

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOLL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

LES MENACES DE DESTABILISATION DE L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN, DE LA PERIODE COLONIALE A 2008

Thèse de Doctorat Ph/D présentée et soutenue en Histoire le 26 juin 2023

Par :

Guy Emmanuel Bebey Ananga

Master en Histoire des Relations Internationales

Jury :

Président : André Tassou, Pr. Université de Yaoundé I

Rapporteur : Jean Koufan Menkéné, Pr. Université de Yaoundé I

Membres :-Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen, Pr. Université de Yaoundé I

-Edouard Bokagne Betobo, Mc. Université de Bamenda

-Cyriaque Esseba, Pr. Université de Yaoundé II-Soa

ANNEE ACADEMIQUE



Avertissement : Le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur

SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	iii
ABREVIATIONS	iv
RESUME	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GENERALE	2
PREMIERE PARTIE : LES MENACES DE DESTABILISATION DE L'ORDRE POLITIQUE COLONIAL 1884-1960	46
CHAPITRE I : LES REVOLTES INDIGENES CONTRE LE COLON 1884-1919	49
I. L'ORDRE POLITIQUE COLONIAL ALLEMAND ET LA RESISTANCE DE NGUELEMENDOUKA	51
II. LA REVOLTE DUALA CONTRE L'EXPROPRIATION DE LEUR TERRE	60
III. LES VELLEITES D'AUTONOMIE DES DOUALA DE 1919	71
CHAPITRE II : RIVALITES ENTRE PUISSANCES COLONIALES ET LEURS INCIDENCES SUR L'ADMINISTRATION AU CAMEROUN, 1914-1943	85
I. LES RIVALITES OCCIDENTALES AU KAMERUN	86
II. LE REVISIONNISME ALLEMAND ET LA PSYCHOSE DE L'INVASION, 1931-1939	101
III. LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE ET SES SEQUELLES AU CAMEROUN 1936-1939.....	120
CHAPITRE III : LA QUETE DE LIBERTE DES INDIGENES CAMEROUNAIS 1944-1960	129
I. L'ORDRE POLITIQUE COLONIAL FRANÇAIS APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE	130
II. SUBVERSIONS CONTRE LES AUTORITES ADMINISTRATIVES	143
DEUXIEME PARTIE : LES MENACES DE DESTABILISATION DE L'ORDRE POLITIQUE POST INDEPENDANCE, 1961-2008	173

CHAPITRE IV : ORDRE POLITIQUE ET TURBULENCES POLITIQUE AU CAMEROUN, 1961-1993	175
I. L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN INDEPENDANT 1960-1989.....	176
II. LA POURSUITE DE LA VIOLENCE AU CAMEROUN	191
III. LA QUERELLE ENTRE AHIDJO ET BIYA.....	198
IV. LE PUTSCH MANQUE DU 06 AVRIL 1984.....	205
IV. LES QUERELLES LIEES A LA DEMOCRATIE	212
CHAPITRE V : L'INTEGRITE TERRITORIAL EN QUESTION : "LA CRISE ANGLOPHONE"	239
I. LE SEPARATISME ANGLOPHONE.....	240
II. LA "CRISE ANGLOPHONE" PROPREMENT DITE	253
CHAPITRE VI : MENACES SOCIO-ECONOMIQUES ET LEUR IMPACT SUR L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN	267
I. LES PROBLEMES SOCIAUX.....	269
II. LES PROBLEMES ECONOMIQUES ET L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN	280
III. L'EXPERIMENTATION DE LA RUPTURE DU LIEN SOCIO-ECONOMIQUE : LES EMEUTES DE FEVRIER 2008	297
CONCLUSION GENERALE	316
SOURCES ET REFFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	324
ANNEXES	346
TABLE DES MATIERES.....	379
INDEX.....	384

A

Mes parents :

Ananga Songolo Stanislas et Mouko Marie.

REMERCIEMENTS

Qu'il nous soit permis de présenter ici nos remerciements à tous ceux et à toutes celles qui ont rendu possible la présente réflexion et qui nous ont soutenu durant son élaboration.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre profonde gratitude et notre parfaite reconnaissance à notre directeur de thèse, le professeur Jean Koufan Menkene qui, malgré les immenses charges qui sont les siennes, a accepté, et cela sans aucune réserve, de diriger cette thèse. Il s'y est grandement impliqué par ses directives, ses remarques et ses suggestions, mais aussi et surtout par ses encouragements dans les moments de dépression. Nous ne tarirons jamais d'éloges et de gratitude à son égard.

Nous remercions aussi les enseignants du département d'Histoire de l'université de Yaoundé I, qui nous ont instruits dans le domaine de la science historique.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à tout le corps enseignant de l'école doctorale de l'Université de Yaoundé I, pour l'ouverture d'esprit à travers la notion inscrite à l'étude, " la renaissance africaine " et aussi à travers la méthodologie de rédaction des thèses dont ils nous ont inculqués.

Nous adressons aussi nos remerciements à tous nos frères et sœurs qui ont su se mobiliser physiquement et financièrement pour nous accompagner dans l'élaboration de ce travail. Qu'ils trouvent en celui-ci un fragment de leurs efforts.

Nous remercions dans cette lancée Eric Paulin Ntsegue Ananga, pour avoir accordé de son temps dans la lecture et la relecture de ce travail et sa mise en forme.

Enfin, que tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à la réalisation de cette étude, en soient remerciés.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

1. Cartes

1: Le Cameroun Allemand -----	15
2: le Cameroun franco-britannique -----	16
3: le Cameroun indépendant et réunifié-----	17

2. Photo

1 : Jeunes en état d'arrestation à côté du tribunal de première instance de Douala en 2008 -----	378
--	-----

ABREVIATIONS

AAC : *All Anglophone Congress*

ACAT : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

AEF: Afrique Equatorial Française

AOF: Afrique Occidental Française

AM : *Ambazonia Movement*

ASCOCAM : Association des Colons du Cameroun

ANY : Archives Nationales de Yaoundé

APA : Affaires Politiques et Administratives

AC : Archives Coloniales

ALCAM : Assemblée Législative du Cameroun

ALNK : Armée de Libération Nationale du Kamerun

APE : Association des Parents d'Elèves

ARCAM : Assemblée Représentative du Cameroun

BDC : Bloc des Démocrates Camerounais

BSDM : *Bakassi Self Determination Movement*

CAM : *Cameroon Anglophone Movement*

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CFNL : Comité du Front de Libération national

CONAC : Commission Nationale Anti-Corruption

CNO : Comité National d'Organisation

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CIJ : Cour Internationale de Justice

CIMENCAM : Cimenterie du Cameroun

DGRIS: Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie

ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

ESOCAM : Evolution Sociale du Cameroun

FEICOM : Fonds d'Equipeement Inter Communal

FWCM: *Free West Cameroon Movement*

GCE: *General Certificate of Education*

GTN : Groupement Tactique du Nord

ITIE : Initiative de Transparence des Industries Extractives

JDC : Jeunesse Démocratique Camerounaise

JOSE : Jeunes Officiers pour la Survie de l'Etat

KEDGV : *KamerunEingeborenen Deutsch GesinntenVerein* (Association des camerounais de pensée ou de sentiment allemands)

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

ONG : Organisation Non Gouvernemental

ONU : Organisation des Nations Unies

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PCF : Parti Communiste Français

PDC : Parti des Démocrates Camerounais

PMUC : Pari Mutuel Urbain Camerounais

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RACAM : Rassemblement Camerounais

RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Cameroun

RPC : Rassemblement Populaire Camerounais

SCNC: *Southern Cameroon National Council*

SCYL: *Southern Cameroon Youth League*

SDF: *Social Democratic Front*

SDNK : Sinistre de Défense Nationale du Kamerun

SMIG: Salaire Minimal Interprofessionnel Garanti

UDEFEC : Union Démocratique des Femmes Camerounaises

UC: Union Camerounaise

UNC: Union National Camerounaise

UPC : Union des Populations du Cameroun

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

ZOPAC : Zone de Pacification

RESUME

L'ordre politique peut être compris comme l'orientation, la gestion de la chose publique par les autorités qui gouvernent ou qui détiennent le pouvoir. Il dicte la conduite des individus dans une colonie, un pays ou un Etat. Le Cameroun a été colonisé par trois puissances occidentales avant son indépendance. Ainsi, trois ordres politiques y ont été instaurés et dépendait des aspirations de la puissance installée sur le territoire. Cet ordre politique peut cependant être remis en cause, puisque, lorsqu'un peuple est dominé ou assujéti, il cherche tout moyen pour se libérer. Cependant, les moyens utilisés en vue de s'affranchir, peuvent avoir un écho et menacer l'équilibre social. Le Cameroun n'a pas échappé à cette réalité. Des menaces de déstabilisation de l'ordre politique ont jalonné son histoire depuis 1884 et continuent même jusqu'à nos jours. Que ce soit pendant la période coloniale ou pendant la période post coloniale, le Cameroun n'a eu aucun répit. Il y a toujours une contradiction qui mène à un regain de violence ; la roue tourne et rien ne vient rompre ce cercle vicieux. Il faut percer ce mystère et comprendre pourquoi l'occurrence et la récurrence de ces menaces. Il s'agit dans cette thèse, d'identifier ces menaces et de mettre en évidence leurs impacts sur l'ordre politique au Cameroun. Il s'avère donc qu'une administration arbitraire, qui prône l'injustice, qui opprime et frustre le peuple, est exposé aux soulèvements. Si le Cameroun n'a de cesse de vivre ce phénomène, c'est tout simplement parce qu'il n'y a pas eu rupture entre la colonie et la post colonie. Les colons ont enseigné comment brimer le peuple, et les gouvernants tardent à sortir de cette réalité. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la violence continue au Cameroun au gré de la gouvernance par commandite. Si au début de son existence internationale, il s'agissait de s'élever contre les vices et les brimades de l'administration coloniale, aujourd'hui, il s'agit davantage d'une lutte acharnée contre la mauvaise gouvernance, créatrice d'injustices de toutes sortes.

Mots clés : menaces, gouvernance, révolte, insurrection, ordre politique.

ABSTRACT

The political order can be understood as the orientation, the management of public affairs by the authorities who govern or who get power. It prescribes the conduct of persons in a colony, country or state. Cameroon experienced a triple colonization before its independence. Thus, three political orders were established there and depended on the aspirations of the power that set up in the territory. This political order can however be called into question, since, when a people is dominated or subjugated, it seeks any means to free itself. However, the means used to free oneself, can have an echo and threaten the social balance. Cameroon has not escaped this reality. Threats of destabilization of the political order have marked its history since 1884 and continue even to the present day. Whether during the colonial period or the post-colonial period, Cameroon had no respite. There is always a contradiction which leads to renewed violence; the wheel turns and nothing comes to break this vicious circle. We must unravel this mystery and understand why the occurrence and recurrence of these threats. This thesis aims to identify these threats and highlight their impacts on the political order in Cameroon. So it turns out that an arbitrary administration, which advocates injustice, oppresses and frustrates the people, is exposed to uprisings. If Cameroon continues to experience this phenomenon, it is quite simply because there was no rupture between the colony and the post colony. The settlers have taught how to bully the people, and the rulers are slow to come out of this reality. The same causes producing the same effects, violence continues in Cameroon at the discretion of governance by sponsorship. If at the beginning of its international existence, it was a question of struggle against the vices and the bullying of the colonial administration, today, it is more a question of a relentless fight against the bad governance, creator of injustices of all kinds.

Keywords: threats, governance, revolt, insurrection, political order.

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte de l'étude

Les menaces de déstabilisation de l'ordre politique sont une réalité indubitable au Cameroun. En effet, lorsqu'un peuple se sent dominé, opprimé, frustré ou assujéti, il cherche les voies et moyens pour se libérer, c'est une loi naturelle. Il y a donc un lien étroit entre le système politique sous lequel vivent les populations et leur attitude vis-à-vis des autorités et des institutions. Pendant la colonisation, les populations cherchaient à se libérer du joug colonial, puisque la gouvernance était oppressive et ne prenait pas en compte leurs aspirations. Les "indigènes" n'étaient pas considérés comme des êtres humains et n'avaient pas des droits mais des devoirs. Ils étaient soumis aux pires injustices, parmi lesquelles l'indigénat et le travail forcé. Ils ne pouvaient pas rester longtemps indifférents face à cette situation de domination et de privation, au point où la tentation de remettre en cause l'ordre politique existant était inévitable. Des chefs indigènes s'opposaient ainsi à l'administration allemande jusqu'à l'aube de son expulsion du Kamerun en 1916 par les forces franco-anglaises¹.

Après l'épisode de la Première Guerre mondiale au Kamerun, la Société Des Nations (SDN), confia le pays à la France et à l'Angleterre. Ces derniers furent mal accueillis par les populations Camerounaises, qui voyaient en l'expulsion de l'Allemagne, le début de leur autonomie. Ils n'acceptaient pas la présence d'une autre puissance sur leur territoire. Ce rejet ne jouait pas en la faveur des nouveaux maîtres du Cameroun, si bien que se développa une certaine nostalgie de la période allemande. Cette nostalgie s'accrut avec le révisionnisme allemand des années 1930, y compris ses revendications². Le Cameroun entra dans une nouvelle phase turbulente de son histoire. La lutte hégémonique entre les puissances occidentales qui avait aboutie à l'expulsion de l'Allemagne, renaissait de ses cendres et menaçait la stabilité des administrations en place. Cette situation dura jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, puis vint la lutte de libération du joug colonial.

Ayant pris part à la seconde Guerre mondiale, le Cameroun a connu la même évolution politique que les autres colonies de l'empire français. La conférence de Brazzaville de 1944 octroyait un certain nombre de libertés, parmi lesquelles la liberté d'association. Il y a eu un changement des principes de colonisation française, au point d'adopter un nouvel ordre politique. Elle opta ainsi pour une évolution conforme à tout son empire colonial. Il y avait

¹ A. Onguéné Minso " L'application du code de l'indigénat dans l'ancien département du Nyng et Sanaga pendant la période coloniale (1884-1960)", *Maîtrise en histoire*, UYI, 2007, p. 47

² ANY, APA 10123 / A : menées anti-françaises, 1935-1937

désormais un cadre légal qui encadrait les revendications du peuple Camerounais. Cette situation évolua lorsque l'administration française permit la création des partis politiques. Ce fut le début de la lutte anticoloniale au Cameroun³. L'UPC remettait en cause l'ordre politique français qui ne cadrait pas avec ses objectifs, au point de prendre les armes contre l'administration. C'est dans un bain de sang que le Cameroun français a acquis son indépendance en 1960.

Après l'indépendance, les Camerounais pensaient s'être affranchis de la forme de gouvernance coloniale écrasante. En théorie, il n'était plus désormais question de combat ou de lutte révolutionnaire. Le colon vers qui la colère des Camerounais était orientée avait quitté les lieux et remis la gestion du pays entre les mains des dirigeants autochtones. La paix, la quiétude devaient logiquement revenir au Cameroun. Mais cet idéal était illusoire. Au multipartisme succédait le parti unique, matrice du totalitarisme- forme de gouvernement brutal qui ne tolère pas de contradiction. - On entrait dans une époque de peur d'une police politique omniprésente et qui étalait ses tentacules même dans les plus basses sphères de la société. Les gouvernés étaient réduits au silence, mais ruminaient leur colère dans leur fort intérieur. Ils guettaient la moindre brèche pour évacuer leurs frustrations. L'insurrection upéciste de la décennie 1960 s'expliquait par cela⁴. La ferveur des années 1990 était aussi l'expression d'un ras-le-bol. La colère, longtemps étouffée, se déversait dans la société. Toutes les insuffisances du régime étaient étalées au grand jour. Cette évolution convulsive augurait des conflits d'un genre nouveau.

Le retour du multipartisme, commandait en effet, l'établissement de nouveaux rapports de force entre les différents acteurs sociaux, ainsi que l'élaboration d'un nouveau contrat social, de telle sorte que les populations puissent s'épanouir dans la paix et dans la quiétude. La demande sociale d'une Conférence Nationale Souveraine chargée de définir ce nouveau contrat social allait se heurter au refus catégorique du pouvoir. Il en résulta un bras de fer et un climat insurrectionnel qui s'estompa après la présidentielle d'octobre 1992. Après cette élection controversée, le Cameroun entrait dans la querelle politique de la légitimité comme le révèle les hyperthermies politiques consécutives aux élections présidentielles de 1997, 2004, 2011 et 2018.

³ R. Joseph, *Le mouvement nationaliste camerounais*, Paris Karthala, 1986, p. 235

⁴ C. Kuoh, *Mon témoignage. Le Cameroun de l'indépendance (1958-1970)*, Paris Karthala, 1990, p. 80

Les Camerounaises s'indignent sur le degré de liberté qui leur est accordé et sur la façon dont les affaires de leur cité sont gérées, ce qui crée le problème de la répartition des richesses. Le domaine socio-économique connaît des troubles sans précédents, accentué par un Marasme économique. La gestion des affaires par les autorités politiques et administratives au Cameroun est floue. Elle se caractérise par les détournements et crée ainsi la misère. L'ethnisation de l'administration a donné naissance à ce phénomène qui gangrène tout le pays et le met à genoux. La paupérisation et la misère ambiante créent des tensions et menacent la sérénité sociale⁵. Le constat est que depuis la colonisation, la vie politique au Cameroun est très heurtée. La présente recherche tente d'explorer les méandres de ces convulsions politiques qui évoluent au gré de l'ordre politique instauré.

2. Intérêt du sujet

Toute recherche doit avoir un intérêt particulier. Ainsi donc le présent travail est riche d'un triple intérêt : scientifique, politico-pratique et personnel.

a. Intérêt scientifique

Jusqu'à présent, aucun chercheur ne s'était encore donné pour objectif de mener une étude comparée sur les menaces de déstabilisation de l'ordre politique au Cameroun durant la période coloniale et la période post indépendance. Cette étude ouvre de nouvelles perspectives dans l'historiographie camerounaise puisqu'elle introduit un rapprochement de ces deux périodes. Elle permet ainsi de comprendre les causes profondes des menaces de déstabilisation au Cameroun ; ces menaces ne sont pas figées, elles évoluent avec le temps et dépendent de l'aspiration des Camerounais à un moment précis de leur histoire.

Cette étude cherche à trouver le dénominateur commun qui permet l'éclosion des menaces de déstabilisation. Il faut comprendre pourquoi durant la période coloniale des menaces ont pris forme et pourquoi elles continuent après l'indépendance.

Ce travail vient rompre avec la tradition qui fait du domaine politique le lieu par excellence d'où peut émaner les menaces au Cameroun. Elle établit que d'autres domaines entrent dans ce champ et doivent être pris en compte, dans une étude globale des menaces à la déstabilisation au Cameroun. Elle nous permet d'établir la nature des menaces au Cameroun, leurs différentes mutations, ce qui permet de cibler les domaines qui ont besoin d'une attention particulière en vue de minimiser ces menaces.

⁵ J. Ortéga y Gasset, *Larévolte des masses*, Paris, le Labyrinthe, 1986

b. Intérêt politico-pratique pour le Cameroun

La gouvernance est au centre des préoccupations de l'humanité entière. La recherche et la culture de la paix rend ce secteur sensible puisqu'il peut mener au conflit. Les gouvernants doivent mener à bien leurs tâches : celle d'encadrer les populations, celle de créer un cadre de vie les permettant de s'épanouir en toute liberté, donner un cadre propice au développement personnel et qui ne légalise pas l'injustice, la division et la stratification sociale. Ils doivent implémenter une politique qui intègre les populations et qui se soucie du bien-être collectif, le non-respect de cet idéal mène inéluctablement à la violence. L'étude des deux périodes historiques en matière de gouvernance nous permet de questionner la nature de la gouvernance postcoloniale au Cameroun.

Ce travail peut être considéré comme un apport dans le cadre du rapport qui doit exister entre les gouvernants et les gouvernés. Il montre comment la paix au Cameroun peut dépendre de la nature du système politique existant. Un système qui opprime, qui réduit les libertés fondamentales et qui légalise l'injustice, facilite l'éclosion des mouvements contestataires.

Ce travail met au-devant de la scène les combats menés par le peuple camerounais pour la quête de liberté politique, sociale et économique. Elle met en liaison tous les domaines de la vie d'un Etat qui peuvent permettre l'éclosion des menaces et le déstabiliser.

L'étude des combats menés par les camerounais depuis la période coloniale montre à quel point ils sont attachés à la liberté, comment ils ne supportent pas un ordre politique qui opprime, qui frustrer et qui ramène l'homme au second plan. Les autorités administratives doivent s'en inspirer avant d'élaborer leur conduite politique s'ils veulent éviter toute menace. Ce travail ne se limite pas uniquement à cet intérêt.

d. Intérêt personnel

L'intérêt personnel que nous avons à faire cette recherche peut être scruté sur deux points : d'abord notre fascination pour les luttes contre l'oppression, puis celui de peaufiner une carrière dans le domaine de l'histoire politique.

Ceci remonte à notre plus tendre enfance, qui avait malheureusement été marquée de menaces, de brimades et de tyrannie. Durant cette période, nous cherchions un

moyen de nous en affranchir, mais notre caractère réservé nous dictait cependant une ligne de conduite et excluait la prise de risque. Nous étions pris d'admiration pour tous ceux qui avaient le courage de dire non, ou pour ceux qui trouvaient la force de défendre leurs intérêts en s'opposant à une force dominatrice. Dans une leçon en classe de 4^{ème}, le professeur d'histoire nous parlait de la révolution russe de 1917 ; cette leçon fut d'un intérêt sans précédent pour nous. Tout ce qui touchait à la révolte nous passionnait désormais.

Après notre entrée à l'université et une fois en cycle de recherche, nous avons eu un penchant pour l'option politique. Ce champ de l'histoire devait sans doute nous permettre d'étudier des héros, des luttes et des révoltes. Le premier sujet qui avait jailli de notre esprit était celui du "contrôle postale au Cameroun français". Ce sujet nous renvoyait dans la situation d'oppression que nous avons longtemps vécue, puisqu'il s'agissait de mettre en exergue l'omniprésence d'une puissance qui contrôle les faits et gestes des populations et réduisait considérablement la vie privée de ces derniers. Cette situation nous frustrait davantage et c'est avec le dénouement du contrôle postal que l'idée qui donna naissance à la présente étude prit corps.

Lorsqu'un individu est dominé et muselé en même temps, il se sent mal dans sa peau et accumule une rancœur qui peut exploser à tout moment ; mû par ces différents éléments, nous avons opté pour le sujet intitulé " Les menaces de déstabilisation de l'ordre politique au Cameroun de 1884 à 2008". Il s'agissait pour nous de mettre en exergue l'action dominatrice opposée à l'action des dominés et d'analyser les fondements de cette réaction.

En plus de cet intérêt, le choix de ce sujet vient du désir de faire carrière dans le domaine de l'histoire politique, qui regorge d'une pluralité thématique, ceci au regard de l'évolution actuelle du monde et de tous les problèmes que les gouvernements en place rencontrent ; de même aussi, la révolte est à la mode dans la quasi-totalité des Etats. Nous voulons ainsi marquer notre empreinte dans ce champ cognitif.

3. Clarification conceptuelle

La clarification des concepts est une étape très importante dans le raisonnement scientifique. En effet, c'est elle qui permet d'éviter des égarements malheureux, et donc de rester dans le champ du sujet. Il s'agit au niveau de cette étude de donner les définitions des termes du sujet ainsi que celles des notions voisines. Plusieurs concepts entrent ici dans notre étude. Il convient alors de bien les cerner afin que le sujet devienne clair et accessible. Dans

cette logique, nous avons retenu en ce qui concerne notre sujet : menace, gouvernance, révolte, insurrection, l'ordre politique.

Le terme " menace " vient du mot latin "*minacia*" et signifie parole, geste, acte par lequel on exprime sa volonté de faire du mal à quelqu'un. Il s'agit aussi des signes, des indices qui laissent prévoir un danger, on parle ainsi de menace de pluie ou de guerre.⁶ Dans menace, il faut alors répertorier des signes avant-coureurs d'un danger ou d'une catastrophe. Pour certains auteurs du XIX^e siècle, notamment Emmanuel Kant, la menace consiste soit en des préparatifs militaires, soit aussi simplement dans l'accroissement redoutable de la puissance d'un autre Etat. La menace se distingue de l'attaque effective qui donne le droit de faire la guerre.⁷ Il faut dire que depuis des décennies, la notion de menace a évolué.

Selon l'ONU, Une menace implique nettement un état de chose recelant un danger virtuel par apport auquel le conseil aura à prendre une position donnée selon que la menace s'avère immédiate ou éloignée. Une menace naît, évolue et avant de rompre l'équilibre d'un Etat, se densifie. C'est dans ce sens qu'en ce qui concerne notre étude, nous nous sommes apesanti sur les menaces qui peuvent mener à une rupture de la paix et de la quiétude sociale au Cameroun⁸. Ce terme est alors utilisé dans le sens de la rupture avec la paix, il s'agit donc de tout actions, gestes et initiatives qui cherchent à rompre la stabilité au Cameroun. Nous faisons allusion ici à tout acte qui vient remettre en cause l'ordre établi.

Dans l'optique de mieux cerner "l'ordre politique", il nécessite d'expliquer le terme " politique". En effet, " politique " vient du grec "*politikos*", et signifie de la cité ; Il est relatif à l'organisation du pouvoir dans l'Etat, à son exercice. Il désigne aussi l'analyse des formes de pouvoir exercées dans les Etats et des institutions⁹. La politique recouvre tout ce qui a trait au gouvernement d'une communauté ou d'un Etat, l'art et la manière de gouverner, l'organisation des pouvoirs, la conduite des affaires publiques, les actions prévues ou mises en œuvre par une institution, une organisation, un parti, un Etat, un individu, en vue d'atteindre un objectif préalablement fixé¹⁰.

Le terme "politique" signifie la pratique du pouvoir à tous les niveaux de responsabilité. La politique est essentiellement une lutte, un combat, le pouvoir permettant

⁶ Le Petit Larousse illustré, p. 646

⁷ Atche Abessou, "Les conflits armés internes en Afrique et le droit international." Thèse de droit, Université Cergy-Pontoise, 2008, p.247

⁸ *Ibid.*

⁹ Le Petit Larousse illustré, 1997, p. 800

¹⁰ M. Tchingankong Yanou, 56 ans, politologue, M. C. Université de Yaoundé II, Soa, 25 mai 2019

aux individus et aux groupes qui le détiennent d'assurer leur domination sur la société, et d'en tirer profit. La politique est aussi un effort pour faire régner l'ordre et la justice, le pouvoir assurant l'intérêt général et le bien commun contre la pression des revendications particulières. Pour la première signification, il ressort que la politique sert à maintenir les privilégiés d'une minorité sur la majorité ; tandis que Pour la seconde signification, elle est le moyen de réaliser l'intégration de tous les individus dans la communauté¹¹.

L'ordre politique quant à lui, peut être compris comme la direction, l'orientation, la gestion de la chose publique par les autorités qui gouvernent ou qui détiennent le pouvoir. Ainsi, ils codifient la vie sociale, donnent des orientations politiques et vont même jusqu'à donner la marge de manœuvre des populations. L'ordre politique dicte en fait la conduite des individus dans une colonie, un pays ou un Etat. Au Cameroun par exemple, il a existé un ordre politique qui variait en fonction de la puissance installée. L'Allemagne avait mis sur pied un ordre qui codifiait le comportement des populations, leurs actes et les donnaient des marges qu'il ne fallait pas dépasser ; ils avaient aussi élaborés des sanctions applicables aux contrevenants. Ce fut aussi le cas durant la période coloniale française, qui modifiait l'ordre politique en fonction des objectifs à atteindre à un moment précis.¹²

Le Cameroun indépendant avait élaboré dès 1960, un ordre politique qui devait s'imposer à tous. C'est le cas de l'implémentation des lois liberticides qui encadraient le terrorisme ou encore des lois sur l'interdiction des rassemblements, le commandement opérationnel. Les menaces à l'ordre politique, concernent tous les actes posés par des personnes, en vue de mettre en mal cet idéal conçu par l'autorité gouvernante.¹³ L'ordre politique a un lien étroit avec le système politique et la gouvernance d'un Etat.

Ainsi, l'ordre politique se déploie à l'intérieur d'un système politique. Il est important d'y jeter un coup d'œil, afin d'élaborer les rapports qui existent entre ses différents composants.

Un système politique désigne l'ensemble organisé des institutions politiques¹⁴, des acteurs politiques¹⁵, des normes et des croyances politiques¹⁶, des rapports politiques entre

¹¹ M. Lakehal, *Dictionnaire de science politique, les 1500 termes politiques et diplomatiques pour rédiger, comprendre et répondre au discours politique*, 4^e édition revue et mise à jour, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 304

¹² M. Ateba, 47 ans, chargé de cours, UYII, Soa, 12 mars 2019

¹³ M. Ateba, 47 ans, chargé de cours, Université de Yaoundé II Soa, 1^{er} mars 2019

¹⁴ Appareil étatique, agence gouvernementale, ministères

¹⁵ Individus, partis politiques, syndicats, organisations non gouvernementales

¹⁶ Idéologie, doctrine, lois, règles

gouvernants et gouvernés, entre Etat et société, ainsi que les relations internationales.¹⁷ Le système politique est ainsi un mode d'organisation d'un Etat, qui comprend le régime politique, la structure économique et l'organisation sociale.¹⁸ Les systèmes politiques sont multiples, il est cependant habituel de les classer entre régimes démocratiques et régimes autoritaires. Nous pouvons ainsi citer le système démocratique, le système totalitaire, le système autoritaire, le système théocratique, le système féodal, le système monarchique.¹⁹

Dans les systèmes autoritaires, les citoyens sont généralement exclus de la gouvernance, ils subissent les décisions prises par un individu ou un petit groupe d'individus. Les rapports entre les gouvernants et les gouvernés sont tendues et facilite la révolte.²⁰

Les systèmes politiques dits libéraux, quant à eux, prennent en compte les opinions du peuple. Ces derniers sont généralement représentés par la société civile et les partis politiques d'opposition qui dénoncent les insuffisances du régime et le contrôle. Dans ces systèmes, une marge de liberté est accordée aux citoyens.²¹

Le système politique prend en compte l'organisation d'un Etat, cela dit, Il régle le rapport qui doit exister entre les populations et l'administration. Lorsque ce rapport est équilibré, il règne la paix ; mais lorsqu'il est déséquilibré, il fait surgir des menaces de déstabilisation²². Le système politique a un rôle à jouer dans un Etat et son acceptation dépend de sa nature.

Le terme " gouvernance " vient du grec "*gubernân*" et signifie " piloter un navire ou un char". Ce terme fut utilisé pour la première fois de manière métaphorique par Platon pour désigner " le fait de gouverner les hommes"²³. Il a par la suite donné naissance au verbe latin "*gubernare*"²⁴ qui revêtait la même signification ; il est apparu au 13^e siècle dans la langue française. Il voulait alors dire la même chose que le mot gouvernement. Ces deux termes faisaient référence au gouvernail d'un navire et signifiait alors l'action de piloter quelque chose. Il faudra attendre un siècle plus tard avant que ne s'opère un distinguo entre les deux

¹⁷ J. L. Vullierme, *Le concept de système politique*, Paris, PUF, 1989, p. 46

¹⁸ Lakehal, *Dictionnaire de science politique...*, p. 450

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ J. Beaudoin, *Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz, 2000, p. 154

²¹ *Ibid.*

²² M. Gazibo et J. Jenson, *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, PUM, 2007, p. 60

²³ R. Jourard, *Le concept de gouvernance*, Paris, Karthala, 2009, pp. 52

²⁴ C. J. Monet, " Evaluation des politiques publiques et gouvernances à différents niveaux de gouvernance", *Cahier économique de Bretagne*, n° 2, 2000, pp. 1-13

notions. Désormais, la gouvernance devient la manière de gérer adéquatement la chose publique indépendamment de la question du pouvoir²⁵.

Dorval Brunelle désigne la gouvernance comme étant un mode consensuel de gestion qui remplace l'autorité immuable inscrite dans la façon de faire imposer par la loi et l'Etat. Il propose d'aborder la question sous un autre angle, et d'appliquer la notion de gouvernance non plus à la gestion en tant que telle, mais à la nouvelle interrelation qui en est issue. Il faut dans ce sens y joindre les différents acteurs, c'est-à-dire les gouvernants et les gouvernés.²⁶ Dans la gouvernance, il y a des aspects moraux qui doivent être pris en compte, elle doit être orientée vers le bien collectif.

La Banque Mondiale, quant à elle, traduit la gouvernance comme " la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service de la bonne gouvernance"²⁷. Dans cette définition donnée par la Banque Mondiale, il y a un autre terme qui vient se greffer à la gouvernance et l'on parle désormais de " bonne gouvernance " ; ce qui revient à dire que dans la gouvernance, il y a des dérapages, ou le non-respect des règles et des principes qui peuvent désorienter le tissu social au point de générer des révoltes et des violences. La gouvernance se trouve entre les mains des détenteurs du pouvoir qui doivent l'orienter et veiller à ce qu'elle satisfasse la société toute entière. C'est à partir de ce moment que nous pouvons intégrer la gouvernance par commandite afin de comprendre le sens qui lui est donné. En Afrique subsaharienne en général et au Cameroun en particulier, il y a des failles et des dysfonctionnements qui mènent à la question de savoir qui gouverne et comment la gouvernance est-elle faite ?

Pour avoir une réponse claire à ce sujet, il est opportun de questionner l'histoire contemporaine de l'Afrique. L'Afrique a connu la domination occidentale pendant des décennies. Mais au moment du transfert du pouvoir, une situation inattendue s'est produite : les anciennes métropoles ont quitté le gouvernail sans abandonner le navire. Il se pose dès lors un problème, celui de savoir à qui revient la prise de décision, en d'autres termes qui gouverne, les dirigeants africains ou alors les anciens colons ? Plusieurs auteurs s'y sont attelés, Achille Mbembe dans *la post colonie et Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique*

²⁵I. Ardjoune, " Libéralisation et ouverture de l'économie algérienne : quel impact sur la gouvernance des entreprises agroalimentaires ? Cas de la Wilaya de Bejjaa", Master en Science, CIHEAM, Montpellier, 2009, p. 14.

²⁶D. Brunelle(Dir), *Gouvernance. Théorie et pratique*, Montréal, Editions de l'Institut International de Montréal, 2010, p. 27

²⁷Ardjoune, "Libération et ouverture..." p. 95

décolonisée, met en exergue les moyens de pressions utilisés par la France afin de s'éterniser sur le continent africain. Malgré les indépendances, l'administration coloniale française s'était arrangée pour mettre à la tête de chaque Etat des personnes acquises à sa cause ; ainsi, elle avait toujours la possibilité de " suggérer" ou de gouverner par personne interposée. Pire encore, elle avait pris le soin de signer des traités de coopérations dont le plus important était celui de la protection militaire. Pour se maintenir au pouvoir, les dirigeants autochtones devaient suivre les directives du maître.

La gouvernance par commandite est une gouvernance imposée, une soumission à des directives venant d'ailleurs ; en ce qui concerne notre étude, c'est la continuation de la colonisation. Les dirigeants africains sont de simples exécutants, tandis que l'essentiel de la gouvernance appartient à leurs mentors²⁸. La gouvernance par commandite est une gouvernance despotique caractérisée par la concentration du pouvoir entre les mains d'une poignée de dirigeants qui n'ont pas de comptes à rendre.²⁹ Cette situation est génératrice de révoltes.

La "révolte" vient du verbe révolter, lui-même tirant son origine d'un verbe italien *revoltare*, qui signifie "retourner". La révolte signifie alors " soulèvement contre l'autorité ; refus d'obéissance, opposition à une autorité quelconque".³⁰ La révolte est une action collective violente utilisée par une minorité, un groupe social ou tout un peuple contre un pouvoir établi.³¹

La révolte est spontanée et subite, elle ne nécessite pas une préparation préalable. La révolte signifie par exemple " les choses ont trop duré ; jusque-là oui, au-delà non, vous allez trop loin ; et encore, il y a une limite que vous ne dépasserez pas ; en somme, ce non affirme l'existence d'une frontière."³²

Le mouvement de révolte s'appuie sur le refus catégorique d'une intrusion jugée intolérable et sur la certitude confuse d'un bon droit. Elle ne va pas sans le sentiment d'avoir soi-même quelque part raison.³³ Avant la révolte, il y a une situation affligeante, dominatrice ; qui ravalent l'homme au second plan et l'écrase. Il y a un compromis, et cette situation est acceptée pendant un certain temps, puis de manière instantanée, il y a une prise

²⁸ I. Traoré, " La Françafrique en 2018 : état des lieux", Master en science politique, université du Québec à Montréal, 2019, p. 75

²⁹ X. Boivert, J. P. Desjardins, " Les commandites : un scandale essentiellement politique", *Option politique*, mai 2004, pp. 56-59

³⁰ Dictionnaire Le Petit Larousse, p. 889

³¹ Lakehal, *Dictionnaire de science politique...*, p.346

³² A. Camus, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951, 133^e édition, p. 21

³³ *Ibid.*

de conscience du sujet qui dit "non", " ça suffit", " je ne peux plus supporter cette humiliation".³⁴Nous observons ce comportement au Cameroun Colonial et postcolonial. Les indigènes qui subissaient les atrocités de l'administration coloniale, l'acceptaient avec stoïcisme, puis à un moment, décidaient de s'opposer. Ils se révoltaient tout simplement parcequ'ils estimaient que le colon avait dépassé les limites. La révolte se borne à refuser l'humiliation. Elle accepte même la douleur pour elle-même, pourvu que son intégrité soit respectée.³⁵

Le terme "insurrection", est un nom féminin, qui signifie " action de s'insurger, de se soulever contre le pouvoir établi en visant à le renverser."³⁶Une insurrection est un combat entre les opprimés et les oppresseurs, au titre de la prééminence de la liberté. Dans les Etats non démocratiques, l'insurrection devient souvent la seule possibilité laissée par le pouvoir à l'opposition persécutée et maintenue dans le silence. Ainsi, elle devient la réponse légitime à une dictature qui perdure.³⁷ L'insurrection peut avoir pour cause le renversement d'un souverain ou d'un gouvernement, et pour résultat, une révolution purement intérieure : c'est une affaire entre le gouvernement et les gouvernés ; entre le souverain et les sujets ; entre le chef de l'Etat et les concitoyens.³⁸

L'insurrection " vise le renversement de l'autorité établie dans un pays et le remplacement par un autre régime"³⁹. Il s'agit donc d'un mouvement politique territorialisé qui cherche à renversé le *statu quo* et tente d'imposer par des stratégies violentes de subversion un nouvel ordre politique⁴⁰. C'était d'ailleurs l'objectif des révolutionnaires camerounais qui, après la proclamation de l'indépendance en 1960, décidaient de prendre les armes pour renverser le gouvernement d'Ahmadou Ahidjo et le remplacer par un gouvernement révolutionnaire, devant œuvrer pour le bien être des Camerounais. Les mots clés de notre sujet ainsi clarifiés, il s'agit de délimiter son champ spatio-temporel.

4. Délimitation du sujet

La délimitation spatio-temporelle est importante dans tout travail de recherche historique dans la mesure où elle empêche une navigation à vue. Elle permet de savoir quelles sont les bornes qui limitent l'étude et dans quel espace géographique se déploie la recherche.

³⁴ Camus, *l'homme...*, p. 24

³⁵ *Ibid.*, P. 26

³⁶ Dictionnaire Encyclopédique Le Petit Larousse Illustré, p. 556

³⁷ Lakehal, Dictionnaire de science politique..." , p. 226

³⁸ C. Calvo, Dictionnaire de droit international public et privé, Paris, Hachette, (édition de 1885), p. 396

³⁹ A. Campana et G. Hervouet (sous la dir.), *Terrorisme et insurrection : évolution des dynamiques conflictuelles et réactions des Etats*, Canada, Presses du Québec, 2013, p. 5

⁴⁰Hervouet (sous la dir.), *terrorisme et insurrection...*, p. 5

Il s'agit dans cette séquence de déterminer les limites historiques et les limites géographiques de la présente étude.

a. Délimitation temporelle

La chronologie est une donnée incontournable pour l'historien. Les dates permettent à l'historien de classer les évènements dans le temps. Notre étude couvre une période de 124 ans. Elle s'étend ainsi de 1884 à 2008. Il va sans dire que les bornes chronologiques retenues ici vont de la période coloniale allemande, jusqu'aux émeutes de février 2008.

Les deux bornes retenues ici sont celles de 1884 et 2008. Le choix de ces bornes dépasse le symbolique, puisqu'elles prennent en compte des éléments importants à la menace à la stabilité de l'ordre politique au Cameroun. La signature du traité germano-duala marque la naissance officielle du Kamerun. Ce traité qui engageait les chefs de la côte, n'avait aucun sens pour les populations de l'*hinterland*. L'Allemagne devait explorer l'intérieur du territoire, soumettre les autres populations et installer son administration. En le faisant, il déstabilisait l'ordre précolonial existant et les populations déjà soumises, n'acceptaient pas cette domination et guettaient la moindre faille pour se rebeller. C'est ce qui arriva quelques mois seulement après la signature du traité germano-duala de 1884. Certains chefs et sous-chefs n'acceptaient pas le nouvel ordre imposé par les Allemands, et le faisaient comprendre par des actes qui remettaient en cause l'autorité coloniale. L'ordre précolonial était ainsi déstabilisé au profit d'un ordre politique allemand, qui venait changer les us et coutumes qui perduraient depuis des décénies. Avec la colonisation, rien n'était plus comme avant, il fallait faire allégeance à une nouvelle autorité, ce en commençant par les chefs traditionnels, jusqu'aux sujets. Cette situation créait des tensions dans le protectorat.

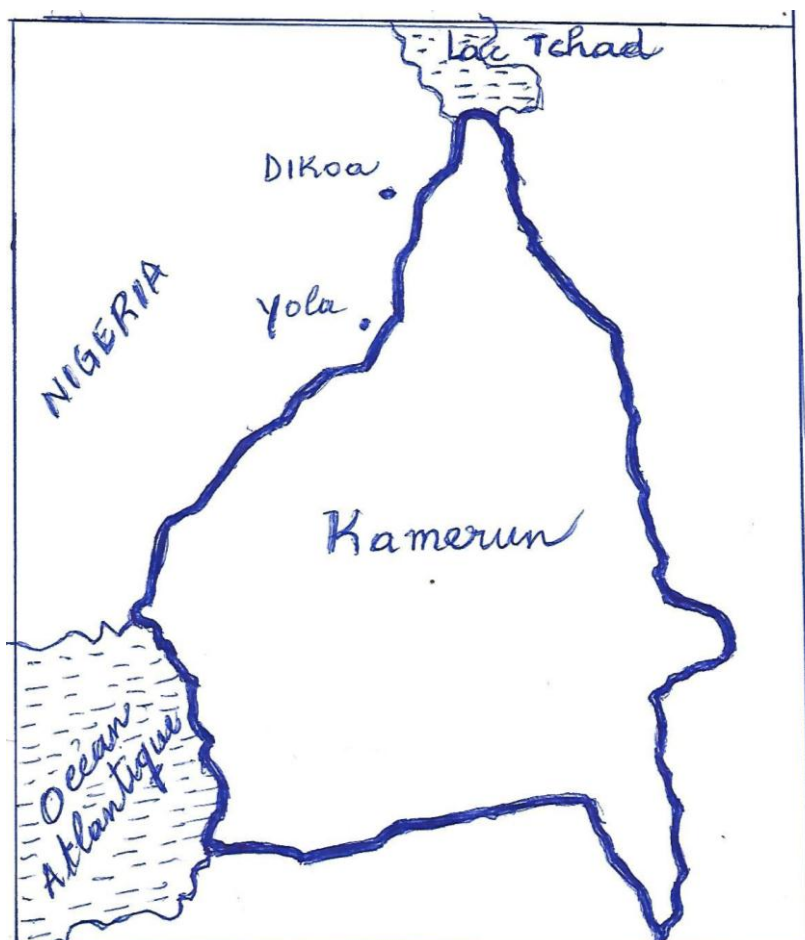
En 1910 par exemple, les Maka de l'Est du Kamerun se révoltaient. Cette date coïncide avec le lancement du projet d'expropriation des terres duala par le gouverneur Von Gleim. Le problème foncier Duala avait pris une envergure nationale puisque Rudolf Duala voulait rallier à cette cause toutes les parties du territoire camerounais. Ainsi, " L'expropriation des terrains Duala offrit une occasion de ralliement aux résistances menées par de nombreuses tribus camerounaises à l'encontre des autorités coloniales. Elle donna naissance à ce que nous pouvons appeler un mouvement de résistance national "⁴¹. A

⁴¹ J. Ngoh, *Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p.65

bien voir, à la veille de la Première Guerre mondiale, une menace à la stabilité politique planait sur le Cameroun allemand.

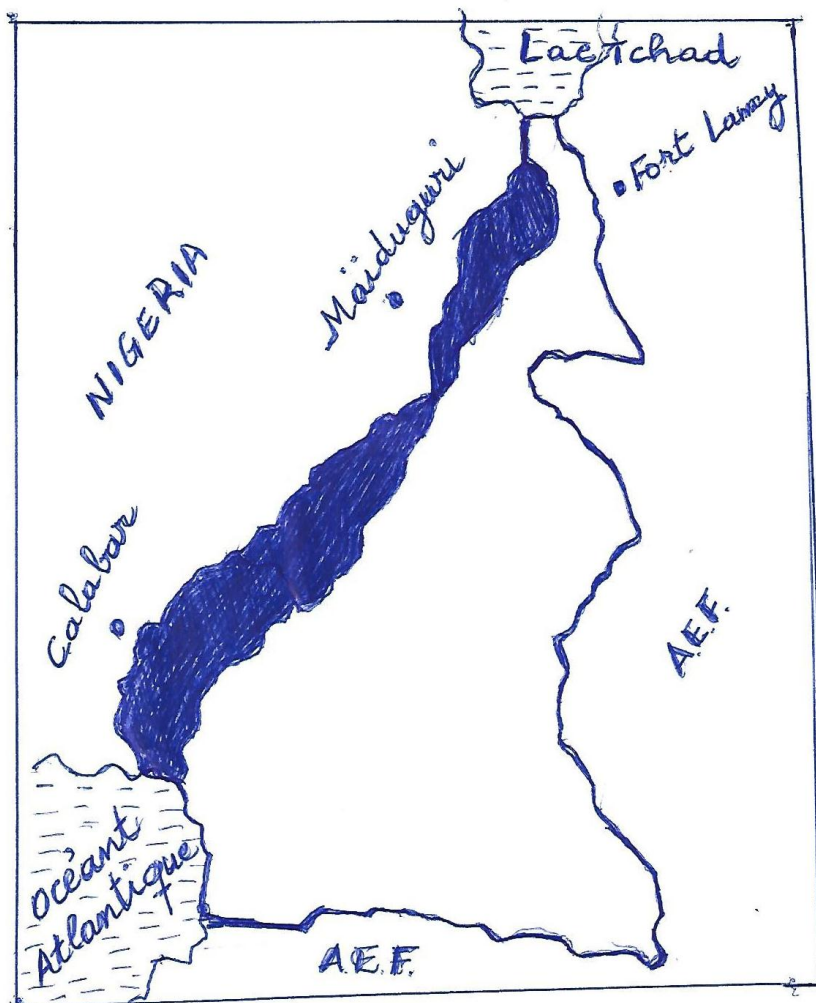
La borne supérieure est 2008, année des "émeutes de la faim", un mouvement si violent et massif engagé par la jeunesse camerounaise, pour décrier les injustices sociales dont ils faisaient face. Ils luttèrent contre la vie chère et contre l'augmentation des prix de denrées alimentaires en même temps que leur rareté sur les marchés. Malgré les lois restrictives sur les manifestations et les rassemblements, ils s'y étaient affranchi et avaient marché dans les grandes villes du territoire. Leurs revendications avaient tourné en des affrontements sanglants avec les forces de l'ordre. Le pays tout entier était au bord du chaos, ce qui fut une menace réelle à la stabilité politique. Ce sont ces deux éléments qui ont à première vue, attirer notre attention et forment la symbolique même des menaces à la paix au Cameroun.



b. Délimitation géographique



Carte 1: Le Cameroun Allemand, 1884-1916

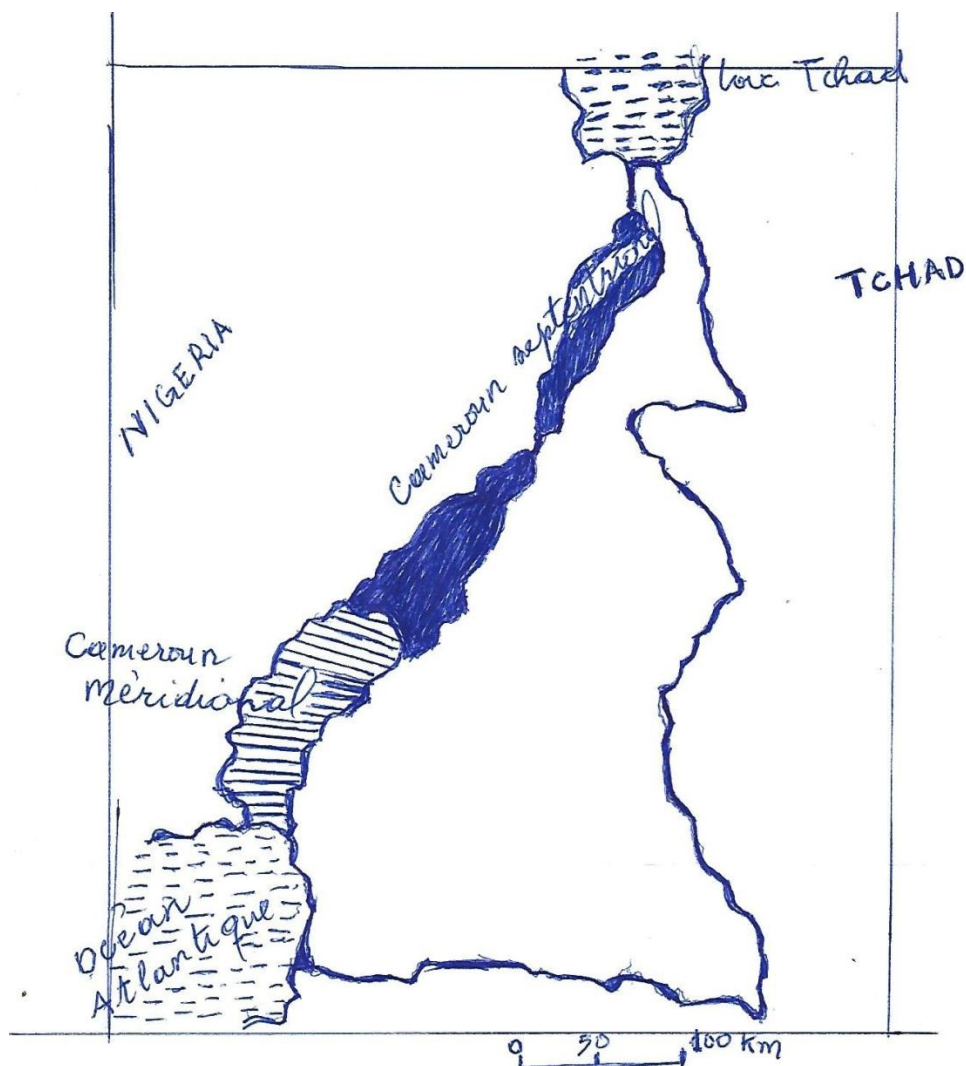
SOURCE : E. MVENG, *Histoire du Cameroun*, Tome II, p. 62






-  Cameroun sous-administration française
-  Cameroun sous-administration anglaise

Carte 2: le Cameroun franco-britannique

SOURCE : E. MVENG, *Histoire du Cameroun*, Tome II, p. 116



-  Cameroun indépendant français
-  Cameroun méridional, rattaché au cameroun français, 1961
-  Cameroun septentrional rattaché au Nigeria

Carte 3: le Cameroun indépendant et réuni

SOURCE : Encyclopédie de la République Unie du Cameroun, Bordas PURUZZU, P. 17

L'espace géographique concerné dans le présent travail est le Cameroun. Parler du Cameroun ici renvoie à un Cameroun sous plusieurs dimensions, en termes de superficie bien entendu. En effet, le Cameroun a connu une triple colonisation ; de ce fait, ses frontières ont-elles aussi connues une évolution en rapport avec ce statut. C'est d'ailleurs la raison de la présentation de trois cartes différentes du Cameroun. A cet élément géographique, il faut ajouter l'élément politique. Ce qui nous renvoie à une étude géopolitique. Deux dimensions ont donc ainsi retenus notre attention : il y a le Cameroun allemand qui couvrait une superficie de 750000 km² en 1911⁴². Ce *Kamerun* est compris dans notre étude, puisque pendant la période allemande, le Cameroun a fait face à des menaces de déstabilisation politique avec au final l'expulsion de l'Allemagne en 1915 par les forces Alliées.

En second lieu, il y a le Cameroun sous-mandat et sous-tutelle franco-britannique qui court officiellement de 1922 à 1960, date d'accession à l'indépendance du Cameroun français. Les superficies de ce Cameroun ont elles aussi évoluées ; sa superficie s'est rétrécie passant de 750000 km² à 475000 km² avec la réunification de 1961.

5. Revue critique de la littérature

Pour mener à bien une recherche de cette envergure, il est important de connaître ce qui a déjà été écrit sur la question. Plusieurs ouvrages se sont ainsi penchés sur la question. Nous avons fait un recensement qui nous a instruit sur le sujet et qui nous a permis de mener à bien notre analyse. L'ensemble des documents constituant notre revue de la littérature a été organisé en plusieurs thématiques : les travaux sur le nationalisme ; ceux sur les conflits armés ; puis la violence politique ; ensuite les relations postcoloniales de la France avec ses anciennes colonies ; en fin les menaces socio-économiques au Cameroun.

Dans la première thématique, nous avons des travaux antérieurs sur les revendications nationalistes. Nous l'ouvrons par l'écrivain britannique Harry Rudin⁴³, mène une analyse sur la colonisation allemande au Cameroun. Il ouvre son analyse sur les rivalités entre les puissances coloniales que sont la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Il revient sur les conditions d'annexion du Cameroun par l'Allemagne. Juste un fragment de ses écrits nous intéresse ici. Lorsqu'il aborde le problème de la justice allemande et lorsqu'il fait allusion au problème foncier Duala. Il nous édifie sur la pratique de la justice au Cameroun allemand,

⁴²L. P. Ngongo, *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun*, Paris, Berger Levrault, 1987, pp. 50-51.

⁴³H. Rudin, *Germans in the Cameroons, 1884-1914. A case study in modern imperialism*, London, New Haven; 1938

mais ne nous éclaire pas totalement sur l'expropriation des Duala par les allemands. Louis Paul Ngongo comble les vides laissés par Harry Rudin, en publiant, *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun*. Dans cet ouvrage, l'auteur aborde la colonisation allemande au Cameroun. Il en fait même la première partie de son étude. Il retrace tous les événements qui ont fait du Cameroun un protectorat Allemand. Il insiste sur les clauses du traité Germano-Duala afin de ressortir la source de l'opposition des Duala. Le non-respect du protocole de 1884 par les Allemands marque le début d'une opposition concertée et bien organisée d'une frange de la population camerounaise en vue de mettre fin à une injustice naissante. Cette première opposition digne de ce nom, ouvrait la porte au rejet de la colonisation franco-anglaise plus tard, ceci avec le foisonnement des mouvements germanophiles. Louis Paul Ngongo revient sur tous ces événements et nous permet de bien les cerner.

Joseph Gomsu⁴⁴, prend le pas de ces derniers pour ce qui est de la colonisation Allemande. Il en fait même une analyse bien détaillée. Dans son souci de démontrer le rôle joué par les chefs locaux pendant la colonisation allemande, il ressort tous les problèmes qui surgirent de cette collaboration. C'est donc dans cette mouvance qu'il fait économie de l'opposition entre les Duala et l'administration coloniale allemande. Il consacre une longue étude sur le problème et donne des éléments de la naissance, de l'évolution du problème, la façon dont les Duala organisèrent leur défense ; il marque un temps d'arrêt sur l'initiative de Rudolf Duala Manga Bell. Ce document est à n'en point douter, d'une importance capitale dans l'élaboration de notre travail. Joseph Gomsu nous permet de comprendre comment la situation s'est dégradée jusqu'à devenir une véritable menace à la stabilité allemande au Cameroun. Mais ayant pris la colonisation allemande comme son cadre d'analyse, nous sommes obligés de faire appel à d'autres ouvrages qui nous permettront de couvrir notre cadre chronologique.

Joël Kondo⁴⁵ s'inscrit dans la même mouvance lorsqu'il publie son ouvrage qui parle du nationalisme camerounais. Il faut reconnaître que cet auteur camerounais est diplômé de droit des affaires mais il voue une passion pour l'histoire. Ce qui lui a permis de rédiger cet ouvrage sur le procès d'un martyr camerounais qui peut aussi être considéré comme le fer de lance du nationalisme camerounais bien encadré. En effet, la résistance des Duala face à

⁴⁴ J. Gomsu, " colonisation et organisation sociale. Les chefs traditionnels du sud-Cameroun pendant la période coloniale allemande (1884-1914)", Thèse de Doctorat 3eme cycle, Histoire, Metz, 1982

⁴⁵ J. Kondo, *Le procès du roi Rudolf Duala Manga Bell, martyr de la liberté*, Yaoundé, Saint-Paul, 1994

l'expropriation allemande fut menée de main de maître par Rudolf Duala Manga Bell. Son comportement exaspérait l'administration allemande qui décida de se débarrasser de lui afin de poursuivre le projet cité ci-dessus. Une parodie de procès fut alors organisée au Cameroun et plus précisément à Duala. Au cours de ce procès, l'administration était à la fois procureur, juge, témoin ... Dans ce contexte, le sort de Rudolf était déjà scellé et sa sentence ne pouvant plus susciter la surprise. C'est cette analyse que nous fait Joël Kondo tout au long de cette œuvre qui dévoile ce que bon nombre d'historiens n'ont pas fait sur le problème foncier douala. Ce document nous a donc permis de comprendre les accusations portées contre Rudolf, son comportement intransigeant dans son combat contre les injustices allemandes et son stoïcisme face à la mort et qui ont fait de lui un martyr de la liberté. Mais cet ouvrage se limite au procès et ne divulgue aucune autre information, concernant par exemple les menées de Rudolf. Il faut nécessairement combler ces insuffisances par l'apport d'autres auteurs.

Dans la mesure de combler les vides de Joël Kondo, le Professeur Daniel Abwa,⁴⁶ explore le nationalisme camerounais de 1884 à 1961. Il met en exergue de manière graduelle, les combats menés par les Camerounais afin de se libérer des injustices qu'ils subissaient à un moment précis, et ceci dès la signature des traités germano-Douala jusqu'à la réunification des deux Cameroun. Il s'agit là d'un ouvrage complet, qui nous éclaire sur les menaces à la paix et à la stabilité politique de la période coloniale. Bien que cet ouvrage traite de toute l'histoire politique du Cameroun jusqu'en 1961, il faut reconnaître que son caractère général le rend léger. Les événements relatés sont superficiels et ne nous permettent pas de saisir les faits dans leurs profondeurs. C'est pour cette raison que nous faisons appel à d'autres ouvrages qui abordent les mêmes problèmes que lui.

Louis Ngongo⁴⁷ est appelé à la rescousse de ces derniers, puis qu'il aborde lui aussi l'histoire politique du Cameroun, tout en créant la surprise dans la mesure où il fait intervenir les forces religieuses de 1916 à 1955. Il revient de temps en temps sur les mésaventures des hommes d'églises qui ont constamment pris la défense des camerounais face aux injustices coloniales. Il nous permet de palper par nous même le code d'indignité avec tout ce que cela renvoyait comme travail forcé, bastonnade, pour ne citer que ceux-là. C'est le moment d'apprendre les injustices coloniales qui sont pour beaucoup dans la naissance et le durcissement du nationalisme camerounais.

⁴⁶ D. Abwa, *Cameroun : histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Clé, 2010.

⁴⁷ L. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun : de la Première Guerre Mondiale à l'indépendance*, Paris, Karthala, 1982

A la suite de Loius Ngongo, Blaise Mbue Ngappe, dans " Le nationalisme au Cameroun sous mandat de la SDN confié à la France ", fait économie des relations entre les Camerounais, surtout les populations duala et l'administration coloniale française dès leur installation au Cameroun. Il nous permet ainsi de comprendre l'incidence des coups de force réussis par l'Allemagne en Europe et en fait un lien direct avec la colonisation du Cameroun ; comme par exemple, l'action des nationaux allemands afin de permettre le retour de leurs colonies jadis spoliées. Ce document nous permet de comprendre la flambée des mouvements germanophiles durant la période 1936-1938, y compris la résistance des Duala à l'administration Française. Il focalise cependant son étude sur les actes des nationaux allemands, ce qui ne nous permet pas de cerner dans la totalité les actions des germanophiles au Cameroun. Nous sommes obligés de faire appel à d'autres auteurs en vue de combler ses insuffisances.

Jérémie Fotso, ⁴⁸ dans son mémoire de maîtrise, fait économie des prémices du nationalisme camerounais. Il évoque ainsi le problème foncier qui a opposé l'administration allemande aux populations Duala. En plus de cet élément, il nous mène de plein fouet dans la colonisation Française. Cette dernière, ayant Hérité du Cameroun, devait chercher à s'imposer. Elle était obligée de durcir ses méthodes coloniales. Fotso fait une analyse de la dureté de la colonisation française au Cameroun, fait alors une analyse particulière sur le travail forcé, sur l'indigénat et les impôts institués au Cameroun. Le plus important à retenir ici est la réaction des indigènes à ces injustices. Les mouvements germanophiles naissent dans toutes les régions du Cameroun. Ce mémoire est très important dans la rédaction de notre travail puisqu'il nous plonge dans le vif des problèmes politiques de la période coloniale française. Nous accueillons avec beaucoup de plaisir, les informations contenues dans ce mémoire. Elles se limitent malheureusement en 1939 ce qui ne couvre pas notre étude dans sa totalité. Nous sommes contraints de faire appel à d'autres ouvrages afin de combler ses limites.

Nous évoquons de suite Emmanuel Tchumtchoua⁴⁹, met en exergue les menaces à la stabilité politique au Cameroun. Il parle de l'enfance du nationalisme Camerounais. Après le traité de Versailles, le Cameroun fut attribué par la SDN à la France et à l'Angleterre. La colonisation Française exaspérait les Camerounais qui décidaient de se lever contre

⁴⁸J. Fotso, "*Le nationalisme camerounais dans la période d'entre-deux Guerres (1918-1939)*", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université De Yaoundé I, 1981.

⁴⁹ E. Tchumtchoua, *De la Jeucafra à l'UPC : l'éclosion du nationalisme Camerounais*, Yaoundé, Clé, 2006.

l'administration. Ils exprimaient la nostalgie de la colonisation Allemande qui devenait pour ainsi dire une menace pour la France. Il établit dans cet ouvrage, la montée en puissance des mouvements germanophiles au Cameroun. Le risque était grand pour les autorités Françaises de se faire supplanter. En évoquant le foisonnement des mouvements germanophiles au Cameroun, il montre que les craintes des Français étaient fondées à raison. Cet ouvrage est important pour notre travail, dans la mesure où il étale le caractère convoité du Cameroun. Ce qui crée logiquement un problème de sûreté pour les autorités présente dans la colonie.

L'ouvrage de l'historien Victor Julius Ngoh,⁵⁰ plante le décor de la scène sociopolitique camerounaise. Il donne ainsi les fondements du caractère disputé du Cameroun. Le Cameroun a toujours été une terre des rivalités Européennes. Cette situation avait commencé avant même les poussées impérialistes, ce qui démontre l'importance du Cameroun aux yeux de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne. Ces trois puissances reviennent constamment dans l'histoire du Cameroun. L'Allemagne qui avait fait du Cameroun son protectorat depuis 1884, y avait investi. Mais la Première Guerre mondiale était venue mettre fin à son règne. Elle avait cédé ses colonies à contre cœur et ruminait sa revanche. Dès 1934, elle entreprenait de revendiquer le Cameroun. Dès cet instant, la compétition entre la France et l'Allemagne devenait vive mais sourde et feutrée.

Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, mettent à notre disposition ouvrage collectif. Dans cet ouvrage en effet, ces auteurs répondent à la question de savoir pourquoi est-ce que le terrorisme continu-t-il après l'indépendance et la réunification des deux Cameroun ? Ils posent ainsi Ahidjo, comme étant un instrument efficace du néocolonialisme. Or dans les objectifs de l'UPC, il fallait redéfinir les relations entretenues entre le Cameroun et la France. Il fallait une rupture avec la France qui était un gage d'indépendance réel du Cameroun. Ce qui n'était pas envisager par Ahidjo, qui "n'avait aucune fibre patriotique"⁵¹, Il était un instrument à la solde de la France. Au regard de toutes ces considérations, l'UPC continuait son action terroriste qui mettait à rude épreuve la stabilité politique au Cameroun. Christian Tobie Kuoh⁵², spécialiste de l'histoire coloniale, est sur la même longueur d'onde que ces trois auteurs, et nous fait part d'une expérience vécue. L'auteur fait en effet économie de l'histoire politique du Cameroun à partir de 1944 jusqu'en 1970. C'est un recueil événementiel très important qui nous permet de connaître l'évolution

⁵⁰ V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985 : Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.

⁵¹ T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011

⁵² C. T. Kuoh, *Mon témoignage : le Cameroun de l'indépendance (1958-1970)*, Paris, Karthala, 1990

du nationalisme camerounais. Il donne le contexte de naissance de l'UPC, les émeutes causées par le syndicalisme en 1946. Nous faisons intervenir le journaliste français Philippe Gaillard⁵³, qui aborde la colonisation franco-anglaise au Cameroun et la lutte indépendantiste. Ces thèmes sont développés dans son ouvrage et permettent de comprendre la ruée des Camerounais vers la formation syndicale et politique. Le développement de cette thématique est attrayant et ne laisse aucun lecteur sur sa soif.

Emmanuel Kengne Pokam⁵⁴, s'interroge sur le rôle de, *La France et des Etats-Unis au Cameroun*. Dans cet essai, Pokam fait économie des partis politiques qui ont mené une lutte contre la colonisation au Cameroun. Pour y parvenir, il fait une analyse de la situation politique du Cameroun après la Première et la Seconde Guerre mondiale. Il présente ainsi le cadre constitutionnel qui a permis aux nationalistes camerounais de mener leur combat. Il fait ainsi allusion aux institutions de la SDN et de l'ONU qui avaient un droit de regard sur l'évolution de la colonie. Le fait par exemple que les indigènes avaient le droit de se plaindre devant le conseil de tutelle, fut à n'en point douter l'expression de plus de liberté. Dans la même lancée, il fait une analyse sur les partis politiques qui ont mené la lutte indépendantiste dans les deux Cameroun. L'économie qu'il fait de la menace qui se déployait dans le Cameroun tout entier, rend ce document incontournable dans notre travail. La majorité des écrits sur la lutte pour l'indépendance est davantage focalisé sur le Cameroun francophone, tout en laissant le cas du Cameroun anglophone. Pokam rompt avec cette tradition francophile en démontrant l'apport des partis politiques anglophone dans la lutte pour l'indépendance du Cameroun. On regrette cependant la superficialité de ses analyses qui réduit en même temps l'évaluation du combat mené par les nationalistes anglophones.

Elise Huilery⁵⁵, a rédigé une thèse en Sciences Sociales qui aborde la question du coût et des bénéfices que la France a retirés de ses anciennes colonies. La colonisation a eu selon elle un coût énorme pour la France. Elle se questionne sur ce que serait l'Afrique sans la colonisation, afin de montrer l'apport significatif de la France dans ses colonies. De même aussi, elle fait une analyse sur les inégalités créées par la colonisation en AOF. Le point qui a attiré notre attention ici est celui concernant les bénéfices tirés par la France en AOF et qui nous permet de comprendre davantage le sens des revendications de l'Allemagne pour le

⁵³ P. Gaillard, *Le Cameroun*, tome 2, Paris, Galimard, 1989

⁵⁴ E. Kengne Pokam, *La France et les Etats-Unis au Cameroun : le processus démocratique national en question*, Paris, L'Harmattan, 2009

⁵⁵ E. Huilery, " Histoire coloniale, développement et inégalité dans l'ancienne Afrique Occidentale Française " ; Thèse de doctorat, Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales, France, 2008

retour de ses anciennes colonies ; bref, que les colonies n'étaient pas inutiles comme l'ont prétendu certains.

Richard Joseph⁵⁶ est l'auteur d'un ouvrage qui retrace le Mouvement nationaliste camerounais. Cet ouvrage est d'une importance capitale dans le cadre de nos travaux. Il nous mène sur le chemin de l'histoire politique du Cameroun. L'administration française était trop regardante et ne permettait pas des regroupements. Ces derniers écrasaient tous les mouvements d'humeurs développés par les camerounais qui voulaient exprimer leurs mécontentements. Ceux-ci vivaient les injustices coloniales sans avoir la possibilité de s'en plaindre. Lorsque la Seconde Guerre Mondiale survint et que l'empire français décidait de se rallier à la France combattante, beaucoup de changements se produisirent. En vue de remercier les africains pour les sacrifices consentis, De Gaulle organisa en 1944 une conférence franco-africaine à Brazzaville. Au terme de celle-ci, des concessions furent accordées à l'empire français en général et aux camerounais en particulier. La liberté syndicale fut alors à la mode et la ruée vers celui-ci fut sans précédent. Le syndicat fut le premier organe légal qui permit aux camerounais de revendiquer les droits qui avaient constamment été bafoués. Joseph nous plonge ainsi dans toutes les revendications syndicalistes camerounais et des conséquences qui en ont découlées : émeutes de 1945 qui fut d'ailleurs le premier affrontement direct entre les camerounais et les colons. Les syndicats ne suffisant plus pour mener des revendications plus grandes (comme l'accession à l'indépendance), des partis politiques essaimèrent dans tout le pays et le plus en vue de tous ceux-ci fut l'UPC qui développa un programme de lutte ambitieux au point d'attirer le courroux de l'administration. Ce fut le début des relations tendues entre ces deux groupes, qui dégénéra en guerre civile. Dans son élan de la mise en exergue de l'histoire politique du Cameroun en cette période, Richard Joseph nous fournit une panoplie de facteurs de menace à la paix et à la stabilité politique au Cameroun. Les nationalistes camerounais se battaient pour booster hors de leur territoire les colons français tout en réclamant leur indépendance.

Dans le même ordre d'idée, nous pouvons faire appel ici à Philippe Gaillard⁵⁷ ; ce journaliste français fait une analyse de l'histoire politique du Cameroun de la période précoloniale jusqu'à l'indépendance. Il marque un point d'arrêt sur le peuplement du Cameroun, sur les traités germano-Duala et le début de la colonisation au Cameroun. Par la suite, il aborde la période franco-anglaise et la lutte indépendantiste. Il s'agit en fait, à travers

⁵⁶ J. Richard, *Le mouvement nationaliste camerounais*, Paris, Karthala, 1986

⁵⁷ P. Gaillard, *Cameroun*, Paris, Galimard, 1989, t. 2

cet ouvrage, de résumer tous les points de l'histoire coloniale du Cameroun. Il va ainsi de la poussée impérialiste au Cameroun, en passant par son annexion, par la naissance du nationalisme camerounais, son évolution jusqu'à la lutte pour l'indépendance ; ce qui nous renvoie sur une autre thématique.

En effet, la seconde thématique regroupe en son sein les travaux sur les conflits armés. Ainsi, Antoine Ondoua mène une analyse sur la Première Guerre mondiale au Cameroun. Il revient sur certains points de la bataille du Cameroun.⁵⁸ Il nous rend compte de la façon dont les Alliés s'étaient pris afin d'expulser l'Allemagne du Kamerun. Il est rejoint dans l'étude des conflits armés par Atché Bessou Raymond⁵⁹, dans sa thèse, fait une analyse sur la problématique des conflits internes qui minent le continent africain. Il ressort ainsi les sources des conflits internes en Afrique et les conséquences qu'ils ont sur le vécu quotidien des populations et leurs répercussions sur le développement économique de l'Afrique tout entière. Il demande ainsi aux africains d'œuvrer pour la culture de la paix, car aucun développement digne de ce nom ne peut germer dans un Etat de désordre et de deuil. Cette thèse a été une source d'inspiration pour nous, dans la mesure où elle nous a permis de trouver l'intérêt qu'il y a à mener une étude sur les menaces à la paix et à la stabilité dans les Etats africains. Il pense même qu'en Afrique, les guerres civiles sont les produits d'antagonismes profonds entre des catégories sociales importantes.⁶⁰ Bref, il parle de la quête du pouvoir politique qui se transforme généralement en affrontement ; de la naissance des mouvements de rébellion qui proviennent d'un désaccord entre les dirigeants en place et une fraction de la population vindicte (par exemple les stratégies de maintien au pouvoir par les dirigeants africains pose problème et embrase les Etats.) Bessou Raymond ne se limite pas uniquement aux origines des conflits, il fait aussi une analyse sur la gestion de ces conflits par la communauté internationale : ONU, OUA, ce qui donne encore plus de charme à ce travail. Le continent africain abonde de conflits internes et chacun d'entre eux a une source profonde qui est loin de s'appliquer aux autres. Il s'agit là d'un document qui permet d'attirer l'attention des uns et des autres sur la nécessité de mener une étude sur les facteurs pouvant mettre en péril la paix et la stabilité dans leur Etat. Notre travail sur le compte du Cameroun épouse justement cette exhortation.

⁵⁸ A. Ondoua, "Sociologie du corps de militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun", Thèse de doctorat en Science Politique, Université de Rennes, 2013

⁵⁹ R. Atché Bessou, " Les conflits armés internes en Afrique et le droit international", Thèse, Droit, Sergy-Pontoise, 2008

⁶⁰ *Ibid.*, p.19

Dans le même ordre d'idée, Pierre Miquel⁶¹, fait part de la montée en puissance des dictatures dans la géopolitique européenne. Il est utile de mener une analyse des relations internationales à cette époque, puisqu'elles étaient tendues et présentaient les couleurs des divergences entre les puissances européennes. C'est ainsi qu'il fait mention de la période d'avant la Seconde Guerre mondiale. Ce document est important pour notre travail puisqu'il ressort les coups de force menés par Hitler et qui avaient fait de lui l'homme le plus menaçant en Europe. Ainsi, la France avait raison de craindre le retour de l'Allemagne au Cameroun. La défaite de la France en juin 1940, y compris son occupation avaient donné plus d'ampleur à cette crainte et poussés les autorités administratives à durcir le contrôle social au Cameroun. La germanophilie et les menées anti-françaises avaient atteint des pourcentages jamais égalés. A travers toutes ces analyses, Pierre Miquel nous donne des éléments sur les menaces extérieures à la déstabilisation politique au Cameroun. Cette menace portait la griffe de la Seconde Guerre Mondiale qui avait logiquement une incidence sur la colonisation du Cameroun. Mais ces éléments sont analysés uniquement en Europe. Aucun rapprochement n'est fait avec le Cameroun.

Jean Guiffan,⁶² dans le même ordre d'idée, fait aussi mention du moment où l'Allemagne devient une menace pour la paix mondiale. Il donne des éléments sur la conférence de Genève de 1932 qui statuait sur le désarmement des puissances européennes. L'échec de cette conférence avait ouvert la porte à la remilitarisation de l'Allemagne, qui agissait ainsi contrairement aux prescriptions de Versailles. Hitler qui avait hérité de cette situation d'insoumission de l'Allemagne, en avait profité pour terroriser l'Europe. On aurait dit que l'Allemagne voulait transcender toutes les lois internationales afin de devenir le maître du monde. Il provoquait ouvertement la France et l'Angleterre. Cet ouvrage fait un étalage de la situation politique de l'Europe avant la guerre de 1939-1945. Il met en exergue la menace qui pèse sur la France mais il se limite à l'Europe et ne fait pas allusion à la menace que représente l'Allemagne pour les autorités Françaises installées au Cameroun. Au demeurant, Selon la logique de cet auteur, le contexte international qui mena à la déstabilisation politique du Cameroun apparaît en filigrane et se trouve visiblement inscrit dans le comportement de l'Allemagne sur la scène politique européenne. Il fait cette analyse sans toutefois les étendre sur les colonies allemandes spoliées. Mais des rapprochements peuvent être faits grâce à

⁶¹ P. Miquel, *La Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1986.

⁶² J. Guiffan, *Histoire de l'Europe au XX siècle*, Paris, Complexe, 1995, t. 2.

l'analyse des nationaux camerounais qui se sont attelés à explorer les menaces à la stabilité politique au Cameroun.

Dans la même logique de Jean Guiffan, Jean Louis Dufour, Historien français, ne reste pas en marge dans cette analyse des différents coups de force réussis par l'Allemagne en Europe et qui eut une incidence dans le monde colonial. En effet, dans son article⁶³, Dufour parle des crises qui ont jalonnées l'histoire humaine depuis 1900. C'est dans cet élan qu'il fait mention de la remilitarisation de la Rhénanie décidé par Hitler en 1936. Cet élément est d'autant plus important dans notre travail qu'il plante le décor sur le révisionnisme allemand à l'aube de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit là de la rébellion de l'Allemagne, qui s'insurge contre l'ordre politique international après la Première Guerre mondiale. Il pose ainsi un ensemble d'acte en Europe qui a cependant eu des répercussions inestimables dans la colonie du Cameroun. A travers cette crise, Hitler testait encore le degré de réaction de la France lorsqu'elle était acculée. Face à la léthargie de cette dernière, l'Allemagne ne pouvait qu'oser davantage, poussant le bouchon de plus en plus loin. Au regard des analyses faites par Dufour, nous pouvons pousser la réflexion un peu plus loin en se disant, pourquoi pas le tour du Cameroun ? Toujours est-il que cet auteur ne fait aucun rapprochement entre ces évènements et le Cameroun. Il se limite donc à analyser les coups de force de l'Allemagne durant la période concernée. La Seconde Guerre Mondiale éclata, la France fut rapidement défaite et occupée par l'armée allemande ; ce qui accentua la situation trouble de la France.

Cette situation de trouble interne que connaît la France va continuer jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Jean-Louis Crémieux-Brilhac⁶⁴ en fait écho dans son ouvrage intitulé *La France Libre*. Il rend ainsi compte de la rivalité entre de Gaulle et Vichy. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, la France est défaite. Le maréchal Pétain signe l'armistice et la cessation des combats sur tous les fronts. Cette décision ne faisait pas l'unanimité parmi les Français. C'est dans ce sens que de Gaulle lançait son fameux appel du 18 Juin 1940. Cet auteur démontre ainsi les conséquences de l'acte de De Gaulle sur la vie politique Française. La rivalité qui s'ouvrait entre les deux tendances avait fait le tour du monde. Le Cameroun ne fut pas épargné par cette rivalité. Cette dernière avait poussé les autorités Françaises à la vigilance. Le contrôle social était devenu le maître mot au Cameroun français. Cette rivalité

⁶³ J. L. Dufour, *Un siècle de crises internationales : de Pékin (1900) au Caucase 2008*, Paris, éditions Versailles, 2010

⁶⁴ J.-L. Crémieux-Brilhac, *La France Libre*, Paris, Gallimard, 2001

Franco-française ne se limitait pas uniquement en France. Elle touchait l'empire colonial français en général et le Cameroun en particulier.

Prenant le pas de ce dernier, Didier Etaba Otoa⁶⁵ éclaire sur le déroulement de la rivalité entre les deux Frances au Cameroun. Il apparaît ainsi que le ralliement du Cameroun à la cause gaulliste n'avait pas été facile. Le déploiement de cette rivalité sur le sol Camerounais avait fait en sorte que les autorités gouvernantes ouvrent davantage l'œil sur les populations. Ce cheminement explique le durcissement du contrôle postal au Cameroun sous administration Française. Les autorités françaises ne voulaient en aucun cas être remplacées par les adeptes de la France Libre. La logique était de mettre sur pied un contrôle étroit de la population, afin de taire tout comportement subversif dans la colonie. Mais cet auteur reste muet en ce qui concerne les méthodes sécuritaires adoptées par les autorités Françaises pour taire cette menace. La situation politique interne du Cameroun évoluait ainsi au gré des événements qui avaient cour en Europe. C'est ainsi que, pour le démontrer

Dans la troisième thématique, nous avons les travaux sur la violence politique au Cameroun. Cette thématique est ouverte par les travaux de Charles Tilly⁶⁶, qui a élaboré une théorie sur les révolutions et sur la rébellion. Il nous permet ainsi d'appréhender les différents éléments qui mènent aux regroupements des individus dans le but de s'insurger contre un ordre politique affligeant. Il nous donne des éléments qui poussent les individus à la révolte. Dans le même ordre d'idée, Albert Camus dans son ouvrage *l'homme révolté*⁶⁷, nous permet de cerner davantage ce terme et de l'inclure dans la sphère politique camerounaise. Une pacerelle peut ainsi être établie dans la violence politique au Cameroun., avec des auteurs qui se sont donné la tâche de nous y plonger.

En ce qui concerne justement la violence politique au Cameroun, Bouopda Pierre Kamé⁶⁸, s'éloigne un tout petit peu des auteurs mentionnés bien avant cette thématique, puisqu'il traite d'une période plus récente ; il s'agit en fait de la présidence de Biya, il revient sur les événements qui ont mené au putsch manqué de 1984. Dans cet ouvrage en effet, l'auteur donne des éléments sur le revirement de la décision d'Ahidjo qui, quelque temps avant, c'est-à-dire deux ans plus tôt, avait remis le pouvoir entre les mains de Paul Biya. Il nous parle ainsi du procès d'Ahidjo et de sa condamnation à mort par le tribunal du 23 avril

⁶⁵ D. Etaba Otoa, *Le Cameroun libre avec les Français Libres 1940*, Yaoundé, Presse de l'UCAC, 2000.

⁶⁶ C. Tilly, *From mobilization to revolution*, New York, Random House, 1978

⁶⁷ A. Camus, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, 133^e édition, 1951

⁶⁸ P. Bouopda Kamé, *Cameroun : des crises majeures de la présidence Biya*, Paris, L'Harmattan, 2007

au 28 février 1984. Cet auteur revient une fois de plus avec un autre ouvrage qui nous instruit sur le maquis en zone Bamiléké. En effet, il éclaire notre lanterne sur les actes de violence perpétrés par les maquisards dans les chefferies, dans les missions religieuses.

Le collectif '*changer le Cameroun*'⁶⁹ quant à lui, fait une autopsie des élections présidentielle du 11 octobre 1992. Ici, le facteur de menace à la paix est celui des élections au Cameroun, avec tout ce que cela a impliqué comme contestation des résultats. Cet ouvrage revient sur les élections de 1992, parle de la manipulation de la constitution, de la loi électorale de circonstance, d'une mauvaise préparation des élections et d'une élection faite sous la tutelle de l'Etat.

Linus Onana Fouda⁷⁰, Quant à lui, marque un point d'arrêt sur les années 1990. Il revient sur l'instauration de la démocratie et du multipartisme au Cameroun. Ce fut une période sombre au Cameroun. Avec des revendications multiples organisées par l'opposition camerounaises et qui forma un caillot de tensions entre le parti au pouvoir et les autres partis politiques. Nous avons encore en mémoire la demande de la Conférence nationale souveraine qui se heurtait au refus catégorique du parti au pouvoir. Alors des tensions s'en suivirent et mirent en péril la paix et la stabilité politiques au Cameroun. Situation qui se solda d'ailleurs par la contestation des élections présidentielles de 1992.

P. Fabien Nkot⁷¹ sort d'une certaine monotonie et soulève un problème de toute autre ampleur. Il laisse le domaine purement électoral et fait surgir le problème anglophone au Cameroun. Après la réunification des deux Cameroun, un accord de fédéralisme avait été signé entre les deux parties. Le référendum de 1972 qui consacrait l'Etat unitaire venait mettre fin à cet accord. Du coup, les populations anglophones se sont senties lésés et dupées par le Président Ahidjo. Cette situation avait fait germer des désirs sécessionnistes dans l'esprit des populations anglophones. Ce qui devait logiquement menacer la paix et la stabilité politique au Cameroun. Dans sa démarche, Fabien Nkot rend compte de la ruse politique mise en œuvre par Ahmadou Ahidjo afin de contourner les populations anglophones. Il parle alors d'un '*coup d'Etat civil organisé en 1972*' par Ahidjo : la disparition du fédéralisme camerounais au profit de l'Etat unitaire. Cette situation ne fut pas approuvée par les populations et intellectuels anglophones qui voyaient en cet acte, une forme

⁶⁹ Collectif *Changer le Cameroun, Le 11 octobre 1992. Autopsie d'une élection controversée*, Yaoundé, Edition C3, 1993

⁷⁰ L. Onana Fouda, *1990-1992 au Cameroun : chronique des années rebelles*, Paris, SDE, 2004

⁷¹ P. F. Nkot, *Usages politiques du droit en Afrique : Le cas du Cameroun*, Bruxelles ed. Bruylant, 2005

de violence, mieux de francisation du Cameroun anglophone. Ce document nous est d'une grande utilité dans la mesure où il nous met sur le chemin de la tentative sécessionniste des populations anglophones, ce qui vient augmenter la liste des facteurs aux menaces à la paix et à la stabilité au Cameroun. Toutefois, il s'éloigne de l'histoire telle vécue pour s'engouffrer dans un chapelet de textes juridiques. Il s'agit en quelque sorte d'un procès à l'endroit du référendum de 1972. Il s'agit donc d'un document riche pour les juristes et pauvre pour les historiens.

Zacharie Ngniman⁷², auteur prolifique, emboîte le pas à son concitoyen P. Fabien Nkot, et traite de la période du retour au multipartisme au Cameroun. L'avènement du multipartisme a été un choc pour les Camerounais. Il s'est déroulée dans une tension qui a fait couler du sang des Camerounais. Les revendications politiques des partis de l'opposition se heurtaient au refus du parti au pouvoir. Ce qui créait un caillot de violence politiques au Cameroun. Ce document nous relate les événements qui ont eu lieu au Cameroun à l'aube de la démocratisation. Un état des lieux est alors exposé sur les conséquences sociopolitiques et économiques de la démocratisation du Cameroun. Ce nouvel état avait généré la violence. Que ce soit à Yaoundé, à Bamenda, à Bafoussam à Douala ou à Ngaoundéré, le Cameroun était au bord de la rupture totale. Les chauds fourrés entre les partis au pouvoir et l'opposition faisaient tâche d'huile dans les relations sociales. Les revendications de l'opposition gravitaient autour de la conférence nationale souveraine. Le refus du pouvoir à céder à cette exigence embrasa le Cameroun tout entier. Des Camerounais étaient montés contre des Camerounais et la suspicion était devenue le gros des relations individuelles. Le problème tribal avait refait surface. Le clou des événements était l'élection présidentielle de 1992 qui a vu la contestation des résultats. Cette situation avait rendu hystérique une frange de la population. Le phénomène de ville morte était ainsi la réaction des populations courroucées.

Daouda Dia, abonde dans le même sens dans " Les dynamiques de démocratisation en Afrique noire francophone "⁷³. Dans cette thèse de doctorat, l'auteur fait économie du processus de démocratisation en Afrique noire francophone. Il nous donne ainsi des éléments dit internationaux qui ont rendu possible cette mutation politique dans cette partie de l'Afrique. Il insiste ainsi sur les vents d'Est qui ont vu la dislocation de l'Empire russe, la fin de la dictature roumaine de Ceausescu et la chute du Mur de Berlin ; puis ce fut la

⁷² Z. Ngniman, *Cameroun : la démocratie emballée*, Yaoundé, Clé, 1993

⁷³ D. Dia, "Les dynamiques de démocratisation en Afrique noire francophone ", Thèse de doctorat en Science Politique, Université Jean Moulin Lyon 3, 2010

conférence de la Baule sous l'initiative du président français François Mitterrand qui, dans un discours injonctif, sommait les anciennes colonies françaises d'Afrique de s'ouvrir à la démocratie. Dans la suite de ses analyses, Daouda Dia s'arrête un tant soit peu sur la pression à l'intérieur de ces Etats en général et sur le Cameroun en particulier, qui ont poussé à l'introduction de la démocratie. En dépit de sa richesse, il faut tout de même reconnaître que ce document ne comble pas toutes nos attentes. Il ne nous livre que certaines informations sur le cas du camerounais qui nous intéresse. Nous sommes dans obligation de faire appel à d'autres documents afin de combler ces attentes.

C'est ainsi que nous avons introduit Claudine Ambomo⁷⁴. Dans sa thèse qui s'inscrit dans l'analyse des discours du président Biya, elle fait tout de même un historique sur son arrivée au pouvoir en 1982, y compris les différentes crises par lesquelles il est passé jusqu'en 2002. Dès cet instant, cette thèse est importante dans notre travail qui analyse les menaces à la paix et à la stabilité politique au Cameroun. Claudine nous édifie ainsi sur le changement à la tête de l'Etat, la coexistence pacifique entre les deux hommes (Ahidjo et Biya), puis, la rupture et le coup d'Etat manqué d'avril 1984. De même aussi, un rappel est fait sur le processus démocratique au Cameroun qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Il va sans dire que cette thèse est d'une importance capitale pour nous et s'inscrit, même si partiellement dans la logique de nos analyses.

Pigeaud Fanny ⁷⁵ ne va pas de main morte dans son analyse de la scène sociopolitique du Cameroun. Elle fait un gros plan sur l'Etat camerounais post-indépendant. Elle examine tous les problèmes politiques qui ont jalonné les mandats de Paul Biya depuis 1982 jusqu'en 2011. Elle éclaire ainsi les conditions dans lesquelles ce dernier est arrivé au pouvoir, de quelle façon il s'est désolidarisé de l'ancien président qui lui avait rendu autrefois les rênes du pays. Elle nous donne des éléments sur le putsch manqué d'avril 1984 et la politique économique de Biya. Dans cette lancée, elle donne un éclairage sur la faillite de l'Etat, de la corruption et aussi de la mauvaise gouvernance du Cameroun qui est pris en otage par une frange de la population qui a emmagasiné d'énormes richesses au détriment d'une grande majorité de la population qui ne prend pas part au partage du gâteau ; Fanny Pigeaud revient aussi sur les problèmes politiques du Cameroun des années 1990. Au regard de tous ces éléments, il faut reconnaître l'importance de cet ouvrage dans la réalisation de notre

⁷⁴ C. Ambomo, " Analyse d'un discours politique présidentiel : étude lexicométrique (Paul Biya, Cameroun, 1982-2002), Thèse de Doctorat, Sciences du Langage, Université de Franche-Comté, juin 2013, vol. 1

⁷⁵ F. Pigeaud, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011

travail puisqu'il nous édifie sur les problèmes politiques, sociaux et économiques du Cameroun à un moment donné de son histoire.

La quatrième thématique traite des relations postcoloniales françaises avec ses anciennes colonies françaises en général et au Cameroun en particulier. C'est dans ce sens qu'Ismaël Traoré⁷⁶, plante le décor, lorsqu'il fait économie des relations franco-africaines après les indépendances. La France continue à impacter la vie politique, économique et sociale de ses anciennes colonies. Elle est restée scotcher à celles-ci par un mécanisme machiavélique orchestré à l'aube des indépendances. Ce sont les traités de coopération, instruments de chantage de la France sur les gouvernants des anciennes colonies. Ce mémoire vient renforcer nos connaissances dans le cadre de la gouvernance et de ce fait, comprendre ses rouages au Cameroun. L'indépendance signifiait la fin de la domination française, mais celle-ci gouverne par personne interposée. Pour quoi ne laisse-t-elle pas prise ? Charly Gabriel Mbock⁷⁷ nous éclaire à ce sujet.

En effet, il faut *Décoloniser la France*, sans aucune forme de procès. Cet auteur a un regard critique sur le comportement post colonial de la France. Il pense que la France doit se décoloniser. Par cet acte, il s'agit pour cette dernière de rompre totalement ses liens de puissance dominatrice qu'elle continue à entretenir avec ses anciennes colonies. Il démontre dans cet ouvrage, le néo-colonialisme de la France. Au lieu de laisser toute liberté à ses anciennes colonies, elle fait toujours preuve, non seulement de contrôle, mais aussi d'ingérence politique, économique et sociale. Ce qui est justement contraire aux préceptes même du terme indépendance. Il parle alors d'une indépendance de façade. Dès lors, nous comprenons l'un des facteurs clé de la menace à la paix et à la stabilité politique au Cameroun à l'orée des indépendances, puisque les upécistes l'avaient compris et continuaient leur combat.

Dans la suite de Gabriel Mbock, Daniel Yagnye Tom⁷⁸ mène une analyse sur le néocolonialisme. Selon cet auteur en effet, les indépendances accordées par les puissances coloniales ne sont que des indépendances de façades. Il pense que les occidentaux s'étaient arrangé pour partir mais tout en faisant rentrer leurs racines plus en profondeur et mettre par

⁷⁶I. Traoré, " La françafrique en 2018 : état des lieux", Mémoire de Maîtrise, Science politique, Université du Québec, Montréal, 2019

⁷⁷C. G. Mbock, *Décoloniser la France*, Canada, Montréal, éd. Kiyikaat., 2010

⁷⁸D. Yagnye Tom, *Afrique : 1/2 siècle d'indépendances piégées. Cas du Cameroun et de la R-D Congo*, Paris, L'Harmattan, 2009

ce fait tout le continent africain dans une impasse. Edouard Epiphane Yogo⁷⁹ prend le pas de ce dernier et fait économie des éléments qui font d'un Etat, un Etat dit fragile. Dans ce sens, il y fait allusion à la gouvernance, à la politique adoptée par l'Etat afin de mater les populations. L'élément phare qui a retenu notre attention est celui de l'héritage colonial qui fait en sorte que les présidents des nouveaux Etats font des pieds et des mains pour satisfaire les désirs de leurs anciens maîtres et ce, au détriment même de ceux de leurs populations. Cette situation nous mène inéluctablement au néocolonialisme. Il est rejoint dans ce développement par Achille Mbembe dans son ouvrage, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*.

Jean-Paul Gourévitch⁸⁰, s'occupe des relations entre la France et ses anciennes colonies, dans son ouvrage. Ce consultant international en ressource humaines et enseignant, rend compte sur les revers de la coopération entre la France et ses anciennes colonies. Elle se manifeste à travers des dons, des aides et des dettes qui sont en fait des moyens en vue de mieux installer le néocolonialisme dans ses pays. Cette politique est mise sur pied par la France depuis 1961, juste à l'aube des indépendances et s'est avéré être la misère pour l'Afrique ; rassemblement autour d'une monnaie unique. En fait, la France mit sur pied une hamada afin de perpétuer sa domination sur l'Afrique. Il s'agit pour cet ouvrage de nous mettre sur le chemin du néocolonialisme en Afrique francophone en général et au Cameroun en particulier. Mais il se cramponne sur des généralités et ne nous permet pas de cerner le déploiement de ce système de domination au Cameroun.

Raphaël Granvaud⁸¹ s'inscrivant dans la même logique, fait économie du néocolonialisme français en Afrique sur le plan militaire. Avant de donner l'indépendance à ses colonies, la France prit le malin plaisir de signer des traités de coopération avec les jeunes Etats qui se formaient. Cet acte lui permettait de garder un œil sur la colonie et lui garantir en même temps la suprématie sur la matière première. C'est justement contre cet état de chose que l'UPC se battait. Au regard de ces traités, ces derniers voyaient le revers du couteau qui légalisait le néocolonialisme au Cameroun. R. Granvaud nous donne ainsi un élément qui a permis la continuation du combat des patriotes camerounais après l'indépendance.

A bien voir, dans la quasi-totalité de la littérature recensée jusqu'ici, les menaces à la déstabilisation de l'ordre politique au Cameroun ont des relents politiques. Est-

⁷⁹ E. E. Yogo, " Fragilité de l'Etat et sécurité des individus au sud du Sahara ", Master II en Sciences Politique, Université Yaoundé II-Soa, 2010

⁸⁰ J. P. Gourevitch, *La France en Afrique : cinq siècles de présence, vérités et mensonges*, France, Acropole, 2008

⁸¹ R. Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique ?* Marseilles, Agone, 2009

ce uniquement de ce domaine que peut émaner la rupture de la paix et de la stabilité politique ? A cette interrogation, nous répondons par une négation et faisons tout de suite appel à un ouvrage qui nous éclaire sur la question.

La cinquième thématique, quant à elle, campe les menaces socio-économiques au Cameroun. Il faut comprendre avec cette thématique que le domaine politique n'est pas le seul endroit d'où peut émaner la violence au Cameroun. L'ouvrage collectif intitulé, *L'Etat du Cameroun 2008*⁸², fait la peinture de la société camerounaise sur tous les plans. Les auteurs reviennent sur les émeutes dites de la faim de février 2008, de leur évolution et de leur déploiement sur l'étendue du territoire camerounais. Un instant d'arrêt est fait sur l'action gouvernementale contre les manifestants. Des bilans sont aussi dressés sur les pertes, humaines et matérielles. Ce document est utile dans la mesure où il donne un éclairage sur les émeutes de février 2008, y compris ses conséquences sur le vécu quotidien de la population. Il fait aussi un état du respect des droits de l'homme au Cameroun, le problème de la révision constitutionnelle qui apparaît comme facteur de la grève des jeunes.

La corruption est un fait réel en Afrique en général, et au Cameroun en particulier. Il s'agit d'un fléau létal pour les économies fragiles. IL faut mener une lutte sans merci contre cette dernière. L'étudiant en Sciences Politique Zekeyo Ivo Richards⁸³ a tenté de faire dans son mémoire. Il fait une étude spécifique du cas camerounais. Il donne ainsi matière sur les facteurs qui ont permis le développement de la corruption au Cameroun. Dans la même lancée, Sahr John Kpundeh⁸⁴, fait part des problèmes sociaux engendrés par la gestion des finances dans un Etat. Il revient sur le problème de la gouvernance ; lorsqu'elle est floue, elle laisse libre cours aux détournements. La conséquence est la paupérisation de certaines couches sociales tandis que la minorité s'enrichies. Elle crée une situation tendue capable de rompre l'équilibre social et déstabilisé cet Etat. Zekeyo Ivo rejoint cette analyse dans son mémoire, puisqu'il démontre les méfaits de la corruption et des détournements de fond publics au Cameroun, il éclaire ainsi le lectorat sur les conséquences de cette gangrène

Pierre Janin⁸⁵ quant à lui, fait étalage des conséquences de la pauvreté. Il démontre ainsi comment un Etat dans lequel sévit la faim, ne peut penser qu'il y règne la paix. Il prend

⁸² F. Eboussi Boulaga (sous la direction), *L'Etat du Cameroun 2008*, Cameroun, terroir, 2009

⁸³ R. Zekeyo Ivo, " Une socioanalyse de la lutte contre la corruption et du détournement des fonds publics au Cameroun : entre politics et policy ", Master II en Sciences Politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2014

⁸⁴ J. Sahr Kpundeh, "Gouvernance et économie en Afrique. La corruption en Afrique.", Maryland, CAFRAD, *Iris*, 2001

⁸⁵ P. Janin, "Crise alimentaire mondiale. Désordre et débats", in *Janin et Giblin B.*, 2008

comme base à son analyse, la crise alimentaire de 2008 et les violences qui en ont découlées. Il démontre par la suite comment la crise alimentaire peut mener à la déstabilisation d'un Etat⁸⁶. Julius Amin⁸⁷ abonde dans le même sens lorsqu'il met en exergue les actions menées au Cameroun par la jeunesse ; la rareté et la cherté des denrées alimentaires de première nécessité avaient créé des sautes d'humeurs et mis à jour tous les problèmes politiques qui couvaient dans la société. Il fallait trouver les responsables de la misère ambiante.

6. Problématique

En dehors de la rivalité franco-allemande qui fut un évènement réel, il ressort d'une observation empirique que les tentatives de remises en cause de l'ordre politique existant au Cameroun ont un dénominateur commun : les maladresses de la gouvernance. Il s'agit en effet dans ce travail de montrer que les tentatives récurrentes de remise en cause de l'ordre politique dans l'histoire centenaire du Cameroun découlent d'un système de gouvernance générateur d'injustices, de frustrations et de révolte.

Ce travail consiste à mettre en évidence les facteurs structurants des menaces de déstabilisation de l'ordre politique de la période coloniale à 2008. Plusieurs questions ont ainsi germées dans notre esprit et tiennent tel qu'il suit :

7. Questions

-Question principale : quelles sont les menaces de déstabilisations de la période coloniale à la période post indépendance ?

-Question secondaire : quelle est la priorité de la gouvernance dans la survenue de ces menaces à répétition au Cameroun ?

8. Considérations théoriques et méthodologiques

Cette phase prend en compte trois éléments à savoir le cadre théorique de l'analyse, les techniques de recherche et de collecte de données, enfin, la démarche intellectuelle ou mode de raisonnement.

⁸⁶ P. Janin et C.-E. De Suremain, " la question alimentaire en Afrique : risque et politisation." Paris, PUF, revue *Tiers- Monde*, 2005, n° 184, pp. 727-859

⁸⁷ J. Amin, " Cameroon Youths and the protest of February 2008", in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n° 211, septembre 2013 pp. 677- 697.

a. Le cadre théorique de l'analyse

Deux théories ont été retenues dans cette étude : la théorie du choix révolutionnaire et la théorie du déterminisme historique.

Les sociétés humaines évoluent par contradiction, il existe toujours un climat d'insatisfaction populaire, de choc idéologique ou d'oppression. Cette situation est génératrice de rupture entre des groupes d'individus qui ne partagent pas les mêmes centres d'intérêt. C'est dans ce contexte que se pose le choix révolutionnaire. La révolution est l'apanage de toutes les sociétés humaines et est répertoriée dans les quatre coins du monde : nous pouvons ainsi citer la révolution française de 1789, la révolution russe de 1917, la révolution chinoise de 1949, et les mouvements des droits civiques aux États-Unis de 1960⁸⁸. Au regard de cette réalité, des penseurs ont élaboré des théories à ce sujet. Dans ce sillage, nous avons Karl Marx, qui fonde la révolution sur la lutte permanente entre les classes⁸⁹ ; Robert Ted Gurr quant à lui, la fonde sur la violence politique⁹⁰, tandis que Charles Tilly, la fonde sur le conflit politique⁹¹.

La théorie du choix révolutionnaire a vu le jour au cours des années 1900 et l'un des moteurs de cette théorie est la révolution française de 1789. Mais à ce moment, il ne s'agissait pas encore d'une théorie toute élaborée. On parlait alors de l'école de « l'histoire naturelle des révolutions », elle consistait en l'analyse des événements à l'origine des révolutions sans aucune perspective théorique. Ce n'est qu'à partir des années 1940 que des éléments théoriques commençaient à prendre corps. Au départ, il s'agissait de la théorie de la frustration-agression issue de la psychologie cognitive ; il y est ainsi démontré qu'une révolution émerge dès lors que les masses entrent dans un état cognitif de frustration ou de privation⁹².

La colonisation était un système de contrainte et de privation, qui ravalait le colonisé au plus bas de l'échelle humaine. Cette situation prédisposait déjà à la révolution, au regard des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.⁹³ Le système liberticide en vigueur dans les colonies, a permis l'éclosion du nationalisme et mené au

⁸⁸ T. Tazdait, R. Nessah, *Les théories du choix révolutionnaire*, Paris, La Découverte, 2012, p. 20

⁸⁹ J. Alix, "Les approches théoriques classiques de la révolution et une approche religio-éthique de la révolution sandiniste au Nicaragua", *Maîtrise, Anthropologie*, Montréal, 2013, p. 34

⁹⁰ R. Ted Gurr, *Why men rebel*, Princeton, N. J. University press, 1960, pp. 334-347

⁹¹ C. Tilly, *From mobilization to revolution*, New York, Mc Gaw Hill, 1st ed., 1978

⁹² Tazdait, R. Nessah, *Les théories du choix...*, P. 23

⁹³ M-C. Smouts, D. Battistella, P. Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales. Approches, concept, doctrines*, Paris, Dalloz, 1996, 2^e édition, p.162

durcissement de la lutte pour l'indépendance. Dès lors, cette théorie du choix révolutionnaire est indiquée pour notre étude dans la simple logique que les menaces de déstabilisation de l'ordre atablit au Cameroun sont au centre de nos préoccupations.

Durant les périodes évoquées ci-dessus, les Camerounais cherchaient à s'affranchir des injustices ou des frustrations qu'ils subissaient et cela menaçait la paix et la quiétude sociale ; l'administration en place devait logiquement répondre et la confrontation devenait le fond des relations entre les deux groupes. Nous rejoignons ainsi le politologue County, l'un des penseurs qui a élaboré la théorie révolutionnaire. Il pensait que toute société dispose d'un certain équilibre qui lui permet d'être stable. Il y a pour ainsi dire plusieurs éléments qui entrent en jeu et fusionnent afin que cet équilibre perdure. Tout disfonctionnement est susceptible de conduire la société vers un état de déséquilibre qui peut voir surgir une révolution.⁹⁴ Les éléments à l'origine d'une révolution sont alors constitués des facteurs à même de favoriser l'apparition de nouveaux groupes d'intérêts.

James Denardo, David Mason et Dale Krane, ont mis un point d'honneur à faire avancer la théorie lorsqu'ils soutiennent que, " en faisant régner la terreur de façon aléatoire, un Etat pouvait créer chez les individus une incitation à rejoindre un groupe révolutionnaire"⁹⁵. C'est d'ailleurs ce qui s'était produit au Cameroun au cours des années 1990, avec le retour au multipartisme. Dans la même logique, la crise dite anglophone rejoint cette théorie, puisque ces derniers estiment être lésés par le gouvernement et se sentent frustrés. Ils élaborent un mouvement de rébellion qui met en péril la paix et menace l'intégrité territoriale du Cameroun. En plus de cette théorie, nous avons la théorie du déterminisme historique qui permet de mener à bien cette étude.

Le déterminisme est une doctrine philosophique d'après laquelle tous les évènements du monde et les actes humains sont liés à des moments antérieurs et ce, dans une chaîne de causalité. Le déterminisme historique est un concept de la philosophie de l'histoire, reposant sur le déterminisme qui place le principe de causalité d'un évènement avant celui-ci, contrairement au finalisme qui le place après, ou au volontarisme qui le place dans l'action volontaire consciente.

⁹⁴ Teztaïd et Nessah, *Les théories du choix...* P. 23

⁹⁵ *Ibid*

Le mot déterminisme exprime l'idée selon laquelle l'univers serait fait de telle sorte que l'état présent est l'effet de l'état antérieur et cause de celui qui va suivre, si bien que la connaissance, à un instant quelconque, des positions respectives de tous les phénomènes qui le composent permet de décrire l'intégralité du passé et de l'avenir dans une même formule et avec une entière exactitude. La prévisibilité est donc la caractéristique fondamentale du déterminisme, selon lequel chaque présent succède à un seul passé dont il porte l'empreinte, et entraîne un seul avenir qu'il préfigure. L'action et la volonté sont soumises à ce principe. De ce fait, le déterminisme tend à gommer toute incertitude et tout aléa. Le concept de déterminisme historique puise ses origines dans une réflexion sur le Temps et sur l'Histoire, qui remonte à l'antiquité.

L'idée du déterminisme remonte à la Grèce antique, où la fatalité, le destin étaient des concepts que les stoïciens et les épicuriens ainsi que les autres philosophes discutaient en rapport avec les spéculations sur l'existence des dieux. Les stoïciens professaient un enseignement où l'humain ne pouvait changer son destin et où son devoir résidait dans l'acceptation de ce fait et consistait à œuvrer suivant sa destinée. Son malheur découlait de son opposition à cet état de chose.⁹⁶

Le déterminisme fut associé à la notion de causalité nécessaire de Dieu. C'était la volonté divine qui était à l'origine et cause de tout ce qui se produisait dans le monde. Mais avec le siècle de lumière (18^e siècle), apparaît le déterminisme scientifique généralisé. Les découvertes des lois de la physique dévoilées par Galilée, puis suivies de la loi de gravitation de Newton, occasionnèrent un renversement de la situation et la croyance fut celle que les humains pouvaient accéder à la compréhension des processus autant qu'ils se donnent la peine de la chercher en tenant pour certains, infaillible le principe de causalité. Ainsi, " quand nous apprenons que quelque chose arrive, nous supposons toujours que quelque chose l'a précédé, qu'il a suivi une règle"⁹⁷.

C'est par ce principe que la prédiction devient possible et le déterminisme c'est la thèse qui soutient que tous les événements de ce monde proviennent d'une cause et que si nous connaissons une cause ainsi que les lois qui les régissent, alors nous sommes en mesure de prévoir l'effet de sa cause. La déclaration de Pierre-Simon de Laplace est à l'origine d'une nouvelle conception du monde. Elle ne repose plus sur la nécessaire intervention divine, mais

⁹⁶ S. Barette, " Essai philosophique sur l'indéterminisme et sa thèse sur la falsification", Maîtrise, Philosophie, Québec à Trois-Rivières, 2003, p. 19

⁹⁷ I. Moyal, L. Millet, *Traité de philosophie*, Paris, Edition Gamma, Vol. I, 1987, p. 117

plutôt sur la croyance en des principes et des lois inflexibles et universelles : " nous devons donc envisager l'état présent de l'univers comme l'effet de son état antérieur, et comme la cause de ce qui va arriver."⁹⁸ A cet effet, le monde présent est calqué sur le monde antérieur ou passé. Les différents éléments de la société qui existent sont déterminés par ceux de la société qu'elle a remplacée.

Dans le contexte politique camerounais, le déterminisme historique voudrait que la gouvernance postcoloniale soit le prolongement de la gouvernance coloniale ; que l'administration postcoloniale soit l'avatar de l'administration coloniale, ce qui revient à une sorte de mécanisation de l'administration, tel que nous pouvons le lire à travers ces termes : " les actions des hommes, étant déterminés uniquement par leurs antécédents, doivent avoir un caractère d'uniformité"⁹⁹. Ce qui signifie que les antécédents sont soit dans l'esprit, soit en dehors de l'esprit. Il poursuit en affirmant que : " Lorsque nous accomplissons une action, nous l'accomplissons en conséquence de certains motifs que ces motifs sont les résultats d'antécédents et par conséquent, si nous connaissons tous les antécédents et toutes les lois de leur mouvement, nous pourrions prédire avec une certaine certitude infaillible tous leurs résultats immédiats"¹⁰⁰.

John Stuart Mill, un autre penseur du déterminisme historique, affirme explicitement que les régularités observées prouvent l'existence des lois sociales causales : " *This singular degree of regularity, combined with the extreme of irregularity in the cases composing the mass, is the felicitous verification of the law of causation in its application to human conduct*"¹⁰¹.

Mill reconnaît deux sortes de causes du comportement humain : l'une est générale et concerne les pays, leur économie, leur éducation et leur civilisation. L'autre concerne l'individu singulier, son caractère, ses habitudes. Il souligne que les effets des changements dans les mœurs ou dans les habitudes sont généralement lents et aussi que les actions humaines sont sujettes à la loi de causalité.¹⁰² La posture des historiens dans le déterminisme vise à répertorier et analyser les facteurs pouvant provoquer tel ou tel évènement. C'est

⁹⁸ P. S. Laplace, *Essai philosophique sur les probabilités*, Paris, Edition des " Maîtres de la pensée scientifique", Gauthier-Villars, 1921, pp. 3-4, et Pomian, Krzystof, René Tom et al, *La querelle du déterminisme, philosophie de la science d'aujourd'hui*, Paris, Edition Gallimard, 1990, p. 9

⁹⁹T. Müller " Entre liberté et nécessité : autour de deux débats au XIXe siècle", Thèse de Doctorat, Science Economique, mention " Histoire de la pensée et philosophie économique ", Lausanne, 2015, P. 27

¹⁰⁰ *Ibid.*, P.25

¹⁰¹ M. J. Stuart, *A system of logic, ratiocative. University of Toronto Press, Editor J. M. Robson, Books IV-VI and appendices*. 1865, p. 933

¹⁰² *Ibid.*, p. 836

d'ailleurs pour ce fait que nous étudions la gouvernance coloniale, ressortons ses caractéristiques, et cherchons à établir les points communs avec la gouvernance postcoloniale.

b. Les techniques de recherche et de collecte des données

Pour réaliser ce travail, il a fallu trouver d'abord des faits, ce qui impliquait un recours aux ouvrages, aux thèses et mémoires, aux archives, aux articles de journaux, aux rapports, aux documents officiels aux sources orales et aux sites Web.

Nous nous sommes rendus dans des lieux à forte présence des jeunes, où nous avons rencontrés des acteurs actifs des émeutes de février 2008. Notre souci était d'exploiter la tradition orale qui nous permettait de vivre cet événement avec la même intensité que ces acteurs. Nous nous sommes rendus dans des institutions universitaires, dans lesquelles nous avons rencontrés des politologues, des historiens, qui nous ont davantage instruits sur la politique du Cameroun. Dans la même lancée, nous sommes allés vers des hommes politiques camerounais qui ont vécu le retour du multipartisme au Cameroun. Ils nous ont permis de toucher du doigt les méthodes policières et la violence du gouvernement à cette période. Les informations recueillies ont été complétées par de nombreux ouvrages et articles.

La consultation des documents secondaires s'est faite pour la plupart, dans les bibliothèques publiques et privées. Nous faisons ainsi allusion à la bibliothèque de l'université de Soa (Yaoundé II), la bibliothèque du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation, la bibliothèque du cercle histoire géographie de l'université de Yaoundé I, et celle de l'Institut Culturel Français (ICF) de Yaoundé.

Les ouvrages portant sur la colonisation et sur le nationalisme au Cameroun nous ont permis de bien comprendre notre problématique et d'avoir des précisions sur les concepts de déstabilisation de l'ordre politique, de menace à la paix et sur le rapport étroit qui peut exister entre la gouvernance et la violence sociale. Les mémoires, les thèses et les articles de journaux ayant pour objet le Cameroun, nous ont donné des éléments relatifs à son évolution politique, aux problèmes sociaux durant la période coloniale et post coloniale, aux différentes confrontations entre les autorités administratives et les populations tout au long de l'histoire du Cameroun.

Les articles de science politique ont permis une interprétation différente des faits. Il faut reconnaître que ces documents ne pouvaient pas nous donner la quasi-totalité des

faits nécessaires à la rédaction du présent travail. Nous nous sommes ainsi rabattu sur les archives ; puisque notre sujet prend en compte la période coloniale. Les archives nationales de Yaoundé étaient les bienvenues à ce niveau, car elles nous ont édifiées sur les résistances " indigènes " aux différentes colonisations qui ont existé au Cameroun. Les journaux officiels du Cameroun nous ont donné la possibilité de puiser des informations à la source, les lois et les décrets qui ont contribué à l'évolution politique, socioéconomique du Cameroun sous administration franco-anglaise devenaient audible pour nous. Ce fut une expérience unique que de voir comment des lois assujettissaient les masses " indigènes" ; tous ces documents nous ont aussi permis de comprendre par la suite les faits ayant la matrice de leurs révoltes.

Collectés, les informations ont été mises ensembles, afin de les confronter comme l'exige la méthode historique. Il y a constamment des contrevérités qui doivent être évacuées du champ d'analyse. Plusieurs ouvrages de méthodologie nous ont renforcé ; dans ce sens, nous faisons allusion à *L'art de la thèse*¹⁰³, *aux Méthodes en sciences sociales*¹⁰⁴, *aux Méthodes des sciences sociales*¹⁰⁵ et *aux règles de la méthode sociologique*¹⁰⁶, nous étions désormais bien armé pour analyser les documents et trouver les paradigmes de rédaction de notre sujet.

c. Démarche intellectuelle / mode de raisonnement

Le mot méthode, d'origine Grecque « *methodus* », signifie chemin : celui tracé à l'avance qui conduit à un résultat. Dans une acception générale, " la méthode est une marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la démonstration d'une vérité "¹⁰⁷. Dès lors, on peut dire que la conclusion de tout raisonnement scientifique ne peut être crédible que si elle est formulée sur la base d'une méthode bien connue. Par conséquent, il est inadmissible qu'une étude porte le label d' « étude scientifique » si les développements qu'elle produit ne respectent aucune méthode. A cet effet, le chercheur a une obligation scientifique d'adopter une méthode d'analyse. La méthode est donc constituée de l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline scientifique cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie. Madeleine Grawitz disait à ce propos que " la méthode

¹⁰³ M. Beaud, *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou une maîtrise ou tout autre travail universitaire?* Paris, La Découverte, 2001

¹⁰⁴ M. Grawitz, *Méthodes en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001

¹⁰⁵ M. Duverger, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, PUF, Collection Thémis, 1961

¹⁰⁶ E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, Bibliothèque de Philosophie contemporaine, 17e édition, 1967

¹⁰⁷ *Ibid.*

dicte et surtout de façon concrète la manière d'envisager ou d'organiser la recherche, mais ceci de façon plus ou moins impérative, plus ou moins précise, complète et systématique ¹⁰⁸.

La méthode est donc au centre de tout travail scientifique. Le propre de la méthode est d'aider à comprendre, au sens le plus large, non pas les résultats de la recherche scientifique, mais le processus de la recherche lui-même¹⁰⁹. Toute méthode d'analyse vise donc à prédire, prescrire, comprendre et expliquer. Au regard de toutes ces considérations, la méthode comparative a été retenue dans le cadre de notre travail ; la justification de l'emploi de cette méthode est un impératif catégorique, son contenu doit être exposé y compris son utilité dans l'analyse des faits dans notre travail.

1. Contenu de la méthode comparative

Des diverses définitions des dictionnaires, il ressort comme l'écrit le *Lettré* que comparer signifie « examiner simultanément les ressemblances et les différences ». La comparaison suppose donc l'existence des convergences et des divergences. Il faut pour toute comparaison une analogie entre les données à comparer. Pour les épistémologues et les méthodologues dont notamment Emile Durkheim, il existe deux démarches scientifiques dans la comparaison : l'expérimentation proprement dite et l'expérimentation indirecte.¹¹⁰

Parmi les techniques de la méthode comparative, Durkheim cite pour la rejeter ensuite, celle dite des résidus. Selon lui, les phénomènes sociaux sont très complexes et il n'est pas facile de retrancher l'effet de toutes les causes moins une. Il rejette ensuite la méthode de concordance et celle des différences qui supposent que les cas comparés où concordent en un seul point ou diffèrent par un seul.¹¹¹ Pour Durkheim, ces deux méthodes qu'il désapprouve donnent naissance à des conjectures dénuées de tout caractère scientifique. Il opte pour la méthode des variations concomitantes parce qu'elle atteint le lien causal par le dedans et permet de voir que deux faits participent l'un de l'autre et d'une manière continue.¹¹² Selon lui, la méthode des variations concomitantes est l'instrument par excellence des recherches sociologiques. Ici en effet, quelques faits suffisent parfois pour qu'elle donne des résultats.

¹⁰⁸ Grawitz, *Méthodes en sciences...*, p.301.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 573

¹¹⁰ Durkheim, *Les règles de la méthode...*, p 124.

¹¹¹ *Ibid.* p. 128.

¹¹² *Ibid.* p. 129.

Il faut toutefois noter que notre travail qui est une recherche des faits, essentiellement historiques, n'a pas le même objectif que celui de Durkheim dont le but est la recherche des lois sociologiques. Par ailleurs, les techniques de comparaisons ne sont pas les mêmes dans les deux approches. Si Durkheim opte pour les variations concomitantes, notre analyse par contre, retient plutôt la méthode des convergences et des divergences. C'est ainsi que en comparant les menaces à la paix de la période coloniale et celles de la période post coloniale, nous voulons surtout dégager les caractéristiques communes et les traits de dissemblance entre ces deux périodes. Notre analyse ne saurait s'arrêter à ce niveau puisque cette méthode ne permet pas de cerner notre sujet dans la totalité. Nous faisons ainsi appel à d'autres catégories de comparaison.

Parlant des différentes catégories de comparaison, Maurice Duverger relève qu'il existe des comparaisons proches et des comparaisons éloignées. Les comparaisons proches portent sur des types de structures analogues : "Les contextes des objets comparés sont aussi semblables que possibles, par leurs dimensions, par leurs arrières plans culturels et par leurs significations".¹¹³ Le but visé par cette forme de comparaison est la précision, la recherche des différences. Elle aboutit à l'élaboration d'une théorie, d'un modèle, d'une typologie. Nous ferons abstraction de cette forme de comparaison dans notre travail.

Par contre, les comparaisons éloignées se situent quant à elle, au niveau de l'invention scientifique. Ici, on rapproche des institutions issues des contextes culturels ou dimensionnels différents. Elles sont soit des comparaisons historiques portant sur des périodes éloignées, soit des comparaisons ethnographiques.¹¹⁴ L'historien doit avoir à ce niveau une grande capacité à saisir des analogies cachées, une finesse intellectuelle et un grand esprit de synthèse. Les comparaisons éloignées visent la recherche des hypothèses, des théories, des systèmes et des éléments de typologie. Elles permettent aux chercheurs en sciences Humaines et Sociales de faire progresser leur spécialité par la découverte des analogies qui peuvent constituer des hypothèses, point de départ de nouvelles recherches.¹¹⁵ Nous ferons constamment recours aux comparaisons éloignées pour découvrir les traits de ressemblance entre les menaces de déstabilisation de l'ordre politique de la période coloniale et de la période post coloniale ; dans cette même lancée, constater les différentes mutations de

¹¹³ Duverger, *Méthodes des sciences...*, p. 382.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *Ibid.* p.384

ces menaces. La méthode comparative dont nous faisons usage ici nous permet de mener une étude parallèle de la période coloniale et de la période post coloniale.

9. Difficultés rencontrées

Le travail ainsi fait, ne s'est pas déroulé sans embuches ou difficultés. En effet, nous nous sommes heurtés à la fermeture de la bibliothèque de l'Université de Yaoundé I qui regorge pourtant des documents très importants et qui auraient pu nous servir dans notre rédaction ; de même aussi, les archives nationales de Yaoundé qui sont en pleine réforme, ne permettaient pas la consultation des documents. Ce fut un grand handicap pour nous puisque notre étude prend en compte la période coloniale allemande qui court de 1884 à 1914. L'analyse de ces documents primaires était un impératif. En fait, une grande partie de notre documentation devait provenir de là, mais ce ne fut pas le cas. Nous étions obligés de prendre une autre initiative, celle de l'usage des documents secondaires. Ces documents provenaient des ouvrages de nos devanciers qui avaient eus accès aux sources archivistiques. Le travail qui nous incombait devenait ainsi plus ardu, puisqu'il fallait compiler un grand nombre de documents, les confronter afin de parvenir à la vérité historique.

Au regard de la sensibilité du sujet, qui campe sur les menaces à la déstabilisation de l'ordre politique au Cameroun, les portes ne se sont pas ouvertes. La majorité des personnes approchées se refermaient et ne voulaient même pas entendre parler du recours à l'anonymat. Nous étions confondus à des espions envoyés par l'administration dans le but de débusquer les ennemis de l'Etat. Cependant, nous avons bénéficié des témoignages de certains acteurs des évènements phares de notre étude.

Les difficultés financières n'étaient pas des moindres, les déplacements et l'accès aux bibliothèques, les photocopies aux archives n'étaient pas données. Il a fallu se donner un temps pour mobiliser des moyens financiers et un autre pour continuer avec la recherche. Il est certain que toutes ces difficultés ont influencé notre travail, néanmoins, nous nous sommes investis corps et âme pour présenter un travail digne d'intérêt.

10. Plan du travail

Notre travail est organisé en deux parties, chacune comportant trois chapitres. La première partie est intitulée : les menaces de déstabilisation de l'ordre politique colonial, 1884 -1960.

Le premier chapitre est consacré aux révoltes indigènes contre le colon, Il revient sur la remise en cause de l'ordre politique instauré par les colons dès 1884.

Le deuxième chapitre traite de la rivalité entre les puissances coloniales et son incidence sur l'administration du Cameroun. Nous montrons ici comment des antagonismes entre les puissances européennes hors du Cameroun, ont imposé le durcissement de l'administration camerounaise et menacé la paix et la quiétude sociale.

Le chapitre trois de cette partie est intitulé la quête de liberté des indigènes Camerounais, 1944-1960. Nous revenons sur le nouvel ordre politique de la France post Seconde Guerre mondiale, y compris les moyens utilisés par les indigènes pour s'en affranchir.

La deuxième partie quant à elle, procède à une analyse des menaces de déstabilisation de l'ordre politique post indépendance, 1961-2008.

Le chapitre quatre qui ouvre cette partie, revient sur l'ordre politique et turbulences politiques au Cameroun de 1961 à 1993. Ce chapitre nous plonge dans le vif des problèmes qui ont gravité autour du pouvoir politique, de la gestion des affaires de l'Etat et aussi de la transmission de ce pouvoir.

Le chapitre cinq a pour titre, l'intégrité territoriale en question : "la crise anglophone". Nous revenons sur les arrangements qui ont conduit à la réunification du Cameroun et examinons les raisons pour lesquelles les populations dites "anglophones" cherchent à se désolidariser de l'Etat du Cameroun.

Le chapitre six, qui clos la deuxième partie, est consacré aux menaces d'ordre socio-économiques et leur incidence sur l'ordre politique au Cameroun, 1980-2008. Il passe en revue les problèmes liés à la gouvernance et présente les crises qui peuvent en découler.

**PREMIERE PARTIE : LES MENACES DE
DESTABILISATION DE L'ORDRE POLITIQUE COLONIAL
1884-1960**

L'histoire politique du Cameroun a brillé par son caractère conflictuel. En effet, bien même avant la signature des traités germano-duala, le Cameroun était le théâtre des rivalités opposant les puissances occidentales, chacune voulant détenir l'essentiel des droits commerciaux sur la côte¹¹⁶. Nous ferons abstraction de ces détails dans cette partie. Les menaces à la paix et à la stabilité politique au Cameroun nous intéressent à partir de la naissance internationale du Cameroun. Cette naissance a eu lieu en 1884 avec la signature du traité entre les Allemands et les chefs Duala.

Après la signature du traité de juillet 1884, l'Allemagne n'a connue aucun répit dans le protectorat nouvellement acquis. Afin de s'imposer comme la maîtresse des lieux, elle devait mener la conquête de l'intérieur du pays. C'est alors qu'elle se heurta à des résistances farouches. L'expression suivante est d'ailleurs claire là-dessus, lorsqu'elle affirme que : " Le premier contact Cameroun-Allemagne ne s'est pas effectué sans heurt, heurt dû surtout aux procédés brutaux utilisés par les allemands pour s'imposer en maître dans le pays. ".¹¹⁷Aucun peuple ne voulait accepter cette domination. C'est la puissance des armes qui devait parler. Nous faisons allusion ici aux conquêtes du Major Hans Dominik qui était très actif dans l'action de soumission des populations camerounaises. Certains éléments de résistances à la pénétration allemande sont pris en compte dans la présente étude. Nous avons accordé un intérêt particulier à la résistance de Nguemendouka à l'Est, au problème foncier qui a opposé les populations duala à l'administration allemande, crise qui symbolise même la menace de déstabilisation politique au Cameroun allemand, au regard de la tournure que prirent les événements ; enfin, un accent sera mis sur les velléités d'autonomie des Duala de 1919.

Dans la même lancée, une analyse est faite sur la lutte hégémonique entre les puissances coloniales au Cameroun. Le décor est planté ainsi sur la Première Guerre mondiale et ses conséquences. Il y a eu une évolution croissante de la menace : du refus de l'expropriation des duala qui fut " réglé " à l'aube de la Première Guerre mondiale et l'expulsion de l'Allemagne en 1916. C'est pour cette raison que nous nous sommes appuyés sur la manifestation de la Première Guerre mondiale au Cameroun qui a opposé les puissances Alliées aux forces allemandes. Cette bataille se solda par la défaite de l'Allemagne et par son expulsion du Cameroun. Mais l'Allemagne n'entendait pas rester là, quelques années plus tard, elle décidait de se défendre du *Diktat* de Versailles et revendiquait ses anciennes colonies. Il ne s'agit ni plus ni moins du révisionnisme allemand qui consolida la

¹¹⁶ Mveng, *Histoire du...*, pp. 13-28

¹¹⁷ Fotso, "Le nationalisme camerounais...", p. 26

psychose de l'invasion du Cameroun. Cette psychose fut confortée par la guerre civile espagnole qui a eu des séquelles non négligeables sur la colonisation du Cameroun. Dans cette lancée, vint la quête de libération du joug colonial après la Seconde Guerre mondiale. Elle mena à plusieurs bouleversements politiques et donna toutes les armes nécessaires pour une subversion des populations contre le colon français. Plusieurs actions étaient élaborées dans le but de mettre un terme à la colonisation au Cameroun. Voilà décrit sommairement les différents points qui feront l'objet de notre analyse dans cette partie.

**CHAPITRE I : LES REVOLTES INDIGENES CONTRE LE COLON
1884-1919**

Les populations de la côte camerounaise furent les premières à établir des contacts avec les puissances européennes, puisqu'elles se trouvent à l'entrée du territoire. Ces populations vivaient donc en partie des bénéfices recueillis du commerce des esclaves. Ce sont les Duala qui jouaient le rôle d'intermédiaires entre les populations de l'intérieur et les commerçants européens avec qui ils avaient des contacts depuis 1472¹¹⁸. Cette position stratégique occupée par les Duala les procuraient des avantages indéniables.

Dès lors que la course aux annexions a débuté, les puissances installées sur les côtes cherchaient à garantir leurs intérêts en signant des traités avec les indigènes. C'est dans ce contexte que fut signé le traité germano-Duala du 12 juillet 1884. Dès lors que ces traités furent signés, les principes d'approches et de commerce avec les populations de l'*hinterland* changeaient automatiquement. Les populations se trouvant éloignées de la côte avaient désormais le privilège de faire la connaissance des européens. Il faut reconnaître qu'avant la pénétration, les populations de la côte jouaient le rôle d'intermédiaires entre les occidentaux et les populations de l'intérieur. La conséquence immédiate de la signature des traités de protectorat fut donc palpable sur les populations Duala. Ces derniers commençaient à perdre le rôle d'intermédiaires qu'ils jouaient auparavant et qui les rapportaient des bénéfices. Dès lors, les autres populations camerounaises qui n'avaient rien à voir avec les traités passés entre les Duala et les Allemands ne pouvaient accepter la nouvelle donne. Des résistances farouches s'opposaient à la présence allemande. Nous faisons allusion à Nguemendouka. Le clou de ces révoltes fut le droit d'expropriation des terres, voté par les autorités allemandes. Le conflit était désormais ouvert entre les deux protagonistes du traité de 1884.

Devant la menace d'expropriation allemande, se dressait le refus duala. C'est cet état de tension permanente qui caractérisait désormais les relations entre ces deux amis d'enfance. Le problème d'expropriation des Duala prit d'abord une ampleur nationale avec la recherche des soutiens à l'intérieur du pays, puis il prit à nouveau une ampleur internationale. Cette crise fut à n'en point douter, une menace réelle à la déstabilisation politique au Cameroun. A partir de cet instant, nous avons un bref aperçu du problème concernant l'expropriation Duala. Mais pour mieux comprendre l'évolution de cette crise, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'ordre politique colonial allemand au Kamerun, dans le but de cerner les raisons des différentes révoltes des populations indigènes.

¹¹⁸ Fotso, "Le nationalisme camerounais...", p.56

I. L'ORDRE POLITIQUE COLONIAL ALLEMAND ET LA RESISTANCE DE NGUELEMENDOUKA

1. L'ordre politique allemand

Dès la signature du traité germano-duala, l'Allemagne devait prendre ses responsabilités dans le protectorat et s'imposer en tant que maître des lieux. Elle devait ainsi implementer un ordre politique, qui devait lui permettre d'exploiter les ressources de la colonie. L'ordre politique allemand prenait ainsi en comptes plusieurs impératifs auxquels devait se soumettre les indigènes.

a. La supériorité raciale

Les colonies modernes peuvent être définies comme des territoires dont la souveraineté politique a été accaparée par une puissance technologiquement plus avancée. La population indigène y est traitée par l'Etat conquérant comme fondamentalement inférieur, c'est-à-dire des barbares, des primitifs, des sauvages, des païens, comme des dépositaires d'une civilisation stagnante ou déclinante, ou encore comme des êtres inférieurs.¹¹⁹

La colonisation allemande était ainsi fondée sur la supériorité raciale. Dans le but de satisfaire son besoin de domination et de gloire, elle pensait que, " la race européenne est incontestablement la plus perfectionnée de toutes les races".¹²⁰Cette supériorité raciale est aussi palpable sur le plan anthropologique, ce qui fait du nègre un être inférieurement constitué qui ignore la logique, il est caractérisé par son immuabilité, sa rigidité culturelle, en plus, il est en marge de l'histoire.¹²¹Dans cette logique, on imposait le statut de subalterne aux indigènes ; cette idée était renforcée par le fait que leur culture était différente de celle des Kamerunais, le noir était ainsi un objet.¹²²

Les occidentaux brandissaient l'argument de mission civilisatrice comme prétexte pour se ruér vers l'Afrique, ils parlaient ainsi d'une caution idéologique. Ils justifiaient leur colonisation et leur volonté de domination par un devoir de civilisation et d'exportation de leurs valeurs, posées comme supérieures. Le discours colonial soulignait la misère et le retard

¹¹⁹ G. Steinmetz, " Le champ de l'Etat colonial", le cas des colonies allemandes (Afrique du sud-ouest, Qingdao, Samoa), Paris, le Seuil, *Acte de la recherche en science sociale*, 2008, pp. 122-143

¹²⁰ J-L. de Lanessan, *Principes de colonisation...*, p. 16

¹²¹ M'bare N'gom, regard coisé : la reconstruction de l'autre dans *Cette Afrique là*, de Jean Ikelle-Matiba, *Francophonica*, 9, 2000, pp. 153-170

¹²² J. Ikelle-Matiba, *Cette Afrique là*, Paris, le Seuil, 1963, p.99

des autres peuples. Ces derniers recevaient donc la possibilité d'évoluer sous le joug allemand. Les Allemands pensaient que les peuples dit « inférieurs » étaient tous des malades qu'il fallait guérir par des moyens extérieurs et de les transformer en un membre acceptable de la grande famille des peuples.¹²³

L'indigène noir est moins un homme qu'un instrument de travail, qui ne vaut autant qu'il peut servir, que l'on rejette une fois brisé. A quoi bon l'éduquer, essayer de le hausser jusqu'à soi, pensaient-ils ? La couleur de sa peau le prédestine à l'éternelle servitude."¹²⁴ A bien voir, les Allemands imposaient un statut de subalterne aux colonisés, ils faisaient d'eux des êtres sans individualité, ni conscience historique.¹²⁵

La manière dont beaucoup d'Européens traitaient les manœuvres, les ouvriers ou les porteurs indigènes des colonies était si dure que les malheureux étaient tentés de regretter le temps où ils étaient esclaves. Alors, ils avaient une valeur représentée par leur prix d'achat, et le maître qui les maltraitaient les nourrissaient. Dans nos colonies il était rare de voir un Européen condamné pour un sévice exercé à l'égard d'un indigène, quoi que les faits de cet ordre soient trop fréquent.¹²⁶

Les indigènes subissaient des mauvais traitements par les occidentaux, tout simplement parce qu'ils les plaçaient à la plus basse marche de l'échelle sociale. C'était une réalité qui devait marquée l'écart qu'il y avait entre les deux races. Pour davantage démontrer ce fait, ils s'en prenaient aux chefs et les faisaient subir des humiliations de toute sorte. Or, dans la tradition camerounaise, le chef occupait une place de choix dans la société. Ils étaient considérés comme des dieux dans certaines cheferies. Lorsque les colons s'en prenaient aux chefs, ils voulaient détruire l'image de ces derniers. Nous pouvons ainsi faire mention de la bastonnade infligée par l'administration allemande aux chefs béli et bane.¹²⁷

b. L'impératif de travail

Dans son livre paru en 1879, et intitulé "*Bedarf Deutschland der Kolonien ?*", le pasteur Fabri analysait les raisons tout aussi politiques qu'économiques, qui pourraient

¹²³ C. Charles " Supériorité culturelle et civilisationnelle", *La crise des sociétés impériales, Allemagne, France, Grande-Bretagne 1900-1940-Essai d'histoire comparée*, Paris, Seuil, 2001, p. 14

¹²⁴ Projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises, n° 2449, chambre des députés, Paris, imprimerie de la chambre des députés, 1921, p. 29

¹²⁵ Ikelle-Matiba, *Cette Afrique ...*, p. 99

¹²⁶ *Ibid.* p. 58

¹²⁷ Ngoh, *Cent ans...*, pp. 58-60

justifier l'engagement de l'Empire allemand dans l'entreprise coloniale. Selon lui, le développement économique de l'Empire trouverait en elle de nouvelles débouchées pour la production, en même temps qu'une source d'approvisionnement en matière premières.¹²⁸ Cette situation nous permet de comprendre que l'Allemagne se lançait dans l'entreprise coloniale pour des raisons économiques. Les entreprises avaient besoin de la matière première, ceci passait donc par l'exploitation des colonies. Voilà pour quoi dans l'ordre politique colonial allemand, y était inscrit l'impératif du travail. Les populations camerounaises y étaient réquisitionnées dans ce sens, afin d'exploiter les nombreuses ressources du sol et du sous-sol. Or, avant l'arrivée des Allemands au Kamerun, il n'existait que des pistes et des sentiers, qui reliaient des villages qui commerçaient entre eux par le billet de l'intermédiation.¹²⁹

Dans le but de collecter une grande quantité de matière première, la construction des routes et du chemin de fer, se posait comme un impératif. Alors, l'administration allemande mit sur pied un système inhumain de travail : le travail forcé. Il fallait montrer la grandeur de l'Allemagne à travers le travail abattu sur le terrain.¹³⁰ C'est ainsi que, " encouragé par les propriétaires des vastes plantations, Von Puttkamer instaura le travail forcé. Le point de vue défendu était que le travail obligatoire devait être considéré comme le seul impôt de valeur éducative aux tropiques, à l'image de la fréquentation scolaire obligatoire en Allemagne."¹³¹ Dès l'instauration de ce travail obligatoire, ce fut le début des tracasseries pour les indigènes. Dans des conditions très rudes, des indigènes étaient soumis aux travaux de construction du chemin de fer, puisqu'il fallait trouver un moyen efficace d'acheminement des produits vers la côte. Nous avons comme exemple le premier chemin de fer du Kamerun qui reliait Bonabéri à Nkongsamba sur une distance de 160 kilomètres¹³². L'initiative de construire un chemin de fer sur ce tronçon n'était pas hasardeuse ; en effet, puisque après l'opposition des Duala de 1884, les Allemands décidèrent de créer des plantations dans le Mungo.¹³³

Dans la conduite de ces travaux, les chefs locaux jouaient un rôle d'accompagnateurs de l'administration allemande. Ce sont eux qui s'occupaient de l'envoi

¹²⁸ Gomsu, " Colonisation et organisation sociale...", p.74

¹²⁹ A. Onguené Minso, " L'application du code de l'indigenat dans l'ancien département du Nyong et Sanaga pendant la période coloniale (1884-1960), Maîtrise, Histoire, UYI, 2007, p. 74

¹³⁰ M'bare N'gom, " Regards croisés : la reconstruction...", p.170

¹³¹ F. Eyelom, " Origines et circonstances immédiates du partage du Cameroun entre la France et l'Angleterre pendant la Première Guerre mondiale ", Ph. D, histoire, Montréal, 1997, p. 77

¹³² Rudin, *German in Kamerun...*, p. 241

¹³³ Gomsu "Colonisation et organisation sociale...", p. 74

des individus au travail. Mais à la longue, ces chefs furent exténués et entreprirent donc des pétitions à Berlin, afin que cet état de chose s'arrête. Ainsi, " après avoir protesté en vain contre les souffrances de leur peuple, les chefs duala, des Deido, les rois Akwa et Manga Bell se rendirent à Berlin pour obtenir justice auprès du Ministre des colonies. La situation n'évolua pas en leur faveur. Ils (les chefs locaux) adressèrent par la suite une pétition qui devait être adressée au Reichstag par le nommé Mpondo Akwa, fils du roi Akwa, étudiant la science et la justice en Allemagne."¹³⁴Plusieurs chefs locaux s'inscrivaient dans cette logique. Le refus de collaborer montrait que dans la situation conflictuelle qui était la leur, ils prenaient position en faveur de leur communauté d'origine. Cette désobéissance avait surtout lieu dans des fonctions qui avaient des retombées trop négatives sur la population, qui constituaient une menace physique ou économique pour leurs communautés. Les cas où les chefs refusaient d'envoyer leurs sujets travailler dans les plantations ou à la construction des chemins de fer, sont nombreux, car ils savaient que dans la majorité des cas, ils n'en revenaient pas. Ainsi, lorsque Fon Galega apprit que plusieurs de ses sujets qui travaillaient dans les plantations de la côte étaient morts des suites de conditions de travail inhumaines, refusa d'en envoyer d'autres¹³⁵Ces chefs cherchaient à préserver la vie de leurs sujets, et mettaient ainsi en facteur l'ordre politique colonial allemand.

L'administration allemande voulait s'imposer comme la seule autorité dans la colonie. Pour se faire, les chefs locaux devaient se plier et les faire allégeance. Le simple refus d'obtempérer, la simple révolte ou la simple rébellion, entamaient le pouvoir politique allemand au Kamerun et menaçait de le déstabiliser.

Le travail forcé était toujours une source d'opposition ou de conflit entre les indigènes et les autorités. C'est ce qui arriva dans la subdivision d'Okola, au centre du Kamerun. Le clan " Mvog-Mvondo", encore appelé les montagnards d'Okola, opposaient toujours une résistance aux recruteurs et parfois, les molestaient. Certains d'entre eux s'entendaient et organisaient des évasions massives, vidant ainsi les chantiers et les plantations de leurs travailleurs ; ce qui mettait en sérieuses difficultés les exploitations européennes.¹³⁶Cette façon d'agir endicapait les objectifs d'exploitation de la colonie. Ils endicapaient ainsi les autorités administratives qui ne parvenaient plus à collecter les quantités de matières premières envisagées ou nécessaires.

¹³⁴ Eyelom, " Origines et circonstances... ", p. 77

¹³⁵ Gomsu, " Colonisation et organisation sociale... ", p. 278

¹³⁶ Ongué Minso, " L'application du code de l'indigénat... ", p. 76

c. L'impératif de discipline : respect de l'autorité

Au début de la colonisation allemande, s'étaient les militaires qui avaient la lourde charge d'imposer l'autorité, ainsi, ils avaient mis sur pied une politique coercitive. Il fallait que les indigènes respectent inconditionnellement toutes les directives données par l'administration, faute de quoi ils tombaient sous le coup d'une punition. L'ordre colonial avait commencé par une démonstration de la puissance militaire. Cette volonté de réduire toute opposition au régime colonial par la force fut érigée peu à peu comme principe. Il fut plus utilisé sous la gouvernance de von Puttkamer, qui, dans sa volonté d'imposer l'ordre politique colonial aux populations du sud-Kamerun, se traduisait par des actions très violentes. Le journal anglais *West Africa*, nous le décrit en ces termes: " *the Germans put their faith to drastic measures, to fight and talk afterwards, their methods of settling new territory being to march through with a force and break the different tribes as they pass along.*"¹³⁷ Le soulèvement de 1884 à Duala marque le début de ce principe, lorsqu'ils avaient décidé de punir la révolte de Lock Priso.¹³⁸

Tous ceux qui s'opposaient à l'autorité étaient sanctionnés. Les sanctions prévues pouvaient aller jusqu'à vingt cinq coups de fouets. Ainsi, le 17 juillet 1885, fut organisée une assemblée de chef duala, présidée par Von Soden, récemment nommé gouverneur du Kamerun. Deux chefs et dix sous-chefs duala prirent part à cette rencontre. King Bell arriva longtemps après le début de la rencontre. Von Soden dénonça ce comportement qu'il trouvait irrévérencieux, un acte de lèse majesté. Ce qui démontre que les chefs devaient respecter inconditionnellement l'administration. Ils ajoutaient dans ce sens que, lors des réunions, " toute absence injustifiée ou tout retard à une assise présidée officiellement par le gouverneur n'était pas permis et devait être reprehensible à l'avenir."¹³⁹ Cette situation eut lieu aussi en 1908 dans la circonscription d'Edéa ; en effet, "le suppléant du chef infligea à un certain nombre de chef, le châtiment corporel par ce qu'ils n'avaient pas exécutés certaines tâches qu'il leur avait confiée".¹⁴⁰ Dans le même sens, certains chefs étaient destitués¹⁴¹ ou emprisonnés, tout simplement par ce que certains sujets n'avaient pas payés leurs impôts¹⁴². Face à la rigidité de l'administration allemande, les indigènes ne se pliaient pas à toutes les

¹³⁷ Gomsu, " Colonisation et organisation sociale...", p. 125

¹³⁸ *Ibid.*, p. 178. Le soulèvement de décembre 1884 a eu un impact considérable sur la colonisation allemande au Kamerun. Dès lors qu'ils ont constaté l'insoumission de certains chefs Duala, ils ont utilisé la force des armes. La négociation était ainsi reléguée au second plan.

¹³⁹ ANY, FAT/37 : *Angelegenheit der Einheitmischen Hauptlinge, F. 3*

¹⁴⁰ Gomsu, " Colonisation et organisation sociale... ", p. 269

¹⁴¹ Nous avons ici les exemples de Fon Galega et du chef Asunganya

¹⁴² Gomsu, Colonisation et organisation sociale..., p. 269

volontés des autorités, ils cherchaient des voies et moyens pour déstabiliser cet ordre politique, qui venait bouleverser un ordre politique établi depuis des décennies. C'est dans ce cadre que nous pouvons inscrire la résistance Maka à l'Est Kamerun.

2. La résistance de Nguelemendouka à l'Est

Lorsque nous faisons allusion à l'insurrection des Maka, nous voulons tout de suite mettre en exergue le rejet de la colonisation allemande par le chef Nguelemendouga et tout le peuple qui vivait sous sa gouverne. Ainsi après avoir mené une résistance rude à la pénétration allemande en 1906, il fut à cause d'une double trahison venant de Charles Atangana et Martin Paul Samba¹⁴³. Les Allemands s'installèrent ainsi dans le pays et créèrent le poste de Doumé. Les Maka n'acceptèrent pas cette domination et il fallu attendre 1910 avant de voir cette population se soulever et rejeté en même temps la colonisation allemande. Cette insurrection entre en droite ligne avec notre étude, puisqu'elle a été une menace non négligeable à la stabilité de l'administration coloniale allemande au Cameroun. Dans ce contexte, afin de mieux comprendre cette insurrection, le mieux est de présenter le personnage de Nguelemendouga.

a. Qui était Nguelemendouka ?

Fils de Nkal Seleg et de Mentsouka, Nguelemendouka est né dans son village maternel à Badisham. Afin de distinguer ses enfants, Nkal Seleg associait le nom du fils à celui de la mère comme le voulait d'ailleurs la tradition africaine qui légalisait la polygamie. C'est ainsi que fut nommé Nguelemendouka, quant à se poser sur sa date de naissance, il faut se référer à certains faits. Nous nous référons ainsi au moment où il se fit prisonnier par les Allemands, il avait alors une cinquantaine d'année en 1907. Il serait donc né vers 1868.¹⁴⁴ Il succéda à son père Nkal Seleg¹⁴⁵.

Nkal Mentsouka (Nguemendouka) fut un chef écouté, respecté et dynamique dans sa manière de travailler. C'était aussi un rassembleur puisqu'il avait regroupé dans sa localité des habitants aux origines ethniques différentes. Il est initié à la guerre par son père, il lui succéda et continua son œuvre de conquête, " soumettant amis et ennemis si bien que pour tout le monde, Nkal Mentsouka et son père n'en faisait qu'un. Il harcelait ses ennemis en une

¹⁴³Lire à ce sujet, E. D. Eloundou, " Contribution des populations du Sud-Cameroun à l'hégémonie allemande, 1884-1916", Thèse de Doctorat 3^e cycle, Histoire, U Y I, 1994

¹⁴⁴H. G. Mbeng Dang, " Nkal Mentsouka ou Gele Manduka (Nuelemendouka) et la colonisation allemande, 1850-1916", Maîtrise, Histoire, U Y I, 2004, p. 39

¹⁴⁵*Ibid.*

série de guerre qui affectait des villages entiers, les disloquaient et les anéantissaient dans une furie meurtrière"¹⁴⁶. Nkal Mentsouka était à n'en point douter un guerrier intrépide, si bien qu'il conquiert toute une vaste région et soumis en même temps bon nombre de chefs qui lui faisaient désormais allégeance. Fort de cette puissance, les Allemands redoutaient une confrontation avec ce dernier.¹⁴⁷

De tout ce qui précède, il faut retenir que le chef Nguelemendouka fut un guerrier intrépide de la tribu des Omvang. Il soumit toute la région occupée par les Maka. C'est dans ce contexte que l'histoire reconnaît l'insurrection de ce dernier contre le colon allemand comme étant l'insurrection Maka. Que s'était-il réellement passé ?

b. L'insurrection Maka contre l'administration coloniale allemande de 1910

Après la conquête du pays de Nkalmentsouga, les Allemands entreprirent sa mise en valeur. L'exploitation du pays Omvang par les Allemands n'a été possible que grâce à la politique de cantonnement qu'ils mirent sur pied. Dans cette initiative, les populations qui vivaient dispersées dans la forêt furent ramenées le long des routes afin de permettre à l'administration de mieux les contrôler et aussi de créer le poste de Doumé. L'insurrection de 1910 concerne tout le district de Doumé qui regorge une population en majorité Maka¹⁴⁸. Plusieurs éléments font ainsi partie des causes de cette insurrection.

Les causes de l'insurrection du district de Doumé sont diverses et controversées. Il y a donc à ce sujet plusieurs versions qui doivent tout de même être examinées. Pour la capitaine Marschiner, les motifs propres à l'insurrection sont en rapport avec la construction de la digue à Abong-Mbang et qui a causé la mort de plusieurs indigènes.¹⁴⁹ Selon le Major Dominik, les motifs les plus profonds de l'agitation dans tout le district de Doumé provient du fait que : " le district n'a encore jamais été soumis définitivement et ne fut jamais véritablement entre les mains du poste."¹⁵⁰ Les Maka combattaient sans relâche l'armée coloniale allemande dont ils n'avaient jamais admis la domination. Ils n'ont jamais toléré la présence des commerçants et des colporteurs qui entreprenaient des négoce. Le rejet du travail forcé est un élément très important à ajouter dans la liste des causes de cette insurrection. Il était hors de question que l'administration

¹⁴⁶ Dang, " Nkal Mentsouka...,p. 39

¹⁴⁷ ANY TA-29, Rapport du capitaine Hans Dominik, relatif à l'expédition Yebekolo-Maka de 1906, p. 2

¹⁴⁸ Dang, " Nkal Mentsouka..., p. 74

¹⁴⁹ ANY, TA-29, rapport du capitaine Dominik relatif à la soumission des Maka, Yaoundé, le 20 janvier 1907, p. 4

¹⁵⁰ *Ibid.*

allemande les met en esclavage. Ils perdaient ainsi la liberté qu'ils affectionnaient tant. Pour des gens en qui sommeillent l'esprit de liberté, la présence répétée des patrouilles était un véritable calvaire. Au début, les populations se présentaient au poste volontairement pour y travailler et dissipé de cette façon le traumatisme généré par la guerre ; mais plus tard, ce ne fut malheureusement plus le cas. Cette situation devenait lourd comme un fardeau et ces populations-là décidaient donc d'y mettre un terme et ne se présentaient plus volontairement au poste. Il fallait désormais aller les tirer de force dans leur retranchement par des patrouilles bien armées et prêt à faire feu.¹⁵¹

Il faut tout de suite comprendre que ces patrouilles ne pouvaient être aimées par la population, elle la détestait à la limite et attendait la moindre faille pour en découdre avec elle. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'à l'Est du district de Doumé, Warschener et le chef de la station vont échapper de justesse à la mort. Un policier est attaqué à Issoula, localité située entre Doumé et Nguélémendouka. C'est ainsi que Warschener informa la haute hiérarchie que le chef Nkal Mentsouga avait ordonné à ses sujets de tuer tous les soldats pour empêcher à ces derniers de les conduire dans les camps de travail qui les décimaient à grand feu.¹⁵²

Sous un autre angle, les Omvang sous la conduite de leur chef charismatique Nkal Mentsouka, avaient soumis tous les Maka aux environs et exerçaient alors sur ces derniers une grande influence. Ceux-ci sont devenus indépendants avec l'aide du poste de Doumé. Désormais, les Maka occupaient le même rang dans la hiérarchie sociale que les Omvang. Cette situation balayait du revers de la main toutes les conquêtes de Nkal Mentsouka et de son armée. Il y avait de quoi se liguer contre l'administration coloniale qui venait de les faire perdre leur suprématie dans la région. Le courroux était voilé, mais toujours en ébullition attendant ainsi le moment opportun pour exploser et se dissiper dans la nature. Ce qui arriva d'ailleurs en 1910.¹⁵³

L'insurrection de 1910 se manifesta par une désobéissance généralisée de la part des populations vis-à-vis de l'autorité coloniale. Le début de cette insurrection fut marqué par l'assassinat de commerçants et soldats blancs. Le premier blanc assassiné fut un commerçant, le nommé Arnold Bretschneider, probablement dans le village de Sallé situé entre Doumé et Nguélémendouka, village d'ailleurs sous le commandement du fils de Nkal

¹⁵¹ ANY, TA 13, rapport de tournée du capitaine Dominik de 1908..., p. 19

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Dang, " Nkal Mentsouka..., p. 76

Mentsouka. L'autre assassinat fut celui du commerçant Hinrichsen, le 27 décembre dans le secteur de Ndjong-Kol. Peu après l'annonce de l'assassinat du premier commerçant blanc que nous avons nommé plus haut, le chef de la circonscription Hauptman expédiait le 17 mai, l'adjudant adjoint Sussiek sur les lieux du crime avec 30 soldats. Lui-même quitta Ngamba après avoir bloqué la route de Doumé-Ndengué pour se rendre à la station où il arriva le 20 mai. Il se porta le jour suivant dans la zone d'insurrection à la tête d'une puissante armée. La colonne de Rosener qui avait pris la direction de Sangama et d'Ebah, localité située à 12 kilomètres de Nguélémendouka, essuya des tirs à plusieurs reprises.¹⁵⁴

Désormais une guerre ouverte avait lieu dans la station de Doumé, il était hors de question pour l'administration coloniale allemande de plier l'échine devant des indigènes qui avaient préalablement été vaincus. Un tel scénario, s'il venait à être entendu par les autres populations camerounaises, mettrait en très mauvaise posture l'Allemagne qui devrait sans doute faire face à une rébellion d'ensemble étant donné la fragilité de sa présence sur le territoire.¹⁵⁵ Cette insurrection était une véritable menace à la stabilité de l'administration coloniale allemande au Cameroun. Le plus dur était à venir et portait les stigmates un complot contre la présence allemande dans toute la localité de Doumé.

En effet, le soir Sussiek arriva au camp avec Nkal Mentsouka pour qu'ensemble avec d'autres chefs, fassent partir les européens de leur région. Nkal Mentsouka donna son accord, offrit son aide et ses cartouches. Le lendemain, il devait se rendre dans son village et attaquer tous les ennemis qui emprunteraient la route reliant Doumé à son fief.¹⁵⁶ Mais les intentions de Nkal Mentsouka se heurtèrent à la trahison de ses propres frères d'armes. C'est ainsi que, Sussiek " retira les hommes de Nkal Mentsouka, 46 fusils, puis se présenta avec les autres chefs devant Hauptman".¹⁵⁷ Les carottes étaient ainsi cuites pour Nkal Mentsouka qui devait désormais faire face à cette administration qui n'attendait qu'une toute petite faille pour en découdre avec lui. C'était la fin de ce chef emblématique qui consacra toute sa vie dans la guerre et qui n'avait pas cédé à la domination allemande. En bon stratège, il guettait le moment opportun pour mener un affront final avec les Allemands et afin de les booster hors de son territoire. Profitant dans ce sens de l'insécurité naissante dans toute la

¹⁵⁴ ANY, TA 13, rapport de tournée du capitaine Dominik de 1908, " A travers le pays Maka au Nord-Ouest de la station de Doumé", p. 19

¹⁵⁵ En effet, puisque l'Allemagne n'a connu aucun moment de paix au Cameroun. Elle avait toujours des altercations avec les populations autochtones, si ce n'était pas les Douala, c'était les Kirdi, pour ne citer que ceux-là.

¹⁵⁶ ANY, TA-13, p. 19

¹⁵⁷ *Ibid.*

région, il avait réuni cinquante chefs Maka et avait préparé une conspiration destinée à tuer tous les européens et tous les soldats installés à Doumé¹⁵⁸.

La révolte de Nkal Mentsouka s'inscrit comme étant une menace à la stabilité de l'administration coloniale allemande au Kamerun. Il avait passé toute sa vie dans la guerre et fut fidèle à ce métier. Malgré la domination allemande qui avait déjà pris corps dans sa zone de commandement, il n'avait jamais accepté sa défaite. Il préparait en bon stratège sa revanche. Il lui fallait une dernière confrontation avec les Allemands. Cette opportunité lui fut donnée en 1910. Il réunit ainsi une cinquantaine de chefs Maka, tous vassaux afin de combattre ensemble l'ennemi blanc afin de devenir libre et indépendant comme jadis. Ce dessein n'a malheureusement pas abouti à cause de la trahison de certains chefs. Démasqué, il fut pendu sur la place publique de Doumé et fut élevé au rang de martyr. Son sacrifice ne fut pas vain, d'autres peuples dans son sillage, s'opposaient à la colonisation allemande si bien qu'il est temps d'avouer que l'Allemagne n'a jamais eu de paix ou de répit au Kamerun. Après la révolte des Omvang et des Maka, nous allons analyser celle des Douala qui avaient eux-aussi mené une résistance à l'administration coloniale allemande. Qu'en était-il réellement ?

II. LA REVOLTE DUALA CONTRE L'EXPROPRIATION DE LEUR TERRE

Les populations de la côte camerounaise furent les premières à nouer des contacts avec les puissances européennes, puisqu'elles se trouvent à l'entrée du territoire. Ces populations vivaient donc en partie des bénéfices recueillis du commerce des esclaves. Ce sont les Duala qui jouaient le rôle d'intermédiaires entre les populations de l'intérieur et les commerçants européens avec qui ils avaient des contacts depuis 1472¹⁵⁹. Cette position stratégique occupée par les Duala les procuraient des avantages indéniables.

Dès lors que la course aux annexions débuta, les puissances installées sur les côtes cherchaient à garantir leurs intérêts en signant des traités avec les indigènes. C'est dans ce contexte que fut signé le traité germano-Duala du 12 juillet 1884. Dès lors que ces traités furent signés, les principes d'approches et de commerce avec les populations de l'*hinterland* changeaient automatiquement. Les populations se trouvant éloignés de la côte avaient désormais le privilège de faire la connaissance des européens. La conséquence immédiate de la signature des traités de protectorat fut donc palpable sur les populations Duala. Ces derniers

¹⁵⁸ ANY, TA 13, p. 19

¹⁵⁹ Fotso, "Le nationalisme camerounais... ", p.56

commençaient à perdre le rôle d'intermédiaires qu'ils jouaient auparavant et qui les rapportaient tant de bénéfices. Le clou de ces événements fut le droit d'expropriation des terres voté par les autorités allemandes. Le conflit était désormais ouvert entre les deux protagonistes du traité de 1884.

Devant la menace d'expropriation allemande, se dressait le refus des Duala. C'est cet état de tension permanente qui caractérisait désormais les relations entre ces deux amis d'entant. Le problème d'expropriation des Duala prit d'abord une ampleur internationale, puis nationale avec la recherche des soutiens à l'intérieur du pays, puis il prit à nouveau une ampleur internationale. Cette crise fut à n'en point douter, une menace réelle à la déstabilisation politique au Cameroun. A partir de cet instant, nous avons un bref aperçu du problème concernant l'expropriation Duala. Mais pour mieux comprendre l'évolution de cette crise, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur le contenu des traités Germano-Duala du 12 juillet 1884 et qui tient lieu de traité de protectorat, puisqu'il est difficile de comprendre pourquoi quelques années seulement après la signature de ce traité, une opposition de telle envergure survienne. Qu'est ce qui n'a pas marché ?

1. Du traité germano- duala à l'expropriation des terres du plateau Joss, 1884-1914

Il est important de noter que le nationalisme camerounais contre la colonisation allemande avait pour source profonde " Les injustices socio-économiques si courantes dans les pays soumis(...) tous les actes, même les plus généreux et désintéressés portaient atteintes aux bases même des sociétés soumises."¹⁶⁰. A La politique d'expropriation des terres par les Allemands, les duala opposaient leur refus : C'est dans ce sillage que s'inscrit le conflit foncier germano-douala. Les Duala décidaient alors de mettre sur pied un mouvement de libération.¹⁶¹L'utilisation de ce terme n'est pas exagérée, en ce qui concerne l'action menée par ces derniers contre le colonisateur allemand. Les événements avaient pris une tournure telle que l'on penserait à un coup d'Etat au regard des pétitions engagées par les Duala.

Cette situation cristallisa des tensions entre les deux groupes, d'une part les populations Duala et d'autre part, l'administration locale. Ce conflit est connu sous le nom de l'expropriation des terres duala et pour mieux le cerner, il serait davantage important de le

¹⁶⁰ Fotso, " Le nationalisme camerounais...", p. 29

¹⁶¹ On entend ici par mouvement de libération, tout mouvement donc le but est de libérer le territoire de l'occupant qui est considéré comme ennemie.

subdiviser en plusieurs étapes, à savoir la naissance du problème, la résistance des Duala, la réaction du Reichstag et enfin le dénouement de la crise. Ces différents éléments forment l'ossature de l'analyse qui va suivre.

a. La naissance du problème

Les tenants de l'expropriation justifiaient la mesure par le fait que la population noire était la cause des maladies des Européens se trouvant à Douala. D'après le rapport des docteurs Kuhn et Noetel du corps médical allemand,

la cohabitation des Européens et des Africains était préjudiciable à la santé des Européens. D'abord, disait le rapport, les Africains n'appliquaient chez eux aucune règle d'hygiène ; ils sentaient mauvais et faisaient des choses qui blessaient l'œil, l'odorat et l'oreille de l'Européen. Ensuite, ils véhiculaient toutes sortes de maladies tropicales qui risquaient à tout moment de contaminer les Blancs. La séparation des deux races, concluaient les deux médecins, était la solution, le remède qui s'imposait.¹⁶²

Il était donc hors de question que ces deux groupes raciaux continuent à faire ménage ensemble dans la conception de l'administration allemande. Comme tous les systèmes coloniaux, celui de l'Allemagne se préoccupait de définir un régime des réserves indigènes. Une sorte de ségrégation raciale qui débouchait sur une expropriation. Ce désir d'expropriation se heurta à une vive opposition. Ce problème prend sa source il faut le dire, dans le traité du 12 juillet 1884 qui, dans son articulation trois, stipulait que : " les terrains cultivés par nous, et les emplacements sur lesquels se trouvent les villages, doivent rester la propriété des possesseurs actuels et de leurs descendants "¹⁶³. Les Duala avaient donc émis une réserve qui empêchait que cet acte soit. C'est la violation de cette interdiction par l'administration allemande qui donna naissance à un litige. Sans se faire prier, le 15 juin 1896 une ordonnance impériale créant au Cameroun des terres dites de la Couronne fut publiée. Voici comment elle était d'ailleurs libellée :

Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse... Ordonnons pour le territoire du Kamerun sur la base des paragraphes 1 et 3, article 2 de la loi concernant la législation dans les territoires de protectorat allemand au nom de l'Empire ce qui suit : Sous réserve de droits de propriétés ou d'autres droits réels que des particuliers ou des personnes morales, que des chefs ou des collectivités indigènes pourraient prouver, de même que sous réserve des droits d'occupation de tiers fondés sur des contrats passés avec le gouvernement impérial, toute terre à l'intérieur du territoire de protectorat du Kamerun est terre de la Couronne comme étant sans maître, sa propriété échoit à l'Empire .¹⁶⁴

Au regard de la publication de cette ordonnance, le projet d'expropriation devenait une réalité. C'est ainsi que le 17 octobre 1896 un règlement relatif à l'exécution de cette ordonnance fut signé et sera suivi neuf ans plus tard, soit le 10 octobre 1904 par un arrêté du

¹⁶² A. Owona, *La naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, l'Harmattan, 1996, p. 98

¹⁶³ *Ibid.*, p. 95

¹⁶⁴ *Ibid.*

gouverneur Von Puttkamer qui créait dans chaque circonscription, une commission chargée d'établir les terres vacantes. Le problème de l'expropriation des terrains se posa pour la première fois à Bonabéri, lors de la construction du chemin de fer du Nord en 1906. Cette affaire ne s'arrêta pas à ce niveau puisqu'en 1910, le problème fut étendu aux terrains du plateau Joss, sur la rive gauche du Wouri et, plus tard à l'ensemble des terrains de Bananjo, Bonadouma, Bonapriso, Bonaku et Bonabela. Le projet d'expropriation des terrains du plateau Joss, pour l'administration allemande répondait au souci d'y installer les services administratifs du territoire et le quartier résidentiel des Européens. Il préconisait également le transfert ou le déplacement de toutes les populations indigènes habitant ces zones vers des quartiers neufs appelés New Bell, New Akwa ou New Deido.¹⁶⁵

Au regard de tous ces arguments évoqués, et qui se justifiaient (selon l'administration allemande) aussi bien sur le plan scientifique, administratif que médical, en 1911, 560.000 Marks furent accordés au budget de la colonie pour le soit disant " assainissement " de la ville de Douala. L'expropriation et la ségrégation pouvaient dès lors commencer.¹⁶⁶ Cette mesure ne pouvait passer sous silence. Elle devait logiquement se heurter à l'opposition des populations Duala qui voyaient en elle un abus d'autorité.

b. La résistance des duala à l'expropriation des terres

Lorsque le projet d'expropriation des terres des Duala fut mis à l'ordre du jour par le gouverneur von Gleim en 1910, les Duala donnèrent les pleins pouvoirs à Rudolf Douala Manga Bell pour défendre leurs intérêts. C'est ainsi que le 30 novembre 1911, Douala Manga Bell, au nom de tous les autres chefs duala expédia un télégramme au Reichstag pour l'informer que l'expropriation signifiait une menace directe pour l'existence même du peuple duala.¹⁶⁷ Une plainte fut déposée devant le gouvernement à Buéa le 20 février 1913. Le 12 septembre, elle fut rejetée. Le Secrétaire d'Etat aux colonies, le Docteur Solf demanda au gouverneur Ebermaier de suspendre la pension régulièrement versée à Douala Manga Bell et de le destituer s'il continuait à s'opposer aux décisions gouvernementales.¹⁶⁸ Il faut tout de suite reconnaître que Rudolf Douala Manga Bell était le fils aîné du roi Manga Ndumbé. A la mort de son père en septembre 1908, il devint chef des Bell et conformément aux dispositions de l'administration allemande, il touchait une pension annuelle de 3000 Marks. Cette mesure

¹⁶⁵ Owona, *La naissance du Cameroun...*, p. 95

¹⁶⁶ Gomsu, "Colonisation et organisation sociale...", p.284

¹⁶⁷ Ibid, p. 285

¹⁶⁸ Owona, *la naissance du Cameroun ...*, p. 95

de suspension entra en application le 04 août 1913¹⁶⁹. Ainsi, l'administration allemande utilisa le chantage économique afin de dissuader les chefs duala, mais ce fut peine perdue.

Les pétitions des autorités traditionnelles douala leur permettaient d'exprimer leur mécontentement et leurs aspirations, de condamner ce qu'ils considéraient à juste titre comme abus du régime colonial. Les Duala firent usage de ce procédé dans la tentative de résolution du problème foncier qui les opposait à l'administration allemande. Par ces plaintes, les chefs cherchaient à obtenir l'amélioration de leurs conditions de vie et de celles de leurs sujets. Ils prirent le risque de le faire, même si dans la majorité des cas, lorsqu'ils portaient plainte contre l'administration, ce sont eux qui payaient toujours les pots-cassés.¹⁷⁰

Lorsque des indigènes n'étaient pas satisfaits du verdict du tribunal statuant au Kamerun, ceux-ci pouvaient faire appel au Chancelier ou au gouvernement allemand, afin que soit revue le verdict en question. C'était en quelque sorte un passage obligatoire, puis que la justice se trouvant en Allemagne prônait sur celle se trouvant au Cameroun. Rudin Harry nous édifie là-dessus à travers ce fragment: "*natives who felt that they could not get justice in the colony adressed appeals to the Chancellor and to the Reichstag*"¹⁷¹. Les Duala portaient donc le problème d'expropriation à Berlin en Allemagne. Rudin Harry écrit à ce sujet:

*One was the petition of the Akwa people near Douala, who presented a long list of grievances to the Reichstag in 1905 with a demand for redress. They even selected a Negro to bring their case in person before the Chancellor. In 1911, when the government was expropriating the land of the Douala people to improve health conditions in the white settlement, the people again turned to the Reichstag.*¹⁷²

Au regard de ce qui précède, il est facile de comprendre le fonctionnement de la justice au Kamerun pendant la période allemande. Il y avait un lien étroit entre la justice présente dans la colonie et celle se trouvant en Allemagne. Cette dernière couronnait la marche, puisque son verdict ne subissait aucune remise en cause ; mais elle par contre, pouvait modifier celui des autres tribunaux.

Dans la démarche adoptée par les Duala, il faut dire qu'ils ne se présentaient pas comme des hors la loi. Ils se trouvaient dans la conformité des prescriptions alors existantes.

¹⁶⁹ Mveng, *Histoire du...*, p.98

¹⁷⁰ Ce fut le cas des chefs Akwa dans le procès contre Von Puttkamer, le 06 décembre 1905, qui se solda par la condamnation des indigènes à de lourdes peines de prison, auxquelles on ajoute des travaux forcés, cité par Gomsu, " colonisation et organisation sociale...", p. 280

¹⁷¹ Harry, *Germans in Cameroon 1884-1914...*, p. 206

¹⁷² Gomsu, " Colonisation et organisation sociale...", p.282

Les Duala louèrent aussi les services des avocats Halpert et Flemming qui devaient défendre leurs intérêts en Allemagne.¹⁷³ (Il y avait aussi l'avocat Tilg, qui avait été tué par ce qu'il avait pris la défense des Duala dans cette affaire. Il voulut faire éclater la vérité en plein jour, alors l'administration se débarrassa de lui.¹⁷⁴) Une argumentation bien détaillée de la situation fut par la suite rédigée ; elle comportait deux éléments qui devaient peser lourd dans la défense : " la raison de leur refus était surtout d'ordre économique : le commerce intermédiaire leur étant également interdit dans la région de la Sanaga en 1895, par l'administration, ils se tournèrent vers la pêche et l'agriculture ; en les éloignant des bords du fleuve, on leur enlevait toute chance de survie économique ".¹⁷⁵ En effet, les traites entre les Duala et les puissances occidentales généraient des bénéfices énormes. Les chefs duala étaient entrés très tôt en contact avec les commerçants européens, soit en 1472.¹⁷⁶ Mais déjà avant cette période, il y avait un commerce fructueux qui se développait entre les Duala et les populations de l'intérieur. Emmanuel Ghomsi est d'ailleurs clair là-dessus, lorsqu'il affirme que : " Les commerçants du chef Bell partaient de Douala, puis s'avançaient par la vallée du Mungo jusque dans la région Bamiléké "¹⁷⁷.

Les Duala entretenaient des relations avec les populations de l'intérieur bien avant l'arrivée des européens. Ils connaissaient les potentialités et les produits détenus par les populations de l'intérieur. Lorsque les Européens se sont pointés sur la côte camerounaise, ils savaient justement où trouver tel ou tel autre produit, afin de les satisfaire. Bref, ils jouaient le rôle d'intermédiaire dans cette nouvelle affaire qui se mettait sur pied. Ce commerce qui s'était développé entre les Duala et les populations de l'intérieur, conférait des avantages inestimables aux chefs duala de la côte. Lorsqu'une puissance étrangère apportait des produits manufacturés et envisageait de les troquer avec des produits locaux, elle passait par les Duala et ceux-ci avaient une part qui les revenait logiquement. Ils étaient pour ainsi dire, le lien entre la côte et l'*hinterland*. Il était hors de question pour eux d'abandonner ces avantages même bien après la signature des traités.¹⁷⁸

L'Allemagne devait prendre ses responsabilités dans la colonie. Elle devait se faire reconnaître au Kamerun par la communauté internationale. Conformément aux clauses de la Conférence de Berlin de février 1885, elle engagea la politique de l'*hinterland* et ne devait

¹⁷³ Gomsu, " Colonisation et organisation sociale... ", p. 289

¹⁷⁴ J. Kondo, *Le procès du Roi Rudolf Duala...*, p.52

¹⁷⁵ Gomsu, "Colonisation et organisation sociale..." , p. 285

¹⁷⁶ Fotso, "Le nationalisme camerounais..." , p. 56

¹⁷⁷ Ghomsi, cité par J. Fotso, " Le nationalisme camerounais..." , p. 56

¹⁷⁸ Fotso, "Le nationalisme camerounais..." , p.57

s'arrêter que lors qu'elle rencontrait une autre puissance occidentale installée, où lorsqu'elle serait en présence d'une frontière naturelle.¹⁷⁹Cette politique se faisait au désarroi des chefs et rois duala, qui perdaient ainsi leurs prérogatives. Comment une telle perte ne devait-elle pas faire naître et consolider un sentiment de haine de la part des duala ?

Les Duala posaient des actes qui faisaient comprendre aux colons leur mécontentement et leur refus d'obtempérer. Il s'agit nommément d'une résistance passive : " c'est ainsi que lorsque l'administration leur demandait de donner un prix pour leurs parcelles et d'en choisir de nouvelles à New-Bell, ils refusaient de faire l'un et l'autre. "¹⁸⁰

Les Duala ont usé de tous les moyens se trouvant à leur disposition afin de conserver leurs terres. Ayant déposé d'innombrables plaintes au Reichstag contre l'administration, ils attendaient désormais le verdict venant de l'Allemagne. Il est donc important pour nous de jeter un coup d'œil sur la réaction du Reichstag dans ce litige.

c.La réaction du *Reich* dans le problème foncier duala

Le Reichstag réagissait constamment en la défaveur des Kamerunais (cf. le problème mettant au prise Akwa et von Puttkamer). Il était hors de question que le nègre soit élevé au même niveau que le blanc ; il s'agissait en fait d'une justice à deux vitesses. Lorsque les Duala envoyaient leurs requêtes au Reichstag, les autorités de Berlin n'y voyaient rien de grave. Selon eux les Duala se plaignaient pour rien, comme l'a mentionné Joseph Gomsu¹⁸¹ Alors après une réaction telle que celle-là, on ne pouvait s'attendre à aucun résultat positif puisque, " à aucun moment, l'administration locale et les autorités de Berlin ne voulurent faire des concessions à Duala Manga et aux Duala. Leur volonté d'exécuter le plan d'expropriation et de ségrégation resta inflexible. "¹⁸²

Nous comprenons ainsi que la peine que les Duala se donnaient en envoyant des télégrammes au Reichstag, ne pouvait servir à rien. Et que si un regard était jeté sur ces requêtes, ce n'était que pour la forme et pour voiler les yeux des plaignants. Dans cette affaire, le Reichstag a fait montre de beaucoup de passivité ; puisque bien avant qu'il n'ait statué sur le problème, l'administration locale avait déjà lancée le plan d'expropriation et le

¹⁷⁹ Voir l'article 6 de l'acte général de Berlin

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ Gomsu, " Colonisation et organisation sociale..., p. 287

¹⁸² *Ibid.*

Reichstag la laissa faire. Il s'agissait en fait d'un procès unilatéral, puisque le verdict était connu d'avance :

sans annuler la décision d'expropriation, la commission se montra pourtant plus souple que l'administration locale et le Secrétaire d'Etat aux colonies, le docteur Soft, son avis était que la procédure d'expropriation devait être mise en œuvre avec tous les aménagements possibles, qu'il ne fallait pas lésiner sur les moyens pour le dédommagement de la population et qu'il fallait veiller à ce que les conditions sanitaires soient remplies dans les villes africaines.¹⁸³

La défense organisée par Rudolf Duala Manga Bell ne porta pas de fruits. Ce fut à n'en point douter, un coup de massue qui s'abattait sur Rudolf Duala et tout le peuple duala. Ils perdaient leurs droits sur la terre de leur ancêtre. L'administration locale ne s'arrêta pas là, il lui fallait un bouc émissaire qui devait servir à décourager toute velléité agressive des Duala. Ce qui nous renvoi au dénouement de la crise. Comment s'est-elle terminée ?

d. Le dénouement de la crise foncière germano-duala 1914

L'administration coloniale cherchait un fait sur lequel s'accrocher pour régler définitivement leur conflit avec les Duala. La personne qui devait servir de bouc émissaire ne pouvait être que Rudolf Duala Manga Bell. Il était la personne déléguée par l'ensemble des chefs duala en vue de défendre leur cause commune. Le détruire signifiait clouer définitivement le bec aux Duala et briser toute tentative de résistance. Plusieurs chefs d'accusation pesaient sur Rudolf Duala. En dehors du motif de pousser le peuple à la révolte et au soulèvement dans la colonie, on lui reprochait l'acte de haute trahison en faveur des Anglais. En effet, ne voyant aucune solution venir du Reichstag, les chefs duala se mirent ensemble pour rédiger leurs doléances en Anglais comme le démontre Rudin Harry en ces termes : "*When nothing was gained by an appeal to Germany in this and other matters in 1914, some natives talked of appealing to the England for help*".¹⁸⁴ Cet acte a été considéré par l'administration comme le désir manifeste des Duala de les booster hors du Kamerun. Cet acte nous renvoi inéluctablement dans le duel qui s'est développé entre ces deux puissances au sujet de l'annexion du Cameroun. Faire donc appel aux Anglais était un acte répréhensible, qui devait être sévèrement punis. Rien de tel ne pouvait être toléré. Il fallait tout de suite y mettre un terme, se débarrasser de ce rebel qui faisait augmenter son auditoire à Duala et dans l'hinterland.

Comme si cela ne suffisait pas, l'administration allemande s'était aussi appuyer sur le comportement du sultan bamun Njoya. Ce dernier avait reçu un émissaire duala au nom

¹⁸³ Gomsu, "Colonisation et organisation sociale...", p. 288

¹⁸⁴ *Ibid.*

de Ndané¹⁸⁵ afin que lui soit exposé la situation d'expropriation qui pesait sur le peuple duala. Mais celui-ci fit preuve de trahison. L'émissaire duala lui faisait comprendre simplement que la situation actuelle vécu par les Duala pouvait par la suite toucher d'autres peuples. Ils attendaient un soutien de la part du sultan. Mais ce dernier prit le malin plaisir de renvoyer une lettre à l'administrateur allemand pour lui exposer la situation. Le juge revient d'ailleurs sur ces paroles lors du procès de Rudolf et voici ce qui en ressort : " je sais que les Allemands sont plus forts que moi. Donc qu'ils fassent du mal ou du bien, je me soumetts à leur volonté (...) Aussi, je ne peux me joindre au désordre que veut entretenir Duala Manga, car si les Allemands le découvrent ils nous tueront tous les deux"¹⁸⁶. Cet élément avait pesé lourd dans la condamnation de Rudolf Duala Manga Bell, puisqu'il " y avait au Kamerun un risque de soulèvement dont l'instigateur ne serait autre que Duala Manga. Celui-ci chercherait à amener les peuples de l'intérieur à se joindre à lui dans son opposition aux Allemands "¹⁸⁷.

En effet, Rudolf était accusé d'avoir bouleversé tout le Kamerun. Après l'avoir fait dans sa tribu, il a mêlé d'autres tribus dans une affaire qui ne les concernait pas. Il a envoyé des messages à Yaoundé, à Bagnio, à Dschang, à Ngaoundéré, chez Fojonga à Bali, chez Tetan à Bagam, chez Njoya à Bamoun etc., leur demandant de s'organiser afin de venir combattre les Allemands.¹⁸⁸

C'est à partir de ce moment que le mouvement de résistance à l'expropriation prend une valeur inestimable dans notre démonstration. En effet, lorsque Rudolf Duala essaye de rallier à sa cause les autres peuples, il est en train de mettre sur pied un mouvement complet de résistance capable d'évincer le colon allemand du Kamerun. Il voulait ainsi lever un mouvement d'opposition d'envergure nationale qui pourrait bénéficier du soutien Anglais. Fut-il hasardeux pour les Duala d'avoir sollicité de l'aide du côté de l'Angleterre ?

Rien n'était hasardeux dans la démarche des Duala, à notre humble avis. Pourquoi n'avaient-ils pas regardé du côté de l'Espagne ou de la Hollande ? Il leur fallait un soutien extérieur puissant. Au regard de l'intérêt que l'Angleterre avait toujours manifesté pour le Cameroun, les Duala voulaient raviver cette flamme. L'action des Duala a en effet une explication qu'il faut aller chercher dans la poussée impérialiste au Cameroun avant 1884. Avant la signature même des traités Germano-Duala, l'Angleterre était en compétition avec

¹⁸⁵ Ngoh, *Cameroun 1884-1985...*, p.66

¹⁸⁶ Kondo, *Le procès du Roi Rudolf...*, p. 44

¹⁸⁷ Gomsu, "Colonisation et organisation sociale...", p. 289

¹⁸⁸ Kondo, *Le procès du Roi Rudolf...*, p. 43

l'Allemagne (voir R. Harry pour plus d'explications). Cette rivalité continua jusqu'après la signature des traités : le Cameroun était désormais divisé en deux groupes antagonistes. D'une part des pro-allemands et d'autre part des pro-anglais. En procédant de la sorte, les Duala voulaient ravivés cette rivalité. De même aussi, les Douala avaient une grande admiration pour les anglais car bien avant de tomber sous le joug allemand, ils avaient d'abord demandé la protection de la couronne (Angleterre). C'était une sonnette d'alarme qui faisait comprendre aux Anglais que puisque vous avez toujours voulu le Cameroun, il est enfin temps de le prendre, sortez-nous du calvaire dans lequel nous nous trouvons.

En appelant une autre puissance à leur rescousse, ils cherchaient à se débarrasser de l'Allemagne. C'est pour cette raison qu'ils avaient rédigé leur requête en langue anglaise. Nous voyons là, un rejet de la colonisation allemande. Les Duala comprenaient enfin que les Allemands cherchaient à s'enrichir à leurs dépens en s'accaparant de toutes leurs richesses. C'est à partir de cette période que le problème foncier douala devenait une véritable menace à la stabilité politique dans la "colonie camerounaise". Ils mettaient sur la scène internationale les injustices coloniales allemandes afin d'inciter les anglais à venir à leur secours.

Les Allemands n'apprécièrent guère la démarche de Rudolf Duala. Ils lui firent subir plusieurs tourments afin de le plier à leur volonté. C'est ainsi qu'il fut destitué le 04 août 1913 de sa fonction de chef et ceci jusqu'à la fin de l'expropriation et du déplacement de la population.¹⁸⁹ De même aussi, au cours du mois de mai (1914), Duala Manga Bell fut arrêté et accusé de haute trahison. Ce fut aussi le cas de Ngosso Din¹⁹⁰ qui était allé clandestinement en Allemagne pour la défense des intérêts duala. Il fut arrêté et renvoyé au Kamerun afin que la procédure suive son cours. Une parodie de procès des deux hommes fut organisée à Douala. L'administration allemande faisait office de procureur, de juge et de témoin dans ce procès. Ces derniers essayèrent de briser Rudolf en agitant devant lui le spectre de la mort évidente par pendaison. Mais celui-ci resta ferme sur ses positions. Cet acte était plein d'enseignement pour le peuple duala et passait le message suivant : " Ils ne devaient pas accepter que les Allemands s'accaparent de leurs terres, ces terres ou ils sont nés, ou leurs coutumes sont encrées et ou leurs ancêtres sont couchés pour leur dernier repos"¹⁹¹ Le 07 août 1914, les deux

¹⁸⁹ Kondo, *Le procès du Roi Rudolf...* p. 286

¹⁹⁰ Il fut arrêté le 15 mai 1914 en Allemagne. Il passa 9 jours de détention en prison à Berlin avant d'être mis sur le bateau, solidement enchaîné pour son retour au Cameroun. Cité par Kondo, *Le procès du roi Rudolf...*, p. 41

¹⁹¹ Kondo, *Le procès du Roi Rudolf...*, p. 45

hommes furent jugés, reconnus coupables de haute trahison et exécutés le 08 août 1914 par pendaison.¹⁹²

C'est ainsi que prit fin l'opposition des Duala contre l'administration allemande au sujet de l'expropriation. Mais toujours est-il que ce fut un crime crapuleux de la part des Allemands. En se référant au droit, les Duala se trouvaient dans la conformité. C'est ainsi que fonctionnait la justice pendant la période coloniale. Il s'agissait de la loi de la jungle dans laquelle le noir était la proie et le colon le fauve. A bien d'égards Rudolf peut être considéré comme un martyr de la liberté pour reprendre J. Kondo. Il a affiché un comportement stoïque face à son destin tragique. Il est mort pour une cause juste et logique. Ses idées sont toujours restées claires même devant la mort et lorsque les Allemands ont essayé de le corrompre avec de l'argent et d'annuler sa sentence, il refusa. " Roehm attendait simplement la signature de Rudolf, qui signifiait son acceptation de l'argent proposé par l'administration, mais celui-ci refusa."¹⁹³Car pour lui, accepter de l'argent pour vendre son peuple serait la chose la plus humiliante qui soit. Il précisa même qu'au lieu de perdre son honneur et sa dignité de cette façon, il préférerait en mourir.¹⁹⁴

En fait, cette première opposition qui mit aux prises les Duala aux colons allemands fut à n'en point douter, une menace à la stabilité politique au Cameroun durant la période concernée. La résistance des Duala n'est pas restée muette, elle a eu un écho favorable dans l'*hinterland*. Certains chefs qui avaient reçu des émissaires douala, réagirent dans ce sens et s'opposèrent à l'Allemagne : ce fut le cas du chef du grand batanga, Madola, les Lamibé de Kalfu et de Mindiff¹⁹⁵ pour ne citer que ceux-là.

A travers cette crise, E. Mveng nous donne un enseignement digne d'intérêt et qui tient en ceci : " le sens historique de la crise camerounaise de 1914 est dans la mise en question du système colonial. Cruelle ironie de l'histoire, il nous révèle qu'au sein de tout régime politique qui fonde l'impérialisme sur la bienfaisance, le germe surgit toujours d'une contradiction qui apparaît d'abord comme réussite et finie comme revendication et rupture."¹⁹⁶ Ce qui arriva d'ailleurs entre les Douala et les Allemands. Le remord de la perte de leurs terres et la pendaison de Ngosso Din et Rudolf Duala Manga Bell restaient gravés dans l'esprit des Duala. Ils priaient désormais pour le départ de l'Allemagne du Kamerun.

¹⁹² Gomsu, "Colonisation et organisation sociale...", p. 290

¹⁹³ Kondo, *Le procès du Roi Rudolf...*, p. 51

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Mveng, *Histoire du...*, p. 99

¹⁹⁶ Mveng, *Histoire...*, p. 100

III. LES VELLEITES D'AUTONOMIE DES DOUALA DE 1919

Les Douala à travers leurs chefs, avaient très tôt manifesté leur rejet de toute autorité européenne nouvelle sur le Cameroun. Ils estimaient avec conviction que le moment était enfin venu où ils devaient prendre la relève pour administrer, sous leur autorité l'ensemble du territoire anciennement occupé par les Allemands. Après avoir signé le traité de protectorat avec les Allemands le 12 juillet 1884, les chefs se rendirent vite compte qu'ils n'avaient pas la même conception du terme protectorat que leurs partenaires allemands. Pour ces derniers, les Douala leur avaient abandonné totalement les droits sur le territoire. Or ce ne fut pas la même conception que les chefs douala avaient du mot protectorat ; ils transféraient leurs droits aux Allemands tout en émettant des réserves. Mais à la longue, ces clauses ne furent pas respectées de la part des Allemands qui s'accaparèrent le territoire et décidèrent de le gérer selon leur bon gré en outre passant toutes les réserves qui avaient préalablement été émises par les Chefs duala. Une telle situation ne pouvait qu'engendrer des conflits¹⁹⁷. C'est d'ailleurs le cas de Lock Priso qui rejeta totalement ce traité et qui décida d'une confrontation armée avec les Allemands. Les relations entre les deux amis d'hier restaient très tendues et ce, jusqu'à l'expulsion des Allemands du Cameroun par les Alliés. Dès cet instant, les Douala pensaient qu'il était enfin temps de prendre les rênes de l'administration du Cameroun. Grande fut leur surprise de voir revenir d'autres puissances européenne nourrissant l'ambition de s'asseoir sur l'héritage allemands. Profondément touché par cette nouvelle, les Douala manifestaient leur désapprobation ; désapprobation connu sous le terme des velléités d'autonomie des Douala à la fin de la Première Guerre Mondiale. De quelle façon les chefs douala manifestèrent-ils ? Deux phases peuvent ainsi être retenues dans ce sens et expliquent les actions menées contre la France au Cameroun.

1. Le rejet de la présence française au Cameroun, 1917-1919¹⁹⁸

Tel que nous l'avons déjà mentionné dans le cadre de notre introduction, il y a deux phases dans le rejet de la France au Kamerun après la Grande Guerre de 1914-1918. La première phase court de 1916 à 1919, au moment où la SDN confia le mandat du Cameroun à la France et à l'Angleterre. C'est cette phase qui fera l'objet de l'analyse qui va suivre. Cette phase est la plus courte, on aurait dit que les Douala se reprochaient d'avoir bradé le Cameroun autrefois et qu'à cause de leur naïveté, tout le territoire a subi les affres de la

¹⁹⁷ Abwa, " Commandement europée..., p.p. 908-909

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 909

domination allemande. Ils voulaient rattraper le coup et avaient donc la lourde mission d'extraire le territoire du Cameroun de toute forme de domination extérieure. C'est effectivement par eux que les Allemands sont entrés au Cameroun, désormais, ils vont ériger une barrière très haute afin d'empêcher qu'une autre puissance investisse le territoire. La France va payer les frais de ce rejet. D'ailleurs les Douala estiment être déjà assez mûr pour gouverner le territoire. Quels sont donc les chefs douala qui ont manifesté leur hostilité à l'égard de la France et quels furent les actes posés par ces derniers ?

a. Les chefs douala hostiles à la présence française

Les résistants les plus en vues étaient les chefs traditionnels, qui par leur position, étaient en même de prendre la tête du mouvement d'opposition contre la France. C'est à travers eux que le peuple douala mena sa bataille. Certains d'entre eux se sont faits remarquer dans leurs actions et leur prise de position contre l'administration coloniale, tandis que d'autres ont manifesté une certaine mollesse. Nous allons ainsi nous focalisés sur les chefs les plus téméraires.

Au début de notre liste, nous avons Ludwig Mpondo Akwa. Ce dernier avait une longue expérience dans la lutte anticoloniale. Il s'était rendu en Allemagne en 1902 dans le cadre de la lutte de son peuple contre l'autorité coloniale et est arrêté en 1911¹⁹⁹. Il s'agit là d'un récidiviste qui n'avait pas peur de défendre les intérêts des siens, ni de se mettre en danger pour la cause des autochtones. Puis vint le chef Betote Akwa, chef des Bonanbéla qui s'éleva aussi contre l'administration française. Mais il fut très tôt brisé par le système français qui avait trouvé une astuce pour le mettre hors d'état de nuire.²⁰⁰

Dans le même sillage, intervint le chef Richard Manga Bell. Il fut le plus en vue dans le rejet de la colonisation française. Il avait une très mauvaise image des puissances occidentales, puisque quelques années auparavant, l'une d'entre elle avait pendu son père. Ces précédents avaient cultivé en lui un caractère rebel. Il le mit à la disposition du peuple douala. Il rédigea d'ailleurs en 1925 une lettre au commissaire de la République française au Cameroun, dans laquelle il mettait en cause la gestion française du territoire camerounais.²⁰¹Ce dernier avait commencé son combat au Cameroun, puis le transporta en Europe pour mieux se faire entendre ; c'est ainsi qu'il installa à Paris un bureau de défense

¹⁹⁹ FNA, Kouo Issedou, *King Doula*, document inédit, p. 40

²⁰⁰ E. Ghomsi, " Résistance africaine à l'impérialisme européen : le cas des Douala du Cameroun " ; in *Afrika Zamani*, n° 4, Yaoundé, février 1975, p. 175

²⁰¹ Etia, *Cameroun, les années ardentes...*, p. 45

des intérêts des camerounais. Son action avait pour but d'attirer la sympathie de la communauté internationale sur la question du Cameroun. Il se faisait ainsi aidé dans son action par certains Allemands, en l'occurrence le docteur Halpert, qui avait déjà soutenu son père Rudolf Douala Manga Bell dans le projet d'expropriation du plateau Joss.²⁰² D'autres chefs venaient se greffer à cette liste, mais étaient plus modérés. Nous faisons ainsi allusion à Ekwala Essaka de Deïdo et Bwanga Koum de Bonabéri. Tous jouaient un rôle dans l'anticolonialisme français au Cameroun. De quelle façon procédaient ces chefs pour s'élever contre la France ?

b. Le rejet de la France proprement dit

Les chefs douala pensaient être prêt pour gouverner le Cameroun, or la France et l'Angleterre voulait s'accaparer des dépouilles coloniales de L'Allemagne ; le Cameroun faisant partie de cet ensemble et se trouvait ainsi dans la ligne de mire. Un choc devait logiquement se produire entre la France qui ne cachait pas ses intentions sur le Cameroun et les chefs douala qui nourrissaient des ambitions de liberté et de gouvernance de ce territoire. Le premier acte d'hostilité posé à l'endroit des français se résume en ceci que, " immédiatement après la Grande Guerre, lorsque les Français, dans leur désir de prouver qu'ils étaient la bienvenue au Cameroun, demandèrent aux chefs douala en novembre 1918 de signer un manifeste de sympathie envers la France. Ces derniers refusèrent de le signer, estimant qu'ils avaient le droit de disposer librement d'eux-mêmes."²⁰³

Les chefs douala montraient dès l'entrée de jeu aux Français qu'ils ne les acceptaient pas au Cameroun. Toutefois, ils avaient une haute estime pour la France et toutes les autres puissances Alliés qui les avaient libérés du joug de l'Allemagne. Il n'était pas question pour la France de prendre seul les initiatives en se mettant au-devant de la scène. L'initiative prise par la France rappelait des anciens souvenirs aux chefs douala. Les différentes rivalités occidentales pour l'annexion du Cameroun entre l'Allemagne et l'Angleterre. Ils pensaient que l'histoire se répétait et que la simple signature du document en question devait servir d'alibi à la France plus tard pour démontrer ses droits sur le Kamerun. Les Duala devenaient ainsi plus matures et l'expérience allemande avait forgé leur discernement.

²⁰² ANY, APA 10126, correspondance n° 350 de Marchand au ministre des colonies, le 23 janvier 1931

²⁰³ CAOM, AP carton 31 dossier 289, propagande secrète dans le milieu indigène, cité par Abwa, " Commandement européen..., p. 909

Les chefs duala ne se sont pas limités uniquement à cet acte antipathique à l'égard de la France. Ils sont allés même plus loin, lorsque le verdict de la SDN était totalement tombé en ce qui concerne le mandat sur le Cameroun y compris les puissances devant l'assumer²⁰⁴. En effet, " lorsque dans la première moitié de l'année 1919, les Français convoquèrent les chefs duala pour leur communiquer officiellement la conclusion du traité de paix, ils se rendirent compte que ces chefs n'y croyaient pas et qu'ils ne les considéraient pas comme les nouveaux souverains du Cameroun".²⁰⁵ Cette nouvelle tomba comme un coup de massue sur la tête des chefs duala qui voyaient désormais leurs ambitions et de liberté, et d'administration du Cameroun brisés. Ils gardaient cependant espoir, et le silence de mort qu'ils manifestaient à l'accueil de cette nouvelle, augurait le conflit avenir avec l'administration française.

2. La consolidation où le durcissement de la francophobie des Douala

Le verdict de la SDN venait taire l'hostilité des Douala à l'endroit des Français. Ils étaient désormais obligés de composer avec ces derniers. Seulement, il n'était plus question pour les chefs douala de se laisser mener en bateau comme durant la période allemande. Ils avaient désormais devant eux une tribune de dénonciation qui pouvait servir à leurs intérêts et contrecarrer les ambitions de la France. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit la seconde phase du rejet de la France par les Douala. Elle commence dix ans après le verdict de la SDN, les chefs douala avaient pris le temps d'étudier la colonisation française et se rendaient compte qu'elle ne cadrait pas avec les directives exigées par la Société Des Nations. Ils trouvaient ainsi le moment opportun pour booster hors du territoire camerounais les Français. Pour mener à bien cette étude, deux moments ont été retenus et meublent notre analyse. Nous avons ainsi pris le soin de marteler les griefs des Douala contre l'administration française dans un premier temps, ensuite, les actions et actes menés afin d'expulser la France du Cameroun.

a. Les griefs des chefs duala contre la France

A partir de ce moment, il faut comprendre que la colonisation française avait déjà cours sur le territoire camerounais. Ainsi, les Chefs douala se référaient aux principes du statut de mandat pour mettre la France en accusation. C'est en vertu de la déclaration du 10 juillet 1919, confirmée par l'accord du 20 juillet 1922 que les mandats français et britannique

²⁰⁴ F. X. Omgba Essomba, " Un exemple d'alliance anticolonial : Vincent Ganty et les chefs douala (1930-1946)", *Maîtrise, Histoire, UYI*, 2008, P. 26

²⁰⁵ Abwa, " Commandement européen...", p.911

sur le Cameroun furent adoptés. Malheureusement, les espoirs suscités par ce nouveau statut international ne furent pas atteints²⁰⁶. Les Douala retenaient ainsi plusieurs anomalies qui constituaient les griefs contre l'administration française. Ces reproches concernaient les questions liées à l'expropriation des terres, au mauvais traitement des camerounais dans les chantiers et les plantations pour ne citer que ceux-là.

L'un des problèmes qui rendaient les relations franco-douala tendues était le litige foncier. Le problème foncier avait été à l'avant-garde de la grande rupture entre l'administration coloniale allemande et la population douala. Dans leurs traditions il faut comprendre que les Douala sont tellement attachés à la terre de leur ancêtre, tant et si bien que, même lors de la signature du traité germano-douala de 1884, ils avaient émis des réserves qui allaient dans le sens de protéger leur terre ; quiconque essaiera donc de les exproprier, devra faire face à leur courroux. Il ne s'agissait désormais plus de présenter leurs revendications de manière artisanale, mais de manière juridique.²⁰⁷ Les Français refusaient d'annuler tous les actes pris par les Allemands. Ils envisageaient continuer le même processus, ce qui était contre la logique. E. Mveng est clair là-dessus lorsqu'il affirme que :

du fait que l'Allemagne renonce par le traité de Versailles à ses colonies, le Cameroun et les territoires sous mandats sont en général soustraient à la législation allemande qui ne peut plus continuer à s'appliquer. Ils sont placés sous le régime juridique nouveau qui découle du pacte de la SDN. Par la suite, c'est dans le cadre et les limites de ce régime juridique que la puissance mandataire doit se mouvoir vis-à-vis du territoire et des populations indigènes des pays placés sous son mandat.²⁰⁸

Ce qui ne fut pas du tout respecté par l'administration française, puisque une fois installée au Cameroun, par une série de réforme modifia la propriété foncière. En règlementant et en organisant la procédure d'acquisition des terres, il apparut des terres acquies par titre foncier ou par enregistrement. Ces terrains pouvaient être transférés librement, qu'ils aient été possédés par les indigènes ou par les Européens. Toutefois, une condition venait se greffer à cette législation, il ne fallait pas que les terrains en question aient appartenus aux Allemands. Puis furent délimiter les terres qui n'avaient jamais eu de titre foncier écrits. Ensuite, il y avait les réserves indigènes qui étaient des terres mises de côté pour les populations autochtones. Toute cette législation permit à l'administration française de s'accaparer des espaces qu'elle souhaitait avoir.²⁰⁹ Ce fut une nouvelle forme d'expropriation,

²⁰⁶ Essomba, " Un exemple d'alliance...", p.26

²⁰⁷ Ateba Yené, *Cameroun, mémoire...*, p. 17

²⁰⁸ E. Mveng, document inédit, cité par. Omgba Essomba, " Un exemple d'alliance...", p. 32

²⁰⁹ Essomba, " Un exemple d'alliance...", p. 32

or pour les Douala, la guerre avait suspendue l'expropriation et le dossier était même clos²¹⁰. Cette situation et plan de lotissement était inacceptable pour les Douala. L'Allemagne était partie et selon les chefs douala, elle devait partir avec toutes ses lois et ses problèmes. Il était hors de question que la France remette sur la table ce dossier brûlant qui se trouve à l'avant-garde de toutes sortes d'hostilité.

Les Duala n'avaient pas besoin du droit de regard de l'administration dans le domaine foncier. Il voulait avoir une certaine marge de liberté dans ce domaine, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils faisaient comprendre aux autorités qu'ils voulaient " eux-mêmes se répartir Bali et refusaient d'adresser leur demande de reconnaissance des droits fonciers à l'administration."²¹¹ Il faut dire que le quartier Bali avait été exproprié par les Allemands aux Douala en 1914. Cette expropriation avait été à l'avant-garde d'une contestation sans précédent, mais lorsque, l'administration française prit les commandes du territoire, leur première réaction était de vendre les terrains relevant du domaine public. Selon eux, ils avaient hérité ces terres de l'Allemagne et pouvaient en disposer selon leur bon vouloir. Le quartier Bali se trouvait dans ce lot et la famille Bell s'opposa à cette vente.²¹² Les griefs des Douala contre l'administration coloniale ne se limitaient pas uniquement au problème foncier, mais aussi au traitement des travailleurs et des indigènes dans le cadre du travail.

Les plaintes des Duala concernaient aussi le mauvais traitement dont était victimes les Camerounais dans les différents chantiers et plantations. Des hommes, des femmes et des enfants étaient réquisitionnés pour les travaux d'intérêt commun. Les Blancs ne tenaient pas compte des droits des travailleurs. Ils étaient utilisés jusqu'à l'épuisement totale, à les voir le soir on aurait dit des loques humaines prêts pour l'enterrement. La situation était pareille dans les plantations où les travailleurs n'étaient pas rémunérés proportionnellement au travail effectué. Les heures de travail étaient interminables, si bien que les ouvriers se voyaient travailler de six heures du matin à dix-huit heures sans interruption à midi, ce, pour un salaire minable d'un franc par jour sans un casse-croûte.²¹³ C'est malheureusement de cette façon que les autorités françaises traitaient la main d'œuvre autochtone. Quelle était donc la différence entre l'esclavage et cette nouvelle forme

²¹⁰ ANY, APA 10126, correspondance du 22 mai 1930, à l'adresse du Ministre des colonies par les autorités locales

²¹¹ *Ibid.*

²¹² Ngoh, *1884-1985, ...*, p. 101

²¹³ Essomba, " Un exemple d'alliance...", p. 36

de travail institué par la France au Cameroun ? Nous n'en voyons aucune différence ! L'administration française était inhumaine et ne respectait en rien la dignité humaine, pour une pièce d'un franc, il fallait se tuer au travail. De cette façon, permettait-elle l'évolution du territoire comme lui en avait prescrit la SDN dans son cahier de charge ? Bien au contraire, la France s'arrangeait à appauvrir davantage les camerounais et voulait à tout prix tirer son épingle du jeu. Les Français rackettaient aussi les commerçants camerounais.

Les vendeurs de bétails se faisaient racketter par les autorités administratives. En effet, tandis que les habitants achetaient des moutons aux particuliers au prix de cent francs par tête, l'administration les prenait cinquante francs, dans la région de Kribi. Ainsi, les vendeurs étaient lésés de cinquante francs par tête de mouton. Le plus révoltant dans cette affaire est que toute tentative de réclamation vouait l'auteur à la peine d'emprisonnement et l'exposait à de redoutables coups de bâton ou de chicotte²¹⁴.

Face à toutes ces injustices, les chefs douala ne pouvaient que se révolter. Ils devaient trouver une méthode adéquate pour exprimer leur ras-le-bol devant tant d'humiliations, devant tant de vol ; ils comptaient se faire entendre par n'importe quel moyen et décidaient de mener des actions contre l'administration coloniale. En quoi se résument ces actions ? Cette interrogation est au cœur de l'analyse qui va suivre.

b. Les actions menées par les chefs douala

Dans les actions menées, les Douala procèdent par des actes de protestations visibles sans toutefois faire allusion aux armes. Ces actions se présentent sous la forme des pétitions et le clou de cette affaire est la manifestation des femmes douala.

Le statut de mandat avait prévu les pétitions ou plaintes des indigènes dans la mesure de respecter les directives qui leur avaient été prescrites par la SDN lorsqu'elle attribuait le mandat aux puissances occidentales. Cependant, Il y avait un vice de procédure, puisque vous ne pouvez pas mettre une puissance en accusation et passer d'abord par elle avant que les documents soient acheminés à la SDN. Toute puissance, dans le but de protéger ses intérêts devait opérer un tri minutieux tout en enlevant les points qui l'inculpaient afin de paraître propre aux yeux de la communauté internationale. Les camerounais sont passés par cette procédure tel que le démontre François Xavier Omgba Essomba, ainsi,

les peuples des territoires mandataires devaient d'abord passer par la puissance impérialiste qui les transmettaient à la SDN avec ses observations. Les pétitions qui étaient directement adressées à la commission des mandats subissaient un tri, celles retenues étaient retournées au gouvernement responsable

²¹⁴ ANY APA 10126, lettre de Ganty à la SDN, le 09 juin 1931, pp. 3-4

du territoire d'origine des pétitionnaires pour observation. Dans ces conditions, aucune pétition n'était ignorée des autorités locales.²¹⁵

Dans une telle configuration, rien de bon ne pouvait découler de ces pétitions puisque la puissance qui assumait le mandat prenait le bon soin d'extraire tous les éléments qui l'inculpaient. Les chefs douala, n'acceptaient pas que leurs ambitions soient freinées à ce niveau. Ils devaient trouver un moyen plus crédible pour se faire entendre par la communauté internationale, et même par le gouvernement central en France.

Face au mutisme de l'administration française, les Douala décidèrent d'adresser directement leurs pétitions à la SDN. Ce fut le cas de la pétition du 11 août 1929, puis celle n° 111 du 19 décembre de la même année, par lesquels les autochtones demandaient à la haute assemblée de la SDN d'user de son pouvoir pour enlever à la France son mandat du Cameroun de façon à permettre aux Douala d'administrer directement ce territoire²¹⁶. Cette lettre passa tous les mailles mis sur pied par l'administration coloniale, et ce fut une année plus tard que les autorités furent au courant de celle-ci.

Les Duala envoyaient aussi une pétition à la SDN en date du 19 juin 1931, qui invitait la commission des mandats à intervenir pour que prit fin le traitement inhumain dans le cadre des chantiers dans lesquels bon nombre de Camerounais trouvaient la mort, il y était aussi mentionné la problématique des salaires qui selon les chefs douala étaient dérisoires.²¹⁷ Tous les problèmes rencontrés sur le terrain par les autorités locales faisaient l'objet d'une accusation devant la commission des mandats de la SDN ou celle de l'ONU. Les pétitions des chefs douala n'allaient pas dans le vide, en effet, au regard de celle-ci, en 1930 l'occasion fut donnée à la commission permanente des mandats de la SDN de discuter de la question de l'autonomie du Cameroun²¹⁸. Ce fut à n'en point douter une victoire, même si elle ne fut que de courte durée. Dans le but de donner davantage plus de crédibilité à leurs revendications, les chefs douala s'appuyaient aussi sur des organismes internationaux.

Parmi ces organismes, nous pouvons citer entre autre le comité philanthrope et la ligue de défense de la race nègre. Il faut tout de suite reconnaître que les chefs douala étaient prêts à tout pour défendre leurs intérêts en particulier et ceux de tout le territoire camerounais en général. C'est pour cette raison qu'ils se sont appuyés sur des organismes en vue de mieux se faire entendre.

²¹⁵ Essomba, " Un exemple d'alliance...", p. 40

²¹⁶ ANY APA 10187, pétition du 13 septembre 1946 du comité Philanthropique à l'ONU

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ Essopmba, " Un exemple d'alliance...", p. 50

Le comité philanthrope est l'un de ces organismes, il vit le jour le 04 avril 1946 à Paris. Cette association avait pour but la défense totale des intérêts du peuple noir camerounais, de ses droits civiques, sociaux, civils, culturels, économiques et politiques. Il avait pour devise, force-justice-liberté. Ce comité cherchait l'union, l'émancipation intégrale et la justice qu'impose le droit ainsi que la liberté effective. C'est au sein de ce comité que les chefs douala, par l'intermédiaire de Ganty²¹⁹, entendaient mener leur lutte contre la puissance coloniale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.²²⁰ Ce comité philanthrope agissait depuis la métropole française, et avait à son actif la rédaction de la pétition du 13 septembre 1946 qui présentait au gouvernement français, aux membres de l'assemblée constituante à Paris et à ceux du conseil de sécurité de l'ONU les desideratas du peuple noir du Cameroun.²²¹

Dans le même sens que le comité philanthrope, il y avait aussi la ligue de défense de la race nègre. Il était aussi utilisé par les chefs douala pour défendre les intérêts des camerounais. Cet organisme fut fondé entre 1924 et 1925 par l'avocat dahoméen Kodjo Touvalou Quenum. En 1927, elle est transformée en comité de défense de la race nègre sous la direction de Garant Kouyaté du Mali et Lamine Senghor du Sénégal. Elle contribuait à l'expression du nationalisme et de l'anticolonialisme africain. La ligue de défense s'appuyait sur des organes de presse pour se faire entendre. C'est dans ce sillage que *La race nègre* paraissait et suscitait certains articles critiques à l'endroit de l'administration coloniale française du Cameroun. Ce journal avait été à l'avant-garde d'un article exceptionnel, concernant " la bataille au Cameroun ". Cet article était signé par un certain Faure et insistait sur la suppression pure et simple du Mandat. Il demandait même que ce mandat soit confié à un pays noir, celui d'Haïti.²²²

Les Duala ne s'étaient pas limités à des pétitions pour se faire entendre, ou du moins pour manifester le rejet de la France. Ils ont usé d'autres moyens plus musclés pour exprimer leur mécontentement. C'est ce qui advient du refus de payer l'impôt de capitation par les femmes douala en 1931. Ce fut en effet un acte très fort posé par les femmes douala et qui symbolise leur anticolonialisme. Elles se sont opposées à une loi votée par

²¹⁹ Essomba, " Un exemple d'alliance..., p. 50.

²²⁰ ANY, APA 10187, déclaration de création du comité philanthrope, avril 1946

²²¹ *Ibid.*

²²² ANY, APA 10126, correspondance n° 425 de l'administrateur Bleu au chef de la circonscription de Douala, le 06 août 1931

l'administration et décidaient de lui tenir tête. Plusieurs éléments expliquent cette révolte des femmes. Quels sont-ils ?

Pour mieux cerner les causes de la révolte des femmes douala de 1931, il faut remonter dans les principes coloniaux français. Depuis 1900, la politique française condamnait l'assimilation et les lourdes dépenses qu'elle entraînait. C'est ainsi qu'elle va se retourner vers l'association qui préconisait " la plus grande somme d'indépendance administrative, économique et financière qui soit compatible avec la plus grande indépendance politique possible"²²³. La métropole ne voulait plus utiliser son budget pour prendre en charge la colonisation. Il fallait que celle-ci se prenne en charge comme un grand enfant et trouver par elle-même son financement. C'est dans ce contexte qu'une loi est votée le 13 avril 1900, portant sur l'autonomie financière des colonies. Ces dernières ne pouvaient plus compter sur la métropole, elle devait désormais fonctionner comme une entreprise qui à son capital financier et qui doit le faire fructifier.²²⁴L'administration devait donc imposée le paiement de l'impôt aux autochtones en vue de couvrir toutes ses dépenses. Plus les besoins de l'administration étaient grands, plus le taux de l'impôt augmentait aussi. Le Cameroun sous mandat français se trouvait dans ce système et l'impôt de capitation était l'une de ses principales ressources. Le recouvrement de cet impôt ne se faisait pas sans heurts. Des directives étaient données aux chefs de village afin de mener à bien cette tâche, si bien que trop de pressions étaient faites sur les populations, surtout pendant la période de la crise économique de 1930. Face à cette pression, les indigènes manifestaient leur mécontentement ; c'est ce qui ressort de la révolte des femmes douala de 1931 contre l'impôt.²²⁵

La crise économique de 1929 avait également atteint le Cameroun sous mandat. Le taux de l'impôt allait de plus en plus croissant, si bien qu'entre 1929 et 1932, le poids fiscal s'était accru de 7%. Marchand décidait alors de pallier aux méfaits de la crise économique en s'appuyant sur les indigènes. C'est pour cette raison que le 06 juillet 1930, il décidait non seulement d'augmenter le taux de l'impôt de capitation pour les femmes de la circonscription de Douala pour l'année 1931, mais aussi de l'étendre à celles qui avaient été exemptées en 1930²²⁶. Les mères d'enfants en dessous de sept ans étaient exemptées de l'impôt de capitation. Mais dans son arrêté du 06 juillet 1930, le commissaire de la

²²³ X. Yakono, *Histoire de la colonisation française*, Paris, PUF, 1970, p. 53

²²⁴ J. Suret Canale, *Afrique noire, l'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Ed. Sociale, 1962, p. 432

²²⁵ G. Etonde Ekoto, " La femme et la libération de l'Afrique : quelques figures culturelles", in *Présence Africaine*, n° 140, 1986, p. 141

²²⁶ J. I. Guyer., " *Head tax, social structure and rural incomes in Cameroon, 1922-1937*", in *Cahier d'Etudes Africaines*, 1970, XX-3, pp. 305-329

République française au Cameroun Marchand, mettait un terme à cette exemption. En outre, il décidait d'augmenter l'impôt pour les femmes de la circonscription de Douala en 1931. Sa valeur passait de 25 à 30 francs, soit une hausse de 20% par rapport à l'année 1930²²⁷, ce qui était inadmissible, au regard des salaires qui étaient bas et compte tenu du temps d'exploitation de ces femmes par l'administration. En effet, les femmes étaient " contraintes d'apporter au chef-lieu des vivres pour les prisonniers, deux cents bâtons de manioc. Tandis qu'au marché, les bâtons de manioc sont payés un franc les dix, les employés de l'administration font subir un dommage de 100% aux femmes qui fournissent ces vivres, puisqu'elles ne recevaient que cinq francs pour deux cents bâtons de manioc.²²⁸Ces femmes parcouraient de longues distances avant d'arriver au lieu de livraison de leur marchandise afin de recevoir la maudite somme de cinq francs. Si ces dernières devaient se baser sur ce travail pour subvenir non seulement aux besoins de leurs familles mais aussi pour payer l'impôt de capitation, il leur faudrait au moins six tours, mais dans quelle condition ? Ce ne fut d'ailleurs pas dans les possibilités pour ces femmes. Celle-ci, sentant le poids de cet impôt peser sur elles, réagirent et firent savoir leur désapprobation aux autorités françaises.

Les femmes douala rédigeaient dans cette logique une requête adressée au chef de la circonscription de Douala, en la personne de Cortage, le 31 janvier 1931. Cette lettre resta sans réponse, mais cette attitude de Cortage ne découragea pas les femmes douala. Elles s'organisèrent en une association et choisirent leurs leaders.²²⁹Elles décidèrent de harceler le chef de la circonscription de Douala et prirent d'assaut son siège, l'une des meneuses de cette émeute Ewoudou Jemba, relate les faits de cette manière :

ce rassemblement sans précédent nous avait donné confiance en nous, nous étions bien décidées à ne pas nous laisser faire, à ne pas nous laisser soutirer un impôt que la plupart d'entre nous était d'ailleurs incapables de payer. Nous organisâmes le harcèlement plusieurs jours de suite, malgré l'interdiction, malgré la surveillance des routes d'accès, nous fîmes le siège de la circonscription. Tôt le matin, dans les quartiers, les « hou-hou » annonçaient que les femmes se mettaient en route. Nous emprunions les chemins détournés, boueux, envahis de ronces et hantés de serpents, qu'avaient fréquentés avant nous les hommes dépourvus de jeton d'impôt²³⁰.

Les chefs douala soutenaient les femmes dans cette quête, ils ne montraient aucun engouement dans la collecte de l'impôt de capitation malgré les avertissements des responsables administratifs. Marchand ordonna alors de s'en prendre aux chefs. C'est ainsi que Cortage convoqua les chefs douala collecteurs d'impôt en vue de vérifier leur action au

²²⁷ANY, JOC n° 251 du 15 novembre 1930, p. 751

²²⁸ ANY, APA 10126, lettre de Ganty à la SDN, le 19 juin 1931, pp. 3-4

²²⁹ L. M. Etia, *Cameroun, les années ardentes, aux origines de la vie syndicale et politique*, Paris, J. A. livre, 1991, p. 30

²³⁰ *Ibid.*, p. 31

sujet des perceptions dont ils étaient chargés. En outre, ils devaient aussi dénoncer les femmes qui menaient la révolte. Le chef Mbappe Bwanga refusa de le faire, et ce fut le début des tourments pour lui. Il se présenta à l'administration sans impôt collecté et fut donc emprisonné pour détournement de fonds publics²³¹. L'écho de cette arrestation donna plus de vigueur au mouvement de protestation des femmes. Mais la première manifestation fut de courte durée, puisque les autorités avaient mis derrière elles la milice. C'est ainsi qu'elles adoptèrent une autre méthode, elles distribuaient des tracts à Douala, appelant au boycott du fisc. Les autorités administratives qui ne savaient plus à quel saint se vouer, procédaient à l'arrestation des meneuses le 21 juillet 1931.²³² Elles furent maintenues en détention à la prison de New Bell pendant quinze jours. Durant cette détention, elles eurent le temps de développer leurs arguments. Elles trouvaient que l'impôt de capitation était injuste dans son application, il concernait uniquement les femmes douala, tout en mettant de côté des immigrants nigériens, togolais, dahoméens et sénégalais.²³³

Malgré ce réquisitoire, l'administration coloniale resta carrée sur sa position, ce qui compliqua davantage la situation. En effet, en date du 22 juillet 1931, la manifestation atteignit son paroxysme. Un grand meeting fut organisé à Bali et la milice intervint. Décidées de poursuivre leur protestation, les femmes organisèrent alors une longue marche de protestation. Elles convergeaient des quartiers Déïdo, Akwa, pour le commissariat dans lequel était incarcéré leurs camarades de bataille. La situation tourna au vinaigre, lorsque la milice dirigée par un gendarme français le nommé Thiébaud ouvrit le feu sur les femmes sans armes. Le déferlement des balles laissa sur le carreau trois blessées, dont l'une d'entre elle paralysée à vie.²³⁴ Ce fut l'indignation dans les milieux indigènes. Ces événements furent récupérés par la ligue de défense de la race nègre. Le journal se faisait écho des événements, tout en les amplifiant afin de toucher à la sensibilité de la communauté internationale. Le titre qui paraissait dans la *Race Nègre*, était intitulé: " On fusille les femmes au Cameroun".²³⁵ Il s'agissait pour ce journal en effet, de trouver un moyen pour discréditer la France au Cameroun, afin que lui soit retiré son mandat. Il fallait à tout prix noircir l'image de l'administration française au Cameroun, ce qui épousait logiquement les desseins des Douala depuis déjà plus d'une décennie. L'administration resta toujours campée sur ses positions si

²³¹ J. Derrick, " *Duala under french mandate, 1916-1936*", Ph. D., *University of London*, 1986, p. 329

²³² Etia, *Cameroun, les années ardentes...*, p. 32

²³³ T. Same, " Les Douala de la contestation anticoloniale au compromis (1884-1938)", *Mémoire de DIPES II*, Ecole Normale Supérieure, UYI, 2002, p. 104

²³⁴ *Race Nègre*, n° 5 août 1931, p. 5

²³⁵ *Ibid.*, p. 5

bien que, outre la fusillade de juillet 1931, procéda à de nouvelles arrestations. Ainsi, une quarantaine de femmes douala se retrouvèrent dans les geôles de la prison de New Bell.²³⁶

Le mouvement de résistance des femmes douala contre l'impôt de capitation atteignit son apogée. Un véritable bras de fer se dressait entre les femmes et les autorités administratives qui faisaient déjà usage des armes à feu pour plier les manifestantes. Mais ces dernières restèrent attachées à leurs idéaux : mener jusqu'au bout le bras de fer afin que soit annulé la loi qui étendait l'impôt de capitation sur les femmes. L'administration coloniale s'accrochait et ne voulait pas se faire humiliée. Le dénouement de cette affaire fut tout de même la libération des femmes emprisonnées à New Bell, mais l'administration n'annula pas cette nouvelle forme d'impôt. A partir de 1932, les femmes douala furent harcelées dans ce sens.²³⁷

Malgré cette défaite, il faut tout de même louer l'action posée par ces femmes. Elles avaient été longtemps considérées comme des muettes, celles-là qui n'avaient pas droit à la parole, celles-là qui subissaient tout dans le silence et acceptaient leur situation avec stoïcisme. Mais le déroulement des événements de 1931 les fit sortir de ce carcan ancestral et peut être considéré comme étant l'aube de l'émancipation de la femme douala en particulier et camerounaise en général. Cet anticolonialisme de la femme douala est porteur d'un symbole, elles ont inspirées les hommes dans les combats à venir contre l'indigénat, pour aboutir à l'autonomie.

Après la Première Guerre mondiale, les Allemands furent chassés du Cameroun par les forces alliées. La SDN fit du Cameroun un territoire sous mandat et le confia à la France et à l'Angleterre. Les chefs douala n'étaient pas d'accord avec ce nouveau statut. Ils pensaient que l'expulsion des Allemands du Cameroun signifiait la fin du traité germano-douala signé en 1884. Le Cameroun devenait un territoire libre, qui devait être administré par eux. Grande fut la surprise de ces derniers lorsque la SDN prenait possession du Cameroun et confiait sa gestion à la France. Les Douala élaborèrent un plan bien ficelé quitte à discréditer l'administration française au Cameroun. Ils se battaient corps et âmes afin que le mandat de la SDN soit retiré à la France. Ils critiquaient les méthodes coloniales françaises et trouvaient même un moyen subtil de le faire sur la scène internationale. Ils relevaient plusieurs griefs à l'endroit de l'administration française et les faisaient paraître dans

²³⁶ *Race nègre*, n° 5, août 1931, p. 5

²³⁷ D. Mokam, " L'impôt de capitation au Cameroun sous administration française", in *Cahier d'Histoire et d'Archéologie*, n° 2, juin 2000-juin 2001, p. 3

les pétitions qu'ils envoyaient à la commission des mandats de la SDN ou à l'ONU plus tard après la Seconde Guerre mondiale. Dans la poursuite de leurs desseins, ils s'appuyaient aussi sur les organismes comme le Comité Philanthrope et la Ligue de Défense de la Race Nègre pour se faire entendre. L'évènement qui captiva le plus fut celui de la révolte des femmes douala contre le paiement de l'impôt de capitation en 1931. Elles étaient sorties des sentiers paisibles qui consistaient en la rédaction des requêtes pour envahir les rues de la ville de Douala par des marches de contestation. La réaction de l'administration fut rude à l'égard de ces femmes, mais elles gardèrent leur détermination intacte. Ces évènements furent inédits dans l'expression de l'anticolonialisme camerounais à l'aube du mandat français. L'administration coloniale française utilisait la terreur pour plier les rebels. Ils sont allés jusqu'à utiliser la force des armes contre les manifestants indigènes. Les autorités françaises devaient davantage ouvrir les yeux sur les indigènes, puisque ceux-ci envoyaient des pétitions à la SDN et à l'ONU plus tard, pour les mettre en accusation. La stabilité de l'administration française était en péril au Cameroun. Elle devait réagir afin de canaliser et de réduire à néant ses opposants. Un système d'espionnage et de surveillance des populations camerounaises se mettaient sur pied. Le Cameroun continuait ainsi à être une terre d'affrontements. Ces conflits n'opposaient pas uniquement les puissances coloniales aux indigènes, mais ils étaient aussi l'apanage des puissances occidentales qui s'opposaient entre elles. Il y avait une lutte hégémonique entre celles-ci et qui a eu des ramifications au Cameroun, quelles furent-elles et quelles furent leurs conséquences au Cameroun ?

**CHAPITRE II : RIVALITES ENTRE PUISSANCES COLONIALES ET
LEURS INCIDENCES SUR L'ADMINISTRATION AU CAMEROUN,
1914-1943**

Il s'agit dans cette séquence, de mettre en exergue tous les facteurs exogènes de menace à la stabilité politique de la période coloniale. Le fait saillant qui se dégage est la menace Allemande, sourde entre 1916 et 1919, puis ouverte après 1932. Cette menace allemande se fit donc ressentir en Europe mais elle est à l'avant-garde d'une suite d'évènements qui ont mis le Cameroun en ébullition, ceci jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Cette montée en puissance a amplifié le rejet de l'administration française et la germanophilie des camerounais.

I. LES RIVALITES OCCIDENTALES AU KAMERUN

Le problème foncier duala avait sonné le glas de la colonisation allemande au Cameroun. Il avait permis aux Duala de comprendre que le pouvoir allemand pouvait être ébranlé, l'action de Rudolf Duala les avait montrés que pour mener une bataille réussie contre les Allemands, il fallait unir les forces (c'est-à-dire mêler les autres peuples camerounais dans la bataille). Mais un tels cas de figure ne se produisit pas. L'expulsion des Allemands du Cameroun ne fut que l'aboutissement d'un long processus qui avait abouti à la Première Guerre Mondiale.

1. La Première Guerre mondiale au Kamerun

La première guerre mondiale au Cameroun n'est que l'aboutissement d'un processus qui prit forme dès la signature des traités germano-duala de 1884. La course aux annexions fit naître des rivalités entre les puissances occidentales et ce sur la base des intérêts économiques. Cette situation mena au durcissement de la haine entre ces puissances coloniales qui cherchaient la moindre faille pour une confrontation armée. Dans la recherche de ces éléments nous pouvons citer la mésentente entre les puissances européennes au sujet des territoires. Celles qui ont davantage attirées notre attention ici étant en effet l'affaire de la Sangha-Ngoko qui a eu une incidence sur la stabilité politique du Kamerun et qui a servi d'alibi à l'invasion des Alliés dans ce territoire appartenant à l'Allemagne. Dans la logique de mieux s'imprégner de la situation, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur ces évènements.

a. Le chemin vers la rupture

Elle n'est que l'aboutissement d'un ensemble d'éléments de mésentente entre les puissances occidentales lors du partage du gâteau africain. Chacun voulant se couper la plus grosse part du continent, va laisser libre cours aux égoïsmes, ce qui influença les

relations internationales à l'aube de la Première Guerre mondiale. Le Kamerun se trouvait ainsi dans l'œil du cyclone au regard de sa position stratégique, et aussi au regard des richesses dont il disposait. Plusieurs affaires explosives ont mis en conflit les Allemands et les Français. Mais celle qui nous intéresse ici est l'affaire de la Sangha-Ngoko.

b. La dégradation des rapports franco-allemands à l'aube de la Première Guerre mondiale

A l'aube de la Première Guerre Mondiale, les puissances coloniales ne filaient pas un amour sincère. Dans la majorité des cas, c'étaient des relations hostiles qu'elles entretenaient. La course aux annexions donnait plus de valeur à ces relations tendues. Le problème des frontières était le mobile par excellence autour duquel se cristallisait la méfiance entre les puissances coloniales, ainsi, " jusqu'à l'éclatement de la guerre, l'Allemagne et la France entretenaient des rapports très hostiles notamment au sujet des colonies. Ces rapports laissaient présager la très prochaine catastrophe "²³⁸.

De 1914 à 1918, la méfiance était le vécu quotidien des puissances coloniales qui avaient pris l'initiative de tracer les frontières de leurs territoires africains respectifs. Or dans l'histoire de l'humanité, le problème foncier a toujours mené à des conflits (les Duala ne nous contrediront pas à ce sujet).

La méfiance franco-allemande au sujet des frontières avait été une menace non négligeable à la déstabilisation de l'Allemagne au Kamerun. L'affaire de la Ngoko - Sangha se trouve être la première du genre et qui avait fait apparaître des frictions entre la France et l'Allemagne.

La Ngoko-Sangha est une localité du sud-Kamerun. Pendant la période coloniale allemande, elle a été à l'origine d'un incident entre les exploitants français et allemands. Ce sont les allemands qui avaient provoqué cet incident, lorsqu'ils traversaient la frontière pour exploiter les lianes de caoutchouc en territoire français.²³⁹

Face à cet acte de provocation, les Français exigeaient des réparations de la part des Allemands. Il fallait s'attendre à de telles réactions, puisque la colonisation avait pour but l'exploitation de l'Afrique ; les puissances européennes qui avaient essaimés en Afrique étaient à la recherche des bénéfices propres. Il était hors de question de laisser une autre

²³⁸ A. B. Anguettebeh, "Les frontières franco-Allemandes du Cameroun 1884-1916", Maitrise, Histoire, Université de Yaoundé, 1991 p.72.

²³⁹ *Ibid.*

puissance s'accaparer d'un butin qui ne lui appartenait pas. Ces territoires étaient donc clos et ne permettaient aucune violation par une autre puissance. Or, à bien voir, cet acte de provocation avait été commis par les concessionnaires allemands, qui avaient eu la maladresse de franchir les bornes de leur territoire afin d'exploiter des richesses des territoires Français.²⁴⁰ Cette situation mena à des mécontentements et au durcissement d'une haine séculaire entre les Français et les Allemands, eu égard à la suite des événements.

En termes de réparation, les Allemands suggéraient la constitution d'un consortium franco-allemand qui exploiterait le domaine de la Ngoko-sangha. Dans cette exploitation bipartite, l'Allemagne se proposait d'apporter des capitaux nécessaires à cette entreprise. Pensaient-ils que c'était le seul moyen d'en finir ainsi avec les perpétuelles réclamations faites par les Français ?²⁴¹

Face à cette proposition allemande, la réaction française ne se fit pas attendre. Elle accepta l'idée d'un consortium tel proposé par les Allemands. Mais ce fut avec des lenteurs que le ministère français des affaires étrangères adopta ce projet de consortium le 22 novembre 1910. L'idée telle que conçue par les Allemands, fut modifiée par les français et voua ce projet à l'échec, " Ce projet échoua finalement, les coloniaux français n'étant pas convaincus. Ils proposèrent d'ailleurs la formation d'un consortium parallèle germano-français qui exercerait son activité dans la propriété allemande au sud-Kamerun. "²⁴²

A l'aube de la Première Guerre mondiale, des désaccords étaient visibles entre les Allemands et les Français aux frontières du Kamerun. Cette mésentente avait des relents économiques. A cette époque-là, celle de l'invasion de l'Afrique par les occidentaux, les intérêts économiques étaient le leitmotiv de ces puissances avides de matières premières. Une coalition en vue de l'exploitation conjointe des ressources n'était pas envisageable. C'est d'ailleurs pour cette raison que les formes de consortiums ainsi proposés furent vouées à l'échec, chacun voulant tirer bénéfice de l'exploitation des ressources de la région de l'autre.

Le regard que nous avons jeté sur cet événement n'est pas gratuit. Il nous permet de comprendre les relations de voisinage entretenues par les Français et les Allemands et l'atmosphère tendue qui régnait entre ces deux puissances avant l'éclatement de la Première Guerre mondiale en 1914. Sans toutefois se limiter à cet exemple, il va de soi que l'on évoque

²⁴⁰ Anguessebey, " Les frontières franco-allemandes..., p. 73

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² *Ibid.*

par la suite, l'incident d'Agadir qui est un élément important dans la compréhension et dans l'analyse de l'acte d'invasion de la France au Kamerun allemand.

2. Le déroulement des hostilités, 1914-1916

Le cas du Cameroun était particulier en ce qui concernait les possessions allemandes. Les français pensaient encore à l'usurpation territoriale que leur avaient imposée les Allemands et la nouvelle configuration de la colonie allemande constituait à leurs yeux une menace pour l'AEF.²⁴³

Il faut dire en effet que la rétrocession d'une partie du territoire de l'AEF, faisait entrer la colonie allemande au cœur même des possessions françaises. Ce qui n'était pas du goût de ces derniers, comme le précise d'ailleurs le Général de Division français Aymerich :

les deux antennes que le Cameroun projetait en avant comme deux bras menaçants, aboutissaient, l'une au confluent de la Sangha avec le Congo, l'autre arrivait jusqu'à l'Oubangui, au confluent de la Lobaye. Elles partageaient nos communications fluviales et télégraphiques avec l'Oubangui-Chari et le Tchad. Ces deux barrages constituaient en temps de paix, une entrave fâcheuse pour l'AEF.²⁴⁴

Le Général Aymerich ne s'arrêta pas sur ce handicap économique. Il expliquait aussi en quoi cette perte était une menace pour les autres colonies : " c'était une menace directe contre notre colonie, et une menace éventuelle contre la colonie Belge (...) en cas de guerre, la situation revêtait un caractère encore plus alarmant. "²⁴⁵C'est donc avec joie que lorsque commença les hostilités en 1914, que les colonnes françaises s'élancèrent d'abord à la reconquête des régions perdues en 1911 et à la prise du Kamerun tout entier.

a. La conquête franco-anglaise du Kamerun 1914-1916

Plusieurs mobiles ont poussé les Anglais et les français à attaquer le Kamerun au début de la Guerre de 1914-1918. Il faut reconnaître en effet que, la France en envahissant la possession allemande, voulait récupérer les territoires qu'elle avait été contrainte de céder à l'Allemagne à l'issus de la convention de novembre 1911. La France dans cette bataille, voulait aussi réaliser un grand empire colonial en Afrique Equatoriale. Tel que le Général

²⁴³ Pour compléter des connaissances sur la conquête du Kamerun allemand, lire la thèse d'Ondoua, " Sociologie du corps...", pp.83-86

²⁴⁴ J. Aymerich, *La conquête du Cameroun, 1 août 1914-20 février 1916*, Paris, Payot, 1934, p.11

²⁴⁵ *Ibid.*

Aymerich l'a expliqué plus haut, il fallait mettre fin à " la menace que représentait les deux bras du territoire allemand qui faisait intrusion dans leurs possessions d'AEF " ²⁴⁶

L'Angleterre, quant à elle, convoitait le port de Douala et voulait rentrer en possession des territoires cédés à l'Allemagne en 1893. La reprise de ses territoires lui permettait d'arrondir sa possession du Nigéria. ²⁴⁷ A bien voir, la Première Guerre mondiale fut le moyen par lequel la France et la Grande-Bretagne choisirent pour exprimer leur colère et leur rancœur accumulée sur le compte de l'Allemagne qui, durant la période d'expansion impérialiste les avaient spoliés d'une partie de leurs acquis territoriaux.

Outre ces considérations propres à la France et à l'Angleterre, il faut aussi faire mention des richesses que regorgeait la colonie camerounaise et qui a toujours fait d'elle un territoire convoité. Pendant la traite négrière, un commerce fructueux s'était développé sur la côte camerounaise. Cette côte attirait les commerçants européens puisqu'elle était très productive. Kuma Ndumbe III revient là-dessus lors qu'il donne des statistiques sur les productions d'huile de palme et d'Ivoire pour ne citer que celles-là. ²⁴⁸

Le Cameroun occupe aussi en Afrique centrale une position de choix. Il a une grande ouverture sur l'océan et sur la mer. Il s'agit là d'énormes potentialités naturelles qui sont des atouts indéniables en matière de commerce. Chaque puissance occidentale qui se lançait en Afrique, voulait occuper une position de cet ordre. C'est en effet pour cette raison que dès lors que les hostilités furent lancées en 1914, le Kamerun s'est fait envahir par les anglais et les français : les anglais considéraient le Kamerun comme une annexe convenable à leur protectorat du Niger, tandis que la France voulait faire du Kamerun la porte d'entrée de ses possessions d'AEF. ²⁴⁹ La France et l'Angleterre qui avaient donc un ennemi commun, ne pouvaient qu'attaquer de manière concertée cette possession allemande.

L'attaque qui devait être ainsi dirigée contre le Kamerun allemand ne pouvait durer longtemps, puisque ce dernier était entouré des territoires français, anglais et belges ; une résistance digne de ce nom ne pouvait être faite sur plusieurs fronts par les autorités allemandes.

²⁴⁶ Aymerich, *La conquête du Cameroun...*, p. 11

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ Kuma Ndumbe III, "Stratégies de survie des populations camerounaises dans une économie mondialisée ", in *AfricAvenir*, 2009, p.2

²⁴⁹ Ngoh, *Cameroun...*, p.25

Au Kamerun, l'Allemagne disposait d'environ 4000 hommes au début de la Première Guerre mondiale. Parmi ces hommes, on comptait seulement 250 européens, bien entraînés pour ce genre d'évènement. Le reste des effectifs était constitué de tirailleurs africains qui, pour la première fois, participaient à une grande guerre. Les troupes allemandes s'abstinrent d'attaquer les colonies françaises et anglaises qui les entouraient, optant pour des opérations défensives, jusqu'à ce que la victoire de leurs armées en Europe règle définitivement la question. Les Alliés quant à eux, passèrent tout de suite à l'offensive.²⁵⁰ La campagne du Kamerun se déroula sur plusieurs fronts et les opérations peuvent être regroupées en deux périodes.

b. La période de l'offensive générale sur tous les fronts

A l'Est et au Sud du Kamerun, les forces françaises de l'AEF, sous les ordres du Général Aymerich et du Gouverneur Général Merlin, entreprenaient la reconquête des territoires concédés en 1911. Les Français mirent ainsi sur pied un dispositif de quatre colonnes, dont deux avaient été chargées d'opérer au Gabon sous les ordres de Lemeillour et Miquellard, la troisième dans la Sangha, celle-là dirigée par le Colonel Hutin, la quatrième le long de la Lobaye dirigée par le colonel Morisson. C'est ainsi que, le 02 août au soir, l'ordre de la mobilisation générale en AEF fut donné. Les Allemands de leur côté, ne restaient pas les bras croisés. Ils se préparaient à repousser les attaques de leurs ennemies. C'est ainsi qu'on pouvait apercevoir sur la rive belge du fleuve Congo, quatre vapeurs fluviaux, battant pavillons allemands, profitaient de la neutralité du bassin conventionnel du Congo et activaient leurs préparatifs en vue d'un appareillage prochain vers la Sangha et la Ngoko. Sur la côte, devait intervenir le corps expéditionnaire franco-anglais formé à Dakar, sous les ordres du colonel Dobell et du colonel Mayer. Au Nord, le général Largeau recevait l'ordre de lancer ses troupes à l'assaut des postes allemands. Il devait ainsi faire liaison avec la troupe du Général Cunliffe venus du Nigéria.²⁵¹

Les troupes allemandes du Kamerun se trouvaient ainsi encerclées par les troupes alliées. Elles étaient aussi attaquées sur plusieurs fronts, ce qui ne leurs donnait aucune chance et aucune possibilité offensive. Elles devaient pour s'en sortir, garder des positions défensives. Les Alliées quant à eux avaient l'avantage du nombre et remportèrent presque partout des succès notables. Comme le précise Fotso en ces termes :

²⁵⁰ E. Geurnier, R. Briat, *Cameroun-Togo. Encyclopédie de l'Afrique française*, Paris, Ed. de l'Union Française, 1951, p. 45

²⁵¹ Fotso, " Le nationalism camerounais... ", pp.83-84

les 6 et 7 août 1914, Bonga et Zinga étaient délivrés du contrôle allemand. Avec l'aide d'un détachement Belges du Congo, les Français et les Anglais s'emparèrent de Nzimou le 29 octobre et de Moloundou le 22 décembre. Au Littoral, Douala capitulait le 28 septembre après un court bombardement. Les allemands durent évacuer la ville, firent sauter le pont sur la Dibamba et se replièrent à Edéa où la guerre dura plusieurs mois²⁵²

Ainsi, à la fin de l'année 1914, les Alliées avaient contraint les Allemands à se retrancher à l'intérieur des limites d'avant 1911. Ils avaient pris Douala, Buéa, Edéa, Victoria. Antoine Ondoua revient sur la bataille dans cette région" sous les bombardements alliés, Douala, capitale du Cameroun allemand tomba le 27 septembre 1914. Les Allemands se retiraient ainsi à Edéa et s'attelaient à défendre la voie ferrée, non sans détruire au passage une partie de la Dibamba".²⁵³ A l'Extrême-Nord, Kousserie était aux mains des Français, Garoua était investi après avoir débordé Mora qui restait jusque-là imprenable. La force vive des Allemands restait encore intacte. Le colonel Zimmermann faisait front partout, détruisant les chemins de fer. Il paraissait nécessaire aux Alliées de coordonner leurs différentes colonnes.²⁵⁴

c. La période de la coopération franco-anglaise

La seconde période de la campagne du Kamerun s'ouvrait sous le signe de la coopération franco-anglaise. Au Nord, le Général Cunliffe et le colonel Brisset enlevaient la ville de Garoua le 10 juin 1915. Mora tenait encore sous les ordres de von Raben. Ngaoundéré tomba le 27 juillet. Cette fois, la prochaine destination était Yaoundé, où devaient converger les différentes colonnes. Le 11 août, la colonne du Nord effectuait sa liaison avec celle de Hutin et de Morisson dites colonnes Est-Cameroun, qui s'était déjà emparée de Lomié, Bertoua et Doumé.²⁵⁵

Il est facile d'observer le coup de main que chaque colonne apportait aux autres afin de faire capituler la résistance allemande sur tous les fronts. Les colonnes victorieuses du Nord, du Littoral, de l'Est, devaient converger vers le Centre. Mais cette coopération ne se fit pas sans difficultés.

Le corps expéditionnaire franco-anglais se divisa en deux colonnes et progressa vers Eséka. Ce corps expéditionnaire était composé de 2000 tirailleurs français de l'AOF, 3000 soldats de la Gold Coast et de la Nigéria, d'une batterie d'artillerie, d'une compagnie du

²⁵² Fotso, "Le nationalisme camerounais...", p. 84

²⁵³ Ondoua, *La naissance du Cameroun...* p.82

²⁵⁴ E. Trezenem et B. Lembezat, *Terres lointaines. La France Equatoriale AEF-Cameroun*, Paris, 2^e Edition, 1950, p.85

²⁵⁵ *Ibid.*

génie et de nombreux porteurs. Eséka succomba à l'attaque le 30 octobre. Après une série de combats acharnés, l'une des colonnes entra à Yaoundé le 1^{er} janvier 1916, tandis que l'autre se lançait à la poursuite de l'ennemie qui se repliait en direction d'Ebolowa.²⁵⁶ Il faut reconnaître que la bataille de Yaoundé ne fut pas aussi facile que l'ont toujours prétendus nombres d'historiens. Lorsque les alliés pénétrèrent à Yaoundé, ils firent face à la résistance constituée d'une coalition germano-béti, qui réussit même à repousser les assaillants alliés²⁵⁷.

Dans l'Est, le Général Aymerich poursuivait sa marche en avant. Il entra à Nanga-Eboko le 24 novembre et parvint à Yaoundé le 07 janvier 1916. Le Kamerun était conquis. Le 09 janvier de la même année, les drapeaux alliés furent hissés solennellement dans la capitale.²⁵⁸ Les Allemands quant à eux, avaient quitté la ville, emmenant avec eux une grande partie de la population civile. D'après Robert Cornevin, ils se dirigeaient vers le territoire neutre de la Guinée Espagnole avec une troupe évaluée à 6000 soldats africains, 400 officiers et sous-officiers européens, 570 fonctionnaires et colons, et 14000 porteurs.²⁵⁹ C'est alors que le 20 février, l'ex-gouverneur allemand Ebermayer, reconnaissait dans un télégramme adressé à son gouvernement l'abandon de la colonie allemande. Le même jour, le capitaine Raben qui résistait encore à Mora, capitula.²⁶⁰

Cet épisode marque une fois de plus l'instabilité politique au Cameroun. L'Allemagne qui s'était posée comme chef incontesté au Cameroun, devait plier bagage à l'issue du combat qu'il venait de perdre. Les populations camerounaises se trouvaient ainsi dans l'incertitude ; ils étaient entre le marteau et l'enclume. Ils devaient faire face à la domination de nouvelles puissances.

Une fois les Allemands chassés du Cameroun, les puissances alliées devaient régler à leur manière le sort de la colonie. Un arrangement interallié allait déterminer les frontières des zones d'influence respectives. Cette situation marque la fin du Kamerun allemand.

3. Le sort du Kamerun après la guerre, 1916-1919

Entre la défaite allemande en 1916 et l'instauration du régime international du mandat au Cameroun, la transition ne fut pas immédiate. Dès le 6 mars 1916, après avoir expulsé

²⁵⁶ Trezenem et Lembezat, *Terres lointaines...*, p. 86

²⁵⁷ Ondoua, *La naissance du Cameroun...* p.80

²⁵⁸ Geurnier et Briat, *Cameroun-Togo...* p. 55

²⁵⁹ R. Cornevin, *Histoire de l'Afrique : colonisation, indépendance*, Paris, Payot, 1975, p. 578

²⁶⁰ Anguessebeh, " Les frontières franco-allemandes...", p.87

l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne s'installèrent au Cameroun et y renforcèrent leurs positions dans la perspective du futur traité de Versailles qui n'eut pas étudié la question des anciennes possessions allemandes.

Les Camerounais ne voulaient plus se retrouver sous le joug d'une autre puissance, au regard de toutes les souffrances et humiliations que les Allemands les avaient fait vivre. Mais cela était penser sans compter sur la détermination des puissances françaises et britanniques qui voulaient exercer sur le Cameroun une souveraineté acquise, non par le droit mais par la force. Le Cameroun sera ainsi soumis au régime de condominium au détriment même de sa volonté. Les Douala avaient à ce propos adressés des pétitions à la SDN en vue d'obtenir l'autonomie du territoire ou alors le privilège de choisir une puissance mandataire qui devait désormais prendre en main le destin de leur pays. L'une de ces lettres en date du 18 août 1919 permet de comprendre les désirs des Douala, en voici la teneur :

nous avons oui dire d'une société mondiale qui serait formée à présent et dont la première tâche serait de secourir les intérêts indigènes et de les délivrer de tout principe arbitraire. Les indigènes du Cameroun et leurs chefs pensent pouvoir faire usage de ce droit et adresser aux alliés la prière d'étudier au cours d'un examen approprié si le Cameroun ne pourrait être considéré comme un territoire neutre. Au cas où cette prière n'épouserait pas les intentions des Alliées, nous serions prêts à nous soumettre éventuellement à une décision contraire de la Haute Conférence suivant laquelle nous serions placées sous la protection des puissances alliées. Nous supplions toutefois la Haute Conférence de nous accorder le droit du choix de la puissance²⁶¹

Les douala souhaitaient peser sur la décision finale, à défaut de la prendre eux-mêmes ; ce qui, du reste, eût été logique et conforme aux idées wilsoniennes qui influencèrent la position de la SDN. Ils ne furent, ni écoutés, ni suivis. Et par régulation du régime du condominium franco-britannique, la SDN institua le mandat simultané de la France et de la Grande Bretagne sur le territoire du Cameroun. Le sort du Kamerun reposait désormais entre les mains de ces deux puissances. Il faut cependant rappeler que ces deux puissances convoitaient le Kamerun et l'une ne pouvait laisser l'autre s'y positionner en grand maître. La résolution la plus simple à ce niveau était le partage. Deux moments peuvent donc être retenus ici concernant le partage du Kamerun : il y a d'abord le condominium franco-britannique et ensuite le partage proprement dit de l'ancienne colonie allemande.

²⁶¹ E. V. Ghoms, *Résistance africaine à l'impérialisme. Le cas des Douala du Cameroun*, in *Africa Zamani*, n°4, juillet 1975, p158, cité par D. ABWA, *Commissaires et Hauts Commissaires de la France au Cameroun*, Presses UY et Presses UCAC, Yaoundé, 2^e ed, 2000, p28.

a. Le condominium franco-britannique

L'Angleterre et la France s'entendirent pour se partager la nouvelle possession après avoir envisagé un condominium, c'est-à-dire un droit de souveraineté exercer en commun par les deux puissances sur l'ex-colonie allemande. Le départ de l'Allemagne du Kamerun posa un problème d'administration. Les britanniques s'étaient penché sur la situation, c'est pour quoi dès le début de la guerre, ils avaient amené du personnel prêt à remplir les fonctions administratives : un officier ministériel des finances et des fonctionnaires du trésor, une filiale de la banque d'Afrique occidentale, un agent des transports et des réquisitions, un service de l'intendance militaire, du personnel du service du génie, du service des routes et des ports, du personnel du service des douanes, un service d'information et un personnel pour administrer la propriété et le commerce. Les français, quant à eux, n'avaient pas prévu un personnel aussi bien détaillé que celui des français. Mais au fil du temps, ils se sont arrangés pour y remédier, comme le mentionne Victor T. Le Vine : " C'est pour ne pas se laisser surclasser par les Britanniques bien préparé qu'ils firent venir ultérieurement leur propre personnel. Ces personnels Anglais et Français devaient assurer une administration commune. "²⁶²

Le condominium fut établi en principe, à la suite d'une concertation entre Delcasse, Sir Francis Bertie et Sir Edward Grey, du 21 au 24 septembre 1915. Il fut alors décidé que jusqu'à la défaite complète de l'Allemagne, que les Alliées assureraient une administration commune, provisoirement. Mais la pratique d'une telle administration ne pouvait se faire sans heurts ni mésententes. C'est justement pour cette raison qu'Elango Lovett affirmait que " l'adoption d'une administration conjointe était une chose et son application en était une autre. "²⁶³ Il ressort ainsi la difficulté qu'il y avait pour deux puissances occidentales à cohabiter dans une même colonie et de partager le butin sans que ne surgisse une mésentente. Il serait naïf de penser qu'une telle association puisse durer si l'on maîtrise déjà les fondements de la colonisation et de l'impérialisme ; il s'agissait pour les puissances occidentales de chercher à gagner le plus de bénéfice possible, même au détriment des autres puissances. Concilier les intérêts même au prix d'une quelconque alliance n'était pas envisageable. C'est d'ailleurs pour quoi comme le pense toujours Elango Lovett, " il n'a réellement pas été pratiqué de condominium au Cameroun, si oui, il n'a existé que dans les

²⁶² T. Le Vine, *Le Cameroun, du mandat à l'indépendance*, Paris, Ed. Internationale, 1970, p.69

²⁶³ Elango Lovett, *The anglo-french condominium in Cameroon 1914-1916, History of a misunderstanding*, Navi-group publications, Limbe, 1987, p.8

textes. Ce projet avait échoué car au lieu d'une administration conjointe, il s'avérait que l'administration était quelque peu négligée par les français et par conséquent était dominée par le système anglais. "²⁶⁴

En dehors de la course aux intérêts propres au détriment de l'esprit même du condominium, il y a eu d'autres points de désaccords qui ont mené à la faillite du condominium franco-britannique au Cameroun. Il y avait une incapacité de s'entendre sur les objectifs de la guerre entre les deux Alliées. Il y avait une confusion totale sur le sort de la colonie allemande à la fin de la guerre. Cette colonie devait-elle être immédiatement partagée ou alors devait-elle être considérée comme des territoires occupés dont le sort dépendrait uniquement de l'issue de la guerre ?²⁶⁵

Le climat de méfiance qui régnait entre les deux Alliées contribua à la fin de l'idée d'un condominium. La France qui se sentait la plus défavorisée, soutenait l'idée d'un partage immédiat, quand les Anglais préféraient que la guerre finisse complètement en Europe pour que le condominium prenne fin.²⁶⁶

Les Anglais utilisaient à ce niveau la politique de la prudence. Ne sachant pas encore l'issue finale de la guerre, ils ne voulaient pas s'embarquer dans une affaire qui pouvait les faire saigner plus tard. Si l'Allemagne venait à renverser la vapeur en Europe et parvenait à remporter la guerre, les puissances perdantes lui devaient allégeance et devaient être contraintes de signer la capitulation sans condition. Au regard de tous ces paramètres, il est facile de comprendre le caractère retissant des anglais.

Une fois la campagne du Cameroun terminée, les Alliées parvinrent quand même à s'accorder pour la solution du partage qui permettrait à chacun d'eux d'administrer sa portion selon ses méthodes propres et en toute liberté. Le condominium était voué à l'échec.²⁶⁷

²⁶⁴ Elango, *The anglo-french condominium...*, p. 8

²⁶⁵ Madiba Essiben, "La France et la redistribution des territoires du Cameroun", in *Afrika Zamani*, n° 12 et 13, 1981, pp. 38-52

²⁶⁶ Anguessebeh, " Les frontières franco-allemandes...", p.91

²⁶⁷ Ibid.

b. Le partage du Kamerun allemand 1916

Le partage du Cameroun s'était concrétisé par l'accord du 04 mars 1916, connu sous le nom d'accord du Bonard-Law²⁶⁸.

Avant que ne se tiennent les négociations, les Français jouaient les maîtres chanteurs. Ils avaient en effet peur de ne recevoir une infime partie de l'ex-colonie allemande. Leurs craintes portaient sur le fait qu'il y avait une nette prépondérance anglaise dans l'administration du condominium. Ils voulaient ainsi obliger les Anglais à leur reconnaître une grande partie du Cameroun. Ils ont élaboré un alibi qui tenait à ces mots de Madiba Essiben : " pour les Français, les Anglais n'avaient pas participé à la conquête des possessions de l'Est. Ils espéraient ainsi limiter la portion du Cameroun que devaient recevoir les Anglais. "²⁶⁹ Cet argument devait peser lourd lors des négociations sur le partage du Cameroun allemand.

Lors des négociations, la France se fit représenter par le Général Aymerich, et la Grande-Bretagne par le major-Général Dobell. Les négociations avaient en vue le transfert à l'administration française de la portion des territoires du Cameroun conquis en 1911 d'une part et le partage du reste du pays d'autre part.²⁷⁰

Les négociations en vue du partage du Cameroun sont dominées par le souci commun de protection par chacune des puissances, de ses intérêts, sans créer une situation de tension avec l'autre. En particulier, la ville de Douala fait l'objet de toutes les convoitises, du fait de son port, encore en bon état, malgré la guerre. De plus, cette ville se situe sur la côte. L'occuper, c'est prendre une position de tremplin par rapport à tout l'intérieur du territoire. En même temps, les deux puissances sont conscientes d'un fait : leurs occupation et délimitations seront provisoires et devront être confirmées par le futur traité de paix. Par ailleurs, il s'agit de faire vite, afin de rendre la possession matériellement irréversible. Les négociations sont construites autour de cette toile de fond.

Mais en plus, pour ce qui concerne spécifiquement la Grande Bretagne, elles sont dominées par un souci de :

sécurité, c'est-à-dire politique défensive plutôt que recherche d'agrandissement de l'Empire colonial. En d'autres termes, il s'agit d'empêcher l'Allemagne, non seulement de conserver ses anciennes colonies,

²⁶⁸ ANY, APA 10813 : Accord dU Bonard-Law du 04 mars 1916

²⁶⁹ Madiba Essiben, " La France et la redistribution...", pp. 38-52

²⁷⁰ Anguessebeh, " Les frontières franco-allemandes...", p. 92

mais et surtout d'en acquérir d'autres au détriment du Portugal (Angola) et de la Belgique (Congo) où elle pourrait établir des bases pour ses sous-marins. Ainsi, une base à Douala commanderait la route vers l'Amérique et l'Afrique du Sud²⁷¹.

La ville de Douala, y compris son port, avait une importance capitale pour l'Angleterre au point où le *Foreign Office* était prêt à laisser à la France toutes les autres parties du territoire. La France était loin de partager cette approche. Son ambassadeur, Cambon fit savoir que le Parti colonial tenait au port de Douala et que les anglais, ayant d'autres ports au Nigeria, en particulier celui de Lagos, pourraient bien se passer de Douala. Or, ce dernier était vital pour la France. Contre toute attente, la Grande Bretagne ne résista pas longtemps à cette argumentation. Et très vite un accord fut trouvé, qui dévoilait le peu d'intérêt que les anglais accordaient au Cameroun.²⁷²

c. La délimitation des zones d'influence

Aux termes de ces négociations secrètes, la Grande Bretagne n'a obtenu qu'un cinquième du territoire de l'ancien Cameroun allemand, et ceci, sans Douala. Le reste des quatre cinquièmes revenant à la France. La tâche suivante revenait aux généraux français et anglais, Aymerich et Dobell de matérialiser ce partage sur le terrain. Ils se rencontrèrent au bureau d'Aymerich à Douala le 6 mars 1916, et sur la carte déterminèrent, les zones d'influence respectives de la France et de la Grande Bretagne. Ainsi, des sept cent cinquante mille kilomètres carrés du Neu-kamerun allemand, cette dernière obtint une bande de cinquante-trois mille kilomètres carrés. La zone française comprenait tout le reste du territoire, avec Douala, Kribi, Campo et les deux chemins de fer du Nord et de l'Est. Au final, la zone française couvrait une superficie estimée alors à quatre cent vingt-cinq mille kilomètres carrés, pour une population d'environ deux millions deux cent cinquante mille habitants. La zone anglaise quant à elle, mesurait quatre-vingt-cinq mille kilomètres carrée et comptait une population d'un million quatre cent mille habitants. Elle comprenait : une zone nord de quarante-quatre mille kilomètres carrés pour une population de six cent cinquante mille habitants ; et une zone Sud, de quarante et un mille kilomètres carrés habitée par sept cent cinquante mille âmes.²⁷³

Cette délimitation provisoire fut d'ailleurs confinée, par la Déclaration franco-camerounaise du 16 juillet 1919, signée à Londres par le Vicomte Milner, Secrétaire d'Etat du Ministère des colonies de Grande-Bretagne, et Henri Simon, Ministre des colonies de la

²⁷¹ Ngongo, *Histoire des institutions...* op cit, p74.

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ *Ibid.*

République française. Il y est fait mention que les parties " sont tombées d'accord pour déterminer la frontière séparant les territoires du Cameroun respectivement placés sous l'autorité de leurs gouvernements, ainsi qu'elle est tracée sur la carte Moisel au 1/300.000²annexée à la présente déclaration et définie par la description en trois articles également ci-jointe "²⁷⁴.

Cette Déclaration devenait le document majeur de la délimitation des zones d'influences franco-anglaise au Cameroun. L'article 1^{er} de cette Déclaration martelait le fait que: " la frontière partira du point de rencontre des trois anciennes frontières britanniques, française et allemande, placé dans le Lac Tchad par 13°05' de latitude Nord et approximativement 14°05' de longitude Est de Greenwich "²⁷⁵. La carte ayant servi à la description de la frontière était celle de Moisel au 1/300.000^e et notamment, les feuilles A4, Tchad, B4-Kusseri, B3-Dikoa, C3-Mubi, D3-Garoua, E3-Ngaoundéré, E2-Banjo, F2-Foumban, F1-Ossindingue, C1-Buéa, respectivement édictées le 1^{er} décembre 1912, le 1^{er} août 1912, le 1^{er} janvier 1913, le 15 décembre 1912, le 15 mai 1912, le 15 octobre 1912, le 1^{er} janvier 1913, le 1^{er} mai 1913, le 1^{er} janvier 1912 et le 1^{er} août 1911.²⁷⁶

La Déclaration de Londres prescrivait également des indications concrètes relatives à la délimitation sur le terrain de la frontière. Ainsi, dans son article 2, il est facile de lire :

lorsque l'indication des lignes naturelles à suivre ne sera pas mentionnée dans la présente description, les commissaires des deux gouvernements devront s'attacher, autant que possible, à déterminer le tracé par des accidents naturels de terrain (cours d'eau, ligne de faite ou de crêtes). Les commissaires chargés de l'abornement seront, d'autre part, autorisés à apporter au tracé de la frontière les modifications légères qui apparaîtraient nécessaires en vue d'éviter de séparer les villages de leurs terrains de culture ; ces déviations devront être indiquées clairement sur des cartes spéciales et soumises à l'approbation des deux gouvernements intéressés. Toutefois, en attendant qu'elles soient approuvées, elles seront provisoirement valables et par suite respectées. En ce qui concerne les routes désignées à l'article 1^{er}, les seules qui puissent être prises en considération pour l'établissement de la frontière sont celles indiquées sur la carte. Quand la ligne de frontière suit un cours d'eau, c'est la ligne médiane qui forme la limite. Il est entendu que si les habitants fixés près de la frontière exprimaient, dans un délai de six mois à partir de l'achèvement des opérations d'abornement sur place, l'intention de s'établir dans les régions sous l'autorité française, ou inversement dans les régions placées sous l'autorité britannique, aucun empêchement ne serait apporté à la réalisation de ce désir, et il leur serait accordé le délai nécessaire pour enlever les récoltes sur pied et d'une façon générale, pour emporter tous les biens dont ils sont les propriétaires légitimes.²⁷⁷

La France avait bénéficié ainsi de tous les avantages lors des négociations et se taillait par ce fait la presque totalité du Cameroun, exception faite de la zone voisine à la Nigéria. Cette dernière étant attribuée à l'Angleterre. Les régions cédées à l'Allemagne en 1911, continuaient à être administrés comme territoire occupés par l'AEF. Il fut aussi décidé lors de ces négociations que tous les biens trouvés pendant la conquête devaient être classés comme prise de guerre. Les Alliées s'approprièrent ainsi tous les investissements allemands

²⁷⁴ ANY, J.O.C., 1924, p. 230 : Déclaration franco-britannique du 10 juillet 1919, signée à Londres.

²⁷⁵ *Ibid.*, en son article 1

²⁷⁶ *Ibid.* en son article 3

²⁷⁷ *Ibid.*, en son article 2

du Cameroun. Le port de Douala revenait à la France, tandis que celui de Victoria revenait à l'Angleterre. Le transfert de l'Administration eut lieu le 31 mars au 1er avril 1916.²⁷⁸

Le Cameroun qui avait été la propriété allemande depuis 1884 à la suite du traité germano-duala, venait de changer de maître. Les Alliés que sont la France et l'Angleterre se sont partagé l'ancienne colonie allemande au lendemain même de la Première Guerre Mondiale. Les populations étaient donc contraintes à accepter ces nouveaux maîtres qui devaient gérer les affaires selon leur volonté. Les puissances Occidentales n'ont eu de cesse de se disputer ce territoire qui connaîtra de 1884 à 1916 une triple colonisation. Le partage du Cameroun eut lieu en 1916, mais le traité de Versailles de 1919, vint marteler ce partage et transmettre de manière officielle l'occupation franco-anglaise de cette ancienne colonie Allemande.

L'Allemagne perdit la totalité de ses possessions d'Outre-mer après la Guerre. Les questions qui restent à se poser ici sont celles de savoir si cette dernière acceptait ce verdict définitivement ou alors le verdict du traité de Versailles ne venait pas davantage poser le Cameroun dans l'œil du cyclone, faisant de cette terre un endroit de rivalité et de perpétuelle instabilité politique ?

Ainsi, le Cameroun a connu une dose de menace à la stabilité politique durant la période coloniale allemande. Outre la révolte Maka avec le charismatique chef Nkal Mentsouga, la première de ce nom qui est digne d'intérêt, fut sans doute le problème foncier qui opposa les Duala à l'Administration allemande. Ces derniers voulaient s'accaparer des terres du plateau Joss et Bali, mais ils rencontrèrent une résistance menée de main de maître par Rudolf Duala Manga Bell ; ce dernier les donna du fil à retordre. Rudolf et toute sa communauté pensaient que cet acte était une violation flagrante du traité de protectorat de 1884. La fin de cette résistance se solda malheureusement par la pendaison de Rudolf Manga et de son interprète Ngosso Din le 08 août 1914. Toutefois, cette première opposition resta gravée dans la mémoire collective et permit en même temps de mettre à découvert les faiblesses de l'administration allemande. Ce fut à partir de cette période une descente aux enfers pour la colonisation allemande au Cameroun.

Un malheur ne venant pas seul, la Première Guerre mondiale débuta en l'espace de quelques mois seulement. Le Cameroun fut le théâtre des affrontements et après

²⁷⁸ Anguessebeh, " Les Frontières franco-allemandes...", p. 93

une vague de résistance de la part des combattants allemands, ils finirent par céder à la force interalliée. La conséquence immédiate fut l'expulsion de la puissance allemande du Cameroun en 1916. Le Cameroun devenait par cet acte une propriété de la SDN qui y mandata la France et la Grande Bretagne. L'Allemagne qui se retira du Cameroun sous la pression des armes, ne comptait pas encaissée définitivement cette perte. Elle rumina une vengeance, ce qui cristallisa une vague d'évènements qui eurent une incidence sur la colonisation du Cameroun. Des actes menés hors des frontières du Cameroun par l'Allemagne étaient interprétés par les Français qui y voyaient un piège ou alors une manœuvre quitte à reconquérir leur ancienne colonie. Qu'en était-il vraiment ? Cette interrogation reste au centre de l'analyse qui va suivre.

II. LE REVISIONNISME ALLEMAND ET LA PSYCHOSE DE L'INVASION, 1931-1939

Le révisionnisme allemand n'est rien d'autre que la remise en cause de l'ordre politique international d'après la Première Guerre mondiale de 1914-1918. Elle se manifeste par le rejet du diktat à lui imposé par le traité de Versailles de 1919. L'Allemagne devient indocile en Europe et outrepassa toutes les règles ; cette indocilité est visible dans les actes posés par ses dirigeants au nombre desquels nous pouvons citer la revendication de ses anciennes colonies, qui lui avaient été spoliées en 1919.

Il s'agit dans cette séquence, de mettre en exergue tous les facteurs de menace à l'ordre politique de la période coloniale, qui ne prennent pas leur source dans le territoire camerounais. Elles prennent plutôt leurs racines à l'extérieur, mais ont cependant des conséquences palpables sur l'ordre politique colonial au Cameroun. C'est ainsi que plusieurs éléments ont attiré notre attention et se résument en la menace allemande à partir de 1932 et la guerre civile espagnole de 1936. Ces menaces sont à l'avant-garde d'une suite d'évènements qui ont mis le Cameroun en ébullition, ceci jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Ces différents éléments ont amplifié le rejet de l'administration française et mener à la germanophilie des camerounais.

Le traité de Versailles avait dépourvu l'Allemagne de ses colonies. En plus, elle décidait de réduire la puissance militaire de l'Allemagne. Cette dernière fut alors transformée en zone agraire et industrielle. Ces différentes résolutions prises, visaient à empêcher à l'Allemagne de causer de nouvelles catastrophes à l'échelle mondiale. Mais exaspéré par la dictature du traité de Versailles, avec la crise économique qui battait son plein,

l'Allemagne se rebellait. Elle se sentait au dos du mur, ne trouvant aucune possibilité de se tirer de la misère causée par la crise économique de 1929. Les nationalismes de toute sorte firent irruption et l'Allemagne se trouvait en tête des mouvements de protestation contre l'ordre politique conçu par la communauté internationale depuis 1919²⁷⁹. L'Allemagne outrepassait toutes les décisions prises par les vainqueurs de la Première Guerre mondiale. Dans l'élaboration de cette remise en cause de l'ordre politique mondial, l'Allemagne revendiquait ses anciennes colonies.

1. Les revendications coloniales du Reich 1936

Les revendications coloniales du *Reich* ne pouvaient laisser indifférent l'administration française se trouvant au Cameroun et qui évoluait sur les cendres de la colonisation allemande ; cette revendication mit à rude épreuve l'ordre politique colonial français au Cameroun. Elles avaient donné le courage aux détracteurs de la France à exalter leur préférence pour l'Allemagne. C'est pourquoi il est important d'y jeter un coup d'œil et d'évaluer en même temps ses répercussions sur la colonisation française au Cameroun.

Hitler revendiquait pour l'Allemagne la nécessité d'acquérir de nouveaux territoires. Il pensait que : " le droit au sol et à la terre peut devenir un devoir lorsqu'un grand peuple est conduit à la ruine parce qu'il ne peut s'éteindre "²⁸⁰. Il reprenait ainsi les vieux rêves pangermanistes allemands. Il en avait d'ailleurs raison au regard de la conjoncture du moment, accentuée par la crise économique de 1929 qui handicapait les économies. Jules Ferry n'affirmait-il pas que " l'Europe est considérée comme une maison de commerce qui voit depuis un certain nombre d'années décroître son chiffre d'affaire. La consommation Européenne est saturée ; il faut faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de mettre la société moderne en faillite ".²⁸¹ Il faut donc comprendre à travers ces paroles de Ferry que la recherche de nouveaux débouchés pour les puissances coloniales est une nécessité de vie.

Le comportement agressif de l'Allemagne en Europe trouvait une raison d'être sur le plan commercial. La crise économique de 1929 et ses conséquences avait donné naissance à ce qu'on appela : le règne du " *chacun pour soi*" ; à travers ce terme, il est facile de

²⁷⁹ Le traité de Versailles de 1919 accablait l'Allemagne. On fit d'elle la responsable de la guerre de 1914-1918 et devait payer les pots cassés. L'article 119 du traité stipulait que l'Allemagne renonce, en faveur des principales puissances alliées ou associées, à tous ses droits sur ses possessions d'outre-mer. Cité par Guiffo, *Le statut international du...*, p. 349

²⁸⁰ J. Guiffan, *Histoire de l'Europe...*, p.138.

²⁸¹ *Ibid* p. 30

comprendre l'égoïsme des Etats. Chacun voulait se tirer de la crise, au détriment des autres Etats. Cette crise économique suscita des tensions commerciales et monétaires entre les Etats et affecta les relations internationales. Dès 1930, les Etats-Unis portaient leur droit de douane à plus de 50% ; en 1932, la Grande-Bretagne rompit avec un siècle de libre-échange²⁸² et revint au protectionnisme. Par les accords d'Ottawa, la Grande Bretagne établit des liens de préférence commerciale avec les pays du Commonwealth, c'est-à-dire les dominions de l'empire britannique. La France agit de même avec ses colonies et contingentait ses importations. Le protectionnisme commercial déboucha sur l'institutionnalisation des aires monétaires.

Cette nouvelle politique commerciale mit l'Allemagne en marge de l'économie mondiale. Elle fut réduite à son seul territoire d'Europe et ne pouvait former une aire monétaire comme la France ou la Grande-Bretagne. Pourtant l'Allemagne avait une industrie en plein essor. Malheureusement, ne pouvait commercer librement dans le monde entier. Un double problème se se posait en Allemagne : Celui de matière première et celui des débouchés.

Ceci ne pouvait passer sans créer un choc, du côté de l'Allemagne, elle qui se trouvait démembrée de ses territoire d'outre-mer²⁸³ rendait encore plus difficile sa vie économique. Hitler suit une méthodologie tout à fait particulière, il sait que son pays doit posséder des territoires pour sortir du piège économique créer par les démocraties. C'est dans ce sens que les revendications coloniales du "Reich" furent élaborées.

En mars 1936, Hitler énonçait clairement le problème fondamental de la vie allemande dans le monde actuel. La théorie d'une gestion loyale des territoires coloniaux entrainait déjà dans l'histoire du monde, grevée d'un lourd fardeau politique et moral, car on la basait sur le mensonge bien connu et prouvé : l'Allemagne ne savait pas coloniser.²⁸⁴

Hitler se présenta devant le monde et exigea par cruelle nécessité le retour des colonies à l'Allemagne. Il tenait à faire savoir au peuple sur quelles raisons économiques, politiques, juridiques et morales s'appuyait une telle revendication. Il parlait du droit le plus primitif d'un

²⁸² A. M. Lelorraine (dir.), *L'histoire du monde du traité de Versailles à Yalta*, Paris, Karthala, 1970, t. 7, p. 87.

²⁸³ L'Allemagne était devenue un Etat prolétaire elle comptait sur le travail de la terre et sur les produits de son industrie. C'était l'une des volontés du traité de paix de Versailles qui voulait transformer l'Allemagne en une zone agraire. C'était une façon de réduire la puissance militaire Allemande, lui empêchant en même temps de mener le monde dans l'hécatombe qu'elle avait initié en 1914-1918.

²⁸⁴ ANY APA 10232/B : Thèse Allemande sur les revendications coloniales

peuple qui est le droit à la vie et le droit de modeler cette vie à sa propre manière.²⁸⁵ Si dans certains milieux de l'étranger, on prétendait que les colonies étaient sans valeur et ne représentaient qu'une charge financière²⁸⁶ ; les Allemands pensaient autrement. La colonie représente à la fois une source de matières premières, et aussi un débouché pour l'écoulement des produits manufacturés. Il est inutile de produire sans avoir des marchés pour l'écoulement de cette marchandise. Il avait la conviction que : " L'importance des colonies ne réside pas seulement dans la production des matières premières les plus diverses et dans leur importation. Les colonies sont aussi des lieux de débouchés et d'exploitation pour l'industrie nationale "²⁸⁷.

Ainsi, l'éternel problème d'écoulement des produits des industries allemandes serait atténué par la possession de colonies leur appartenant en propre. Ce désir était d'autant plus ardent que le libre-échange avait cédé la place au protectionnisme. Ce qui mit en exergue la concurrence des produits sur le marché international. Mais les produits étrangers étaient les plus disposés à en pâtir. Les tarifs douaniers leur faisaient ombrage. L'affirmation de l'inutilité des anciennes colonies allemandes est sans fondement. Il est prouvé que la capacité de production de l'heure pouvait servir de thérapeutique à la misère allemande en termes de matières premières. Ces colonies aussi, pouvaient améliorer la valeur de leurs devises en faveur d'autres besoins vitaux. En résumé, l'Allemagne avait besoin de colonies pour la production de matières premières. Une production payable en monnaie allemande ; en vue de leur transformation par des ouvriers et par les industries allemandes.

Les Allemands avaient besoins de colonies comme débouchés pour leurs produits, provenant en grande partie de leurs savants et techniciens. Elle avait besoin des colonies au même titre que les autres. En effet, contrairement à la pensée selon laquelle les colonies sont sans valeur, Elise Huillery en fait un discours tout autre. Hitler avait raison de revendiquer des colonies pour l'Allemagne, au regard de la conjoncture du moment. Huillery prend justement le cas de la France afin de montrer les bénéfices à tirer de la colonisation.²⁸⁸ Plusieurs domaines d'étude économique ont attiré l'attention de cette dernière. Il s'agit notamment de

²⁸⁵ ANY APA 10232 /B : Thèse allemande sur les revendications coloniales

²⁸⁶ Clemenceau le Français, s'était fermement opposé à la colonisation au point même de faire tomber le gouvernement de Jules Ferry. Il démontrait le caractère inutile des colonies et prouvait dans ses analyses que la France n'en avait pas besoin pour sa survie.

²⁸⁷ ANY APA 10232/B : p. 25

²⁸⁸ E. Huillery, "Histoire colonial et développement et inégalité dans l'ancienne Afrique Occidentale Française "thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2008, p. 145

la matière première des débouchés et aussi le placement des capitaux. C'est donc à raison qu'Hitler dans ses revendications coloniales, attarde son discours sur ces éléments.

La montée au pouvoir d'Adolf Hitler eut ainsi des répercussions sur la scène internationale et par ricochet sur le Cameroun. Une telle revendication coloniale du Reich ne pouvait ne pas inquiéter l'administration française du Cameroun ; ces revendications coloniales étaient en mesure de corrompre les populations de culture germaniques résidant au Cameroun ; ces populations-là propageaient des rumeurs d'invasion allemande dans la colonie.

Hitler n'était pas le seul allemand à s'activer dans les revendications coloniales. La *Deutschkolonialshule*²⁸⁹ fut créée en octobre 1935 à Witszenhaussen, ce qui laissait déjà entrevoir le dessein de l'Allemagne, qui voulait récupérer ses anciennes colonies. Cette institution a eu des conséquences notoires sur le Cameroun. Lorsque le gouvernement allemand décidait de rouvrir cette école de formation des agents coloniaux, il nourrissait davantage son rêve expansionniste vers l'Afrique où il avait été spolié. La conséquence de cette formation ne pouvait qu'être la pression mise par les élèves sortis de cette école pour la mise en place de gré ou de force d'un empire colonial allemand²⁹⁰.

La presse allemande ne resta pas à l'écart, elle incitait l'opinion publique à prendre à cœur les revendications coloniales. Elle faisait des critiques acerbes sur les puissances coloniales qui avaient dépossédé l'Allemagne de ses colonies. Elle pensait que ces puissances "exploitaient à tort les richesses allemandes".²⁹¹ Tout un programme fut organisé par les Allemands en vue de démontrer au monde cette exploitation, et aussi, attirer la sympathie des populations des anciennes colonies. C'est pourquoi il est important de jeter un coup d'œil sur la prétendue germanophilie des Camerounais de l'intérieur.

Il y avait toujours dans ce cadre, des intellectuels allemands qui abondaient dans ce sens. C'est le cas en 1938 du docteur Ernest Gerhard Jacob qui fit éditer à Leipzig, une brochure intitulée *Les colonies allemandes, autrefois et maintenant*. Au Cameroun même, des nationaux allemands organisaient cette propagande. La cheville ouvrière de cette campagne était Peters Firminich, directeur de la Woermann Linnie, membre de la chambre du commerce et chef du parti nazi pour le Cameroun français. Il créa pour ce faire, une organisation

²⁸⁹ Ecole coloniale allemande

²⁹⁰ B. Mbue Ngappe, "Le nationalisme au Cameroun sous mandat de la SDN confié à la France" *Afrika Zamani*, n° 37, 1987, p.5

²⁹¹ *Ibid.*

dénommée "Front de Travail" afin de coordonner les actions des Allemands résidants et donner à ceux qui étaient de passage un cadre propice pour une propagande efficace. Mais c'est avec son remplaçant Wolfmann en 1936 que l'activisme pour la reconquête du Cameroun atteignit son paroxysme. La propagande qui avait été lancée consistait à espionner les Français, informer les Allemands sur le dispositif mis en place par l'administration française en vue d'empêcher un éventuel débarquement des troupes allemandes au Cameroun ; cette propagande consistait aussi à fêter bruyamment toute victoire du Reich en Europe. L'Anschluss par exemple fut fêtée à Douala par les activistes germanophiles,²⁹² ce qui prouve une liaison assurée entre les actes menés en Europe par le Reich et les nationaux allemands présents au Cameroun. La conséquence d'un tel acte ne peut être que le durcissement de la germanophilie. Ces activistes se sentaient pousser des ailes, rien ne pouvait plus les arrêter et la prise du Cameroun par l'Allemagne ne restait plus qu'une simple formalité.

Cette opposition sourde et feutrée entre les germanophiles et l'administration française fut à n'en point douter une menace à la stabilité politique au Cameroun. La suspicion était devenue le fond des relations inter-individus dans la colonie. Chacun s'interrogeait sur l'appartenance de l'autre. L'administration française, au regard des actes de provocation de l'Allemagne, vivait dans une crainte réelle.

2. Incidence de la remise en cause de l'ordre politique mondial par l'Allemagne au Cameroun : le rejet de l'administration française

Le révisionnisme allemand de 1933 à 1936 a eu une incidence sur la colonisation française au Cameroun. Tous les coups de force réussis en Europe par l'Allemagne, y compris ses revendications coloniales, ont donné naissance à des mouvements antipathiques à la présence française au Cameroun. Ces mouvements peuvent être divisés en deux catégories, à savoir : les menées anti-françaises et la germanophilie des Camerounais. Ils avaient pour ambition de déstabiliser l'ordre colonial français et de permettre le retour de l'Allemagne au Cameroun. Une propagande s'organisa autour de ces mouvements et la France ayant pris la mesure de cette menace, changea les termes de sa politique coloniale. Inquiète de voir prospérer ces mouvements, la France mit sur pied un vaste réseau de contrôle et de surveillance de la population camerounaise.

²⁹² Mbue Ngappe, "Le nationalisme au...", p. 5

a. Les menées anti-françaises

Les menées anti-françaises sont des actes posés par les colonisés afin de rejeter la France. Cette situation eut lieu au Cameroun aussitôt qu'ils s'y installèrent. Les débats dans ce sens furent lancés par les Duala, au sortir même de la première Guerre mondiale. Le dénouement de la crise foncière qui les mettait aux prises avec l'administration coloniale ne les avait pas donnés une suite favorable. Ce fut une occasion pour eux de se plaindre directement à la communauté internationale et revendiquer ce qui les revenait de droit. On parle généralement du deuxième problème foncier Duala, puisque leurs doléances ne furent pas acceptées par la France qui avait décidé à son tour de les exproprier. Les français n'ont eu aucun répit au Cameroun, dès leur installation, ils ont fait face à des mouvements d'humeur des populations qui les rejetaient et n'acceptaient pas leur présence. Ces mouvements d'humeurs sont connus sous le vocable de " mouvements anti-français au Cameroun ".²⁹³

Lorsque les Français prirent la ville de Douala des mains de l'Allemagne, leur administration fit face à la méfiance des Duala. Avant la défaite des Allemands, la population duala présentait le taux d'alphabétisation le plus élevé au Cameroun et pouvait revendiquer ses droits avec une perspicacité qui déconcerterait l'administration française.²⁹⁴ Ce qui démontre la vivacité avec laquelle les populations Duala s'étaient opposées à la France. Dans cette affaire, la France ne pouvait jouer sur leur psychologie car ils n'étaient pas naïfs. Ils avaient un niveau intellectuel qui les permettait de se battre pour leurs intérêts. Pire encore, ils venaient de sortir d'une confrontation avec les autorités allemandes au sujet de leurs terres. Les Duala étaient pétris d'expériences en la matière, et savaient quelle était la procédure à utiliser. Ces élites intellectuelles duala engageaient ces revendications à partir de 1919. Julius Ngoh est clair là-dessus, lorsqu'il affirme que " Avant que l'Allemagne ne soit chassée du Cameroun, une classe d'élite avait émergé parmi les Duala. Cette classe était à l'avant-garde des revendications contre l'administration française de 1919 à 1934 ".²⁹⁵

Les divergences profondes entre les Duala et les Français tournaient autour du problème des terres expropriées par les Allemands. De plus, Duala et Français interprétaient différemment la défaite de l'Allemagne.

²⁹³ ANY, APA 10123/ A : menées anti-françaises 1935-1937, en est un exemple parmi tant d'autres, qui fait mention de ce sentiment anti-français qui animait les camerounais à une certaine période de la domination coloniale française et qui a même laissé une empreinte indélébile au niveau des archives autant camerounaises que françaises.

²⁹⁴ Ngoh, *Cameroon...*, p.97-98

²⁹⁵ *Ibid*, p.98

Les Duala concevaient la défaite de l'Allemagne comme la fin du traité germano-duala et attendaient la renégociation d'un traité avec la France.²⁹⁶ Il était hors de question que suite à la défaite allemande, les français considèrent le Cameroun comme leur butin de guerre et s'y établissent en toute quiétude. Ils pensaient que la France était simplement venue les délivrer du joug colonial allemand et que le Cameroun était désormais libre. C'est pourquoi de nombreux Duala souhaitaient l'auto-détermination et un gouvernement autonome ; ils voulaient aussi participer à leur avenir d'après-guerre. Les revendications des duala ainsi établies furent mal reçues par les autorités françaises qui voyaient en cette tribu une menace à la paix au Cameroun. Cette situation poussa la France à adopter des mesures strictes contre les Duala, en l'occurrence, le changement des chefs traditionnels à la tête des chefferies comme nous pouvons le voir à travers l'expression de V. Juluis Ngoh qui stipule qu'en vue de contrecarrer les activités anti-françaises des duala, l'administration décida de nommer des chefs postiches choisis parmi les indigènes non-duala. Les mesures draconiennes ainsi prise par les autorités françaises, loin de baisser les tensions, les raviva. Ainsi, l'antagonisme franco-duala s'accrut en raison de certains choix politiques appliqués par l'administration. Bien que les Duala fussent exemptés du travail forcé, ils étaient soumis à l'indigénat. En plus de l'impôt par tête, l'administration introduisit une taxe médicale en 1920 et en 1923, quintupla les frais de patente.²⁹⁷

Ainsi donc, toutes les mesures prises par l'administration française mettaient en colère les Duala. Ils souhaitaient le départ de la France mais ne disposaient pas des moyens nécessaires pour évincer ces derniers du Cameroun. Une haine s'installa dans leurs cœurs, ils ruminaient une vengeance et regrettaient dans cette lancée le temps passé sous le joug allemand. Cette analyse est d'autant logique que quand les Duala s'opposaient à la domination allemande, c'est par ce que ces derniers voulaient les délester de leurs terres sur le plateau Joss. Ils souhaitaient le départ des Allemands, ce qui arriva avec la défaite de 1916. Les Duala pensaient que cette défaite les permettrait de récupérer leur terre, puisque dans leurs doléances, ils demandaient à l'administration française de la leur restituer. Cela dit, si les Duala avaient récupéré leur terre, leur francophobie ne serait pas aussi accentuée. Face au refus de la France d'accéder à cette demande, les populations duala se demandaient donc à quoi les avaient servis le départ des Allemands. Les Français nouvellement venus, voulaient hérités de cette expropriation qu'ils considéraient d'ailleurs comme étant un lègue

²⁹⁶Ngoh, *Cameroun...*, p.99

²⁹⁷ *Ibid.*

allemand²⁹⁸. Cette situation cristallisa le conflit entre les deux groupes. Les Duala rejetaient la France à travers des actes comme " le refus d'apprendre le français "²⁹⁹. Ce qui faisait conclure en la loyauté des duala envers les Allemands.

Cette situation tendue entre Français et Duala perdura jusqu'en 1934 comme le précise Ngoh (1990), même si Bebey (2012) dans des recherches récentes, pense qu'elle a duré jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.³⁰⁰ Quoi qu'il en soit, chronologiquement, cette date est contemporaine à la montée en puissance de l'Allemagne en Europe et aux revendications coloniales allemandes de 1936. Les Duala ne furent pas les seules populations à développer une antipathie à l'égard de l'administration française. Il y avait aussi les Baya dans l'Est du pays qui mirent sur pied un mouvement similaire, digne d'intérêt.

Karnou fut à n'en point douter un anti-français qui mit sur pied un mouvement de désobéissance et de révolte contre l'administration française. Il naquit donc à Dang-Doro dans le clan de Yayoué, au Cameroun français. A la suite d'un attentat contre sa vie en 1924, il s'enfuit à Nahim en Afrique Equatoriale Française où il commença à formuler des critiques à l'encontre de la politique d'exploitation des Français qui, soutenait-il, étaient responsables de toutes les calamités subies par les Baya. Le contenu de son discours portait notamment sur les points suivants :

- la destruction du pouvoir colonial
- la lutte contre l'homme blanc
- création d'une nation Baya forte et autonome.³⁰¹

Dans la même lancée, nous pouvons citer les actions perpétrées au nord du pays par Moktar Bey, qui était reconnu pour ses sentiments anti-français. Son action " consistait en la distribution des tracts et opuscules rédigés en Arabe et attirant l'attention des populations sur les effets nocifs du système colonial ".³⁰²

L'action de Moktar Bey mettait l'administration coloniale dans une situation de précarité. En effet, lorsqu'il distribuait ces tracts, c'était pour lui une façon de mobiliser une grande partie de la population pour qu'elle s'élève contre l'administration coloniale. Ces

²⁹⁸ Lire Ngoh, *Cameroun...*, pour en savoir plus à ce sujet. pp. 97-100

²⁹⁹ *Ibid.* p.100

³⁰⁰ G. E. Bebey Ananga, " La censure postale au Cameroun Français, 1934-1945 ", Mémoire de Master, U.Y.I, 2012.

³⁰¹ Ngoh, *Cameroun 1884...* p. 96

³⁰² Fotso "Le nationalisme camerounais...", p.143

tracts devaient conscientiser les foules sur les méfaits de la colonisation, exciter les populations et faire exploser la haine qu'elles avaient accumulée depuis des années. Son action était un appel à la révolte. Cet agitateur fut une menace sérieuse pour l'administration française au Cameroun. La langue choisie n'était pas hasardeuse, c'était l'expression du rejet de la culture et de la langue française. Il voulait radicaliser ses adeptes sur la base du fait religieux. Toutes les guerres menées sur la base des clivages religieux sont généralement les plus mobilisatrices et les plus meurtrières, encadrées le plus souvent dans des fanatismes de toutes sortes.³⁰³ Moktar Bey voulait lever une révolte étendue dans le grand nord Cameroun. Ce dernier ne fut pas le seul agitateur, d'autres groupuscules s'activaient dans ce sens.

Il y avait une société secrète nommée la Bafang, aux environs de Yaoundé et dirigée par deux notables, René Abbe et Simon Noah. Leur but était de faire partir les Français du Cameroun. Le chef de la circonscription de Yaoundé déclarait à ce sujet qu'il s'agissait d'une sorte de "*Ku-Klux-Klan*" indigène qui rêve de prendre les leviers de commande du territoire.³⁰⁴

b. Le péril germanophile

L'opposition des Camerounais à l'administration française débuta avec le mandat français. L'atmosphère qui régnait entre les nouveaux maîtres et les indigènes était très tendue. La nouvelle façon de vivre qui leur était imposée était différente de celle du temps allemand. C'est pourquoi il y avait constamment des incompréhensions dans la société Camerounaise. La persistance des antagonismes sociaux entre l'administration française et les Camerounais avait aiguisé la nostalgie d'un passé sous le joug allemand. Ces derniers trouvaient le système français inhumain. Leurs aspirations étaient de revenir au passé. La propagande allemande tombait à pic. L'administration française les muselait et ne leur laissait aucun espace. Ce qui les animait était plutôt une volonté de se retrouver libre. C'est pourquoi ils s'accrochaient à l'Allemagne qui pouvait les délivrer de leur oppresseur français³⁰⁵.

Exaspérés par la brutalité de la colonisation française, certains indigènes préparaient une confrontation violente avec les Français. Ils avaient en leur possession des armes et comptaient les utiliser contre les autorités comme le précise le délégué à la sûreté du Moungo dans un rapport en date du 19 février 1939 :

³⁰³ A.N.Y. A.P.A. 10190 : Activités anti-françaises 1934-1935.

³⁰⁴ *Ibid.*

³⁰⁵ Tchumtchoua, *De la jeucafra à ...*, p.45.

le 20 janvier dernier, je recevais une lettre anonyme, datée de Babong et du 18 du même mois, me signalant que le chef supérieur Essingué Ngando, de la région de Babong dans la subdivision de Mbanga, avait distribué à 17 de ses administrés des fusils de traite. Ce chef comptait se servir de ces armes un jour contre les Français³⁰⁶

Une enquête avait été ouverte et le chef Ngando fut inculpé pour: " détention illégale d'armes"³⁰⁷. Mais il n'avait pas été démontré que lesdites armes devaient servir à agresser les Français. Donc, l'inculpation de ce chef avait été précipitée. Le contexte sécuritaire qui prévalait en était à l'origine. La peur qui hantait les autorités françaises, corrompait leur jugement. Elles voyaient l'ennemi partout si bien que tous les actes posés avaient des relents subversifs.

Il faut reconnaître tout de suite que la détention d'armes par des indigènes se présentait comme une menace pour les autorités françaises. Ces derniers devaient être les seuls à en posséder, puisqu'ils incarnaient la sécurité et la loi. Lorsque les armes se retrouvaient entre les mains des indigènes, il fallait craindre une attaque. C'est de cette façon que les autorités françaises analysaient l'acte du chef Ngando.³⁰⁸

Le groupe germanophile qui donna le plus de fils à retorde aux Français fut le "*Kamerun Eingeborenen Deutch Gesinnten Verein*" (KEDGV), ce qui signifie en français « Association des Camerounais de Pensées ou de Sentiment Allemands". Cette association fut fondée par trois activistes originaires de Douala, à savoir Théodore Dikongue Meeton, Moukouro Dikongue et Moudourou Dikongue³⁰⁹.

La KEDGV fonctionnait de manière bien précise. Elle disposait d'un hymne composé par ses membres. Cet hymne était intitulé " les chagrins de la captivité et les espoirs des compagnons des allemands"³¹⁰. Cette hymne résume en lui seul toute la philosophie du mouvement. Voici quelques vers qui y ont été tirés :

Nous étions captifs Dans un lointain pays étranger. Nous étions captifs dans une nation de méchants et nous avons le cou douloureux. Pour les camerounais, réjouissances. Réjouissez-vous avec lui. L'ennemi a été atteint, ébranlé... Pour parler de la conquête, dites le nom du conquérant. Quel est-il ? Hitler Adolf, champion des dieux. Réjouissez-vous, réjouissez-vous avec lui. L'ennemi a été atteint.³¹¹

Cet hymne tel que nous le voyons, est une exaltation de la liberté. Il part d'un état de captivité passé et se referme sur une promesse de liberté future. Ceci avec la venue d'un

³⁰⁶ ANY APA 11280 : Police, organisation d'un commissariat spécial.

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ Bebey Ananga, " La censure postale... ", p.33

³⁰⁹ A.N.Y, A.P.A 10123/A menées anti-françaises.

³¹⁰ ANY, APA 10123/A : menées anti-françaises, p. 44

³¹¹ *Ibid.* p.45

conquérant. Ce conquérant porte le nom d'Adolf Hitler. Ils le symbolisent en le déifiant. C'est donc à Hitler qu'incombait la libération du Cameroun.

Il est facile de comprendre le regard qu'une frange de la population camerounaise avait sur la colonisation française. Les membres de la KEDGV mettaient toute leur confiance en la personne d'Hitler. Nous pouvons imaginer la place qu'occupaient les Français au Cameroun. Cette situation créait une méfiance de la part de l'administration française. Elle ne parvenait plus à distinguer qui était avec elle et qui était avec les autres (autres mit ici pour les ennemis de la France). Pour en avoir le cœur net et l'esprit tranquille, la France devait mener une surveillance accrue sur les populations. Elle devait aller même jusqu'à violer ce que cette population avait de privée, la correspondance aux lettres. Cette situation démontre à suffisance la menace à la stabilité politique qui planait sur le Cameroun français à l'aube de la Seconde Guerre mondiale.

Le second groupe camerounais présenté comme étant germanophile fut la Baptiste Church, dirigé par Lotin Samé³¹². L'administration française accusait cette église de créer des écoles nocturnes où des instituteurs allemands enseignaient leur langue aux jeunes³¹³. Il est facile de comprendre combien cette accusation est grave. En effet, la langue est un moyen de communication très puissant et qui a la capacité de corrompre les mœurs. Le fait d'implanter la culture allemande dans l'esprit de la jeunesse est un grand danger pour la France. Car comme le souligne un vieil adage. "La haine la plus farouche est celle qui grandit dans le cœur des enfants". La préparation des jeunes camerounais à cette haine signifie un rejet de la France. Ce rejet peut aller jusqu'à la destruction physique. C'est aussi une façon de préparer le retour prochain de l'Allemagne au Cameroun. Or il faut tout de suite revenir sur les fondements même de la rivalité qui existait entre l'administration française et la *Baptist Church* de Lotin Samé.

Lotin Samé occupait une place prépondérante dans son église. Sa forte personnalité s'imposait à tous ses fidèles. Méconnu d'abord par les Français, il garde la nostalgie de la colonisation allemande et ne faisait rien pour dissimuler ses préférences. Une telle attitude ne pouvait que le rendre suspect aux yeux des Français qui répandaient de lui l'image d'un

³¹² Lotin Samé est camerounais originaire de Douala. Fils de Samé Mouloubé, est né en 1882. Confié très jeune aux missionnaires allemands, il s'initie au près du pasteur Bender. Celui-ci apprécie son intelligence et le nomme pasteur en 1908. Son ardeur au travail et son zèle le font porter à la présidence de la Confédération des Eglises Baptistes du Cameroun en 1915. Désormais et jusqu'à sa mort en 1946, Il est le président de la NBC. Dans Ngongo, *Histoire des institutions ...*, p.177

³¹³ A.N.Y. A.P.A. 10123/A : Menés anti-françaises 1933-1937. p.47

agitateur politique.³¹⁴Dans ces conditions, Samé ne pouvait que s'attirer la haine de l'administration française, au regard du contexte politique international qui laissait planer le sceptre d'une agression allemande au Cameroun. Louis Paul Ngongo est clair là-dessus lorsqu'il affirme que " De 1917 à 1946, ses relations avec l'administration française sont marquées d'une ambiguïté fondamentale et permanente... Le gouvernement lui reproche ses sentiments germanophiles et ses idées autonomistes. "³¹⁵. Il était hors de question qu'un tel comportement passe inaperçus aux yeux des Français, car il ne pouvait que les discréditer davantage auprès des indigènes qui avaient certaines appréhensions sur leurs méthodes coloniales. Le comportement et les actes posés par Lotin Samé pouvaient dans la courte durée agglutiner autour de lui une masse importante de la population désireuse de rompre avec la France.

Ce n'était pas la seule raison qui expliquait pourquoi la *Baptist Church* fut considérée comme étant une menace pour l'administration coloniale française. Les principes de cette nouvelle institution religieuse convenaient bien aux indigènes. Elle justifiait la polygamie, les fétiches et s'en prenaient aux injustices sociales de toutes sortes.³¹⁶Cette religion avait beaucoup de crédits aux yeux des indigènes qui y trouvaient leur compte, puis qu'elle s'adaptait à leurs us et coutumes. La conséquence logique était la ruée des indigènes vers cette église. Cette situation ne plaisait pas aux français qui,

s'apercevant que les activités de Lotin Samé portaient préjudices à leurs intérêts (cette situation éloignait davantage les populations indigènes des français et ces regroupements indigènes créaient la suspicion des français), l'administration coloniale l'accusa de désobéissance aux missionnaires européens et transformation du discours religieux en discours politique.³¹⁷

Les autorités reprochaient aussi la relation cordiale qui existait entre Lotin Samé et les nationaux allemands. Le rapport du chef des services de la sûreté de Douala est clair là-dessus, lorsqu'il mentionne que :

la collusion entre Lotin Samé et certains membres de la colonie allemande est vraisemblable. Elle est apparue au cours des voyages effectués au Cameroun par plusieurs personnalités allemandes, plus spécialement Von Ramsay ; venu en tourisme en 1933 et qui eut à son passage à Douala un long entretien avec Lotin Samé.³¹⁸

Ils trouvaient que ce pasteur assurait la transmission des messages entre les Allemands et les indigènes. Il était très écouté par ses fidèles et pouvait en profiter pour les corrompre et les monter contre l'administration. Il se présentait aux yeux de ces derniers comme étant le

³¹⁴ Ngongo, *Histoire des institutions...*, p. 177

³¹⁵ *Ibid.*

³¹⁶ T. L. Vine, *Le Cameroun, du mandat à l'indépendance*, Paris, Editions Internationales, Vol. I, 1970, p.197

³¹⁷ Fotso, "Le nationalisme camerounais...", p.120

³¹⁸ ANY APA 11218/A : individus et organisation à surveiller, étrangers et suspects 1938-1940.

propagandiste allemand le plus efficace. La France devait le surveiller de très près afin qu'il abandonne ses idées subversives. Mettre hors d'état de nuire la bande à Lotin Samé, était une nécessité de vie pour les autorités. Le contrôle des correspondances était le moyen le plus indiqué pour y parvenir et ceci sans éveiller le moindre soupçon de la part des concernés.

Au regard de tout ce qui précède, une remarque pertinente peut être dégagée. En effet, il suffisait qu'un indigène ait certaines affinités avec des nationaux allemands pour qu'il soit taxé de germanophile. Ce comportement démontre à suffisance l'inquiétude de l'administration française au Cameroun.

Les actes germanophiles étaient recensés dans toutes les parties du Cameroun pendant la période d'entre-deux Guerres. Elle prit une ampleur tout autre à partir de 1940. Il était pronostiqué avec évidence le retour imminent des Allemands. Cette pensée a été prise en considération à cause de la rumeur de la défaite française ainsi, " pour ces germanophiles, les français qui n'avaient pas pu défendre leur pays, étaient incapables de défendre l'empire "³¹⁹. Cette situation est décrite par un sympathisant français qui a envoyé une lettre en novembre 1940 à l'administrateur Foucade :

depuis qu'il a été appris au Cameroun que l'Allemagne avait battu la France, le nombre des germanophiles devient de plus en plus croissant à tel point que même parmi les fonctionnaires, on puisse relever 50% des Bascophiles (germanophiles)... Il est regrettable que les ennemis de nos éducateurs soient ceux qui sont comblés de toutes sortes de privilèges... ³²⁰

L'écho de la défaite française avait eu un effet dévastateur parmi la population camerounaise. Elle se sentait désormais libre d'exprimer son mécontentement. L'administration française était inhumaine (travaux forcés, indigénat). Le plus marrant ici est que même les privilégiés, en l'occurrence les fonctionnaires, militaient aussi pour le départ de la France et pour le retour de l'Allemagne. Il est évident que la France avait perdu à cette période toute crédibilité auprès d'un bon nombre de la population camerounaise. Cette dernière cherchait tout moyen pour la mettre hors-jeu de son territoire. A cet effet, la France qui n'avait aucune envie de quitter le pays, avait du pain sur la planche. La France devait trouver des moyens nécessaires pour écraser ces mouvements antipathiques. Ce qui créait au Cameroun un état de guerre et de tensions sociales. Une politique de sûreté devait permettre à la France de regagner sa place de maître des lieux au Cameroun, tout en rétablissant l'ordre.

³¹⁹ A.N.Y, APA 11331/A : menées anti-françaises

³²⁰ *Ibid.*

Les mouvements germanophiles donnaient une raison à la France de museler les populations camerounaises à travers un contrôle étroit. Il s'agissait là d'une menace réelle qui trouvait une explication dans le comportement de l'Allemagne à partir de 1932. Les autorités françaises devaient se mettre sur leur garde afin d'empêcher un complot coordonné entre les populations allemandes d'une part et les populations camerounaises acquises à la cause de cette dernière, d'autre part.

3. Action de la France face à l'insécurité naissante : Le contrôle postal au Cameroun et son mécanisme

Il s'agit dans cette séquence de faire une analyse sur la mesure adoptée par la France afin d'endiguer cette menace croissante. Ce sont les populations camerounaises qui payaient le prix fort de cette menace. Ils se firent museler et le peu de liberté dont ils disposaient étaient désormais bafoués. Le contrôle postal avait été institué à des fins d'espionnage. Les autorités administratives voulaient être à la pointe de l'information. Ils cherchaient dans cette logique, tout moyen pour défendre la citadelle menacée d'invasion par l'Allemagne. Il se mit sur pied un mécanisme spécifique afin d'atteindre ce dessein. En quoi consistait-il ?

Le contrôle postal avait été institué au Cameroun en 1934, plus précisément le 25 janvier. Il s'agissait d'une instruction interministérielle relative au contrôle des correspondances postales³²¹. Ces dispositions avaient été prises pour des besoins d'espionnage. Le contexte qui avait mené à l'adoption d'une telle mesure était en fait la montée en puissance de l'Allemagne en Europe. En effet, elle avait réussi un coup de force en faisant tourner la conférence de Genève de 1932 à son avantage. Son potentiel militaire avait atteint celui des autres puissances Européennes.³²² Cette situation s'était dégradée davantage avec la montée au pouvoir d'Hitler et l'instauration de sa dictature. Pire encore, l'Allemagne avait reformée les institutions de la colonisation en 1934³²³. Tous ces événements avaient eu une incidence sur la colonisation au Cameroun, si bien que le ministre de la défense, de concert avec le ministre des postes et télégraphes, décidait de mettre sur pied une méthode d'espionnage incarnée par le contrôle postal.

Dans ce sens toutes les correspondances qui transitaient dans les stations de poste du Cameroun, en provenance de l'étranger ou du territoire devaient au préalable passer au

³²¹ ANY, JOC n° 472 du 15 septembre 1939, p. 847

³²² P. Bezbakh, *Histoire de la France contemporaine de 1914 à nos jours*, Paris, Bordas, 1995, p. 77

³²³ Ngoh, *Cameroun 1884...*, p. 105.

contrôle avant d'être acheminer vers leurs destinataires. Lorsqu'ils parlaient du contrôle postal, ils voulaient tout simplement faire comprendre que les correspondances étaient ouvertes et lues. De la sorte, aucune information ne pouvait passer à l'insu des autorités administratives. Dans la même lancée, ils précisait les autorités qui devaient s'occuper des bureaux de contrôle postal. Ainsi, l'instruction interministérielle du 25 janvier 1934, habilitait les chefs de régions et de subdivisions à exercer le contrôle des correspondances postales.³²⁴Ceux-ci pouvaient délégués des personnes pour remplir cette mission.

Ainsi, un recensement spécial avait été fait sur la population allemande se trouvant au Cameroun. La localisation de leurs concessions apparaissait clairement dans un document se trouvant aux mains des autorités³²⁵. Ils gardaient de cette façon un œil ouvert sur les populations germaniques afin de mieux surveiller leurs faits et gestes.

Cette législation évoluait au gré des événements en cours dans la géopolitique européenne. A partir de 1939, ces dispositions avaient été modifiées et d'autres éléments entraient ainsi dans le dispositif. Le 7 septembre 1939, le haut-commissaire de la République française Richard Brunot visait l'arrêté qui habilitait les chefs de région et de subdivision l'exclusivité du visa des correspondances.³²⁶A ce niveau, ils devaient le faire par eux même, sans intermédiaire. Cette précision laisse entendre que le contrôle postal était devenu plus sérieux.

Les autorités françaises avaient raison de s'inquiéter, car au cours de l'année 1939, Hitler mettait à exécution ses plans (ceux contenus dans son livre de bord, *Mein Kampf*). En effet, il ne se limitait plus à de simples discours. Il réalisait de manière concrète ses desseins hégémoniques. C'est ainsi que le 30 septembre, les accords de Munich donnaient les Sudètes à Hitler.³²⁷Cet acte ne pouvait pas passer inaperçu dans les milieux politiques français. Il était facile de comprendre qu'Hitler allait multiplier des coups de force de ce genre. Après les Sudètes, il restait qu'Hitler s'accapare de l'Alsace Lorraine et de ses anciennes colonies. Les Français devaient se tenir sur leurs gardes. C'est pour cette raison que les autorités gouvernantes avaient été obligés de durcir d'un cran leur actions dans les anciennes colonies allemandes. Ils avaient manifesté la peur qui les hantait à travers une nouvelle loi, celle de septembre 1939 qui venait compléter celle du 25 janvier 1934.

³²⁴ ANY APA 10909/A : Lettre circulaire n° 1025A du 1 octobre 1945.

³²⁵ ANY APA 10661/B : Contrôle des communications.

³²⁶ ANY JOC n°472 du 15 septembre 1939.

³²⁷ E. du Réau, " Munich 1938 ", *Histoire*, n°218, février 1998 pp. 52-55.

Le décret de 1939 quant à lui, élargissait le contrôle postal sur tous les aspects de la communication. Il ne s'agissait plus uniquement du contrôle des correspondances, mais aussi du contrôle des communications télégraphiques et téléphoniques. La correspondance télégraphique privée était maintenue, sauf avec les pays ennemis et avec des voies qui comportent l'emploi des lignes situées en pays ennemis.³²⁸ A travers cet acte, toute communication était interdite, surtout en provenance de l'Allemagne.

Le même décret, dans son article 5, concernait l'emploi des langues. Ainsi, l'emploi du langage chiffré était interdit pour tous les télégrammes privés, qu'ils soient à destination des nationaux ou des étrangers. L'emploi des langues autres que le français à destination d'une colonie, d'un protectorat ou d'un territoire sous mandat, étaient interdites.³²⁹ Ainsi établi, les autorités ne voulaient pas que le système de sûreté mis en place soit contourné par leurs ennemis. Les mots utilisés dans les correspondances devaient avoir un sens connu par les responsables chargés du contrôle postal. Lorsque ces prescriptions n'étaient pas respectées, les correspondances suspectes étaient détruites ou mises sous séquestre.

Les transmissions, avant d'être diffusées, n'avaient pas besoin de la signature des chefs de subdivision ou de région, cette signature revenait désormais au commissaire de police du lieu de départ.³³⁰

Cette nouvelle disposition, permettait une coopération étroite entre les services de police et ceux des postes, télégrammes et téléphones. Après leur dépôt aux guichets et avant expédition, les correspondances devaient être revêtues du visa d'une commission de contrôle postal. Les correspondances internationales devaient elles aussi recevoir les mêmes visas, avant distribution aux destinataires.³³¹

Après la défaite française de juin 1940, de nouvelles dispositions avaient été adoptées. Elles étaient centrées sur l'interdiction de la diffusion de tout message pouvant porter atteinte à la sécurité de l'Etat, que ce soit dans la métropole où dans l'empire. Ainsi donc, par le décret du 24 juin 1939, fut institué la répression dans la distribution et la circulation des tracts d'origine étrangères.³³² Dans cette nouvelle mesure sécuritaire, les

³²⁸ ANY JOC n° 472, p821, loi du 15 septembre 1939 dans son article 4.

³²⁹ ANY JOC n° 472 du 15 septembre 1939

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ ANY, JOC n° 472 du 15 septembre 1939, p. 307

³³² *Ibid.*

journaux n'étaient pas mis de côté. Par cet acte, plusieurs journaux avaient été mis hors de la circulation comme le précise cet arrêté :

Dans son article premier, sont interdites, l'introduction, la circulation, la mise en vente et la distribution sur toute l'étendue du territoire du Cameroun des publications ci-après :

- le journal américain Dailly Worker, édité aux USA,
- le journal en langue catalane El poble Catala, imprimé à Paris
- le journal en langue Tchèque Ludovy Dennik, édité à Chicago
- le journal américain en langue allemande California Staatszeitung
- le journal américain en langue allemande Ohio Watsenfreund ³³³

Ce décret fut signé à Yaoundé par le haut-commissaire Richard Brunot en Mai 1940. Les autorités françaises interdisaient tous ces presses écrites pour une raison bien précise. Elles se présentaient comme des forces propagandistes et pouvaient corrompre les mœurs des indigènes, ou alors lancer un mouvement d'ensemble pour renverser la France au Cameroun.

La défaite française de juin 1940 avait compliqué davantage la situation. Après la signature de l'armistice de Rethondes, la France était divisée en deux. Il s'était constitué deux camps : celui de Vichy d'une part et celui de de Gaulle d'autre part. Ces deux camps s'affrontaient de manière indirecte ; il faut dire que cette rivalité avait une incidence sur la colonisation du Cameroun. La censure postale prit alors une toute autre ampleur. Il ne s'agissait plus de contrôler uniquement les transmissions des nationaux allemands, mais aussi celles des nationaux français.

De cette façon, les autorités recherchaient tous leurs compatriotes acquis à la cause de de Gaulle. Quiconque manifestait dans ses correspondances une sympathie à la France Libre, s'exposait à des interpellations des services de sûreté. Toujours dans cette même lancée, à l'issue du ralliement du Cameroun au mouvement de la France Libre, les nouvelles autorités (celles acquises à de Gaulle), cherchaient à démasquer tous leurs nationaux ne voulant pas se rallier à la France combattante.³³⁴

Les décrets en matière de contrôle postal au Cameroun avaient évolué au gré des événements qui avaient cours en Europe. Au départ, c'est-à-dire en 1934, il avait pour objectif l'espionnage des populations allemandes et de cataloguer tous leurs adeptes. Il fallait

³³³ ANY JOC n°490 du 15 mai 1940, p 427.

³³⁴ ANY APA 11194/G : Guerre 39-45, résidence surveillée des Européens non ralliés à la France Libre.

démasquer les individus s'opposants à l'administration française et mater en même temps les mouvements germanophiles qui naissaient dans la colonie. Dès 1939, lorsque l'Allemagne se montrait de plus en plus agressive en Europe, d'autres éléments venaient compléter cette mesure de sûreté. Il prenait désormais en compte, l'interdiction de certaines langues dans toutes sortes de communication et aussi l'usage des mots codés.

En 1940, lorsque la France se fut attaquée par l'Allemagne, d'autres mesures furent adoptées, complétant ainsi l'instruction interministérielle de janvier 1934 et le décret de 1939. Il s'agit en effet de l'interdiction des publications des journaux étrangers, qui selon eux, diffusaient des informations portant atteinte à la sécurité des Français au Cameroun.

Toutes ces dispositions adoptées depuis 1934, avait pris fin en 1945. La prise d'une telle mesure était évidente. Les combats en Europe avaient pris fin et l'Allemagne qui se présentait comme le principal danger, avait été vaincue. A l'issue de cette défaite, les autorités françaises avaient été obligées de légiférer une fois de plus en matière de P.T.T.

Dans une circulaire adressée au Gouverneur du Cameroun le 09 octobre 1945, il y était mentionné que toutes les dispositions prises en matière de poste, télégraphes et téléphones depuis 1934, n'avaient plus de raison d'être. Toutes ces mesures qui restreignaient la transmission postale ne devaient plus être maintenues et les services de poste devaient continuer leur travail comme avant l'adoption de toutes les mesures de sûreté adoptées ci-dessus³³⁵. Tous ces mécanismes mis en place par les autorités administratives, les avaient permis de conserver la stabilité politique au Cameroun, mais pour combien de temps ?

De tout ce qui précède, il ressort avec évidence que le comportement de l'Allemagne à partir de 1932, avait fait naître une crainte notoire dans les anciennes colonies allemandes en général et au Cameroun en particulier. Les actes posés en Europe par les Allemands ne passaient pas inaperçus au Cameroun. Ils avaient plutôt alimenté une opposition à la colonisation française, au regard de la naissance et au foisonnement des mouvements germanophiles. Le Cameroun apparaissait ainsi comme un réceptacle des conséquences des actions menées par Adolf Hitler sur la scène politique européenne. Que ce soit l'échec de la conférence de Genève de 1932, que ce soit la remilitarisation de la Rhénanie en 1936, ou alors l'Anschluss en 1938, tous ces événements ont eu des répercussions notoires sur la stabilité politique au Cameroun. Le clou de ces événements était les revendications coloniales d'Adolf Hitler élaboré en 1936. Il y avait un bouleversement total des relations entre les nationaux

³³⁵ ANY APA 10909/A : Lettre circulaire n°1025 du 1^o octobre 1945.

français et les camerounais acquis à la cause allemande. L'Allemagne n'était pas la seule menace qui allait dans ce sens. Lorsque les Alliés avaient pris d'assaut les forts allemands au Cameroun, une bonne partie d'entre eux avait fui vers la Guinée Espagnole. Du coup, la Guinée devait être constamment sous surveillance et lorsque la guerre civile espagnole éclata, les yeux étaient rivés sur la frontière de la Guinée espagnole.

III. LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE ET SES SEQUELLES AU CAMEROUN 1936-1939

La guerre civile espagnole est un conflit fratricide qui opposa le gouvernement espagnol et les nationalistes, dirigés par le général Franco. Ce conflit débuta en 1936 et prit fin en 1939. Il toucha plusieurs pays occidentaux, au regard des alliances qui s'y étaient tissées durant cette période. C'est le cas de l'Allemagne et de l'Italie qui avaient apporté leur soutien aux nationalistes, tandis que les Républicains reçurent le soutien soviétique ; ce conflit ne se limitait plus uniquement à l'Espagne et à son peuple, mais prenait déjà une proportion mondiale, puisque certaines idéologies défendaient les intérêts de leur bloc. L'historien britannique Antony Beevor³³⁶ avait raison d'affirmer qu'il s'agissait d'une " guerre mondiale par procuration"³³⁷. Hitler qui défendait les régimes autoritaires, apporta une aide au Général Franco. Cette aide cachait un dessein qui était celui de la remise en question de l'ordre mondial existant. Les dictatures s'illustraient d'ailleurs par des revendications de toutes sortes, le cas de l'Allemagne hitlérienne nous en dit plus à ce sujet³³⁸. La nouvelle alliance qui venait de se tisser entre l'Allemagne et l'Italie, faisait planer la psychose d'une invasion du Cameroun sur les autorités françaises. La guerre civile espagnole avait à n'en point douter une incidence sur la colonisation française au Cameroun. Dans l'optique de mieux cerner cette incidence, il nous revient de mener une étude sur la guerre civile espagnole de 1936 et par la suite, donner l'influence qu'elle a eue sur la colonie du Cameroun. Voilà les différents aspects qui feront l'objet de l'analyse suivante.

1. La guerre civile espagnole

L'Espagne a connu des moments très difficiles et qui ont donné lieu à des mouvements d'humeurs encrées de mécontentement. Entre 1818 et 1830, l'Espagne perd la plupart de ses

³³⁶ A. Beevor, *La guerre d'Espagne*, (traduit de l'Anglais par Jean-François Séné), Paris, Calmann-Lévy, 2006, p. 70

³³⁷ D. David, *Combattants juifs dans l'armée républicaine espagnole : 1936-1939*, Paris, Edition Renouveau, 1979, P.283

³³⁸ ANY APA, 10232/B : thèse allemande sur les revendications des colonies spoliées par le traité de Versailles en 1919.

colonies d'Amérique latine. Elle se tourne alors vers le Maroc où elle établit un protectorat afin de mettre fin à la misère qui sévissait. Ce ne fut malheureusement pas le cas, puisque le pays demeurait très pauvre.³³⁹ C'est dans ce contexte d'indigence que généralement des États se retrouvent dans le chaos. Ce fut malheureusement le cas de l'Espagne qui connut une guerre intestine de juillet 1936 à avril 1939. Deux camps sont alors en opposition : les républicains contre les nationalistes. Les causes de la Guerre civile espagnole sont nombreuses. L'Espagne du 19^{ème} siècle et début 20^{ème} siècle n'est pas équilibrée. L'église catholique garde une prétention de domination, ce qui donne lieu à un anticléricalisme.

Sur un autre angle, il y a un déséquilibre social dû à la répartition inégale de la propriété, ou encore les différences entre les classes sociales. Tous ces déséquilibres sont couronnés par des luttes idéologiques qui ont fait leur lit dans toute l'Europe. Ces idéologies oscillaient entre nazisme, fascisme, communisme et démocratie. L'Espagne était mal barrée, elle était devenue une terre de conflit puisque à tous les niveaux, il y régnait des antagonismes : prolétaires contre possédants, catholiques contre anti-cléricaux ;³⁴⁰ tous ces conflits ne pouvaient que mener vers l'abîme.

Comme si tout ceci ne suffisait pas, Calvo Sotelo est assassiné par des gardes qui vengeaient José Castillo.³⁴¹ Cette date détermine la date du soulèvement et de l'engagement de Franco. Il prit le commandement des troupes franquistes le 17 juillet 1936 au Maroc espagnol. Le putsch touche l'ensemble de la métropole au point de paralyser le gouvernement républicain. Exténué, ce dernier tente une conciliation avec les militaires, cette demande sera hélas rejetée rendant sur le même coup la guerre inévitable.³⁴²

2. L'internationalisation de la guerre

Dans la Guerre civile espagnole, plusieurs camps s'affrontaient et des alliés se scélaient en même temps. Ainsi, les " nationalistes trouvèrent un appui du côté des Portugais, des Italiens et des Allemands. L'Italie fournit 700 avions, 950 chars et 50000 hommes"³⁴³. Le Portugal quant à lui, fournissait 20000 hommes et le 22 juillet 1936, Franco

³³⁹B. Benassar, *La Guerre d'Espagne et ses lendemains*, Paris, Perrin, 2004, p. 29. Lire aussi à ce sujet M. Azana, *Causes de la Guerre d'Espagne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, p. 32

³⁴⁰A. Paz, *La guerre d'Espagne*, Paris, Hazan Lumière, 1997, p. 40.

³⁴¹ Calvo Sotelo était un homme politique espagnol, monarchiste de premier plan avant la guerre civile. Son assassinat par des militants républicains avait rallié de nombreux espagnols au putsch des généraux Mola et Franco en 1936, in Bolloten Burnett, *La révolution espagnole*, Paris, Ruedo Ibérico, 1997, p. 77

³⁴² Benassar, *La Guerre...*, p. 45

³⁴³P. Vilar, *Histoire de l'Espagne*, Paris, (*Que sais-je*), PUF, p. 88

demanda de l'aide à Hitler.³⁴⁴Après l'entrée de l'Allemagne dans ce conflit, la balance devait logiquement basculer. Ce pays bafouait toutes les lois internationales et se posait sur la scène européenne comme le pays le plus rebel de l'heure et faisait ainsi planer le sceptre d'une nouvelle guerre mondiale. Un allié de cet ordre ne pouvait qu'être bénéfique pour Franco et sa troupe.

L'Union Soviétique ne pouvait pas rester en marge de cette Guerre. Il s'opposait aux régimes nazi et fasciste, c'était donc logique de le retrouver dans le camp adverse, celui des républicains. La Guerre civile espagnole devenait une véritable menace à la paix mondiale mais la Grande-Bretagne et la France restaient en marge en faisant prévaloir leur neutralité. Plusieurs raisons peuvent étayer ce choix. En Grande-Bretagne par exemple, l'anticommunisme était un sentiment largement répandu chez les élites économiques et politique. La grande grève de 1926 et les effets dévastateurs de la crise économique de 1929 eurent pour conséquence d'attiser la peur du Bolchévisme. La ligne directrice du *foreign office* était de protéger les intérêts économiques des anglais. Le gouvernement de Lord Baldwin prenait position dans ce conflit et annonçait que toute forme de manifestation en faveur de Madrid sera considéré comme antipatriote et sévèrement punit.³⁴⁵

La France quant à elle, répondit favorablement à l'appel du gouvernement espagnol, mais fut plus tard contraint de rebrousser chemin. Maxime Aznar soutient à ce sujet, que "Léon Blum dut considérer une opposition significative au sein de son gouvernement et qu'il devait donc conjuguer avec ces pressions pour assurer la survie de son gouvernement".³⁴⁶En fin de compte, la France resta en marge de ce conflit afin d'éviter une guerre civile sur son propre territoire.

Le camp des nationalistes menait des offensives, comme celles de Madrid, de Teruel et de l'Ebre. Après quelques années de batailles rudes ils sortirent victorieux de ce conflit. Le général Franco prit la tête du pays et instaura la dictature en Espagne. La participation de l'Allemagne et de l'Italie aux côtés de Franco (tels que nous l'avons mentionné plus haut), renforça les liens entre l'Espagne et les autres dictatures. Deux camps se formaient en Europe.

³⁴⁴Villar, *Histoire...*, p 88.

³⁴⁵M. Pichette, "La guerre civile espagnole. L'influence du Québec sur les politiques du gouvernement fédéral", *Maîtrise, Histoire*, Université Montréal Canada, déc. 2009, p. 90

³⁴⁶M. Aznar, *Les méandres de la politique étrangère de Léon Blum face à la Guerre civile d'Espagne entre 1936 et 1937*, Paris, Payot, 1969, p. 133.

La Guerre d'Espagne ne se limitait pas uniquement à l'Europe, elle traversa les frontières et toucha d'autres pays. Ce fut d'ailleurs le cas du Canada qui se vit contraint de voter une loi contre l'enrôlement à l'étranger en 1937 afin d'empêcher les nationaux sympathiques à Franco de s'aventurer en Espagne³⁴⁷. Cette guerre a eu des ramifications au Cameroun. Depuis 1936, Hitler revendiquait la restitution des colonies à l'Allemagne spoliée par le traité de Versailles. De même aussi, lors de la bataille du Kamerun de 1916, les soldats allemands s'étaient réfugiés en Guinée espagnole voisine. La France et l'Angleterre qui avaient hérité des anciennes colonies allemandes devaient redoubler de vigilance, quant à une potentielle attaque venant de la Guinée Equatoriale. Du coup, nous sommes en droit de nous questionner sur les répercussions de ce conflit sur la colonisation du Cameroun.

3. Le renforcement du dispositif sécuritaire au Cameroun

Avec la guerre civile espagnole, tout changea au Cameroun, les autorités administratives organisèrent un système de sécurité sur plusieurs plans. Une surveillance des frontières fut organisée dans le but d'endiguer toutes forme de menace qui viendrait des colonies voisines, puis ce fut le tour de l'espionnage des individus en vue de cataloguer les ennemis de l'administration et de les mettre hors d'état de nuire, ceci avant qu'ils aient élaboré un plan machiavélique. Voilà en quelque sorte les éléments qui feront l'objet de l'analyse qui va suivre.

a. La surveillance des frontières

Le contrôle maritime fut accentué au regard de la menace que représentait désormais la Guinée espagnole pour le Cameroun. Des directives furent données afin d'éviter toute surprise venant des frontières maritimes. Ainsi,

les patrons d'embarcations appartenant à l'administration ou à des concessionnaires de transport publics seront munis d'autorisations permanentes pour leurs déplacements réguliers. Les déplacements effectués en dehors de ceux rentrant dans ces autorisations permanentes devront faire l'objet d'une autorisation spéciale ou signaler à l'avance à l'autorité qualifiée pour les autoriser. Cette dernière pourra interdire le cas échéant tous les déplacements qui lui aura été signalé".³⁴⁸

Avec la guerre civile espagnole, l'administration coloniale française au Cameroun se transformait en un Etat policier, surtout en ce qui concernait les frontières. Selon eux, avec l'alliance qui avait été signée entre l'Allemagne et l'Espagne, un putsch pouvait venir de la Guinée Equatoriale voisine, colonie espagnole, en même temps voisine la plus proche du

³⁴⁷ Pichette, "La guerre civile espagnole..." p. 96

³⁴⁸ ANY, APA 10123/D, contrôle maritime, p. 2

Cameroun. Dans cette configuration, il fallait filtrer les entrées et les sorties des navires qui pouvaient devenir des locomotives transportant les ennemis de la France au Cameroun. C'est d'ailleurs pour cette raison que Richard Brunot, haut-commissaire de la République française au Cameroun prenait une telle décision en date de mai 1940. Même si la guerre civile espagnole était déjà terminée, le général Franco avait une dette envers l'Allemagne. Une attaque du Cameroun par les Allemands ne pouvait que venir par-là, il fallait une vigilance accrue. Ces directives ne devaient pas seulement se limiter aux déplacements des navires, mais aussi à celui des personnes qui devaient aussi faire l'objet de surveillance.³⁴⁹ Les personnes subissaient aussi une surveillance effectuée par les autorités maritimes. Nul ne savait de quel côté pouvait venir une attaque. L'administration imaginait un complot qui pouvait surgir de toute part ; le mieux était la prudence pour éviter toute forme de surprise.

La circulation était désormais contrôlée dans la localité de Kribi et de Douala par un commandant maritime de la défense. Son rôle était de se rassurer " que toutes les personnes, qu'il s'agisse de fonctionnaires ou de militaires, ne pouvaient monter à bord des navires uniquement si elles avaient obtenues des permis de passage, délivrés par le service de la navigation maritime."³⁵⁰ La suspicion était devenue le maître mot, tout élément de l'armée colonial française, qu'il soit militaire ou gendarme, devait passer au crible. Les seules personnes qui avaient le droit d'être embarquées sans contrôle étaient les agents de douane.

En fait, pendant et bien même après la guerre civile espagnole, la suspicion était de mise au Cameroun colonial français. La psychose d'une attaque coordonnée par les Allemands et les Espagnols faisait courir des frissons sur les autorités administratives. Il fallait trouver un moyen pour qu'un tel projet n'aboutisse pas. La technique utilisée par les autorités françaises était la surveillance des frontières qui séparaient le Cameroun de la Guinée Equatoriale. Toutes les mesures prenaient revêtement les stigmates de la collaboration entre l'Allemagne et les nationalistes espagnols dirigés par Franco. Hitler avait porté main forte à Franco qui avait d'ailleurs pris le pouvoir, celui-ci lui devait une fière chandelle. La crainte s'installa ainsi au sein de l'administration française. Une attaque du Cameroun pouvait venir de la Guinée Equatoriale qui hébergeait en son sein une quantité non négligeable de nationaux allemands. L'administration coloniale française réagissait face à cette menace montante et redoublait de vigilance. Outre la surveillance des côtes maritimes, d'autres initiatives étaient entreprises, en l'occurrence l'espionnage des Allemands. Qu'en était-il à

³⁴⁹ANY APA, 10123/D, contrôle maritime, p. 2

³⁵⁰*Ibid.*, p. 3

proprement parlé et quelles furent ses résultats ? Un regard introspectif doit être mené à ce sujet afin de comprendre définitivement l'incidence de la guerre civile espagnole sur la colonisation du Cameroun.

b. L'espionnage au Cameroun sous administration française, 1936-1940

L'administration coloniale au Cameroun ne se limitait pas uniquement à la sécurisation des frontières maritimes, elle se lançait aussi dans une forme d'espionnage qui ne laissait personne à l'écart. Cet espionnage était rivé sur plusieurs points à savoir :

- Les infrastructures pouvant aider les Allemands dans une attaque du Cameroun
- Les possibilités d'attaques
- Enfin, les nationaux allemands mobilisables en vue d'une potentielle attaque du Cameroun.

En ce qui concerne les infrastructures, il faut savoir que la limite entre le Cameroun et la Guinée espagnole ne se résume pas seulement à la voie maritime, il y a aussi une vaste frontière terrestre qui les sépare et englobe Ebebeyin et Kioffi entre autre. Alors, l'intrigue de cet espionnage se résumait sur la construction des infrastructures routières et ferroviaires par une société nommée ALENA. Il fallait avoir des renseignements sur cette entreprise, il fallait en même temps comprendre à quel point elle pouvait devenir une menace pour la stabilité de l'administration française au Cameroun. Tous ces renseignements provenaient d'une missive du Commissaire de la République française du Cameroun au Ministre des colonies en date du 17 juin 1937, un an seulement après le déclenchement de la guerre civile espagnole. Dans une lettre secrète, le Ministre des colonies demandait au Commissaire de la République de bien vouloir lui fournir des renseignements sur " les manifestations allemandes dans le domaine politique et militaire dans les possessions étrangères limitrophes du Cameroun, notamment en Guinée Equatoriale"³⁵¹. C'est en effet dans cette missive qu'il était fait mention des infrastructures. Elles devaient entrer dans le processus de recherche engagé par le Commissaire de la République au Cameroun. Une question très importante était posée et devait orienter la recherche dans ce sens. Elle était libellée comme suit : " la société ALENA

³⁵¹ ANY, APA 11218/A surveillance des individus

construit-elle un chemin de fer de Bata à la frontière du Cameroun et compte-t-elle des capitaux et du personnel allemand ?"³⁵²

Une telle instruction n'est rien d'autre que l'expression de la crainte qui animait les autorités coloniales française au Cameroun. Ils voyaient désormais le mal partout et analysaient tous les faits et gestes à la frontière Camerounaise. Au sujet de la société ALENA, " elle investissait en effet dans le cadre des infrastructures et disposait même d'une voie ferrée avec des ponts définitifs allant d'Utundé sur la côte, à 08 kilomètres de Bata, et aboutissant actuellement au village Adjap à 38 kilomètres d'Utundé. Le terminus progété est Anguma à 60 kilomètres de la côte. La voie est destinée à l'exploitation forestière dont l'ALENA est propriétaire"³⁵³.

A bien voir, ces infrastructures ne pouvaient pas servir pour une invasion du Cameroun par la Guinée espagnole. Il faut cependant noter que la société ALENA comprend une grande partie de capitaux étrangers, vraisemblablement allemands. D'importants mandats provenant d'Allemagne à son adresse à Bata, semble l'indiquer. En plus, elle est affiliée à COGUISA (*Colonizadora de Guinea Continental*) qui dispose d'une vaste plantation à Tika sur la côte et une autre à Yemgoué, près de Dipikar, face à la rive française du Ntem,³⁵⁴ il faut à ce sujet redoubler de vigilance. La menace à la stabilité de la France au Cameroun pendant la guerre civile espagnole ne se limitait pas uniquement sur le plan maritime et infrastructurel, il fallait aussi ouvrir l'œil sur les agissements des nationaux allemands dans le sens ou ce sont eux qui pouvaient commanditer une attaque au Cameroun. Le Ministre des colonies, toujours dans sa lettre confidentielle visée en date du 23 février 1937 que nous avons cité plus haut, prescrivait qu'il fallait mener un espionnage sur les nationaux allemands. Quels sont donc les résultats de cet espionnage ? Y avait-il lieu de craindre une attaque venant de la Guinée espagnole ?

La crainte de l'administration française allait de plus en plus grandissante si bien que le contrôle qu'elle avait engagé, prenait déjà en compte l'espionnage de la population germanique aussi bien en territoire camerounais qu'en territoire equato-guinéen. Dans cette initiative, le chef de la région de Kribi dans une lettre confidentielle datant du 12 juin 1936 précisait que lui soit adressé

un état nominatif des Allemands ou ressortissants allemands installés dans la région de Kribi, en indiquant les noms, prénoms, âge et date naissance, profession, état arrêté au 25 juin 1936. Un deuxième état devra

³⁵² ANY APA 11218/A : surveillance des individus, p.2

³⁵³ *Ibid.*

³⁵⁴ *Ibid.*

porter les mêmes indications concernant les Allemands débarqués à Kribi au cours du premier semestre 1936 ou arrivé par voie de terre ; ceux embarqués à Kribi durant la même période.³⁵⁵

Il fallait se rendre compte à quel point les Allemands installés en Guinée espagnole et même sur le territoire camerounais pouvait être une menace. Une forme d'espionnage se mettait en branle et ne laissait aucun allemand en marge. Les directives concernant cet espionnage sont claires, il fallait faire un recensement, contrôler leurs entrées et sorties ; bref leurs faits et gestes.

Il fallait lister le nombre d'Allemands mobilisables dans les possessions espagnoles du golfe de Guinée et de ses environs, dans le Cameroun sous mandat britannique, la répartition géographique des Allemands et enfin, l'armement dont ils disposaient. Toutes ces précautions devaient permettre à l'administration de se préparer en vue d'une éventuelle attaque. L'administration coloniale voulait savoir à quoi s'attendre et comment organiser une contre-offensive ou l'endiguement de l'attaque qui se peaufinait à l'horizon. Dans cette logique, il fallait avoir une idée précise sur les occupations des ressortissants allemands au même titre que leurs grades dans les réserves pour ceux qui avaient une formation militaire à leur actif. Plusieurs informations ont ainsi été recoupées, en ce qui concerne le Cameroun sous mandat français, au 15 avril 1937 il y avait 44 hommes et 12 femmes, ce qui ramenait à un total de 64 allemands.³⁵⁶ Au Cameroun britannique par contre, les populations allemandes s'évaluaient à 288, donc 202 hommes, 57 femmes et 29 enfants. Pour ce qui est de la Guinée espagnole voisine, la population allemande s'élevait à 27.³⁵⁷

Ayant opéré ce recensement de la population germanique, il fallait voir si ces derniers étaient mobilisables en cas d'une attaque du Cameroun. Selon les rapports faits, il y avait en effet une possibilité d'utilisation de ces Allemands en cas de conflit. Ce rapport rapportait les informations suivantes :

au Cameroun français, il y avait 30 mobilisables connus, hommes de troupe aux grades inconnus au nombre de 21, 23 sous-officiers dont un capitaine de corvette, Firminih, un enseigne de vaisseau première classe, le nommé Petres. En Guinée espagnole, outre la difficulté des renseignements, présentait tout de même la présence d'un officier de marine de guerre, le nommé Marknardt, phalangiste et soupçonné d'appartenir aux services de renseignements du Reich. Celui-ci associé avec un autre allemand Schmidt pour une entreprise d'aconage.³⁵⁸

Au regard de tous ces renseignements, un putsch au Cameroun n'était pas à exclure. La majorité des Allemands qui se trouvaient au Cameroun étaient des militaires de

³⁵⁵ ANY, APA 11225/B mouvement de la population germanique.

³⁵⁶ ANY, Bulletin d'information secret n° 39, du 26 avril 1937.

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ ANY, APA 11225/B mouvement de la population germanique

rang bien entraînés. Cependant, pour qu'un projet de cette envergure soit possible, il fallait nécessairement un plan d'ensemble de guerre général applicable sur ordre de Berlin. Il fallait aussi que les ressortissants allemands capables d'y participer soient touchés à temps, or l'administration coloniale française ayant déjà pris des dispositions strictes, (cf. l'espionnage et la surveillance de la population germanique), savait comment s'y prendre afin d'éviter toute attaque.

La guerre civile espagnole de 1936 a eu une incidence notoire sur la colonisation du Cameroun. Un conflit qui se déroulait en Europe et qui opposait les républicains aux nationalistes espagnols, s'internationalisa et eu des relents au Cameroun colonial. Cette guerre coïncidait avec les revendications allemandes pour le retour de leurs colonies autrefois spoliées par la SDN après la Première Guerre mondiale. Le coup de main ou la coalition entre Hitler et Franco le nationaliste, fit courir la crainte d'une attaque du Cameroun en provenance de la Guinée espagnole, voisine du Cameroun et qui abritait un nombre important de ressortissants allemands. La psychose d'un putsch allemand s'installa ainsi dans l'esprit de l'administration coloniale française au Cameroun. Ne pouvant ignorer cette menace grandissante, cette dernière décida de changer les termes de sa colonisation. Il lui fallait désormais opérer une surveillance accrue au niveau des frontières maritimes et terrestres du Cameroun, mener l'espionnage sur la population allemande résidente aussi bien sur le territoire que dans le voisinage. Au regard de tout ce qui précède, il faut admettre que les relations entre les puissances européennes étaient très tendues durant les années 1932-1938. Ce qui laissait planer le spectre d'un nouveau conflit mondial. La suite des événements la rendit inévitable, si bien qu'en 1939 se déclencha la Seconde Guerre mondiale qui eut des répercussions notoires sur la colonisation en Afrique. Quelle a donc été son incidence sur le Cameroun ?

**CHAPITRE III : LA QUETE DE LIBERTE DES INDIGENES
CAMEROUNAIS 1944-1960**

La remise en cause de l'ordre politique international par l'Allemagne à partir de 1932, avait abouti à la Seconde Guerre mondiale. Cette guerre fut une aubaine pour les peuples colonisés, puisque l'ordre politique colonial devait logiquement changer. La participation des Camerounais à la guerre, au même titre que les colonies d'AEF et d'AOF, a été déterminante dans ce changement. Après la mobilisation de ces derniers dans un combat qui ne les concernait pas, le Général de Gaulle décidait d'opérer des changements dans les principes de la colonisation française. C'était d'ailleurs une nécessité, puisqu'il y avait un affaiblissement de l'autorité française dans ses colonies. La France devait composer avec les Etats-Unis, qui ne faisaient pas mystère de leur opposition au colonialisme. René Pleven, commissaire aux colonies au sein du CFLN, avait à cœur d'éviter l'arbitrage d'un organisme international quant à l'avenir de l'empire français. C'est donc pour prendre les devants et préparer l'après-guerre qu'est organisée la conférence de Brazzaville au Congo.³⁵⁹ A cette période, l'Empire colonial français connaît un mal profond qui le ronge de l'intérieur et qui par la suite, l'avait contraint de mettre en marche un certain nombre de réformes. C'est donc dans ce contexte que fut convoquée la conférence de Brazzaville, même si dans certains cas, les Français ont clamé qu'il s'agissait pour eux, de remercier les africains pour leur participation à la libération de la mère-patrie. En effet, après le ralliement des colonies d'AEF et d'AOF à la France libre, de Gaulle fit une promesse aux Africains : " le 25 septembre 1942, il rencontra des camerounais, les remercia de leurs sacrifices au nom de la France et les assura que dans l'Empire reconstitué, l'avenir du Cameroun apparaît riche des plus beaux espoirs".³⁶⁰ Il faudra donc attendre l'année 1944 pour que tous les sacrifices consentis par les africains de l'empire colonial français porte des fruits. L'ordre politique colonial français devait connaître des mutations sans précédents.

I. L'ORDRE POLITIQUE COLONIAL FRANÇAIS APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE

La France devait changer les principes de sa colonisation après la Seconde Guerre mondiale. Elle avait la pression, puisque le contexte international l'exigeait. Il est important de mentionner en tout début, la vision qu'avait le Général de Gaulle en ce qui concernait la nouvelle forme de colonisation française, en voici l'économie :

Tout nous commande d'organiser sur un plan nouveau, les rapports entre la métropole et les peuples de toutes races qui sont liés à son destin. Sur ce point capital, ce projet de constitution se borne à affirmer le

³⁵⁹Joseph, *Le mouvement nationaliste...*, p.64

³⁶⁰ *Ibid.*

principe de la « libre disposition » ; lequel dans l'état actuel du développement des territoires d'outre-mer, et étant donné la concurrence des autres grandes puissances, ne pourrait amener les populations qu'à l'agitation, à la dislocation et, finalement, à la domination étrangère. En outre, le projet ne précise rien qui soit constructif et cette déficience est grave. La constitution devrait, au contraire, affirmer et imposer la solidarité avec la France de tous les territoires d'outre-mer. Elle devrait, en particulier, placer hors de question la responsabilité prééminente et, par conséquence, les droits de la France en ce qui concerne la politique française et toute l'Union française, la défense de ses territoires, les communications communes, les mesures économique intéressant l'ensemble³⁶¹.

La modification de cet ordre politique commençait avec la conférence de Brazzaville de 1944. Parlant donc de cette conférence, de quoi s'agissait-il à proprement parler et quelles furent les décisions prises ? Pouvaient-elles contribuer à l'évolution de l'Empire colonial français ? Toutes ces questions restent au centre de l'analyse que nous allons mener de suite.

1. La conférence de Brazzaville de 1944 : élément déclencheur

La conférence de Brazzaville a eu lieu au Congo en 1944, sous la demande du Général de Gaulle. Il entendait engager des réformes dans l'empire colonial français et changer ainsi l'ordre politique colonial. Plusieurs réformes ont été adoptées et ont assouplis la pratique coloniale française. Il est important de jeter un coup d'œil sur cette conférence, puisqu'elle a été à l'avant-garde d'un ensemble d'évènements qui a ébranlé l'Afrique coloniale française en général et le Cameroun en particulier.

a. La conférence

Dans l'ensemble français, jusqu'alors Empire, cette nécessaire révision des principes même de la colonisation provoque la convocation par le général de Gaulle, alors président du Comité français de libération nationale CFLN, constitué à Alger le 3 juin 1943, de la conférence de Brazzaville réunie dans la capitale de la France libre du 30 janvier au 8 février 1944. Le CFLN avait estimé que la France n'avait pas à attendre plus longtemps pour préciser à elle-même et devant le monde les traits de sa politique coloniale, et conçus dès juillet 1943. Cette conférence devait rassembler toutes les terres de l'Empire déjà libérées.³⁶²

Tel que le Général de Gaulle l'avait prédit aux Africains juste après leur ralliement à la France libre, il s'apprêtait à mettre en marche des changements dans la colonisation française. Dans son discours d'ouverture à la conférence, il le précisa d'ailleurs en ces termes :

³⁶¹ Ngongo, *Histoire des institutions...*, p. 22

³⁶² R. Tourte, "De l'Empire colonial à l'Afrique indépendante 1945-1960", Paris, *la recherche prépare le développement*, 1975, p.7

en Afrique française comme dans tous les autres territoires, où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes sur leurs terre natale n'en profitaient pas, moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient pas s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire qu'il en soit ainsi.³⁶³

La conférence de Brazzaville fut présidée par René Pleven, commissaire aux colonies du CFLN, organisée par Félix Eboué, gouverneur général de l'AEF. La conférence réunie une vingtaine de membres à voix délibératives, pratiquement tous gouverneurs ou administrateur en chef et une bonne cinquantaine de délégués et observateurs de corps constitué, administratifs et privées, représentant tous les pays d'obédience de la France libre.³⁶⁴

La conférence réunie finalement les représentants administratifs des territoires français d'Afrique, autour du Général de Gaulle et de René Pleven. Un programme a été envoyé deux mois à l'avance aux participants. Aucun africain n'y prend part, six d'entre-eux envoyant cependant des rapports qui sont lus au cours d'une séance consacrée aux problèmes de la coutume familiale et sociale.³⁶⁵

b. Les retombées de la conférence

A l'issue de la conférence de Brazzaville, plusieurs réformes ont été adoptées. S'agissant de l'évolution politique qui s'ouvre à l'ensemble français hors de la métropole, un préliminaire de principe est cependant posé : " les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire ; la constitution éventuelle, même de self gouvernement dans les colonies est à écarter".³⁶⁶C'est sur ces préceptes que s'ouvraient les débats à cette conférence.

Dans ce sens, la conférence de Brazzaville n'envisageait en aucun cas les débats sur l'indépendance des colonies Africaines. Elle comptait mettre sur pied un programme à l'intérieur de l'empire qui devait mener les colonies de manière graduelle jusqu'à l'indépendance. Les africains s'attendaient à mieux que ces directives. Ils ont vécu dans l'illusion de se retrouver facilement libre (autodétermination et self gouvernement). Mais le discours de de Gaulle les a remis sur les rails et les a permis de comprendre qu'il s'agissait là

³⁶³Tourte, " De l'empire colonial...", p. 7

³⁶⁴*Ibid.*

³⁶⁵ <http://Wikipédia.htm>.

³⁶⁶ Tourte, " De l'Empire colonial...", p. 7

D'une arnaque. C'est ce qui a expliqué les différentes critiques acerbes élaborées par certains auteurs africains sur la conférence de Brazzaville, la qualifiant de " négrophile".³⁶⁷

Des recommandations de la conférence, il découle les points suivants :

-la nécessité d'un accroissement de la représentation des colonies auprès du pouvoir métropolitain et de la création d'une assemblée fédérale ;

-au sein de chaque territoire, la proposition de création d'assemblées représentatives mixtes (composées d'européens et de nationaux) dotées d'attributions consultatives (législatives) et délibératives (budgets, équipements).

Au plan politique, la conférence de Brazzaville est nettement plus conservatrice s'agissant de l'organisation politique de l'empire français : si les termes de fédération française, de personnalité politique ou de responsabilité politique apparaissent, leurs sens demeurent ambigus. Le texte final, rédigé conformément aux souhaits de de Gaulle, écarte cependant l'idée d'émancipation des colonies en repoussant avant même de préciser ses recommandations toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'empire ; la constitution éventuelle, même lointaine de self gouvernement dans les colonies étaient à écarter. Le texte impose que les colonies jouissent d'une grande liberté administrative et économique.³⁶⁸

Selon la constitution de la IVe République, les habitants des territoires français d'outre-mer et des territoires sous-tutelles d'Afrique élisaient des représentants au corps parlementaires à Paris : l'Assemblée Nationale, le Conseil de la République et l'Assemblée de l'Union Française, essentiellement consultatives.³⁶⁹

Au plan social, les recommandations portent en germe les principales réformes qui seront rapidement mises en œuvre, la paix revenue : liberté du travail, suppression de l'indigénat, développement de l'assistance médicale, ouverture des cadres de la fonction publique aux Africains évolués. Dès le 7 août 1944, un décret institue par exemple des syndicats professionnels dans tous les territoires africains relevant du gouvernement provisoire d'Alger.³⁷⁰

La conférence de Brazzaville recommande en outre l'accession aussi rapide que possible des populations autochtones à la responsabilité politique et décide de libérer

³⁶⁷Tourte, " De l'empire colonial...", p. 7

³⁶⁸ *Ibid.*

³⁶⁹ Joseph, *Le nationalisme...*, p.91

³⁷⁰ *Ibid.*

l'homme de la misère, de la maladie et de l'ignorance.³⁷¹ Nous allons nous en tenir à ces recommandations puisque nous évoluons dans une logique politique. Alors, au regard de la conférence de Brazzaville, il était question pour nous de marquer les évolutions dans le sens ou désormais, les africains avaient le droit, la possibilité de se regrouper en association syndicales afin de défendre leurs intérêts. Cette évolution est palpable, puisqu'avant la tenue de la conférence de Brazzaville, tout africains qui se regroupaient étaient taxés de subversifs et en courraient des poursuites et des arrestations. Au Cameroun par exemple, ce fait était réel dans la mesure où avec le problème de la germanophilie, l'administration persécutait toute association.

Cette situation avait changé à partir de 1944. En effet, les africains de l'empire colonial français en général et du Cameroun en particulier, trouvaient désormais un cadre propice à la défense de leurs intérêts et ceci, sans suscité la colère des autorités administratives. A bien voir, il y a eu une évolution significative dans l'octroi des libertés au Cameroun. Nous étions parti d'une situation dans laquelle aucune organisation digne de ce nom ne pouvait être tolérée par l'administration à une situation où les camerounais pouvaient désormais se mettre ensembles pour former des groupes de revendications de leurs intérêts : " les résultats de la conférence de Brazzaville en janvier-février 1944, montrèrent que le vent du changement commençait à souffler sur les colonies françaises d'Afrique. Les colons du Cameroun craignaient que ces vents ne dispersent les bénéfices qu'ils avaient tirés de la guerre".³⁷² Ces changements allaient avoir des conséquences palpables au Cameroun, puisqu'ils allaient à l'encontre des intérêts des colons ; pire encore, ces derniers voulaient autant que possible s'accrocher sur la manne coloniale des années d'avant la guerre. La conférence de Brazzaville ouvrait une série de confrontation entre les Camerounais et l'administration coloniale. C'est dans ce cadre que certains camerounais prirent le risque de créer des mouvements garantissant les droits de leurs compatriotes.

c. Evolution politique uniforme vers l'autonomie à l'intérieur de l'empire colonial français

Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, les camerounais, comme la plupart des ressortissants des colonies d'Afrique noire, sont pour l'essentiel maintenus à l'écart des lieux de définition de leur destin politique. Indigènes, ils ne sont pas des citoyens, mais des

³⁷¹ Ngapeth Biyong, *Cameroun, combat pour l'indépendance*, Paris, l'Harmattan, 2009, p.42

³⁷² *Ibid.* p. 76

sujets de la France. Le statut d'indigène les prive de toute représentation dans l'organisation politique de l'Etat, puisqu'il renvoie essentiellement à un statut d'exclusion et de discrimination marqué par de nombreuses privations, parmi lesquelles le droit de suffrage³⁷³. La fin de la Deuxième Guerre Mondiale marque le début d'une nouvelle ère. Des institutions – et surtout des assemblées – représentatives sont mises en place pour permettre aux camerounais de participer à la vie politique des empires coloniaux et de leurs territoires. Comme l'a relevé M. Léopold Donfack Sokeng³⁷⁴, l'animation de ses différentes assemblées, les compétitions qu'elle engendre vont favoriser l'implantation et le développement des partis politiques. Comme dans les Territoires d'Outre-mer, la population du Cameroun sera représentée à deux niveaux : au niveau de la métropole et au niveau local.

Au niveau local, la représentation est assurée à travers une assemblée élue. Deux articles de la constitution française de 1946 posent les bases juridiques de cette assemblée. Il s'agit d'abord de l'article 77 qui précise que " dans chaque territoire est institué une assemblée élue". Il s'agit ensuite de l'article 87 qui prévoit que " les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel".

Mais avant le constituant du 27 octobre 1946, le Gouvernement Provisoire de la République Française avait créé une Assemblée Représentative du Cameroun (ARCAM) le 9 octobre 1945³⁷⁵. Cette assemblée comprenait deux sections composées chacune de 17 membres³⁷⁶, à savoir, une section pour les citoyens français et une autre pour les indigènes. Dans chacune des sections, 6 délégués étaient élus par les populations, et les 9 autres sièges étaient répartis entre diverses composantes sociologiques et professionnelles du territoire³⁷⁷.

Le 25 octobre 1946, un autre décret portant création de l'ARCAM est signé par le Gouvernement Provisoire de la République Française³⁷⁸. Ce décret fait passer le nombre de membres de l'assemblée à 40. Désormais, tous ces membres sont élus pour un mandat de 5 ans renouvelable³⁷⁹. Par contre, le double collège est maintenu. Le premier collège, composé de citoyens de statut français désigne les 16 membres de la première section³⁸⁰. Le deuxième

³⁷³ L. M. Ngonu, " La construction du vote en Afrique. Le Cameroun aux urnes (1945 – 2000) ", Thèse, science politique, Université Lyon II – Lumière, 2000, p. 84.

³⁷⁴ L. Donfack Sokeng, " L'institutionnalisation de l'opposition. Une réalité objective en quête de consistance", in L. Sindjoun, *Comment peut-on être opposant au Cameroun*, pp. 50. Disponible sur <http://www.codesria.org>

³⁷⁵ Par Décret N°45 – 2317 du 9 octobre 1945 portant création de l'Assemblée Représentative du Cameroun.

³⁷⁶ *Ibid.*, article 2 du même décret.

³⁷⁷ *Idem.* Articles 3 et 4.

³⁷⁸ Il s'agit du Décret N°46 – 2376 du 25 octobre 1946 portant création d'une Assemblée Représentative au Cameroun.

³⁷⁹ *Idem.*, article 2 dudit décret.

³⁸⁰ *Idem.*, article 3.

collège, qui élit les 24 autres membres composant la deuxième section, comprend quant à lui :
 " (...) les citoyens ayant conservé leur statut personnel et les administrés français des deux sexes ayant l'exercice de leurs droits politiques, inscrits sur les listes électorales du territoire et non frappés d'une incapacité électorale "³⁸¹. L'ARCAM demeure également une assemblée administrative, chargée de gérer les intérêts propres au territoire, et non habilitée à aborder des questions directement politiques³⁸².

Cependant, le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'ARCAM et tous les autres pris le même jour pour régir les assemblées locales des territoires d'outre-mer n'avaient pas été conçus pour durer. Selon l'ancien Gouverneur du Sénégal, Hubert Deschamps, il avait été bien entendu que ces décrets étaient provisoires et qu'une loi devait ensuite donner aux assemblées leur forme définitive³⁸³. Cette loi est promulguée le 6 février 1952³⁸⁴. Elle institue de nouvelles assemblées locales dans les territoires africains de la France d'outre-mer, sauf dans la Côte française des Somalis. Ces nouvelles assemblées baptisées « *Assemblées Territoriales* » en Afrique Occidentale Française, en Afrique Equatoriale Française, au Cameroun et au Togo, se substituent aux assemblées représentatives qui existaient jusqu'à cette date. D'après les dispositions de l'article 2 de la loi, l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM) sera composée de 50 membres. Comme dans la plupart des autres territoires, et à la différence du Sénégal et du Dahomey dont les assemblées sont élues au collège unique, le système du double collège est maintenu au Cameroun. Comme sa devancière, l'ARCAM, l'ATCAM sera donc divisée en deux sections. La première section comprend 18 membres, et la deuxième 32.

L'Union française repose essentiellement sur le refus de la France de se séparer de son Empire. Aussi, cette dernière écarte-t-elle, selon les termes de recommandations de Brazzaville, "toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution (des colonies) hors du bloc français de l'Empire...". De même est écartée la constitution éventuelle de "*self governments*" dans les colonies. Car l'Afrique est « morceau du sol français ». Et si la France tient à son Empire, c'est en raison des enjeux et des intérêts économiques, stratégiques et même idéologiques qu'il représente. Le Général de Gaulle a encore, frais dans son esprit, la place ou le rôle de l'Afrique lors de la guerre, aux côtés des alliés et surtout comme base

³⁸¹Décret n° 46-2376 du 25 octobre 1946

³⁸² Ngongo, Histoire des institutions..., p. 81.

³⁸³ H. Deschamps, " Les Assemblées locales dans les territoires d'outre-mer", in *Politique étrangère* N°4 – 1953, 19^e année, p. 429.

³⁸⁴ Loi N° 52 – 130 du 6 février 1952 relative à la formation des Assemblées de Groupe et des Assemblées Locales d'Afrique Occidentale Française et du Togo, d'Afrique Equatoriale Française et du Cameroun et Madagascar.

arrière de la France. De plus, ainsi que l'admettait le chef des français libres lors du débat sur le projet de constitution en août 1946, l'Afrique faisait l'objet de convoitises de la part des autres puissances occidentales, y compris des Etats-Unis d'Amérique du Nord.

La représentation des populations camerounaises au niveau local entame un nouveau tournant avec la Loi – Cadre du 23 juin 1956, qui permet aux territoires africains de la France d'outre-mer d'évoluer vers l'autonomie interne. Dans son Titre III, cette loi institue le suffrage universel et le collège unique pour toutes les élections. La même année, le nombre de membre de l'ATCAM passe de 50 à 70³⁸⁵. Lorsque le décret portant statut du Cameroun est signé le 16 avril 1957, l'assemblée locale du Cameroun cesse d'être un simple organe administratif. Elle devient une véritable institution politique. Elle est désormais une « *Assemblée Législative* ». C'est à elle que sont confiées les compétences relatives aux affaires propres à l'Etat sous tutelle du Cameroun³⁸⁶. Cette nouvelle assemblée est composée de 70 membres élus pour 5 ans au suffrage universel³⁸⁷. Les autres textes relatifs au statut du territoire qui interviennent par la suite font de cette assemblée le dépositaire du pouvoir législatif³⁸⁸. A titre d'illustration, l'article 4 de la Loi N° 59 – 2 du 18 février 1959 dispose : « *le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée Législative qui vote seule la loi* ».

Au niveau de la métropole, le territoire associé du Cameroun, comme les Territoires d'outre-mer, est représenté au sein de nombreuses institutions. Il s'agit notamment de l'Assemblée Nationale française, et des organes consultatifs tels que le Conseil de la République, l'Assemblée de l'Union et le Conseil Economique. Les députés à l'Assemblée Nationale sont élus directement par les citoyens qui jouissent du droit de vote. Par contre, les représentants au sein de l'Assemblée de l'Union et du Conseil de la République sont désignés au niveau du territoire par l'Assemblée locale. En 1946, il est attribué au Cameroun, 3 sièges à l'Assemblée Nationale française, 3 sièges au Conseil de la République, 5 sièges à l'Assemblée de l'Union et 2 sièges au Conseil Economique. L'accession à l'autonomie interne ne met pas fin à cette représentation. L'article 4 du décret du 16 avril portant statut du Cameroun la maintient en ces termes :

Le Cameroun sous tutelle français participe, par l'intermédiaire de ses représentants élus, au fonctionnement des organes centraux de la République Française dans les conditions fixées par les lois relatives à la formation

³⁸⁵ Article 1^{er} de la loi N° 5 – 1147 du 15 novembre 1956 relative à la composition des assemblées territoriales d'Afrique Occidentale Française et du Togo, d'Afrique Equatoriale Française et du Cameroun et Madagascar.

³⁸⁶ Article 5 dudit décret.

³⁸⁷ *Idem.* Article 9 du décret.

³⁸⁸ Il s'agit notamment de l'Ordonnance N° 58 – 1375 du 30 décembre 1958 portant statut du Cameroun et de la Loi N° 59 – 2 du 18 février 1959 tendant à fixer le fonctionnement des pouvoirs publics.

des assemblées de la République Française, il est représenté au Parlement, à l'Assemblée de l'Union française et, le cas échéant, au Conseil Economique

Les ressortissants d'outre-mer sont cependant sous représentés dans ces institutions. En 1955 par exemple, pendant que 43 millions de français métropolitains ont le droit de désigner 544 députés à l'Assemblée Nationale et 246 conseillers de la république, les 35 millions de ressortissants d'outre-mer, plus les 8 millions d'algériens, quant à eux ne sont représentés que par 83 députés dans la même Assemblée Nationale et 74 délégués au Conseil de la République. En d'autres termes, pendant que le député métropolitain représente 79 000 citoyens, celui issue de l'outre-mer représente jusqu'à 520 000. Seul l'Assemblée de l'Union échappe à cette discrimination. Car ici, une moitié des sièges est réservée à la France métropolitaine, et l'autre moitié répartie entre toutes les collectivités du dehors³⁸⁹. Selon certains analystes, les inégalités de représentation ainsi aménagées s'expliquent par la peur de soumettre la France à la colonisation de ses colonies. Car, une répartition des sièges basée sur les données démographiques aurait donné aux ressortissants d'outre-mer et de l'Algérie, une représentation à peu près égale à celle de la métropole dans ces institutions représentatives³⁹⁰.

2. La naissance des mouvements " révolutionnaires" au Cameroun : le RACAM et L'UPC

La conférence de Brazzaville avait ouvert un flanc de revendication aux populations colonisés dans les colonies françaises, ces derniers avaient désormais leur mot à dire en ce qui concerne les méthodes coloniales ; mais cela n'était que théorique, puisque les ficelles des syndicats étaient tirées par les colons eux-mêmes et ne laissaient aucune liberté d'action aux indigènes. Fort de cette situation, des syndicalistes vont se lever et vont mettre sur pied un mouvement syndical digne de ce nom et capable de défendre les intrêts des travailleurs camerounais. C'est dans ce contexte que naitrons des mouvements sécessionnistes au Cameroun, il s'agit de comprendre le contexte dans lequel ces mouvements sont nés et donner par la suite le rôle qu'ils ont joué.

a. Du RACAM à l'UPC

Après la Seconde Guerre mondiale, le Cameroun connaît une évolution politique significative au même titre que les autres colonies de l'empire français. Ainsi, des

³⁸⁹ Catroux " L'Union Française, son concept, son état...", p. 244.

³⁹⁰ Ngono, " La construction du vote en Afrique...", p. 142

syndicats voient le jour. Nous pouvons citer dans ce sens l'Unicafra (Union camerounaise française) qui se trouvait malheureusement entre les mains des Français et qui empêchait toute forme de contradiction. C'était un syndicat à la solde de l'administration coloniale, or les syndicalistes camerounais qui croupissaient sous le poids insoutenable de la colonisation française, voulaient la remettre en cause. Ils avaient donc besoin d'un cadre propice pour satisfaire ce désir. Ainsi, " des mouvements remettant en cause l'ordre colonial sont en ébullition et beaucoup d'entre eux ne croient plus en la possibilité d'améliorer le sort des colonisés main dans la main avec les colonisateurs"³⁹¹.

Les premiers syndicats camerounais sont en voie de structuration, essentiellement à Douala. Ces mouvements initiés par quelques communistes français³⁹² sont vite pris en main par des camerounais. Le mouvement syndical camerounais se cherche un débouché politique capable de dépasser l'Unicafra dont la complaisance à l'égard de la France irrite les militants plus critiques. Ce conflit latent explose lors du congrès de l'Unicafra à Douala du 30 mars au 06 avril 1947. Les syndicalistes mettent en minorité les modérés encouragés par l'administration et en profitent pour lancer le RACAM, Rassemblement Camerounais.³⁹³ Pour la première fois au Cameroun, des indigènes lancent officiellement un mouvement politique en rupture avec le pouvoir français signe d'insoumission, les frondeurs entendent même se doter d'un gouvernement, d'un parlement et d'un drapeau ; ils adoptent une charte : « la charte des populations du Cameroun », stipulant que le RACAM est le seul organe qualifié pour représenter directement ou indirectement le peuple camerounais.³⁹⁴

Um Nyobe, secrétaire adjoint de ce mouvement y voit l'acte de naissance du nationalisme camerounais, car contrairement à la JEUCAFRA (Jeunesse Camerounaise Française), le mouvement composé essentiellement des fonctionnaires, qui ont accès aux cercles politiques et au syndicalisme, s'oppose non plus à l'hitlérisme comme celui de 1939, mais au colonialisme tout court.³⁹⁵ Le RACAM est un mouvement syndical camerounais qui a su se désolidariser des mouvements impulsés par la France et qui servaient ses intérêts propre. Il fallait un mouvement qui serve les intérêts des camerounais en opposition à ceux des Français. C'est dans ce sillage que naquit le Rassemblement Camerounais qui ouvrait

³⁹¹S. H. Simo Moubi, " Cameroun : combat pour l'indépendance sous l'emprise d'une France coloniale ", Mémoire Master, Science Politique, Université de Pisa, Italie, 2014-2015, p. 41

³⁹²Maurice Soulier et Gaston Donnat

³⁹³T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, Paris, La Découverte, 2011, p. 77

³⁹⁴ Simo, " Cameroun : combat pour l'indépendance... ", p. 42

³⁹⁵ Deltombe, Domergue, Tatsitsa, *Kamerun ! ...*, p. 77

l'opposition avec l'administration française. Cette dernière qui ne voulait pas relâchée sa suprématie, ne resta pas inerte ; elle mit sur pied des stratagèmes pour disloquer les meneurs du RACAM³⁹⁶. Ce fut un mouvement très fragile qui subissait les assauts de l'administration ; mais malgré cette fragilité, il faut lui reconnaître une valeur honorable dans l'évolution politique du Cameroun. Le simple fait de se désolidariser des syndicats dominés par les colons français est une preuve flagrante de son anticolonialisme.

Le RACAM est le premier mouvement légal sécessionniste camerounais, il regroupait déjà en son sein des personnalités politiques comme Ruben Um Nyobé. Sur les cendres de ce syndicat naîtra l'UPC.

L'administration coloniale française faisait des pieds et des mains pour embrigader le RACAM et rendre son action inutile. Le RACAM avait une couverture presque nulle sur le territoire camerounais. Il fallait trouver une thérapie à ce problème et mettre sur pied un mouvement populaire, capable d'essaimer même dans l'arrière du pays camerounais. Gaston Donnat se chargea de remédier à cette situation. Il suggéra un plan pour mettre sur pied un mouvement de cet ordre. Pour cela, il fallait établir immédiatement la liste des camarades susceptibles de former la base de départ du futur mouvement. Ne pas craindre d'utiliser les meilleurs éléments qui ont fait leurs preuves dans l'action syndicale. Um Nyobe apparaît comme le type de ce genre de militant. Il ira jusqu'à imaginer le nom du mouvement : « Union démocratique du peuple camerounais », « section camerounaise du RDA ». Pourtant, c'est l'Union des Populations du Cameroun (UPC) que créent discrètement une poignée d'intellectuels et syndicalistes, tous camerounais au café chez Sierra, dans le quartier bassa de Douala en 1948.³⁹⁷

Les dés étaient désormais jetés, les pères fondateurs de l'UPC envisageaient une plus grande couverture du territoire par ce parti politique qui devait regrouper et unir en son sein les camerounais de toute ethnie confondue, puisque malgré les différences ethniques, tous subissaient la même oppression coloniale et devaient donc unir leur force pour la quête de la liberté. L'UPC devait dans cette logique devenir un mouvement politique camerounais tout court.

³⁹⁶Le RACAM était un mouvement essentiellement dirigé par les fonctionnaires. Ces derniers étaient très vulnérables et pouvaient être mutés dans des zones les plus reculées selon le bon vouloir de l'administration, fragilisant du coup le mouvement. L'administration dispersait ses membres les plus influents afin de le déstabiliser.

³⁹⁷ Simo, " Cameroun : combat pour ...", p. 43

La conférence de Brazzaville donnait ainsi aux Camerounais la possibilité de revendiquer leurs droits et de s'insurger contre toute forme d'injustice du système colonial. L'UPC prenaient ainsi à bras le corps cette mission, militait pour la fin de la colonisation, et incarnait ainsi l'anticolonialisme camerounais. Dans cette logique, il est de notre devoir de mener une étude serrée sur ses objectifs et sur ses revendications.

b. objectifs et revendications de l'UPC

Dans les statuts de l'UPC nous pouvons lire clairement ses objectifs. En effet, dans ses premiers statuts, il y était mentionné explicitement le but suivant : grouper et unir les habitants du territoire en vue de permettre l'évolution la plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie. La direction de l'UPC se considérait investie d'une double mission, celle de diriger la lutte pour l'unification, l'indépendance et promouvoir les revendications spécifiques des différentes parties de la population. La seule condition exigée par l'UPC pour soutenir ces revendications était qu'elles soient progressistes, c'est-à-dire en accord avec la lutte globale contre le colonialisme.³⁹⁸ Voici une expression très nette de cette position : " nous en appelons sans hésitation à l'union des africains, hommes, femmes de toute classe, tribu, religion et opinion. Mais si nous faisons appel inconditionnellement aux hommes et aux femmes de toutes catégories et de toute opinion, notre union doit néanmoins être fondée sur un idéal commun à tous ceux qui, à des degrés divers mais de façon générale, souffrent de l'oppression colonialiste. L'union doit donc avoir pour seule condition la lutte contre le colonialisme

L'UPC s'éleva contre l'administration entre 1948 et 1950. L'argument avancé reposait sur l'argument selon lequel l'article 4 de l'accord de tutelle conclut entre la France et les Nations Unies, le 13 décembre 1946, prévoyant que le Cameroun soit administré comme une partie intégrante du territoire français.³⁹⁹ L'UPC tenait à ce que cette directive des Nations Unies soit respectée par la France, ce qui ne fut malheureusement pas le cas, puisque la France considérait le Cameroun comme un territoire associé à l'union française.

Dès ses premiers pas dans la vie politique camerounaise, l'UPC s'élevait contre la politique française qui faisait du Cameroun un territoire associé à l'union française ; il voulait une intégration totale du Cameroun dans cette union qui lui permettrait de bénéficier de toutes les réformes qui soulevaient cette union. Or selon UM Nyobè, si le Cameroun

³⁹⁸Joseph, *Le nationalisme...* p.233

³⁹⁹*Ibid.*, .219

restait uniquement un territoire associé, son avenir serait flou car aucun aspect de la constitution française n'établissait pas clairement son sort et son avenir. L'UPC voulait avoir à travers cette revendication une idée claire des relations entre la France et le Cameroun.⁴⁰⁰

En plus de cette revendication, l'UPC voulait l'indépendance immédiate et la réunification des deux Cameroun. Il voulait que la France donne déjà une date limite à laquelle le Cameroun devrait accéder à son indépendance. Les upécistes pensaient que la France affichait une mauvaise volonté quant à engager des réformes politiques au Cameroun. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle ne voulait pas se prononcer définitivement sur le sort du Cameroun.⁴⁰¹Toujours dans ses revendications, l'UPC pensait que le Cameroun avait été arbitrairement divisé. Cette division affectait bon nombre des populations. Les désavantages de cette partition résidaient sur le fait que la frontière séparait des peuples d'une même entité. Ce fut le cas des Bamilékés et des populations des Grasfields dans le Cameroun Britannique avec lequel ils avaient des liens étroits ; ce fut aussi le cas des douala dont une communauté se trouvait de part et d'autre de la frontière. Um Nyobè en accord avec cette idée de réunification affirmait d'ailleurs au congrès de l'UPC d'Eséka le 29 septembre 1952 que " chrétiennement parlant, le monde entier reconnaît que Dieu a créé un seul Cameroun, c'est là le point de départ ; l'unification constituerait un premier pas vers l'indépendance."⁴⁰²

L'UPC s'opposait aussi aux camerounais qu'ils appelaient les valets de l'administration. Il dénonçait les camerounais qui s'étaient liés à l'administration et qui s'étaient éloignés des intérêts des camerounais pour servir plutôt ceux de l'administration. Il y avait deux groupes, tous deux dépendaient matériellement de l'administration : les fonctionnaires et les chefs indigènes. Les upécistes s'opposaient ainsi aux chefs qui, comme chez les peuls et les bamilékés exerçaient un pouvoir absolutiste et souvent oppressant sur leurs sujets.⁴⁰³Dans ce sens les chefs traditionnels étaient des alliés de l'administration. Ils lui faisaient allégeance et garantissaient ses intérêts. L'influence de l'administration sur eux était sans borne. Le chef qui ne respectait pas les directives de l'administration, était évincer de sa chefferie et remplacé par une autre personne qui lui obéirait. C'est de cette façon que l'administration procédait pour étendre son influence sur les chefs.

⁴⁰⁰Joseph, *Le nationalisme...*, p. 219

⁴⁰¹ *Ibid.*

⁴⁰² *Ibid.*, p.223

⁴⁰³ *Ibid.*, 237

Les chefs traditionnels ont toujours été un instrument du régime colonial. En effet, la perte de souveraineté fut la conséquence première de la colonisation. La soumission au pouvoir colonial leur enlevait du même coup toute possibilité de décider.⁴⁰⁴ Dans les colonies d'AEF et d'AOF, les chefs traditionnels furent appelés à jouer un rôle dans l'administration colonial, seulement, ce rôle n'était pas autonome ; les chefs furent dégradés en simples agents de l'administration. **Surêt-Canale** est claire là-dessus lorsqu'il affirme que les chefs n'étaient " que des agents de l'administration coloniale, agents non-fonctionnaires, dépourvus de tout statuts et par conséquent de tout droit révocables *ad nutum* par l'administration supérieure, passible de sanctions applicables aux autres sujets.⁴⁰⁵ Les chefs étaient obligés de jouer dans le camp de l'administration s'ils voulaient garder leur fonction de chef. Voilà pourquoi l'UPC se méfiait de ces derniers et les taxait de valet de l'administration. Il en était de même en ce qui concernait les fonctionnaires.

En ce qui concerne les fonctionnaires, l'UPC pensait que la flamme révolutionnaire qui les animait en 1945, s'était éteinte. En effet, ils s'étaient opposés à l'administration coloniale dans le cadre du syndicalisme, et voulaient une amélioration de leur condition salariale et de travail. Après cette période, un vide s'installa du côté des fonctionnaires qui ne voulurent plus prendre des risques, puisque leur condition était convenable. C'est pour cette raison que l'UPC se méfiait de ce groupe qui ne voulait pas perdre les privilèges jusqu'ici gagnés auprès de l'administration.

II. SUBVERSIONS CONTRE LES AUTORITES ADMINISTRATIVES

Après la formation des mouvements sécessionnistes, la suite des événements se résumaient en l'opposition aux colons. Il fallait en effet, remettre en cause la colonisation en elle-même, surtout dans ses méthodes et son application, ce, jusqu'à la revendication de l'indépendance totale comme le posait l'UPC dans ses objectifs. Ainsi donc, trois éléments ont retenu notre attention dans ce sens et sont, nous pouvons les nommer, la marche de contestation, les pétitions auprès des Nations Unies et enfin, la lutte armée contre le colon qui fut l'élément extrême.

⁴⁰⁴ Gomsu, " Colonisation et organisation sociale...", p. 136

⁴⁰⁵ Surêt-Canale, " La fin de la chefferie en Guinée" in *Journal of African History* VII, 3, 1966, p.462

1. Les marches de contestation, 1945 et 1955

Avant d'aborder les revendications, il est important de marquer un arrêt pour parler des vicissitudes de la colonisation française au Cameroun et le regard que portaient ces derniers sur celles-ci.

L'administration française détenait un pouvoir absolu qui mettait à mal les populations camerounaises et tendait même à les écraser. Elle faisait des pieds et des mains pour maintenir les Camerounais dans le statut quo ; c'est-à-dire les tirer vers le bas. Les élites camerounaises pouvaient porter des critiques acerbes à ce système, mais ils préféraient garder le silence. En effet, " l'élite camerounaise voyait dans ce système de gestion de l'administration française, une volonté délibérée de la puissance coloniale de brider toute velléité d'émancipation des populations camerounaises et de bafouer leurs droits et libertés dans le non-respect de la volonté de la SDN".⁴⁰⁶Nous comprenons à travers ces mots que ces injustices furent instaurées au Cameroun au début du mandat français.

Des critiques faites à la colonisation allemande était qu'elle ne connaissait pas coloniser, or les mêmes méthodes étaient adoptées par les Français au Cameroun. Ces derniers continuaient l'œuvre d'expropriation des populations autochtones. Théodore Ateba Yéné nous fait comprendre que les Français spoliaient les terres des autochtones sous le fallacieux prétexte qu'il s'agissait des terres vacantes. Ils attribuaient ces terres aux européens sans contrepartie.⁴⁰⁷Toutes ces frustrations encaissées par les Camerounais cristallisaient des colères réprimées. Il faut dire que ces colères-là, s'accumulaient comme du magma et pouvait à la longue exploser. En dehors des spoliations, l'administration instaura au Cameroun le code de l'indigénat.

Le régime de l'indigénat, qui avait sa source en Afrique Occidentale française dans les décrets du 6 Mars 1877 et du 30 Septembre 1887, et qui fonctionnait en Afrique Equatorial française, fut étendu au Cameroun, dès le 04 octobre 1924. Il s'agissait d'un régime qui permettait de réprimer par voie administrative, donc par exception au principe selon lequel le pouvoir répressif n'appartient qu'aux tribunaux judiciaires, certaines catégories d'infractions commises par certaines catégories d'indigènes⁴⁰⁸. L'indigénat était un code hyper liberticide. Tels que nous pouvons le lire sur la plume de Louis Ngongo, il s'agissait du "droit d'infliger

⁴⁰⁶ Nken, *L'UPC de la solidarité...*p.45

⁴⁰⁷ *Ibid.*

⁴⁰⁸ M. Diarra, *Justice et développement au Sénégal*, NEA, 1973, p. 13

sans jugement et à tout nègre des colonies, des sanctions, des peines disciplinaires, allant de la bastonnade ou du portage à la prison. On y ajoute des journées de travail forcé si l'impôt de capitation n'est pas payé.⁴⁰⁹

Au regard de cette explication, il est possible de toucher du doigt la misère des camerounais sous le joug colonial français. Ce décret fut mis en application depuis 1924 ; nous estimons pendant combien de décennies les camerounais ont dû subir ces atrocités.

Le régime colonial frustrait les Camerounais. Il y avait une grande marge qui séparait les populations blanches des indigènes. Ces derniers étaient formés pour aider le colon dans divers travaux. Mais il y avait une sorte de ségrégation dans ces travaux qui ne donnaient aucune possibilité d'ascension aux indigènes. Ils jouaient toujours les seconds rôles dans la gestion des affaires de la colonie et occupaient des emplois subalternes. De même aussi, lorsqu'un indigène détenait un diplôme équivalent à celui d'un blanc, il y avait toujours une différence de traitement.⁴¹⁰

Les humains savent reconnaître l'injustice. Cette injustice est amère et ne se digère pas facilement. Pour beaucoup, elle frustre et pour d'autre, elle crée un sentiment de vengeance qui peut à la longue menacer la paix et la stabilité sociale. Si durant ces années sombres de la colonisation française, les Camerounais n'avaient pas exprimé leur mécontentement, c'est tout simplement parce que le cadre n'était pas encore propice pour de telles revendications. Le colon était l'alpha et l'oméga, qui avait même le droit de vie ou de mort sur les sujets indigènes. Ceci est vrai au regard des sentences et des violences subies par les Camerounais qui avaient tenté de lever la tête. Nous avons encore à l'esprit les bastonnades et les meurtres des Camerounais. Ces injustices ne se limitait pas uniquement à ces éléments, il y avait aussi le travail forcé.

Le travail forcé, il faut le dire, était la principale tare qui raviva le sentiment antifrçais au Cameroun. Les chefs indigènes y jouaient un rôle très important dans la marche du travail forcé. Ce sont eux qui favorisaient la réquisition des indigènes dans leurs localités respectives : " sur ordre de l'autorité coloniale, les chefs locaux recrutaient ainsi la main d'œuvre destinée soit aux travaux de portage, de construction des voies ferrées, de

⁴⁰⁹ L. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun : de la Première Guerre Mondiale à l'indépendance*, Paris, Karthala, 1982, p. 81

⁴¹⁰ Pour en savoir davantage sur ce point, lire Nken, *L'UPC de la solidarité idéologique ...*, dans son chapitre I. Il met ainsi en exergue les différents éléments qui ont permis l'éveil du nationalisme camerounais.

routes interurbaines, soit à des exploitations privées."⁴¹¹ L'administration se faisait aider par des chefs locaux. Lorsque vous vous trouviez dans sa localité, il suffisait qu'il vous indexe pour que vous soyez enrôlés dans ces travaux. Louis Ngongo s'y est atteler et nous le démontre à travers l'exemple suivant : " nous sommes en 1930, M. Bertrand, un créole de la Réunion, administrateur adjoint des colonies, assure les fonctions de chef de circonscription à Yaoundé. Le 9 mars, il fit parvenir à Frédéric Foé l'ordre de fournir dans les 48 heures les manœuvres pour la construction de la route Adzap. Aussitôt, la chasse à l'homme est ouverte dans tout le pays. Le chef de Minlaba par exemple doit fournir 60 hommes, 40 femmes et enfants pour l'exécution de ces travaux."⁴¹² Au regard de cet exemple, il va sans dire que les indigènes n'avaient pas le choix. Ils étaient amenés de force à participer aux travaux de l'administration. Ce fut à n'en point douter une forme d'esclavage. Ils travaillaient dans des conditions déplorables, on aurait dit que l'administration les menait vers un véritable exutoire. Constamment, des pertes en vie humaines étaient enregistrées et frisaient la panique au point où les indigènes prenaient la clef des champs au lieu de se faire enrôler de force.

N'nah Nsengué d'Ebolowa s'était penché sur la question du travail forcé et voici ce qu'il nous rapporte : " on exigeait des réquisitionnés travaillant sous le fouet, mal nourris, dans des conditions sanitaires pires que celles connus dans les camps de concentration nazis. 95/° des travailleurs sont morts".⁴¹³

Cet épisode relaté par Pierre N'Nah Nsengué, nous rappelle l'esclavage : le fouet, la faim, la mort, quoi de plus à ajouter pour se retrouver dans le système esclavagiste ? Rien sans doute ! Le tableau est sombre et les faits parlent par eux-mêmes. Il faut reconnaître à travers tout ce qui précède que la colonisation française au Cameroun était celle des injustices criardes et le comble était qu'elles étaient légalisées. En dehors des frustrations subies par les indigènes, il y avait aussi le code de l'indigénat qui s'appliquaient au Cameroun et qui aiguisaient davantage la haine pour l'administration française. Les Camerounais vivaient ces injustices mais n'avaient aucun moyen de protester contre. En fait, qui conque le faisait, était puni par l'administration. Nous nous rappelons encore la protestation des femmes de Douala en 1931, contre l'institution de l'impôt des femmes. Vous convenez avec nous que l'action répressive de l'administration était très dure à ce niveau puisqu'ils avaient ouvert le

⁴¹¹ Nken, *L'UPC de la solidarité...* p. 51

⁴¹² Ngongo, *Histoire des forces...* p. 83

⁴¹³ N'nah Nsengué d'Ebolowa, "Le bilan politico-social et économique de l'administration française au Cameroun, du mandat à la fin de la tutelle (1920-1959)", Thèse de doctorat en science politique, Université de Paris VIII, 2003, p. 242,

feu sur ces femmes qui s'élevaient simplement contre une injustice et qui voulaient se faire entendre. Le code de l'indigénat profitait à l'administration française qui voulait conserver le statut quo indéfiniment. Or ce système hyper liberticide avait atteint son apogée pendant la Seconde Guerre mondiale et devait périr comme toute civilisation. La fin de la guerre était pour les camerounais la bouffée d'air fraîche dont ils avaient besoin. La conférence franco-africaine de Brazzaville en 1944, leur offrait désormais un cadre qui codifiaient leurs revendications. C'est dans ce contexte que furent formés les syndicats. Il est facile de voir en ces syndicats une menace pour les colons et pour l'administration française. La colère réprimée depuis des décennies, pouvait désormais exploser et déstabiliser les relations entre blancs et noirs au Cameroun.

a. Les émeutes de septembre 1945

En août 1944, le gouvernement de la France libre avec René PLEVEN comme commissaire aux colonies, étendit le droit de former des syndicats aux sujets français des colonies.⁴¹⁴ Cette mesure s'étendait davantage si bien qu'en septembre 1944, l'administration permettait aux Camerounais de former des syndicats. Il y eut un enthousiasme remarquable pour les camerounais qui se sentaient attirés par les syndicats. Abel Eyinga l'explique dans son ouvrage intitulé, *Démocratie de Yaoundé*, en ces termes :

Tous ceux qui habitaient Yaoundé et Douala vers la fin de 1944 sont loin d'avoir oublié l'engouement presque hystérique qui s'empara de la population pour la chose syndicale. De partout, jaillissaient des associations professionnelles, chaque service -ou presque- s'étaient érigés en syndicat autonome. Ainsi, des PTT, des mines, du trésor, de l'enseignement, sans oublier les douanes, la santé publique, les chemins de fer, les employés de commerce, les gens de maison etc.⁴¹⁵

Cet enthousiasme remarqué de la part des Camerounais pour la chose syndicale était tout à fait normale. Outre le fait de la nouveauté et de la mode, ils vivaient dans une société coloniale. Ces sociétés étaient le tremplin de toutes sortes d'injustices. Lors que les Camerounais prenaient conscience qu'ils pouvaient se défendre des injustices coloniales, ce fut la ruée vers les associations. Cette ruée présentait le malaise profond des camerounais qui vivaient il y a encore peu de temps les vicissitudes de la colonisation sans avoir la possibilité de broncher sans être persécuté par les agents de la police.

Les résultats de la conférence de Brazzaville montrèrent que le vent du changement commençait à souffler sur les colonies françaises d'Afrique. Le 23 février 1944, les fonctionnaires camerounais avaient organisé une réunion à Yaoundé. Sakouma et Um Nyobé

⁴¹⁴ Biyong, *Cameroun, combat...* p. 74

⁴¹⁵ A. Eyinga, *Cameroun, 1960-1990 : la fin des élections*, Paris L'Harmattan, 1990, p. 41

rendent compte de leur entretien avec le ministre qui leur a suggéré de fonder comme il en existe un à Brazzaville, un cercle d'évolués les colons s'y opposèrent⁴¹⁶. Ces derniers craignaient que ce vent ne disperse les bénéfices qu'ils avaient tirés de la guerre. Ils décidèrent alors de s'organiser pour défendre leur position.⁴¹⁷ Les colons savaient que rien ne sera plus comme avant. Les Camerounais pouvaient à présent faire part de leurs exigences politiques sous le couvert des syndicats. L'initiative de créer un syndicat par ces derniers, fut refusée par le gouverneur qui préconisa plutôt la formation d'une association des fonctionnaires, celle-ci ne pouvant avoir aucune incidence sur l'administration en matière de revendication. C'était une des méthodes utilisées par l'administration en vue de bloquer une future action syndicale au Cameroun. Mais les Camerounais ne restaient pas sans rien faire. Leur rencontre avec Gaston Donnat mena à une avancée significative du syndicalisme camerounais. Ce dernier fit comprendre aux Camerounais qu'une association des fonctionnaires serait sans valeurs, qu'ils devaient plutôt former un syndicat digne de ce nom. Il leur fit une esquisse à quoi il leur servirait, au point de fasciner ses interlocuteurs⁴¹⁸. Les colons sentaient davantage la menace naître et devaient trouver des moyens efficaces pour la contrecarrer. Ainsi, " les colons s'organisèrent alors dans une association des colons du Cameroun (ASCOCAM) le 15 avril 1945."⁴¹⁹

La formation de ce groupe hostile aux indigènes, devenait le leitmotiv d'une confrontation future avec les syndicats camerounais. Il y a toujours eu dans le choc d'intérêt un conflit. Cela est vrai dans toutes les sociétés humaines ou animales. C'est ce qui mena d'ailleurs à une explosion de violence en septembre 1945. Le syndicalisme devenait ainsi un facteur de menace à la stabilité au Cameroun. Ce conflit mettait aux prises les patrons aux travailleurs et pouvait par ce fait toucher le Cameroun tout entier. La suite des événements nous éclaire davantage sur la situation.

Les Camerounais avaient un regard condescendant sur la colonisation. Elle était totalement mauvaise. Sous le joug colonial, les camerounais subissaient des atrocités de toutes sortes. Ils n'avaient pas la possibilité de se plaindre ouvertement, faute d'attirer le courroux du colon qui se montrait dans ce cas très dur. Alors, leurs plaintes restaient platoniciennes, si vous nous permet l'expression ; en fait, ils les vivaient dans leurs cœurs sans toutefois broncher.

⁴¹⁶ Gaillard, *Le Cameroun...*, p. 167

⁴¹⁷ Joseph, *Le nationalisme...* p. 76

⁴¹⁸ Gaillard, *Le Cameroun...* p. 167

⁴¹⁹ *Ibid.*

Les syndicats étaient les principaux agents de l'activité anticoloniale. En effet, ils menaient un combat vigoureux " contre les insuffisances du code de travail promulgué en juin par décret par le gouverneur français, et contre les conditions primitives de travail que les colons maintenaient sur le territoire."⁴²⁰

Au regard de ces revendications ambitieuses, les syndicats camerounais se heurtaient à l'hostilité des colons et de l'administration. Pendant la période de guerre, les Camerounais étaient obligés de travailler doublement, l'administration augmentait les heures de travail forcé ; il y avait la volonté des Camerounais d'améliorer leurs conditions. Il ne pouvait en découler qu'une confrontation. L'administration vouait une antipathie aux syndicats camerounais puisque ceux-ci faisaient pression sur eux afin que des changements soient adoptés. Les syndicats procédaient par des grèves comme moyen de pression et qui paralysaient le fonctionnement normal de la colonie. Ce fut le cas des cheminots qui, " le 20 septembre à Douala, manifestèrent leur mécontentement et, dès le lendemain, ils entamèrent une grève sauvage".⁴²¹

Cet exemple n'est pas unique en son genre. Il y avait de pareilles manifestations dans tous les domaines. Un malaise profond s'était emparé de la colonie, qui était un gage de l'explosion futur de la violence. La violence arriva en 1945 tout simplement parce que les patrons ne voulaient pas céder aux demandes. La fin de la guerre devait logiquement mettre fin à certaines décisions administratives. Mais rien de tel ne se fit. Bientôt, les émeutes éclatèrent. Deux groupes principaux participèrent aux émeutes de Douala le 24 septembre 1945 :

d'une part les chômeurs, les travailleurs occasionnels mal payés et d'autres éléments du sous-prolétariat ; d'autre part les forces de la réaction coloniale, c'est-à-dire surtout les colons, mais aussi certains membres de l'armée et de la police et de quelques administrateurs. Le premier groupe, armé surtout de bâtons détruisit des biens, se livra au pillage et attaqua des travailleurs noirs (...) Les émeutiers blancs disposaient d'armes à feu et se livrèrent au massacre des camerounais. Ils essayèrent d'assassiner les responsables syndicaux.⁴²²

Au regard des différents protagonistes, il va sans dire que la confrontation se fit avec effusion de sang. Il y eut un véritable massacre. L'administration qui perdit le contrôle de la situation, fut obligée d'appeler des renforts de l'Afrique Equatoriale française. Ensuite, pour

⁴²⁰ Gaillard, *Le Cameroun...*, p.81. Les syndicalistes camerounais revendiquaient un niveau de subsistance minimum, la hausse des salaires, la durée du travail, la création des cantines, des congés comme chez les travailleurs blancs, bref la fin du racisme dans le travail.

⁴²¹ Joseph, *Le nationalisme...*p. 82

⁴²²*Ibid.*, p. 83

apaiser les colons en furie, elle garda les leaders syndicaux en prison pendant l'enquête qui eut lieu sur les désordres.⁴²³

Le bilan de ces événements reste un sujet à caution. Il n'y a pas un nombre exhaustif de victimes. Pendant la période coloniale, le nombre officiel était de neuf tués. L'administrateur Guy Georges quant à lui parlera dans ses mémoires en 1992 d'une soixantaine de morts. Mais aujourd'hui encore, il est important de s'accorder au décompte fait par Pierre Mesmer qui parle d'une soixantaine à soixante-dix morts.⁴²⁴ Quoi qu'il en soit, les émeutes de septembre de 1945 avait fait de nombreuses victimes.

Les émeutes de septembre 1945 étaient les premiers affrontements directs entre les camerounais et les colons d'une part, et entre les Camerounais et l'administration coloniale d'autre part. C'étaient la manifestation de l'anticolonialisme des Camerounais, qui pouvaient manifester leur mécontentement et leur ras-le-bol. Depuis lors, l'atmosphère politique au Cameroun était jonchée d'épisodes violents. Les Camerounais voulaient aller plus loin dans leurs revendications. Les syndicats étaient limités, puisqu'ils regroupaient uniquement des travailleurs et ces derniers se mettaient ensemble en fonction de leurs emplois. Il fallait un cadre plus vaste aux Camerounais : un parti politique d'envergure nationale, capable de transcender toutes les formes de clivage, capable d'unir toutes les énergies pour un combat national. Ce fut le *leitmotiv* de la création de l'UPC.

b. Les émeutes de mai 1955 et la dissolution de l'UPC

Les émeutes de mai étaient une confrontation entre les membres de l'UPC contre d'autres factions de la population qui rejetait son programme, et contre l'administration. Dans presque toutes les villes du Cameroun, c'était la recrudescence de la violence et des combats à main armée, qui se solda avec un nombre important de mort et de blessé. L'UPC était devenu un parti de masse qui mobilisait la population camerounaise. " Quelle est l'audience de l'UPC ?"⁴²⁵Un observateur se posait encore cette question en début d'année 1954. La réponse la plus plausible ici est que l'UPC était devenu un parti qui comptait des membres disposant des cartes du parti, mais aussi des sympathisants. Depuis sa création, l'UPC avait évolué et devenait un parti national : " alors que la force de l'UPC était au départ limitée à la partie sud-ouest du Cameroun, le parti avait multiplié ses efforts pour

⁴²³Joseph, *Le nationalisme...*, p. 85

⁴²⁴Deltombe, *Kamerun! Une guerre...*, p. 45

⁴²⁵Joseph, *Le nationalisme...*p.254

étendre son influence dans le territoire. Il pouvait se flatter en début 1955, d'être implanté dans tout le pays."⁴²⁶

Au regard de son implantation dans tout le pays, il est facile de comprendre comment son combat contre le colonialisme devenait agaçant pour l'administration française. En effet, à eux seuls ils pouvaient lever un mouvement de rébellion pouvant couvrir tout le pays, même dans les coins les plus reculés. La partie nord du pays que l'on croyait isolée, se trouvait déjà conquise par l'UPC, comme le précise Félix Moumié en ces termes : " les peuls ont commencé à ressentir le besoin de lutter, bien que je puisse assurer qu'aucun d'entre eux ait adhéré mais nous avons déjà un grand nombre de sympathisants parmi eux."⁴²⁷

La montée en puissance de ce parti politique irritait l'administration coloniale qui cherchait tout moyen pour le mettre hors d'état de nuire, surtout au regard de son programme ambitieux. Or l'ordre colonial français n'envisageait pas une telle évolution politique. La France avait donné un plan global qui devait être appliqué dans tout son empire colonial. Mais sur le terrain, la réalité était tout autre chose. Les administrateurs, aidés par les colons, continuaient à embrigader le peuple camerounais. Elle avait une volonté de perpétuer la colonisation, au détriment des recommandations de Brazzaville. L'UPC n'entendait pas rester inerte face à cet état des choses et devenait par là même l'ultime ennemie de l'administration française. Pour conserver son monopole sur la colonie, la France devait se débarrasser de l'UPC. L'homme de la situation était Roland Pré, qui avait cette mission.⁴²⁸ Ce dernier dans sa démarche, cherchait à diminuer l'influence de l'UPC sur les populations camerounaises. Il décida d'adopter un certain nombre de réformes qui allaient dans le sens des revendications de l'UPC et qui le rendait si populaire. Dès son arrivée au Cameroun, Roland Pré est confronté à une double crise : économique et sociale, marquée par la multiplication des grèves. En janvier 1955, les travailleurs de la plantation de cacao dirigée par Henri Chamaulte à Dizangué sont en grève. Ils sont bientôt rejoints par les fonctionnaires et les travailleurs du port de Douala et ensuite les fonctionnaires de Yaoundé.⁴²⁹

Premièrement, l'administration accepta de satisfaire un certain nombre d'exigence politique que l'UPC avait depuis longtemps mis dans son programme, comme la démocratisation de la structure du gouvernement local. Deuxièmement, elle admit la nécessité

⁴²⁶Joseph, *Le nationalisme...*, p. 254

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 254

⁴²⁸ Roland Pré remplaça André Soucadeaux qui était Haut-commissaire au Cameroun depuis 1949. Il fut muté à Madagascar.

⁴²⁹ Deltombe, Domergue et Tatsitsa, *Kamerun ! Une guerre...*, p. 159

d'améliorer de manière notable les revenus des travailleurs. Troisièmement, les principaux alliés politiques de l'administration dans le sud, en clair l'Eglise et ses organisations politiques et sociales, cherchaient à prendre dans le programme de l'UPC, les points qui avait valu au parti nationaliste l'accord tacite d'une grande partie de la population.⁴³⁰ Lorsque Pré mêla l'Eglise dans son projet, c'était une manière pour lui de rendre plus réceptif des masses. Et lorsque les évêques mettaient les populations en garde contre l'UPC, leurs discours avaient un impact sur les populations.

Toujours en accord avec ses objectifs, Pré engage alors des mesures sociales qui tiennent en l'augmentation des salaires, la signature des conventions de travail, la baisse de prix de produit de première nécessité. L'objectif étant ici de couper la masse des travailleurs des meneurs communistes.⁴³¹ Dans son combat, l'administration cherchait tout moyen pour affaiblir l'UPC. Elle se disait qu'en cédant à certaines revendications de l'UPC, où en contentant l'esprit des travailleurs, ceux-ci devaient se désolidariser peu à peu de l'UPC. C'est ainsi que toutes les grèves qui étaient menées dans la colonie, l'administration cédait aux demandes des syndicalistes. R. Joseph nous édifie davantage sur la situation lorsqu'il affirme que :

les fonctionnaires se plaignaient à juste titre d'avoir été oubliés depuis de longues années et demandaient que leur situation soit nettement améliorée. Le gouvernement s'en préoccupa. Il chargea spécialement un haut fonctionnaire de s'occuper de cette question dès le début de l'année 1955. La conséquence à ces revendications fut la hausse des salaires et l'amélioration des conditions des travailleurs qui bénéficiaient désormais des congés comme les travailleurs blancs.⁴³²

En fait, avant les émeutes de mai 1955, il y avait un malaise profond au Cameroun qui touchait tous les secteurs d'activités. L'administration Roland Pré fit face à une série de mécontentement exprimés par des grèves et qui paralysaient le fonctionnement économique de la colonie. Ce dernier céda plusieurs fois de suite aux demandes des grévistes, si bien que les faiblesses de cette administration se fit constater. Les travailleurs camerounais demandaient de plus en plus et Pré cédait de plus en plus. Les travailleurs étaient contents de ces avancées, mais elles ternissaient l'image de l'UPC. Cette situation ne pouvait que mener à une confrontation entre ces deux groupes, dont l'antagonisme devenait de plus en plus virulent. Cette confrontation pouvait se transformer en guerre civile et menacer par là même la stabilité politique au Cameroun. Cet affrontement devenait imminent, dans la mesure où "

⁴³⁰ Joseph, *Le nationalisme...*, p. 274

⁴³¹ Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun ! ...*p.158

⁴³². Joseph, *Le nationalisme...*, p.268

plus la campagne de l'administration contre l'UPC se faisait virulente, plus s'intensifiait l'agitation anticoloniale des militants de l'UPC".⁴³³

Il y avait dans les causes des émeutes de mai, le non-respect des clauses de la charte des Nations-Unies concernant la tutelle. L'UPC voulait que la France administre le Cameroun comme étant une partie intégrante de l'empire colonial français. Cette recommandation apparaissait clairement dans la charte des Nations-Unies, mais la France ne la respectait pas. Elle administrait le Cameroun plutôt comme étant un territoire associé à l'empire français. De telles revendications n'étaient pas du goût des autorités Françaises. Toutes ces remarques étaient clairement articulées dans la déclaration du 22 avril 1955 à Koumassi faite par les militants de l'UPC et qui était une critique acerbe sur la colonisation française. Ils faisaient comprendre à leur auditoire que la France ne voulait pas respecter les prescriptions des Nations Unies et continuait à perpétrer le système d'indigénat. Ils en ont profité pour éclairer la lanterne des populations camerounaises sur le système de tutelle. Toujours pendant cette réunion, les upécistes en ont profité pour marteler leur revendication.⁴³⁴

Dans son dessein de détruire l'UPC, l'administration commença par persécuter les membres de l'UPC, et Ruben Um Nyobè en fit même les frais. Il fut interpellé à son arrivé à l'aéroport le 5 mai par une citation à comparaître à propos de l'affaire de Gélis.⁴³⁵ Dans son action, l'administration de Roland Pré cherchait tout moyen d'intimidation des militants de l'UPC. Elle décréta même la possibilité d'user de la force pour disperser les réunions de l'UPC.⁴³⁶ Ce parti politique était désormais considéré comme " subversif". Ce qui ne pouvait que mener à des tensions.

Les mesures policières de contrôle de la population refirent surface. En effet, le viol de la correspondance fut à nouveau institué pour ce qui concernait les liens des camerounais avec l'extérieur comme le mentionne Richard Joseph : " tous les télégrammes et

⁴³³ Joseph, *Le nationalisme...*, p. 275

⁴³⁴ Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun...* pp.166-167

⁴³⁵ De Gélis passe à l'action après réception d'un courrier venant sans doute de son chef de région et voici les recommandations qui lui avaient été données : il fallait faire tomber Um Nyobè sur un bec. Le 7 février 1953 à Songmbengué dans la subdivision de Babimbi, les upécistes préparaient la venue de leur leader. De Gélis prétexta le rassemblement non autorisé et voulut interdire la conférence du soir, exhorta les populations à ne pas y assister. Ce fut vain. C'est alors qu'il fit irruption dans la salle de meeting, accompagné de la force armée et tenta de le dissoudre. Des coups de feu sont tirés sur la foule. L'administration porta plainte contre Um Nyobè pour violence contre agents publics dans l'exercice de ses fonctions. Cité par. Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun...*, p. p. 119-120

⁴³⁶ *Ibid.*, p. 291

toutes les lettres quittant le Cameroun pour l'étranger furent soumis à un contrôle très strict, le 20 mai, soit deux jours avant les évènements."⁴³⁷

L'administration empêchait à l'UPC des réunions. C'est ainsi que le 15 mai et le 22 mai, les réunions de l'UPC furent dissoutes par les autorités qui avaient envoyé la police sur les lieux afin de disperser les militants. Tous ces actes de provocations étaient la mise en marche d'une machination bien ficelée, qui cherchait à inciter les upécistes à la violence, et par la suite, prendre des résolutions draconiennes à l'égard de ce parti politique.

Toujours dans cette lancée,- outre le fait de créer des partis politiques fantoches qui devaient s'opposer à l'UPC⁴³⁸, comme par exemple le RDC- l'administration opérait des fouilles chez les membres de l'UPC et mettaient certains en garde à vue. Cette situation ne faisait que consolider une vague de violence réprimée de la part des upécistes et qui petit à petit, sortaient de leurs comportements de non-violence pour répondre du tic au tac à une injustice que les infligeaient l'administration de Roland Pré. C'est ce qui explique d'ailleurs leur réaction du 15 et 22 mai. Dans cette même lancée, l'administration française a constamment fait le reproche à l'UPC d'être communiste. Beaucoup de responsables de l'UPC avaient été formés à l'analyse marxiste et au syndicalisme révolutionnaire dans l'immédiat de l'après-guerre. L'UPC maintenait ses liens avec le PCF (Parti Communiste Français) après 1950.⁴³⁹

Ce sont ces relations tendues qu'entretenaient ces groupuscules à l'aube des émeutes de mai 1955. Il est important de mener une étude détaillée de ces émeutes, puisqu'elles se trouvent à l'avant-garde de la rupture totale entre l'administration et l'UPC. Elles sont aussi considérées comme étant le prélude à la guerre civile au Cameroun colonial.

En avril 1955, un groupe anti-UPC de la région Bamiléké, connu sous le nom de Rassemblement du Peuple Camerounais, cherchait à empêcher les manifestations de l'UPC, ces derniers voulaient tenir des réunions dans cette région, mais elle se heurta au refus des chefs qui repoussèrent Um Nyobè et Abel Kingué. C'est dans la région Bamiléké que les réactions populaires contre l'UPC furent les plus violentes. Dans les journées des 6,7 et 8 avril, une forte délégation de l'UPC comprenant Ruben Um Nyobè et Abel Kingué partis en

⁴³⁷ Joseph, *Le nationalisme...*, p.292

⁴³⁸ Des partis politiques fantoches sont mis sur la scène politique camerounaise et pour toucher à la sensibilité des masses, se font passés pour des partis nationalistes. C'est en effet ce qui ressort du parti de Louis-Paul Aujoulat, le BDC.

⁴³⁹ Joseph, *Le nationalisme...* p. 224

tournée de propagande, se heurta dès Bafoussam à l'opposition RPC⁴⁴⁰. Ces derniers se rendirent plutôt à Mbanga et organisèrent une réunion non autorisée le 15 mai. Dans la semaine du 22 au 31 mai 1955, ce fut la grande offensive généralisée. Le meeting de Mbanga était organisé par l'UDEFEC, la JDC et l'UPC. Ce meeting fut alors dispersé par les forces de l'ordre sous le commandement personnel de l'administrateur Gérard Presta.⁴⁴¹ C'est donc à partir de cette date qu'eut lieu la première confrontation violente entre l'UPC et les forces de l'ordre, " l'incident fit de nombreux blessés parmi les participants et les forces de polices".⁴⁴²

Au fur et à mesure que les upécistes multipliaient des réunions et des meetings, la violence allait de plus en plus grandissante. Après la première dissolution de la réunion du 15 mai, l'UPC récidiva le 22 mai de la même année, soit 7 jours plus tard. Le même scénario se produisit. Mais cette fois-là les militants de l'UPC étaient mieux préparés. Il y eut un choc violent qui fit aussi un bilan plus grave que celui du 15 Mai. Un état de guerre civile s'installa au Cameroun. En effet, l'on pouvait constater des attaques menées par les upécistes :

dans la nuit du 23 au 24 mai, des patrouilles organisées de membres de l'UPC firent leur apparition dans la communauté New-Bell à Douala. Ces patrouilles qui étaient là en position défensives pour protéger le quartier général du parti, s'opposèrent plusieurs fois aux forces de l'ordre. Dans la nuit du 24 au 25 mai, les patrouilles de l'UPC attaquèrent à nouveau des camerounais non upécistes. Le gouvernement demanda des renforts de l'AEF. Le 25 mai en début d'après-midi, la prison et les locaux administratifs de New-Bell furent incendiés⁴⁴³

La situation devenait de plus en plus critique si bien que l'administration fut obligée de demander des renforts afin de mater ces mouvements violents qui sévissaient et prenaient de l'ampleur au Cameroun. Les émeutiers allaient de plus en plus loin dans leur démarche au point de toucher tous les coins du pays. A Yaoundé, les émeutes débutèrent le 22 mai. En effet, Félix Moumié fut l'instigateur de ces menés. Il s'adressa à une population de plus de 1500 âmes, les incitant à la désobéissance contre l'administration ; en effet, " l'UPC donna la consigne aux marchands bamilékés de refuser de payer les taxes et de désobéir aux injonctions de l'administration".⁴⁴⁴ La tension monta d'un cran. Le 26 mai, un commerçant nommé Pierre Tayou fut violemment pris à parti par un groupe de marchands ambulants. La police appelée à la rescousse, fit des dizaines d'arrestation. Mais les marchands ambulants réagirent violemment et les molestèrent. C'est alors qu'un commissaire ouvrit le feu sur la foule des assaillants et blessa grièvement un spectateur innocent. Les manifestants s'emparèrent du

⁴⁴⁰ Joseph, *Le nationalisme...*, pp.281-300

⁴⁴¹ Ngapeth Biyong, *Cameroun, combat...* p.182

⁴⁴² Joseph, *Le nationalisme...* p.300

⁴⁴³ *Ibid.*, 281

⁴⁴⁴ *Ibid.* p.282

cadavre et se dirigèrent vers le palais de l'Assemblée Territoriale où Pouilleux manqua de se faire lynché.⁴⁴⁵

Le 25 mai à Loum, à Nkonsamba, les troupes ouvrent le feu sur la population sans défense, faisant plusieurs centaines de morts et de blessés. Le couvre-feu fut décrété, mais dans la nuit, il était encore possible d'observer des incendies dans les quartiers indigènes.⁴⁴⁶

Le 26 mai, ce fut le tour de la Sanaga-Maritime. Les échauffourées eurent lieu lors d'une réunion présidée par Abel Kingué. Les manifestants s'étaient pris aux ouvrages tels que les ponts, les barques, afin d'empêcher à l'armée de les rejoindre de l'autre côté de la Sanaga. Il y eut des affrontements entre l'Esocam et l'UPC qui fit des morts et des blessés..⁴⁴⁷

Le 31 mai enfin à Babimbi, ce fut un véritable carnage. A Tombel, les troupes tiraient sans sommation sur une foule de plusieurs centaines de patriotes assistant à une conférence donnée par Abel Kingué. Il est facile d'imaginer le bilan à ce niveau. Ce fut le désarroi total, l'exode de milliers de personnes vers la forêt. Un régime similaire à celui de l'occupation Nazie est institué au Cameroun.⁴⁴⁸

Au regard de tout ce qui précède, les émeutes de mai 1955 touchèrent le pays tout entier, même si quelques régions comme le nord du pays ne furent pas impliquées. Il n'en demeure pas moins que ce fut un mouvement d'envergure qui opposa les membres et sympathisants de l'UPC à l'administration coloniale et à ses valets. L'UPC se heurtait ainsi au rejet et à l'hostilité des partis fantoches créés par l'administration. Le bilan de ces affrontements fut lourd de conséquence pour l'UPC, du fait que Roland Pré s'y accrocha pour prendre un certain nombre de résolutions fatales pour les upécistes. Mais toujours est-il que la France avait peur de la réaction de la communauté internationale sur la répression des émeutes de 1955. Nous nous en sommes rendu compte grâce à la lettre des fonctionnaires camerounais adressée au Secrétaire Général de l'ONU, en date de mai 1955. Ils avaient recouru à l'anonymat pour ne pas s'attirer les foudres de l'administration française qui voyait ses ennemies partout et qui usait des moyens forts pour les museler. Voici en effet ce qu'ils mentionnaient dans leurs lettre : "C'est ainsi qu'au moment où elle réalise ces massacres, elle

⁴⁴⁵ Nken, *L'UPC, de la solidarité idéologique ...*, p. 243

⁴⁴⁶ Ngapeth Biyong, *Cameroun, combat...*p.182

⁴⁴⁷ Joseph, *Le nationalism...*, p.283

⁴⁴⁸ Ngapeth Biyong, *Cameroun, combat...* pp. 182-183

livre à sa presse, docile, la seule qui existe d'ailleurs en ce moment, les informations les plus dénaturés, les plus mensongères destinées à mystifier l'opinion internationale."⁴⁴⁹

Ces mots évoquent par eux-mêmes les desseins de la France qui cloua le bec à tous les autres journaux, afin d'éviter le moindre bruit sur le sang qu'elle fit couler. Elle mena un contrôle de l'information pour que le monde soit au courant uniquement de sa version des faits, ni plus ni moins. Elle masqua les tueries de mai 1955 au nom de la perpétuation du colonialisme au Cameroun. Ce fut une manœuvre bien pensée, puisque, si la communauté internationale avait été au courant de la réalité sur le terrain, la France aurait beaucoup à perdre.

L'administration avait fait de l'UPC le seul responsable des émeutes de mai 1955 et de la vague de violence qui s'en suivit. L'UPC devenait ainsi un parti politique dangereux qu'il fallait à tout prix mettre hors d'état de nuire. C'est ainsi qu'on :

multiplia les interventions à Paris en vue de faire disparaître légalement l'UPC de la vie politique camerounaise ; les deux moments importants furent les suivants : le 2 juillet 1955, au cours du comité de coordination du RDA réuni à Conakry en Guinée, l'UPC et deux autres sections extrémistes du RDA furent exclus. D'autre part, le 13 juillet, le conseil des ministres français décida par décret d'interdire l'UPC ainsi que toutes les organisations de jeunesse et les mouvements féminins qui lui étaient liés.⁴⁵⁰

Après son interdiction, l'UPC entra dans le maquis afin de continuer son combat. La guerre civile s'installa dans le pays. Des affrontements violents se firent avec les autorités administratives. L'altercation entre l'administration et les membres de l'UPC a eu des conséquences non négligeables dans la sphère politique camerounaise.

La conséquence immédiate des émeutes de mai 1955 fut la dissolution de l'organisation nationaliste autonome. Par cet acte juridique pris au plus haut niveau des structures coloniales, le gouvernement français croit avoir atteint le couronnement de son vaste programme visant à bâillonner le peuple camerounais et à diviser les aspirations profondes des populations.⁴⁵¹

Les émeutes de mai 1955 ont eu des conséquences humaines. Des fonctionnaires avaient rédigés une lettre aux Nations Unies qui relataient les conséquences humaines des émeutes de mai 1955. Voici le contenu de cette lettre : "A l'heure où nous écrivons, les principales villes du Cameroun sont à feu et à sang. Les cadavres par centaines, tirés au grand

⁴⁴⁹ Nken, *L'UPC de la solidarité...*, p. 238

⁴⁵⁰ Joseph, *Le nationalisme...*, p.304

⁴⁵¹ Ngapeth Biyong, *Cameroun, combat...*p. 192

jour ou dans le plus grand secret en pleine nuit, sont incinérés pour qu'aucune trace n'en reste, les blessés regorgent dans les hôpitaux et les arrestations ont eu lieu sans trêve"⁴⁵²

Au regard du contenu de cette lettre anonyme, il va sans dire que les émeutes de mai 1955 ont eu un bilan humain catastrophique. Dans le but de mater le mouvement upéciste et de le réduire au silence, l'administration fit usage des forces armées qui tirèrent en rafales sur les manifestants. Lorsqu'elle fit appel au renfort, c'était pour mutiler davantage la population camerounaise.

Dès lors que l'administration décida de mettre l'UPC en marge du jeu politique au Cameroun, celui-ci décida d'organiser des activités dans la clandestinité. En effet, dès l'arrivée à Tombel, (plusieurs centaines de réfugiés s'y étaient installés depuis plus d'un mois) dès le lendemain, ils se mirent au travail. Tout commença par un recensement rapide des réfugiés et par la suite, ils décidaient de trouver un moyen de communication avec d'autres réfugiés installés dans d'autres secteurs du Cameroun.⁴⁵³

Toujours est-il qu'après les émeutes de mai 1955, s'engagea au Cameroun une traque des upécistes couronnée par la dissolution du parti et de toutes ses organisations annexes, le 13 juillet 1955. Le décret disposait en son article 1^{er} que :

l'Union des Populations du Cameroun (UPC), ainsi que toutes organisations ou associations qui en émanent ou s'y rattachent directement, et notamment la Jeunesse Démocratique Camerounaise (JDC) et l'Union Démocratique des Femmes Camerounaise (UDEFEFEC), sont et demeurent dissoutes sur l'ensemble des territoires du ministère de la France d'Outre-mer⁴⁵⁴.

Ce fut la rupture entre la France et l'UPC et le début d'une autre forme de combat. Le verdict de l'administration fut en effet l'interdiction de l'UPC sur toute l'étendue du territoire camerounais, puisqu'on faisait de lui le seul responsable de cette mutinerie. Après le verdict de l'administration française concernant l'UPC, celui-ci se retrouva dans l'illégalité et retranché dans les forêts. Au fond de ces forêts, les patriotes camerounais décidaient de continuer leur combat. Ils organisèrent une rébellion connue sous le nom de "maquis".

De tout ce qui précède, force est de constater que les événements de mai 1955 ont menacés l'ordre politique au Cameroun. Les Nations Unies mises au courant de la situation tragique qui sévissait au Cameroun, pouvait déchoir la France de ses responsabilités. Il faut dire que le Cameroun fit face à une onde de guerre civile. Ces émeutes ont touché la

⁴⁵² Deltombe, domergue et Tatsita, *Kamerun ! Une Guerre...*, p.175

⁴⁵³ Ngapeth Biyong, *Cameroun, combat...*p. 199

⁴⁵⁴ ANY, *JOC 1955 : Décret du 13 juillet 1955, portant dissolution d'une association au Cameroun*, p. 1075.

presque totalité du territoire camerounais, on aurait dit qu'un mot d'ordre avait été lancé par les nationalistes afin de s'opposer partout à la colonisation. Une nouvelle phase du combat pour l'indépendance débutait au Cameroun.

2. Réactions de l'UPC suite à sa dissolution.

Après les émeutes de mai, le parti nationaliste camerounais l'UPC est déclaré persona non grata au Cameroun. L'administration de Roland Pré avait adopté une telle résolution afin de garder sa position privilégiée au Cameroun. L'UPC et ses revendications agaçantes faisaient tâche d'huile dans la bonne marche des affaires de la France. Ce verdict fut sans appel et pire encore, une véritable chasse aux sorcières était ouverte au Cameroun : les militants et sympathisants de l'UPC étaient pourchassés jusqu'à leur dernier retranchement. Ce fut le début de l'exode et de la clandestinité pour les patriotes camerounais, qui faisaient désormais face à une administration militarisée. Face à cette nouvelle donne, les upécistes devaient s'adapter à la situation et trouver la bonne équation pour la continuation de leur combat. Ils s'organisèrent en bataillons pare-choc dans les brousses et préparaient ainsi une contre-attaque. Mais bien avant d'arriver à cette alternative, il faut découper la lutte indépendantiste du Cameroun en deux moments : tout d'abord les pétitions auprès de l'ONU, et ensuite le maquis et la lutte armée contre le colonialisme. Ce sont ces deux moments qui feront l'objet de notre analyse tout au long de cette section.

a. Les pétitions aux Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies fut une tribune de dénonciation et d'internationalisation du problème camerounais, au travers des pétitions multiples que le mouvement indépendantiste lui adressait. Aussi, l'UPC envoyait-elle chaque année des dizaines de milliers de pétitions aux Nations Unies sur tous les problèmes possibles.⁴⁵⁵ Au regard de ces éléments martelés par Simon Nken, il va sans dire que le combat de l'UPC se faisait à travers des pétitions envoyées à l'ONU, afin que cette dernière soit au courant des moindres problèmes entre les camerounais et l'administration française. L'UPC savait que l'ONU pouvait mettre la pression sur la France afin qu'elle respecte les directives qui lui avaient été données sur le régime de tutelle.

Lorsque la tutelle fut accordée au Cameroun, l'ONU mit sur pied plusieurs points qui devaient être respectés par les puissances tutrices. Ainsi donc, l'article 76 de la charte des

⁴⁵⁵ Nken, *L'UPC de la solidarité...*, p.233

Nations Unies stipule que les puissances tutrices doivent : " favorisés le progrès politique, économique et social des populations des territoires sous tutelle ainsi que le développement de leur instruction, favorisés également leur évolution progressive vers la capacité de s'administrer eux-mêmes dans l'indépendance."⁴⁵⁶De ces recommandations des Nations Unies, les puissances tutrices avaient un rôle bien défini. Elles devaient mettre les populations du territoire sous tutel à l'école du développement intellectuel, politique et économique, afin que ceux-ci puissent s'administrer par eux-mêmes sans l'accord d'une autre puissance. Il fallait donc l'institution des organes législatifs et exécutifs, ainsi que la création des assemblées locales au niveau des régions et des subdivisions afin de permettre aux camerounais de participer à la gestion des affaires de leur pays.⁴⁵⁷

Dans ce contexte, il faut reconnaître que la France devait mettre les camerounais à l'école de l'administration, ceci dans la pratique en les injectant petit à petit dans les hautes fonctions gouvernementales dans l'optique de susciter en eux, le réflexe de la gouvernance. Ce problème avait déjà suscité un affrontement entre l'administration française et les camerounais qui revendiquaient l'évolution dans le travail.⁴⁵⁸

La France ne respectait pas les prescriptions relatives à l'article 76 ci-dessus cité, elle mit cependant tout en œuvre pour retarder l'avancement du Cameroun. Les militants de l'UPC s'y étaient d'ailleurs accrochés pour mener leur combat de libération. Ils voyaient dans cet acte de la France, une volonté de perpétuer le système d'exploitation colonial. L'UPC s'était alors tracé une ligne de conduite, celle d'informer les instances des Nations Unies sur la façon donc la France gouvernait.

Les militants de l'UPC avaient cette possibilité puisque les accords de tutelle prévoyaient l'envoi périodique des missions de visite dans les territoires sous tutelle. Ces missions avaient pour rôle de constater sur place les progrès réalisés.⁴⁵⁹La France s'arrangeait à barrer le chemin à l'UPC, lui empêchant de présenter ses revendications au congrès des Nations Unies. Mais suite à l'affaire des Ewé, qui engendra l'hostilité des anticolonialistes avec la France aux Nations Unies, les dirigeants de l'UPC demandèrent l'autorisation de présenter de vive voix une pétition sur l'unification du Cameroun. Demande qui fut satisfaite

⁴⁵⁶ Ngapeth, *Cameroun, combat...*p.105

⁴⁵⁷ *Ibid.* p.106

⁴⁵⁸ Lire L. Moumé-Etia, *Cameroun : les années ardentes : aux origines de la vie syndicale et politiques* Yaoundé, Clé, 1969. Il fait la peinture des injustices sociales sous le joug colonial, y compris les frustrations des nègres dans leurs fonctions. Selon lui, ces éléments ont pesé fort dans le durcissement de l'anticolonialisme des indigènes.

⁴⁵⁹ Ngapeth, *Cameroun, combat...*p.118

au détriment de la France qui avait fait échouer toutes les demandes allant dans ce sens.⁴⁶⁰C'est dans ce contexte qu'en septembre 1952, l'UPC envoya son secrétaire général Ruben Um Nyobè soutenir les revendications des nationalistes devant l'assemblée générale des Nations Unies à New York. Il eut ainsi la possibilité d'exposer les fondements de la lutte du peuple camerounais qui tenaient en trois points principaux :

il réclame devant cette haute instance internationale la fixation d'un délai pour l'indépendance. Il propose que ce délai soit de dix ans, pour compter de la date de signature des accords de tutelle le 13 décembre 1946. Il demande en outre la révision des accords de tutelle, notamment l'article 4 dont les dispositions n'ont pas tenu compte des aspirations du peuple camerounais nullement consulté à cet effet au moment de la signature des accords. Parlant de la partie occidentale du territoire, Um Nyobè demande que les populations de cette zone soient consultées par référendum pour exprimer leurs aspirations sur le problème de la réunification.⁴⁶¹

Il faut reconnaître que les revendications de Ruben Um Nyobè aux Nations Unies étaient en accord avec la politique du parti qui avait inscrit dans son programme de lutte l'indépendance et la réunification du Cameroun. Ces revendications ne se firent pas sans entraves. Elles rencontrèrent l'opposition des envoyés de l'administration française comme le précise ce fragment : " des mouvements fantoches dont l'ESOCAM représenté par Bissek Guillaume et autres, interviendront non pour exposer un programme concret de revendication, mais pour contrecarrer celles de l'UPC"⁴⁶²

Les pétitionnaires légaux, c'est-à-dire ceux qui avaient été coptés par l'administration française, avaient une mission bien précise, celle de faire croire aux Nations Unies que la France suivait le plan inscrit dans le régime de tutelle. Il s'agissait là des valets⁴⁶³ de l'administration qui devaient blanchir l'image de la France, au détriment même des intérêts de leur peuple. C'est pourquoi ils ne pouvaient pas accepter les revendications de l'UPC qui passaient pour sacrilèges. La France n'hésitait pas à déformer la réalité vécue sur le terrain. Ceci se produisit lors de la première mission de l'ONU en novembre 1949. En effet, les français s'arrangèrent à corrompre le visiteur de l'ONU et celui-ci fit un rapport qui ne reflétait en rien la réalité sociopolitique au Cameroun. Il y avait donc une myopie volontaire de la part des missions de visite de l'ONU au Cameroun. Le seul moyen d'y mettre un terme

⁴⁶⁰Nken, *L'UPC de la solidarité...*, p. 235

⁴⁶¹ Ngapeth, *Cameroun, combat...*p. 118

⁴⁶²*Ibid.*, p.119

⁴⁶³ Parmi ces valets, nous pouvons mentionner Douala Manga Bell et Okala qui avait pour mission aux Nations Unies de contrecarrer Ruben Um Nyobè et le tourner au ridicule. Dans le même sillage, les français usaient de leur puissance pour persuader les chefs (lamibé) à faire des rapports en leur faveur. Ils n'en avaient pas le choix ; quiconque désobéissait, était simplement évincer du pouvoir et remplacé par un compatriote qui pouvait jouer ce rôle.

était d'envoyer des personnes physiques à New York, afin d'exposer clairement la situation camerounaise devant l'Assemblée Générale⁴⁶⁴.

En fin d'année 1954, les nationalistes camerounais remettaient leurs revendications une fois de plus sur la table. Il leur fallait montrer aux yeux du monde le bien fondé de leurs revendications. Pour cette fois, ils furent deux à porter aux Nations Unies les desideratas du peuple camerounais. Il s'agissait ainsi de Ruben Um Nyobè pour le compte de l'UPC et d'Abel Kingué pour le compte de la Jeunesse Démocratique Camerounaise (JDC). Les revendications de ces derniers tenaient en cinq points qui sont élaborés tel qu'il suit :

- 1- La création des assemblées locales au niveau des subdivisions.
- 2- La création des communes de plein exercice
- 3- L'institution d'une assemblée législative élue au suffrage universel et d'un gouvernement à majorité camerounais.
- 4- La garantie de l'exercice des libertés publiques et syndicales.
- 5- L'engagement du dialogue avec les dirigeants des mouvements les plus représentatifs du Cameroun afin de jeter les bases solides de l'amitié franco-camerounaise.⁴⁶⁵

Lorsque les patriotes camerounais revendiquaient l'unification du pays, on leur objectait le problème linguistique. Il n'y avait pas de langue commune aux camerounais, dont il était hors de question d'accepter la réunification. Nyobè pensait qu'il était très léger de s'accrocher sur ce fait pour empêcher la réunification du Cameroun. Bien même avant les poussées impérialistes, les populations camerounaises bien que n'ayant pas de langue commune, communiquaient entre elles et cette situation est encore palpable jusqu'aujourd'hui, puisque même les français communiquent avec les populations indigènes à travers des interprètes.⁴⁶⁶

Toujours dans la même logique, Um Nyobè utilisait dans son plaidoyer la continuité territoriale entre les deux Cameroun, unis par des coutumes semblables et par des épreuves communes comme la participation à la lutte antinazie, le travail forcé.⁴⁶⁷ Il est clair de comprendre à travers ce plaidoyer de Um Nyobè que le peuple camerounais est uni par la tradition, le passé commun et par des liens fraternels qui ont été consolidés au fil du temps et ceci à travers les contacts commerciaux pour ne citer que ce cas. Parler donc aujourd'hui de

⁴⁶⁴ Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun! Une guerre...*, pp 126-127

⁴⁶⁵ Ngapeth, *Cameroun, combat...* p. 140

⁴⁶⁶ *Ibid*, p.142

⁴⁶⁷ Deltombe, Domergue, Tatsita, *Kamerun! Une guerre...*, p.92

langue pour séparer les camerounais n'a pas de sens, puisque depuis la nuit des temps, ces peuples ont existé et aucun ne vivait en autarcie, mais ils entretenaient des liens avec les peuples du voisinage. Ils trouvaient toujours un moyen de se comprendre.

Il était aussi avancé par les détracteurs des nationalistes camerounais que les camerounais n'avaient pas la maturité nécessaire de diriger les affaires de leur pays. Face à cet argument, Nyobè leur fit comprendre que l'art de gouverner s'acquiert par la pratique et il préférait de beaucoup un mauvais gouvernement autochtone à une sage administration étrangère.⁴⁶⁸

Cet élément apparaît même clairement dans les accords de tutelles Il est dit que les puissances tutrices doivent permettre aux populations autochtones d'évoluer de manière croissante jusqu'à ce qu'elles puissent s'occuper par eux-mêmes de la gestion des affaires de leur pays. Selon Um Nyobè, cette formation passe nécessairement par la pratique.

Durant les débats qui eurent lieu aux Nations Unies, l'UPC à travers ses envoyés, ont été claire sur leurs revendications. Celles-ci tenaient en plusieurs points dont la réunification du Cameroun et l'indépendance immédiate. Selon eux, pour y parvenir, il fallait injecter davantage des cadres camerounais dans la gestion des affaires du pays, de la sorte que petit à petit, il y ait une sorte de camerounisation de l'administration. De même aussi, le problème de réunification doit être remis sur la table des débats. Il faut consulter les camerounais de la partie britannique par le billet d'un référendum, afin qu'ils se prononcent sur le rattachement d'avec le Cameroun français. Les patriotes voulaient ainsi un retour au Cameroun de la période allemande : "*le Grosse Kamerun*".

b. Maquis et lutte armée contre le colon

Après la dissolution de l'UPC en mai 1955, les patriotes camerounais continuèrent leur combat. Les méthodes utilisées à ce niveau diffèrent largement de ceux de la période où l'UPC avait encore droit de cité. Ce fut la naissance du maquis. Ce chapitre de l'histoire politique du Cameroun n'est rien d'autre que l'explosion de la violence sur l'ensemble du territoire, mettant aux prises les compatriotes et les valets de l'administration d'une part et contre les colons d'autres part. Pour ce faire, les upécistes se réfugièrent dans la brousse et à partir de là, organisèrent un mouvement de rébellion digne de ce nom, qui faisait des excursions dans les villes nuitamment et attaquaient leurs cibles. Ils se regroupaient

⁴⁶⁸ Ngapeth, *Cameroun, combat...*p.145

autour d'une armée connue sous le nom de l'ALNK, entendue Armée de Libération Nationale du Kamerun. Face à la recrudescence d'actes "terroristes" perpétrés par l'ALNK, l'administration française mit sur pied une armée regroupée autour de ce qu'il y a lieu de nommer ZOPAC (Zone de Pacification du Cameroun) en 1956. Tel que son nom l'indique, elle avait pour mission de pacifier la zone de la Sanaga Maritime, considérée comme étant le fief des maquisards en cette période-là.

Dès lors ces deux groupes antinomiques installés, le Cameroun s'embrasa et la terreur s'installa. La guerre civile au Cameroun fit rage et se déploya dans tous les coins et recoins du pays. Toujours est-il que certaines localités furent plus touchées que d'autres. Ce fut d'abord le cas de la Sanaga Maritime, puis celle de Nkongsamba et en suite, celle de l'Ouest-Cameroun.

Dès l'instant où l'UPC perdit son droit de cité au Cameroun, la dispersion se fit. Ils avaient peurs d'être incarcérer sans motifs par l'administration française, ils étaient obligés d'arborer une double casquette ; en journée, ils vauaient à leurs activités : soit planteurs, soit éleveurs, mais la nuit tombée, devenaient de véritable soldats. C'est donc dans la chasse aux sorcières instaurée par l'administration que la ville d'Ekité fit les frais d'un massacre sans précédent. En effet, le pasteur Antoine reconnaissait que le :

31 décembre 1956, il y eût un massacre à Ekité. Des soldats surexcités ouvraient le feu sur des maquisards et firent beaucoup de morts. Pourtant, ils auraient pu éviter un tel carnage en demandant à ces maquisards de se rendre. Ils ont ouvert le feu sur eux pendant une durée de 15 minutes. Il eut plusieurs centaines de morts et l'hôpital d'Edéa ressemblait à une boucherie.⁴⁶⁹

Cet acte de violence mené par l'armée montrait déjà à n'en point douter les couleurs des combats entre les deux camps. Les upécistes comprirent qu'aucun cadeau ne leur sera fait ; et pour cela, de leur côté, devaient durcir d'un cran leurs attaques.

Dans cette affaire, ce sont les populations neutres qui payaient le prix fort. Aucun distinguo n'était fait entre les maquisards et eux lors des attaques de l'armée. Ces derniers traitaient tout le monde de la même manière. Il s'agissait là d'une guerre asymétrique, et les adversaires n'étaient pas clairement identifiés ou identifiables. Selon eux, s'il ne s'agissait pas de maquisards à proprement parler, c'était des complices. Alors, il ne fallait les laisser aucun répit. Une atmosphère de deuil régnait sur la Sanaga Maritime de 1956 à 1957. Um Nyobé la marqua de cette façon

⁴⁶⁹ Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun! Une guerre...*, p.215

depuis le 24 décembre, plusieurs localités de la région de la Sanaga Maritime sont soumises à des opérations de guerre de grande envergure. Des villages entiers sont complètement pillés et brûlés les forces de l'ordre tirent à bout portant et sans sommation sur les populations sans défense. Ceux qui échappent à cette tuerie massive sont poursuivis en pleine brousse.⁴⁷⁰

Au regard de ces propos du secrétaire général de l'UPC, la Sanaga Maritime était en pleine guerre. Une guerre totale qui ne prenait pas en compte la législation sur les non combattants. Les troupes de l'armée composés des tchadiens et des blancs, tiraient sur les populations. On aurait dit que leurs ordres étaient l'extermination de toute la race bassa. Ces offensives menées par l'armée coloniale peuvent être considérés comme un génocide.

Face à la répression organisée par l'administration coloniale sur les upécistes, ceux-ci furent obligés de migrer vers la brousse, d'où ils devaient continuer leur combat dans la clandestinité : sous maquis. Dès le début, le maquis camerounais s'organisa en Sanaga Maritime, avant d'essaimer dans les autres régions du Cameroun.

Le CNO fut créé en 1956 par Ruben Um Nyobè, plus précisément en décembre. Ce mouvement de rébellion fut créé à la veille des élections de 1956 et son but était d'empêcher la tenue de ces dernières. Les élections ne pouvaient pas avoir lieu, sans la participation du parti politique le plus populaire du Cameroun. C'était tout simplement une arnaque de la part de l'administration française, qui s'était arrangée pour mettre aux affaires des candidats acquis à sa cause. Il s'agissait ainsi pour l'UPC de bloquer l'ordre politique français durant cette période là.

Plusieurs mouvements attachés au CNO naquirent. C'est ainsi que le contexte de naissance du SDNK n'est rien d'autre qu'une réaction d'opposition des sympathisants de l'UPC à l'immixtion de l'administration dans la gestion des chefferies traditionnelles. En effet, dans sa politique de barrer la route à l'UPC et d'affermir sa souveraineté sur la colonie, l'administration française destituait des chefs traditionnels qui ne garantissaient pas ses intérêts, au profit de nouveaux chefs acquis à sa cause ; elle prenait le soin de les choisir minutieusement. Cette situation arriva à Baham, où l'administration décidait de déchoir le 24 novembre 1956, le jeune chef Kamdem Ninyim qui était sympathisant de l'UPC. Il fut remplacé par son frère Jean-Marie Téguia officiellement en 1957. Les sympathisants du chef Kamdem ne purent digérer cet acte sacrilège et firent du nouveau chef une cible potentielle.⁴⁷¹ Des actes de violence devenaient le quotidien de cette chefferie qui, dans la nuit du dimanche 13 au lundi 14 octobre 1957, une bande de jeunes bamileké prit d'assaut la

⁴⁷⁰Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun ! Une guerre...*, p.217

⁴⁷¹*Ibid.*, p.222

chefferie baham. Des maisons traditionnelles sont incendiées et saccagées.⁴⁷²Cet acte de représailles des maquisards était logique et entrainait en droite ligne avec les objectifs de l'UPC, qui s'en prenait aux colons et à ses valets.

Ainsi donc, l'ingérence de l'administration française allait être à l'avant-garde de la naissance d'un mouvement antipathique à la colonisation et qui déstabilisa toute la région de l'Ouest-Cameroun. La personne la mieux indiquée pour mettre sur pied un tel projet fut le nommé Martin Singap, directeur du journal upéciste *Lumière*.⁴⁷³Les objectifs de ce mouvement est le boycott des élections et de semer la terreur parmi les collaborateurs de l'administration. Ils avaient besoin de l'adhésion totale des camerounais dans la lutte anticoloniale. Ceux qui ne voulaient pas se rattacher s'attiraient les foudres des maquisards qui les considéraient comme des traîtres. Il est clair que ces mouvements ont un point commun, ceci dans leurs objectifs.

La forêt et la brousse étaient les lieux par excellence où se réfugiaient les maquisards. Le principe demeurait d'utiliser le camouflage dans un terrain familier, les permettant d'échapper aux bataillons adverses. La zone de la Sanaga Maritime fut propice à cet égard, puisqu'elle était très peu développée. C'est justement à cet endroit que le CNO implanta son quartier général. La forêt les servait non seulement de camouflage, mais aussi de mère nourricière.⁴⁷⁴

Les maquisards avaient une méthode particulière qui les permettait de recruter et d'entraîner leurs combattants. Le maquis de l'Ouest avait à sa disposition un camp de gymnastique baptisé ONU et qui pouvait accueillir jusqu'à quatre cent combattants à la fois. En ce qui concerne le CNO en Sanaga Maritime, les unités de guérilla sont camouflées en équipes de football et de volley-ball.⁴⁷⁵C'est donc autour des associations sportives que se recrutait les combattants. Il fallait une force physique hors pair pour faire partie de l'armée maquisard. C'est donc autour des entraînements dans les clubs que les jeunes recrues acquéraient des qualités physiques utiles pour leurs missions futures. La majeure partie des recrues étaient des individus qui n'avaient pas pu se hisser sur les hauts pavés de la société camerounaise, mais qui disposaient d'un potentiel physique hors du commun. Nous en avons

⁴⁷² Kamé, *De la rébellion dans le Bamileké*, p. 61

⁴⁷³ Deltombe, Domergue, Tatsita, *Kamerun! Une guerre...*, p.223

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p.225

⁴⁷⁵ *Ibid.* p.227

pour exemple, le nommé Tchuembou Paul⁴⁷⁶ ou Martin Singap⁴⁷⁷, pour ne citer que ceux-là. Bouopda Pierre Kamé explique davantage ce fait lorsqu'il affirme que : "les maquisards du Bamiléké sont des marginaux... Ils sont tous jeunes, peu scolarisés, peu politisés, désœuvrés, désargentés. Ils sont par ailleurs et pour la plupart, en marge des structures traditionnelles d'encadrement des jeunes au sein des chefferies."⁴⁷⁸

Ces individus étaient des cibles faciles à se faire enrôler dans le maquis. Leur quotidien était le vandalisme, et c'est ce qui avait durci leur comportement de caïd. Alors lorsqu'une action de plus grande envergure se présentait à leurs yeux, ils ne pouvaient pas hésiter. Ils voulaient qu'une grande attention soit attirée par eux.

. L'armement des maquisards était constitué d'une panoplie éléments. Il y avait des armes à feu dérobées à l'administration, des fusils de chasse, des armes blanches : couteaux, machettes, lances, flèches.⁴⁷⁹ Ce sont ces différentes armes qui permettaient aux maquisards de mener des raids et des exactions dans les villages et dans les quartiers administratifs. Le Cameroun tout entier fut noyé dans un bain de sang. Les maquisards faisaient des victimes dans tout le pays. Leurs cibles étaient alors les colons ou alors les traîtres, ceux qui pactisaient avec l'administration coloniale. Une véritable psychose s'empara des populations qui vécurent dans la peur ; Maurice Delauney le démontre en ces termes : "une peur panique s'empara de tous, africains comme européens. Il s'en fallut alors de peu que l'opinion se retourne complètement. Terrorisée, la masse de la population, les notables et les chefs eux-mêmes étaient sur le point de penser que les bandits étaient les plus forts."⁴⁸⁰

Il va sans dire qu'à cette période, le Cameroun vivait dans une insécurité totale. La guerre qui s'était installée était redoutée par la population, puisque les maquisards qui

⁴⁷⁶Il avait 20 ans lorsque les violences ont éclaté dans le bamiléké. Il était orphelin de père et de mère, son nom de maquisard était capitaine chef Momo, génie de Baham. Il était peu scolarisé mais disposait d'un potentiel physique qui le prédisposait à la lutte. Il était de la génération de Pierre Ninyim Kandem, le chef de Baham. Tout ce qu'il entreprenait comme travail ne donnait pas ; il essayait toujours un échec. Mais lorsque son ami fut nommé à la tête de la chefferie baham, il se permit de rêver d'une ascension sociale. Mais son rêve fut interrompu par l'administration française qui éjecta Kamdem de son perchoir. Le génie de Baham ne put supporter cette éjection et décida de mener un combat violent contre le colon. Il menait ainsi des attaques contre la chefferie Baham. Cité par Bouopda Kamé, *De la rebellion...*, pp 75-76.

⁴⁷⁷Il avait 25 ans lorsque les émeutes éclataient dans le Bamiléké. Il sort des études au cours élémentaire. Il est alors livré à la rue qui lui forgea un caractère de véritable dur. Il eut la chance de se frotter aux militants et dirigeants de L'UPC. Ces différents contacts lui permirent de s'enrôler dans la lutte indépendantiste. Après les émeutes de mai 1955, il suit les dirigeants de l'UPC qui s'exilent à Koumba. C'est lui qui est à l'origine du Sinistre de Défense Nationale du Kamerun(SDNK) cette organisation militaire se trouve à l'avant-garde de plusieurs crimes dans le Bamiléké. Cité par Bouopda Kamé, *De la rebellion...*, p. 79

⁴⁷⁸ Kamé, *De la rebellion...*, p. 75

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p.225

⁴⁸⁰ *Ibid.* p.230

opéraient de nuit, étaient imprévisibles dans leurs attaques. L'objectif des maquisards était ainsi atteint : faire traverser une onde de panique sur les occidentaux afin qu'ils comprennent que leur présence est désormais indésirable sur le territoire camerounais : ils devaient faire leurs valises et libérer les lieux.

Face à la terreur et à la violence de plus en plus croissante, l'administration décida de battre la mesure en formant une ligne militarisée dans la Sanaga Maritime : ce fut la ZOPAC. Il fallait à tout prix rétablir l'ordre dans la colonie. L'autorité de l'administration qui prenait un coup dur, devait être restaurée par la force.

Daniel Doustin est l'homme qui monta de toute pièce la ZOPAC. Elle tenait sur un principe, celui de rendre l'action de l'UPC impopulaire. Dans cette initiative, il fallait contenir la population, la manipuler afin de l'élever contre l'UPC. Des comités d'autodéfense étaient ainsi organisés dans les villages. Dans cette stratégie, l'administration comptait avoir des renseignements importants les permettant de défaire le maquis en Sanaga Maritime. Mais cette initiative accentua davantage la violence. L'UPC qui se battait contre les traîtres et les valets de l'administration, trouvaient ainsi un nombre important de cibles à éliminer. C'est ce qui explique d'ailleurs la croissance exponentielle des attentats au cours des années 1956-1957.⁴⁸¹

La ZOPAC (Zone de Pacification), est officiellement née le 9 décembre 1957. Elle était dirigée par deux personnalités de poigne : d'une part Doustin, s'occupant de la partie civile et d'autre part Lambertson à qui revenait l'expertise militaire. Ce dernier installa son quartier général à Eséka. Les instructions de la ZOPAC étaient entre autre, soustraire la masse de la population aux pressions physiques et morales des chefs de l'organisation rebelle ; isoler les forces paramilitaires de la rébellion ; favoriser le processus de leur désagrégation pour aboutir à leur élimination.⁴⁸² C'est sur ces trois points fondamentaux que Lambertson comptait mener les actions de la ZOPAC. Il s'agissait, pour combattre efficacement la criminalité, d'intégrer les actions militaires et politiques sous un commandement unique.⁴⁸³

Sans tarder, l'armée se mit à regrouper les populations Bassa. Dans cette initiative, ils voulaient "vider l'eau du bocal" afin que celui-ci soit sec et ne permette plus aux

⁴⁸¹Kamé, *De la rébellion...*, p.257

⁴⁸² *Ibid.* p.258

⁴⁸³ *Ibid.* p.88

upécistes de survivre. L'initiative ici était de rompre tout lien entre les populations et les rebelles retranchés dans la forêt et dans la brousse. Cette mesure tenait en un regroupement forcé de la population indigène. Ils créaient ainsi des camps de concentration, des petites agglomérations le long des pistes afin de mieux contrôler les populations. L'administration isolait ainsi les bases maquisards de la population. Plus de contact signifiait plus de renseignements et plus de ravitaillements. Ces camps de concentration étaient entourés de piquets.⁴⁸⁴

Les populations Bassa vivaient ainsi comme dans les geôles. Leurs droits et libertés fondamentales étaient bafoués. Ils étaient regroupés dans des enclos comme des bêtes à qui on empêchait de divaguer.

La seconde étape de la ZOPAC était celle de la guerre psychologique qui tenait en la propagation de fausses nouvelles. Dans cette étape, ils faisaient comprendre aux populations des choses invraisemblables, ce qui était facile à faire puisque dans les camps de regroupement, aucune information ne pouvait être diffusée que celle émises par les militaires et les agents de l'administration. Les populations qui vivaient dans une sorte de solipsisme cartésien, étaient coupés de la réalité. Dans cette affaire, les journaux s'avéraient être une menace pour le bon fonctionnement de ce plan. Il fallait que l'administration sévie à ce niveau en muselant la presse écrite. C'est ainsi qu'une censure fut orientée sur les écrits des journaux.⁴⁸⁵

C'est sous cette atmosphère de propagande, de diffusion de contre-vérité et de lavage de cerveau que la ZOPAC prit un autre visage. Le premier objectif étant atteint, elle durcit son action. Il s'agit là de la ZOPAC II qui se résume en deux mots : traquer et éliminer. Il s'agit désormais de mener des offensives militaires afin d'écraser le mouvement indépendantiste en Sanaga Maritime. Dans la ZOPACII, les militaires privilégient les informations données par des autochtones transformés en chiens de chasse. L'armée devait ainsi porter le coup final aux maquisards qui vivaient déjà dans une précarité indescriptible. En effet, le ravitaillement était devenu presque impossible, puisque l'armée détruisait les cultures lors du rassemblement de la population. Pire encore, il leur manquait des médicaments. Les maquisards vivaient comme les enfants sauvages, qui devaient uniquement compter sur la grâce de la nature pour survivre. Outre ce fait, la saison pluvieuse qui commençait, finissait

⁴⁸⁴ Deltombe, *Kamerun! Une guerre...*, p.p.264-265

⁴⁸⁵ Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun! Une guerre...*, p. 273

par rabaisser davantage leur moral, qui se trouvait d'ailleurs au plus bas. C'était le moment de porter le coup fatal et l'administration l'avait compris. Des raids furent organisés. Le nombre de maquis démantelés en cette période allait de plus en plus grandissant. Au cours de l'année 1958, neufs maquis furent démantelés en janvier, vingt et six en mars et soixante-deux en juillet.⁴⁸⁶

Les maquis tombaient sur la pression de l'armée. En septembre 1958, Ruben Um Nyobè fut froidement abattu. Mais avec le décès de ce dernier, l'UPC ne baissa pas les bras dans son combat. Si le CNO a été réduit en Sanaga Maritime, le plus dur reste avenir. Le SDNK continua à mener des actions dans la région de l'Ouest. Il faut tout de suite dire qu'au regard de la guerre civile qui s'était emparée du Cameroun, l'indépendance fut accordée dans un véritable bain de sang. Si la ZOPAC porta des fruits en Sanaga-Maritime, ce ne fut pas le cas dans la région de l'Ouest-Cameroun qui prit le relais du terrorisme. Dans le but de mater le terrorisme dans le Bamiléké, il fallait organiser de nouvelles formes de campagne militaire. Elles furent très violentes, sans tenir compte de l'éthique militaire pour reprendre les termes de Bouopda Pierre kamé. Toujours est-il que l'implication militaire française dans l'Ouest-Cameroun fut tardive. En effet, les français ont le plus souvent besoin d'un alibi afin de mener une action militaire. Ils se cantonnent généralement sur le fallacieux prétexte que la sécurité des ressortissants français soit en cause. Au départ, lorsque les bamilékés se détruisaient entre eux, l'administration ne s'y mêla pas. Or les actes de violence dans le Bamiléké débutèrent en 1957. Mais c'est autour de 1959, soit deux ans plus tard que les militaires français s'y investirent. Le prétexte de cette entrée en guerre des militaires français, fait suite à l'attaque de la mission catholique Ad-Lucem de Bafang au mois de novembre 1959 et qui vit l'assassinat du Révérent-Père Gilbert Eberlé et du frère Jean Sarrou. La répression dans le bamiléké porte le nom du GTN, entendu Groupement Tactique du Nord. Ce dispositif militaire entre en action beaucoup plus dans le cadre d'une coopération militaire franco-camerounaise sous la demande du président Ahidjo.⁴⁸⁷

Les tractations entre l'armée coloniale et les upécistes firent tellement de victimes qu'il est aujourd'hui impossible de quantifier de manière exhaustive. Toutefois, ce sont de milliers de camerounais qui ont perdu la vie pour défendre une cause logique, celle de la liberté, celle de l'indépendance et de la réunification. C'est souvent avec beaucoup d'amertume que ce pan de l'histoire coloniale du Cameroun est abordé. Mais quoi qu'il en

⁴⁸⁶Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun ! Une guerre...*, pp.279-280

⁴⁸⁷ Kamé, *De la rebellion...*, pp.89-90

soit, ce passé doit toujours être visité puisqu'il permet aux uns et aux autres de comprendre que la guerre civile est une mauvaise chose. Chaque Etat aujourd'hui doit se battre afin que ce mal corrosif n'advienne pas, car il laisse derrière lui mort, désolation et traumatisme.

Ainsi donc, la Seconde Guerre Mondiale a radicalement changé la vie politique dans les anciennes colonies françaises.

Bien avant la fin des combats, le Général de Gaulle promettait des changements dans l'empire français, en remerciement de leur participation à la guerre. C'est ainsi qu'en 1944, fut convoqué à Brazzaville une conférence franco-africaine et qui donna naissance à une nouvelle forme de colonisation. Plusieurs résolutions furent prises à cette conférence, et la plus importante fut celle relative à la formation des syndicats. Cette résolution transforma la vie des Camerounais qui sortaient ainsi de plusieurs décennies de léthargie et de silence passé sous le joug colonial. Les langues pouvaient désormais se délier et les syndicats offraient un cadre légal de revendication des droits spoliés par la colonisation. Le syndicalisme ouvrait la voie à la quête pour l'indépendance. La suite logique fut l'évolution vers les partis politiques. En 1948, le parti nationaliste camerounais fut créé et dirigé de main de maître par son secrétaire général Ruben Um Nyobè. La naissance de l'UPC inaugura le début de la violence au Cameroun, au regard de ses revendications et de son intransigeance. Nous faisons allusion ici aux émeutes de mai 1955, qui mit l'UPC hors-jeu de la scène politique camerounaise. Dès cet instant, ce fut l'installation de la guerre civile au Cameroun. Les maquis se formèrent et l'UPC continua son combat dans la clandestinité. C'est sous cette atmosphère de violence, de deuil et de désolation que l'indépendance et la réunification du Cameroun se firent successivement en janvier 1960 et octobre 1961.

Cette indépendance survint tandis que certains foyers de maquis continuaient à combattre. Et cette fois non pas pour l'indépendance, mais plutôt pour continuer la révolution. Le Cameroun indépendant était dirigé par des antinationalistes, des valets du colon, malléables à souhait par ce dernier ; ce fut donc une indépendance de façade. Durant la période coloniale, plusieurs facteurs ont été à l'avant-garde de la menace à la stabilité politique et se résumait principalement à la lutte pour l'indépendance. Même après l'indépendance, le Cameroun n'a pas connu une période de tranquillité. Des facteurs de menace à l'ordre politique ont toujours jalonné son histoire. Nous sommes en droit de nous poser la question de savoir s'il s'agit d'une simple continuation ou alors si ces facteurs ont subi une mutation ?

Ainsi donc, la première partie de ce travail avait pour préoccupation centrale l'analyse ou la mise en exergue des facteurs de menaces à la stabilité de l'ordre politique au Cameroun pendant la période coloniale de 1910 à 1960. Ces menaces gravitaient autour de la lutte contre les injustices coloniales qui cristallisaient la violence entre les populations camerounaises et les différentes puissances coloniales. Le premier élément qui a attiré notre attention fut la révolte indigène. Nous avons ainsi analysé la révolte maka, conduite par son chef Nkalmendouka et ensuite le problème foncier qui a opposé les Douala à l'administration allemande. Face au projet d'expropriation de leur terre du plateau Joss et Bali, les duala s'y sont opposés énergiquement au point d'internationaliser la crise. Le plus important à retenir au cours de ce problème est la tentative d'inclure tout le peuple camerounais par Rudolf Douala Manga Bell, afin de créer un mouvement contestataire de grande envergure contre le colon allemand. Deux ans plus tard, l'Allemagne fut expulsée du Cameroun par une force mixte des Alliés.

La France et l'Angleterre deviennent les maîtres des lieux et s'y installent. L'Allemagne ne digéra pas la perte de ses colonies, ruminait ainsi une vengeance. A partir de 1932, Adolf Hitler multiplia des actes en Europe mais qui avaient une incidence sur la colonisation du Cameroun. Des mouvements germanophiles et francophobes naissaient et accentuaient la crainte de l'administration française, sur le potentiel retour des allemands dans leurs anciennes colonies. Les populations remettaient en cause l'administration française, ce qui mettait en péril l'ordre politique existant. Cet épisode passé, ce fut la lutte pour l'indépendance qui venait désormais se greffer sur les menaces à la paix au Cameroun.

Après la Seconde Guerre Mondiale, la colonisation française changea, elle permit aux africains de l'AEF et de l'AOF de former des partis politiques. C'est à travers ces regroupements que la lutte indépendantiste était menée. La France avait élaboré un ordre politique qui devait marquer l'évolution dans son empire colonial jusqu'à l'indépendance, mais l'UPC s'opposa à cette politique. La naissance de l'UPC inaugura le début des violences au Cameroun. Après son interdiction, l'UPC continua son combat dans la clandestinité et plusieurs maquis furent ouverts. La guerre civile s'intensifia jusqu'à la proclamation de l'indépendance en 1960. Mais les combats ne s'arrêtaient pas pour autant. Qu'est ce qui explique la continuation de la lutte armée au Cameroun après l'indépendance ? La deuxième partie de ce travail nous en dira certainement.

**DEUXIEME PARTIE : LES MENACES DE
DESTABILISATION DE L'ORDRE POLITIQUE POST
INDEPENDANCE, 1961-2008**

Après l'indépendance du Cameroun sous administration française en 1960, il était logique que la lutte armée des nationalistes cesse, justement par ce que leurs demandes avaient abouti. Mais ce ne fut malheureusement pas le cas, puisque le maquis continuait à s'opposer au régime d'Ahmadou Ahidjo. Les nationalistes camerounais reprochaient sûrement quelque chose à ce nouveau gouvernement. Il est d'ailleurs facile de le comprendre. Dans leurs revendications, les patriotes camerounais exigeaient le départ de la France du Cameroun et aussi une redéfinition des relations entre le Cameroun et la France. Or la France avait octroyée une indépendance de façade en excluant d'abord les vrais patriotes de la scène politique et en y mettant des non patriotes à la tête du nouvel Etat, qu'ils pouvaient manipuler à leur guise. C'était inadmissible pour les patriotes camerounais, qui décidaient de continuer le combat. C'est dans cette logique qu'après l'indépendance, le Cameroun a connu des soulèvements. Plusieurs facteurs l'expliquent et nous avons en premier la main-mise de la France dans la politique camerounaise. Dans la continuité des analyses des facteurs de menace à la stabilité, nous pouvons faire allusion à la politique intérieure de l'Etat camerounais qui a évoluée et est passé de la première république à la deuxième république. Puis ce fut le retour au multipartisme de 1990.

Sans toutefois se limiter à ce facteur, il y a aussi des attaques à l'intégrité territoriale du Cameroun, puisque des mouvements séparatistes anglophones voulaient leur indépendance et se désolidariser du Cameroun francophone.

La gouvernance au Cameroun connaît des déboires depuis les années 1980. Ce malaise c'est accentué, créant des problèmes sociaux de grande envergure, objet de frustrations de toute sorte. Dans cette alternative, le domaine socio-économique s'avère être à l'avant-garde de la rupture du lien social qui fut expérimenté en 2008 avec les émeutes dites de la faim. Voilà les trois aspects sur lesquels va camper notre analyse tout au long de cette partie.

**CHAPITRE IV : ORDRE POLITIQUE ET TURBULENCES POLITIQUE
AU CAMEROUN, 1961-1993**

L'ordre politique durant cette période était la pérennisation de la colonisation, puisque les hommes au pouvoir devaient honorer leurs mentors. Ils devaient respecter les engagements pris auprès de la France, et celle-ci devait à son tour protéger le gouvernement. Cet ordre politique ici se recoupe sur deux plans :

- celui imposé par la France et qui devait perpétuer sa domination sur le Cameroun
- celui imposé par le gouvernement camerounais, dans l'orientation de sa politique intérieure. Cette situation ne pouvait que conduire à des turbulences et à des confrontations entre une frange de la population camerounaise et l'administration qui adoptait des moyens rigides afin de subjuguier le peuple.

I. L'ordre politique au Cameroun indépendant 1960-1989

Pendant le règne d'Ahmadou Ahidjo, la France bénéficiait d'un traitement de faveur. Le Président camerounais devait entièrement son accession à la présidence à l'aide des Français. Ce soutien français lui a aussi permis de se maintenir au pouvoir⁴⁸⁸. Ahidjo devait respecter ses engagements. Il signa donc des conventions de coopération ratifiées par la loi n° 60-78 du 30 décembre 1960.⁴⁸⁹

1. L'ordre politique interne

En ce qui concerne l'ordre politique interne camerounais, nous avons à la base l'ordonnance n° 62-OF-18, du 12 mars 1962, portant répression de la subversion. Dans son article 1^{er}, elle indique que, " quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, inciter à résister à l'application des lois, décrets et règlements ou ordre de l'autorité publique, sera puni d'un emprisonnement". Dans son article 2, la même ordonnance précise que " quiconque aura par quelque moyen que ce soit porté atteinte au respect dû aux autorités publiques, ou incité à la haine contre le gouvernement de la République Fédérale ou des Etats fédérés, ou participe à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités ou les lois de ladite République ou des Etats fédérés ou encouragé cette subversion sera puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende".⁴⁹⁰

⁴⁸⁸ Ngoh, *Cameroun, 1884...*, p. 225

⁴⁸⁹ *Ibid.* p. 229

⁴⁹⁰ ANY J. O. R. F. C., 1962, p. 232

L'article 3 de cet ordonnance, mettait en garde " quiconque aura soit émis ou propagé des rumeurs mensongères, soit assorti des commentaires tendancieux des nouvelles exactes. Lorsque ces bruits, nouvelles ou rumeurs ou commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques, sera puni des peines prévues dans l'article 2". Elle continue en son article 4, par le fait que " ces infractions prévues aux articles 1, 2, 3, de la présente ordonnance sont différées aux tribunaux conventionnels. La poursuite est obligatoire en cas de dénonciation émanant du Préfet"⁴⁹¹.

Au regard de cette ordonnance de 1962, nous constatons que Ahidjo jettait les bases de la dictature au Cameroun. Il muselait le peuple camerounais, qui devait rester muet face à l'action gouvernemental, même en cas d'abus des autorités. En effet, " il n'était plus question de bénéficier effectivement de la liberté d'opinion et d'expression. Lorsqu'un de vos bruits ou commentaire, peut, à tout moment et à la discrétion de l'autorité publique, metre considérer comme tendancieux et nuisable aux autorités publiques et vous valoir par ce fait même cinq ans de prison."⁴⁹²

a. Institutionnalisation de la terreur

Le Président Ahidjo avait le souci d'asseoir et de consolider l'Etat et les institutions ; l'ordonnance du 12 mars 1962, levait un pan de voile sur cette situation. Le gouvernement Ahidjo n'était pas accepté par les révolutionnaires camerounais. Ils mettaient tout en œuvre pour le discréditer, ils n'acceptaient pas les conditions dans lesquels le Cameroun avait acquis son indépendance. Ahidjo le savait et cherchait à se munir des moyens légaux pour limiter l'adhésion massive des populations aux idées et au combat des révolutionnaires de l'UPC. Pour arriver à cette fin, il était impératif pour lui d'imposer un régime fort au Cameroun et qui devait générer la terreur au sein de la population. Ahidjo avait recours à la fusillade sur la place publique. Nous faisons allusion ici à la fusillade au collège Saint Paul de Bafang. Tous les véhicules qui passaient par là, étaient stopés afin que ces usagers là puissent assistés à la scène macabre. Ainsi, durant le trajet cette scène devait être le principal sujet de conversation. Ahidjo procédait de cette façon dans le but de décourager quiconque empreintait ce chemin. Il créait ainsi la psychose au sein de la population.⁴⁹³

⁴⁹¹ ANY *J.O.R.F.C.*, 1962 p. 225

⁴⁹² Nkot, *Usage du droit...*, p. 156

⁴⁹³ Dr. J. C. Tchouankap, 65 ans, écrivain, chercheur, historien, Dschang, 23 février 2017

Toujours dans sa gouvernance par la terreur, Ahidjo, "je me rappelle encore de la grève des étudiants de l'Université de Yaoundé en février 1978. Elle avait débuté au restaurant. On y servait des pommes de terre et il était dit que ces pommes en question étaient piégées, puisqu'après les avoir consommées, il ne vous restait plus que 21 ans à vivre. Les étudiants s'étaient donc mis en grève. Pendant ce temps, le Président Ahidjo se trouvait à Bertoua, pour l'inauguration du commis algo pastoral. Mis au courant de la situation, il déclarera avec un ton très autoritaire et dit que l'ordre règnera à l'Université de Yaoundé, par tous les moyens. Quelques heures plus tard, l'armée envahissait le campus."⁴⁹⁴

Dans sa politique de terreur, il lui fallait des étudiants qui devaient servir d'exemple, afin que leurs témoignages découragent tous ceux qui envisageaient participer à une autre grève. C'est ainsi "qu'ils furent appréhendés, envoyés dans les camps de tortures sous la conduite des sbires du Président de la République. Ils avaient effrayé ces étudiants, sans toutefois les brutalisés. La peur avait envahie ces étudiants, si bien que de retour de ce lieu, tous les débats gravitaient autour de cette expérience."⁴⁹⁵

Il faut reconnaître que le Président Ahidjo avait des griefs contre les intellectuels camerounais qui le critiquaient ouvertement. En effet, "nombreux témoignaient leur sympathie pour l'UPC, le principal parti politique d'opposition engagé dans la lutte révolutionnaire. Ils étaient affiliés auprès de l'UNEK (Union National des Etudiants du Kamerun), "marxiste", très active dans les campus universitaires parisiens et européens, d'où ils critiquaient sévèrement Ahidjo et son régime. Pour bon nombre d'entre eux, le régime en place au Cameroun était composé de personnes "intellectuellement" incompetentes, ce qui justifiait leur incapacité à tenir tête au "néocolonialisme", à bâtir un Etat national ou nationaliste, et surtout à dialoguer. Ce qui explique en grande partie la limitation des libertés d'expression, de la presse, de l'information et le recours à la répression".⁴⁹⁶

La répression au Cameroun est avant tout légale. Elle s'appuie sur un arsenal juridique bien ficelé. Ahidjo déclarait ainsi dans une conférence de presse en date de juillet 1963 que,

je sais que ces Camerounais qui soutiennent la subversion indirectement par des attitudes équivoques, comptent sur le fait que la justice, si on les appréhendait, en l'absence des preuves matériels, les relâcherait. Mais nous disposons d'armes légales qui feront en sorte que, même si la justice les relâchait, si

⁴⁹⁴Dr. Tchouankap, 65 ans, écrivain, chercheur, historien, Dschang, 23 février 2017

⁴⁹⁵ *Idem.*

⁴⁹⁶ M. Emagna, "Les intellectuels camerounais sous le régime Ahidjo (1958-1982), *Afrika Focus*, vol. 12, n° 1-2-3, 1996, pp. 51-83

nous avons la conviction que, d'une façon directe ou indirecte, ils aident les terroristes, nous les enfermerons⁴⁹⁷.

De cette façon, il était facile d'assister à la perversion du droit et de plusieurs abus, puisque, " quiconque ne détenait pas sa carte d'identité, était taxé de subversif, de terroriste. Même si vous déclariez l'avoir oublié, vous étiez traités comme tel ; la police vous saisissait et vous brisait tel que décrit par la réglementation en vigueur"⁴⁹⁸

b.Monolitisme et dictature

Dans un second plan, le Président Ahidjo avait une volonté d'unifier toutes les masses politiques, dans ce qu'il convient d'appeler l'unité nationale. Plusieurs idéologies politiques existaient au Cameroun et cela ne plaisait pas à Ahidjo. Il voulait créer une coexistence pacifique au sein de la politique camerounaise. C'était un impératif catégorique, pour la survie de son gouvernement. En effet, il y avait d'une part des upécistes qui rejettent le gouvernement et qui le considéraient comme étant illégal. Les leaders de ce parti avaient d'ailleurs jurés de poursuivre la lutte révolutionnaire depuis l'étranger.⁴⁹⁹Pire encore, à l'aube de l'indépendance du Cameroun français, il y avait 84 partis politiques⁵⁰⁰qui avaient chacun son idéologie. Ahidjo pensait qu'il était important de sortir de cette pluralité idéologique, et les consilier.

C'est ainsi que, en 1966, Ahmadou Ahidjo décida de l'unification de tous les partis politiques au Cameroun. Le 11 juin 1966, l'Union Camerounaise, le *Kamerun National Democratic Party*, le *Cameroon Peoples National Convention* le *Cameroon United Congress*, décident la création d'un parti National appelé " Union National Camerounaise", l'UNC. C'est alors que le 1^{er} septembre 1966, naît officiellement l'UNC.⁵⁰¹, Le Cameroun bascule de ce fait dans le parti unique.

Ayant réalisé l'unité politique du Cameroun, le Président Ahidjo trouvait que le fédéralisme avait trop de lourdeurs aussi bien politique que que financière⁵⁰², en plus, cette forme de gouvernement ne permettait pas un véritable rapprochement de toutes les populations camerounaises. Il fallait remédier à cette situation ; c'est ainsi que lui vint l'idée de l'unification du Cameroun. Ahidjo pensait que :

⁴⁹⁷Emagna, "Les intellectuels camerounais...", p. 65

⁴⁹⁸ Tchouankap, écrivain, chercheur, historien, 65 ans, 23 février 2017

⁴⁹⁹ Mveng, *Histoire du Cameroun...*, p. 265

⁵⁰⁰ *Ibid.*, p. 203

⁵⁰¹ *Ibid.*, P. 268

⁵⁰² *Ibid.*, p. 268

Le système fédéral s'avérait trop dispendieux pour le Cameroun, car le peuple Camerounais devait maintenir quatre assemblées : l'Assemblée Fédérale, l'Assemblée du Cameroun Oriental, l'Assemblée du Cameroun Occidental et la Chambre des Chefs du Cameroun Occidental. De plus, on constatait une duplication inutile et coûteuse des services. Le système fédéral coûtait des milliards de francs CFA à l'Etat.⁵⁰³ Son principal objectif était la mobilisation de tous les militants de l'UNC, en vue de la réalisation de l'unité nationale.⁵⁰⁴

L'ordre politique ainsi élaboré, ne faisait pas l'unanimité chez tous les hommes politiques camerounais. C'est pour cette raison que plusieurs menaces venaient mettre en péril cet ordre politique. Les révolutionnaires qui n'acceptaient pas le gouvernement Ahidjo, décidaient de continuer à le combattre. Ils voulaient une indépendance réelle du Cameroun ; et aussi, booster hors de l'administration les adeptes de la France.

Après l'indépendance et la réunification, le Cameroun fit face une fois de plus à une menace à la stabilité politique qui se peaufinait dans la lutte contre les adeptes de l'administration française. Cette nouvelle guerre civile prit fin dix ans après l'indépendance du Cameroun. Pour mener à bien l'analyse de cette séquence, nous allons donner les éléments de critiques à l'égard des autorités politiques et administratives, qui firent en sorte que la guerre continue au Cameroun. Le domaine politique est très sensible dans la vie d'un Etat. C'est pour cette raison que des antagonismes de toutes sortes y sont généralement recensés. Suite à l'ordre politique instauré, plusieurs griefs ont été émis dans la démarche subversive des révolutionnaires camerounais contre l'administration.

2. Les griefs des révolutionnaires contre l'administration camerounaise

Les populations africaines ont accueilli la fin de la colonisation avec enthousiasme : c'était la fin théorique de la domination française. Cette vision ne fut malheureusement pas partagée par tous, cette indépendance fut décriée par bon nombre de patriotes camerounais qui voyaient en elle une nouvelle forme de domination. La France en accordant l'indépendance à ses anciennes colonies s'était arrangée à maintenir son influence sur elles. Elle mit sur pied une puissante machine hégémonique autour de la Françafrique. Ce fut le début d'une arnaque qui se cachait derrière des termes comme la coopération, l'aide, l'endettement, la monnaie pour ne citer que ces éléments.

Fort de cette situation, les patriotes camerounais rejetaient cette forme de domination et mettaient tout en jeu pour qu'elle périclité. Ceci était prévisible dans la mesure où les objectifs et les revendications de l'UPC n'avaient pas été pris en compte par la France

⁵⁰³ Ngoh, *Cameroun, 1884...*, p. 220

⁵⁰⁴ *Ibid.*, p. 210

avant l'indépendance. La révolution devait continuer sous une nouvelle forme et poursuivant des objectifs nouveaux.

. Quelles sont les actions menées par les révolutionnaires afin de déstabiliser le gouvernement Ahidjo ? Voilà la préoccupation centrale de cette séquence et qui nous permettra d'analyser tous les contours qui lui sont liés.

Les accords de coopérations postérieures aux indépendances entre la France et les pays africains sont fondés sur un deal. La France maintient son assistance économique, financière, culturelle et technique aux pays africains. Ceux-ci préservent les intérêts économiques français et utilisent l'aide pour développer et engager des réformes de structure nécessaire. En dehors de cette aide donnée à ses anciennes colonies, la France les octroyait des dettes. Ces dettes-là, ont des revers : la dette est une pierre au cou de l'Afrique, pensait le comité pour l'annulation des dettes du tiers monde.⁵⁰⁵

Les dettes en question ne peuvent pas être payées à échéance, puisque le Cameroun, comme bon nombre de pays africains, à une faible couverture industrielle. Il contracte des prêts et ne compte que sur sa matière première ; or il n'a pas la liberté de donner les prix de ses produits sur le marché international. Cette situation pousse à s'endetter davantage à la grande joie de l'ancienne métropole. Cette dernière est sûre à ce niveau de maintenir le Cameroun sous sa botte et peut même recourir au chantage en cas de délaissement.

Au regard de toutes ces considérations il faut reconnaître que les upécistes avaient vu ce mal venir de loin et compris en même temps le traquenard. Ils étaient décidés de ne pas lâcher prise jusqu'à l'indépendance réelle du Cameroun. Mongo Béti est clair là-dessus lorsqu'il affirme que :

avec la proclamation de l'indépendance du Cameroun, on n'a pas finis d'entendre parler de Ruben Um Nyobé, encore moins de l'UPC, bien au contraire. Au moment où à Yaoundé Ahmadou Ahidjo lit la proclamation de l'indépendance, une violente bataille se déroule à l'aéroport et dans les faubourgs de Douala. La révolte se rallume plus acharnée que jamais. Pour sauver Ahmadou Ahidjo d'un naufrage prématuré, il ne faudra pas moins que l'envoi d'un véritable corps expéditionnaire français.⁵⁰⁶

Plusieurs raisons ont ainsi expliqué la continuation des combats par l'UPC au même titre que le rejet de l'indépendance du Cameroun par ces derniers. Ils n'étaient pas

⁵⁰⁵Ngoh, *Cent ans...*, pp.323-341

⁵⁰⁶ Mongo Béti, *Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*, Paris, La découverte, 2010, p. 45

satisfaits des leaders qui se trouvaient à la tête du nouvel Etat indépendant. Il s'agissait pour la France de bien installer ses tentacules dans ses anciennes colonies. Elle procéda ainsi par :

a. La mise à la tête de l'Etat des hommes soumis à sa volonté

Dans la politique coloniale que la France élaborait, il était hors de question qu'un révolutionnaire prenne le pouvoir. Cette situation pouvait mener à la rupture totale de la France avec ses anciennes colonies. Au Cameroun par exemple, elle devait s'atteler autant que possible d'éloigner les leaders de l'UPC de la gestion de l'Etat, au regard des idées indépendantistes qu'ils défendaient. La France s'arrangeait à mettre Ahmadou Ahidjo à la tête de l'Etat. Une description de ce dernier nous permettra par la suite de comprendre pour quoi est ce que le gouvernement de ce dernier était discrédité par les patriotes camerounais.

Il fut envoyé en France pour siéger à partir de 1952 à l'assemblée de l'Union française, il s'y révèle comme le parlementaire camerounais le plus jeune et le plus paresseux. Ahidjo n'avait pas besoin de recevoir les consignes françaises puisqu'il les avait parfaitement intégrés en lui.⁵⁰⁷ Une véritable créature du colon qui devait s'atteler à respecter les volontés des français. Il porte un intérêt avoué pour les choses françaises et ne pourra à aucun cas les décevoir :

poulain du colon français Rocaglia, élu grâce à la fraude électorale organisée par Louis San Marco, éduqué en France par Louis-Paul Aujoulat, Ahidjo est suffisamment bien formé pour servir les projets français et trop isolé pour réclamer une autonomie véritable. C'est donc sans aucune velléité d'émancipation à l'égard de la France qu'Ahidjo se résout à endosser la politique française d'une indépendance contrôlée.⁵⁰⁸

Ahmadou Ahidjo était le prototype même du fantoche qui devait servir les intérêts de la France au Cameroun. Ce choix ne pouvait être supporté par les nationalistes camerounais, quand il est vrai qu'Ahidjo n'a rien fait pour l'indépendance,⁵⁰⁹ selon l'avis des révolutionnaires. Nous comprenons sur le champ les objectifs des français pour le Cameroun. Ils voulaient tirer le Cameroun vers le bas en le faisant diriger par des personnes peu évoluées. Quels résultats attendre donc d'une telle gouvernance ? Rien de bon sans doute ! Un portrait plus fidèle d'Ahidjo nous le montrait plutôt tête baissée et tremblant comme un mauvais élève devant ses maîtres français.⁵¹⁰ Ahmadou Ahidjo se trouve aux reines du pays par pure hasard. Il n'avait jamais rien revendiqué en ce qui concerne l'indépendance du Cameroun. Il n'avait pas la fibre patriotique, il s'agissait d'un « béni oui oui, » pour paraphraser Léopold Sédar

⁵⁰⁷ Deltomb, Doumergue et Tatsita, *Kamerun ! Une guerre...*, p.308

⁵⁰⁸ *Ibid.* p.310

⁵⁰⁹ Mongo Béti, *Main basse sur le Cameroun...*, p.51

⁵¹⁰ Deltombe, Doumergue et Tatsita, *Kamerun ! Une guerre...*, p.461

Senghor. Il représentait une marionnette aux mains de la France. Il était donc impossible de parler d'indépendance durant son règne. Les français étaient conscients des défauts de leur favori, dont chacun constatait son singulier manque de charisme et de culture ; mais les français le laissaient là, le conseillant de garantir les intérêts de la France au détriment de ceux du Cameroun. Les révolutionnaires camerounais trouvaient qu'il était inacceptable que d'autres personnes bénéficient des retombés ou des fruits de leur combat. Il fallait une reconnaissance de tous les sacrifices de l'UPC, et ce faisant, le pouvoir les revenait de droit.

Les Français n'envisageaient pas donner les pleins pouvoirs aux dirigeants camerounais. Ceci s'est d'ailleurs ressenti dans le discours prononcé par le président Ahidjo lors de la proclamation de l'indépendance " dans ces conditions, l'ancienne puissance coloniale ne courait pas le risque d'un discours critique. Au Cameroun, la France était bien décidée à ne pas abandonner la moindre parcelle de souveraineté réelle aux jeunes dirigeants du nouveau pays."⁵¹¹ Un extrait du discours d'indépendance prononcé par le Président Ahmadou Ahidjo, nous édifie sur ce point, lorsque ce dernier ne tarit pas d'éloges à l'endroit de la France, tout en faisant abstraction à toutes les misères subies et vécues par le peuple camerounais ; qui a eu cette indépendance dans un véritable bain de sang. Lui en réalité, s'était limiter plutôt à remercier la France et ceci au nom de tout le Cameroun. Toujours est-il que les mots qu'il utilisa ce jour enjôlait le cœur des français, en voici un morceau choisi : " nous voulons en ce jour solennel, leur apporter le témoignage de notre reconnaissance et leur rendre l'hommage amical d'un peuple qui a conscience de tout ce qu'il leur doit."⁵¹²Après toutes les vicissitudes de la colonisation, le Cameroun devait remercier la France, selon Ahidjo. Ceci ne se comprenait pas sur le vif, mais aujourd'hui, avec plus de recul, nous comprenons qu'il remerciait personnellement la France pour l'avoir soutenu. En ce qui concerne justement l'indépendance en question, il s'agissait pour la France de contenter les Camerounais en les donnant ce dont ils avaient tant revendiqué, sans pour autant les accorder la moindre liberté.

Face à cet état de chose, les chefs bannis de l'UPC, depuis Conakry publient une déclaration dont les accents avec le recul, passaient prophétiques ; en voici la teneur :

l'indépendance actuelle ne répond pas aux objectifs poursuivis par l'UPC dès sa naissance. A partir du premier janvier prochain, le Cameroun jouira d'une indépendance nominale. Loin d'être un instrument indispensable au plein épanouissement du peuple, elle sera au contraire le carcan au moyen duquel les agents

⁵¹¹Deltombe, Doumergue et Tatsita, *Kamerun ! Une guerre...*, p.380

⁵¹² Assemblée Nationale, " Compte rendu intégral des deux séances du lundi 12 décembre 1960", Paris, Imprimerie des journaux Officiels, 1960, pp. 4531-4552.

du colonialisme et de l'impérialisme continueront à le tenir prisonnier dans son propre pays. Ce peuple continuera à aller nu et à mourir de faim dans un pays qui regorge de ressources économiques considérables. Si l'expérience fasciste contre laquelle lutte le peuple camerounais réussit, ceux qui y ont intérêts ne s'en empêcheront pas d'en étendre le champ d'application ⁵¹³

. *La voix du paysan* s'était atteler à défendre ce point de vue si bien qu'elle essaya de prophétiser sur la réaction des paysans camerounais face à cette injustice. Ce journal écrivait que : " il faut craindre que les tenants du pouvoir ne poussent un jour le paysan à se servir de sa machette, non plus pour débroussailler les sissonghos, mais ceux qui lui refusent obstinément le droit au bonheur ".⁵¹⁴Ces écrits furent en quelque sorte la description des tensions sociales qu'allait créer l'indépendance de façade que la France venait de donner au Cameroun. Le combat de libération total était à venir. L'UPC quant à lui, ne pouvait en aucun cas cautionner l'élection d'Ahmadou Ahidjo à la tête de la République du Cameroun. En effet, selon Félix Moumié, " le gouvernement Ahidjo n'était pas représentatif, par ce que né de l'élection du 23 décembre 1956 qui ne reflétait pas la volonté de la population. Cette consultation avait eu lieu dans une atmosphère sociale et politique malsaine".⁵¹⁵

Félix Moumié, remettait en cause la légitimité du Président Ahidjo. Selon lui et ses pairs de l'UPC, les élections organisées par la France en 1956 n'étaient que partielles, puisque le parti politique le plus important du Cameroun n'y avait pas pris part. Ce fut une manigance subtile orchestrée par la France afin d'éloigner de la présidence du Cameroun les vrais patriotes, ceux-là qui militaient pour une indépendance totale du Cameroun et pour la rupture des liens avec la France qui n'a jamais voulu le bonheur de ce pays. Or pour prendre part aux élections, les leaders de l'UPC avaient demandé la relégislation du parti, une amnistie totale pour tous ses dirigeants et en fin les élections. Ces demandes sont restés lettre morte, puis que la France savait que l'UPC pouvait gagner par la force des urnes. Outre l'exclusion aux élections, la France multipliait des actes qui aiguisaient davantage le courroux des révolutionnaires Camerounais. Elle trouva des moyens de pression dans le but de garder le Cameroun sous sa bote, il s'agit des traités de coopération.

b. Les traités de coopération, 1950-1961 : militaires et civiles

Dans cette séquence, nous allons faire une analyse profonde sur la coopération franco-camerounaise et dire en même temps en quoi elle est la continuation de la colonisation. La France avait essayé de constituer un grand ensemble francophone dont elle serait le pôle

⁵¹³ Mongo Béti, *Main basse sur le Cameroun...*, p.p 44-45

⁵¹⁴ Mongo Béti, *Main basse...*, p.338

⁵¹⁵ E. C. Lékené Donfack, " L'expérience du fédéralisme camerounais : les causes et les enseignements d'un échec ", Thèse de Doctorat d'Etat, droit public, Université de Clermont I, 1979, p. 178

d'attraction. Elle développa ainsi une politique paternaliste envers ses anciennes colonies. Elle se comportait comme si les africains étaient des névrosés à qui il fallait un tuteur. La France créa tout un ministère qui devait s'occuper de la coopération avec les nouveaux Etats indépendants d'Afrique francophone. Ce ministère fut créé en 1961⁵¹⁶ et lorsqu'il se mit sur pied, la France et ses anciennes colonies avaient déjà une longue histoire de traité de coopération-depuis les années 1950-⁵¹⁷. Les premiers accords bilatéraux signés durant l'été 1959 entre la France et les Etats africains codifiaient juridiquement la relation hégémonique qui se nouait alors : la coopération est une condition du transfert de souveraineté. La conclusion d'accords avec les Etats d'Afrique francophone permettait de contenir l'éclatement de la communauté et se négociait très concrètement au moment du transfert de souveraineté.⁵¹⁸ Le ministère de la coopération venait simplement ordonner et codifier cette coopération.

Pour arriver à ses fins, elle utilisait des moyens de pressions non avouer, mais qui avaient une forme coercitive et ne laissait en rien *des* soupçons visibles de manipulation. C'est ce qui arriva au Cameroun, lorsque " l'Assemblée Législative du Cameroun invita le gouvernement camerounais à négocier selon ses lignes générales le nouveau statut du Cameroun qui lui sera soumis et qui constituait la période transitoire à l'indépendance"⁵¹⁹. La France qui devait déjà quitter ce pays, a fait peser l'épée de Damoclès sur la tête de ses dirigeants qui devaient céder, à défaut d'être évincé du pouvoir. Ce fut un chantage politique plat, puisque la communauté internationale mettait la pression sur les puissances coloniales pour qu'elles liquident les indépendances. Le Premier Ministre camerounais était désarmé face à ce chantage et avait une dette envers la France qui n'eût de cesse de le soutenir dans son ascension politique. Il était tombé dans le jeu de la France et avait ouvert dans le même sens la porte à une autre forme de colonisation. Il faut reconnaître que les dirigeants de l'UPC avaient vue ce mal venir bien avant, c'est pour cette raison qu'ils exigeaient une redéfinition des relations entre la France et le Cameroun.

⁵¹⁶ Gourévitch, *La France...*, p.313

⁵¹⁷ Le Cameroun pour sa part, signait les traités de coopération avec la France le 26 décembre 1959. Les signataires furent Ahmadou Ahidjo pour le compte du Cameroun et Michel Débré représentant la France. Ce traité fut premier du genre entre la France et une République indépendante d'Afrique noire, et devait par la suite servir de modèle à tous les autres. A bien voir, les traités de coopération signés entre la France et ses anciennes colonies ont été expérimentés au Cameroun.

⁵¹⁸ J. Meimon, " L'invention de l'aide française au développement : discours, instruments et pratiques d'une dynamique hégémonique ", *Questions de recherche*, n° 21, septembre 2007, p.19

⁵¹⁹ Assemblée Nationale française, " Compte rendu... ", 4532

On aurait cru que le Cameroun nourrissait volontairement ce désir de coopération pourtant, il n'avait pas en réalité le choix. Même sur le terrain, cela se vérifiait par une agitation de certains camerounais qui rejetaient cette coopération. Nous pouvons faire mention de l'UPC dans ce cas. Malheureusement, ces traités de coopération furent signés à partir de 1959 sous la soit disant pression de l'ALCAM, or, dans le vif de cette opposition, l'UPC brandissait la raison selon laquelle l'ALCAM qui vota cette résolution n'était pas assez représentative, puisque le parti politique le plus populaire du Cameroun n'y faisait pas partie. Alors, cette Assemblée Législative était remplie de fantoche du pouvoir français qui avait pris le bon soin de les placer là pour défendre leurs intérêts (ceux de la France bien entendu) au détriment de ceux du peuple camerounais. Cette vision ne cadrerait pas avec celle d'Habib Deloncle, qui officiait en tant que rapporteur de la session à l'Assemblée Nationale française. Il nuancait ses propos sur la question de la liberté du choix de la coopération camerounaise avec la France. Voici ce qu'il affirmait : " L'Assemblée Législative du Cameroun fonde l'espoir que le Cameroun une fois indépendant, puisse s'associer amicalement et librement à la France. Dans l'intérêt commun des deux pays."⁵²⁰ Il enlevait donc à ces traités, leur caractère coercitif. Il faut reconnaître que ces accords présentaient des parties officielles et des parties officieuses et qui les conféraient tout leur caractère de domination et étaient inégalitaires, aussi bien dans les négociations que dans leur application, puisque la balance pesait du côté de la France qui extirpait tous les bénéfices.

Au regard de tout ce qui précède, il est facile de conclure que la France continuait à être présente au Cameroun dans tous les domaines, au point où il serait normal de se questionner sur la réalité de l'indépendance du Cameroun. Le politologue Yves-Patrick Mbangue Nkomba, dans l'analyse faite sur la nouvelle orientation de la politique française après l'indépendance, affirme que,

la France considérait son empire comme son précarré. Elle mit tout en œuvre pour continuer à gérer les richesses de ces jeunes Etats indépendants. Aucun domaine n'était exclu, même les plus sensibles. La France s'arrangeait à garder l'exclusivité sur les matières premières et sur les importations ; elle manipulait aussi les dirigeants Camerounais et dictait ses lois. Le chef de l'Etat était obligé de se conformer à ces directives, pour ne pas être renversé.⁵²¹

Dans les termes de la coopération, la France se donna pour mission de contrôler la monnaie, tout en attachant ses anciennes colonies au poteau du besoin. Le franc des colonies françaises fut créé en décembre 1945, il fut réévalué en octobre 1948. En mai 1951, est créé un comité technique de coordination de la zone franc, qui deviendra

⁵²⁰ Assemblée Nationale Française, "Compte rendu...", p.4532

⁵²¹ MC. Y.-P. Mbangue Nkomba, 50 ans, politologue, C.C. Université de Yaoundé II, 17 avril 2019, Soa

officiellement le comité monétaire de la zone franc en 1955.⁵²² La monnaie devint ainsi l'un des aspects les plus solides du néocolonialisme français dans ses anciennes colonies. Les flux financiers consacrés à l'aide au développement, faisait office de monnaie d'échange en même temps qu'ils appuient cette stratégie hégémonique par le biais de l'assistance technique française et du mécanisme de l'aide liée.⁵²³ Le Cameroun qui fait partie de la zone d'Afrique Centrale, ne put échapper à cette réalité. Olivier Thimonier est on ne peut plus clair sur ce fait, en ce qui concerne le franc CFA,

il est géré en dernier ressort par la France, qui a pour mission d'assurer la parité entre les deux monnaies (celle de la France et celle des anciennes colonies situées dans la zone franc) d'où une véritable mainmise de l'Etat français sur la politique monétaire africaine...Ce contrôle économique est encore renforcé par le fonctionnement des banques Centrales. La France conserve un droit de veto à l'intérieur de celle-ci et peut donc légalement bloquer toute décision monétaire au sein de la zone CFA. Cela signifie clairement qu'aucune décision monétaire des pays « colonisés » ne peut se prendre sans l'aval de la France. En outre, les pays de la zone franc CFA sont contraints de déposer 65% de leurs recettes d'exportation sur un compte du trésor français⁵²⁴

La France tenait ses anciennes colonies jusqu'au cou et elles n'avaient aucun moyen de lui échapper. Elles continuaient à payer le lourd tribut comme au moment de la colonisation. Toute l'économie de ces jeunes Etats indépendants se trouvait entre les mains de la France. Elles ne pouvaient ainsi envisager aucune politique économique en dehors de cet espace monétaire. Pire encore, la France avait une plus-value dans cette monnaie.

Elle mena dans cette initiative une politique d'aides, de dons et d'endettement afin de garder son influence sur les jeunes Etats indépendants d'Afrique francophone. Elle n'envisagea jamais le développement de ces derniers. Il fallait les maintenir autant que cela se peut sous son influence, tout en décourageant toute initiative d'indépendance. C'est d'ailleurs pour cette raison " qu'elle défendait ses intérêts et ceux de ses entreprises. Pas question d'une nationalisation où une éviction par la concurrence étrangère ".⁵²⁵ Au Cameroun, cet exemple fut palpable avec le cas de la Mounjo-plastique de Monseigneur Ndongmo.⁵²⁶

La France avait mis des gardes fous afin de continuer la colonisation. L'élément le plus important ici était la mise à la tête de chaque Etat des hommes sous sa botte, méthode qui lui permettait de gérer ses anciennes colonies par personne interposée. Le domaine militaire ne pouvait pas rester en marge de cette réalité.

⁵²² Deltombe, Doumergue, Tatsita, *Kamerun! Une guerre...* p.99

⁵²³ Meimon, " L'invention de l'aide française...", p.19

⁵²⁴ Thimonier (sous la coord.), *La France coloniale...* p. 21

⁵²⁵ Gourévitch, *La France...*, p.317

⁵²⁶ Mongo Béti, *Main basse...*, p. 234

Deux types d'accords militaires étaient signés avec les Etats africains : certains leur permettaient de faire appel à la France pour assurer leur sécurité, et d'autres relèvaient d'une coopération militaire par laquelle la France s'engageait à fournir des conseillers techniques, à accueillir des stagiaires dans les écoles militaires françaises, à livrer des armes et des équipements militaires. L'organisation de la sécurité de la France au Cameroun recouvrait alors des réalités beaucoup moins vagues : rétablir un régime menacé par une rébellion.⁵²⁷ Les accords de défense garantissaient en principe la protection de la France en cas d'agression, et à la France, la libre disposition des forces armées. Les régiments soutenus par l'armée française, l'ont été en grande majorité contre des mouvements rebels internes.⁵²⁸ La France était plongée dans des sales coups ; elle permettait la conservation du pouvoir, empêchant ainsi à une milice telle qu'elle soit de renverser le régime établi et soutenu par elle.

C'est ce qui arriva au Cameroun avec la lutte acharnée qu'elle mena contre les patriotes après l'indépendance. Il faut tout de suite reconnaître que les accords de défense prenaient le visage d'un balayage stratégique ayant pour objet d'éliminer tout obstacle à leur plan machiavélique de pillage de ressource. Ils avaient su caché leur jeu, puisque le protocole de signature de ces accords n'était pas mis au-devant de la scène. Il y a toujours des zones d'ombres qui perdurent. Ce n'est que les ½ de l'iceberg qui est connu et le reste est officieux. Raphaël Granvaud attire l'attention là-dessus lorsqu'il affirme à propos de ces accords que :

leur fonctionnement reste davantage lié au respect du pacte néocolonial, parfois formalisé dans certaines clauses secrètes des accords de défense. Une clause d'approvisionnement préférentielle réservé ainsi à la France, les matières premières et produits stratégiques, par extension garantit les intérêts français les plus important. Certains accords militaires sont accompagnés de convention relatives au maintien de l'ordre : en clair, une assurance-vie pour les dictateurs.⁵²⁹

Des accords de défense étaient signés en échange des indépendances, de manière à perpétuer le contrôle militaire de l'ancienne métropole sur ses ex-colonies. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il était facile pour les français de remplacer un chef d'Etat qui ne garantissait plus leurs intérêts comme le précise Raphaël Granvaud le dit en ces termes : " les dirigeants qui refusent ou qui rompaient ce pacte néocolonial étaient rapidement remplacés ou éliminés. "⁵³⁰

Prenant Cet auteur français aux mots, il est à reconnaître que beaucoup de chefs d'Etats africains sont passés par cette " justice " ; et ce fait persiste jusqu'aujourd'hui. La

⁵²⁷ Meimon, "L'invention de l'aide française... ", p.21

⁵²⁸ R. Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique ?*, Paris, Agone, 2009, p.35

⁵²⁹ *Ibid.*, p.36

⁵³⁰ *Ibid.*

France ne veut pas lâcher l'Afrique, elle s'y cramponne puisque l'Afrique lui est bénéfique et continue à lui jouer le rôle de pourvoyeur en produits nécessaires pour ses industries.

La France considère ses anciennes colonies comme sa chasse gardée. Ce fait est d'autant plus visible, que l'écrivain camerounais Charly Gabriel Mbock⁵³¹ a commis un ouvrage afin de mieux l'explicité. Selon cet anthropologue et écrivain, la France doit volontairement couper le cordon ombilical qu'elle continue à tenir accrochée aux pays d'Afrique qu'elle a jadis colonisée. En effet,

Ce qu'à d'interminable la décolonisation, tient aussi au fait que la colonisation, même après les indépendances, se prolonge en se transformant et en se déplaçant, sous des formes différentes. La France doit se décoloniser. Il tire une sonnette d'alarme aux dirigeants africains afin qu'ils se méfient de la France qui ne veut pas donner un autre sens à ses relations avec l'Afrique. Elle reste attachée à ses anciennes colonies et n'envisagent pas se décoller de celles-ci. Or bon nombre d'intellectuels africains ont déjà compris ce manège. Mais la France s'y attache désespérément. Elle se mêle toujours des problèmes qui concernent l'Afrique. Elle a toujours son mot à dire et s'immisce dans les affaires qui relèvent de la compétence de ces Etats, ceci en violation des principes des Nations Unies sur la non-ingérence. Il ne s'agit pas pour nous d'accabler la France par cette critique, mais nous nous référons à son comportement vis-à-vis de l'Afrique au lendemain des indépendances. Les leaders de l'UPC avaient compris cette injustice tels que des visionnaires et avaient décidés de continuer le combat révolutionnaire.⁵³²

La France ne pouvait pas se limiter uniquement à cette forme de coopération, puisqu'elle devait annexer tous les domaines d'activités du Cameroun. Elle va ainsi initier la coopération sur le plan civil.

Sur le plan civil, la coopération prenait en compte plusieurs domaines, dont le plus important était le domaine économique. L'administration coloniale faisait tout pour écarter les populations autochtones des activités rentables. Il était important pour eux de réduire les camerounais à la simple bureaucratie. En réalité, l'histoire sociale du Cameroun colonial révèle que la colonisation a dû plus d'une fois mobiliser l'arsenal de ses artifices pour maintenir l'inaccessibilité de la grande entreprise et même de la moyenne entreprise aux autochtones. Tout camerounais de bonne foi, pourvu qu'il ait au moins 30 ans aujourd'hui, peut témoigner qu'au lendemain de la dernière Guerre mondiale, une manifestation du colonialisme à consister à écarter les autochtones des activités économiques lucratives par une concurrence d'un nouveau genre faite de brimades administratives et d'intimidation politique.⁵³³ Les entrepreneurs camerounais ont été frustrés par la France qui continuait à tout contrôler dans le pays. Toute initiative économique incombait aux occidentaux. Ils faisaient

⁵³¹ C. G. Mbock, *Décoloniser La...*, p. 97

⁵³² M.C. Takamte, 49 ans, C.C. Université Yaoundé II, 15 juillet 2019, Soa

⁵³³ Mongo Béti, *Main basse sur...*, p.91

des bénéfiques énormes au point d'empêcher toute concurrence venant des autochtones pourtant mieux appréciés sur le terrain.

Il s'agit ici de démontrer qu'après l'indépendance, c'était la continuation du même système. L'affaire Monseigneur Ndongmo est édifiante à ce niveau. Les français avaient volontairement poussé l'entreprise de ce dernier à la ruine. Ce fut d'abord un refus de capitaux par les banques toutes dominées par la France ; puis ce fut l'intimidation des gérants de la société Mungo-plastique.⁵³⁴L'indépendance fut davantage le moyen d'appauvrissement des camerounais, par une France qui organisa un pillage important des ressources. Les révolutionnaires ne pouvaient pas laisser un système aussi aberrant s'enraciner au Cameroun. Ils décidaient de continuer le combat afin de déloger les valets français, au pouvoir et qui faisait des pieds et des mains pour satisfaire les desideratas de leurs maîtres, de peur d'être écarté du pouvoir.

De tout ce qui précède, il faut comprendre simplement que l'indépendance du Cameroun en 1960 était plus un fait qu'une réalité. La France continuait à se comporter comme une puissance coloniale pourtant, le seuil de l'indépendance avait déjà été franchi par cette colonie. Lorsqu'elle signait des accords avec ses anciennes colonies, elle gardait l'exclusivité. De cette façon, elle pouvait manipuler ces pays et dicter en même temps ses lois sur les matières premières et au niveau du commerce international. La coopération n'était qu'un instrument de domination monté de toute pièce par la France, afin de maintenir son hégémonie sur ses anciennes colonies. Jacques Foccart, responsable de la cellule africaine de l'Élysée avait la lourde mission de maintenir la dépendance de ces États africains par des moyens occultes (endettement, aide au développement pour ne citer que ceux-là). Pour mieux asseoir cette coopération, il lui fallait pactiser avec des hommes malléables à sa guise, les "bénédictins", pour paraphraser Aimé Césaire. Cette situation a été claire, en ce qui concerne le Cameroun. Nous rappelons une fois de plus que la France avait pris le bon soin d'écartier l'UPC et ses leaders du pouvoir politique par ce que ces derniers étaient des patriotes qui n'entendaient pas plier l'échine devant elle et ses manigances. En fait, en donnant l'indépendance, la France s'était arrangée à préparer le terrain pour une domination future. Les Camerounais devaient sortir de cette torpeur caniculaire imposée par le comportement de la France. Les leaders de la révolution camerounaise avaient compris cette nécessité et décidaient de continuer la lutte pour l'indépendance réelle du Cameroun. Il fallait

⁵³⁴Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun...*, p.97

à tout prix juguler cette nouvelle forme de d'emprise de la France. C'est ce qui explique d'ailleurs la reprise des attaques des " maquisards" qui contestaient ainsi le nouvel ordre établis.

II. LA POURSUITE DE LA VIOLENCE AU CAMEROUN

Les patriotes camerounais avaient un regard particulier sur la nouvelle indépendance du Cameroun ainsi octroyée par la France. Il s'agissait pour eux d'une méthode de pillage organisée des ressources locales par les puissances industrialisées, le tout couronné par des accords militaires enserrant le Cameroun dans une camisole sécuritaire.⁵³⁵

Le gouvernement d'Ahidjo disposait en son compte les moyens les plus rudes pour se maintenir au pouvoir et pour faire en même temps respecter ses idéaux. Les patriotes comprenaient dès lors que le combat devait être rude avec ce gouvernement qui devenait fasciste ou dictatorial, et qui avait pris la résolution de mater toute forme de rébellion. Les patriotes camerounais ne pouvaient pas en rester là, le devoir de l'histoire les interpellait et voulait qu'ils continuent le travail qu'ils avaient aussi bien mené jusqu'à la proclamation de l'indépendance. Le combat de l'UPC ne pouvait pas s'arrêter avec la mort de Ruben Um Nyobé ; bien qu'affaiblie, ce parti politique devait renaître et continuer le combat de ses pères fondateurs qui tenait en ces mots : une indépendance réelle du Kamerun. Les propos d'Ernest Ouandié sont édifiants à cet effet :

Il réaffirme dans de longues missives distribuées à travers les maquis, les objectifs de lutte et la perversité du régime colonial : l'indépendance, loin de mettre fin à la domination coloniale, n'apparaissait que comme un habile réajustement à l'intérieur du même système. En d'autres termes, sur la vieille bouteille d'alcool, on venait simplement de coller une nouvelle étiquette. Le colonialiste français n'acceptait de sortir par la porte de devant qu'après avoir pris toutes les dispositions pour rentrer tout de suite par la fenêtre. Il exige donc l'abrogation des accords franco-camerounais et des dispositions mettant en vacance toutes les libertés politiques, le retrait des troupes étrangères et autres techniciens militaires.⁵³⁶

Voilà en quelques mots, la nouvelle orientation du combat des révolutionnaires camerounais. Les français n'avaient plus droit de cité au Cameroun et les institutions qu'ils avaient mis sur pied, n'avaient pas de valeur d'autant plus qu'elles n'étaient pas issues du suffrage universel. Il y avait donc à l'intérieur de la vision des révolutionnaires une illégalité du régime Ahidjo. Il fallait remplacer ce régime fantoche par un régime révolutionnaire. Pour mener à bien ce combat, il fallait réorganiser le maquis camerounais qui battait de l'aile depuis l'élimination de ses membres les plus influents.

⁵³⁵Deltombe, Doumergue, Tatsita, *Kamerun ! Une guerre...*, p.525

⁵³⁶ *Ibid.*, p.533

1. La réorganisation du maquis, un impératif pour les révolutionnaires

Les luttes intestines finissaient de détruire l'UPC. Il y avait une impossibilité de coordonner les actions sur le terrain. Cette difficulté se lisait sur les différents maquis du Cameroun qui ne s'entendaient plus et agissaient en rang disperser. Ils avaient besoin d'un nouveau maître qui devait resserrer les rangs des combattants. Ernest Ouandié fit ainsi son entrée. En effet, il se trouvait parmi les plus lucides qui avaient pris rapidement conscience que cette guerre intestine détruisait l'UPC à petit feu et tournait ainsi à l'avantage du pouvoir installé à Yaoundé depuis peu.⁵³⁷ Mal encadrées, les maquis ressemblaient désormais à une juxtaposition de bandes désordonnées et protéiformes, on voyait des lieutenants faire subitement scission avec leur chef, lever leurs propres troupes et agir à leur guise, parfois pour de simple règlement de compte ou des vengeances de village. Pire encore, des groupes totalement autonomes émergèrent çà et là, se revendiquant d'on ne sait quelle cause pour attaquer les forces de l'ordre ou les simples villageois.⁵³⁸

Au regard de tous ces aspects de dispersion d'actions et de non synchronisation dans les combats, il fallait une réorganisation des maquis. Cette réorganisation était nécessaire, à défaut la révolution était vouée à une destruction imminente. Il fallait sur le terrain, un homme de poigne ; Il fallait sur le terrain un homme qui pouvait réussir où Martin Singap avait échoué.⁵³⁹ Ouandié comprit alors que l'avenir de la révolution camerounaise se jouait à l'intérieur du pays, là où les maquis de l'ALNK doivent être réorganisés. Quelques jours seulement après la mort de Moumié, Ernest Ouandié organisa son retour clandestin au Cameroun. Il débarqua au Cameroun par la frontière nigériane, à la fin juillet 1961.⁵⁴⁰

En dépit de la fragilité des liaisons qui compliquaient les communications, Ouandié et ses hommes parviennent peu à peu à restructurer une partie de l'ALNK. Il organisa ainsi la formation des troupes sur deux plans : sur le plan politique et sur le plan militaire. Il fallait donc assurer une relève sur le plan politique et former les combattants aux techniques et aux stratégies militaires, afin que cette armée soit compétente et afin qu'elle parvienne à mener

⁵³⁷ Il y avait plusieurs rivalités à l'intérieur du maquis camerounais. Nous avons comme exemples, la rivalité entre Noé Tankeu et Henri Tamo, les deux responsables du secteur Wouri ; en Sanaga-Maritime, la rivalité entre Makandepouthe et Etienne Bopia.

⁵³⁸ Deltombe, *Kamerun ! Une guerre...*, p.530

⁵³⁹ En effet, la position de Singap était devenue fragile ou précaire. Il ne parvenait plus à contrôler tous les groupes qui se réclamaient de l'ALNK. Ce qui causa même sa perte, il faut tout de suite le reconnaître.

⁵⁴⁰ Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun ! Une guerre...*, p.529

des actions contre l'armée camerounaise qui s'était juré de traquer les révolutionnaires jusqu'à leur dernier retranchement.⁵⁴¹

Petit à petit, les révolutionnaires mettaient sur pied leurs stratégies. Pour passer enfin à l'attaque, ils avaient besoin d'armes et des munitions. C'est ainsi qu'au début de l'année 1963, les services de Paul Pondi confirmaient le fait que les révolutionnaires des maquis du Wouri et du Moungo, avaient reçus des armes et des munitions de guerre.⁵⁴² Après un tel approvisionnement en armes de guerre, il ne restait plus qu'Ouandié leur donne le mot d'ordre de passer à l'attaque.

a. Insurrection armée upéciste au Cameroun post indépendant 1960-1970

En fin juillet 1970, une attaque terroriste est perpétrée contre la clinique de Loum, à une trentaine de kilomètres au sud de Nkongsamba. Deux infirmiers sont exécutés à la machette, une femme enlevée et des médicaments dérobés ils s'en prenaient aux collaborateurs du gouvernement.⁵⁴³ Les révolutionnaires camerounais n'avaient jamais baissés les bras. Ils trouvaient toujours un moyen de frapper et d'attirer l'attention sur eux. L'attaque de Loum est édifiante à ce niveau et attise la crainte des autorités camerounaises. Fort de cette situation, les autorités décidaient de monter d'un cran dans leur croisade contre le maquis. Il faut tout de même reconnaître que,

l'ordre politique adopté par le gouvernement Ahidjo, était celui de faire régner l'ordre par tous les moyens. Il lui fallait réduire le maquis à sa valeur la plus fine. Le Cameroun a eu son indépendance dans un bain de sang, alors Ahidjo ne pouvait pas permettre que cette guerre continue. L'arsenal de guerre devait sortir afin de se débarrasser des compatriotes qui ne le considéraient pas comme Président de la République. Plusieurs actions avaient été menées, par le gouvernement camerounais aidé par la France, son allié.⁵⁴⁴

La menace d'action des révolutionnaires était redoutée par les autorités camerounaises qui mirent sur pied une stratégie rude, afin de les contenir. Elles avaient tout d'abord divisée le maquis camerounais en trois, afin d'évaluer la menace que représentait chacun d'entre eux. De ce travail, voici ce qui en découle : le premier, dans le Bamiléké et qui avait à sa disposition une population avoisinant le quart de la population totale du Cameroun ; ce maquis était très dangereux car si toutes les populations de la région décidaient de basculer dans la révolution, l'administration se retrouverait dans de sales draps. Le deuxième maquis, celui de Bassa-Douala se révèle difficile à réduire d'autant plus que, les deux peuples qui l'animent sont intelligents, ambitieux et s'estiment brimés. Le troisième maquis, dirigé de

⁵⁴¹ Deltombe, Domergue et Tatsita, *kamerun ! Une guerre...*, p. 535

⁵⁴² *Ibid.*, p.538

⁵⁴³ *Ibid.* p.625

⁵⁴⁴ M. Tchingankong Yanou, 56 ans, M. C. Université de Yaoundé II, 25 mai 2019, Soa

main de maître par Ernest Ouandié est principalement implanté de part et d'autre du Moungo, une zone de rencontre de plusieurs ethnies, au regard de l'existence des plantations européennes.⁵⁴⁵ Il fallait trouver un moyen d'empêcher que ces trois maquis ne fusionnent et ne coordonnent leurs actions. Les autorités devaient le faire dans l'optique d'éviter un embrasement total du Cameroun.

Face à la surpopulation du Bamiléké, les autorités administratives procédaient par des regroupements dans des camps. Cette initiative avait un but précis, comme le mentionne T. Deltombe,

ils voulaient ainsi couper tout contact entre les populations jugées saines et les populations contaminées par la rébellion. Des centaines de milliers de population vivent ainsi derrière des barbelées et à l'ombre des miradors, sous la surveillance implacable des autorités politico-militaires. Chaque baraquement est méthodiquement numéroté, chaque famille recensée, chaque habitant pisté.⁵⁴⁶

Les autorités camerounaises mettaient ainsi dans le Bamiléké une méthode de contrôle hyper policière, qui frisait même la garde à vue. Les populations de cette région étaient embrigadées et perdaient toute forme de liberté. Cette mesure administrative, avait pour objectif de limiter le recrutement des rebelles dans le Bamiléké. Ils regroupaient ainsi les populations afin de contrôler tous leurs faits et gestes, et nul n'avait le droit de se retrouver hors des barbelés.

Dans la même lancée, les autorités camerounaises procédaient par une politique de la peur. Cette politique se révélait par des fouilles, des exécutions publiques, des massacres collectifs et l'exposition des têtes coupées :

afin d'isoler les rebelles, les forces de l'ordre n'hésitaient pas à cibler collectivement les populations pour les impressionner ou les punir de leur liens prétendus avec la subversion. Ce fut encore le cas en 1962 dans la localité de Nlohé au pied du mont Koupé. Une centaine d'Haoussa venus de Loum, de Mbanga et de Penja, tirèrent dans le tas avec leurs flèches empoisonnées sur les Bamilékés, faisant ainsi des centaines de morts. La ville fut aussi incendiée.⁵⁴⁷

En mettant au point des politiques pareilles, les autorités camerounaises voulaient non seulement couper physiquement les populations des rebelles, mais aussi et surtout anesthésier en elles toutes velléités subversives. Mais dans ces conditions, le risque était grand de se retrouver plongé dans une guerre tribale. L'exemple de Nlohé n'est pas unique en son genre. Il y a aussi celui de Tombel, qui fit des centaines de morts et toujours du côté des Bamilékés. On aurait dit qu'il s'agissait d'éradiquer toute une race.

⁵⁴⁵Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun ! Une guerre....* p.538

⁵⁴⁶ *Ibid.* p.543

⁵⁴⁷ *Ibid.*, pp. 545-546

Ces procédés avaient pour objectif de décourager tout individu ayant envie de faire carrière dans le maquis. Il devait par lui-même constater à quoi s'en tenir au cas où il se faisait prendre. Ce fut de la part des autorités, l'instauration d'une guerre psychologique. Il leur fallait utiliser tous les moyens possibles afin de faire parcourir une vague de crainte sur la population tout entière. Chaque individu se trouvait dans la peur d'être taxé de subversif et faisait tout ce qu'il y avait en son pouvoir, pour ne pas avoir le moindre contact avec les révolutionnaires. Mais toujours est-il que malgré toutes ces menaces, il y avait des téméraires qui continuaient à raviver la flamme du maquis, menaçant la stabilité politique au Cameroun.

Afin de mater la rébellion au Cameroun, les autorités mirent au point des méthodes d'intimidations qui ont traumatisées les populations. Jusque-là, des groupuscules d'individus continuaient à mener des actions révolutionnaires et le maquis survivait, jusqu'à ce que se produise un coup de théâtre : l'arrestation d'Ernest Ouandié.

b. L'arrestation d'Ernest Ouandié et la fin du maquis au Cameroun 1970-1971

Toutes les mesures policières prises par les forces administratives camerounaises, poussaient les révolutionnaires jusqu'à leur dernier retranchement. La révolution perdait quotidiennement ses hommes de proue. Ce fut le cas de son chef d'Etat-major Martin Singap, Makandepouthe, Tankeu, ce fut aussi le cas de Pierre Kamdem Ninyim pour ne citer que ceux-là. Ces pertes portaient un grand coup à la révolution qui s'affaiblissait au jour le jour. D'autres membres étaient tout simplement torturés, afin d'arracher des informations qui mettaient davantage dans une position précaire les dirigeants de la révolution. L'administration demeurait ainsi la plus forte dans ce combat, si bien qu'un jour, elle mit la main sur le dernier chef de la rébellion au Cameroun, Ernest Ouandié. Il était désormais normal de parler de la révolution manquée du Kamerun. Tout simplement parce qu'avec cette arrestation, tout espoir de lutte était terminé au Cameroun. Il fallait donc liquider la révolution, l'administration décida d'organiser le procès d'Ernest Ouandié ; qu'il est d'ailleurs important d'analyser dans le présent travail.

Le chef de l'UPC Ouandié cherchait un moyen pour sortir du territoire camerounais, aidé par Monseigneur Ndogmo. Le plan de sauvetage fut en effet bien ficelé. L'idée ici était de conduire Ouandié à un certain Verlet, qui devait le mener jusqu'au Nigéria. L'itinéraire était donc le suivant : récupérer Ouandié du côté de Nkongsamba, l'emmener jusqu'à Bamenda, il y avait donc un passage de là qui lui permettrait de descendre vers Enugu. Ce plan fut suivi à la lettre, mais Ernest Ouandié fut malheureusement appréhendé par les

éléments de la police camerounaise le 18 août 1970. Le plan avait mal tourné. Ndongmo avait été obligé d'abandonner Ouandié à Mbanga, suite à un appel venant de Rome et cet abandon couta cher à la révolution camerounaise.⁵⁴⁸

Il y a plusieurs versions dans cette affaire. Certains auteurs pensent même que c'est plutôt monseigneur Ndogmo qui avait fait un voyage à Alger en vue d'obtenir des fonds et du matériel de la part du président Boumediene pour les opposants camerounais. C'était un moyen pour le gouvernement camerounais de lier monseigneur Ndogmo à la révolution de l'UPC et par la suite, le condamné comme un vulgaire maquisard. Pour briser la glace maintenue par des maquisards déjà dans les geôles, il s'arrangeait pour faire croire à ces derniers qu'ils ont été trahis par Monseigneur Ndogmo. De cette façon, ce dernier sera indexé par les maquisards et son inculpation imminente. Le journal français le Monde, revenait sur cette accusation et mentionnait même le non des deux hommes qui avaient mis Monseigneur Ndogmo en accusation. Il s'agissait nommément de Gabriel Tabeu dit Wambo le courant et de Ouandié.⁵⁴⁹

Un simulacre de procès fut alors organisé. Le comité de défense d'Ernest Ouandié, présidé par le professeur Théodore Monod et comprenant de nombreuses personnalités françaises et étrangères, lança un appel à l'opinion publique internationale au moment où semble devoir s'ouvrir dans des conditions inadmissibles le procès de ce militant. L'avocat désigné depuis septembre 1970 par la femme du leader camerounais et par le comité de défense, Maître Jean-Jacques de Félice du barreau de Paris, est mis dans l'impossibilité de se rendre à Yaoundé pour assurer la défense, tout visa lui étant refusé par l'ambassade du Cameroun.⁵⁵⁰

Au regard de tout ce qui apparaît dans le fragment ci-dessus, il ressort avec évidence que le gouvernement Ahidjo avait planifié l'exécution d'Ernest Ouandié. Il avait mis en marche toute une scène, qui va du tribunal jusqu'à l'exécution de ce dernier. Il n'a pas eu la possibilité d'être défendu par son avocat. Il était facile de prédire la fin de cette histoire qui n'est rien d'autre que l'inculpation d'Ernest Ouandié et son exécution en public, le 15 janvier 1971 devant le commissariat de police de Bafoussam.⁵⁵¹

⁵⁴⁸ Deltombe, Domergue et Tatsita, *Kamerun ! Une guerre...* p.626

⁵⁴⁹ Yagnye, *Afrique : 1/2 siècle...*, p. 92

⁵⁵⁰ *Ibid.* p. 94

⁵⁵¹ P. Bouopda Kamé, *Cameroun : les crises majeures de la présidence Paul Biya*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 62

Bien que le communiqué officiel fasse allusion à un recours en grâce de tous les condamnés à mort, Ouandié avait refusé de demander la clémence du chef de l'Etat camerounais à l'issus du procès. Face à la mort, Ouandié resta stoïque, ferme à ses idéaux. Il n'avait pas jugé nécessaire de se rabaisser en demandant au chef de l'Etat de la pitié ou de la clémence. Il a embrassé sa sentence sans détour et démontrait ainsi par cet acte qu'il ne regrettait pas son choix comme rebel.⁵⁵²

C'est ainsi que le gouvernement Ahidjo, mit fin à la révolution camerounaise. Il usa de tous les moyens pour y parvenir : organisation d'une police secrète parée à toute éventualité et qui avait tous les droits sur les citoyens camerounais, mise en place d'une dictature, meurtres crapuleux, arrestations et détentions arbitraires, tortures...bref, la liste n'est pas exhaustive. Toujours est-il que face à la détermination des révolutionnaires camerounais de se débarrasser du régime Ahidjo, les autorités durcissaient d'un cran leurs actions. Cette situation fit régner au Cameroun une atmosphère de guerre. De ce combat sans merci, les autorités camerounaises sortaient vainqueurs. L'UPC était ainsi réduit au silence. Désormais, le gouvernement Ahidjo pouvait souffler et mener à bien son plan politique.

Ainsi donc, le Cameroun sous administration française a eu son indépendance dans des tensions sociales, les maquisards menant une guerre acharnée contre les colons et leurs adeptes. Il était possible de voir la fin des combats avec la proclamation de l'indépendance, mais ce ne fut malheureusement pas le cas. Les patriotes continuaient le combat au regard des moyens de pression mis sur pieds par la France. L'indépendance octroyée au Cameroun n'était qu'une indépendance de façade, appuyée par la signature des traités de coopération de tout genre qui fragilisait l'autonomie du Cameroun : la France était partie pour mieux s'installer. Cette situation n'était pas du tout du goût des patriotes qui continuaient le combat jusqu'à l'atteinte d'une indépendance réelle ; cette indépendance passait impérativement par une redéfinition des relations entre la France et le Cameroun. Les combats reprirent de plus belle et étaient orientés cette fois-là contre les adeptes du régime à qui ils reprochaient d'avoir vendu le Cameroun. La France ne pouvait pas laisser le régime sans le soutenir. Les soldats et officiers français venaient à la rescousse pour sauver le gouvernement Ahidjo. Il faudra attendre l'année 1971 pour voir le maquis réduit au Cameroun avec l'arrestation et l'exécution de son dernier leader Ernest Ouandié. Une autre page de l'histoire du Cameroun venait d'être tournée, mais laissant derrière elle les stigmates

⁵⁵² Yagnye, ½ Siècle...p.95

d'une menace réelle à la stabilité politique. La reddition du maquis ne marquait cependant pas la fin des menaces de déstabilisation de l'ordre politique au Cameroun, d'autres éléments venaient se greffer dans la suite et ébranlaient la paix et la quiétude. Ces menaces étaient visibles dans la relation qui se tissa entre Ahidjo et Biya, juste après la passation du pouvoir.

III. LA QUERELLE ENTRE AHIDJO ET BIYA

En 1982, le Cameroun a connu un changement à la tête de l'Etat. Ahmadou Ahidjo a laissé sa place à son homologue Paul Biya, et cette transition s'est faite sans le moindre problème. Les deux hommes entretenaient des relations cordiales. Mais au fil du temps, ces relations se sont détériorées, puisqu'une coexistence pacifique entre Ahidjo et Biya était devenue impossible, dans un pays qui ne pouvait pas accepter deux capitaines à son bord. Le parti politique national occupait une position prépondérante dans la gestion de l'Etat, tandis que le Président de la République n'était qu'un simple collaborateur. Paul Biya s'éleva contre cette vision anticonstitutionnelle et décida de prendre les choses en main, au désaccord d'Ahidjo, qui ne voulait pas se retirer totalement des affaires. Cette situation déboucha sur une véritable menace à la stabilité politique au Cameroun. Il nous incombe d'analyser dans cette séquence cette lutte d'influence. Dans ce contexte, il est important de faire allusion au changement d'homme politique à la tête de l'Etat camerounais, accentué par l'impossible coexistence pacifique entre les deux hommes. Il s'en suivit une querelle qui déboucha sur une rupture des relations entre Biya et Ahidjo.

1. Le changement au sommet de l'Etat

Dès son indépendance, le Cameroun a été dirigé de main de maître par Ahmadou Ahidjo, qui instaura par la suite un régime fort, au regard des problèmes sécuritaires qui se posaient ; il devait continuer le combat inauguré plus tôt par l'administration française autour des années 1950 : celui de réduire les combattants nationalistes incarnés par l'UPC et ses militants, à sa valeur la plus insignifiante. Après 1970, avec la reddition du dernier chef de la rébellion upéciste Ernest Ouandié, Ahidjo pouvait se vanter d'avoir réduit le maquis à néant au Cameroun. Il était pour ce fait considéré comme un héros national et sa côte auprès des populations grimpait de manière exponentielle. Nul ne pensait que ce dernier pouvait prendre une retraite anticipée. Mais douze ans plus tard, l'inattendu se produisit. En effet, après 22 ans à la tête de l'Etat, le Président Ahidjo décida à l'âge de 58 ans et à la surprise de tout le peuple camerounais, de démissionner pour des raisons de santé. C'est le 04 novembre 1982, par une déclaration radio diffusée dans le journal national du soir qu'il informa la nation de sa

démission, cédant ainsi la place à son successeur constitutionnel, Paul Biya, Premier ministre depuis le 30 juin 1975.⁵⁵³ Après sa réélection d'avril 1975, il avait créé un poste de Premier ministre, qu'il avait attribué au Secrétaire général de la présidence de l'époque, Paul Biya. Quatre ans plus tard, en 1979, il avait fait adopter un amendement de la constitution changeant les conditions de gestion de la vacance du pouvoir. La modification de la constitution intervenue en 1979 avait introduit un système de « dauphinat » : elle faisait du Premier ministre le successeur constitutionnel direct du Président, en cas de vacance du pouvoir.⁵⁵⁴

Voilà la façon donc Ahmadou Ahidjo décidait de passer le fanion à son successeur Paul Biya. Il ne se sentait plus de taille à gouverner. " Des observateurs ont pour leur part affirmé qu'Ahidjo avait montré des signes de fatigue et de lassitude tout au long de l'année 1982, et qu'il avait même auparavant laissé entendre à plusieurs reprises qu'il voulait passer la main."⁵⁵⁵ Il avait à ses côtés Biya depuis déjà vingt ans et qui avait occupé des postes dans la haute sphère de la nation. Ahidjo avait eu tout le temps d'étudier ce personnage, d'évaluer son charisme et par-dessus tout, sa capacité à diriger les hommes. Le choix du président Ahidjo fut Biya, à la grande surprise du peuple camerounais puisque ce dernier n'était pas connu et préférait dans ses habitudes passer inaperçus.

Ahidjo s'était ainsi arrangé à modifier la constitution de la sorte que Biya devienne pour lui une sorte d'héritier. En effet, "lorsqu'il fit du Premier ministre son dauphin, il faut comprendre que cet acte était en contradiction avec la constitution, ceci en son article 2, qui stipulait que les autorités chargées de diriger l'Etat tiennent leur pouvoir du peuple par voie d'élection au suffrage universel direct ou indirect".⁵⁵⁶ Biya accède ainsi à la magistrature suprême du Cameroun lorsqu'il a alors 49 ans. L'arrivée de Paul Biya suscite un certain enthousiasme populaire.⁵⁵⁷

Dès son arrivée au pouvoir, Biya a séduit le peuple camerounais tout entier. Les plus de deux décennies passées à la tête de l'Etat par Ahidjo, avait un bilan catastrophique en ce qui concerne le respect des droits et libertés fondamentales. Il s'agissait d'une dictature bien huilée qui avait pris la peine d'annuler tous les partis politiques et de les regrouper au sein

⁵⁵³ C. Ambomo, "Analyse d'un discours politique présidentiel : étude lexico métrique (Paul Biya, Cameroun, 1982-2002), Thèse de Doctorat, Sciences du Langage, Université de Franche-Comté, juin 2013, p.28

⁵⁵⁴ Pigeaud, *Au Cameroun...*, p.27

⁵⁵⁵ *Ibid*, p. 27

⁵⁵⁶ *Ibid*, p. 28

⁵⁵⁷ Ambomo, " Analyse d'un discours politique...", pp. 29-30

d'un seul parti, l'Union National Camerounaise. De même aussi, la liberté d'expression était réduite à néant et les services de renseignements veillaient au grain, au point où quiconque essayait de colporter des fausses rumeurs sur le Président, était passible des poursuites et tombait sous le coup de l'acte de lèse-majesté. Prenant ceci aux mots,

une ordonnance n° 62/0 F/18 portant répression de la subversion, prise le 12 mars 1962, a eu des effets considérables, installant une chape de plomb sur toute la vie publique et politique : selon ce texte, était subversif quiconque ayant émis ou propagé des bruits, nouvelles, rumeurs ou commentaires susceptibles de nuire aux autorités publiques. Cette définition imprécise a donné lieu à de nombreux abus et a permis d'étouffer toute tentative de contestation. En vertu de ce texte, de nombreux camerounais ont été arrêtés, torturés et détenus de longues années, sans jugement, dans les conditions terribles des prisons.⁵⁵⁸

La prudence des populations qui tenaient à leur vie ou à leur intégrité physique était de mise. Lorsque Biya prit les commandes de l'Etat, les populations voyait en lui le changement, en effet," son arrivée à la tête de l'Etat a été par conséquent accueillie avec beaucoup de soulagement par la plupart des camerounais, qui espéraient que les années de peur permanente imposées par Ahidjo allaient prendre fin."⁵⁵⁹ Les populations ne s'étaient pas du tout trompées, il le fit comprendre dans l'un de ses discours. Il annonça alors que le Cameroun connaîtra un renouveau sans précédent. Il parla de la moralisation de la société par l'assainissement des comportements, la rigueur dans la gestion par le bon gouvernement des hommes et des choses. La justice sociale sera de mise dans sa présidence, ayant pour finalité la répartition judicieuse du fruit de l'effort collectif entre les différentes catégories sociales et préparant l'égalité des chances par des mesures appropriées à la solution des problèmes sociaux.⁵⁶⁰

Dans son discours à la nation, force était de constater que Paul Biya envisageait de profond changements au Cameroun. Il s'accrocha sur un programme de société basé sur la moralisation et la rigueur. Au regard de l'amour et de la dévotion du peuple camerounais à l'homme du renouveau, Ahidjo pouvait être satisfait d'avoir réussi le transfert du bâton de commandement. Le courant passait très bien entre les deux hommes d'Etat du Cameroun qui s'entendaient merveilleusement bien. Paul Biya avait une admiration pour son prédécesseur et avait parfois recours à ses conseils comme nous le précise fanny Pigeaud en ces termes :

⁵⁵⁸ A. Mfonka, 55 ans, politologue, C. C. Université de Yaoundé II, 20 novembre 2020, Nous a reveler que quatre députés, dont l'ancien Premier ministre André marie Mbida, l'ex-ministre des affaires étrangères et président du parti socialiste camerounais René Guy Okala, Théodore Mayi Matip, président du groupe des parlementaires de l'UPC légale, emprisonné en juin 1962 pour avoir émis une lettre ouverte critiquant l'idée de parti unique. Les cas de ce genre sont légions. Le gouvernement Ahidjo n'acceptait pas la contradiction. Il lui fallait s'imposer et imposer ses idées et ses points de vue. Quiconque essayait de porter un jugement de valeur sur ses méthodes, était taxé de subversif.

⁵⁵⁹ Ambomo, " Analyse d'un discours...", p. 30

⁵⁶⁰ *Ibid.*

l'heure est à l'hommage (...) à mon illustre prédécesseur, mieux à celui dont j'ai eu l'insigne honneur d'être pendant des années, le collaborateur, à qui je dois un grand et vibrant hommage empreint de déférence et d'admiration".⁵⁶¹ Dans une telle atmosphère d'entente cordiale, il était hors de question d'imaginer une rupture entre ces deux hommes. Mais contre toute attente, elle se produisit. Quelles en furent les causes et quel est son impact sur l'ordre politique au Cameroun ?

2. L'opposition politique entre Ahmadou Ahidjo et Paul Biya

L'opposition entre ces deux hommes se jouait sur le registre de l'ordre institutionnel et la répartition des compétences qu'il prévoyait entre le parti Union National Camerounaise qu'Ahidjo continuait à présider après sa démission à la tête de l'Etat.⁵⁶² Malgré les hommages répétés, les remerciements, les marques d'attention et de respect renouvelés par Paul Biya envers son illustre prédécesseur à l'occasion de chaque discours, les rapports entre les deux hommes ne vont pas tarder à se dégrader. A cette époque, le Cameroun se trouvait dans une sorte de dyarchie où le parti unique, élément central d'exercice du pouvoir, était dirigé par l'ancien président démissionnaire, alors que la direction de l'Etat se trouvait entre les mains d'un second homme plus jeune.⁵⁶³

Le désaccord politique entre les deux hommes était évident, il ne pouvait y avoir deux capitaines dans un seul bateau, car cela pouvait créer une lutte d'influence. Cette réalité a existé entre Paul Biya et Ahmadou Ahidjo. En effet, en 1982, Ahidjo démissionnait de la présidence tout en faisant de Biya son dauphin. Mais après un bref séjour en France, il revient au Cameroun et entame une tournée dans les différentes provinces du Cameroun. Ce qui signifiait que celui-ci avait quitté les affaires mais ne comptait pas s'effacer totalement. Paul BIYA continuait à gouverner mais sous son ombre, au regard de sa posture et de l'amour que lui dévouait le peuple camerounais. Dans cette logique, Paul Biya ne parvenait pas à s'imposer devant ce peuple nostalgique d'un règne interrompu. Pire encore, le Cameroun vivait sous un parti unique qui appartenait à Ahmadou Ahidjo. Cet instrument politique était sous le joug de l'ancien président et faisait davantage ombrage à Paul Biya. On aurait dit que ce dernier n'était que l'exécutant d'une vision politique tracée par Ahmadou Ahidjo. Nous serons même curieux de se poser la question de savoir qui gouverne réellement au Cameroun

⁵⁶¹ Pigeaud, *Au Cameroun...*, p. 29

⁵⁶² Ondoua, " Sociologie du corps...", p. 218

⁵⁶³ Ambomo, " Analyse d'un discours...", p. 32

en cette période-là ? La réponse la plus évidente est qu'il y a une sorte de gestion dualiste du pouvoir entre Ahmadou Ahidjo et Paul Biya.

Ahidjo donnait l'impression d'être au centre de l'orientation de la politique de l'Etat. Il se posait comme le président du parti national tandis que Biya dirigeait les affaires de l'Etat. Ses pouvoirs étaient limités et cette situation l'agaçait déjà. Il lui fallait trouver un moyen subtil pour s'en débarrasser. C'est ainsi que " Paul Biya s'affranchit de son mentor en refusant d'être à la tête d'une présidence sous tutelle. Il s'émancipa alors politiquement de l'influence du père de l'indépendance."⁵⁶⁴ Biya prit ainsi les choses en main et donna par lui-même une orientation à la politique de l'Etat. Des nouveaux termes firent leur entrée dans le jargon politique et qui n'avaient rien à voir avec la terminologie politique d'Ahidjo. Il parlait alors de la rigueur et de la moralisation. De même aussi, Paul Biya cessait de rendre ses hommages à Ahidjo lors de ses sorties politiques. Il s'éloignait de plus en plus de son prédécesseur qui le comprit d'ailleurs et voulu réagir. La réaction d'Ahidjo ne se fit pas longtemps attendre, puisque le 31 janvier 1983, il annonçait que l'UNC avait la prééminence sur l'Etat. Force était de constater qu'il n'avait pas remis entre les mains de Paul Biya la présidence du parti unique. Dans cette configuration, Ahidjo imposait sa domination sur le chef de l'Etat à travers cette annonce. Face à cet encerclement, Biya répondit par un remaniement ministériel, mettant hors du gouvernement les hommes choisis par Ahidjo, au détriment de ceux qu'il avait choisis par lui-même. Ce fut un acte fort de la part du Président de la République du Cameroun. Il limogea ainsi Victor Ayissi Mvodo, ministre d'Etat chargé de l'administration territoriale ; Sadou Daoudou, Secrétaire général de la Présidence de la République et Samuel Eboua, ministre chargé de l'agriculture. Cette réaction de Biya fut très mal prise par Ahidjo, puisque ni lui, ni le parti n'avaient été consultés au préalable.⁵⁶⁵ Concernant effectivement cette querelle, le Docteur Jean Claude Tchouankap renchérit en ces termes :

Cet acte posé par Paul Biya fut l'expression flagrante de la rupture avec Ahidjo qui militait pour la suprématie du parti national sur l'Etat. Ahidjo, empreint d'amertume, entreprit de convoquer dans sa résidence officielle à Yaoundé, dans l'après-midi même du 18 juin 1983, toutes les personnalités politiques du Nord-Cameroun, tout en demandant à ceux nouvellement nommés au gouvernement Biya de démissionner.⁵⁶⁶ Des termes comme complot firent leur entrée dans la sphère politique au Cameroun et la chasse aux sorcières fut ouverte : " au mois d'août 1983, l'aide de camp et l'intendant d'Ahmadou Ahidjo- deux officiers, le capitaine Salatou Adamou et le commandant Ibrahim Oumarou- sont arrêtés à Yaoundé, accusés d'avoir porté atteinte à la sécurité de l'Etat, puis condamnés à mort quelques mois plus tard par le tribunal militaire de Yaoundé après un procès de six jours. Il se forma deux camps, celui de Biya d'une part et celui d'Ahidjo d'autre part. ⁵⁶⁷

⁵⁶⁴ Ambomo, " Analyse d'un discours..., p. 32

⁵⁶⁵ *Ibid.*, pp. 33-34

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p. 34

⁵⁶⁷ Dr. Tchouankap, 65 ans, écrivain, chercheur, historien, 23 février 2017, à Dschang

Dès cet instant, c'était le règne des suspicions au Cameroun, et le terme de complot faisait son entrée dans la sphère politique camerounaise.

3. Le complot contre Biya et son impact sur l'ordre politique au Cameroun

L'idée d'un complot contre Biya vient d'un regroupement suspect entretenu entre les militaires originaires de la même région que l'ex-président Ahmadou Ahidjo. En effet, A. Maikano, alors ministre des forces armées convoqua une réunion militaire le 18 juin 1983 à vingt et trois heures trente minutes au domicile de Wadjiri Ibrahima, Délégué Général à la gendarmerie. Y sont conviés uniquement les officiers supérieurs originaires de la province du Nord dont le colonel Saleh Ibrahim, commandant de la Garde Républicaine chargée de la protection du palais du Président.⁵⁶⁸

Cette réunion nocturne menée par une catégorie d'officiers supérieurs de l'armée camerounaise cachait un complot. Ce n'était pas une réunion banale dans la mesure où les participants faisaient tous partie de la même région d'origine que l'ancien Président de la République camerounaise démissionnaire en 1982. Cette réunion se tint dans un contexte tendu, le courant ne passait plus normalement entre Paul Biya et son mentor Ahmadou Ahidjo. Il était normal qu'un tel regroupement suscite des interrogations et fasse naître de la suspicion. Il était aussi normal de soupçonner les ressortissants du Nord Cameroun de commanditer un complot contre le gouvernement en place, complot aiguë par la sympathie de ces derniers qui envisagent la reprise du pouvoir des mains d'un sudiste et de rétablir à travers cette initiative la « norme ». Cette situation cristallisait la peur dans tout le gouvernement, au point où le Président de la République Paul Biya engagea un énorme bouleversement dans le domaine de l'armée comme le précise le fragment suivant : "la sécurité de Paul Biya est obligée à une refonte en profondeur de ses structures et des individus qui en ont la charge. Le fracas de la nomination du 22 août 1983 de Gilbert Andze Tsoungui au poste de Ministre des Forces Armées, soulignait que le portefeuille de la défense et de la sécurité désertait le Nord pour aller dans le sud. Mieux encore, c'est à un frère sudiste et Béti que Paul Biya veut désormais confier les rênes du contrôle du pays et la sauvegarde de son régime"⁵⁶⁹

⁵⁶⁸A. Ondoua, " Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun ", Thèse de doctorat, Science Politique, Université de Rennes 1, 2013, p.199

⁵⁶⁹*Ibid.*, p. 199

Cette initiative se comprenait simplement par le fait que nul ne peut être protégé que par son frère de sang. Paul Biya cherchait à déjouer le complot qui se tissait contre lui et qui par-dessus tout, viendrait de l'armée dominée par les nordistes mis en place par l'ancien Président Ahmadou Ahidjo, à qui ils devaient une certaine loyauté et à qui ils faisaient allégeance. Il fallait insérer des maillons entre ces groupes afin de jouer les troubles faits et afin de rendre impossible une concertation militaire de grande envergure. C'est dans ce sens qu'augure des nominations dans les Forces Armées camerounaises. Ces nominations à la tête de l'armée avaient des relents tribaux ou ethniques, voilà pourquoi il était facile de reconnaître des Bété à la tête de l'armée. Il y avait alors une sorte d'encercllement des militaires nordistes par les militaires sudistes qui y occupent désormais les postes les plus huppés. Cette mesure était en fait un moyen de contrecarrer ou de démanteler le supposé complot qui se tissait contre le Président.

Ce complot, s'il faisait uniquement cas de suspicion, devenait au fil du temps une réalité. Nous en avons ainsi pour preuve un témoignage palpitant qui vient lever l'équivoque sur l'existence ou la non existence d'un complot à cette période là. Ce témoignage est celui d'un certain Pascal Ngouah Minkoulou, dont voici la teneur :

quelques mois avant les évènements du 06 avril 1984, au cours de mes diverses tournées de service, je me suis rendu à Gogazi, petit village situé sur la route Batouri-Bétaré-Oya, canton Baya-Ouest. J'ai été intercepté par un monsieur dans le village Taparé. Il me confit ceci : un grand commerçant originaire du Nord, basé à Batouri du nom de Baba Petel a demandé à tous les Bororo éleveurs originaires du nord de remonter vers le Nord par ce qu'il y aura la guerre ici au Sud.⁵⁷⁰

Ce témoignage signifiait simplement que les ressortissants du nord Cameroun étaient au parfum de ce qui se tramait contre le pouvoir de Yaoundé. Ce complot tenait donc à la volonté de reprendre par la force le pouvoir et de le faire basculer au Nord et l'on parlera simplement de restauration.

Au regard de ce qui précède, l'opposition entre Paul Biya et Ahmadou Ahidjo a été un facteur très important de déstabilisation politique. Dans un pays monolithique, un pays dans lequel le pouvoir a été cédé à un dauphin constitutionnel, la coexistence était difficile, voire même impossible entre les deux chefs d'Etats. Nous nous rendons compte qu'Ahidjo était parti de la présidence sans toutefois quitter les affaires, et faisait de l'ombre à son successeur. Cette situation ne pouvait pas durer longtemps, puisque Paul Biya devait se lasser de suivre la politique de son prédécesseur. Il lui fallait implémenter une politique qui lui était propre et le

⁵⁷⁰ C. Atéba Eyéné, *Le Général Pierre Semengué : toute une vie dans les armées*, Yaoundé, Clé, 2002, pp. 134-135

fait de se désolidariser du dirigisme d'Ahmadou Ahidjo, à créer des tensions entre ces deux amis d'hier. La suite de l'histoire fut une vive opposition, un bras de fer entre les deux.

Le fait que le Président de l'UNC fut différent du Président de la République rendait inévitable le conflit. Lorsqu'Ahidjo se trouvait à la tête du pays et aussi à la tête du parti, les choses avaient bien fonctionné. Il était difficile de déterminer les fonctions du Président du Parti. Or Ahidjo qui n'avait pas complètement quitté les affaires, prônait la prééminence du parti sur l'exécutif. Il y a eu en quelque sorte une tentative d'institutionnaliser le parti unique au Cameroun. Paul Biya qui ne pouvait pas accepter cette réalité, réagissait, il démontrait plutôt la prééminence de l'exécutif sur le Parti. Il prenait des décisions sans toutefois consulter les pairs du parti, prenant ainsi à contre-pied Ahidjo.

Paul Biya joignit l'acte à la parole, il engagea des nominations et un remaniement ministériel qui mit hors-jeu le Premier Ministre Belo Boubou Maïgari en août 1983.⁵⁷¹ De même aussi, Paul Biya qui avait des soupçons d'un complot contre sa personne, décidait d'un amendement constitutionnel. Il n'était plus question de voir la présidence occupée par le Premier Ministre en cas de vacance, de décès ou de démission ; c'était plutôt au Président du parlement à qui incombait cette tâche. Il avait l'obligation d'organiser des élections dans un délai de 45 jours, sans toutefois s'y présenter.

Dans l'optique de déjouer le complot qui se tissait contre lui, Biya décidait d'augmenter sa garde personnelle. Ce complot qui se limitait aux simples soupçons, devint réels en avril 1984, dans ce qu'il y a lieu de nommer : le putsch manqué du 06 avril 1984. Que s'est-il réellement passé et quel est son incidence sur la stabilité politique au Cameroun ?

IV. LE PUTSCH MANQUÉ DU 06 AVRIL 1984

Le putsch est un coup d'Etat commandité par des militaires qui veulent s'emparer du pouvoir politique dans un Etat souverain qui a, à sa tête un président. Après les indépendances, ce phénomène a touché une multitude d'Etats, surtout en Afrique subsaharienne. Dans cette logique, une frange de l'armée Républicaine se débarrassait du président de la République et prenait le pouvoir. Nous avons comme exemple le cas du Burkina Faso, du Gabon, pour ne citer que ceux-là. Le Cameroun ne fut pas exempté de cette nouvelle forme de conquête du pouvoir en Afrique. C'est ainsi qu'en avril 1984, fut commandité un coup d'Etat visant à renverser le pouvoir de Paul Biya. C'est ce putsch

⁵⁷¹ Ngoh, *Cent Ans...*, p. 250

manqué qui va meubler l'analyse que nous nous proposons dans cette séquence. Ainsi, plusieurs causes permettent de comprendre la naissance d'une idée de coup d'Etat au Cameroun. Les armes ont été utilisées et il y a eu une confrontation directe entre les forces loyalistes et les putschistes. Bref, ce putsch a été une menace de déstabilisation du Cameroun et qui, au regard des objectifs mis en avant dans ce travail, mérite une étude profonde.

1. Les causes du putsch manqué

Le putsch manqué d'avril 1984 a plusieurs causes qui portent les stigmates de l'opposition politique entre les deux Présidents, d'une part Ahidjo et Paul Biya d'autre part. Elle donna naissance à une atmosphère de suspicion : partout c'est le complot, tout acte accompli à une interprétation machiavélique. Il faut aussi reconnaître que durant cette opposition, le Président Paul Biya avait pris plusieurs résolutions qui avaient impactées le fonctionnement de la politique de l'Etat. Il y a eu une ethnisation de l'Etat camerounais, si bien que des clivages nord-sud animaient des débats chez certains fanatiques.

Lorsque le complot contre Biya fut "démantelé", ce dernier prit la résolution de densifier sa garde personnelle. Certains éléments devaient dans le même temps quitter leur poste pour d'autres destinations. Cette décision n'enthousiasma pas tous ces soldats. Juluis Ngoh pense même qu'il s'agit là de la cause immédiate du putsch manqué de 1984. Il affirme que certains soldats de la Garde Républicaine avaient refusé d'obéir aux instructions de Biya. C'est donc de ce refus que vient la rébellion du 06 avril 1984.⁵⁷²

Il y a sujet à caution, au regard de cette explication ; après la découverte du complot, le Président décide de faire certains aménagements dans les forces armées. Il change le Ministre des forces armées, c'est dans ce contexte que a été nommé Andze Tsoungui, une personne qu'il connaissait et qu'il pouvait maîtriser. Aussi, Paul Biya densifia sa garde rapprochée. Comment comprendre qu'après avoir pri de pareils résolutions, il se débarrasse de certains soldats de sa garde ? Dans cette affaire, il y a anguille sous roche. L'explication possible est la suivante : dans l'atmosphère de suspicion qui régnait, Biya avait décidé de se séparer des soldats qui ne lui inspirait pas confiance, tout en concervant ceux qui avaient sa sympathie ; il était difficile pour lui de se fier à tout le monde à ce moment sensible de sa présidence. Quoi qu'il en soit, ces évènements se sont produits au Cameroun et a menacé la stabilité de l'Etat camerounais.

⁵⁷² Ngoh, *Cent Ans...*, p. 261

Cependant, les putschistes eux-mêmes peuvent nous orientés sur leurs motivations. Pour cela, nous allons analyser des morceaux choisis de leur discours prononcé à la radio nationale en date du 06 avril 1984 à 03 heures du matin.

L'armée nationale vient de libérer le Cameroun de la bande à Biya, de leur thyranie, de leur escroquerie et de leur rapine incalculable. Oui, l'armée a décidée de mettre fin à la politique criminelle de cet individu contre l'unité nationale (...) Le gouvernement et ses agents propulsés à la tête des rouages de l'Etat, agissaient avec comme pour seule devise, non servir la nation, mais se servir. Oui, tout se passait comme s'il fallait se remplir les poches, le plus rapidement possible avant qu'il ne soit trop tard. (...) Enfin, vous pouvez juger sur le discrédit jété sur le Cameroun par la parodie de justice que constitue le dernier procès. Il était temps de trancher le nœud gordien⁵⁷³.

Dans ce discours en effet, les putschistes expliquent clairement ce qu'ils reprochent à Paul Biya. Avec le démentellement du complot de l'année 1983, ce dernier avait adopté des résolutions qui lui permettaient de se mettre à l'abri de toute surprise désagréable. C'est ainsi que, à trvers des nominations, il se sépara de certains proches collaborateurs de l'ancien Président Ahmadou Ahidjo. C'est ainsi que Bello Bouba Maïgari quittait le premier ministère, dans le corps de l'armée. Dans toutes ces nominations, il y a eu une forte entrée des "Sudistes" dans le jeu politique et dans les arcanes du pouvoir. C'est dans ce contexte que les putschistes parlent de la " bande à Biya". Ils signifiaient à travers cette expression, l'ethnisation de l'Etat camerounais par ce dernier.

Ils reprochaient aussi à Biya d'avoir divisé le pays ; dans ce cas, nous nous référons à la chasse des commanditaires du complot de 1983. Les personnes accusées étaient uniquement les ressortissants " Nordistes". Nous prenons ici comme exemple le Ministre d'Etat chargé des Forces Armées, Abdoulaye Maikano qui fut limogé. Ce limogeage était suivi par l'arrestation de deux soldats proches d'Ahmadou Ahidjo, le capitaine Ada, ou Salatou et le commandant Ibrahim Oumarou. De tels acharnements sur des personnalités "Nordistes" ne pouvaient que susciter des interrogations chez les ressortissants de cette région et faire monter un sentiment de rejet et de discrimination à leur égard ; ce qui divisait automatiquement le pays. Il est vain de penser comme certains que ce putsch ne portait pas les stigmates d'un clivage ethnique.

Les putschistes reprochaient à Biya et à sa bande, la corruption et les détournements de fonds. Ils estimaient que ces derniers n'avaient aucune fibre patriotique et cherchaient tout simplement à s'en richir sang penser au bien-être collectif des Camerounais.

⁵⁷³ Ateba Eyéné, *Le Général Pierre Sémengué...*, pp. 120-121

En fin, ils font un retour sur les procès qui s'étaient tenus en 1983, lorsque le "complot" contre Biya avait été démenté. Tel que nous l'avons mentionné plus haut, ce procès n'avait ciblé que les ressortissants du Nord Cameroun ; les tenants de ce putsch étaient des ressortissants de ladite région. La relation de causalité que nous voulons établir ici est que, ces derniers voulaient laver leur honneur bafoué en reprenant le pouvoir des mains des "sudistes". Ils étaient aussi agacés du fait que Biya décide de muter un certain nombre de soldats de la Garde Républicaine. Cette garde était composée de 900 soldats nordistes sur un total de 1100 soldats.⁵⁷⁴

Les putschistes voyaient en ce comportement, un acharnement sur les "Nordistes", puisqu'il avait même décidé d'un éclatement de la région en trois provinces distinctes : l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord. Ils considéraient cet éclatement comme une fragilisation de la région et une atteinte à l'unité nationale. Au regard de cette analyse, nous pouvons constater par les faits, les causes du putsch manqué de 1984. Il s'agit par la suite de jeter un coup d'œil sur son déroulement.

2. Le déroulement du putsch manqué de 1984

Le putsch manqué au Cameroun a duré seulement quelques jours, il débute le 06 avril 1984 aux environs de trois heures trente minutes et se termine le 08 avril. C'était une tentative de coup d'Etat orchestré par une bande de militaire et devait se dérouler à Yaoundé plus que partout ailleurs dans le pays. Ce putsch se déroule en plusieurs étapes à savoir, la bataille à la présidence, la prise de la radio et la bataille de Yaoundé.

C'est sous la direction du colonel Saleh Ibrahim en sa qualité de Commandant de la Garde Républicaine, secondé par le capitaine Abalale commandant de l'escadron blindé de la Garde Républicaine, le Capitaine Abassi Commandant du Groupe d'Artillerie de la Garde Républicaine, le Capitaine Abali et le commissaire Amadou Sadou que les opérations militaires sont lancées dans la nuit du 05 au 06 avril 1984 sous le nom de code " JOSE".⁵⁷⁵ La sirène d'alarme du palais présidentiel retentit à trois heures vingt minutes. Ce fut le début de l'assaut à la présidence par les putschistes. Ils avaient ainsi un armement conséquent composé de seize véhicules blindés qui avaient pris la direction du palais présidentiel. Des bombardements et des échanges de coup de feu se firent, car à l'avancé des putschistes,

⁵⁷⁴ Ondoua, "Sociologie du corps militaire...", p. 215

⁵⁷⁵ JOSE est le nom de code que se sont donnés les putschistes et dont l'opération consistait dans chaque garnison à demander aux jeunes officiers de prendre le commandement en mettant hors d'état de nuire les officiers supérieurs.

s'érigéait le mur défensif des soldats restés loyales à Paul Biya⁵⁷⁶. Ce dernier s'était retranché dans un bunker avec sept soldats de sa garde directe parmi lesquels s'ajoutait le Colonel Ivo Desancio Yenwo, qui assuraient sa protection. Des échanges de coup de feu bien nourris se firent et la Présidence fut changée en champ de bataille. Le Général Sémengué se trouvait dans le vif de la résistance et mit tout en œuvre pour alerter les autres bases militaires afin que celles-ci viennent à la rescousse.⁵⁷⁷ Dans cette bataille, les putschistes parviennent à mettre aux arrêts le colonel René Claude Meka, directeur de la sécurité présidentielle et le colonel Douala Massango.⁵⁷⁸ Dans l'optique de mener à bien leur opération, les putschistes avaient besoin d'un moyen de communication solide pour se faire entendre, même dans les coins les plus reculés du Cameroun. La prise de la radio nationale était une étape dans ce projet.

Dans leur élan de prise du pouvoir par la force, les putschistes ont assiégé la radio nationale. Depuis les premières heures de la matinée, la capitale politique du Cameroun ne répond plus. Comme il est de coutume dans les opérations de coup d'Etat militaires, les réseaux de communication sont ébranlés, la radio ne suit pas son cours normal de programmation, ponctué par l'absence de tout journal matinal. La chaîne du Littoral, siège de la capitale économique Douala diffusait des variétés musicales camerounaise, tandis que le poste national de Yaoundé, émettait la musique militaire, signes annonciateurs d'évènements inhabituels et graves.⁵⁷⁹

La radio camerounaise se trouvait ainsi sous le contrôle des putschistes. C'est d'ailleurs pour cette raison que les programmes radio avaient été interrompus sur l'étendue du territoire camerounais. Il faudra attendre aux environs de treize heures pour que les putschistes diffusent un message qui faisait comprendre aux camerounais que le fusil venait de changer d'épaule. Les putschistes avaient confié cette mission au sous-lieutenant de réserve Yaya Adoum. Voici sélectionner pour vous quelques morceaux de ce discours, qui plongea bon nombre de camerounais dans l'incertitude :

l'armée vient de libérer le peuple camerounais de la bande à Biya, de leur tyrannie, de leur escroquerie, et de leur rapine incalculable. Oui, l'armée a décidé de mettre fin à la politique criminelle de cet individu contre l'unité nationale de notre cher pays (...). Le gouvernement et ses agents propulsés à la tête des rouages de l'Etat, agissaient avec comme pour seule devise non servir la nation, mais se servir. Oui tout se passait comme s'il fallait se remplir les poches, le plus rapidement possible, avant qu'il ne soit trop tard. (...) Vous pouvez juger du discrédit jeté sur le Cameroun par la parodie de justice que constitue le dernier procès. Aussi, il était temps de trancher le nœud gordien (...) Le peuple camerounais et son armée viennent de

⁵⁷⁶ Ateba Eyéné, *Le général Pierre Sémengué...*, p. 112

⁵⁷⁷ *Ibid.*

⁵⁷⁸ Bouopda, *Cameroun : les crises...*, p. 76

⁵⁷⁹ Ondoua, " Sociologie militaire", p. 205

remporter aujourd'hui une grande victoire sur les forces du mal et cette victoire sera célébrée par l'histoire avec l'honneur qui lui est dû.⁵⁸⁰

Au regard de ce qui précède, les putschistes faisaient comprendre au peuple camerounais qu'ils se battaient pour la bonne cause. En effet, l'action qu'ils menaient avait pour but de débarrasser le pays tout entier des escrocs et des voleurs, des détourneurs de la fortune publique. Selon eux, Paul Biya était le commanditaire de toutes les injustices et de toutes les malversations qui s'étaient implantées au Cameroun et ce, en un laps de temps, soit un peu plus d'une année. Il fallait endiguer ces comportements au plus vite, c'est d'ailleurs ce qu'une frange de l'armée s'était donné comme mission en ce jour du 06 avril 1984.

Dans le discours ainsi établi, ils faisaient comprendre aux camerounais qu'ils avaient déjà pris le pouvoir par la force. Ce qui restait à faire était soit l'arrestation du Président Paul Biya ou alors son assassinat. Le pouvoir de Paul Biya était nommé au passé : « un pouvoir défunt », disaient-ils. Dans ce même discours, il est possible de comprendre les motivations des putschistes. Outre le fait de libérer les camerounais des pilleurs de fonds, ils voulaient aussi rétablir la justice au Cameroun. Le procès dont ils faisaient mention était celui qui avait touché Ahmadou Ahidjo en 1983. Le Cameroun venait d'être libéré de la bande à Biya et tout son gouvernement devenait nul au même titre que toutes les institutions de l'Etat. La politique énoncée en 1982 à son investiture était rejetée en bloc et attendait une nouvelle orientation après le coup d'Etat. Ceci était dit sans compter sur la témérité des soldats loyalistes qui n'envisageaient en aucun cas d'abdiquer. Une bataille sans merci se déroula à Yaoundé, capitale politique du Cameroun et siège des institutions.

Le Général Sémengué ayant ramené la troupe vers Yaoundé, la réaction des loyalistes pouvait débiter. La contre-offensive avait été lancée dès le début de l'après-midi. En l'absence du chef de l'Etat, le Général P. Sémengué et le Ministre d'Etat chargé des Forces Armées Gilbert Andzé Tsoungui, s'affairaient au pilotage de l'Etat-major de crise, dont le poste de commandement était constitué au camp de l'Unité. Les premiers points marqués par les forces loyalistes, était la reprise du contrôle de l'école Supérieur de police et du Quartier Général qui permettrait l'approvisionnement en arme pour les quelques forces militaires disponibles à Yaoundé.⁵⁸¹

Les forces loyalistes se sont réapproprié tous les postes occupés par les putschistes en commençant par la reprise et la sécurisation de l'aéroport international de

⁵⁸⁰ Ateba Eyéné, *Le Général Pierre Sémengué...*, pp. 120-121

⁵⁸¹ Ondoua, " Sociologie du corps militaire...", p. 208

Yaoundé par les troupes du Colonel Titus Ebogo. Puis, ce fut au tour de la radio de passer aux mains de l'armée nationale commandée par le Colonel Samobo vers 15 heures.⁵⁸²

Tour à tour ou simultanément, des détachements venus du Sud du pays, de l'Ouest, de l'Est et du Littoral affluent dans la capitale pour un renfort déterminant. Dès lors, des missions sont assignées aux différentes unités constituées. C'est ainsi que,

le lendemain 07 avril au matin, l'opération air-sol a eu lieu entre 08 heures et 09 heures. Les hélicoptères armés prenant à partie les blindés déployés à l'intérieur du Palais. Cette opération était combinée avec une attaque terrestre du détachement de Binae et qui devait s'emparer du palais de l'unité et délivrer le Président de la République.⁵⁸³

Ce renfort devait logiquement avoir une incidence sur l'issue de la crise. Ce renfort permit aux forces loyalistes de mener en déroute les putschistes comme le précise le fragment suivant : "le 07 avril 1984, à la mi-journée, c'est sous un déluge de feu des forces restées loyales à Paul Biya, majoritairement en nombre et supérieur en équipement que les putschistes ont été contraint de battre en retraite et d'abdiquer."⁵⁸⁴

Avec l'abdication des putschistes le 07 avril 1984, le putsch qui avait débuté un jour plus tôt avait été dévié. Mais il faut reconnaître que règne désormais au Cameroun une atmosphère de suspicion. Le Président de la République devait logiquement punir les coupables de cette tentative de prise du pouvoir. Une répression s'ouvrait au Cameroun et ce, sous la diligence des militaires " sans se soucier des conséquences politiques de la répression qu'ils déclenchèrent, traitèrent le problème sur le strict plan militaire, usant d'une justice expéditive, donnant l'impression de régler des comptes et procédant à une chasse aux sorcières"⁵⁸⁵

Un bilan était ainsi établi et faisait état de soixante-dix morts, dont quatre civils et huit soldats loyalistes, cinquante-deux blessés, 265 gendarmes disparus. Ce poursuivait ainsi des arrestations, des procès et des condamnations à mort. Le putsch manqué du 06 avril 1984 a été une période de l'expérimentation de la déstabilisation politique au Cameroun. Il se déroula en plusieurs étapes, la bataille à la présidence, la prise de la radio nationale et enfin, il y a la contre-offensive menée par les loyalistes à Yaoundé. Suite à la riposte d'une grande envergure, le pouvoir de Paul Biya fut sauvé et le putsch déjoué. L'heure était désormais à la

⁵⁸²Ondoua, " Sociologie du corps militaire...", p. 208

⁵⁸³ Eyené, *Le Général Pierre Sémengué...* p. 146 (propos du général Sémengué recueillis par C. A. Eyené)

⁵⁸⁴ J. B. Ngono, "putsch et tentative de putsch, mode d'alternance politique ? L'exemple de l'Afrique centrale entre 1963 et 2003 ", Mémoire de Maîtrise d'histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p. 75

⁵⁸⁵ Abanda Kpama " Avril 1984-avril 2006 : l'histoire va-t-elle se répéter ?", *Le Messager*, 06 avril 2006 disponible sur le site WWW.Cameroon-info.Net

traque des coupables, à leur arrestation, à leur jugement et enfin à leur condamnation. Bref, une politique de dégel fut adoptée au même titre qu'une purge, par le gouvernement de Biya ; l'atmosphère restait cependant très tendue.

Le plus dur était passé, une chasse aux sorcières était lancée au Cameroun sous la diligence des militaires. Ce putsch manqué avait détérioré l'image du Cameroun à l'international. La plupart des pays qui lui sont limitrophes, avaient connus des guerres et des rébellions après l'indépendance. En dehors de la lutte contre les révolutionnaires qui s'est achevée en 1970, le regard de la communauté internationale sur le Cameroun était élogieux : un pays qui fonctionne normalement, et qui ne connaît pas de coup d'Etat comme les autres. Cette image fut ébranlée en 1984. Le Cameroun se transformait en un véritable Etat policier, les services d'espionnages furent renforcés et la dictature faisait son bonhomme de chemin.

Outre l'atmosphère de suspicion et de haine qui régnait désormais, le Cameroun restait dans une sorte de léthargie momentanée. Mais il faudra attendre quelques années pour de nouveau enregistrer des soubresauts de contestations qui ouvraient ainsi le champ vers les revendications au pluralisme politique au Cameroun. Eh oui, une nouvelle forme de menace à l'ordre politique au Cameroun se peaufinait à l'horizon.

IV. LES QUERELLES LIEES A LA DEMOCRATIE

L'ordre politique au Cameroun après l'indépendance a été instauré de manière progressive, le contexte national l'imposait. Le sang qui avait coulé ne s'arrêtait pas. Pour baisser les tentions, Ahidjo avait adopté plusieurs résolutions qui tenaient en :

En 1966, Ahmadou Ahidjo, réunifia tous les partis politiques au Cameroun en un seul, l'UNC. Ce fut le règne du monolithisme politique qui dura jusqu'en 1990. Ahidjo avait à cœur de regrouper tous les Camerounais autour de lui. Le fait pour lui d'absorber tous les autres partis signifiait l'uniformisation de la pensée politique et annulait la contradiction, c'est pour cette raison que nous taxons de dictature le régime Ahidjo. Il faut reconnaître que sous ce régime en effet, les droits fondamentaux des individus étaient bafoués et la liberté d'expression réduite ou même nulle. Il n'y avait aucun moyen de manifester son mécontentement face à une situation affligeante. Peu à peu, cette situation était remise en cause par des Camerounais qui prirent le risque de revendiquer le retour à la démocratie et au multipartisme. Désormais, un bras de fer s'ouvrait avec le gouvernement qui ne voulait pas céder, et qui campait sur une position non négociable. Une autre forme de menace à la stabilité politique au Cameroun voyait le jour et gravitait autour de la démocratie.⁵⁸⁶

Deux éléments majeurs sont à examiner ici, tout d'abord les éléments de la faillite de l'ordre politique, puis la prégnance des pressions internes au Cameroun et qui ont mené à la démocratie. Avant toute chose, le terme "démocratie" doit être appréhendé.

⁵⁸⁶ Mbangue nkomba, 50 ans, politologue, C. C., Université de Yaoundé II, 17 avril 2019, Soa

Le lexique de science politique définit la démocratie comme étant un régime dans lequel la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens, qui l'exercent à l'occasion des élections libres et discutées, intervenant à intervalles réguliers⁵⁸⁷. Dans cette perspective, la démocratie est, pour reprendre la célèbre formule d'Abraham Lincoln, "le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple". Mais cette conception étroite ne permet pas de qualifier dans toute sa dimension un régime démocratique. Pour ce faire, il est nécessaire de remonter à l'origine du mot. La démocratie telle qu'elle est connue aujourd'hui, est associée à la Grèce Antique. En effet, c'est dans la Grèce antique de Périclès, il y a deux mille cinq cent ans que Démos, c'est-à-dire "le peuple", s'est vu confier Kratos, "l'autorité". Il s'agit d'un système politique assez simple, du moins théoriquement, dans lequel le peuple est consulté en permanence. En termes de politique et d'institution, la démocratie revêt des traits tels que l'égalité de tous devant la loi et les institutions, les élections périodiques de représentants des citoyens, et la liberté d'action politique et de formulation d'une politique⁵⁸⁸. La raison d'être de la démocratie réside simplement dans le droit du peuple de choisir ou de récuser, périodiquement, ses dirigeants en pleine liberté politique, sans coercition. Du point de vue de la doctrine, Jacques Mariel Nwouankeu a dégagé cinq (5) principes fondamentaux qui caractérisent un régime démocratique :

-C'est d'abord l'existence de plusieurs partis politiques dont l'un ou certains exercent le pouvoir, les autres formant l'opposition légale. Les mœurs politiques imposent le respect de l'opposition, lui reconnaissant le droit de contester le pouvoir, de critiquer le gouvernement, mais lui impose en même temps l'obligation, entre autres, de respecter les règles du jeu démocratique, et de présenter une véritable alternative politique au pouvoir en élaborant des objectifs clairs, crédibles et pratiquement réalisables

-C'est ensuite la liberté de la presse et de l'information. Elle implique notamment qu'il n'est pas exigé de cautionnement de ceux qui veulent créer des journaux d'opinion et d'information et que le gouvernement ne pratique pas de censure

-C'est aussi l'indépendance de la magistrature. Cette indépendance signifie dans la pratique que les magistrats du siège ne sont soumis à aucune pression de l'exécutif et qu'ils ne craignent pas pour leur carrière, voire pour leur vie, en raison des jugements qu'ils sont appelés à rendre

-C'est aussi l'organisation d'élections libres, c'est-à-dire de consultation dont on ne peut pas reconnaître les résultats avant le dépouillement des votes, étant entendu que ces élections mettent en compétition des personnes ou des partis se réclamant des convictions politiques différentes

-C'est enfin l'alternance au pouvoir, principe selon lequel les gouvernements d'aujourd'hui, battus à l'issue d'élections libres doivent accepter de se retirer et laisser gouverner la majorité, l'opposition d'hier.⁵⁸⁹

Voilà en quelque sorte élaboré ce que signifie la démocratie. Elle est arrivée en Afrique autour des années 1990 et ceci sans ne pas susciter des violences. En effet, après

⁵⁸⁷ O. Nay, *Lexique de science politique, vie et institution politique*, Paris, Dalloz, 2008, p. 125

⁵⁸⁸ Dictionnaire Larousse de poche, 2006, p. 103

⁵⁸⁹ Nay, *Lexique de science...*, p. 128

l'indépendance en 1960, le Cameroun s'est figé sur les cendres des combats indépendantistes et les nouveaux gouvernements ainsi créés, devaient trouver des moyens pour renforcer leur image et se faire accepter de tous. C'est ce qui explique la naissance du système monolithique. Dans ces régimes, la force et la violence sur les citoyens étaient légales. Les populations étaient muselées et toutes formes de critiques étaient assorties de punitions et la vie des populations ne tenaient que sur un fil. La dictature s'était ainsi installée au Cameroun. Mais trente ans après, la donne devait changer. Les vents de démocratisation soufflaient sur le monde entier et toucha le Cameroun. Quel est l'ordre politique de l'année 1990, et aussi le processus de démocratisation au Cameroun ? Quels sont donc les événements qui ont mené à l'ouverture du Cameroun à la démocratie ? Voilà élaboré les différentes interrogations qui vont sous tendre notre analyse dans cette séquence.

1. Les éléments de la faillite de l'ordre politique initié au Cameroun depuis 1960

La crise de l'autoritarisme en Afrique pour l'avènement du pluralisme politique au début des années 1990 est déterminé par un faisceau de faits et d'événements politiques majeurs ayant marqué la fin du XXe siècle. Ces faits et événements résultent en grande partie du croisement des dynamiques de libération politiques internes aux Etats africains eux-mêmes, et du rapport de forces favorables aux démocraties libérales. Le Cameroun n'est donc pas passé en marge des bouleversements imposés par l'effondrement des démocraties populaires. De ce fait, le Cameroun s'est trouvé à la croisée des chemins de la démocratisation. Pour que cette démocratie fasse son nid en Afrique francophone en général et au Cameroun en particulier, il a fallu un concours des forces externes ou internationales avec des forces internes à dimensions sociétales.⁵⁹⁰

a. La débâcle des dictatures dans le monde et leur influence sur la politique intérieure au Cameroun

La crise multidimensionnelle qui sonna le glas des partis uniques africain dans leur ensemble, est la résultante des mêmes causes qui sont à l'origine des mouvements de contestations observés dans les capitales centrales et orientales. Les causes de la crise de l'ancien Empire soviétique et de ses satellites qui sont d'abord économiques et financières,

⁵⁹⁰ D. Dia, " Les dynamiques de démocratisation en Afrique noire francophone", Thèse de Doctorat, Science Politique, Université Jean Moulin Lyon 3, 2010, p. 34

mais aussi sociales et politiques.⁵⁹¹Nous pouvons dans ce cadre retenir des éléments tels que les vents d'Est et la chute du Mur de Berlin en Allemagne.

Au début des années 1990, l'Afrique noire francophone n'a pas échappé aux violentes secousses, résultant du cycle des mutations politiques et idéologiques qui préfiguraient la fin du monde bipolaire. Ce cycle s'incarne d'abord dans le " gorbatchévisme" qui, avec ses orientations libérales, annonçait les prémices de la fin imminente du communisme soviétique, en laissant l'initiative à l'Ouest ainsi qu'à ses valeurs favorables aux mutations politiques. Ainsi, dès les premières mesures de restructuration en ex-URSS, les pouvoirs centraux dans la plupart des Républiques satellites, tête de pont de l'empire soviétique, commencèrent à vaciller. Cette situation est rendue possible par les nombreux mouvements politiques qui font leur irruption dans le jeu politique. Tenaillé entre des revendications souverainistes et des demandes de réaménagement des relations, l'ancien Empire soviétique va progressivement rentrer dans une phase d'instabilité politique. La menace ne venait plus cette fois-ci du camp adverse, mais bien au contraire des soubresauts à l'intérieur même de l'Empire. Il y a dès lors plusieurs foyers de tension dans cet Empire. Dans ce cas, nous pouvons citer les guerres civiles en Asie centrale avec notamment les émeutes d'Alma Ata⁵⁹² et les affrontements interethniques en Ouzbékistan, au Kazakhstan, au Tadjikistan ou encore en Kirghizie. On peut aussi citer le Caucase qui va basculer sur la question du rattachement de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabagh à l'Arménie. On peut aussi mentionner les soulèvements souverainistes des Républiques baltes (Estonie et Lettonie) et la Lituanie sur fond de revendication identitaire.⁵⁹³

Tous ces bouleversements, nombreux pour un Empire peu habitué aux troubles d'ordre interne du fait d'une politique de main de fer s'analyse par la conséquence de la politique de dé-soviétisation de l'URSS. Mais les effets de cette dernière ne s'arrêteront pas aux contours de l'Empire Soviétique. Ils vont en effet débordé un peu partout dans le monde. Elles emportent les autoritarismes africains solidement construits, entre autre sur la bipolarisation et le soutien des différents blocs idéologique.⁵⁹⁴De 1985 à 1991, Mikhaïl

⁵⁹¹P. Hugon, " Les effets des politiques d'ajustement sur les structures politiques africaine ", in Gérard Conac (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique* pp. 89-107

⁵⁹² Les émeutes d'Alma-Ata de décembre 1986 sont la manifestation de la première crise nationale grave en URSS, soixante-dix ans après la révolution. Pour faire face à l'opposition Kazakhe, les autorités soviétiques ont recouru à la répression immédiate et à la reprise de la propagande et de l'agitation anti-islamique, mais encore à des mesures de politique démographique et administratives pour tenter de renforcer la présence russe en Asie centrale.

⁵⁹³ <http://mondersse.org>, consulté le 12 janvier 2016

⁵⁹⁴P. Chaigneau, "Le KGB et l'Afrique", in *politique Internationale*, n° 22, Hiver 1983-1984, pp.229-239

Gorbatchev avec sa Pérestroïka prônait plus de libertés en Union Soviétique au point de sembler abandonner la ligne pure et dure du communisme. C'est dans la même période qu'éclatèrent en octobre 1989, en Allemagne de l'Est, des manifestants revendiquant plus de liberté de circuler notamment vers l'Ouest. Dans ce bras de fer, Gorbatchev n'a pas soutenu le président Honecker de la République Démocratique Allemande (RDA). Ce dernier fut limogé le 18 octobre 1989. Le 09 novembre de la même année, le conseil des ministres de la RDA décida l'ouverture du Mur. Enfin après 28 ans d'existence, celui-ci s'écroula sous les coups de pioche et de pousser les berlinois de l'Est comme de l'Ouest, ce qui permit la réunification du pays en octobre 1990 avec Berlin comme capitale.⁵⁹⁵

La chute du régime de Nicolae Ceausescu en Roumanie constitue la symbolique du vent de l'Est. Ce régime avait une influence sur les régimes dictatoriaux d'Afrique, au regard de sa dureté. De manière inattendue, Ceausescu décidait de supprimer des milliers de villages de son pays : de 1.3000 villages, il aurait voulu réduire à 5.000 ou 6.000 et avait commencé à les raser. Il avait eu juste le temps de supprimer 09 villages quand éclata la révolte. Il prit la fuite et finit par se rendre à la police. Le 25 décembre 1989, il fut jugé et reconnu coupable de tueries envers son peuple. Ainsi, à 71 ans, Nicolae Ceausescu laissait un pays qui avait toutes les caractéristiques d'un pays sous-développé, avec une des polices politiques des plus féroces. Le vent de l'Est s'était levé et soufflait en bourrasques. En moins de deux mois, deux régimes ennemis de la liberté avaient disparu de l'Europe de l'Est. Les populations africaines, notamment les jeunes dans le milieu scolaire et universitaire, mais aussi des opposants aux régimes monolithiques à l'étranger ou dans la clandestinité à l'intérieur des pays africains, observaient alors ces peuples meurtris par tant d'années de ballonnement et qui se mettaient debout, pour écrire les pages nouvelles de libertés reconquises de leurs pays. Après tous ces événements qui se déroulaient loin du continent noir, mais dont les effets avaient des impacts psychologiques réels sur le mental des citoyens, la demande et les attentes de toutes ces masses populaires pour la démocratie devenait de plus en plus fortes.⁵⁹⁶

Les événements de l'Est, conjugués avec la chute du mur de Berlin, ont eu comme conséquence en Afrique noire l'affaiblissement des régimes autoritaires. Ainsi, telle une mode, les revendications des pays satellites de l'Empire de l'URSS envahit le continent africain par un effet boomerang. Ce fut une contagion, surtout à partir du moment où ces

⁵⁹⁵ Dia, " Les dynamiques de démocratisation... p. 42

⁵⁹⁶ Dia, " Les dynamiques de démocratisation...", p. 42

mouvements ont abouti à une dislocation de l'URSS, qui a vu la formation ou l'indépendance d'autres entités politiques. Ce fut l'ère de la revendication des libertés. Or l'Afrique vit dans une ère de dictature. Elle ne pouvait pas rater ce train de l'histoire. La même énergie qui avait mené à la dislocation de l'URSS, passa aussi en Afrique et y fit escale. Toujours est-il que ce sont ces mouvements nés en Europe de l'Est qui touchèrent l'Afrique et donna à ces derniers un cadre de revendication. Dans ce sens, les africains qui s'engageaient dans les revendications face aux régimes autoritaires, comptaient sur le regard de la communauté internationale qui devait limiter les dégâts (en terme de violence gouvernementale). Désormais, avec la chute des dictatures d'occident, les regards étaient logiquement tournés vers l'Afrique qui croupissait sous le joug des régimes dictatoriaux depuis une trentaine d'années. Il faut cependant reconnaître que ces vents d'Est, même s'ils ont eu un effet sur les pays africains, ils ne suffisent pas à eux-seuls pour expliquer la fin des dictatures en Afrique. Il a fallu la conjugaison d'autres facteurs pour que la démocratie soit un fait en Afrique.

Eneffet, pour ce qui est de l'Afrique française, le président français François Mitterrand monta au créneau pour faire une déclaration aux anciennes colonies françaises pour les demander de s'ouvrir à la démocratie. Il fit cette déclaration lors de la conférence de la Baule en juin 1990, qui jusqu'aujourd'hui, s'avère être un élément important dans le processus démocratique en Afrique francophone dans son ensemble et au Cameroun en particulier.

b. François Mitterrand et le fait démocratique dans les anciennes colonies françaises : la conférence de la Baule

Dans un environnement politique international caractérisé par l'ouverture du régime soviétique, la chute du Mur de Berlin et l'effondrement du régime Ceausescu en Roumanie, le président François Mitterrand invita ses pairs africains à la démocratisation de leurs régimes. Cette injonction fut martelée lors de la conférence de la Baule qui fait suite à notre analyse. En juin 1990, les chefs d'Etats participant à ce sommet France-Afrique, dans leur immense majorité, avaient perpétrés des coups d'Etat pour s'emparer du pouvoir. Ceux de l'Afrique noire francophone qui avaient conquis le pouvoir par les urnes, d'ailleurs souvent contestées à cause des fraudes massives, étaient largement minoritaires. De ce fait, la presque totalité des régimes militaro-civils présents à ce sommet avaient depuis longtemps tordu le coup de la démocratie. Il y avait un point commun à tous ces régimes qui tenaient en ceci : interdiction formelle des partis politiques d'opposition, interdiction des radio et télévisions privées, interdiction et forte répression des manifestations, absence de liberté syndicales et interdiction

des grèves des syndicats reconnus par les régimes monolithiques dont ils ne sont qu'un prolongement de leur politique. Le citoyen ordinaire ne pouvait se livrer qu'à une seule activité politique, celle de militer dans le parti unique.

C'est dans ce contexte de marasme démocratique qu'intervient le discours de la Baule. Le constat du président français sur la situation sociopolitique africaine est sans appel : les maux dont souffre l'Afrique, la crise économique, elle s'aggrave sans cesse installée cruellement dans le cycle infernal de la dette, du sous-développement. Il est vrai que l'Afrique est l'oublié de la croissance, la laissée pour compte du progrès. La France est décidée à poursuivre sa politique et donc à aider l'Afrique ; quoi qu'il en soit et quoi qu'on dise, elle ne se retirera pas de l'œuvre engagée depuis longtemps et qui sous de formes différentes et aux travers de l'histoire, l'a associée au grand nombre de ces pays. Dans toutes les enceintes internationales, j'ai plaidé pour le développement que je considère comme un élément indissociable des progrès de la démocratie. Mais je tiens à vous dire que de même qu'il existe un cercle vicieux entre la crise économique et la crise politique, il nous faut parler de démocratie. C'est un principe universel qui vient d'apparaître aux peuples d'Europe centrale et orientale comme une évidence absolue au point qu'en l'espace de quelques semaines, les régimes considérés comme les plus forts, ont été bouleversés. Lorsque je dis démocratie, je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature. Voilà le schéma dont nous disposons.⁵⁹⁷

C'était une injonction de la part du Président français aux anciennes colonies de la France en Afrique. Il leur fit un rapprochement entre la dictature et le sous-développement. En effet, selon lui, la dictature était un frein au développement et enfonçait l'Afrique dans le marasme économique. Des exemples venant ainsi de l'hexagone peuvent ainsi éclairer cette affirmation. Le régime Roumain de Ceausescu est révélateur dans ce cas. Ce fut en effet un régime de la terreur et lorsque celui-ci fut évincé du pouvoir, la Roumanie présentait les traits d'un pays sous-développé ; c'est aussi ce qui fut le cas des pays satellites de l'ex-URSS. Le régime communiste ne permettait pas une liberté totale et le corolaire était la misère. Cette situation tournée vers l'Afrique en dit long. Le régime dictatorial empêchait toute initiative

⁵⁹⁷ Extrait du discours du président français Mitterrand lors de la 16^e conférence des chefs d'Etat africains francophones à la Baule, 20 juin 1990, in *Politique Etrangère de la France*, 1990, p. 32

économique des citoyens, faisant en même temps de l'Etat le plus grand investisseur. La concurrence avec l'Etat était interdite et il était impossible de rivaliser avec ce dernier.

Toujours à travers ce discours, le Président français exaltait les biens faits de la démocratie aux chefs d'Etats présents à cette conférence. Selon lui, c'était l'unique voie par laquelle les africains devaient passer pour se développer. Ils devaient dans ce sens octroyer davantage de liberté à leurs concitoyens et s'ouvrir en même temps à la concurrence sur tous les plans : politique et économiques. Ainsi, avec l'existence des contre-pouvoirs, les pays devaient logiquement évoluer. Une opposition qui joue normalement son rôle attirent l'attention des autorités administratives sur leurs limites et les pousse à y remédier ; de la sorte, d'autres orientations peuvent être envisagées et donner aussi d'autres alternatives de développement. Au regard du vent démocratique qui soufflait désormais dans le monde européen, l'Afrique devait s'accrocher au cours de l'histoire du moment et s'ouvrir par ce fait à la démocratie. La dictature était ainsi devenue obsolète.

Il faut tout de même reconnaître que la dictature en Afrique était déjà vouée à l'échec puisque bien avant la conférence de la Baule, il y avait des soubresauts de revendications des libertés. La conférence de la Baule vient tout simplement mettre un terme à la résistance des régimes monolithiques d'Afrique qui faisaient des pieds et des mains pour maintenir le statu quo, à travers des excès de violence, des répressions, des emprisonnements injustifiés et des disparitions des prisonniers. La France, par la bouche de son président Mitterrand se présentait comme un sapeur-pompier qui venait éteindre un feu qui consumait déjà les pays africains. Dans son élan dictatorial, puisqu'il imposait la démocratie aux présidents de l'Afrique francophones, il lui fallait trouver en effet un moyen de pression qui raviverait l'intérêt de ces présidents à l'ouverture démocratique. De ce fait, nous entrons de plein fouet dans la seconde articulation de son discours.

S'il est vrai que le discours de la Baule exhortait l'Afrique francophone à la démocratie, elle avait un ton coercitif et était assortie d'une condition axée sur le plan économique. Il est vrai qu'en cette période, les Etats faisaient face à une crise économique qui battait son plein et handicapait l'investissement. L'aide de la France à ses anciennes colonies était d'une importance capitale. Le Président français s'accrocha sur cette situation pour faire du chantage aux présidents visés par le discours de la Baule. Ainsi,

l'enseignement principal qu'on peut tirer du discours de la Baule reste la conditionnalité de l'aide à la démocratie et au respect des droits de l'homme en Afrique noire francophone notamment. Il y avait désormais un critère d'octroi de l'aide publique française au développement qui a suivi sa déclaration en

annonçant qu'il est évident que l'aide sera plus tiède envers les régimes qui se comporteraient de façon autoritaire sans accepter l'évolution vers la démocratie, et sera enthousiaste envers ceux qui franchiront ce pas.⁵⁹⁸

Le Président français mettait ainsi les chefs d'Etats cibles dans un véritable dilemme qui se résumait en ces termes : pas de démocratie, plus d'aides au développement venant de la France. Les Etats d'Afrique francophones qui se trouvaient dans une misère criarde, se sentirent pieds et mains liés. Ils furent obligés de céder à ce chantage politico-économique de la France et laissèrent la porte ouverte à plus de liberté à leurs populations ; bref, ils mirent en application la démocratie dans leurs pays successifs. La conférence de la Baule a de ce fait participée comme tous les autres évènements cités plus haut, à la fragilisation des régimes hostiles au pluralisme et à l'expression des libertés fondamentales. Elle fait du coup partie des dynamiques externes qui ont permis l'avènement de la démocratie en Afrique noire francophone en général et au Cameroun en particulier. Il y a eu sur le plan international un ensemble d'évènements qui ont permis aux Etats de s'ouvrir à la démocratie. Si ceux-ci ont été analysés comme une mode, un rendez-vous de l'Histoire ou une injonction de l'ancienne métropole, Il faut reconnaître que sur le plan national, certains évènements ont eu lieu et ont imposé la démocratie au Cameroun. Quels sont donc ces évènements qui ont fait pressions sur le gouvernement camerounais pour qu'il s'ouvre à la démocratie ?

2. La quête de libéralisation de la vie politique au Cameroun : la prégnance des pressions internes

Dans l'ordre politique au Cameroun indépendant, il est facile d'enregistrer des éléments de la dictature. Elle avait débuté avec Ahidjo, dès son accessin à la tête du Cameroun. Il élaborait des lois liberticides et transforma le Cameroun en un Etat policier. Il contrôlait étroitement la population, réduisait la liberté politique et d'expression, si bien que l'on taxait les Camerounais des " opposants de chambres", pour paraphraser le docteur Jean Claude Tchouankap. L'atmosphère de terreur qui régnait au Cameroun décourageait tous les opposants qui préféraient garder le silence. Cette situation perdura après la présidence d'Ahidjo, avec son successeur Paul Biya, qui perpétua ce régime, malgré de légères modifications. Nous pouvons évoquer ici les différentes lois liberticides, surtout celles relatives aux manifestations et aux regroupements. Ce système d'intense répression fera son bonhomme de chemin jusqu'en 1990. Exténués par le poids de la dictature du parti unique,

⁵⁹⁸ Extrait du discours du Président français..., p.32

des fissures commençaient à apparaître dans le système et des revendications fusaient de partout.

Au Cameroun, plusieurs évènements et des groupuscules ont mis la pression sur le gouvernement pour qu'il s'ouvre à la démocratie. Les années 1990 sont restées inoubliables dans la mémoire des Camerounais. Ce fut un moment de braise, qui a vu des affrontements très violents entre les populations et les forces de sécurités gouvernementales ; des actions et des actes qui ne pouvaient pas être tolérés il y a une décennie, étaient désormais menés. Un bras de fer était ouvert entre les populations longtemps opprimées, contre le gouvernement qui usait de tous les moyens en sa possession pour écraser les mouvements d'humeurs. Mais l'histoire a toujours raison et suit une méthodologie spécifique : après l'oppression, vient le moment de la révolte ; cette révolte avait lieu au Cameroun bien avant l'année 1990. C'était la preuve que le glas du monolithisme et de la dictature avait sonné. Nous pouvons citer dans ce sens les grèves estudiantines, l'affaire Yondo Black Mandengue, la sortie de l'épiscopat camerounais se liguant contre le gouvernement, la naissance du *Social Democratic Front* (SDF), le phénomène de villes mortes ; la liste n'est cependant pas exhaustive. Mais quoi qu'il en soit, la société camerounaise était en ébullition et prise dans un tourbillon de violence, ceci, au rythme des revendications démocratiques. Il était facile de voir les populations sortir de leur léthargie et aller au-devant de l'affrontement avec les forces de sécurité. A ce propos, Jacques Champaud écrit : au Cameroun, " Les damnés de la société, les frustrés et les laissés-pour-compte qui avaient jusque-là tendance à prendre leurs distances vis-à-vis des autorités politiques, ont finis par opter pour l'affrontement"⁵⁹⁹

a. L'affaire Yondo Black Mandengue

L'entrée du barreau camerounais dans l'arène politique intervient le 19 février, à la suite d'une double perquisition au cabinet et au domicile du Bâtonnier Yondo Black Mandengue, En effet,

le 19 février 1990, la police camerounaises effectue une perquisition à l'étude de maître Yondo Mandengue Black, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, dans le but de saisir les statuts d'un parti politique que ce dernier serait en train de créer ainsi que le texte de l'exposé politique dont il serait l'auteur. La perquisition s'avère infructueuse. C'est finalement à son domicile que maître Yondo remet aux mains de la police un document intitulé " coordination nationale pour la démocratie et le multipartisme."⁶⁰⁰L'arrestation de l'ancien Bâtonnier qui s'en est suivi avec neuf autres complices, puis son procès pour velléité de création

⁵⁹⁹J. Champeaud, "Cameroun : au bord de l'affrontement ", in *Politique Africaine*, n° 44, décembre 1991, pp. 115-120

⁶⁰⁰ M. Kamto, "Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme au Cameroun ", in CONAC Gérard (sous la dir.), *l'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris Economica, 1993, p.215

d'une formation politique dans un régime monolithique de fait et non de droit, finiront par déclencher la foudre de l'ordre de des avocats contre le pouvoir.⁶⁰¹

Il faut reconnaître à travers cet acte du régime politique une forme de résistance à l'ouverture à la démocratie au Cameroun. Lorsque les éléments de la police allaient fouiller chez Maître Yondo Black, c'était tout simplement par ce qu'il était soupçonné de monter les pièces en vue de créer un nouveau parti politique. Dans notre entretien avec le docteur Martial Ateba, il nous faisait comprendre que l'acte de Yondo Black ne pouvait pas passer sans faire des vagues, puisqu'il s'agissait là d'une remise en cause flagrante de l'ordre politique au Cameroun. Ainsi, rencherissait-il en ces termes :

Nous revenons ainsi sur l'ordre politique initié par Ahidjo depuis 1966 et qui a été adopté par Paul Biya en 1985, avec la création du RDPC à Bamenda. Que ce soit au temps d'Ahidjo ou à celui de Biya, il existait un parti politique état. Il faut comprendre que ce parti n'acceptait pas la concurrence. La législation en cours faisait du RDPC le seul et unique parti politique à l'intérieur duquel chaque citoyen devait se reconnaître et militer. Il n'était pas question de tolérer la création d'un autre parti politique qui entrerait en compétition avec le RDPC⁶⁰².

L'arrestation et la condamnation de Yondo Black devait servir d'exemple et décourager par la suite les futurs créateurs de partis politiques d'opposition. De cette façon, il est aisé de conclure comme l'ont fait Courade Georges et Sindjoun Luc, que " le procès de maître Yondo Black de mars-avril 1990 fut de toute façon le procès du multipartisme au Cameroun et utilisé par le régime pour réprimer des atteintes à l'ordre mono partisan."⁶⁰³ En procédant ainsi, le pouvoir politique camerounais pensait donner un signal d'alerte en vue de décourager toute personne voulant créer un parti politique. Mais cette action musclée engagée par le gouvernement ne porta malheureusement pas les fruits escomptés. Le procès de Yondo Black fut plutôt un catalysant qui mit le feu aux poudres. En effet,

la mobilisation des avocats contre l'arbitraire du pouvoir sert de révélateur au malaise politique camerounais pré-transitionnel. A partir de ce moment il n'était pas possible de ne pas assimiler le procès de Maître Yondo Black et de ses partenaires à celui du pluralisme, au règne de l'arbitraire sur le droit ou de l'Etat de fait sur l'Etat de droit. Cette affaire permit en effet à un barreau dont les vellétés libertaires et la liberté de ton remonte au milieu des années 1980, de passer de revendications corporatistes à la formulation d'un projet politique clairement en rupture avec la logique du RDPC.⁶⁰⁴

Le 19 février a ainsi commencé la retentissante affaire Yondo Black, au même moment que celui de ses neuf complices donc Anicet Ekané, Albert Moukong, Henriette Ekwé, Rodolphe Bwanga, Charles René Djon Djon, Gabriel Hamani, Francis Kwa Moutome,

⁶⁰¹ Melhera, "Cameroun, une transition qui n'a pas eu lieu", Jean-Daloz, Patrick Quantin (Dir.), *Transitions Démocratiques africaines*, 1992, p. 104

⁶⁰² Ateba, 47 ans, politologue, C. C. Université Yaoundé II, 12 mars 2019, à Soa

⁶⁰³G. Courade et L. sindjoun, "Le Cameroun dans l'entre-deux, introduction", *politique Africaine*, 62, juin 1996, p. 7

⁶⁰⁴ Melhera, "Cameroun, une transition...", p. 103

Vincent Fekom, Julienne Badjé. Leur procès débuté le 7 janvier a été largement suivi. Deux cent avocats y ont assisté, observant aussi une grève de plusieurs jours pour protester contre le sort de leur confrère. L'enjeu de l'affaire était alors évident pour tout le monde : le retour du multipartisme. Le 27 mars, le Bâtonnier Maître Bernard Muna a plaidé en sa faveur et a condamné les violations des droits de l'homme dans le pays lors d'une session extraordinaire du conseil de l'ordre à Douala :

Supposons que les dix détenus aient effectivement organisés des réunions clandestines, aient distribués des tracts critiquant le gouvernement etc. la question que l'on doit alors se poser est de savoir pourquoi ils ont dû critiquer le gouvernement avec des tracts anonymes alors que le droit de tenir des réunions et de former des associations est garanti par notre constitution, ainsi que par la Charte africaine. La réponse à cette question est simple : au Cameroun, au cours des vingt-cinq dernières années, les citoyens qui ont osé exercer leurs droits ont été arrêtés, torturés et emprisonnés.⁶⁰⁵

Il y a là un défi lancé par les avocats et Bâtonniers, au pouvoir politique camerounais. Maître Bernard Muna déculpabilisa Yondo Black et compagnie en brandissant l'argument du non-respect et de violation flagrante des droits de l'homme au Cameroun, depuis plus de deux décennies. Face à ce bras de fer, le pouvoir se trouva dans une très mauvaise posture. Dans sa résistance face au multipartisme, il organisa de nombreuses marches approuvant l'arrestation de Yondo Black et de ses compagnons. Ce fut le cas du maire de la capitale, Basile Emah qui réunit dans un meeting de nombreux responsables du RDPC avec un slogan "non au multipartisme". Le gouvernement s'est finalement rétracté et a finalement affirmé que les dix accusés avaient été arrêtés pour la tenue des réunions clandestines, la fabrication et la distribution des tracts hostiles au pouvoir, injures vis-à-vis du président et incitation à la révolte et non pas parce qu'ils voulaient former un parti politique. Sans ce retour en arrière, ils auraient ouvertement bafoué la Constitution. En début du mois d'avril, Yondo Black a été condamné à trois ans de prison, Anicet Ekané à quatre ans tandis que Jean-Michel Tekam, alors en France, a écopé de cinq ans d'emprisonnement.⁶⁰⁶

Le procès de Yondo Black raviva le feu qui brûlait déjà du côté des avocats camerounais. Ils avaient en cœur d'obtenir un peu plus de liberté avant ce procès, mais l'atmosphère politique du moment les muselait et décourageait toute initiative allant dans ce sens. Ils avaient besoin d'une brèche pour entrer en action en vue de faire des propositions libertines. Ce procès leur donna ainsi un cadre et un code de canalisation de l'action à mener.

L'affaire de Yondo Black a laissé des traces indélébiles : elle a mis sur la place publique le débat sur le multipartisme et montré que le régime n'était plus aussi fort

⁶⁰⁵ Pigeaud, *Au Cameroun...*, pp. 46-47

⁶⁰⁶ *Ibid.*, p. 48

qu'auparavant. Ce dernier a voulu reprendre la main, mais sans succès. D'autres éléments de la société entraient dans la marche et enfonçaient davantage le clou dans le cœur du régime politique camerounais. Contre toute attente, le clergé camerounais entra dans le jeu et donna son point de vue sur la situation.

b. L'action du clergé camerounais

Au Cameroun, l'Episcopat, longtemps complice des pouvoirs successifs pourtant virils d'Ahmadou Ahidjo et de Paul Biya, a enfin rompu au début des années 1990 avec l'omerta. Au nom de ses valeurs, l'Eglise catholique camerounaise manifesta à partir de cette date, un certain activisme politique, que son attitude légaliste lui interdisait auparavant. L'incursion de l'Eglise catholique dans la phase de contestation du RDPC se matérialisa par la publication le 03 juin 1990 d'une lettre pastorale des évêques du Cameroun particulièrement musclées. Rendue publique à l'issue de la Conférence Episcopale nationale, elle fustige et dénonce des violations de plus en plus flagrantes des droits de l'homme, des crimes crapuleux enveloppés d'énigmes, devant le silence apparemment de ceux-là à qui le peuple a confié la protection de la défense de son destin, de ses biens et de sa vie. La crise ouverte par la divergence de point de vue entre le cardinal Tumi, à l'époque Archevêque de Garoua, très critique à l'égard du pouvoir, et Monseigneur Zoa⁶⁰⁷, Archevêque de Yaoundé, plus consensuel, n'a finalement fait qu'amplifier la désolidarisation de l'Eglise catholique du pouvoir politique.⁶⁰⁸ Pierre Moukoko Mbondjo avait mentionné ce fait lorsqu'il affirmait que " L'épiscopat catholique, qu'un réflexe légitimiste a longtemps tenu hors du champs de la contestation politique, manifeste également, sur fond de division, des velléités d'activisme politique au nom de la conception chrétienne de la justice et du respect des droits de la personne humaine par ses lettres pastorales"⁶⁰⁹

Au regard de ce qui précède, l'action du clergé dans le processus démocratique au Cameroun, bien que divisé, n'est plus à démontrer. L'Eglise dans son ensemble et dans ses préceptes même, est le garant des valeurs cardinales et prône le respect de l'être humain qui est au centre de toutes ses préoccupations, et dont elle en fait une valeur absolue, une fin en

⁶⁰⁷ Mgr. J. Zoa, avait décidé de dire une messe d'action de grâce pour le Cameroun sans doute, mais aussi peut-être pour le parti unique, le Président de la République et le RDPC. Il faut reconnaître que les membres du gouvernement étaient abondamment présents à cette messe d'action de grâce. Lire Maurice Camto à ce sujet, dans "Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme au Cameroun ", in G. CONAC, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris Economica, 1993, p. 217

⁶⁰⁸ *Le Messager*, n° 188 du 14 juin 1990, p. 7

⁶⁰⁹ P. Moukoko Mbondjo, " Le retour au multipartisme au Cameroun", in G. CONAC (sous la dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 244

soi. Dans ce sens, il est hors de question que la machine politique du Cameroun transcende ces principes et fait perdre à l'homme toute sa valeur et sa dignité. Les violences perpétrées sur les populations camerounaises renvoyaient l'Homme au même niveau que l'animal et cela était inacceptable par le clergé. Pour démontrer la teneur de ces propos, ce dernier monta au créneau et porta des critiques acerbes au régime politique. Ce fut un acte de bravoure de la part de ces missionnaires, qui se trouvaient dans leur rôle et qui à travers leur sortie, faisait miroiter au gouvernement l'épée de Damoclès qui s'abattrait sur lui. Dans la pression sur le gouvernement pour l'instauration de la démocratie au Cameroun, nous pouvons citer la naissance des partis politiques qui mit davantage le feu aux poudres. Les déclarations du président n'ont pas empêché qu'un nouveau pas soit franchi dans la quête de liberté au Cameroun. Le fait majeur qui se produisit fut le lancement des activités d'un parti d'opposition : celui du *Social Democratic Front* (SDF).

c. la naissance du *Social Democratic Front* (SDF)

Il faut reconnaître que la naissance et le foisonnement des partis politique au Cameroun autour des années 1990 n'est pas un fait ex nihilo. Il y a un contexte bien spécifique qui a permis cette flambée. Nous pouvons ainsi le reconnaître dans la pensée de monsieur Herman Touo, qui le précise en ces termes : dans le feu de l'affaire Yondo Black et autres, le gouvernement par la voix du Secrétaire Général de la Présidence de la République, le professeur Joseph Owona a déclaré que Me Yondo Black et les autres n'avaient pas été arrêtés pour délits de création d'un parti politique et que d'autres camerounais avant lui avaient tenté de le faire sans en être inquiété, cette déclaration eut pour effet pervers l'officialisation, voire la légalisation du processus de création des partis politiques.⁶¹⁰ Il fallait désormais s'attendre à une course à la création des partis politiques au Cameroun. L'histoire nous parle à ce niveau, mais dans toute chose, il faut un devancier, celui-là qui ouvre le pas et le chemin aux autres. Il s'agit du SDF pour ne pas le nommer.

Le SDF est né à Bamenda. Parmi ses fondateurs, nous pouvons citer Ni John Fru Ndi, un anglophone de Bamenda, dans la Région du Nord-Ouest au Cameroun ; libraire de profession et ancien membre du RDPC, qui deviendra la tête de proue du nouveau parti qui voyait ainsi le jour. Après l'avoir enregistré auprès de l'administration, Fru Ndi et ses camarades ont décidé d'organiser le meeting inaugural du SDF le 26 mai dans leur fief, à

⁶¹⁰H. Touo, " Les dynamiques d'enclage du pluralisme partisan au Cameroun (1990-2006), l'économie des rapports entre pouvoir et opposition ", Thèse, Sciences Politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2006, p. 111

Bamenda.⁶¹¹ Il y a une suite d'évènements qui a donné naissance à ce parti politique dont voici l'économie dans l'analyse qui suit.

La rencontre qui allait poser les bases du SDF fut organisée le 17 février 1990 dans un quartier de Bamenda nommé Ntarikon, ceci dans la résidence de Ni John Fru Ndi. Lors de ce regroupement, les participants décidèrent de transformer ce qui n'était jusque-là qu'une conspiration d'intérêts du fait des nombreuses frustrations des anglophones, en parti politique. Pour cela, ils avaient besoin d'un leader et leur choix fut porté sur la personne de Fru Ndi.⁶¹² La suite reste la légalisation de ce nouveau parti politique. C'est ainsi que :

Ni John Fru Ndi déposa le 16 mars 1990 auprès des autorités administratives de la région du Nord-Ouest une demande de légalisation d'un parti politique qu'il venait de créer avec ses amis : le *Social Democratic Front* (SDF). Sans attendre la position de l'administration et devant un silence qui dure, le SDF publie le 15 mai comme date de lancement de ses activités. Et la marche qui devait précéder les discours partirait de City Chemist Roundabout vers le stade municipal, lieu des cérémonies, en longeant l'avenue commerciale.⁶¹³

L'administration ne pouvait pas laisser passer un tel acte au regard de son attachement au parti unique, incarné par Paul Biya et le RDPC. C'est à partir de ce moment que tout tourna au vinaigre. Fru Ndi et compagnie⁶¹⁴ outre passait la puissance de l'administration camerounaise et mettaient en marche leur mouvement politique. Rien n'arrêtait les dirigeants du SDF qui étaient décidés d'aller jusqu'au bout de leur projet comme nous le démontre Jérôme Gwellem en ces termes :

en dépit de l'arrêté préfectoral, passant outre les mises en garde des autorités administratives, notamment du gouverneur Magloire Nguimba, déclarant cette réunion publique illégale, et nullement inquiet par le déploiement massif des forces de l'ordre, le SDF tint son *meeting* à la date prévue, non pas au stade municipale comme initialement indiquée, mais à la gare routière de Ntarikon dans le quartier de résidence de Fru Ndi en présence d'une foule importante évaluée à plus de 80.000 personnes selon les organisateurs, près de 20.000 selon la radio nationale. Dans un bref discours ponctué d'applaudissements, Ni John Fru Ndi annonce le début effectif des activités du SDF. La déclaration du *chairman* est suivie d'une forte pluie, signe de bénédiction chez les peuples des Grass Fields. La foule ignore la pluie et refuse de se disperser suivant les vœux du *chairman*, qui, sous escorte de ses conseillers, de quelques vieillards et quelques volontaires qui se sont porté garde de corps du héros du jour, retourne à sa résidence pour savourer cette première victoire.⁶¹⁵

⁶¹¹ Pigeaud, *Au Cameroun...*, p. 48

⁶¹² M. E. Owona nguini, " Le Social Democratic Front : un parti d'opposition entre charisme et bureaucratie ", in Sindjoun Luc, Comment peut-on être opposant au Cameroun ? *Politique parlementaire et politique autoritaire*, Dakar, CODESRIA, 2004, p. 248

⁶¹³ Le Messenger n° 189, 26 juin 1990

⁶¹⁴ Les pères fondateurs du SDF sont au nombre de 11, nommément : Ni John Fru Ndi, Carlson Nyangwe (enseignant de droit à l'Université de Yaoundé), Vincent Feko (inspecteur des impôts), Alfred Azefer (enseignant Ecole Normale annexe de Bambili), Siga Asanga (enseignant de littérature à l'Université de Yaoundé), Justice Nyo Makai (Magistrat hors hiérarchique et conseiller à la cour suprême), Albert Mukong (professionnel de la contestation qui se faisait appelé "prisonnier sans crime"), Clément Ngwasiri (enseignant de droit à l'Université de Yaoundé), Akutchu (enseignant d'Université), Banga Mbaakuh (ingénieur, premier trésorier du parti), Aloysius Tebo (homme d'affaire), cité par Touo, " Les dynamiques d'encrage...", p. 112

⁶¹⁵ J. Gwellem, *Fru Ndi and the SDF revolution, Bamenda*, unique printers, 1996, p. 10

Bravant ainsi la pluie et ignorant les recommandations du chairman Fru Ndi, la foule nombreuse qui prenait part au meeting de lancement du SDF, prenait le problème à son compte. Il fallait à tout prix se faire entendre, armée de pancartes, brandissant des branches d'arbres, jubile et chante un slogan qui devint plus tard chère au parti SDF, " *suffer dont finish* ", cet-à-dire, la souffrance est finie. La foule ainsi armée de slogans et chantant des sons patriotiques quitta Starikon Motor Park vers Mankon en passant par Rendez-vous Junction à Mulang près de *Longla Comprehensive College (LCC)* en direction de *City Chemist Roundabout*, va donner lieu, à cet endroit précis, à de violents affrontements entre la foule et les forces de l'ordre. Les forces de police et de gendarmerie acculées par une foule impressionnante tirent dans le tas : six personnes sont tuées.⁶¹⁶

Face au refus de l'administration de laisser se tenir le meeting de lancement des activités du SDF, une hamada policière et gendarme fut déployée sur le terrain. Le meeting qui devait se tenir au stade municipal fut déporté à Starikon. Lorsque la foule décida de marcher dans les rues de Bamenda, un affrontement était inévitable. C'est d'ailleurs ce qui arriva, lorsque cette foule croisa le chemin des forces de l'ordre et le bilan fut lourd de conséquence, au regard des pertes en vie humaines enregistrées. Ce mouvement populaire fut suivi par les étudiants, comme s'il y avait eu un arrangement entre les patrons du SDF et ses derniers : " des étudiants anglophones certainement sympathisants du SDF, manipulés, selon les autorités par les élites anglophones qui n'ont jamais digéré la suppression de l'Etat fédéral en 1972, marchent le même jour et quasiment à la même heure en chantant à travers le campus en signe de soutien au nouveau parti et au multipartisme."⁶¹⁷Au regard de cette adhésion, le multipartisme devenait la mode au Cameroun et recrutait davantage des sympathisants et des personnes en quête de liberté. La presse et les journaux écrits qui étaient sans cesse à la pointe de l'information, ne pouvaient pas passer inaperçu dans ce mouvement révolutionnaire. Ils entraient dans le processus de démocratisation par la grande porte, en posant des actes forts.

d. L'action des journaux et de la presse écrite camerounaise

Avant d'aborder cette séquence, il convient de revenir sur l'ordre politique en ce qui concernait ce domaine. Il faut d'abord comprendre que la dictature doit contrôler les pensées des populations, c'est pour cette raison qu'il n'existe pas de liberté d'expression.

⁶¹⁶R. Jackman, *Power without force: the political capacity of Nation-States*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1994, p. 114

⁶¹⁷Touo, " Les dynamiques d'encre du pluralisme...", p. 114

Tous les journaux doivent d'abord passer par une censure, avant d'être mis à la disposition du public, et il s'agit là d'un contrôle psychologique ; puisque les journaux peuvent traiter des sujets pouvant inciter à la révolte, ainsi, ils doivent être annulés et retirés du marché, au regard de la législation en cours. Il est évident que l'ordre politique préconisait le musellement de la population par le pouvoir. En se mêlant de la situation tendue qui existait déjà entre les autorités et certaines populations, la presse et les journaux outrepassaient les directives instituer depuis 1959, et qui précisait que les propriétaires devaient :

remettre avant la publication de chaque feuille ou livraison de journal ou autre écrit périodique, deux exemplaires au bureau du chef de région, préalablement signé par le gérant. Pareil dépôt sera fait au ministère de l'Intérieur pour la ville de Yaoundé. Le ministre de l'Intérieur et le chef de région pourront faire effectuer la saisie administrative de tous les exemplaires contraires à l'ordre public. Dans ce cas, il sera procédé en présence d'un représentant de l'autorité publique à la remise de la totalité desdits exemplaires et à la dispersion des formes d'imprimerie ou à leur destruction. De même ainsi, l'introduction, la circulation, la distribution ou la mise en vente dans le territoire de l'Etat du Cameroun des journaux et écrits périodiques ou non, publiés à l'extérieur du Cameroun, en quelque langue que ce soit, peuvent être interdites par arrêté du ministre de l'Intérieur.⁶¹⁸

Des pressions convergentes (la Baule et les pressions internes) mettent à l'épreuve le régime et le Président a fini par percevoir la lame de fond démocratique qui travaillait la société camerounaise.⁶¹⁹ Une avancée significative eut lieu dans le champ politique camerounais. Le Président Paul Biya prit la mesure du temps et se mit à l'évidence de l'ouverture du multipartisme dans un discours devenu célèbre aujourd'hui, il préparait ses camarades du parti à cette réalité dont voici un morceau : " notre parti est fort, certes, mais il doit dès aujourd'hui se préparer à affronter une éventuelle concurrence."⁶²⁰ Au regard de ce discours, Paul Biya faisait comprendre que le multipartisme était désormais une évidence au Cameroun. Ce fait avait envahi le pays tout entier tel des flots qui rompt une digue et inonde la terre ferme. Personne ne pouvait plus arrêter l'avènement de la démocratie et du multipartisme au Cameroun, il fallait désormais faire avec.

En novembre 1990, il y a eu une autre avancée importante, l'Assemblée nationale a abrogé l'ordonnance portant répression de la subversion du 12 mars 1962. Le 19 décembre, Paul Biya a promulgué de nouvelles lois sur les libertés, dont une loi sur la communication sociale, marquant la fin de la censure et une loi sur la liberté d'association, donnant la possibilité de créer des partis politiques. Les camerounais qui souhaitaient voyager n'avaient plus également besoin de solliciter un visa de sortie auprès des autorités. Mais à la fin de l'année, un nouveau scandale éclata : le 27 décembre, *Le Messager*, de Pius Njawé publie

⁶¹⁸ANY, J. O. C. Loi n° 59-35 du 27 mai 1959 p. 115

⁶¹⁹A.N.Y., J.O.C. loi n° 59-35 du 27 mai 1959, p. 115

⁶²⁰*Cameroon Tribune* n° 4669, 29 juin 1990, p.4

une lettre ouverte à Paul Biya intitulée "la démocratie truquée", rédigée par un jeune banquier, du nom de Célestin Monga⁶²¹ et qui mit le feu aux poudres. Voici élaboré quelques morceaux choisis de la lettre en question :

Monsieur le président,

Comme beaucoup de camerounais, j'ai été choqué par le ton outrageusement condescendant, paternaliste et prétentieux que vous avez employé à l'Assemblée nationale le 03 décembre pour vous adresser au peuple. Comment pouvez-vous vous permettre de dire à 11 millions de camerounais : "je vous est amené à la démocratie..." dans ce pays où tous les jours les droits des citoyens les plus élémentaires de l'homme sont bafoués, où la majorité des gens n'ont pas de quoi vivre alors qu'une petite poignée d'arrivistes se partagent impunément les richesses du pays ? Quel est cet Etat de droit ou n'importe quel obscur policier peut se permettre d'enlever qui il veut, sans avoir des comptes à rendre à personne ? Etes-vous fier en tant que premier magistrat du pays, de la justice camerounaise actuelle qui condamne en priorité ceux qui n'ont pas su corrompre le tribunal ?⁶²²

A travers cette lettre ouverte au président Paul Biya, Célestin Monga fit une peinture réelle du Cameroun sur le plan de la légalisation des injustices. Pire encore, cette critique était publiée par un journal de la place. C'était un coup fatal porté par la presse écrite au pouvoir politique camerounais et qui par hasard, trouvait un écho favorable autour de multiples lecteurs qui se l'arrachait comme des petits pains dans les kiosques. Mais cette gloire fut de très courte durée. En effet, moins de deux heures après la sortie en kiosque du journal, la police a saisi les stocks mis en vente. Dans la rue, les crieurs sont séquestrés tandis que les lecteurs se voient arrachés des mains leurs exemplaires, sans la moindre explication. Dans la nuit à Douala, les locaux du journal sont investis par la police qui y resta jusqu'au lendemain. Monga a été arrêté au petit matin du premier janvier. Quelques heures plus tôt, BIYA avait pourtant dans son discours de fin d'année, de nouveau affirmé qu'il était possible au Cameroun d'exprimer son opinion sans crainte d'être inquiété. Un comité demandant la libération de Monga s'est formée aussitôt. Sous pression, le gouvernement fit libérer Monga après l'avoir gardé à vue pendant 48 heures. Tout comme Njawe, il a tout de même été inculpé par citation directe d'outrage au président de la république, aux cours et tribunaux et aux membres de l'Assemblée nationale.⁶²³

L'affaire de Célestin Monga et de Puis Njawe, avait fait un tapage dépassant toute attente. Toujours dans sa résistance à céder à la pression du peuple qui réclamait la liberté, le régime politique camerounais mettait des barrières et quiconque s'engageait sur ce sentier glissant, s'attendait aux représailles du régime. Ce fut d'ailleurs une fois de plus le cas de Monga et de Njawe. Il le faisait seulement sans compter sur la détermination des

⁶²¹ *Cameroon Tribune*, n 4669, 29 juin 1990, p.5

⁶²² Pigeaud, *Au cameroun...*, p. 50

⁶²³ *Ibid.*, p. 51

camerounais à conquérir leur liberté. C'est pour cette raison que malgré les méthodes de musellement utilisé par le régime, les populations camerounaises les défiaient et brisaient la volonté du régime. Loin de calmer le jeu, la pression du régime envenimait davantage la situation qui était déjà très tendue.

Avant le procès de ces deux hommes, des personnes en centaines se sont mobilisées pour demander leur relaxation. Le chanteur camerounais Lapiro de Mbanga, alors très populaire, avait distribué des tracts à travers la ville. Ces tracts invitaient les vendeurs à la sauvette à venir très nombreux au palais de justice manifester leur solidarité aux prévenus.⁶²⁴

Les détracteurs du régime politique camerounais montaient aussi d'un cran dans leurs revendications et montraient ainsi par la même occasion la détermination à atteindre leur but. Il fallait engager un bras de fer contre le gouvernement et aboutir au bout du compte à une victoire. Les actions menées par les uns attiraient la sympathie des autres populations qui adhéraient ainsi à cette cause. Ceci était visible lors du procès cité ci-dessus, lorsque Ni John Fru Ndi y assista personnellement, pour montrer son soutien aux prévenus. Cette action allait en droite ligne avec son combat pour la démocratie et le multipartisme. Dès lors qu'un évènement de cette ampleur se produisait, il fallait qu'il y prenne part ; Ce qui se fit d'ailleurs. Cet acte fort posé par Fru Ndi, donna une certaine ampleur au procès et devait logiquement peser sur son issue.⁶²⁵

Le combat pour la démocratie et le multipartisme au Cameroun fut très rude et très sec. Ce fut à n'en point douter la convergence de plusieurs éléments, chacun venant poser une pierre à l'édification de ce projet. C'est ce qui ressort du phénomène de ville mortes expérimentées en 1991, dans le but de faire davantage plier le gouvernement devant les revendications de l'opposition camerounaise.

3. Agitations politiques liées à l'exigence de la démocratie

Après la venue de la démocratie au Cameroun, tout le pays se trouvait dans un tourbillon de violence. Le silence était désormais rompu, et le gouvernement en place qui avait à son actif plusieurs décennies de totalitarisme, avait du mal à l'accepter ; c'est pour cette raison que, face aux pressions de l'opposition, il durcissait. Le Cameroun se trouvait dans un état de guerre matérialisé par le phénomène de ville morte, capitale morte.

⁶²⁴Touo, "Les dynamiques d'enclage du multipartisme...", p. 116

⁶²⁵*Ibid.*, p. 117

a. Les villes mortes, capitale morte

Après les évènements qui ont mené à la démocratie et au multipartisme, des partis politiques ont essaimé dans toutes les parties du pays. Ces partis politiques faisaient des pieds et des mains pour contraindre le gouvernement à céder de plus en plus à leurs aspirations, c'est ce qui concerne justement la convocation d'une Conférence Nationale Souveraine. Le chef de l'Etat camerounais va-t-il céder à cette revendication qui faisait déjà le tour de plusieurs pays d'Afrique ?

Pour arriver au phénomène de ville morte, il y a un pan de l'histoire qui doit être mis en avant. Il s'agit en effet de la pression de la société civile sur le Président de la République afin que celui-ci convoque une conférence Nationale Souveraine. Cette demande fut rejetée par Paul Biya qui pensait d'ailleurs qu'elle était sans objets. C'est alors que le 27 avril 1991 à Limbe, quatorze partis d'opposition se sont réunis et au sortir de cette réunion, ont adopté une déclaration commune. Celle-là qui donnait un délai au Président pour convoquer cette conférence. Ce délai allait du moment de la réunion en question, c'est-à-dire du 27 avril au 10 mai, date butoir⁶²⁶. Cette injonction de l'opposition resta lettre morte devant le gouvernement qui campait sur ses positions de départ et y signait mordicus. Après le refus total du Président Paul Biya, les opposants camerounais avaient trouvé un moyen de pression qui ferai en sorte que celui-ci baisse la garde et se pli au conformisme qui envahissait déjà la majorité des pays d'Afrique subsaharienne francophones. L'opposition devait alors mettre à exécution les menaces qu'elle avait proférées quelques semaines plus tôt. C'est ainsi que, dès le 11 mai 1991 à Bamenda, fut lancée une " vaste campagne nationale de désobéissance civile à compter du 16 mai 1991, en vue d'exercer une pression sur le gouvernement, pour la convocation d'une conférence nationale. Les premières villes mortes sont lancée avec un grand succès les 18 et 19 avril 1991."⁶²⁷Mboua Massock occupe une place de choix dans ce mouvement de pression puisqu'il en est même l'instigateur.⁶²⁸Les villes mortes avaient un objectif bien défini et s'inscrivaient dans ce sens dans la logique du bras de fer engagé entre l'opposition et le gouvernement. En effet, Herman Touo écrit à ce sujet que :

l'objectif des villes mortes est de renforcer la dépression, de désorganiser l'économie et de mettre l'Etat à genoux. Elles se caractérisent par l'interdiction de circuler dans les villes, la fermeture des magasins, des commerces et l'arrêt du travail sans limitation de durée et sans aucun service minimum, y compris les

⁶²⁶ Cameroon Tribune n° 4883, 9-10 mai 1991 : " L'ultimatum de l'opposition pour l'organisation de la Conférence Nationale "

⁶²⁷ Touo, " Les dynamiques d'encrage du multipartisme...", pp 129-130

⁶²⁸ *Galaxie*, n° 20 du 30 déc. 1991, p. 3

services de santé. Seuls les samedis et les dimanches sont réservés à l'approvisionnement. Il s'agit donc d'une grève générale.⁶²⁹

Le phénomène de ville morte était bien ficelé par les opposants qui, au-delà de ses objectifs avaient donné tout un programme de ses manifestations, afin que nul ne l'ignore et ne soit pas surpris par l'atmosphère morose qui devait prévaloir dans les villes. *Cameroon Tribune* revient sur le programme de désobéissance civile et de ville morte au Cameroun. Ce programme commençait logiquement par une période d'explication qui devait permettre aux camerounais lambda de comprendre les biens fondés d'une telle initiative. Trois jours étaient ainsi arrêtés dans ce sens et allaient du 13 mai au 15 mai 1991. Le jour suivant, c'est-à-dire le 16 mai, était réservé aux villes mortes. La journée du 18 mai était quant à elle réservée au ravitaillement. Dans le calendrier des « villes mortes », un appel au boycott de la fête nationale était lancé. Il était demandé au peuple camerounais de ne pas prendre part aux cérémonies officielles.⁶³⁰

Au regard de ce programme, l'opposition camerounaise engageait le bras de fer contre le gouvernement et lui mettait la pression afin de briser ses positions. Elle allait même loin et voulait de gré ou de force imposer la Conférence Nationale, or le Président Paul Biya trouvait qu'elle n'avait aucune valeur pour le Cameroun puisqu'il s'était déjà ouvert à la démocratie et au multipartisme. C'est pour cette raison que Paul Biya va chercher tout moyen pour faire revenir à l'Etat le monopole de la force et institua le commandement opérationnel dès le 16 mai 1991.⁶³¹ Il était hors de question que l'Etat se laisse supplanté par un groupe d'opposants avides de pouvoir, mus par des pulsions belliqueuses et qui ont décidé de mettre le pays à feu et à sang. L'Etat en tant que garant de la paix sociale, des institutions et en fin, dépositaire du développement de son peuple, devait contenir ces forces négatives et les réduire à leur plus infime fraction : la force légale appartient à l'Etat et il fallait l'expérimenter sur le terrain.

Face à la situation présente qui va de l'injonction de l'opposition au refus du gouvernement d'une part, qui va aussi de l'action de l'opposition à la réaction du gouvernement d'autre part, une atmosphère de guerre s'installa dans le pays. La terreur régnait désormais et des violences épisodiques de toute sorte étaient enregistrées. Cette situation était palpable, puisque " les casses en série étaient observées dans la majorité des villes du Cameroun et pouvaient ainsi être assimilées à un acte de guerre." Reprenait le

⁶²⁹ Touo, " Les dynamiques d'encrage du multipartisme...", p. 130

⁶³⁰ *Cameroon Tribune* n° 4885, 14 mai 1991, p. 10

⁶³¹ Touo, " Les dynamiques d'encrage du multipartisme...", p. 131

journal *Cameroon Tribune* qui vient corroborer cette idée de menace à la stabilité de l'ordre politique au Cameroun durant l'été 1991 ; avec le phénomène de villes mortes et l'institution du commandement opérationnel par le gouvernement qui réagissait ainsi au boycott et à la désobéissance civile lancée par l'opposition. Cette dernière était prête à franchir le Rubicon, lorsqu'elle organisa une marche sur Yaoundé vers le palais d'Etoudi. Des cortèges étaient ainsi annoncés de Douala avec à sa tête Ni John Fru Ndi ; du Nord-ouest et de l'Ouest.⁶³²

L'opposition camerounaise était allée trop loin et cette marche initiée n'avait-elle pas pour ambition de renverser le Président Paul Biya ? Nul ne le saura puisque cette marche qui se disant pacifique fut stoppée par les forces gouvernementales. Cependant, bon nombre d'analystes politiques affirment que l'ambition de cette marche n'était pas pour renverser le gouvernement Biya, mais cherchait plutôt à faire entendre la voix du peuple aux plus hautes sphères de l'Etat.⁶³³ Nous n'adhérons pas à cette vision et pensons même que le pire se serait produit ce jour-là. La foule est un monstre que nul ne peut contrôler. Elle réagit le plus souvent lorsqu'elle est acculée et il est difficile de prévoir son action. Un seul événement peut bouleverser tout sur le terrain et mener à une révolution comme il est facile de le constater dans l'histoire de l'humanité. En une seule minute, l'inattendu peut se produire et mener à une déstabilisation du pouvoir en place. Le bonheur est que cette marche fut stoppée nette. A notre avis, nous pensons que c'est ce qui a empêché au pire d'arriver. Il est inutile de spéculer sur la situation et se référer à l'histoire qui nous apprend que le mouvement avait été annulé et rien ne s'était produit.

La situation qui prévalait au Cameroun en cette époque était très tendue et il fallait trouver un moyen pour baisser l'orgueil des uns et des autres. L'Etat qui voulait préserver la paix et sa suprématie, était obligé de tendre la main à l'opposition et la rencontre tripartite fut ainsi initiée. Cette rencontre était constituée de représentants de tous les partis politiques légalisés au Cameroun, des personnalités indépendantes et des représentants du pouvoir public. Elle s'est tenue du 30 octobre au 17 novembre et avait regroupé près de 250 participants au Palais de congrès de Yaoundé.⁶³⁴

Face aux revendications des opposants camerounais qui réclamaient la Conférence Nationale, le Président Paul Biya trouva un moyen subtil pour l'éviter, mais aussi pour calmer le jeu politique qui évoluait vers le chaos. C'est ainsi qu'il tendit la main à

⁶³² Touo, "Les dynamiques d'encrages...", p. 134

⁶³³ Cette analyse est reprise par Touo dans sa Thèse, " Les dynamiques d'encrage du multipartisme...", p. 134

⁶³⁴ Touo, "Les dynamiques d'encrage du multipartisme...", p. 280

l'opposition, le temps d'une rencontre pour débattre sur le problème politique camerounais tout en évitant la Conférence Nationale Souveraine. Cette initiative lui sourit puisqu'elle contribua à baisser les tensions et à mener plus tard les acteurs politiques vers les urnes. La tripartite d'octobre à novembre avait créé un climat propice au dialogue entre l'opposition et le gouvernement. Il fallait désormais réprimer les instincts grégaires ou de guérilla des uns et des autres, pour s'asseoir autour d'une table de discussion, au cours de laquelle chacun devait laisser parler la force des arguments, en vue de construire un Cameroun non pas dans la guerre, mais plutôt dans la paix. A la guérilla était proposé le dialogue. De cette façon, le chaos fut évité au Cameroun. Il faut cependant reconnaître que la période allant de 1990 à 1991, le Cameroun a frôlé la catastrophe et s'est retrouvé à un doigt de la guerre. La violence montait de manière exponentielle et le domaine politique apparaissait comme un facteur déterminant de menace à la paix et à la stabilité au Cameroun. Le jeu se calma et les partis politiques furent portés aux urnes le 11 octobre 1992 afin d'élire démocratiquement pour la première fois un Président de la République. Ce scrutin s'organisa sous tension au point d'éveiller notre curiosité en ce qui concerne l'acceptation des résultats, ont-ils fait l'unanimité ?

b. La contestation électorale d'octobre 1992 au Cameroun

Les élections d'octobre 1992 furent les premières de ce nom sous le régime démocratique. Seulement, le Cameroun vivait des moments difficiles sur le plan politique. A tout moment la situation pouvait se dégrader et rompre la paix qui était déjà précaire. Il faut saluer les efforts jusqu'ici consenti par les autorités gouvernementales pour que l'opposition accepte les élections sans passer préalablement par la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine. Les villes mortes étaient derrière nous, le challenge qui se peaufinait à l'horizon était celui de l'organisation des élections présidentielles dans les bonnes conditions y compris l'acceptation des résultats après leur promulgation. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit entre le parti au pouvoir et le parti politique d'opposition le plus huppé du Cameroun.

Le SDF de Ni John Fru Ndi rejetait les résultats du scrutin présidentiel d'octobre 1992. Plusieurs griefs étaient émis sur le compte du gouvernement qui, selon le SDF, avait fraudé en vue de se maintenir au pouvoir. Ainsi la cour suprême revient sur ces manquements dont voici l'économie : " le fonctionnement défectueux de certaines commissions locales et départementales ; l'impossibilité pour plusieurs citoyens d'exercer leur droit de vote du fait de l'annonce des élections après la clôture des listes électorales ; le

refus opposé aux représentants de certains partis d'accéder aux bureaux de vote ; le non envoi ou l'arrivée tardive du matériel électoral ; la délivrance irrégulière de certaines cartes électorales ; la disparition des listes électorales des noms de certains électeurs, pourtant titulaires des cartes électorales régulièrement délivrées."⁶³⁵

Voilà quelques-unes des griefs sur lesquelles l'opposant Fru Ndi s'était accroché pour invalider la victoire de Paul Biya à l'élection présidentielle de 1992. Dans la même foulée, il reprochait aux adeptes du gouvernement d'avoir bourré les urnes au profit de Paul Biya, c'est pour cette raison qu'ils empêchaient à certains représentants des partis d'opposition d'entrer dans les bureaux de vote. Au regard de tous ces faits Fru Ndi va rompre avec le silence et s'exprimer aux yeux du monde entier, afin que justice soit faite. Ainsi donc,

au cours d'une conférence à New York en janvier 1993, John Fru Ndi rappela qu'il réclame l'annulation des résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 (...) maintenant qu'il est établi de manière indiscutable et indiscutée que les résultats de l'élection ont été truqués en faveur de Biya, je souhaite que tous les amis du Cameroun, qui croient à la légitimité des urnes, et non à celle de la force, aide notre pays à éviter la logique de la guerre civile, en faisant pression pour l'organisation d'un deuxième tour du scrutin.⁶³⁶

Une telle déclaration prouve à suffisance que les élections présidentielles de 1992 n'ont pas faite l'unanimité. Le principal opposant camerounais Ni John Fru Ndi, portait des réserves sur la "prétendue" victoire de Paul Biya et se proclamait comme étant celui-là qui a gagné les élections. Dans cette affaire, Fru Ndi s'exprime avec beaucoup d'assurance et de conviction. Selon lui, les résultats rendus par les urnes ne reflètent pas la réalité du scrutin. Il y a eu des tripatouillages de toute sorte qui avaient pour finalité de favoriser le parti au pouvoir. Toujours dans la prise de parole de Fru Ndi, nous constatons une volonté ouverte de porter le problème électoral camerounais au tribunal de la communauté internationale. Il le dit bien, "que les amis du Cameroun", c'est-à-dire ceux-là qui ont un tout petit amour pour le Cameroun, interfèrent dans le contentieux électoral ci-dessus mentionné et il préconise même la tenue d'un deuxième tour, cette fois sur haute surveillance et qui permettrait de ressortir le véritable gagnant des élections entre Biya et lui, dans le but d'éviter toute effusion de sang. Cette demande de Fru Ndi est symboliquement forte, à partir du moment où il se trouve à New York, aux Etats Unis, que l'on connaît comme étant l'exemple de la démocratie et du libéralisme. Fru Ndi touchait ainsi les Etats Unis dans ce qu'ils avaient de très cher, afin de susciter en eux un regain d'orgueil pour se pencher sur le cas camerounais. Acculé par de telles accusations, la réaction gouvernementale ne se fit pas attendre pendant longtemps. La

⁶³⁵ Arrêt n° 1/PE/92-93 du 23 octobre 1992 de la cour suprême portant proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992.

⁶³⁶ Touo, " Les dynamiques d'encreage du multipartisme...", pp. 141-144

sortie de Fru Ndi ternissait l'image du Cameroun à l'extérieur, il fallait trouver un moyen subtil de "restitution de la vérité". C'est ainsi que des missions furent dépêchées par le gouvernement camerounais en France, puis aux Etats Unis afin de faire passer Fru Ndi comme étant un simple agitateur et un adepte du chaos.⁶³⁷

De tout ce qui précède, force est de reconnaître que l'année 1990 avait sonné le glas du monolithisme. Plusieurs éléments mis ensembles ont contribué à ce changement dans la majorité des Etat africains en général et au Cameroun en particulier. Des facteurs endogènes et exogènes ont fusionné et aboutis à ce changement politique radical. Que ce soit les vents d'Est et d'Ouest qui ont secoué l'URSS et qui ont abouti à son éclatement, que ce soit la chute du mur de Berlin, que ce soit en troisième plan le discours injonctif du président français à la Baule, au Cameroun, le processus fut lancé par l'affaire Yondo Black, puis par la création du SDF qui faisait désormais concurrence au parti-Etat. Le Cameroun est entré dans une nouvelle phase de son histoire en 1990. Une nouvelle forme de menace faisait son entrée dans le contexte politique camerounais et tenaient en des affrontements entre les forces armées et les populations, l'instauration des villes mortes et des contestations électorales qui ont fait coulé du sang des camerounais.

Les patriotes camerounais se sont battus énergiquement pour l'indépendance. L'on se serait attendu à un retour total de la paix au Cameroun, mais ce ne fut pas le cas. Cette indépendance était insuffisante pour ces derniers, car il s'agissait d'une mascarade. Sous leurs yeux, s'installait et se développait le néocolonialisme, une nouvelle forme de colonisation. La révolution n'était pas terminée, elle continua et menaça la paix au Cameroun jusqu'à l'arrestation et la pendaison d'Ernest Ouandié. Alors, le Cameroun vécu dans une sorte de calme apparent jusqu'en 1984, avant d'être à nouveau confronté à une menace de grande envergure.

Le président Ahidjo se retirait des affaires en 1982 et faisait de Paul Biya son successeur à la tête de l'Etat du Cameroun. Cette transition au départ pacifique, se mue en un conflit entre les deux hommes. Ahidjo conservait la présidence du parti unique l'UNC et continuait à orienter la politique de la nation tout en renvoyant son successeur au second plan. Paul Biya décida de s'affranchir de ce dirigisme autour des années 1983. Une rivalité se développa alors entre les deux hommes et atteint son paroxysme avec le putsch manqué d'avril 1984. Un Etat de guerre s'installa au Cameroun et mettait aux prises des rebelles

⁶³⁷Touo, "Les dynamiques d'encrages...", p. 144

contre des loyalistes. Après des échanges de coups de feu bien nourris, le calme revint tout en laissant des suspicions dans les arcanes du pouvoir politique et militaire camerounais. Après cet épisode violent, le Cameroun resta dans une sorte de léthargie jusqu'en 1990 avant de renouer avec le conflit. La juxtaposition des événements externes et internes mettait la pression sur le gouvernement Biya afin qu'il instaure le multipartisme. Sa résistance mit le feu aux poudres et menaça la paix et la stabilité au Cameroun. En 1991, les partis de l'opposition se réunirent pour réclamer une Conférence Nationale Souveraine. Pour Paul Biya, elle était sans objet et ne pouvait pas se tenir au Cameroun. En réaction à ce refus, l'opposition lança une vaste opération de désobéissance civile et instaura les villes mortes. La violence s'installa une fois de plus au Cameroun sous fond de démocratisation, de multipartisme et de liberté d'expression. Le Cameroun frôla de près le chaos. C'est la rencontre tripartite qui baissa les tensions et envoya tous les partis politiques aux urnes en octobre 1992 ; ce scrutin fut contesté par le SDF et son leader Ni John Fru Ndi. Des tensions sourdes mais feutrées agitaient une fois de plus le champ politique camerounais.

Le contexte de libéralisation politique au Cameroun a suscité une recrudescence des antagonismes ethniques pour préserver certains intérêts. Les suffrages ont revêtu une expression ethno-régionale massive. Etre citoyen d'une communauté locale semble plus facile que de se sentir membre de la communauté nationale. Cette période a permis d'observer des dérives du gouvernement qui adopta des méthodes fortes pour briser les populations. Il eut donc recours au pouvoir de crise. Le dispositif législatif de maintien de l'ordre et de gestion de l'état d'urgence révisés en décembre 1990 lui en donna les moyens. Ces dispositifs lui permettaient d'user de la force physique, mais aussi de la censure, la saisie et la suspension des journaux proches de l'opposition, de dissoudre les associations, d'interdire les réunions et les manifestations. La mise en place du commandement opérationnels dans les provinces jugées rebelles en 1991 et l'instauration de l'état d'urgence dans la province du Nord-Ouest, au lendemain des élections de 1992.⁶³⁸Le parti au pouvoir qui avait déjà cédé au multipartisme, cherchait tout moyen pour se maintenir aux affaires tout en empêchant à l'opposition d'émerger. Ceci passait par des batailles électorales puisqu'il fallait contrôler le parlement, dans l'optique d'impacter sur le code électoral ; des alliances étaient scélées en vue de conserver la majorité parlementaire.

⁶³⁸ P. Bigombé Logo et H.-L. Menthong, " Crise de légitimité et évidence de la continuité politique au Cameroun", *GRAP*, Université de Yaoundé II, 2017, pp. 21-22

En fait, l'histoire politique camerounaise a été jalonnée de menace sérieuses de 1961 à 1993, faisant du Cameroun un Etat perpétuellement sous pression, au regard des instants de paix très réduits et aux autres menaces qui se peaufinent à l'horizon.

**CHAPITRE V : L'INTEGRITE TERRITORIAL EN QUESTION : "LA
CRISE ANGLOPHONE"**

Le Cameroun a fait face à plusieurs formes de menace à la stabilité politique. Nous quittons du sentier de la lutte anticolonialiste, des tensions politiques, pour finalement déboucher sur les menaces à l'intégrité territoriale. Cette menace campe sur la construction des velléités de partition anglophones. Le Cameroun qui est un Etat dépositaire d'un double héritage colonial, anglais et français, s'est vu contraint de se réunir en 1961, après un long processus amorcé depuis la période coloniale avec l'UPC et son emblématique Secrétaire Général Ruben Um Nyobé. Après les accords de Foumban, ce rêve se concrétisa et le Cameroun français déjà indépendant en janvier 1960, se réunifia avec le Cameroun anglophone, en octobre 1961. Mais quelques années seulement plus tard, des désaccords entre les deux entités culturelles firent irruption. En 1972 plus précisément, un référendum fut organisé par le président Ahmadou Ahidjo et le Cameroun tourna la page de l'Etat fédéral, pour s'ouvrir plutôt à l'Etat Unitaire du Cameroun. Cette situation ne fut malheureusement pas du goût des anglophones qui voyaient en cette modification un « *hold up* » de la part des francophones, qui essayaient par ce fait de les coloniser ; pire encore, cette modification constitutionnelle était en désaccord avec le protocole de Foumban, qui donna naissance à la réunification. Des voix s'élevaient dans ce sens sous forme de revendication anglophone. Au point de se radicaliser et plaider pour la sécession. Voilà établi en quelque sorte la menace à l'intégrité territoriale au Cameroun.

I. LE SEPARATISME ANGLOPHONE

Le problème anglophone remonte à 1961 quand les élites politiques de deux territoires avec des legs coloniaux différents, sont tombées d'accord pour former un Etat fédéral. Contrairement aux attentes des anglophones, le fédéralisme n'a pas permis une parité stricte pour ce qui concerne leur héritage culturel et ce qu'ils considèrent comme leur identité d'anglophones. Il s'est révélé n'être qu'une phase transitoire de l'intégration totale de la région anglophone dans un Etat unitaire fortement centralisé. Cette situation a graduellement favorisé une prise de conscience anglophone fondée sur le sentiment d'être marginalisé, exploité et assimilés par un Etat dominé par les francophones. Cette situation était inadmissible pour les anglophones qui cherchaient un moyen efficace pour s'exprimer. Les anglophones n'acceptaient pas cette situation, mais la conjoncture politique de l'époque ne les permettait pas de manifester leur mécontentement, au regard de la dureté du régime Ahidjo, puis de Biya par la suite. Avec le processus de libéralisation politique des années 1990, une partie de l'élite anglophone s'organisa pour protester contre sa position subordonnée et de demander une plus grande autonomie, en réclamant d'abord le retour à l'Etat fédéral et en

adoptant ensuite des positions sécessionnistes devant le refus du régime de discuter d'une réforme constitutionnelles. ⁶³⁹ C'est ainsi que le Cameroun qui avait acquis sa réunification en octobre 1961, faisait face à une menace à son intégrité territoriale. Comment sommes-nous arrivés là ? Nous analyserons les éléments qui ont mené à cette rupture

1. La naissance du problème "anglophone"

Le problème anglophone a ses racines dans la réunification des Cameroun français et anglais après des négociations entre les deux parties, qui a abouti en octobre 1961. Ayant ainsi posé l'évidence de la réunification, comment comprendre la soudaine mésentente entre ces deux parties. Dans la compréhension et l'analyse de cette déchéance, nous avons opté pour une méthodologie tout à fait particulière. Nous jetons ainsi un regard introspectif dans le legs colonial des deux parties en opposition ; sur l'évolution politique du Cameroun qui a abouti à l'unification de mai 1972, y compris son procès, afin de se prononcer ensuite sur ce qui pose problème.

a. legs colonial

Trois formes de colonisation ont été implémentées au Cameroun depuis la signature du traité Germano-douala de 1884. Il s'agit nommément de la colonisation allemande, de la colonisation française et de la colonisation anglaise. Chacune de ces colonisations a laissé un héritage qui fait désormais partie de la culture de ces populations. Après la débâcle allemande de 1916, le destin du Cameroun a été confié à l'Angleterre et à la France par la Société Des Nations (SDN). Ces deux puissances s'étaient arrangées pour créer chacune une zone d'influence au Cameroun. Le pays fut ainsi divisé en deux parties : une zone sous le joug Anglais et l'autre partie, la plus importante, sous le joug Français. Après avoir liquidé la culture allemande, ces puissances mandataires y ont installé la leur. Deux formes administratives différentes ont ainsi été instaurées au Cameroun : l'administration directe et l'administration indirecte, différentes dans leurs principes, ont une importance capitale dans la compréhension de la naissance et de l'évolution de la crise anglophone au Cameroun.

⁶³⁹ P. Konings, " Le problème anglophone au Cameroun dans les années 1990", *Afrika-Studientencentrum*, Leiden, 1993, pp. 25-35

b. Le type d'administration colonial : " direct et *indirect rule*"

Dans ce cadre, nous pouvons faire allusion à la forme d'administration sous lequel avaient évolué le Cameroun francophone et le Cameroun anglophone. Il s'agit du *direct rule* et de *l'indirect rule*. Dans ce sens, *l'indirect rule*,

*is understood as a form of political control in which agents of the state delegate day-to-day governance to local power-holders in area considered beyond the reach of the state's direct authority. Intermediary represents and enforces political authority on behalf of titular rulers. Direct rule represents the opposite condition, in which the state maintains and administers a monopoly of law, policy, and administration to the population without intermediaries through bureaucrats without independent means of coercion.*⁶⁴⁰

Au regard de cette définition, il va sans dire que la différence entre le *direct rule* et *l'indirect rule* réside dans l'exercice et la distribution du pouvoir. Tandis que *l'indirect rule* s'arrange à fragmenter le pouvoir, le *direct rule* se réduit à une bureaucratie à outrance qui exclut le principe d'intermédiation et exalte celui de la concentration. Toujours dans le but d'opérer un distinguo entre ces deux formes d'administration, Sarah Rivron pense que l'un est l'antithèse de l'autre. *L'indirect rule* est alors totalement opposé à l'assimilation⁶⁴¹ *l'indirect rule* est alors selon elle, " un système de gouvernement colonial mis au point par le Britannique Lugard, pour le protectorat du Nigeria du nord. Il consistait à gouverner les autochtones par le biais de leur chefs, en conservant leurs droits et leurs coutumes, tout en contrôlant ces mêmes chefs."⁶⁴² Les chefs locaux prenaient une part active dans l'administration et devenaient le maillon le plus important dans *l'indirect rule*. De ce fait,

*the system of Native Administration in the separate Government of northern Nigeria had been based on a recognition of the authority of the Native chiefs. The policy of the government was that these chiefs should govern their people, not as independent but as dependent rulers. The orders of the government are not conveyed to the people through them, but emanate from them in accordance, where necessary, with instructions received through the resident. While they themselves are controlled by Government in matter of policy and of importance, their people are controlled in accordance with that policy by themselves.*⁶⁴³

L'indirect rule est donc étroitement lié à la gouvernance traditionnelle. Il encourage le *self-government* tout en jouant le rôle de superviseur. Cela dit, ce système administratif repose en grande partie sur les épaules du chef traditionnel. La colonisation apportait un léger changement dans la gouvernance, le chef ne sentait pas trop le poids de la

⁶⁴⁰ A. Nasseemullah et P. Staniland, " Indirect rule and varieties of governance ", *International Journal of Policy, Administration and Institutions*, vol. 29, n° 1, January 2016, pp. 13-30

⁶⁴¹ L'assimilation cherchait à transformer progressivement les populations autochtones en citoyens français, elle reposait sur l'envoi d'un grand nombre de fonctionnaires dans les colonies pour les diriger et les gérer. Toutes les décisions étaient prises par la métropole.

⁶⁴² S. Rivron, "La notion d'*indirect rule* ", Thèse de Droit, Université de Poitiers, 2014, p. 11

⁶⁴³ Lugard, Rapport annuel de 1919, cité par S. Rivron, " La notion d'*indirect...*", p. 104

puissance coloniale, il avait l'impression de continuer à gouverner comme pendant la période précoloniale, sauf qu'il avait des comptes à rendre et devait suivre un canevas à lui imposer par l'administration. Le chef traditionnel est un collaborateur sur lequel l'administration coloniale anglaise s'appuie. Il n'a pas trop de frustrations puisqu'une parcelle du pouvoir lui est conférée. Ce fut une école de gouvernance, un véritable apprentissage à l'autodétermination des peuples colonisés. Cette situation vécue dans le système anglais est totalement le contraire dans l'administration coloniale française. Le chef traditionnel y est totalement soumis, il est subordonné à l'administration centrale qui l'écrase de tout son poids⁶⁴⁴. Il n'a donc plus la possibilité de jouer le rôle à lui dévolu durant la période précoloniale. Le chef n'est qu'un agent de l'administration avec des tâches bien définies. Il n'a pas le pouvoir de prendre par lui-même des initiatives.

L'administration coloniale française avait pris le soin de diviser son territoire en petites parcelles afin de mieux les contrôler. Les cantons faisaient ainsi leur apparition dans le jargon colonial ; ces cantons ne respectaient pas les dimensions normalement connues pendant la période précoloniale, elles étaient arbitraires de la sorte, le chef de canton pouvait voir son territoire réduit ou alors majoré. Le chef n'avait pas une grande importance, c'est pour cette raison qu'ils étaient destitués régulièrement et remplacés par des personnes ayant montré une certaine loyauté à leur égard.⁶⁴⁵ Il y avait donc dans l'implémentation du direct rule, une sorte de paternalisme qui rejetait le principe de *self-government* au détriment de la centralisation administrative, tout partait du sommet vers le bas.

Il est évident de comprendre que le Cameroun francophone et le Cameroun anglophone avaient des identités différentes, qui ne se lisaient pas uniquement au niveau linguistique, mais davantage au niveau des formes administratives par lesquelles ils avaient été moulés. En ce qui concernait la partie anglophone, ils avaient toujours pris activement part à la gestion de leurs affaires à travers une décentralisation qui mêlait les chefs dans la gestion des affaires de la « colonie », ce qui était le contraire du côté de la partie francophone. Cette dernière avait subi une politique d'assimilation. Elle était exclue de la gestion des affaires de la cité au profit de l'administration centrale. Les chefs étaient des simples exécutants. La France se comportait comme un père et les administrés étaient des enfants mineurs à qui l'on ne pouvait confier aucune responsabilité. En fait, l'héritage colonial aussi bien de la partie

⁶⁴⁴ J. Gerring, D. Ziblat, J. Van Gorp et J. Arevalo, " *An institutional theory of direct and indirect rule*", *World Politics*, vol. 63, n° 3, July. 2011, PP.377-433

⁶⁴⁵ M.-Crowder, " *indirect rule : French and British style*", *Journal of International African Institute*, vol. 34, July 1964, p. 199

anglophone que de la partie francophone a façonné une identité de part et d'autre, qui devait survivre après l'indépendance et même pendant la réunification. Chaque partie devait faire très attention afin d'éviter une rupture de cette héritage pouvant générer des mécontentements et impulser des revendications.

2. La conférence de Foumban et la réunification de 1961

La conférence de Foumban avait pour objectif la mise en œuvre de la réunification du Cameroun oriental et du Cameroun Méridional. Il fallait trouver un terrain d'entente entre ces deux entités qui voulaient mettre leur destin ensemble. Plusieurs difficultés ont cependant jalonné le parcours qui mena vers la réunification.

a. Prélude à la conférence

Toutes les élites politiques de la zone anglophone n'envisageaient pas le destin du Cameroun Méridional sous le même angle. Nous pouvons noter dans ce sens trois principales visions qui ne parvenaient pas à se concilier les unes avec les autres. Le *Kamerun National Congress* se déclarait en faveur de l'autonomie du Cameroun Méridional. Il fallait que ce territoire accède d'abord à l'indépendance de ce territoire comme l'était déjà le Cameroun français. Cette vision n'était pas du tout partagée par le *Kamerun People's Party* (KPP), qui préférait la continuation des choses et militait pour que le Cameroun anglophone soit toujours lié au Nigeria. Dans ce cas, il y avait d'abord le fait linguistique qui était brandit. Pour les tenants de cette thèse, une union au Nigeria signifiait la préservation de l'identité anglaise héritée de la colonisation, ceci sur deux plans que sont le plan culturel et le plan administratif. Il y avait aussi le fait de ne pas rompre avec une habitude qui durait déjà une quarantaine d'année. La troisième alternative quant à elle, était portée par le *Kamerun National Democratic Party* qui entretenait une vive sympathie pour le Cameroun français et envisageait dans cette optique une réunification avec ce dernier.⁶⁴⁶

Il y avait donc comme nous pouvons le remarquer, une mésentente totale entre les élites politiques anglophone en ce qui concernait le destin du Cameroun Méridional. Mais un peu plus tard, ces visions furent amoindries. Ainsi, deux partis fusionnèrent pour conserver une seule vision. En effet,

le gouvernement est formé de la coalition du KNC et du KPP d'Endeley, tandis que le KNDP de Foncha constitue l'opposition. Or avec la défection de Muna dans les rangs d'Endeley, la coalition gouvernementale

⁶⁴⁶ Lekené Donfack, " L'expérience du Fédéralisme camerounais : les causes d'un échec...", p. 40

va éclater. Désormais, c'est Foncha qui formera le gouvernement (14 voix contre 12 à l'opposition) ne peut être décisive en ce qui concerne l'avenir du Cameroun Méridional. Il faut donc selon elle, un sursis pour dégager véritablement les options soit en faveur du rattachement avec le Nigeria, soit en faveur de l'association avec le Cameroun.⁶⁴⁷

Après la coalition du KNC avec le KNDP, il se posait deux alternatives pour ce qui était de l'avenir du Cameroun Méridional : une indépendance en se rattachant à la République du Cameroun ou au Nigeria. C'est sur ce fond que se jouait la mésentente entre Foncha et Endeley. Dans ces conditions, aucun consensus ne pouvait émerger, mais plutôt des batailles politiques. Pour la suite de son histoire politique, il fallait trouver un terrain d'entente entre ces deux élites politiques ; ce qui déboucha sur une trêve, puisque les Nations Unies voulait déjà mettre un terme à la tutelle au Cameroun Méridional mais l'hypothèse de l'indépendance était exclue, un choix était cependant proposé, celui d'un rattachement au Nigeria ou alors au Cameroun francophone.

La mésentente continuait à séparer les idéaux de Foncha et de Endeley, et se matérialisait une fois de plus par une proposition de Foncha à l'Assemblée Générale. Cette proposition tenait en ceci qu'il fallait "séparer Buéa du Nigeria avant l'accession de cette dernière à l'indépendance en 1960 ; le maintien pendant une courte durée du régime de tutelle sur le territoire considéré comme une entité distincte, puis l'examen d'une fédération avec le Cameroun sous administration française."⁶⁴⁸ Endeley rejetta en bloc cette proposition faite par le premier ministre Foncha, au point où l'Assemblée Générale se vit obligée de trouver un autre moyen de concilier les deux protagonistes. Cette conciliation passait par un référendum sous la gouverne de Foncha et d'Endeley qui devaient établir les modalités de déroulement.

Face à cet impératif, les deux hommes devaient se mettre ensemble afin de trouver un terrain d'entente. Cette entente a été matérialisée par une réunion commune entre le KNDP et le CNPC qui s'était tenu à Buéa le 11 mai 1961. La résolution qui en découlait était ainsi libellée :

ayant pris note de la décision de l'Assemblée Générale de conduire le Sud-Cameroun à l'indépendance par une fédération avec la République du Cameroun et ayant réalisé en outre que le bonheur futur du peuple camerounais dépend de la façon dont s'établira la coopération entre tous, nous nous plaçons donc au-dessus des nuances de l'opinion au Sud-Cameroun pour oublier le passé et œuvrer ensemble à l'édification d'un Cameroun heureux et prospère. Le congrès décide également qu'il est souhaitable dans l'intérêt national d'observer dorénavant une trêve. Il demande donc à tous les citoyens et à tous les organes d'expression publique d'éviter tout acte de provocation tels que chansons ou déclarations injurieuses qui ne pourraient que nuire à l'unité, et en appelle à la coopération de tous pour accomplir dignement cette tâche ; que tous les partis politiques et les organismes intéressés doivent mettre à l'étude des propositions détaillées en vue de

⁶⁴⁷Lékéné Donfack, "L'expérience du fédéralisme...", p.40

⁶⁴⁸ *Ibid.*

réaliser un projet de constitution qui puisse être accepté par tous. D'autres congrès devront se tenir pour fortifier ce grand désir de coopération et d'unité nationale.⁶⁴⁹

Le référendum organisé au Cameroun Septentrionale le 11 février 1961 et qui a vu l'amputation de ce territoire au profit du Nigeria, va mener à un rapprochement entre Foncha et Endeley. Ce dernier qui s'opposait totalement à l'alternative de se réunir au Cameroun français, baissa la garde et devint un peu plus modéré dans sa position. La perte du Cameroun Septentrionale au profit du Nigeria et la bataille engagée par la République du Cameroun aux Nations Unies afin de récupérer ce territoire, ébranla la sensibilité de l'opposant Endeley, qui comprit que le Cameroun français tenait vraiment au Cameroun anglophone et nourrissait le rêve de reconstituer le Grand Kamerun. Il se laissa donc convaincre par son interlocuteur Foncha. Il faut cependant comprendre que malgré le désir d'Endeley de se rallier au Nigeria, le destin du Cameroun anglophone ne se présentait pas sous un ciel rose. L'union au Nigeria pouvait aussi être à l'avant-garde de nombreux problèmes et désaccords avec le Nigeria. En effet,

le *Southern Cameroons* n'était pas aussi assuré dans la Fédération du Nigeria comme le rêve Endeley. Nous en voulons pour preuves les multiples récriminations formulées à l'endroit du Nigeria dont certaines furent à la base de la revendication de la réunification donc monsieur Endeley était partisan quelques années plutôt. En 1953 par exemple, il y avait eu une crise à l'Assemblée de la région Est du Nigeria à cause du traitement qui avait été réservé aux représentants camerounais sous administration britannique.⁶⁵⁰

Dans ce contexte, il faut reconnaître que même au niveau de la Fédération nigériane, le *Southern Cameroons* a connu une histoire de rejet et d'infériorisation, les nigériens ne voulant pas les accepter comme partie intégrale du Nigeria. Il y avait toujours un *distinguo* qui s'opérait entre ceux-ci et les camerounais. Le mieux était de rester chez soi, cet-à-dire au Cameroun, territoire dans lequel de nombreux compatriotes démontraient déjà un attachement à leurs confrères du *Southern Cameroons* ; désir qui se matérialisait depuis des décennies et qui était inscrit dans le programme politique de l'UPC. Ayant retourné sa veste, Endeley émit cependant une sorte de condition qui résidait sur les rapports qui devaient être entretenus par les deux Etats fédérés et aussi sur le choix des articles de la constitution qui orientera la vie de l'Etat nouvellement constituer. Le projet de constitution devait intégrer les propositions de la République du Cameroun et ceux du *Southern Cameroons* ; le travail le plus important ici résidait sur le consensus ou l'acceptation du projet par tous avant la réunification. Il fallait trouver un cadre de travail adéquat afin de débattre sur les fondements de la réunification. C'est dans cette optique que fut convoquée la conférence de Foumban.

⁶⁴⁹ Bulletin ACAP du 30/05/1961, citant l'unité, signé par N. Foncha et Endeley

⁶⁵⁰ D. Mokam, " Les associations régionales et le nationalisme camerounais 1945-1961", Thèse de Doctorat Ph. D., Histoire, Université de Yaoundé I, 2004-2005, p. 394

Avant d'entrer de plein fouet dans la conférence de Foumban, il est important de jeter un regard sur les propositions faites par les deux partis politiques du Cameroun Méridional et qui selon eux, devaient faire partie du projet de la constitution de la réunification. Pour le KNDP et Foncha,

seul le fédéralisme était capable d'amortir le terrible impact de l'unification ; le fédéralisme ne réussira qu'à minimiser l'inévitable collision entre les cultures opposées des deux territoires. Il faudrait donc à cet effet, une forme de gouvernement qui maintienne les deux cultures dans les régions où on les trouve présentement et qui les fonde au centre. Foncha en concluait que le centre ne devait jouir que d'un nombre limité de compétences ; tandis que les compétences des Etats devaient continuer à être les mêmes. La forme de gouvernement adéquate dans le cas d'espèce est évidemment un régime parlementaire, au double niveau fédéral et fédéré. Le KNDP préconisait également une double nationalité.⁶⁵¹

Dans la proposition de foncha, il militait pour que les deux Cameroun conservent leur identité. Dans sa vision du fédéralisme, il comptait réduire la puissance de l'Etat central au détriment des Etats fédérés. Après analyse des propositions faites par Foncha, il est facile de déceler des relents de la crise anglophone au Cameroun réunifié. Ils portent sur des éléments tels que la centralisation de l'Etat et la disparition du fédéralisme.

La vision de la réunification donnée par Foncha, était tout à fait différente de celle préconisée par le docteur Endeley et son parti CPNC. En effet,

le docteur Endeley opta pour un Etat camerounais unitaire, eu égard à l'étendue géographiquement faible du territoire. Il rejeta l'idée d'une citoyenneté pour chaque camerounais et préconisa plutôt l'insertion dans la constitution une clause prévoyant l'éventualité d'une sécession légale du Cameroun Méridional.⁶⁵²

Dans la vision du docteur Endeley, la réunification des deux Cameroun devait se faire sous une forme d'intégration. Toujours dans le contenu de sa proposition, la réunification devait être une sorte d'essai et que si cet essai ne marchait pas, le Cameroun Méridional pouvait rompre cet accord et se constituer en un Etat indépendant. C'est pour cette raison qu'il prévoyait une éventualité légale, inscrite dans la constitution, qui encadrerait une sécession du Cameroun anglophone. Au regard de cette vision d'Endeley, la confiance totale ne régnait pas avec le Cameroun francophone qui, disposant d'un territoire géographiquement plus important, pourrait à la longue imposer sa domination sur le Cameroun Méridional. Il laissait prévaloir ainsi l'argument de la prudence. C'est aussi par le bémol émis par Endeley que certaines personnes du Cameroun Méridional se sont accrochés pour revendiquer leur indépendance où la sécession plus tard.

⁶⁵¹ J. Benjamin, "Les camerounais occidentaux : la minorité dans un Etat bicommunautaire", *Presses universitaires de Montréal*, 1972, pp. 106-115.

⁶⁵² *Ibid.*

Au regard de tout ce qui précède, la conférence de Foumban avait une tâche énorme. Celle de chercher un terrain d'entente entre les deux conceptions de la réunification : celle du fédéralisme et celle de l'unification. C'est sur ces propositions que le Président de la République du Cameroun devait élaborer un projet de constitution qui devait être débattu à la conférence de Foumban. Ahmadou Ahidjo préparait le terrain par une multiplication des rencontres avec le Premier Ministre Foncha. Nous pouvons ainsi dénombrer quatre rencontres : celle du 08 au 09 mars 1961 ; celle du 23 au 26 mai 1961, celle du 14 juin, et enfin celle du 09 juillet 1961. Le but de ces rencontres consistait à élaborer les institutions du futur Cameroun.⁶⁵³

Foumban représente par ailleurs le triomphe de l'élitisme constructif de la fédération camerounaise. Le décor de ce marchandage politique au sommet a été planté progressivement et sans cesse réaffirmé de part et d'autre. Ainsi, dans une adresse prononcée par le Premier ministre du *Southern Cameroons* lors de la rencontre des étudiants des deux zones francophone et anglophone tenue à Yaoundé en août 1959, M. FONCHA déclare : "la réunification (avec le Cameroun) ne doit pas être une condition pour la sécession (d'avec le Nigeria). La réunification est une simple affaire de table ronde entre les deux gouvernements. Tout homme qui fait de la réunification une condition de la sécession est un ennemi qui milite en faveur de l'intégration à la fédération du Nigéria".⁶⁵⁴ De son côté, le Président AHIDJO déclarait dans un discours à l'Assemblée Nationale en août 1961, c'est-à-dire dans l'attente de la réunification d'octobre, qu' "il ne saurait être question de laisser chaque région géographique, chaque groupe ethnique, agir à sa guise. Les deux Etats dirigés par leur parlement et leur gouvernement continueront à gérer leurs affaires internes dans la mesure où l'exercice de cette prérogative ne risque pas de porter atteinte à l'ensemble de la vie nationale".⁶⁵⁵

b. La conférence de Foumban proprement dite : 17-22 juillet 1961

La conférence de Foumban se tint du 17 au 22 juillet 1961 et prenait en compte des représentants du Cameroun Oriental dirigé par Ahmadou Ahidjo et celle du Cameroun Méridional sous la diligence de Foncha et Endeley.

⁶⁵³ Lekéné Donfack, "L'expérience du fédéralisme...", p. 51

⁶⁵⁴ Elenga Mbuyinga, *Tribalisme et problème national en Afrique noire, le cas du Kamerun*, cité par L. M. Nkoum-Me-Ntseny, " Dynamique de positionnement anglophone et libéralisation politique au Cameroun : de l'identité à l'identification", *IRIC/GRAP*, 2007, p. 13

⁶⁵⁵ Bulletin quotidien d'information de l'ACAP, n°182, 11 août 1961

Parlant donc des forces en présence sur le chantier de construction nationale, référence est faite à la délégation de la République du Cameroun et aux représentants du *Southern Cameroons*⁶⁵⁶, c'est-à-dire l'élite gouvernementale en particulier. Ce sont ces représentants qui avaient décidé de l'identité nationale et partant, de l'identité anglophone.

Le Cameroun Oriental avait à sa tête Ahmadou Ahidjo, et la délégation qui le suivait était composée des personnalités suivantes : Assalé Charles, Premier Ministre ; Okala Charles, alors Ministre des affaires étrangères ; Njoya Arouna, Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur ; Tétan Josué, Secrétaire d'Etat à l'Information ; Kouh Tobie, Secrétaire Général de la Présidence ; Mvie Rostand, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères ; Epoh Manfred, représentant du ministre des Affaires Etrangères. Pour le Cameroun Méridional, nous avons Muna, le docteur Endeley, leader de l'opposition ; le docteur Fonlon Bernard, Secrétaire de Conférence, Hon. A.N. Njua, Ministre des affaires sociales ; N. Angwa, Secrétaire particulier du Premier Ministre ; B.G. Smith, Procureur Général et L. D. Ntune, Chef de la police.⁶⁵⁷

Ces délégations étaient constituées de sept membres qui avaient la lourde charge de produire un projet de constitution sur laquelle devait reposer la réunification. Le Président de la République du Cameroun, Ahidjo était clair sur les objectifs de la conférence de Foumban lorsqu'il affirme que " le principal objet de notre réunion d'aujourd'hui est d'étudier ensembles les grandes lignes de notre future constitution".⁶⁵⁸

Il y avait déjà un document établi sur lequel les amendements devaient être faits. Dans ses multiples rencontres avec Foncha, Ahidjo s'était mis d'accord sur la forme de l'Etat et avaient opté pour le fédéralisme, calqué sur les disparités linguistiques, administratives et économiques.⁶⁵⁹ Ayant déjà un document préétabli, Ahmadou Ahidjo prit la peine d'expliquer uniquement les ajouts qui pouvaient y être intégrés et aussi les rejets qui ne pouvaient être acceptés. Ainsi donc, il rejeta l'idée d'une double nationalité proposée par Foncha et d'une autonomie en matière d'armée. Ahidjo était le principal orateur de la conférence et s'appuya sur le laxisme des représentants anglophones pour établir la domination du Cameroun francophone comme le précise le professeur Lekené Donfack en ces termes : " victime de l'effet de surprise, les anglophones plièrent l'échine et adoptèrent le langage de la

⁶⁵⁶Nkoum-Me-Ntseny, " Les dynamiques de positionnement...", p. 13

⁶⁵⁷ Bulletin de l'ACAP, juillet 1961 n° 162, p. 2

⁶⁵⁸ *Ibid.*

⁶⁵⁹ *Ibid.*

soumission."⁶⁶⁰Même si des amendements ont été faits par les représentants du Cameroun Méridional, il faut tout de même comprendre qu'ils n'avaient pas su se montrer déterminants en vue d'intégrer leurs idées dans la constitution. Le simple renvoi à quelques semaines plus tard pour une quelconque insertion de leurs idées fut un échec pour eux, au bonheur d'Ahidjo qui laissa paraître la plus grande partie de ses idées dans la constitution de la République Fédérale du Cameroun.

c. Les résolutions finales de la conférence de Foumban

Le 22 juillet 1961, les travaux de la conférence devaient arriver à leur terme. Mais plusieurs points de la constitution de la République du Cameroun revenaient avec insistance et furent adoptés. Cette méthode de travail était imposée par Ahidjo qui le réitéra même le 22 juillet devant toutes les deux délégations. Il le fit en ces termes : " dès lors, il revenait à la République du Cameroun qui jouissait déjà de sa souveraineté internationale et qui disposait de ses institutions, d'aménager sa propre constitution pour former un ensemble avec Cameroun Méridional".⁶⁶¹

La constitution de l'Etat Fédéral du Cameroun était dominée par celle de la République du Cameroun. A ce sujet, il importe de souligner le fait que la rencontre " du donner et du recevoir ", " d'offres et de demandes " s'est rapidement transformée en troc dolosif préjudiciable en définitive à l'identité anglophone.⁶⁶² Les anglophones avaient émis des amendements, mais ils n'avaient cependant rien fait pour que leurs arguments soient adoptés. Il y avait comme une crainte, disons même une sorte de complexe d'infériorité qui les animait et a fini par les désarmé totalement. Foncha défendit sa position de manière très molle, dont voici un fragment très peu charismatique :

depuis trois jours, nous avons étudié la position que votre Excellence nous a présenté. Nous y avons trouvé plusieurs points d'entente et quelques points sur lesquels l'unanimité ne s'est pas faite entre nos délégations. Je veux assurer son Excellence que les suggestions que nous avons faites lors de ses discussions ne sont pas parfaites, nous espérons que ces suggestions seraient étudiées et acceptées par votre Excellence et votre délégation. Les recommandations que nous avons formulées proviennent de notre sentiment de fraternité envers la République du Cameroun.⁶⁶³

Dans les négociations et dans l'adoption de la constitution de 1961, les représentants du Cameroun anglophone avaient brillé par leur manque de détermination et aussi par leur complexe d'infériorité à l'endroit des représentants de la République du Cameroun. Ceci se

⁶⁶⁰ Lekené Donfack, "L'expérience du fédéralisme...", p. 53

⁶⁶¹ Bulletin de l'ACAP du 22 juillet 1961, p.4

⁶⁶² Nkoum-Me-Ntseny, " Dynamique de positionnement...", p.9

⁶⁶³ Bulletin ACAP du 22 juillet 1961, p. 4

ressentait sur le ton qu'ils utilisaient pour marquer leur désaccord. On aurait dit qu'ils avaient en face d'eux une autorité plus importante, qui avait le droit d'accepter ou de rejeter leurs opinions sans que cela ne fasse débat. Foncha s'exprimait en utilisant un verbe et un temps qui démontre l'abandon : " nous espérions que... ", puis tout s'arrête. A Foumban, ils ont tout de suite plié lorsque, prenant la parole à l'ouverture des travaux, le Président Ahidjo leur expliqua " qu'il ne considérait que les propositions présentées sous la forme de modifications à la Constitution de 1960 de la République du Cameroun.⁶⁶⁴ S'il était plus déterminé, il devait faire respecter ses idées, son point de vue et envoyer la délégation du Cameroun Occidental à la réflexion sans toutefois présenter autant de stoïcisme et d'abandon. Nous constatons que lors de la conférence de Foumban, les deux délégations n'avaient presque rien à faire, puisque travaillant sur un document considéré comme avant-projet et qui fut amendé par Ahidjo son propre promoteur. C'est à raison que Fonkem Achankeng affirme à propos de la conférence de Foumban que " *The conference was an occasion where independent République du Cameroun's majority use its superior strenght to impose her constitution on British Southern Cameroonns.*"⁶⁶⁵ Ainsi donc, les différentes séances consistaient pour Ahidjo, de présenter les points qu'il avait adoptés aux autres conférenciers.

L'un des arguments de Foncha qui passa fut en effet celui qui prévoyait le fédéralisme. Dès lors, le Cameroun se constitua en deux Etats fédérés calqué sur la base linguistique : d'une part, un Etat fédéral francophone et d'autre part, un Etat fédéral anglophone. L'idée de sécession fut exclue et la volonté du docteur Endeley qui voulait un article encadré par la constitution dans ce sens, fut totalement rejetée par Ahidjo et ses représentants. En ce qui concerne la nationalité, la République Fédérale ne retint qu'une seule nationalité. De ce fait, tous les ressortissants des Etats fédérés sont citoyens de la République Fédérale et détiennent la nationalité camerounaise. Le Président de la République Fédérale et le Vice-président sont élus au suffrage universel des adultes, l'un et l'autre ne devant pas être ressortissants d'un même Etat. Dans ce sens, la constitution de 1961 prévoyait un partage du pouvoir politique entre les deux Etats fédérales ; de la sorte, si le Président de la République est issu du Cameroun Occidental, le Vice-président doit automatiquement être un ressortissant du Cameroun Méridional. Cet aspect de la constitution est en fait une façon de créer une certaine égalité entre les deux Etats, chacun se trouvant représenté dans la plus haute sphère de l'Etat

⁶⁶⁴ Benjamin, "Les camerounais Occidentaux. La minorité... ", p. 112

⁶⁶⁵ Fonkem Achankeng, "*The Foumban constitutional talks and prior intentions of negotiating : a historico-theoretical analysis of a false negotiation and the ramifications for political developments in Cameroon*", *Journal of Global Initiatives: Policy, Pedagogy, Perspective*, vol. 9, n° 2, Article 11, 2015, p.133

Fédéral du Cameroun. Dans la même lancée, la délégation de la République du Cameroun est tout à fait d'accord pour que le Cameroun anglophone conserve une Assemblée des chefs et ne voit aucun inconvénient pour que cet élément soit porté dans le corps de la constitution. Il faut dire que cet élément est un point très important dans la conservation de l'identité administrative du Cameroun anglophone qui a toujours composé avec les représentants locaux ou chefs traditionnels. En plus de cet élément, mention est aussi faite sur le nombre de député issus du Cameroun Méridional et qui devaient siéger à l'Assemblée Législative ; cette représentation fut évaluée à trente-sept députés.⁶⁶⁶ Des points marquants ont été émis en ce qui concerne une possible révision constitutionnelle. Elle devait donc se faire par un accord bipartite issu des représentants des deux Etats Fédérés. Voici d'ailleurs l'économie de ce qui était prévu à ce sujet :

toute proposition de révision de la présente constitution (celle de la Fédération) portant atteinte à l'unité et à l'intégrité de la Fédération est irrecevable. L'initiative de la révision appartient concurremment au Président de la République Fédérale après consultation des premiers ministres des Etats Fédérés et aux députés à l'Assemblée Fédérale. La révision doit être votée à la majorité simple des membres composant l'Assemblée Fédérale à condition toutefois que cette majorité des représentants à l'Assemblée Fédérale de chacun des Etats Fédérés.⁶⁶⁷

Tels sont les points les plus importants de la constitution de la Fédération naissante.

Fort est de constater que dans l'élaboration de la constitution de 1961, la République du Cameroun y joua un rôle prépondérant dans la mesure où elle domina les débats et elle instruisit un travail sur la base de la constitution de 1960, qui n'avait cependant rien à voir avec la Fédération. Elle s'est complu de faire quelques toilettages de la constitution de 1960, à la grande désolation des représentants du Cameroun Méridional. Ces derniers n'avaient pas eu assez de cran pour faire adopter leurs idées et leurs propositions, au grand bénéfice d'Ahidjo. Toutefois, certains points ont été pris en compte, marquant ainsi l'identité des populations anglophones. Nous faisons ainsi allusion au fédéralisme, qui montrait qu'il s'agissait de deux entités distinctes qui s'étaient réunis ; de la prise en compte du partage du pouvoir politique entre un Président de la République et le Vice-président tous deux issus obligatoirement d'Etats différents. De même aussi, l'identité administrative du Cameroun anglophone fut conservée par la prise en compte des représentants locaux comme pendant la période coloniale britannique. C'est ainsi que fut libellé le contrat social passé entre les deux délégations et les deux Cameroun. D'où vient-il qu'après quelques années seulement d'existence, la Fédération, des voix se sont élevées pour rompre avec les accords signés à

⁶⁶⁶ Bulletin de l'ACAP, du 22 juillet 1961, p. 4

⁶⁶⁷ Loi n°61/24/du 1er septembre 1961, en son article 47 sur la révision constitutionnelle.

Foumban, au point de créer une crise ? Pourquoi un désir de sécession dans le Cameroun anglophone ? La logique pour la suite de notre analyse voudrait que nous apportions des réponses aux interrogations ci-dessus.

II.LA "CRISE ANGLOPHONE" PROPREMENT DITE

La crise anglophone a toujours existé au Cameroun depuis la réunification de 1961. La minorité anglophone se sentait marginalisée dans la Fédération au point où des revendications fusaiement de toute part, nous faisons allusion ici aux critiques entamées par le docteur Bernard Fonlong depuis 1961. Mais, le système politique existant muselait le peuple camerounais et réduisait ainsi le champ de manœuvre des anglophones. Plusieurs étapes ont conduit au durcissement de cette crise. Il y a d'abord le projet de centralisation de l'Etat Fédéral du Cameroun qui a fait croire aux anglophones qu'ils ont été annexés par les francophones, l'unification politique qui a désarmé l'opposition anglophone, puis le référendum de mai 1972 qui a consacré l'Unification au détriment de la Fédération. Il faudra attendre 1990 pour voir les anglophones rompre avec le silence et revendiquer leurs intérêts. La dictature avait cédé le pas à la démocratie et un minimum de liberté d'expression était accordé. Les vents démocratiques de 1990, ont enfin donné un cadre légal de revendications anglophones qui ont entamés des actions décisives en vue d'exprimer leur ras-le-bol. C'est ainsi que fut élaboré la déclaration de Buéa de 1993 et celle de Bamenda de 1994 qui ont exacerbés la crise anglophone au Cameroun.

1. La centralisation de l'Etat fédéral par Ahidjo

Le fédéralisme est conçu comme un procédé d'organisation politique permettant aux collectivités particulières, incluses dans une plus vaste possibilité de conserver la gestion des affaires qui leur sont proposés.⁶⁶⁸Cette forme administrative entrain en droite ligne avec les us des anglophones. Il y avait ainsi une décentralisation du pouvoir qui était exercé par étape et qui donnait plus d'efficacité dans la gestion des affaires, dans la mesure où les collectivités locales étaient plus proches de leur population et connaissaient mieux leurs besoins. Une fois la réunification consommée, Ahidjo mit sur pied un projet audacieux de centralisation du Cameroun, qui va aboutir progressivement à la faillite des dépositaires du pouvoir des Etats Fédérés au profit de l'Etat central. Il créa un cadre administratif et même politique qui faisait un contre-pouvoir aux élus locaux. Dans la même lancée, il fit du Cameroun un Etat

⁶⁶⁸ Burdeau, *Traité de science...*p. 513

monolithique qui a vu l'unification de tous les partis politiques en 1966, rendant ainsi caduque le critère électoral au profit de celui de la nomination. Le clou de cette machination n'est rien d'autre que l'unification du Cameroun en 1972 par référendum. Ce fut le comble et les populations anglophones ne pouvaient pas rester là les bras croisés et se laisser écraser par les populations francophones sans toutefois démontrer leurs frustrations. L'expression de ces frustrations est donc connue sous le nom de crise anglophone.

Après la réunification du 1^{er} octobre 1961, le Cameroun devient une République Fédérale, mais hérite d'un fédéralisme boiteux avec une répartition inégale des pouvoirs entre les deux Etats fédérés au niveau de l'Assemblée fédérale et du gouvernement. Les Etats fédérés ne jouissent pas de l'autonomie financière et dépendent des subventions de l'Etat fédéral.⁶⁶⁹ Ahidjo mit le Cameroun anglophone sous la dépendance. Il n'avait pas la possibilité de penser des projets et de les financer par lui-même. Il devait ainsi tendre sa main vers le gouvernement central qui libérait les fonds, si le projet l'arrangeait. Les anglophones comprenaient ainsi d'où résidait le pouvoir et sur qui il était concentré.

Le 20 octobre 1961, Ahmadou Ahidjo avait signé un décret réorganisant le territoire fédéral en six régions administratives dont le Cameroun Occidental et nomma un inspecteur fédéral par région, responsable devant le président Fédéral. Ceci suscita le mécontentement des anglophones, car le Cameroun occidental ne pouvait être à la fois un Etat fédéré selon la constitution et une région administrative selon un décret.⁶⁷⁰ Désormais, les fonctionnaires nommés avaient plus de pouvoir que les élus du peuple. Ce fut le début de la centralisation de l'Etat Fédéral par Ahidjo, au grand mécontentement des anglophones. Ahidjo ne s'arrêta pas à ce niveau, il multiplia des actes allant dans ce même sens.

Dès 1961, Ahidjo nomma à Buéa, M. Ngoh Jean Claude, un francophone qui était préfet de Yaoundé. Comme ses pairs, ce dernier était autorisé à émettre des règles et à les faire appliquer. Les fonctionnaires lui devaient respect et lui faisaient allégeance. Avec la nomination d'un inspecteur fédéral à Buéa, Ahidjo réduisait davantage le pouvoir du Premier Ministre. Cet inspecteur était considéré comme le représentant direct du Président de la République Fédérale dans la partie anglophone et les fonctionnaires de l'Etat étaient responsables devant lui. Progressivement, la hiérarchisation des autorités locales qui partait de la *native authority* sur la base du village traditionnel, pour aboutir aux fédérations par affinités

⁶⁶⁹ *International Crisis Group*, "Cameroun : la crise Anglophone...", p. 5

⁶⁷⁰ *Ibid.* p. 4

ethnique au niveau des régions, avait disparu, marquant ainsi un recul certain de la décentralisation en faveur de la déconcentration. Les autorités communales n'étaient plus totalement autonomes au Cameroun occidental. De même aussi, le processus de désignation des conseillers municipaux et des maires accuse de l'influence du pouvoir central. Dans cette logique, certains conseillers étaient nommés par le pouvoir central. Le principe électoral fut substitué à celui de la nomination. Ceci était rendu possible avec la venue du parti unique en 1966, qui soumettait les institutions locales aux assauts du monolithisme. C'était au parti qu'incombait la sélection des citoyens devant animer les structures locales de l'administration décentralisée. L'administré ne choisissait plus son meilleur gestionnaire, mais se soumettait à un conseil municipal et à son maire en qui le parti avait accordé sa confiance. L'atteinte la plus grave à l'autonomie communale était sans doute la création au niveau de la fédération de l'institut de l'administration-maire. Il s'agissait en l'occurrence d'un sous-préfet qui exerçait cumulativement les fonctions de représentant du chef de l'Etat dans son arrondissement et celle de maire de la localité dans laquelle est sise la ville. Une fois de plus, le dédoublement se fit au détriment de la mairie.⁶⁷¹ Il est évident que le processus de centralisation du pouvoir orchestré par Ahidjo était à son comble. Le principe de décentralisation qui était chère au fédéralisme se trouvait réduit, subjugué par une force centrifuge implémentée par Ahidjo et le parti unique. Les élus locaux étaient de plus en plus supplantés par des fonctionnaires nommés par le Président de la République.

Au regard de tout ce qui précède, nous avons l'impression que Ahidjo a mis en œuvre un scénario monté de toute pièce afin de mener à l'Etat Unitaire de mai 1972. Ceci s'est produit sous le regard impuissant des leaders anglophones qui se sont complu à émettre des critiques sporadiques sans grande portée. Ahmadou Ahidjo avait procédé par l'accentuation de la dépendance économique du Cameroun anglophone, en lui enlevant toute autonomie financière. L'Etat central devenait ainsi l'alpha et l'oméga, le tout puissant vers qui devait naître et aboutir toute politique. Il lui fallait par la suite, réduire le pouvoir de la plus haute autorité représentant le Cameroun anglophone. C'est pour cette raison qu'il créa le poste d'inspecteur fédéral. Le comble fut alors celui de la venue du parti unique en 1966, qui réduisait l'opposition. Tous ayant adhéré au parti unique, devaient se battre pour plaire au tout puissant pour espérer une ascension politique. Les élites politiques du Cameroun anglophone ne se souciaient plus des intérêts des populations qu'ils représentaient, mais se battaient plutôt pour leurs intérêts propres, laissant par là même le champ libre à Ahidjo pour peaufiner son

⁶⁷¹ Lekené Donfack, "L'expérience du fédéralisme...", pp. 77-80

projet. En fait, "une fois le parti unique créé, Ahidjo accentua la centralisation, allant jusqu'à supprimer le fédéralisme le 20 mai 1972, lorsqu'à la suite d'un référendum le Cameroun devint la République Unie du Cameroun".⁶⁷²

2. L'unification du Cameroun du 20 mai 1972

Si les deux parties du Cameroun n'avaient pas décidé de se remettre ensemble après avoir été divisé en 1919 par le traité de Versailles, nous ne parlerons jamais de crise anglophone. Cette crise est donc née de la réunification du *Southern Cameroons* sous tutelle britannique et de la République du Cameroun sous tutelle française.⁶⁷³ Le problème anglophone plonge ses racines dans une réunification mal conduite, fondée sur un projet centraliste et assimilationniste, et aux marginalisations économiques et administratives. A cela, s'ajoutent les ambitions et les rivalités personnelles et ethniques d'élites qui n'ont pas toujours su faire front commun pour défendre une cause anglophone de plus en plus hétéroclite. La question anglophone est depuis des années devenue une question qui divise profondément la société. Elle se manifeste par des perceptions négatives entre les populations anglophones et francophones et parfois par des stigmatisations réciproques entre citoyens. C'est à partir de 1972 que les Anglophones commencent véritablement à contester leur marginalisation. L'action de Bernard Fonlon est édifiante à ce sujet. En effet, " il s'exprime publiquement au congrès national de l'UNC en 1972, critiquant le passage à l'Etat Unitaire. D'autres personnalités comme Albert Mukong et Gorji Dinka y sont farouchement opposés. Foncha et Jua, quant à eux, envoient des correspondances privées à Ahidjo et s'expriment dans la presse d'Etat pour marquer leur opposition.⁶⁷⁴L'unification du Cameroun fut montée par Ahidjo et n'arrangeait malheureusement pas les anglophones qui avaient tout à perdre. Elle raviva la crise. En effet, " l'unification de mai 1972, obtenue sans surprise par référendum, accéléra cette évolution laissant les anglophones frustrés en raison de la perception de leur marginalisation politique, de la faiblesse de la mise en valeur des ressources à leur profit, en particulier le pétrole et des tentatives de francisation.⁶⁷⁵

⁶⁷² *International Crisis Group*, "Cameroun : la crise Anglophone...", p. 6

⁶⁷³ Konnings, " Le problème anglophone...", p. 25

⁶⁷⁴ *International Crisis Group*, "Cameroun : la crise anglophone à la...", p. 6

⁶⁷⁵ Konnings, " Le problème anglophone...", p. 26

a. Le procès de la constitution de 1972

Dès l'élaboration de cette constitution, des voix se sont élevées parmi la gent anglophone, pour la critiquer et la remettre en cause. Un procès était intenté à la constitution qui consacra l'unification. Ainsi,

en appliquant la loi de 1969, le chef de l'Etat a entendu contourner la révision parlementaire nécessitant une double majorité des députés de chacun des Etats fédérés. En retirant au parlement fédéral le pouvoir de révision, la filiation gaullienne de la pratique camerounaise s'est affirmée une fois de plus au dépend de la nature fédérale de l'Etat.⁶⁷⁶

Dans ce sens, il est facile de comprendre que pour arriver à cette forme de l'Etat, plusieurs articles de la constitution de la réunification ont été violés dans la longue durée. Mais la plus flagrante est celle qui a aboutie à la révision constitutionnelle de 1972 qui était inacceptable par les anglophones.

L'article 47 de la constitution de 1961, concernant la révision constitutionnelle, avait été élaboré en vue de préserver la nature fédérale de l'Etat. Mais Ahmadou Ahidjo, sachant qu'il n'était pas possible pour lui de parvenir à une modification légale, fut obligé de procéder autrement. Au regard de toutes les critiques qui fusent de part et d'autre, nous nous rendons compte que les anglophones ne pouvaient pas lui accorder leur vote à ce sujet. Mais la révision se fit au dépend de ces derniers. Ils pensent qu'il y a eu fraude de la part du président Ahidjo qui se joua d'eux dès le début de la réunification en 1961. C'est pour cette raison qu'ils n'ont pas accepté l'unification et ne l'acceptent pas jusqu'aujourd'hui et c'est pour quoi perdure la crise anglophone. Ils pensent avoir été annexés par les francophones qui veulent faire disparaître la culture anglophone. Or la culture est ce qui reste lorsqu'un peuple a tout perdu et un peuple qui perd sa culture est voué à la mort ou appelé à disparaître. C'est de cette façon que les anglophones ont pris l'unification du 20 mai 1972. Ahidjo est allé de main forte dans le processus d'unification tout en faisant abstraction aux différents gardes fours établis par l'article 47 de la constitution de 1961.

La fédération laissait le pas à l'unification qui était encadrée par la constitution du 02 juin de la même année. Voici ce qu'elle prévoyait : "la constitution du 02 juin 1972 soumet toute l'organisation de l'Etat camerounais, y compris le peuple camerounais à un ordre constitutionnel régis par les principes d'unité nationale. L'unité du pouvoir ou de la souveraineté signifie que seul l'Etat dispose du pouvoir normatif. L'unité juridique se traduit par l'adoption d'une seule constitution de la République Unie du Cameroun. L'article 1^{er} de la

⁶⁷⁶ Lekené Donfack, " L'expérience du Fédéralisme...", p. 316

constitution du 02 juin 1972 annonce le passage de la fédération à la République du Cameroun lorsqu'il dispose que la République fédérale du Cameroun, formée de l'Etat du Cameroun Oriental et de l'Etat du Cameroun occidental devient à compter de l'entrée en vigueur de la présente constitution, un Etat unitaire sous la dénomination de la République Unie du Cameroun. Elle se traduit également par l'unification du droit applicable sur l'ensemble du territoire national. De plus, sur le plan organisationnel, l'Etat est une seule institution comportant un seul gouvernement organisé, un parlement monocaméral et une seule justice."⁶⁷⁷

Le pouvoir n'était plus divisé comme au moment de la fédération, où l'on pouvait observer une hiérarchisation, qui passait du Président de la République Fédérale, avec des ramifications au niveau de la vice-présidence, puis du Premier Ministre et enfin au niveau des collectivités locales, spécifique dans la partie anglophone, tel que le présente ce fragment :

le gouvernement était divisé en trois échelons : le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Etat fédéral et le gouvernement local. Ce dernier baptisé *local council*, était composé d'un conseil élu et d'un groupe de fonctionnaires. Ses pouvoirs étaient très étendus : santé publique, construction d'édifices publics, éducations primaire, routes et pistes, droit coutumier⁶⁷⁸

Avec la nouvelle constitution, tous les pouvoirs restaient concentrés entre les mains du Président de la République Unie du Cameroun. Or dans le Cameroun anglophone le pouvoir était autrement échelonné. Les anglophones tenaient à cette forme administrative héritée de la Grande-Bretagne et souhaitaient la conserver.

La constitution du 02 juin 1972 ne consacra pas les collectivités locales. S'inspirant du modèle français, l'Etat institua plutôt une déconcentration des pouvoirs allant des provinces aux districts en passant par les départements et les arrondissements. Seule la commune restait en place comme unité administrative, mais elle était subordonnée au contrôle des représentants de l'Etat.⁶⁷⁹ Le chef de l'Etat prenait totalement le pouvoir qui se trouvait concentré entre ses mains. La province se trouvait au centre et toutes les décisions prises dans les échelles administratives les plus basses convergent à la province et c'est le gouverneur qui les transmet au chef de l'Etat, puis que c'est lui qui détient le dernier mot et qui fait appliquer ses volontés. Dans ce sens, il n'est plus question de parler de décentralisation-comme nous l'avions dans les fondements même de l'Etat Fédéral en 1961, qui composait avec les collectivités locales, incarnant l'expression de la fragmentation du pouvoir-mais plutôt de

⁶⁷⁷ C. V. Nouazi Kemkeng, " L'idéologie de l'unité nationale et le révisionnisme constitutionnel au Cameroun ", *Jurisdiction*, n° 12, 2015, p. 168

⁶⁷⁸ Article 6 de la constitution Fédérale du Cameroun.

⁶⁷⁹ Nouazi Kemkeng, " L'idéologie de l'unité...", p. 170

concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne. Cette nouvelle forme de gouvernement et d'administration ne pouvaient pas passer dans la communauté anglophone. Elle ne pouvait pas s'accommoder à l'administration directe inoculée par la France durant la période coloniale dans le Cameroun Occidental. Pour eux, c'était une sorte de frustration, une sorte de domination et une sorte de dictature de la part des francophones. Avec l'unification du Cameroun, les élus du peuple ont été dépouillés de leur pouvoir au profit des fonctionnaires et hauts fonctionnaires, nommés par le Président qui les délègue un fragment de son pouvoir et qui représentent son pouvoir dans les plus basses sphères de l'Etat.

Selon les anglophones le référendum de mai 1972 n'est pas légal. Ils prétendent que l'union entre les deux parties du Cameroun ne repose sur aucune base constitutionnelle, la procédure de la révision de la constitution fédérale n'ayant pas été respectée par Ahidjo si bien que le Cameroun anglophone se trouvait toujours sous tutelle.⁶⁸⁰ Il fallait mettre en marche toute une procédure afin de réviser la constitution de 1961. Elle n'appartenait pas au bon vouloir d'un individu, qui pouvait prendre la décision qui lui importait et veiller à son application. Il avait le devoir de consulter les autres parties afin que de manière unanime, ils se mettent d'accord pour débattre sur la forme de l'Etat. La constitution de 1961 faisait du Cameroun une République Fédérale constituée de deux Etats. Ainsi donc,

l'initiative de la révision appartient concurremment au président de la République Fédérale après consultation des Premiers Ministres des Etats Fédérés et aux députés à l'Assemblée Fédérale. La révision doit être votée à la majorité simple des membres composant l'Assemblée Fédérale à condition toutefois que cette majorité comporte la majorité des représentants à l'Assemblée Fédérale de chacun des Etats Fédérés.⁶⁸¹

La constitution de 1961 avait prévu le moyen ou la procédure normale pour une éventuelle révision. Mais il faut dire qu'Ahidjo avait trouvé des moyens de contournement de cette procédure, ce qui lui a valu d'ailleurs la critique des populations anglophones. En effet, en 1966, Ahidjo unifia d'abord tous les partis politiques en un seul connu sous le nom de l'UNC. Il était le Président de ce parti politique et c'est lui qui donnait une orientation de la politique de ce dernier. Ce qui signifie d'ailleurs que toutes ses propositions passaient dans les débats de l'Assemblée dans laquelle l'opposition était nulle⁶⁸².

Les dés étaient déjà jetés et la constitution de l'Etat unitaire adoptée. Selon ses penseurs, le fédéralisme était une source de division du Cameroun qui devait plutôt travailler afin de surmonter ses différences, et par-dessus tout, les faire converger vers une unité dans

⁶⁸⁰ Konings, " Le problème anglophone...", p. 29

⁶⁸¹ ANY, *JOC*, loi n° 61/24/ du 1^{er} septembre 1961 en son article 47 sur la révision constitutionnelle.

⁶⁸² Lékéné Donfack, " L'expérience du fédéralisme...", p. 79

laquelle était amputer des terminologies faisant allusion à deux Etats calqués sur la base linguistique⁶⁸³

Le Cameroun anglophone se faisait ainsi absorber par le Cameroun français. Ce que les anglophones chérissaient encore dans l'Etat Fédéral du Cameroun, c'est qu'il était clairement établi qu'il s'agissait de deux entités différentes, qui avaient décidé de mettre ensemble leur destin, de manière à se considérer comme des partenaires et matérialisé par le principe d'égalité. Cependant, depuis la réunification de 1961, le Président Ahidjo a mis en marche tout un programme de centralisation qui est passé par l'unification politique avec l'instauration du parti unique et plus loin encore, à l'unification du Cameroun. Il s'agit là, ni plus ni moins, d'une annexion comme le précise E. Mbuyinga dans son ouvrage intitulé, *Tribalisme et problème national en Afrique noire, le cas du Kamerun*, il précise d'ailleurs que " la pratique de la Fédération, et celle de l'unification ensuite n'auront été que l'histoire d'un processus lent mais inexorable d'annexion pure et simple du West-Kamerun par le régime Ahidjo."⁶⁸⁴

Les réformes entreprises par Ahidjo n'ont pas fait l'unanimité d'où la persistance des particularismes et du problème anglophone. Face à ce dessein « d'annexion » des anglophones par les francophones, les leaders politiques de l'ancien *Southern Cameroons*, se sont levés pour marquer leur mécontentement. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens, dont voici l'économie.

b. Actions menées par les anglophones sous formes de critiques et de revendications identitaires

La division des anglophones et un système répressif redoutable n'ont pas permis l'expression de ces frustrations jusqu'en 1982. En 1983, le gouvernement de Paul Biya a donné l'ordre de modifier le GCE (General Certificate of Education), en y incluant le français comme matière obligatoire sans que l'anglais ne le soit pour le baccalauréat francophone. Cette décision a déclenché une grève des étudiants anglophones. En 1984, le régime Biya est revenu sur l'expression " République du Cameroun ", nom du Cameroun français indépendant avant la réunification, pour désigner officiellement la nation, entraînant des protestations de l'élite anglophone. En 1985, un important opposant anglophone, Fon Gorji Dinka, a été arrêté après avoir déclaré anticonstitutionnel le régime Biya et appelé à l'indépendance du *Southern*

⁶⁸³Nkoum-Me-Ntseny, " Dynamique de positionnement...", p. 19

⁶⁸⁴ *Ibid.* p.20

Cameroons, rebaptisé République d'Ambazonie.⁶⁸⁵ La même année, les élites anglophones ont souligné dans plusieurs documents la mise à l'écart de l'élite anglophone du pouvoir politique.⁶⁸⁶ Le régime de dictature empêchait ainsi aux anglophones de manifester ouvertement leur mécontentement. Ils étaient ainsi muselés par les régimes Ahidjo d'abord, puis Biya par la suite. Il est donc évident de conclure que " le parti unique fait perdre tout levier institutionnel pour plaider leur cause".⁶⁸⁷

Mais cette situation va durer jusqu'en 1990 avec le retour au multipartisme. Il donna alors la possibilité aux anglophones d'exprimer leur mécontentement en ce qui concernait justement la forme de l'Etat camerounais. Ils ne supportaient pas le fait d'avoir été « annexé » par les francophones qui avaient renforcé l'Etat Fédéral par un Etat centralisé à dominance francophone. C'est ce qui explique le foisonnement de plusieurs organismes qui revendiquaient soit le Fédéralisme, soit la rupture totale avec la République du Cameroun. Nous dénombrons ainsi le FWCM (*Free West Cameroon Movement*), l'*Ambazonia Movement* de Fon Gorji Dinka, les groupes majoritaires du CAM (*Cameroon Anglophone Movement*) et de l'AAC (*All Anglophone Congress*) s'en tiennent toute fois au Fédéralisme.⁶⁸⁸

La frustration anglophone face à un Etat camerounais dominé par les francophones explique l'émergence du principal parti d'opposition dans cette zone, le SDF, fondé en 1990 à Bamenda. Son président John Fruh Ndi, un libraire, qui avait acquis une grande popularité parmi la population urbaine en raison de son courage et de son style populiste. Le 26 mai 1990, son retentissant rassemblement inaugural s'est terminé par la mort de six jeunes anglophones, tués par l'armée. Dans la même mouvance, le 09 juin 1990, l'architecte anglophone de l'Etat Fédéral John Ngu Foncha démissionna de son poste de 1^{er} vice-président du RDPC et dans sa lettre de démission, il déclare :

*the Anglophone Cameroonians who i brought into union have been ridiculed and referred as les biafra, les ennemis dans la maison, les traîtres, etc, and the constitutional provisions which protected this Anglophone minority have been suppressed, their voice drowned while the rule of the gun replaced the dialogue which the Anglophone cherish very much*⁶⁸⁹

Les élites anglophones se sont rencontrés à Buéa autour du *All Anglophone Congress*, afin d'adopter une position anglophone commune au sujet de la réforme constitutionnelle et

⁶⁸⁵ L'Ambazonia est un nom dérivé du nom donné par les portugais à la côte de la région, Amba Bay. C'est de là que les sécessionnistes ont puisé le nom d'Ambazonie afin de supprimer toute référence au Cameroun.

⁶⁸⁶ Konings, "Le problem Anglophone...", p. 26

⁶⁸⁷ *International Crisis Group*, " Cameroun : la crise anglophone...", p.6

⁶⁸⁸ Konings, " Le problème anglophone...", p. 28

⁶⁸⁹ *Ibid.*, pp. 27-28

afin aussi d'étudier des questions relatives à leur développement social, à leur territoire et à celui de tout le Cameroun. Toutes ces doléances sont connues sous le terme de « déclaration de Buéa ». Ces doléances ont trait à ce qu'il y a lieu de nommer comme étant la domination des anglophones par les francophones qui se sont légués contre eux et prônent la disparition totale de leur identité. Pour se défaire de cette domination, il faut un retour au fédéralisme. La domination francophone est flagrante, au point où il est impossible pour les deux groupes de vivre au sein d'un Etat unitaire.⁶⁹⁰ Il faut donc un retour au fédéralisme afin que les différents torts soient réparés. Nkoum-Me-Ntseny est clair là-dessus, lorsqu'il donne les objectifs de la AACI en ces termes :

la tendance *reconstitutiviste* et protectionniste de l'espace originel anglophone est affirmée de façon constante. Elle s'articule autour de la question de la réorganisation de la structure étatique et la redistribution des rôles allant dans le sens de l'institutionnalisation d'un pouvoir local anglophone autonome. Depuis le lifting démocratique, elle a connu trois étapes principales représentant différentes tendances dans le camp anglophone. La tendance minimaliste revendique le retour au fédéralisme initial (1961-1972) qui comprenait deux Etats fédérés dont un anglophone (Cameroun Occidental) et l'autre francophone (Cameroun Oriental). Cette exigence a été clairement formulée au cours de la première conférence des Anglophones tenue en avril 1993 à Buéa et baptisée All Anglophone Conférence I (AACI).⁶⁹¹

Allant dans le même sens de ces revendications, l'AACI a créé un "*Anglophone Standing Committee*" de 65 membres. Le 16 mai 1993, ce comité a soumis un avant-projet de constitution fédérale au comité technique de la réforme constitutionnelle. La proposition demandait une large autonomie politique, financière et fiscale pour les deux Etats fédérés et pour les provinces et départements de chaque Etat dans le cadre d'une séparation des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires. Elle suggérait la création d'un sénat et d'une Assemblée Nationale au niveau fédéral, d'une chambre des chefs et des représentants au niveau de chacun des Etats de la Fédération. Elle proposait une alternance à la Présidence de la République fédérale et de l'Etat fédéré anglophone.

Face donc au refus d'entreprendre des réformes par le gouvernement, au sujet de l'AACI contenu dans la déclaration de Buéa de 1993, les élites anglophones montent d'un cran dans leurs revendications. C'est ainsi qu'un an plus tard, ils lancèrent un ultimatum au gouvernement, faute de quoi s'ils ne faisaient rien dans le sens de la demande de Buéa, ils proclameraient l'indépendance du *Southern Cameroons*. Cet ultimatum mettait la République du Cameroun dans une posture précaire. A tout moment, cette tension attisée par les anglophones pouvait mener à une rupture de la paix au Cameroun. Cette situation était d'autant plus tendue que les anglophones envisageaient même de former une armée quitte à

⁶⁹⁰Konings, "Le problème anglophone...", p. 30

⁶⁹¹ Nkoum-Me-Tseny, " Dynamique de positionnement...", p. 28

défendre le nouvel Etat en gestation, de toute agression venant de la République du Cameroun. Nous voyons là une démarcation totale des anglophones aux francophones. C'est dans cette alternative que la deuxième conférence de l'AACI fut organisée et martelait cet ultimatum de cette façon :

organisée à Bamenda du 29 avril au 02 mai 1994, elle déclare que si le gouvernement persiste dans son refus d'engager des réformes constitutionnelles ou ne les réalisent pas dans un laps de temps raisonnable, elle proclamera l'indépendance du *Southern Cameroons*, en prenant toutes les mesures nécessaires afin de défendre et de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de celui-ci.⁶⁹²

Mais il faut reconnaître qu'il y a eu au préalable une rencontre pour débattre sur les points devant être soumis à l'AACII. Ainsi, réunis à Buéa le 9 février 1994, soit deux mois avant la conférence de l'AACII, les membres du comité exécutif national du CAM amendaient presque définitivement l'Initiative de paix de Buéa (IPB) et proposaient les points suivants :

- 1). Que le *Southern Cameroon* et la République du Cameroun conviennent de se séparer officiellement pour former deux Etats distincts et indépendants ;
- 2). Que le territoire du *Southern Cameroons* rétablisse son indépendance de la même manière que la République du Cameroun a restauré la sienne en 1984, et rompre tout lien politique et constitutionnel avec celle-ci. Le processus vers le fédéralisme ou la "sécession" est ainsi rendu irréversible.⁶⁹³ Cette étape est celle sur laquelle nous nous attarderons, mais avant cela, précisons qu'une troisième tendance que nous appellerons tendance médiane préconise soit une "large décentralisation", soit un fédéralisme à plusieurs Etats, se rapprochant davantage du régionalisme."⁶⁹⁴ Au cours de la *All Anglophone Conférence II* tenue le 1er mai 1994, il avait été créé un Conseil National Anglophone qui avait reçu mandat de poursuivre les pourparlers avec le gouvernement de Yaoundé en se gardant présent à l'esprit l'irréductible et non négociable fédéralisme. La "Proclamation de Bamenda" allait jusqu'à monter les enchères en précisant que "si le gouvernement persiste à refuser de négocier ou ne le fait pas à temps, le Conseil National constitué à Bamenda ne convoquera plus de nouvelles assises de tous les Anglophones. Il informera simplement son public, par tous les moyens à sa disposition, de la création du territoire indépendant et souverain des *Southern Cameroons*. Il veillera alors à la protection de son intégrité territoriale par tous moyens possibles."⁶⁹⁵ Le temps raisonnable de négociation ayant expiré depuis 1995, la conférence du peuple

⁶⁹²Konings, "Le problème anglophone..."p. 30

⁶⁹³*La Nouvelle Expression*, n° 150, du 04 mai 1994, p. 7

⁶⁹⁴*Cameroon Tribune*, n°5888, jeudi 13 juillet, 1995

⁶⁹⁵ *La Nouvelle Expression*, n° 150, 04 mai 1994, p. 7

Southern Cameroons (SCPC) considère qu'elle a atteint désormais la phase dite de l'option Zéro, c'est-à-dire celle de l'autonomie⁶⁹⁶.

Les anglophones ont donc entrepris des efforts considérables à travers des organismes comme l'*Anglophone Standing Committee* (ASC) et le *Southern Cameroon's Peoples Conference* (SCPC), pour mobiliser la communauté anglophone en faveur de la création d'un Etat Fédéral indépendant. Ils se sont aussi lancés dans une offensive diplomatique afin de pouvoir bénéficier des soutiens internationaux au sein des Nations Unies et du Commonwealth.⁶⁹⁷ Le "peuple anglophone" fonde son droit à l'autodétermination. Par le biais d'une pétition du *Southern Cameroons National Council* transmise à l'ONU par une délégation constituée, en plus des membres de ce Conseil, des deux anciens leaders anglophones John Ngu Foncha et Salomon Tandeng Muna, il est demandé à ladite organisation de formaliser l'autonomie des *Southern Cameroons*. Le président du SCNC, M. Ekontang Elad allait même jusqu'à déclarer que "désormais, les *Southern Cameroons* se remettraient sous la tutelle de l'ONU."⁶⁹⁸

Cette pression a eu une incidence sur l'adhésion du Cameroun au Commonwealth. La demande d'adhésion de 1989, a été refusée tout simplement parce que la commission d'enquête de 1993 s'était arrêté sur le fait que le Cameroun ne respectait pas les critères d'adhésion. Les revendications anglophones avaient à cette époque décrédibilisé le Cameroun sur la scène internationale, ce qui laisse penser que la manœuvre des groupes de pression anglophones bénéficiait d'un écho favorable. Tous les regards étaient désormais rivés sur le Cameroun et celui-ci se trouvait dans l'œil du cyclone. De même aussi, la participation des anciens leaders de la réunification comme Tandeng Muna et John Ngu Foncha aux missions de l'ONU en faveur des revendications anglophones, a été interprété comme la preuve de l'échec de l'union entre les deux Cameroun et a donné un certain crédit aux délégations dans la mesure où ils furent les bâtisseurs de l'Etat Fédéral. Le comité exécutif anglophone avait choisi la date du 1^{er} octobre 1996 comme étant la date de déclaration d'indépendance du *Southern Cameroons*.⁶⁹⁹

Ceci allait d'ailleurs en droite lignes, avec les arrêts de l'Initiative de Paix de Buéa, qui proposait de négocier avec la République du Cameroun un calendrier de retrait des fonctionnaires originaires du *Southern Cameroons* du territoire de la République du

⁶⁹⁶ *Le Messenger*, n° 189, 26 juin 1990, p.4

⁶⁹⁷ Konings, "Le problème anglophone...", p.31

⁶⁹⁸ *Le Messenger*, n° 189, 26 juin, p. 4

⁶⁹⁹ Konings, "Le problème anglophone...", p. 32

Cameroun et vice-versa. Il suggérait par ailleurs “ que soit effectué le retrait des forces armées de la République du Cameroun du territoire du *Southern Cameroons* et le rapatriement des citoyens du *Southern Cameroons* en service dans les forces armées de la République du Cameroun. En outre, une opération baptisée “ Exodus to *Southern Cameroons* ” avait été mise sur pied. Sa finalité était d’effectuer dans de brefs délais, le “ rapatriement de tous les Anglophones au *Southern Cameroons*.”⁷⁰⁰

Comme il était très peu probable qu’un *Southern Cameroons* indépendant, le comité espérait que son offensive diplomatique avait au moins provoqué une prise de conscience internationale à tel point qu’une intervention militaire était difficile par l’Etat du Cameroun. Il pensait même à la création d’une force offensive du *Southern Cameroons*.⁷⁰¹

Après l’âge d’or des années 1990, la contestation anglophone s’était affaiblie, se focalisant sur le plaidoyer de la diaspora anglophone à la communauté internationale et la formation d’une conscience anglophone à travers le système éducatif, les écrits d’intellectuels anglophones, les églises, les associations et médias locaux. Les militants du SCNC continuaient toutefois d’organiser des protestations dans les régions anglophones chaque 1^{er} octobre et quelques actions spectaculaires comme la proclamation de l’indépendance de l’*Ambazonia Republic* sur radio Buéa en 1999 et en 2009. Malgré la naissance des mouvements anglophones, la centralisation s’est poursuivie et les anglophones ont davantage perdus en poids politique à l’échelle nationale.⁷⁰²

La crise anglophone évolue avec le temps et de génération en génération avec intensité, avant de retomber dans une sorte d’accalmie. Dès la réunification d’octobre 1961, des voix ont commencé à s’élever, mais le cadre politique dictatorial ne permettait pas un champ de manœuvre au regard des libertés qui, elles aussi étaient réduites. A partir de 1966, la crise anglophone prit une autre ampleur avec l’unification politique, matérialisée par l’avenue du parti unique. Tous les autres partis politiques étaient annulés et le seul qui subsistait était l’UNC. Cette situation était mal accueillie par les leaders anglophones. Ils n’avaient plus la possibilité de choisir librement leurs représentants, qui étaient maintenant issus du parti d’Ahidjo. Le principe de vote était remplacé par celui de la nomination. L’exemple de M. Ngoh, inspecteur Fédéral en est une illustration à ce sujet. Comme si cela ne suffisait pas, le référendum du 20 mai 1972 venait enfoncer totalement le clou. Le Cameroun

⁷⁰⁰ *Le Messenger*, n°445, 03 juillet 1995, p.4

⁷⁰¹ Konings, "Le problème anglophone...", p. 32

⁷⁰² *International Crisis Group*, " Cameroun : la crise...", p. 8

passait de la République Fédérale du Cameroun à la République Unie du Cameroun. Cette transformation n'était pas appréciée par les anglophones qui sentaient leur identité engloutie par celle des francophones. Ils pensaient à une sorte de francisation du pays, surtout que le bilinguisme était une utopie. Les anglophones s'organisaient en plusieurs associations en vue de revendiquer leurs droits. Ils exprimaient ainsi leurs sentiments de marginalisation dans la République Unie du Cameroun.

A son arrivé à la magistrature suprême en 1982, Paul Biya n'arrangea pas les choses, puisque la République Unie du Cameroun fut transformée en 1984 en République du Cameroun tout simplement. C'était la goutte d'eau qui déborda le vase. Les anglophones pensaient que le dessein des francophones avait enfin atteint son accomplissement : ils étaient inclus dans l'ancien Cameroun français. C'est dans ce contexte que des groupes de revendication anglophones se sont développées et campaient sur des positions divergentes. Certains voulaient le retour au Fédéralisme, tandis que d'autres, plus radicaux, voulaient la sécession. C'est sur ce fond que se déploie la crise anglophone au Cameroun depuis 1961 et qui tarde encore à trouver des solutions. La crise anglophone est à n'en point douter une menace réelle à la stabilité politique au Cameroun et peut générer des violences intercommunautaires.

La menace à l'intégrité territoriale au Cameroun est donc matérialisée par le désir sécessionniste des populations anglophones, qui se sont levés contre le gouvernement central camerounais. Cette menace a été très sérieuse pour le Cameroun et pouvait conduire à une déstabilisation politique. La crise anglophone qui se situe au lendemain de l'indépendance, a atteint son paroxysme autour de 1990, avec la libéralisation de la vie politique au Cameroun. Les anglophones ont eu la possibilité d'exprimer les frustrations qu'ils avaient accumulées depuis la conférence de Foumban, en passant par ce qu'ils ont nommé le processus de francisation de la partie anglophone par les francophones, mis en marche par le pouvoir central d'Ahidjo. Dans leurs revendications, ils donnaient deux options au gouvernement camerounais qui tenaient soit au retour au fédéralisme soit à la sécession.

**CHAPITRE VI : MENACES SOCIO-ECONOMIQUES ET LEUR
IMPACT SUR L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN**

La société peut en elle-même générer des menaces à la stabilité politique. En effet, la société est une machine constituée de plusieurs pièces qui sont en liens étroits et chaque pièce joue un rôle nécessaire à la vie de cet organisme. Lorsque des déséquilibres apparaissent dans la société, ils mettent en marge la stabilité et le chaos peut s'installer. Les problèmes sociaux peuvent se retrouver au cœur de la déstabilisation politique au Cameroun. Il s'agit en effet d'une société malade, qui souffre des problèmes de gouvernance au point où en février 2008, le Cameroun a fait l'expérience d'une crise du lien social sans pareil.

La gouvernance au Cameroun a beaucoup de problèmes. Le cadre administratif a facilité la corruption et les détournements de fonds public. Toutes les politiques sociales mises sur pied sont voués à l'échec, tandis que la pauvreté et le chômage vont de plus en plus grandissant. Pendant que certains s'enrichissent de manière ostentatoire, certains cependant, le plus grand nombre, croupissent dans la misère et vivent au seuil de la pauvreté, avec moins d'un dollar par jour. Cette injustice légalisée, conduit à une sorte de stratification de la société et peut ainsi mener à une lutte de classe ainsi constituées. Au vu et au su de tous, une poignée de la population s'enrichit par des moyens illégaux. Les scores des détournements sont de plus en plus connus avec des interpellations, des arrestations sommaires et des condamnations sans toutefois des retours de fonds détournés. Cette situation crée à n'en point douter, la colère chez les pauvres qui ont l'impression d'être des laissés pour compte. A terme, cette situation peut être à l'avant-garde d'une explosion sociale.

Le lien social devient si rigide qu'il peut se briser à tout moment. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit en février 2008 avec les émeutes dites de la faim. Les populations pauvres et démunies avaient accumulé une colère latente dans leur for intérieur et n'attendaient qu'une toute petite ouverture pour la faire exploser dans la société. Dans cette optique, le mot d'ordre de grève lancé par les transporteurs fut l'alibi parfait. Il y a eu une récupération de la grève par la population qui en a profité, et ce dans la colère, pour revendiquer des conditions de vie meilleures. Ces émeutes de février 2008, est la matérialisation même des menaces sociales à la déstabilisation au Cameroun. Ainsi, nous allons mener une analyse sur la gouvernance au Cameroun et les problèmes sociaux qu'elle crée, y compris la rupture du lien social de 2008, comme étant l'apothéose de la misère sociale.

I. LES PROBLEMES SOCIAUX

Les problèmes sociaux sont légions au Cameroun comme dans la plupart des pays en développement. Ceux-ci sont étroitement liés à la gouvernance et se résument en l'Etat ethnique et le tribalisme, c'est-à-dire la prévalence d'un groupuscule qui gère les affaires de l'Etat tout en excluant les autres ; les populations vivent dans une pauvreté ostentatoire et les inégalités sociales sont la caractéristique première de la société camerounaise. Voilà en quelque sorte la description des problèmes sociaux camerounais. Il s'agit dans l'analyse qui va suivre de démontrer comment ces problèmes peuvent fragiliser le Cameroun et le déstabiliser.

1. L'Etat ethnique et le tribalisme

La manipulation du fait ethnique est antérieure à l'ère Biya. Les français avaient joué sur ce registre au moment de leur lutte contre l'Union des Populations du Cameroun (UPC). Afin de discréditer le parti auprès des camerounais, ils l'avaient taxé d'être des tribalistes, c'est-à-dire de ne pas respecter les identités ethniques. Les colons disaient aussi de l'UPC qu'il s'agissait d'un parti politique bassa, l'ethnie de son secrétaire général Um Nyobè. Ahidjo, dans le but de conserver le juste milieu tribal ou ethnique dans l'administration, avait instauré en 1982, le principe de quotas par province conçue sur la base démographique. A l'ENAM (Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature) par exemple, 4% des places étaient réservées à des ressortissants de l'Est ; 8% pour le Sud-ouest, 12% pour le Littoral, 12% pour la province du Nord-ouest, 13% pour l'Ouest, 19% pour le Centre-sud et 30% pour le Nord.⁷⁰³

Dans cette configuration, le recrutement dans les grandes écoles et les nominations dans les postes administratifs étaient calqués sur les groupes sociaux. Si au départ, cette loi était initiée dans le but de consolider l'unité du pays tout entier-faire en sorte que chacun se sente représenté-elle a laissée entrer des déviations de toutes sortes. Désormais, certaines ethnies apparaissent plus représentées que d'autres et au fil des années, le nombre allait de plus en plus grandissant.

Paul Biya a fait usage de cette politique à partir de 1984, lorsque le pays fut secoué par un coup d'Etat qui avait jeté tous les soupçons sur les frères de sang ou ethnique de l'ancien président Ahidjo. Lorsque Biya constata que les populations du Nord voulaient lui

⁷⁰³ Pigeaud, *Au Cameroun...* p. 123

reprendre le pouvoir, il décida de regrouper autour de lui des personnes de la même ethnie que lui, comme le précise le fragment suivant :

Biya a aussi cédé aux pressions des élites bété qui insistaient pour avoir plus d'espaces au sein de l'appareil d'Etat monopolisé par le nord d'Ahidjo. Pour une partie des bété, l'arrivée d'un des leurs à la présidence n'était qu'un juste retour des choses après l'éviction d'André-Marie Mbida du poste de premier ministre en 1958 et elles comptaient bien profiter de ce retour au pouvoir. Paul Biya céda à cette demande puisqu'il scinda en deux la province du centre-sud qui devint le centre d'une part et le sud d'autre part. Leur stratégie d'entrisme leur a permis de devenir majoritaires au mépris de la politique officielle des quotas toujours en vigueur au sein de l'administration, dans les grandes écoles, dans la diplomatie etc. La majorité des 100.000 fonctionnaires recrutés en 1982 et 1985 étaient bété. Un diplomate d'origine bulu, l'ethnie de Paul Biya, expliquait alors que certains hauts cadres bété ont trop souffert sous l'ancien régime. Ils n'avaient même pas le droit de ramasser les miettes qui tombaient de la table des riches d'alors. Il faut bien supporter aujourd'hui de les voir dans le sein d'Abraham.⁷⁰⁴

Les bétés devenaient dans la nouvelle forme de gestion de l'Etat camerounais le nombril de Dieu. Ils occupaient les postes les plus huppés du gouvernement. Ils bénéficiaient dans le même sens de tous les avantages liés aux principes non avoués de la fraternité ethnique. Cette situation qui s'était mise sur pied autour des années 1984, c'est répandu aujourd'hui au point de faire pourrir le système tout entier. Les bétés bénéficient de tous les avantages et les autres ethnies n'ont droit qu'aux miettes. Cette situation a à n'en point douter des conséquences sur l'économie de l'Etat camerounais. Les populations avaient découvert le pot aux roses. En effet, "dans le contexte de crise généralisé, la monopolisation du pouvoir par les élites bété est apparu aux yeux de beaucoup de camerounais flagrante et choquante, et ce d'autant plus que certains d'entre elles semblaient impliquées dans de nombreuses malversations financières. Les critiques se sont faites de plus en plus nombreuses.⁷⁰⁵ L'ethnisation de l'Etat au Cameroun ainsi établie, a générée ou du moins durcit la corruption et les détournements de deniers publics au Cameroun. Certains hauts fonctionnaires et hauts commis de l'Etat croyaient avoir une immunité totale. Ils ne pouvaient pas être sanctionnés par le chef de l'Etat, se disaient-ils. Le manteau qui les couvrait dans ce cas avait une puissance insoupçonnée : l'ethnie présidentielle dont ils appartenaient. Or un ancien adage bantou pouvait aider le chef de l'Etat à éviter ce vandalisme : « trop de familiarité engendre le mépris ». Le malheur ne vient jamais de loin. Ce mal est entré profondément au Cameroun à cause des liens des détourneurs avec le chef de l'Etat camerounais.

Il y a eu au Cameroun un renversement de valeurs, on aurait dit que l'anormal était devenu la norme, puisque, lorsque quelqu'un détournait des fonds publics personne ne

⁷⁰⁴ A. Socpa, "Clientélisme et ethnicité dans le jeu politique : réflexions sur quelques mouvements thuriféraires au Cameroun", *Africa at Crossroads : Complex Political Emergencies in the 21st Century*, UNESCO/ENA, 2001, p. 28

⁷⁰⁵ Pigeaud, *Au Cameroun.....*, p. 125

l'inquiétait et tout le monde se disait que c'était ses avantages de service, qu'il en faisait seulement usage. Il y a eu aussi la création d'un réseau d'emplois. Le fait d'occuper une fonction qui leur permettait d'attirer les membres de leur famille, les donnait le droit de les placer tous dans les arcanes de cette fonction. Ce qui faisait davantage grandir le nombre de fonctionnaires issus de la même ethnie. Un vaste réseau de détournement se mit ainsi sur pied et dévasta l'économie camerounaise. Le chanteur camerounais Donny Elwood est clair là-dessus dans son titre "en haut". Nous avons choisi quelques-unes des paroles pour mieux étayer notre argumentation dont voici la teneur : " ma vie va changer ; le décret est tombé ; mon frère a été nommé à un poste très élevé. Je vais gagner des marchés ; même si je ne peux pas livrer, il va quand même me payer."

S'il est vrai que la nomination d'un membre de votre famille peut vous procurer du travail même si vous n'avez aucun niveau, il vous sert aussi de couverture pour vous faire facilement de l'argent. Les marchés publics vous sont donnés, même si vous n'avez aucune société et des papiers de la réception sont signés pourtant le travail n'est pas fait. La conséquence est que l'Etat perd de l'argent et le pays reste sous-développé.

Les détournements bloquent l'économie du Cameroun malgré ses nombreux atouts en terme de pétrole, de bois, terre fertiles, ressources minières pour ne citer que ceux-là. Mais c'est la misère, puisque les manques à gagner sont énormes pour l'Etat. La CONAC (Commission Nationale Anti-corruption) a calculé qu'environ 2.8 milliards d'euros de recettes publiques avaient été détournés entre 1998 et 2004, soit une perte annuelle de 300 milliards de FCFA, ce qui représentait un peu plus d'un cinquième du budget de l'Etat pour l'année 2004. L'économiste camerounais Babissakana a pour sa part estimé en 2008 qu'environ 40% des dépenses de l'Etat ne servait pas à la nation mais étaient détournés chaque année par des fonctionnaires indéclicats. Cet argent va dans les caisses des individus au lieu d'aller dans les caisses de l'Etat. Il appuie son argumentation sur des enquêtes menées par le contrôle supérieur de l'Etat. Ces enquêtes ont démontré qu'au moins 1845 milliards de FCFA avaient été détournés entre 1998 et 2004. En 2007, la direction des impôts a récolté seulement 35.5 milliards de FCFA au lieu des 74 milliards attendus. Ce fut aussi le cas en 2008 avec 58 millions d'euros collectés au lieu des 122 millions d'euros prévus, la différence étant empochée par les agents du service des impôts.⁷⁰⁶

⁷⁰⁶Pigeaud, *Au Cameroun...* p.155

Les détournements bloquent ainsi l'économie du Cameroun puisque cet argent distrait n'est pas investi dans le pays. Il est en effet gardé dans les domiciles ; il sert à la construction des villas ou alors est simplement envoyé à l'étranger dans les banques. Dans ce sens, cet argent ne bénéficie pas à la population camerounaise ; même s'il donne des emplois temporaires (construction des villas) sont réduits à quelques mois. Pourtant la quantité d'argent qui est ainsi enterré peut permettre la création d'une dizaine d'entreprises, pouvant employer des centaines de camerounais et ce de manière stable ; ou alors servir au financement des projets dans les domaines comme l'agriculture et les infrastructures routières. Une telle façon de gérer les affaires de la nation, est catastrophique.

2. La pauvreté

Depuis la fin des années 1980, la pauvreté est devenue un problème crucial en Afrique subsaharienne. Selon les estimations de la Banque Mondiale en l'an 2000, nous sommes passés de 217,2 millions de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour en Afrique subsaharienne en 1987, à 290,9 millions en 1990, soit un accroissement de 34%. Au Cameroun en particulier, la décennie de 1985 à 1994 constitue une période de grave crise économique, période marquée par de fortes turbulences et qui s'est traduite par des déséquilibres macro-économiques et financiers importants. Le secteur social s'est considérablement détérioré et la croissance n'a pas été suffisamment profonde ni durable pour inverser les tendances. L'on a alors assisté à une dégradation de l'activité économique en raison notamment de la baisse des principaux produits d'exportations : pétrole, cacao, café et coton. L'on a assisté aussi durant cette période à une réduction de l'offre publique des services de base, à la montée du chômage, à la baisse des revenus et à la détérioration des conditions de vie des ménages.⁷⁰⁷

La montée en force du chômage vient encore se greffer à cette situation de précarité au Cameroun. La restriction des entreprises du secteur public qui a entraîné la fermeture de certains établissements et le gel de recrutements vient davantage noircir le tableau. Entre 1984 et 1991, le niveau de l'emploi a baissé de 10% et le chômage atteint le taux de 17% en 1995. En 2001, le chômage toucha environ 8% de la population active dont 18,9% en milieu urbain et 2,3% en zone rurale.⁷⁰⁸ Le Cameroun est mal parti, partout c'est la misère et les populations ne savent plus où donner la tête. La société se fige et le phénomène de pauvreté fait son nid au

⁷⁰⁷ J. Dongmo Azebaze, "Classification des catégories socio-économiques au Cameroun ", Maîtrise en Sciences, Yaoundé, octobre 2007, p 11

⁷⁰⁸ Document de stratégie de réduction de la pauvreté, 2003, p.28

point de devenir la préoccupation principale du gouvernement. Dans cette séquence, le point culminant de notre analyse est consacré à la compréhension de ce phénomène. Nous allons donner par la suite ses ravages ou ses conséquences dans la société camerounaise ; bref, il s'agit en quelque sorte d'établir les inégalités engendrées au Cameroun par la pauvreté et leurs incidences sur la stabilité politique.

a. La pauvreté au Cameroun

Le terme de la pauvreté est un concept universellement difficile à définir. En effet, la complexité du phénomène de pauvreté ne permet pas de donner une définition universelle. Cependant, on peut retenir cette définition du PNUD qui appréhende la pauvreté comme une insuffisance de ressources et une privation des possibilités de choix et d'opportunités qui offriraient aux individus des conditions de vie décentes.⁷⁰⁹ Mais il faut tout de suite comprendre qu'il y a de pauvres parce qu'il existe de riches. Ainsi, l'état de pauvreté d'une personne ou d'un groupe d'individus se rapporte à un concept fort complexe. La pauvreté est par essence comparative. Dans un groupe humain, les pauvres sont schématiquement cette partie de la population dont les conditions de vies sont manifestement en deçà de la moyenne observée. Il apparaît ainsi une espèce de ligne de démarcation entre pauvres et non pauvres, variable dans l'espace et dans le temps. Au Cameroun, des sources bien variées permettent aujourd'hui de circonscrire la population pauvre sur la base d'un large éventail de caractéristiques parfois étroitement liées au contexte socioculturel. La pauvreté peut encore être définie comme étant la privation matérielle, l'insécurité alimentaire, la faible accessibilité aux services sociaux (santé, éducation et formation de base), à un emploi décent, à l'approvisionnement en eau potable, à la protection sociale, à la bonne information, au logement, au transport et à la faible participation à la prise des décisions. La pauvreté est avant tout le manque de ressources matérielles ou financières pour satisfaire les besoins essentiels des individus.⁷¹⁰

La pauvreté veut clairement relever un manque, qui ne permet pas la satisfaction des besoins primordiaux d'un individu. La pauvreté peut être divisée ainsi en trois formes :

⁷⁰⁹L. Nembot Ndeffo, A. C. Emini et P. Ningaye, "Analyse spatiale de la croissance pro-pauvres au Cameroun: une double approche monétaire et non monétaire." Etude proposée par la Banque Mondiale et la coopération Allemande GTZ au Cameroun. Projet "Share Growth and spatial considerations in Cameroon", janvier 2009, p.7

⁷¹⁰ Document de stratégie de réduction de la pauvreté, avril 2003, p.38

-la pauvreté monétaire ou de revenu qui exprime un aspect du niveau de vie et résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante ;

-la pauvreté des conditions de vie ou d'existence, qui traduit le fait qu'il devient difficile de satisfaire un grand nombre de besoins fondamentaux et que l'on se trouve en situation de manque dans des domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à l'éducation, à la santé, au logement ;

-et la pauvreté de potentialités ou de capacités qui fait que l'on n'a pas réussi à constituer le capital minimal qui permet de vivre, de fonctionner correctement et de créer, dans une société donnée, cela engendrant une insuffisante mise en valeur des capacités individuelles.⁷¹¹ La pauvreté présente ainsi une multiplicité d'images notamment les mauvaises conditions de santé ou d'éducation, le manque d'accès au savoir, l'impossibilité d'exercer des droits civiques, l'absence de dignité et de confiance personnelle, la dégradation de l'environnement pour ne citer que ces images.

b. Le train de vie des Camerounais

L'indicateur de niveau de vie retenu pour déterminer le seuil de pauvreté est la consommation finale annuelle des ménages. Le seuil de pauvreté a ainsi été évalué à 232.547 francs CFA en 2001 contre 148.000 en 1996. L'incidence de la pauvreté correspondant est de 40,2% et 50,5% respectivement.⁷¹² Le trend de pauvreté au Cameroun durant la période 1983-1993 est allé de plus en plus grandissante. On a assisté à une recrudescence de la pauvreté aussi bien sur ses aspects monétaires que non monétaires. Selon la Banque Mondiale en 1993, 40% des ménages étaient considérés comme pauvres en 1983. Sur cette base, la ville de Yaoundé ne comptait que 1% de ménages pauvres contre 20% en 1993. En ce qui concerne la ville de Douala, la proportion de ménages vivants en dessous du seuil de pauvreté est passée de 2% à 30% entre les deux périodes. Dans les zones rurales, la fracture sociale a été plus lourde. La proportion est passée de 49% à 71%. Ces proportions justifient une forte dégradation des conditions de vie des ménages pendant la décennie.⁷¹³

Le seuil de pauvreté est le niveau de revenu au-dessous duquel il est possible de s'offrir le panier minimum de consommation ; c'est-à-dire obtenir une alimentation adaptée du point de vue nutritionnel et satisfaire les besoins de base non alimentaires. Ce seuil de

⁷¹¹ A. Dongmo, " Classification des catégories...", p. 13

⁷¹² Document de stratégie de réduction de la pauvreté, p.40

⁷¹³ Nembot Ndefo, Emimi et Ningaye, " Analyse spatiale de la croissance... ", p. 8

pauvreté est établi à 339715 francs CFA par équivalent adulte par an en 2014 (soit 28310FCFA par mois ou 931 FCFA par jour) contre 269443 FCFA en 2007 (soit 22454 FCFA par mois ou 738 FCFA par jour). En 2014, un individu gagnant le salaire minimal interprofessionnel garanti (SMIG) de 36270 francs CFA par mois parviendrait à satisfaire ses besoins essentiels. Un ménage est considéré comme étant pauvre si en moyenne un équivalent adulte de ce ménage vit avec moins de 339717 francs CFA par an. Compte tenu de cette réalité, il ressort qu'au Cameroun, 37,5% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, soit 8,1 millions de personnes sur une population estimée à près de 21,6 millions d'habitants en 2014. La pauvreté reste un phénomène important au Cameroun.⁷¹⁴

La pauvreté au Cameroun se pose par elle-même, et la plus grande partie des populations vivent en dessous du seuil de pauvreté. Il y a pour une grande partie de cette population une impossibilité de satisfaire les besoins les plus naturels comme celui de l'alimentation. Des familles passent des journées sans avoir rien à se mettre sous la dent. Or le Cameroun est un pays qui détient une richesse inestimable et peut réduire la pauvreté à sa valeur la plus insignifiante. Mais le constat est déplorable car les riches deviennent de plus en plus riches tandis que les pauvres continuent leur décente en l'enfer. Il y a des familles démunies au point où il est impossible pour eux de se nourrir décemment, d'envoyer leurs enfants à l'école, encore moins de se construire une maison. Il y a là un problème de redistribution des revenus de l'Etat. Désormais la société camerounaise est une société contrastée ou stratifiée. Elle est inégalitaire, dans laquelle il est facile d'observer plusieurs classes sociales avec des écarts de plus en plus grandissants entre riches et pauvres.

3. Ecart grandissant entre riches et pauvres : les inégalités sociales au Cameroun

Le Cameroun est un pays dans lequel on rencontre des inégalités sociales. Ceci est l'apanage de tous les pays au monde, mais il devient un objet d'étude lorsque ces inégalités sont trop flagrantes et les écarts entre les différentes catégories sont trop éloignés au point où il n'existe pas souvent des catégories intermédiaires. Cette situation fait apparaître des classes sociales qui peuvent mettre en marge les relations sociales et découler même sur une lutte de classe aux conséquences catastrophiques. La peur est grande de voir le Cameroun arriver à cette catastrophe, c'est pour cette raison que le problème des inégalités sociales et

⁷¹⁴ 4^e Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM4), "tendances, profils et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014", Institut National de la Statistique, Yaoundé, 2015, p. 59

celui des classes sociales doivent faire l'objet des dénonciations, afin que les autorités camerounaises prennent conscience de l'urgence de la situation et cherchent à élaborer des politiques visant à les réduire à leur infime valeur.

a. Inégalités sociales au Cameroun

La mauvaise gouvernance est décriée comme facteur d'appauvrissement des populations. On relève en particulier la corruption et les détournements de deniers publics, l'impunité, le monnayage des services publics et l'absence de décentralisation contribuent à la répartition inégale des fruits de la croissance et la persistance de la pauvreté au Cameroun.⁷¹⁵ La fuite des capitaux au Cameroun empêche la mise en application des politiques économiques. Tous les projets de développement mis en place par le gouvernement camerounais sont voués à l'échec.

L'inégalité est mesurée par l'indice de GINI. Il s'agit d'un indice mesurant jusqu'à quel point la distribution des revenus (consommation) des personnes ou des ménages d'un pays s'écartent d'une distribution parfaitement égalitaire. Il varie de 0 à 1, est nul en cas de distribution parfaitement égalitaire et égal à 1 lorsqu'un seul individu s'accapare de toutes les richesses du pays. Il est d'autant plus élevé que la distribution est inégalitaire. Plus cet indice s'éloigne de zéro, plus l'inégalité est importante. L'indice de GINI vari de 40,4% en 2001 à 39,0% en 2007 et 44,0% en 2014, soit 5 points de pourcentage en plus au cours des sept dernières années, traduisant ainsi une aggravation de l'inégalité de consommation au sein des populations. L'inégalité est aussi examinée à travers la distribution de la consommation des ménages. La part de consommation des 20% de la population la plus pauvre est en baisse, passant de 6,2% à moins de 5% entre 2001 et 2014. Dans le même temps, ce sont les ménages les plus nantis qui en tirent profit puisque la part dans la consommation des 20% des individus des ménages les plus nantis passe de 47% à 49%.⁷¹⁶ Les indicateurs d'inégalités comme l'indice de GINI montrent que malgré le recul de la pauvreté, les inégalités, à défaut de diminuer, se maintiennent et dans certains cas se renforcent. Par exemple, en 1996, les 20% des riches consommaient 7 fois plus que les 20% plus pauvres ; en 2001 ce rapport est de 8⁷¹⁷

L'analyse de la distribution des revenus au Cameroun à partir des résultats de l'ECAM fait ressortir des écarts considérables entre les non pauvres et pauvres d'une part, et

⁷¹⁵ Document de stratégie de réduction de la pauvreté, p. 52

⁷¹⁶ Quatrième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM4), "Tendances, profils et déterminants de la pauvreté...", p. 32

⁷¹⁷ Document de stratégie de réduction de la pauvreté, p. 43

entre zone urbaine et zone rurale d'autre part. Elle indique aussi que les inégalités ont peu reculé entre 1996 et 2001. En effet, le revenu annuel moyen estimé par la dépense moyenne par équivalent adulte, est huit fois plus élevé pour les non pauvres que pour les pauvres (soit 693.882 francs CFA contre 85.495 francs CFA en 2001), et deux fois plus en milieu urbain qu'en zone rurale (408.115 francs CFA contre 233.734 francs CFA). L'écart entre les non pauvres et pauvres est plus prononcé en milieu urbain qu'en milieu rural, indiquant une distribution plus inégalitaire des revenus en milieu urbains. Les ménages pauvres du milieu rural consacrent plus de 56% de leurs revenus à l'alimentation.⁷¹⁸ Il ressort ainsi que ces ménages continuent à croupir dans la misère, ils n'ont pas des moyens d'épargner de l'argent afin de leur permettre une ascension sociale et restent dans le statu quo. Chez ces pauvres, tous les jours c'est le même recommencement et la vie au quotidien est monotone. Au regard des inégalités aussi prononcées au Cameroun, la société apparaît sous la forme de plusieurs strates. Il y a une configuration qui laisse entrevoir l'existence de plusieurs classes sociales.

b. Les classes sociales au Cameroun et leur Impact sur la paix et la stabilité

La notion de classe sociale fait le plus souvent référence aux inégalités sociales. Ce concept a longtemps constitué et constitue encore l'un des thèmes les plus discutés de la littérature sociologique. Plusieurs théories, parfois contradictoire sont souvent développées par des chercheurs. L'une de ces théories découle des travaux de Karl Marx, et l'autre, de Max Weber, qui remet en question la pensée marxiste.

Selon la pensée marxiste, les classes sociales se définissent en fonction de la propriété des moyens de production et de la force de travail. Les marxistes reconnaissent trois classes principales : la petite bourgeoisie, dont les membres possèdent des entreprises (moyens de production), travaillant à leur compte et n'ayant pas d'employés ; le prolétariat ou la classe ouvrière, dont les membres ne détiennent aucun moyen de production et échangent leur force de travail contre un salaire ; et la bourgeoisie ou la classe capitaliste, regroupant les détenteurs des moyens de production, achetant la force de travail, vivant bien en s'enrichissant grâce à la plus-value⁷¹⁹ provenant du travail des ouvriers.

Les non-marxistes affirment quant à eux que les classes sociales peuvent se définir selon les inégalités de revenu, d'instruction, de pouvoir et de prestige professionnel,

⁷¹⁸ Quatrième enquête..., p. 43

⁷¹⁹ La plus-value correspond à la différence entre la valeur totale des marchandises lorsqu'elles sont échangées sur le marché et la valeur de la force de travail et des moyens de production.

mais ils étudient souvent ces formes d'inégalités sociales sans tenir compte de la définition marxiste. Ils définissent par exemple diverses classes sociales selon le facteur d'inégalité sociale faisant l'objet d'une étude donnée. Ils classent et ordonnent les groupes selon leurs critères établis : revenu, instruction, pouvoir et prestige professionnel.

D'après Max Weber, on peut parler de classe sociale lorsqu'un nombre d'individus a en commun une composante causale spécifique quant à leur chances de vie, composante se manifestant d'une part exclusivement par des intérêts économiques, concernant la possession de biens et les possibilités d'obtenir des revenus, et se manifestant d'autre part, sur le marché des biens ou sur le marché du travail.⁷²⁰

Les classes sociales ont un impact ou du moins, peuvent avoir un impact sur la stabilité dans un Etat. Plusieurs exemples dans le monde sont édifiant dans ce sens, au point même d'inspirer certains chercheurs qui ont élaboré des théories sur la lutte de classe. Nous n'allons pas nous arrêter pour égrainer ces théories, mais nous allons dans la suite des analyses, démontrer comment cette stratification sociale qui est un fait indubitable au Cameroun, peut générer une rupture de la paix et de la stabilité.

La lutte des classes sociales dont nous faisons allusion ici, n'est pas pris sur la définition stricte telle qu'élaborée par Karl Marx dans son *Manifeste du parti communiste*, dans lequel les ouvriers se sont ligués contre le patronat qui les plongeait davantage dans la misère. La lutte de classe dont il est question ici au Cameroun, peut partir d'une conscience de classe et de condition. Cela signifie que des individus développent le sentiment d'appartenir à un groupe ayant des intérêts communs. Cette conscience là leur permet de savoir de qui ils sont proches et contre qui ils doivent mener une lutte. C'est d'ailleurs ce que nous avons observés lors des manifestations des émeutes de la faim. Tels que nous l'avons déjà mentionné plus haut, les populations qui étaient descendues dans la rue dépassaient toute sorte de clivages comme celui de la tribu, de l'ethnie ou de l'appartenance politique. Le catalyseur de cette manifestation ou de ce regroupement était plus visible dans la misère des manifestants et aussi dans celui de la vie chère. Dans ce sens, pour se retrouver dans une lutte de classe dans un pays comme le Cameroun, il faut avant tout qu'un groupe d'individu soient réunis par un lien psychologique qui les pousse à agir en masse. Au Cameroun en effet, ce lien psychologique peut être celui de l'injustice sociale qui est en fait la conséquence de la mauvaise gouvernance, qui à son tour, à créer des très riches et des très misérables.

⁷²⁰ Dongmo, " Classification des catégories...", p. 17

Au Cameroun, les classes sociales se distinguent en fonction des revenus : il y a ainsi des riches, des moins riches et des pauvres qui sont les plus nombreux. Dans cette stratification, il faut reconnaître que le fossé entre les différentes classes est très grand au point où il y a des cassures. Pendant que les riches ne font que s'enrichir et le plus souvent par des moyens illégaux, les pauvres quant à eux, s'appauvrissent de plus en plus ; le pire dans cette affaire est la mise à nue des moyens d'enrichissement des plus riches (corruption, détournements des fonds publics), les pauvres se sentent délaissés et pensent même que le pays est pris en otage par une poignée d'individus malveillants, ceux-là qui piochent abondamment dans les caisses de l'Etat et bloquent dans le même sens toute forme de développement. C'est à partir de cet instant que se forme une conscience de classe. Lors que cette situation évolue de manière exponentielle, elle cristallise des énergies négatives développées par les démunies. Si en 2008 elle a mené à une manifestation de grande ampleur, elle peut à la longue dépasser cette intensité et mener au chaos pouvant embraser le pays tout entier.

Il va sans dire que la stratification de la société camerounaise est un facteur de menace à la paix et à la stabilité. L'appauvrissement durable des masses génèrent des tensions sociales. Les masses démunies découvrent leurs ennemis qui sont ceux-là qui se sont assis sur la fortune publique et se battent dans ce sens afin d'améliorer leurs conditions de vie ; conditions qui passent nécessairement par une politique de redistribution des biens ou des ressources de l'Etat camerounais.

La gouvernance au Cameroun est défailante. Elle se trouve entre les mains d'une poignée de personne qui gèrent les affaires de l'Etat comme leur « chose ». L'ethnicité, le népotisme sont de plus en plus des éléments mis en avant pour accéder à une fonction administrative ou à un emploi. Il se forme alors un vaste réseau de corruption et de détournement de fond public qui mettent toute l'économie du Cameroun à genoux. La société prend un grand coup et des problèmes de tout genre y font surface. La misère, la pauvreté, la stratification de la société, le chômage deviennent les caractéristiques de la société camerounaise. Cette situation est d'autant plus dangereuse qu'elle peut mener au chaos. Tandis que certains vivent dans une aisance indescriptible, d'autres par contre, la majorité, croupissent dans une misère ostentatoire. Pendant que les riches s'enrichissent davantage, les pauvres quant à eux, continuent leur descente vers l'enfer de la misère. Cette situation peut déstabiliser la société et inaugurer une lutte de classe, pas en terme stricte comme le pensait Karl Marx, mais plutôt comme une sorte de dé stratification sociale et nous pouvons assister à

un combat entre riches et pauvre au grès de la justice sociale. La misère ambiante mène donc à une lutte acharnée des misérables pour subvenir à leurs besoins primaires au jour le jour. Ils acceptent cette réalité avec stoïcisme. Mais lorsqu'ils se sentent davantage enfoncés dans le gouffre par des décisions administratives, la révolte peut s'en suivre. Nous pouvons assister à une crise du lien social.

II. LES PROBLEMES ECONOMIQUES ET L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN

Le Cameroun est un pays qui a une économie fragile comme la majeure partie des pays africains qui a subi la colonisation. Depuis son indépendance jusqu'en 1970, tout semblait aller comme sur des roulettes, jusqu'à ce qu'apparaisse la crise économique des années 1980. Ce fut une descente aux enfers, qui généra d'autres problèmes économiques empreints de malversation et de mal gouvernance. La période faste venait de laisser le pas à la misère qui s'accroissait par l'apologie de chacun pour soi. Les finances publiques étaient gérées de manière très floue, permettant ainsi un enrichissement illicite de la part de certains fonctionnaires au détriment de l'intérêt populaire. Ces fléaux partent de la crise économique et son amplification s'avère être une menace à la stabilité politique au Cameroun ; menace qui s'est d'ailleurs manifestée par la rupture du lien social en 2008.

1. La crise économique des années 1980

Le Cameroun a connu une croissance régulière de 1960 à 1975, fondée sur le développement du secteur agricole et soutenu par l'exécution des plans quinquennaux successifs. En 1975, alors que ce pays se trouve à une année de la fin du troisième plan quinquennal, les autorités optent pour le libéralisme planifié et le développement autocentré. Cette politique se traduit par la mise en œuvre sur ressources nationale, de gros projets agricoles et industriels. Le gouvernement choisit alors d'appliquer la politique de substitution d'importations marquée par la réalisation de gros investissements publics notamment dans les domaines de l'aluminium, des engrais, de la pâte à papier, des industries de transformation des produits agricoles et des industries pétrolières. Le Cameroun détenait en 1985 par le biais de la Société Nationale d'Investissement (SNI), des participations dans une soixantaine d'entreprises, représentant 40% du total de la valeur ajoutée du secteur manufacturier du Cameroun. Le pétrole et la matière première se vendaient bien, au point où la production contribuait en moyenne pour 15% à la formation du produit intérieur brut (PIB), et procurait

plus de 35% des recettes d'exportation au cours de cette période.⁷²¹ C'était une période faste, puisque le Cameroun avait atteint des taux de croissance annuel des investissements de 7%, des exportations de 16% et de la consommation de 3,3%,⁷²² démontrant à suffisance la performance de l'économie du Cameroun. Mais à partir de 1986-1987, l'économie du Cameroun connaît une forte contraction avec des taux de croissance négatifs ; quelles en sont les causes ?

La crise qui s'est installée au Cameroun depuis 1985-1986 est due principalement à la chute des prix internationaux des principaux produits d'exportation que sont le pétrole, le cacao et le café. Ils chutent de 45% au cours des trois dernières années budgétaires ; cette chute est combinée à la dépréciation du dollar d'environ 40% par rapport au franc CFA. Or le dollar est la monnaie dans laquelle sont libellés les principaux produits d'exportation. Il s'agit là des causes sur le plan externe.⁷²³

Sur le plan interne par contre, on relève les mauvaises performances des entreprises publiques et parapubliques dont la gestion déficitaire oblige l'Etat à consentir les concours financiers importants sur les ressources publiques. De même aussi, les insuffisances et les limites de certaines politiques comme la tentative d'industrialisation par substitution d'importation jusqu'alors menées, tendaient à amplifier les effets pervers de tous ces facteurs sur l'ensemble de l'économie du Cameroun.⁷²⁴ Cette crise a eu un impact non négligeable au Cameroun au point de désorienter toute la société.

Ainsi, depuis le début de la crise économique des années 1980, le Cameroun a subi de nombreux bouleversements. Sur le plan politique, le système de parti unique a cédé sa place au multipartisme. La misère dans laquelle les populations camerounaises croupissaient avait poussés certains à penser que l'Etat a échoué. Il fallait changer le système en place qui était la cause de la misère ambiante. Le monolithisme embrigadait les camerounais et ne permettait pas leur plein épanouissement, il était devenu caduque. Des pressions venant de toute part accablait le gouvernement qui se vit contraint d'adopter la démocratie comme nous l'avons d'ailleurs mentionné plus haut. Le Cameroun était ainsi à un doigt de la guerre civile.

⁷²¹ République du Cameroun, Déclaration de stratégie et de relance économique, 1989, p.31

⁷²² J. Pokam Wandja Kemajou et W. D. Sandalin, " L'impact de la crise économique sur les populations, les migrations et le couvert forestier du Sud-Cameroun", CIFOR, *In Occasional Paper*, n° 25, décembre 1999, 19 p.

⁷²³ Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, " Analyse critique de la dette publique extérieure des pays africains : cas du Cameroun", 1989, p. 13

⁷²⁴ *Ibid.* p. 14

Cette crise économique a aussi eu des conséquences sur le plan économique, en effet, la libéralisation a été amorcée par les autorités politiques à partir de 1989, dans le cadre du plan d'ajustement structurel (PAS) et s'est poursuivi jusqu'à la dévaluation de 50% du franc CFA en janvier 1994. Ces mesures drastiques ont eu des répercussions sur tous les aspects de la société camerounaise. L'Etat qui faisait désormais face à la pénurie générale, fut obligé de procéder à des décompressions. Dans cette logique, plusieurs domaines étaient purgés ; des sociétés fermaient leurs portes et le chômage se propageait, partout c'était la misère et la pauvreté. Des fonctionnaires ont vu leur salaire réduit à la baisse et ne parvenaient plus à joindre les deux bouts. Les égoïsmes de toute sorte firent irruption dans la société camerounaise. Désormais c'est le règne du chacun pour soi qui est exalté et qui oriente même l'action des hommes. La crise économique est à l'avant-garde de nombreuses déviances dans la société camerounaise. Elles se sont manifestées dans la gouvernance et la gestion des finances publiques.

2. Une gestion très floue des finances publiques

La gestion des finances pose un véritable problème. Il n'y a aucune transparence qui a fait naître un lit de détournements de fonds publics. Le principe de la transparence exige que chaque acte public soit fait de façon ouverte. Les actions des agents publics doivent être claires et chaque acte qui puisse susciter des soupçons doit être expliqué. Si l'on ne remplit pas ses devoirs publics de façon ouverte, on offre aux personnes malhonnêtes des occasions de dissimuler leurs activités tout en pratiquant l'extorsion et le favoritisme⁷²⁵. La transparence signifie pour les décideurs le fait de partager l'information et d'agir de façon ouverte pour permettre aux usagers des services publics de maîtriser les modes de fonctionnement et les financements reçus et l'emploi de ces financements par lesdits services. Aujourd'hui, dans un contexte de plus en plus marqué par la gouvernance, la transparence est un principe de fonctionnement recherché pour l'efficacité, l'efficience et surtout la légitimité de l'action publique. Il se trouve précisément que le manque de transparence dans le fonctionnement des services publics apparaît comme un facteur de la corruption.⁷²⁶

⁷²⁵Sahr Kpundeh, " Gouvernance et économie...", p. 7

⁷²⁶ J. Keutcheu, " Etude diagnostique sur les pratiques de la corruption dans les communes de Bangangté, Mbouda et Nkongsamba 1^{er} ", Pré-rapport sur le projet de promotion de la gouvernance locale et de renforcement des capacités politique des acteurs non étatiques dans la région de l'Ouest et du Littoral (PGL/OL), septembre 2011, p. 60

Plusieurs personnalités internationales ont fait des remarques à ce propos C'est ce qui ressort de l'ambassade des Etats-Unis de Yaoundé qui a estimé dans un autre câble que Biya gérait l'argent public comme si c'était son argent de poche. Des témoignages reçus à ce propos font état du fait que l'entourage de Biya paie avec des valises remplies de centaines de milliers de Dollars en espèces, les pleins de kérosène de son avion. Dans le même sens, en septembre 2009, un séjour du Président en France a provoqué un petit scandale médiatique au Cameroun. Ce dernier aurait dépensé une rondelette somme de 600 millions de francs CFA pendant trois semaines de vacances passées dans la station balnéaire de la Baule où il s'était rendu en jet privé accompagné d'une imposante suite. La troupe présidentielle avait réservée 43 chambres dans deux hôtels de luxe à raison de 60000 dollars la nuit. Mais il ne faut pas se limiter à ces quelques dépenses pour penser avoir une idée du poids dont pèse ce dernier sur les finances de l'Etat camerounais. En effet, qu'en sera-t-il si l'on calculait le coût de ses longs séjours et de son entourage à l'hôtel intercontinental de Genève.⁷²⁷

Au regard de tout ce qui précède, il va sans dire que des sommes colossales sont dépensées par le Président camerounais dans ses multiples séjours en Occident. Il devient un poids pour l'Etat camerounais lorsqu'on pense qu'il est constamment hors de ce pays. Le pire dans toute cette histoire c'est qu'il paye en liquide, ce qui rend possible les détournements de fond par les membres de sa délégation qui gèrent les finances de ces déplacements. De même aussi, lorsque cet argent est en liquide, il y a une impossibilité de le tracer et toutes les pistes sont ainsi brouillées. Ce qui fait sans doute la manne de ses accompagnateurs. Avec la récession dont font face les camerounais, avec une économie qui se porte hyper mal, avec la baisse du niveau de vie des populations qui vivent au seuil de la pauvreté, l'Etat camerounais gagnerait à réduire ses dépenses comme l'avait préconisé Thomas Sankara au Burkina Faso pendant sa présidence. Cet argent inutilement gaspillé peut servir dans d'autres domaines sensibles de l'Etat, en l'occurrence le domaine social pour ne pas le citer.

A la fin des années 1980, une partie des revenus pétroliers ont été intégrés dans la loi de finances sous la pression du FMI. Celui-ci notait alors qu'aucune donnée sur les revenus hors budget n'était pas disponibles, tout comme il n'existait aucune information officielle sur les réserves de pétrole ou la production. Une large part de revenus pétrolier a cependant continué à être gérée dans l'opacité et à être transférer sur des comptes hors

⁷²⁷ Pigeaud, *Au Cameroun de...*, p. 145

budgets. Selon des estimations, seulement 46% de la rente pétrolière a été transférée dans le budget de l'Etat entre 1977 et 2006. En 2005, le pays de nouveau sous la pression des bailleurs de fonds, a adhéré à l'Initiative de Transparence sur les Industries Extractives (ITIE), censée garantir la transparence dans la gestion des ressources extractives. C'est ainsi que cette institution oblige l'Etat à déclarer l'argent que lui verse les compagnies pétrolières et minières et ces dernières à publier ce qu'elles versent à l'Etat afin de détecter d'éventuelles malversations. Malgré cela, la gestion des revenus du pétrole ne s'est pas améliorée. Il y a eu plutôt une hausse des recettes distraites comme le remarquent deux chercheurs à savoir Bernard Gauthier et Albert Zeufack en 2009, que le niveau estimé des recettes portées disparues n'a jamais été aussi élevé. Ils l'estiment à 2.6 milliards de dollars pour la période 2000-2006.⁷²⁸

Malgré une volonté dévoilée par les bailleurs de fonds afin d'améliorer la gestion des recettes pétrolières, des zones d'ombres continuent à être maintenues afin que des milliards de francs CFA soient distraits par les gestionnaires camerounais. Dès qu'une mesure est prise pour barrer la route aux détournements, des stratégies nouvelles sont aussi créés pour distraire les recettes des entreprises et aussi des exploitations pétrolières où minières. Le Cameroun est mal barré à cause de la créativité dont fait preuve ses populations dans la criminalité financière. Ce sont dans la majorité des cas des hauts fonctionnaires qui mettent en marche le phénomène de détournement de fonds publics au Cameroun. Dès lors que la gestion d'un budget est confiée à un individu, celui-ci en profite pour distraire des sommes énormes à son profit. Le reste à faire est la justification de ses dépenses par un système de faux et usage de faux. Des factures sont ainsi montées de toute pièce et forment d'alibi parfait. Pour mieux dissimuler cet argent, les détourneurs de fonds le gardent dans leurs domiciles de peur d'ouvrir des comptes faciles à tracer ou qui peuvent être gelés. C'est pour cette raison que ces derniers payent avec le cash ou de l'argent liquide.

Toujours dans les défaillances de la gouvernance au Cameroun, nous pouvons mentionner l'absence de redevabilité dans la fonction publique. La redevabilité peut se définir comme étant l'obligation de rendre compte de l'exercice d'une responsabilité. Elle traduit le besoin croissant de la collectivité de se procurer l'opportunité de voir et de dire si les agents publics en général et les responsables de la gestion des entités publiques en particulier ont remplis leurs cahiers de charge et s'ils se sont donné les moyens pour évaluer leurs

⁷²⁸ B. Gauthier et A. Zeufack, "governance and oil revenues in Cameroun", *Revenue Watch Project/Oxcarre/Oxford University*, 2009, pp. 12-31

performances. La redevabilité implique généralement l'existence de mécanisme de contrôle de qualité et d'audits formulés conformément à un cadre juridique préalablement arrêté, outil en vertu desquels les différents intervenants seront contraint de rendre compte du travail qu'ils effectuent ; l'absence de redevabilité et corruption font bon ménage dans les services publics et l'on retrouve en bonne place l'impunité.⁷²⁹Cette redevabilité est la chose la moins partagée dans la gestion publique au Cameroun. Elle facilite la corruption et permet aux corrompus de se la couler douce, sans aucune crainte. Ils savent qu'ils ont les mains libres et peuvent dans la mesure du possible extorquer les usagers.

De même aussi, l'administration camerounaise est tellement centralisée que lorsqu'un usager a besoin d'un service, il doit se rendre au niveau de l'administration centrale. De cette façon, il rencontre de tas de difficultés sur son chemin. Parfois même, il n'arrive pas au lieu où il doit déposer son dossier, il est bloqué net dans son évolution et doit pour cela faire recours à un facilitateur ; c'est ce dernier qui prend la charge de le mettre en contact indirect avec le haut fonctionnaire ayant la responsabilité de gérer le problème en question. Le facilitateur ne rend pas ce service gratuitement, il marchandise avec l'utilisateur et dans cette affaire, il a son gain et le haut fonctionnaire le sien.⁷³⁰Il est inutile de faire allusion à la gestion des finances publiques au Cameroun sans toutefois camper sur les différentes déviances qui l'entourent et font d'elle un problème social qui peut à terme rompre les équilibres existentiels. Cela dit, dans quel contexte, la corruption et les détournements de fonds publics représentent-ils une menace à la stabilité de l'ordre politique au Cameroun ?

3. La corruption et les détournements de fond public au Cameroun

La corruption et les détournements au Cameroun sont une évidence, chaque année, des sommes colossales d'argent sont détournées par des individus, paralysant ainsi tous les projets de développement initiés par l'administration. Depuis une décennie, les scores de corruption et détournement des fonds publics ont atteint le paroxysme. C'est pour cette raison qu'il est important d'y jeter un regard particulier, s'il est vrai que ces fléaux paralysent l'économie et le développement au Cameroun, ils créent et entretiennent les injustices sociales. Il s'agit d'un

⁷²⁹ Keutcheu, " étude diagnostique sur les pratiques... ", p. 59

⁷³⁰ Cette démarche est monnaie courante au niveau des services du gouverneur de la Région de Yaoundé. Allez y faire un tour et vous verrez le déploiement de la corruption à ce niveau lorsque des usagers s'y rendent afin de légaliser des documents administratifs ou certaines pièces.

problème social de très grande envergure qui doit être analysé. Ainsi, ils ont de nombreuses causes, et leurs conséquences sont dévastatrices pour le Cameroun.

La corruption renvoie à un contenu sémantique complexe. D'abord le Larousse 2006 le définit comme étant l'action de corrompre, son résultat. De plus, pour les auteurs de ce dictionnaire, corrompre c'est s'engager à agir contre son devoir, soudoyer.⁷³¹

Le lexique politique quant à lui affirme que la corruption est le fait pour une personne d'accepter, à raison de sa fonction ou de sa situation dans l'Etat, de rendre à d'autres personnes ou organismes des services auxquels ces derniers ne peuvent légalement prétendre, moyennant un paiement qui peut être en espèce ou en nature (voyages, voitures, maisons...). La corruption touche particulièrement les pays en développement en raison de très bas salaires des fonctionnaires, mais n'est nullement absent dans les pays développés. La corruption, lorsqu'elle est étendue et apparaît au grand jour donne lieu à des scandales.⁷³²

Les détournements de fonds publics ont aussi une définition pluridimensionnelle, mais renvoient toutes fois à un manque à gagner de l'Etat qui se fait dépouiller par un individu ou un groupe d'individus. En effet, les travailleurs fantômes ou fictifs dans les services publics est un moyen prioritaire de détournement. Il y a un grand nombre de personnes qui touchent des salaires de l'Etat pourtant ils n'existent pas. Ceci a constamment appauvrit les fonds publics. Dans ce sens, des salaires mensuels reviennent à des personnes déjà parties en retraites, déjà mortes ou alors qui ne se sont jamais présentées au lieu de service.⁷³³

Le détournement de fond public peut être défini comme le fait d'obtenir ou de retenir frauduleusement un bien appartenant à l'Etat, à une collectivité publique ou à une entreprise publique. Le détournement peut aussi être la réorientation subjective par un agent de l'Etat des fonds alloués à un projet vers un autre ; même si celui-ci sert toujours d'une certaine façon à l'intérêt général. Si par exemple, les fonds alloués à l'adduction d'eau dans une région sont réorientés unilatéralement vers une route, c'est un détournement.⁷³⁴ Il y a tout un ensemble de principes qui l'encadrent, le permettent de faire son nid et de s'enraciner dans un Etat. En ce qui concerne le Cameroun, plusieurs éléments ont été pris en compte pour

⁷³¹ *Dictionnaire Larousse de poche*, 2006, p.186

⁷³² *Lexique politique*, 7^e édition, Dalloz, 2001, p. 119

⁷³³ J. Sahr Kpundeh, " Gouvernance et Economie en Afrique. La corruption en Afrique. ", *CAFRAD IRIS*, Maryland, 2001, p. 5

⁷³⁴ I. Zekeyo, "Une socioanalyse de la lutte... p. 8

expliquer l'enracinement de ce mal dans la société. La définition de la corruption et des détournements de fonds publics ainsi cernés, il s'agit par la suite de mener une étude proprement dite de ces phénomènes dans la société camerounaise et par la suite, y élaborer leurs conséquences.

a. Les manifestations de la corruption au Cameroun

Les manifestations de la corruption touchent plusieurs domaines d'activités, les marchés publics par exemple, concernent l'achat de biens et des services, de même que la commande de travaux, par un pouvoir public tel qu'une administration nationale, une autorité locale ou les organismes qui en dépendent. Ils représentent une partie importante du produit intérieur brut (PIB) et un facteur essentiel de développement d'un pays. Une bonne gestion des marchés publics permet de réaliser des économies sur les dépenses de l'Etat, de lutter contre la pauvreté et à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.⁷³⁵

Il est facile de comprendre l'importance des marchés publics dans le développement d'un pays. Un dysfonctionnement et une mauvaise gestion de ce dernier, a une incidence sur le produit intérieur brut. Une malversation dans ce domaine peut hypothéquer le développement de tout un pays et donner raison à Axelle Kabou qui se questionnait dans un ouvrage, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*

Au regard de tout ce qui précède, la corruption au Cameroun se manifeste dans plusieurs domaines d'activités de l'Etat. Les agents et fonctionnaires de l'Etat se font monnayer leurs services par les usagers qui en ont besoin. C'est alors que des sommes colossales leur sont versées en contre partie de leurs services ou alors pour payer leur silence sur un travail mal fait. Dans cette logique, le gouvernement en sort perdant, puisque les édifices construits ne mettent pas le temps requis et doivent être refaits dans des brefs délais. La corruption telle que vécue au Cameroun, a des conséquences inestimables. Il est de notre devoir d'y jeter un regard introspectif.

b. Les conséquences de la corruption au Cameroun

La corruption a des conséquences sur la société camerounaise. Elle est même un handicap sérieux dans le fonctionnement harmonieux de la société. Elle peut évoluer et devenir un motif de désagrégation de la société. La corruption crée des frustrations chez les

⁷³⁵ Organisation internationale de droit du développement, " Les marchés publics dans les pays en développement. Leçons apprises des activités récentes de l'IDLO ", Italie, Rome, 2007 p. 1

populations et peut mener à l'explosion de la violence et par ce fait, menacer l'ordre politique au Cameroun.

La corruption annihile tout simplement la valeur de la justice et de ses hommes. La justice devient diluée, partielle et injuste. Les jugements rendus ne sont plus égaux pour des causes égales ; ils sont plutôt faux et impartiaux. Le juge corrompu donne des arrêts de jugement où les motifs sont inconséquents avec les peines et l'interprétation des textes devient incorrecte. Les populations perdent dans ce sens la confiance en la justice. La corruption de personnes qui ont une certaine influence dans l'administration de la justice sape la confiance publique dans le système légal. Il y a donc une justice à double tranchant : l'une pour les riches et l'autre pour les pauvres. De telles attitudes sont dues au fait que pour exercer une influence discutable, il faut connaître certaines personnes, disposé de l'argent.⁷³⁶

Dans ce sens, la corruption dans la justice peut être à l'avant-garde d'une explosion des tensions sociale dans un Etat. En l'absence de la confiance en la justice, les populations utilisent d'autres moyens pour se faire justice. Il peut avoir des représailles de ces derniers contre les dépositaires de la justice. Il y a la naissance et la consolidation d'un ressentiment de la part des populations qui se sentent délaissés par une institution qui devrait normalement rendre justice. Cette situation peut être à l'avant-garde des revendications sociales. La violence devient généralement l'arme utilisée pour ceux qui se sentent incompris et dupés par une justice injuste. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'est née la justice populaire. Un brigand est pris sur le fait, puis emmener dans un commissariat. Au lieu qu'il purge sa peine, il est relâché quelques jours plus tard par ce que ses proches ont rassemblé une somme d'argent qu'ils ont versé aux jurés. La population, voyant ces méthodes abjectes prennent d'autres initiatives et décident de se faire justice.

L'injustice peut créer ce qu'il y a lieu de nommer l'Etat de jungle ou la loi de la jungle ; un lieu dans lequel règne la loi du plus fort, du plus puissant ou du plus riche, et où les règles sociales sont ostensiblement tournées en dérision. Un Etat dans lequel la justice est corrompue, pose un problème de valeurs, lorsque nous savons d'ailleurs que la justice joue un rôle très important dans une société, qu'elle permet de raffermir le lien social. Le mal est bien à craindre puisqu'il peut mener à la destruction de toute une société.

La corruption est *sociocide*, permettez-nous le néologisme, pour signifier tout simplement qu'elle détruit la société, par ce qu'elle ne permet pas la construction d'une

⁷³⁶ Sahr Kpundeh, "Gouvernance en Afrique...", p. 5

société solide, fondée sur la valorisation de l'individu. La corruption tue la société et la déséquilibre. Les hommes naissent égaux en droit dans une société où les fonctions sociales sont différenciées et complémentaires, et où la société offre à chacun de ses membres, à travers les structures de formations, une égalité de chance d'accéder à des rôles et titres, au moyen de l'effort personnel. Le manque d'objectivité dans les recrutements et la gestion des ressources humaines se moquent du principe social d'égalité des chances ; elle se moque également du rôle attribué à la structure de formation comme telle. Elle ouvre à n'importe qui, l'accès à n'importe quel poste.⁷³⁷

L'argent peut désormais tout acheter et ceux qui n'en détiennent pas, malgré leurs compétences sont exclus. Ce sont les personnes sans niveaux qui ont accès aux postes. Il ne faut pas attendre des bons résultats de ces agents. La société toute entière prend un coup car les valeurs cardinales sont abandonnées. Le goût de l'effort est néantisé et la société est tirée vers le bas. L'argent remplace en effet les capacités et quiconque en détient peut se hisser sur les cimes de la société. Le principe de probité est évacué. Cette situation crée un ressentiment de la part des intellectuels et consolide chez ces derniers une colère latente qui peut exploser à tout moment et créer un caillot de violence. La corruption est à la base des frustrations des individus. C'est pour cette raison que vous verez des personnes aigris, tirer à boulet de canon sur le gouvernement et mettre tout en œuvre pour le discréditer. Vous n'avez qu'à observer le comportement de certains opposants camerounais pour en avoir la preuve. Ils passent leur temps à émettre des critiques plates, sans rien apporter de concret comme solution. Ils se comportent comme des agitateurs et veulent monter certaines personnes contre les autorités publiques. C'est aussi parmi ces frustrés que les terroristes recrutent. Alors, la corruption et les détournements de fond public désorganisent la société.

La solidarité sociale est vouée à l'échec et la jungle s'installe. Les individualismes de toutes sortes font surface. Le vivre ensemble scandé par les personnalités de l'Etat ne peut plus avoir la même réception que par le passé. Une révolution peut se mettre en place, et opposée ceux qui ont pris en otage l'Etat contre les laissés pour compte qui préfèrent la violence pour changer les choses. La corruption qui vient se lier aux difficultés quotidiennes des camerounais, peut être une poudrière et mener à une explosion sociale.

⁷³⁷ Titi Nwell, (s/dir.), "De la corruption...", p. 92

La corruption est une menace, elle aggrave les inégalités sociales et compromet la stabilité.⁷³⁸ Les détournements des fonds des deniers publics ne concourent qu'à l'appauvrissement des populations. D'après un rapport de mai 2007 du contrôle supérieur de l'Etat, il est estimé à plus de 1845 milliards de francs CFA le montant des distractions des deniers publics opérés entre 1998 et 2004, soit 300 milliards par an. Ce rapport résume de cette façon les détournements en question : distraction des fonds ; livraison partielle ou fictive ; surfacturation ; recrutement irréguliers du personnel. Le constat qui est fait à ce niveau c'est que cette somme représente à elle seule le budget du Cameroun pour l'année 2006 qui était de 1861 milliards de francs CFA. Or le budget d'un pays sert entre autre à améliorer les conditions de vie des populations comme le désenclavement des villages, l'adduction d'eau, bref, à l'amélioration du cadre de vie des populations. Malheureusement, le constat qui a été fait, c'est que les pontes du régime se mettaient plein les poches.

La corruption fait surgir la mauvaise conscience des uns et des autres, la solidarité sociale cesse d'exister et se transforme plutôt en une lutte permanente. La corruption peut être à l'avant-garde des mouvements d'humeurs très importants dans une société et mener à la déstabilisation politique. La colère généralisée en matière de corruption s'est exprimée ouvertement depuis le début des années 1990, à l'instigation des mouvements pro-démocratiques qui ont incité de nombreuses personnes à se joindre au débat politique et à s'organiser. Des protestations dans les rues, des grèves et d'autres manifestations de colère ont incité des gens à chasser des dirigeants impopulaires en se révoltants. Il faut désormais rendre compte, le cas échéant peut embraser la société toute entière.⁷³⁹Tous ces détournements de fonds publics et la corruption tirent les sociétés vers le bas et permettent à la pauvreté et au chômage de s'installer.

La corruption et les détournements de fonds publics au Cameroun, sont une menace à l'ordre politique. Dans le contexte où, l'ordre politique revient à la protection civile. Nous nous référons ici à la loi n° 73 / 12, du 07 décembre 1973, portant organisation générale de la protection civile. Dans son article premier, elle nous permet de comprendre en quoi consiste justement la protection civile. Elle a pour objet d'assurer en permanence la protection des personnes et des biens. Cette protection est un fait politique, incarné par bon nombre de

⁷³⁸ Quatrième sessions de la conférence des Nations Unies contre la corruption, Marrakech, 24-28 octobre 2011, p. 1

⁷³⁹ Sahr Kpundeh, " Gouvernance et économie... ", p. 6

ministres, dont celui en charge de l'administration territoriale et celui des forces armées.⁷⁴⁰ L'une des raisons d'être de tout gouvernement est de protéger ses citoyens, assurer la sécurité des personnes et des biens. Cette responsabilité de l'Etat est inscrite dans le préambule de la constitution.⁷⁴¹ Ainsi, lorsque l'insécurité va de plus en plus grandissante au Cameroun, nous comprenons aisément qu'il y a une volonté pour certains individus de mettre en péril l'ordre politique.

Concernant justement les détournements et la corruption, Achile Mbembe⁷⁴² parle de nouveaux modes de constitution de la propriété privée. Ceci concerne en effet certaines pontes du régime, qui s'enrichissent vite, en marge de toute légalité. De même aussi, en réaction à cet enrichissement, les laisser pour-compte pensent que le vol peut équilibrer les choses. Le vol devient ainsi le symbole du partage, dans une société dans laquelle il faut " tout prendre gratuitement". Cet auteur fait un rapprochement entre les inégalités sociales et la violence enregistrée dans la société camerounaise. Il établit un fondement politique à l'insécurité. Nous pouvons ainsi admettre que l'Etat est autogéré, pour reprendre les termes de Jean Pierre Azam. Cette hypothèse de l'Etat autogéré signifie que le gouvernement est plus intéressé par le bien-être des agents de l'Etat que par celui de la population dans son ensemble.⁷⁴³

Il est donc important de faire un rapprochement entre la corruption, les détournements de fonds publics et la montée de l'insécurité au Cameroun. Le Président du MANIDEM (Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance), Anicet Ekani affirme d'ailleurs à ce propos que " c'est l'insécurité économique, sociale, sanitaire qui est à l'origine de l'insécurité et du grand banditisme. Les frustrés se font recruter dans des mouvements extrémistes et dans des gangs de grand banditisme. Tout ceci est la conséquence de l'oisiveté à laquelle les jeunes sont soumis. Alors, ils se prêtent à des jeux dangereux parmi lesquels la consommation des drogues. Il n'est donc pas surprenant de les retrouver dans tous les sales coups⁷⁴⁴. Dans la société camerounaise, l'homme est un loup pour l'homme, et l'exemple vient d'en haut.⁷⁴⁵ Sindjoun Pokam va renchérir en affirmant que :

⁷⁴⁰ ANY, *J.O.C.*, 1973, p. 435

⁷⁴¹ *La Nouvelle Expression*, n° 644, vendredi 24 mars 2000, p. 5

⁷⁴² A. Mbembe, *Du gouvernement privé indirect*, Dakar, Codesria, 1999, p. 97

⁷⁴³ J. P. Azam, " L'Etat autogéré en Afrique" *Revue d'Economie du Développement*, n° 4 pp. 3-19, 1999

⁷⁴⁴ Lire Jean Marc Ela, *Afrique, l'irruption des pauvres. Société contre pouvoir, ingérance, argent*, Paris, L'Harmattan, 1994.

⁷⁴⁵ A. Ekani, 65 ans, homme politique camerounais, 22 mars 2018 à Douala

toute la situation d'insécurité que le Cameroun vit, n'est que le corollaire de l'Etat criminel instauré par le régime de monsieur Paul Biya : un régime de corruption, de banditisme, de criminalité ; un régime dans lequel la criminalité est instaurée par le haut, avec des dirigeants qui pillent de manière ostentatoire et avec abus les caisses de l'Etat. Ils bloquent toute initiative de développement, si bien que tous les frustrés empruntent des chemins anarchiques en termes de compensation. La criminalité à laquelle nous assistons aujourd'hui est la forme ultime de la corruption systématique et généralisée qui s'est emparée du corps politique camerounais.⁷⁴⁶

Au regard de tous ces éléments, force est de reconnaître que la corruption et les détournements de fonds publics ont une incidence néfaste sur l'ordre politique au Cameroun. L'enrichissement phénoménal de certaines pontes du régime, crée des frustrations parmi le plus grand nombre de la population qui se trouve en marge du système. C'est parmi ces frustrés que se recrute les extrémistes et les bandis de grand chemin, qui mettent en facteur l'ordre politique, en créant un état de guerre et d'insécurité au Cameroun. L'homme devient un loup pour l'homme.

4. La surenchère et le durcissement de la vie : la crise alimentaire

La généralisation de la hausse des prix des aliments de base et des denrées de première nécessité dans la plupart des pays du monde et dans ceux en voie de développement essentiellement, est le résultat du processus de la mondialisation et de l'interconnexion planétaire. La hausse a accrue le risque de famine et a exposé les populations pauvres à la mal nutrition, ce qui a conduit à plusieurs manifestations autour de la planète. On a même constaté en 2008 que l'ampleur et la gravité de la crise était tel qu'un certain nombre de pays ont frôlé l'instabilité politique, économique et sociale, suite aux émeutes dites « de la faim », qui se sont multipliées, et qui ont pris de plus en plus de tournures violentes. Cette colère populaire des "ventres creux" a effectivement constitué pendant l'année 2008 une menace sans égal pour la stabilité dans certains pays comme le Cameroun. Cette crise alimentaire qui touchait plusieurs pays, aussi bien en Asie qu'en Afrique, a poussé des gouvernements à adopter une batterie de mesures urgentes pour contenir les prix et les stabiliser à un niveau acceptable. La Chine, l'Inde et la Thaïlande par exemple prohibèrent l'exportation du riz⁷⁴⁷. Ces mesures ont davantage aggravé le manque de ce produit sur les marchés camerounais et le corollaire fut la hausse vertigineuse des prix. Avec les avancées dans le domaine de l'agriculture, comment le monde peut-il traverser une crise de cette ampleur ? Cette interrogation est au centre du débat et nous permettra de trouver les origines de cette crise qui a fait couler le sang au Cameroun.

⁷⁴⁶ *Le Messager*, n° 1048, 31 mars 2000, p. 3

⁷⁴⁷F. C. Ouedraogo, " Vie chère : causes apparentes et cachées", Le faso.net (consulté le 29 avril 2017 à 15 heures

Mais avant d'aborder cette parcelle, le mieux sera de faire un état de la situation : comment se présente cette crise ?

a. Etat de la situation

La crise des surprimes a obligé les investisseurs et les spéculateurs à trouver des alternatives à leurs placements pour dégager des plus-values compensatoires. C'est ainsi que le marché de l'énergie et celui des produits agricoles ont été assaillis par une forte demande spéculative, entraînant dans son sillage le renchérissement des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires. Dans ce contexte mondial morose, les hausses de prix se propagent en chaîne aux différents pays africains, touchant de plein fouet leurs économies qui restent liées et dépendant des marchés mondiaux. La hausse des prix du transport, du fret de l'assurance, ainsi que la généralisation de l'incertitude n'ont fait qu'aggraver la situation, en augmentant les prix sur les marchés régionaux des produits substituables, et concurrents, dans les pays africains dépendant des importations.⁷⁴⁸

Dans l'absolue, le prix de la tonne de blé est passé de 170 à 400 dollars entre le 07 et le 08 mars, la tonne de riz quant à elle, a atteint en début avril 700 dollars alors qu'elle ne coûtait que 300 dollars un an auparavant. En parallèle à ces hausses, le baril du pétrole brut a vu son prix atteindre 147 dollars en juillet 2008, contre 45 dollars un an auparavant. Ainsi, en moins d'un an, les augmentations des prix des produits alimentaires ont été de l'ordre de plus de 60%, cette situation alarmante pour les pays d'Afrique peut plonger des dizaines de millions de personnes dans la famine, même les pays qui étaient déjà sur la voie de l'autosuffisance alimentaire sont touchés par la crise alimentaire.⁷⁴⁹

La remarque qu'il y a lieu de faire est que les conséquences de cette crise ne sont pas les mêmes dans tous les pays touchés ; chaque pays y réagit en fonction de ses capacités de développement dans le domaine agricole et aussi en fonction des politiques économiques dans le domaine des importations et des exportations, mais surtout sur la nature des produits les plus consommés par les populations des pays en question. La banque mondiale (BM) a estimé au tout début de la crise que 33 pays étaient très exposés et connaîtront certainement des troubles politiques et des désordres sociaux ; tandis que la FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, évaluait ce nombre à 37 pays, africains pour la plupart. Cela est dû essentiellement au fait que ce sont les plus pauvres et les moins nantis qui

⁷⁴⁸P. Janin, " Crise alimentaire mondiale. Désordre et débats", in Janin P. et Giblin B., 2008, pp. 9-13

⁷⁴⁹ *Ibid*, p. 70

devaient en subir les conséquences. Dans les pays les plus pauvres, le budget alimentaire constitue plus de 70% du budget total d'un ménage. D'ailleurs, si nous prenons le cas du Cameroun, nous constatons que 60% de sa population vie au seuil de la pauvreté avec moins d'un dollar par jour⁷⁵⁰, ce qui signifie que le dédoublement des prix des denrées alimentaires de ces deux dernières années va aggraver la misère des personnes à bas revenus.

Au regard de tout ce qui précède, fort est de constater que l'Afrique en général et le Cameroun en particulier sont mal barrés. La crise alimentaire fait rage et ne laisse personne à l'écart. La misère sévit dans les ménages qui sont mêmes obligés de réduire les repas en quantité et en qualité. Cette situation de pénurie mène à des violences dans les Etats et peuvent mener à une déstabilisation politique, s'il est vrai que les plus démunis, les plus touchés par cette crise sont aussi les plus nombreux. Alors, un mouvement d'humeur complet de cette population qui meurt de faim peut être à l'avant-garde d'une révolution, ce qui confère une importance capitale à ce phénomène (qui mérite d'ailleurs une étude profonde). Dans le but de mieux cerner les contours de la crise alimentaire qui a ébranlé la paix et la stabilité sociale en 2008, le mieux sera de comprendre ses causes. Ainsi, quelles sont les causes de la crise alimentaire de 2008 ?

b. Les causes de la crise alimentaire

Plusieurs éléments se sont conjugués pour imprimer la tendance actuelle (2008) de la hausse des prix de produits de première nécessité. Nous pouvons citer entre autre l'augmentation de la population et la hausse de la consommation, le déséquilibre entre l'offre et la demande, la limitation des stocks, les changements climatiques, la hausse des coûts des intrants et les politiques de développement erronées.

L'augmentation de la population constitue un élément de taille pesant sur la demande alimentaire, l'offre étant incapable de suivre, cela crée une tension sur les prix. Dans ce cas, certains gouvernements ne maîtrisent pas la croissance de leur population pour faire un rapport exhaustif avec la demande. Le corolaire est donc l'insuffisance des quantités disponibles sur les marchés, ces quantités ne peuvent même pas couvrir les besoins de la population. Le Cameroun par exemple, ne maîtrisait plus la croissance de sa population puisqu'il avait mis plus d'une décennie avant de refaire un recensement. Tous ces éléments jouent dans la politique de l'importation des produits de première nécessité. Lorsque cet

⁷⁵⁰Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Cameroun, avril 2003, p.38

élément n'est pas maîtriser, il y a des pénuries, et lorsque la distribution ne peut pas se faire dans toutes les zones les prix augmentent.⁷⁵¹

Dans le même sillage, il y a la limitation des stocks qui jouent en la faveur de la hausse des prix des produits de première nécessité dans les marchés. En effet, des pays grands producteurs et consommateurs de riz comme la Chine et le Japon, ont réagi aux premières hausses en limitant leurs stocks à l'export, ce qui a entraîné une raréfaction des transactions sur le riz et a orienté ses prix de plus en plus à la hausse. Nous savons pourtant que l'abondance d'un produit sur le marché fait en sorte que son prix soit réduit à la baisse, mais le contraire permet une flambée dudit produit sur les marchés. En 2008, les camerounais se sont retrouvés dans la dernière situation si bien que le riz était introuvable dans les marchés et les ménagères en pâtissaient au regard de l'instabilité des prix. Ces pénuries venaient aussi des gros exportateurs véreux qui cachaient des stocks afin de maintenir les prix hauts et se faire des bénéfices énormes.⁷⁵²

Les changements climatiques ne sont pas à sous-estimer dans cette croisade. Il y a eu un réchauffement climatique de la planète, des sécheresses et des inondations qui ont aggravées la situation. Ces éléments climatiques ont joué sur la production. En Amérique du Sud par exemple, les inondations ont entraîné l'endommagement de près de 40% de la récolte de l'oléagineux de type Colza utilisé dans la fabrication de l'huile ; dans les pays de l'Afrique subsaharienne, les calendriers de culture ont été modifiés par les changements climatiques, de la sorte, les planteurs dans les zones rurales ont vu leurs récoltes desséchées par le soleil, pourtant les agriculteurs pouvaient amortir l'insuffisance créée par les défaillances des exportations des produits de première nécessité. La production était très mauvaise et ne pouvait pas satisfaire à la demande des populations toujours exponentielle.⁷⁵³

A toutes ces causes, viennent se greffer la hausse des prix des produits pétroliers. Cette hausse a eu une incidence sur les produits alimentaires, réduisant ainsi la possibilité pour les petits revenus à accéder aux produits alimentaires de première nécessité⁷⁵⁴. Dans la distribution des produits, le transport joue un rôle très important, en fait, les deux sont liés. Pour un produit acheté dans la capitale camerounaise à 700 francs CFA, les consommateurs des campagnes l'achètent à 1000 francs CFA, incluant les frais de transport.

⁷⁵¹P. Janin et C.-d. de Suremain, " La question alimentaire en Afrique : risque et politisation", Paris, PUF, *Revue Tiers-Monde*, 2005, N° 184, pp. 727-859

⁷⁵² P. Janin, *Les enjeux de la crise alimentaire mondiale*, Paris, La Découverte, Hérodote, 2009, p. 43

⁷⁵³F. C. Ouedraogo, " Vie chère : causes apparentes et cachées", Le faso.net

⁷⁵⁴*Ibid.*

Dans cette logique, lorsque le prix du carburant à la pompe est en hausse au Cameroun durant la période étudiée, les prix des denrées alimentaires eux aussi flambent et leur rareté assombrit davantage le tableau. A la hausse du prix des produits pétroliers, nous pouvons ajouter le mauvais choix des politiques de développement adoptées par les pays en développement. Les politiques de développement ont été imposées à certains pays par les institutions internationales pendant la crise économique des années 1980.⁷⁵⁵ Les Plans d'Ajustement Structurels (PAS) pour ne pas les nommer, ont donné des résultats alarmant et étaient en fait une action mise sur pied afin de réduire la dette des pays africains qui s'aggravait au fil du temps. Le PAS préconisa la priorité aux cultures d'exportation, au détriment des cultures vivrières locales qui constituaient le grenier des populations⁷⁵⁶. Au Cameroun, les plans quinquennaux avaient été abandonnés dès 1989. Cette nouvelle politique économique mit en facteur l'agriculture vivrière qui ne bénéficiait pas des subventions de l'Etat. Ce domaine agricole est resté embryonnaire et géré par des petits planteurs. Les récoltes de ces derniers ne pouvaient en aucun cas pallier aux effets de la crise alimentaire, puisque même dans la zone rurale la pénurie se faisait ressentir, malgré la limitation des stocks opérée par les cultivateurs. Lorsque ces produits se retrouvaient dans les marchés, les prix flambaient au rythme de la rareté et des quantités disponibles.⁷⁵⁷

La crise alimentaire qui a touché le monde en 2008 a eu des effets ravageurs dans la presque totalité des pays. La rareté des produits alimentaires de première nécessité donna lieu à la flambé des prix sur les marchés. Les pays africains ont été les plus touchés dans cette affaire puisqu'ils ont basé leur économie sur l'exportation des produits alimentaires. Or lorsque l'augmentation des produits se fit ressentir, les gros producteurs et consommateurs en même temps, limitaient les stocks voués au marché mondial. Les produits se raréfiaient et la conséquence logique fut leur flambée dans les marchés. Plusieurs éléments expliquent l'origine de cette crise alimentaire et tiennent en plusieurs points à savoir l'augmentation de la population, les changements climatiques et le réchauffement de la planète, la limitation des stocks, la hausse du prix du carburant qui influença le cout des transports en donnant une valeur ajoutée aux produits alimentaires. Les plus pauvres et les plus démunis furent les plus touchés par cette crise si bien que la vie pour eux devint une

⁷⁵⁵M. Dufumier et P. Hugon, " Les émeutes de la faim : du sous-investissement agricole à la crise sociopolitique", in *Revue du Tiers-Monde*, N° 196,2008, pp. 927-934

⁷⁵⁶ Ph. de Boeck et Alc. Honwana, " Enfants, jeunes et politique africaine", *Politique Africaine*, N° 80, 1998, pp. 5-110

⁷⁵⁷ L. Delcourt, " Mobilisations dans le Sud face à la crise alimentaire", in *Etat des résistances dans le sud face à la crise alimentaire*, Paris, 2008, p. 103

véritable course de fond. Les frustrations de ces derniers menèrent à un mouvement d'humeur baptisé « les émeutes de la faim ». La crise alimentaire inaugura la rupture du lien social au Cameroun.

III. L'EXPERIMENTATION DE LA RUPTURE DU LIEN SOCIO-ECONOMIQUE : LES EMEUTES DE FEVRIER 2008

Les émeutes de février 2008 sont des événements récents, puisqu'elles ont eu lieu il y a de cela 13ans ; certaines blessures sont encore ouvertes. Plusieurs informateurs n'ont pas eu le courage de nous recevoir, de peur des représailles. D'autres par contre, ont fait recours à l'anonymat et ne se sont pas prononcés sur un certain nombre de questions. Lorsque nous posions la question de savoir : où aviez vous emmener les manifestants arrêtés ? Dans quelles conditions étaient-ils détenus ? Y a-t'il eu des morts, si oui combien ? Ils restaient muets ou les contournaient simplement. Cette situation nous a permis de comprendre qu'il y avait enguille sous roche.

Les familles des victimes, surtout dans la zone de Douala, ont refusé catégoriquement de nous recevoir. Nous avons constaté aussi qu'une peur les animait. Même lorsque nous leur proposition l'option de l'anonymat, ils se figeaient toujours et aucune langue ne se déliait. Toutefois, certaines personnes nous ont reçues et nous avons pu rendre compte des événements de février 2008 au Cameroun.

Du 23 au 29 février 2008, le Cameroun a été le théâtre de violentes manifestations sociales que les observateurs ont appelé "les émeutes de la faim". C'est un facteur politique-le projet de modification constitutionnelle, perçue comme une perspective de prolongement de la mauvaise gouvernance du régime du Président Paul Biya qui, conjugué avec la hausse des prix du carburant et des denrées alimentaires, a servi de déclencheur au soulèvement populaire. A la suite de l'appel à la grève des principaux syndicats de transporteurs contre la hausse du prix du carburant, les populations, notamment les jeunes, ont pris d'assaut les rues des principales villes de cinq provinces du Sud-Cameroun : les provinces du Sud-ouest, du Nord-Ouest, l'Ouest, le Centre et le Littoral, avec des revendications socio-économiques, civiques et politiques. Face à l'ampleur du mouvement social, les forces de sécurités ont été déployées en nombre sur le terrain avec des moyens souvent disproportionnés pour contenir des populations aux mains nues.⁷⁵⁸De toute part, ce fut l'installation de la violence. Ce mouvement d'humeur avait des causes aussi bien politiques que sociales et économiques. Il y

⁷⁵⁸ ACAT-Littoral et ACAT-France, " Cameroun : 25-29 février 2008, une répression sanglante à huis clos", p. 5

a eu une juxtaposition de ces causes avec cependant une prévalence des causes sociales. Il est important par la suite de mener une analyse sur ces causes.

1. Les causes des émeutes

Les émeutes de février 2008 ont été des mouvements d'humeurs sans précédent et qui ont menacé l'ordre politique au Cameroun. Ces émeutes ont eu plusieurs causes que nous avons regroupées sur deux plans à savoir, le plan politique et le plan socio-économique. L'étude de ces différentes causes fera l'objet de l'analyse qui suit.

a. Au plan politique

Dans le cadre politique, les émeutes de février tirent leurs origines bien avant l'année 2008. En effet, depuis 2007, plusieurs dignitaires du RDPC, le parti au pouvoir appelaient individuellement à la modification de la constitution afin de permettre au Président Paul Biya de briguer un nouveau mandat en 2011, pourtant interdit par la constitution. Face à ce désir, les partis politiques de l'opposition exprimaient leur mécontentement. C'était en effet, "le seul moyen que nous avons pour nous débarrasser de ce candidat qui s'éternisait au pouvoir. Mais, son comportement sur la scène politique vouait nos expériences à l'échec. Il nous fallait trouver une autre méthode, qui tenait à la révolte⁷⁵⁹. Face à cette désillusion, ils avertissaient une manifestation prochaine si la constitution venait à être modifiée. Le 06 novembre 2007, lors de la commémoration de son investiture à la tête de l'Etat camerounais, les membres du RDPC lançaient un appel publiquement à la révision de la constitution. Cet appel ne resta pas stérile puisque le 31 décembre 2007, à l'occasion des vœux du nouvel an, sa volonté de réviser la constitution fut martelée. Il s'accrochait ainsi sur les différents appels de ses paires du parti qui lui mettaient la pression dans ce sens. Le véritable problème se trouvait au niveau de l'article VI qui limitait les mandats présidentiels et qui mettait Paul Biya hors-jeu. Il envisagea alors de modifier cet article qui posait justement problème.⁷⁶⁰

Cette modification ne pouvait être acceptée par l'opposition qui trouvait en cet acte un moyen visant à maintenir Paul Biya au pouvoir après 2011. " Il savait pertinemment (Paul Biya) que cette proposition passerait à l'Assemblée Nationale car son parti y détenait la majorité absolue. La constitution qui posait problème ici permettait au président un mandat

⁷⁵⁹ Elimbi Lobe, 63 ans, homme politique camerounais, 12 août 2017 à Douala

⁷⁶⁰ "Cameroun : 25-29 février 2008...", p. 7

renouvelable une seule fois. Il était déjà à son deuxième mandat et devait normalement prendre une retraite. Mais il préféra modifier cette constitution en vue de se représenter indéfiniment à la présidentielle."⁷⁶¹ L'opposition voyait en cet acte une arnaque et faisait comprendre que des manifestations antirévisionnistes auront lieu au Cameroun. Il est donc évident que "dans le domaine politique, la tentative de modification de la constitution pour permettre au Président Biya de briguer un mandat supplémentaire en 2011"⁷⁶², est à l'avant-garde des émeutes de 2008

Le contexte politique avant les émeutes de février 2008 était très tendu. Le révisionnisme constitutionnel annoncé par le Président de la République cristallisait les tensions dans les rangs de l'opposition. Des actions étaient alors menées afin de montrer le désaccord. Ayant pris conscience de la tension qui prévalait, l'administration s'arrangeait à museler les masses à travers l'interdiction des manifestations. L'ACAT du Littoral est d'ailleurs clair sur ce point et mentionne que dans le domaine des libertés civiques, le musellement des populations et des médias est une des causes des émeutes de février 2008 au Cameroun.⁷⁶³ L'administration le faisait sans toutefois compter sur la témérité de certains opposants qui bravaient cet interdit. C'est ainsi que :

M. Mboua Massock, militant non-conformiste, tient ainsi plusieurs meetings dans les quartiers de Douala en début février 2008, et tente d'organiser des marches de protestation contre le projet de réforme constitutionnelle. Conformément aux injonctions du gouverneur de la province, les forces de l'ordre dispersent les manifestants qui se rassemblent pour écouter M. Mboua Massock.⁷⁶⁴

Dans la même lancée, le 13 février, le leader du *Social Democratic Front* (SDF) Ni John Fru Ndi donna à Douala une conférence de presse portant sur la réforme constitutionnelle et il eut des heurts entre les forces de l'ordre et les participants à ladite conférence. Les télécommunications étaient entrés dans la danse et multipliaient des programmes sur cette actualité, ils diffusaient des images d'affrontements entre les forces de l'ordre et les opposants.⁷⁶⁵

Malgré la résistance de l'opposition, la constitution du Cameroun fut modifiée à leur grand désarroi. Pauline Biyong, membre de la société civile camerounaise l'exprime en ces termes : " nous avons battu campagne pour que la loi constitutionnelle ne soit pas

⁷⁶¹ Elimbi Lobe, 63 ans, homme politique camerounais, 12 août 2017, à Douala

⁷⁶² (ACAT) Littoral, "Cameroun : émeutes de février 2008, suivit des recommandations ; vers une indifférence des pouvoirs publics ?", rapport 2012, p.4

⁷⁶³ *Ibid.*

⁷⁶⁴ ACAT-Littoral et ACAT-France, " Cameroun: 25-29...", p. 9

⁷⁶⁵ *Ibid.*

modifiée, mais nous sommes désolés de constater qu'en le faisant, le renouveau bloque l'alternance... Une poignée de fonctionnaires, une oligarchie ploutocratique a pris en otage tout un Etat"⁷⁶⁶. Le niveau de confiance au régime en place était nul. Si en deux décennies il a mené le Cameroun vers le fond du gouffre, ce ne sera pas lors du prochain mandat qu'il le relèvera. La décision prise était celle de résister à la modification constitutionnelle.

Voilà en quelque sorte l'atmosphère politique au Cameroun à la veille des émeutes de février 2008. Face au désir de révision constitutionnelle par le parti au pouvoir, s'opposait le refus de l'opposition à qui il était interdit de manifester. La colère ne faisait que s'accumulée dans les esprits et pouvait à tout moment exploser. Qu'en était-il sur le plan socio-économique ?

b. Au plan socio-économique

Les vingt-six dernières années de pouvoir de Paul Biya étaient globalement jugées avec sévérité par les Camerounais. Depuis son accession à la tête de l'Etat, la situation économique n'a fait que se dégrader, entraînant du coup une détérioration constante de la situation sociale : corruption, chômage, pauvreté, misère, insécurité. Les populations vivent avec moins d'un dollar par jour. Leur trend de vie est très bas et les injustices sociales sont palpables. Ces populations font du Président et de son entourage les responsables de la misère qui les accable. Ils sont convaincus que le gouvernement est insensible ou même indifférent à leurs attentes. Cette constitution qu'il ne fallait pas toucher était appréciée par la plus grande partie des Camerounais, puisque,

Ils croyaient en la constitution qui limitait les mandats du Président de la République. Les camerounais étaient fatigués de voir et de revoir les mêes têtes aux affaire. Ils voulaient un changement, et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils résistaient à l'amendement de la constitution. La révision constitutionnelle tendait à obstruer l'espoir d'un changement politique et pérennisait un régime estimé à l'origine de la précarité et des mauvaises conditions de vie actuelles.⁷⁶⁷

Nombres d'individus luttent chaque jour pour gagner l'argent indispensable à leur survie, sans savoir s'ils y parviendront, ni à fortiori quel en sera le montant. Se nourrir est un combat journalier. Avec l'équivalent d'un ou de deux euros par jour, de très nombreux ménages doivent à la fois se nourrir, se soigner et éduquer leurs enfants, ce qui implique des choix drastiques et parfois, des renoncements en terme de priorité essentielles. Dans un tel halo d'incertitude et de précarité, il paraît difficile de se poser comme acteur de sa propre vie. Les promesses non tenues, l'enrichissement illicite, le régime d'impunité qui règne souvent, pèse

⁷⁶⁶ F. Eboussi Boulaga (sous la dir.), *L'état du Cameroun 2008*, Yaoundé, Terroir, 2009, pp. 24-25

⁷⁶⁷ P. Biyong, 62 ans, membre de la société civile camerounaise, 16 janvier 2017, à Douala

aussi lourd que le prix du riz et le manque d'argent. Ils contribuent à nourrir le désenchantement des jeunes et expliquent leur errance psychologique. Cette réalité urbaine constitue la mise sous tension des individus.⁷⁶⁸

A travers ce qui précède, il ressort avec évidence que la pauvreté des ménages est à l'avant-garde des émeutes de février 2008 au Cameroun. La hausse de prix des denrées alimentaires fait en sorte que chaque individu prenne conscience de sa situation singulière. Celle de ne pas satisfaire aux besoins primaires de sa famille, au regard de ses revenus qui sont réduits à une misère. A contrario, dans la même société, il y a des individus qui vivent dans un snobisme sans équivalent et qui se sont enrichis pour la plupart sur le dos de leurs concitoyens par des détournements des fonds publics. Pire encore, le score des détourneurs et des corrompus est exorbitant et le principe d'impunité vient mettre la dernière touche de pinceau à ce tableau lugubre. Il y a alors une colère latente qui bouillonne dans le fort intérieur des individus pauvres à tel point que des comportements de plus en plus violents sont enregistrés dans la sphère sociale. Nous pouvons comprendre que cette société qui est malade, est au bord de la rupture et il ne manque plus qu'un alibi pour que cette colère explose et se manifeste. Voilà élaboré en quelque sorte la description morale de la société camerounaise à l'aube des émeutes de février 2008. Vous convenez avec nous que ce fut une période de tension latente qui cherchait un terrain propice pour se manifester.

Le pays tout entier se trouvait dans une sorte de paix armée, c'est-à-dire une paix de façade prête à être rompue à tout moment. Dans cette configuration, la moindre faille mettrait le feu aux poudres. Pendant que certaines élites s'enrichissaient par des moyens on ne peut plus malhonnêtes, la plus grande partie de la population croupie dans la misère indescrivable. Ils vivaient au seuil de la pauvreté et ne parvenaient pas à s'alimenter normalement. Une misère ne venant pas seule, la flambée des prix des denrées venaient aussi se greffer à cette situation déjà précaire. Ce fut le coup de grâce, on aurait dit que tout était planifié pour exterminer les pauvres et les plus démunis.

Les populations étaient écrasées par cette misère mais avaient espoir que le changement d'homme politique à la tête de l'Etat serait salutaire pour eux. Or depuis quelques mois déjà, le débat sur la constitution était ouvert et présageait une possibilité de révision qui qualifierait Paul Biya à prendre part à une nouvelle élection. Tout le monde était sur le qui-

⁷⁶⁸ Janin, "Les émeutes de la faim, une lecture géopolitique...!", pp.4-5

vive, et lorsque cette idée fut martelée par le Président et ne faisait plus l'ombre d'aucun doute, la colère de ces populations avait atteint le degré le plus élevé qui soit.

La possibilité d'exprimer cette colère fut en effet donnée par le mot d'ordre de grève lancé par les transporteurs qui voulaient faire pression sur le gouvernement afin que celui-ci revoie à la baisse le prix du carburant. Un arrêt des activités des transporteurs était prévu pour le 23 février 2008. Les populations courroucées avaient récupéré cette grève et manifestaient dans les rues de la presque totalité des villes camerounaises.

Ainsi donc, les émeutes de février 2008 ont des causes socio-économiques. Celles-ci tiennent de la dégradation constante des conditions de vie des populations. Ces derniers faisaient des autorités administratives les principaux coupables de cette misère, étant donné qu'ils avaient atteint le record des détournements des fonds publics. Pire encore, la hausse du prix du carburant avait une incidence palpable sur la flambée du prix des produits de première nécessité. Le portefeuille des ménages par jour étant estimé à moins d'un dollar posait un problème de ravitaillement. Le courroux de ces populations misérables s'accumulait sans cesse et la grève des transporteurs était la bienvenue et lui avait permis d'exploser. Les émeutes dites de la faim ont éclaté au Cameroun à partir du 23 février 2008.

2. Les manifestations des émeutes

Les émeutes de février 2008 avaient été déclenchées par les transporteurs qui avaient décidé d'un arrêt de leurs activités sur l'ensemble du triangle camerounais. Que ce soit les taxis, les mototaxis, rien ne fonctionnait. Les rues étaient vides et les quelques véhicules de transport que l'on pouvait observer roulaient à vide. L'objectif ici était de paralyser les activités et de mettre la pression sur le gouvernement afin qu'il revoie à la baisse le prix du carburant. Dans ce scénario, le syndicat des transporteurs y étaient mêlés, puisque le prix des frais de transport était aussi revu à la hausse. Ces frais passaient de cent-cinquante francs CFA à deux cent francs CFA, puis de deux cent francs à deux cent cinquante francs CFA, en ce qui concerne les taxis. C'est dans ce contexte, ou tout allait dans tous les sens, que la grève des transporteurs fut récupérée par les autres populations, au point de devenir une véritable manifestation contre la vie chère.

a. La lecture des évènements jour après jour

Le samedi 23 février, un meeting du SDF prévu à Douala, au lieu dit Rond point Dakar, visant à sensibiliser la population sur la révision de l'article 6, alinéa 2 de la

constitution est annulée en dernière minute par les responsables provinciaux du SDF, par peur des représailles policières. Un important dispositif des forces de l'ordre était en effet déployé sur le terrain depuis la veille. Après le départ du député SDF du Wouri Est, M. Jean Michel Nintcheu, les forces de l'ordre décidaient de disperser les personnes présentes aux alentours du carrefour avec les gaz lacrymogènes et des lances eau. La situation se dégrada, les jeunes du quartier échaudés par la brutalité des forces de l'ordre, érigeaient des barricades, incendiaient des pneus sur la chaussée. Les forces de l'ordre ouvraient le feu. L'embrasement spontané de ce quartier populaire de Douala tourna à l'émeute durant la nuit.

Il y a eu une multiplication des affrontements entre jeunes et forces de l'ordre, des pillages de commerce et des destructions par incendies de véhicules et d'édifices. Un bras de fer se tenait entre les autorités administratives d'une part et les jeunes d'autre part. Face à l'interdiction de manifester, ils répondaient par des regroupements spontanés afin d'exprimer leur ras-le-bol, sans même se soucier des conséquences, comme le précise Serges Mebi : "nous n'avions aucune crainte et nous étions déterminés à nous faire entendre, même au détriment de nos vies"⁷⁶⁹. Ce qui nous fait comprendre que le mal vivre était si profond qu'ils la comparaient à la mort. Des termes comme « un cadavre a-t-il peur de mourir » se faisaient entendre. L'espérance d'un changement profond se mutait en illusion. En effet, ils pensaient que la fin du régime BIYA était déjà arrivée, mais par une manœuvre machiavélique, il venait à la contournée et devait se présenter une fois de plus aux élections présidentielles. Ces jeunes gens reprochaient à ce régime d'avoir hypothéqué leur avenir dans le pays, que celui-ci s'était assis sur toute la fortune du pays pendant que le plus grand nombre croupissait dans la misère.

Deux jours plus tard, le lundi 25 février, le mot d'ordre de grève est massivement suivi, aucun véhicule ne circulait dans les villes. Les particuliers préféraient laisser leurs véhicules dans leurs domiciles, tout simplement par ce que certains jeunes veillaient au grain et traquaient tout véhicule présent sur la route. Les chauffeurs qui s'entêtaient de sortir leurs véhicules, étaient stoppés net ; d'autres véhicules étaient endommagés ou incendiés, comme le précise cet informateur :

Je me rappelle encore de ce jour, où j'ai faillit perdre la vie dans mon propre taxi ! Je n'avais rien à manger avec ma famille. Alors, je m'entêtais de sortir ma voiture pour aller vers le marché du Mfoundi. A peine 04 kilomètre parcouru, je fus arrêté par une foule de jeunes surexitée. Ils m'ont posé la question de savoir ce que je faisais ? Sans attendre, la moindre réponse de ma part, je fus extirpé du taxi, molesté par certains, tandis

⁷⁶⁹ S. Mebi, 58 ans, commerçant au marché Dakar, 12 septembre 2017, à Douala

que d'autres s'acharnaient sur le véhicule. Ils avaient brisé les pare brises avant et arrière. J'ai eu la vie sauve grâce au concours d'une patrouille de police qui se pointa à l'horizon.⁷⁷⁰

Cette situation paralysa tous les secteurs d'activités : des écoles, collèges et universités restaient fermés. Toute cette jeunesse prise dans une sorte d'oisiveté, descendait dans la rue pour manifester son mal être. La grève se mua alors en un vaste mouvement de revendication sociale. Ces revendications se faisaient de manière spontanée et exprimait ainsi les difficultés de la vie et la misère ambiante. Aucune organisation politique, encore moins un syndicat ne maîtrisait plus la situation. Des attroupements se formaient aux carrefours des grands axes et les jeunes étaient là, marchant, tout en brandissant des pancartes sur lesquelles il était faciles de lire : "touche pas à ma constitution", ou encore "Biya doit partir". Les marches de ces jeunes ne se firent pas sans dégâts. Des magasins payaient ainsi le prix fort, des casses étaient enregistrées y compris des pillages.⁷⁷¹

Dans la seconde journée des émeutes, la circulation s'était arrêtée dans toutes les villes du Cameroun. Il était impossible de se mouvoir pour aller soit à l'école ou alors pour vaquer à ses activités quotidiennes. La marche à pied était devenue le moyen de déplacement pour tous. Les rues étaient devenues ainsi noire de monde et la confusion était totale. C'est donc à partir de ce moment que les jeunes s'étaient levés comme un seul homme pour se faire entendre. Ces manifestations étaient à n'en point douter une critique acerbe sur la gouvernance au Cameroun et sur la redistribution des richesses de la nation. Pendant que certains devenaient de plus en plus riches, d'autres, la plus grande majorité s'enfonçait de plus en plus dans la misère. Le contexte économique venait s'ajouter à cette situation, au regard de la hausse vertigineuse des prix de produits de première nécessité, les jeunes décidaient alors de prendre leur destin entre leurs mains et d'expulser du pouvoir le responsable de leur misère.

Les rues du Cameroun étaient en feu et mises dessus dessous par une horde de jeunes en colère qui bloquaient les entrées de la ville. Dans le marché du MFoundi, c'était la pagaille. Un officier de gendarmerie de passage à pied et en tenue, entreprit de s'entretenir avec la meute courroucée. Pendant quelques minutes, son discours d'apaisement croyait trouver des oreilles attentives, mais soudain, la situation se dégrada. Ce dernier fut subitement considéré comme un traître qui bénéficiait des avantages du gouvernement et qui par ricochet, avait tout à gagner que le Président s'éternise au pouvoir. De façon inattendue, des pierres et

⁷⁷⁰ B. Obaga Mballa, 53 ans, taximan, 10 octobre 2018, Yaoundé

⁷⁷¹ ACAT-Littoral et ACAT-France, "Cameroun : 25-29 février 2008 ", p. 10

des morceaux de bois lui étaient visés. Il subissait l'acharnement des manifestants ; il eut la vie sauve grâce au renfort des policiers qui se trouvaient aux alentours du marché au lieu-dit Avenue Kenedy.

Les manifestants étaient déterminés à aller jusqu'au bout de leurs revendications. Il ne s'agissait plus désormais d'une grève des transporteurs, mais plutôt des revendications sociales. Des casses et des pillages étaient enregistrés partout. Dans le quartier Akwa (à Douala par exemple),

des bandes de plusieurs centaines de jeunes armées de pierre et de gourdins s'attaquaient à des établissements privées. Des magasins, des boulangeries, pharmacies, hôtels, restaurants, stations-services étaient saccagés, les kiosques du Pari Urbain Camerounais (PMUC) étaient particulièrement visés. Les édifices administratifs étaient incendiés. Dans le Ve arrondissement, la sous-préfecture, la mairie et le centre divisionnaire des impôts sont saccagés, puis incendiés par les manifestants.⁷⁷²

Face à cette situation d'anarchie, les forces de l'ordre étaient obligées de durcir dans leur méthode de répression. Des interpellations, des arrestations se multipliaient, y compris les contrôles d'identité. Un gendarme qui avait prit part aux expéditions révèle que, "nous avons reçus des ordres fermes, qui consistaient à mettre tout en œuvre pour intimider les manifestants. Le moyen le plus efficace à ce moment des manifestations, était les arrestations, même arbitraires. Pour un rien, vous étiez interpellés et emmener de force au poste".⁷⁷³

Le 26 février 2008 à Kumba, des actes de vandalismes furent perpétrés sur des grandes sociétés et aussi sur des bâtiments administratifs, Julius Amin le précise en ces termes : "*In Kumba, the department of treasury, taxation, Brasseries du Cameroun, and the Ministries of Secondary, basic Education, Agriculture were destroyed, burnt and looted. At least six people were killed as a result of the riot*".⁷⁷⁴ La violence des manifestations étaient donc de mise dans cette ville Camerounaise. Toujours dans la même lancée, aucun véhicule ne circulait au matin, toute la ville était bloquée par des barricades, contrôlées par des groupes de jeunes gens. Les boutiques étaient fermées et rappelaient le temps des villes mortes des années 1991. Les pancartes qui étaient brandis par les manifestants revenaient toujours sur l'éjection de Paul Biya du pouvoir. IL y était mentionnée "*Biya is old and tired*", "*Biya must go*", "*constitutional change only over our death bodies*"⁷⁷⁵

Les manifestants avaient les mêmes modes d'action, ils cassaient, bloquaient les routes et brûlaient les pneus sur la chaussée. Ils trouvaient que la France avait quelque

⁷⁷² ACAT-Littoral et ACAT-France, " Cameroun : 25-29 février 2008.... ", p. 11

⁷⁷³ P. Awoumfo, 45 ans, adjudant-chef de gendarmerie, Baffoussam, 23 février 2016

⁷⁷⁴ Amin, "Cameroonian Youths...", p. 690

⁷⁷⁵ ACAT-Littoral et ACAT-France, " Cameroun : 25-29 février...", p.12

chose à voir dans la dégradation des conditions de vie des populations au Cameroun et cherchaient à détruire les sociétés et édifices français. Nous avons pour exemple ici la destruction des kiosques du PMUC et des stations-services Total par des jeunes gens en furies en effet, Benjamin Fuh revient sur ces évènements en ces termes :

nous étions armés de gourdins et nous nous lançions à la recherche de tout ce qui appartenait à la France. C'est elle qui supportait le régime en place et se trouvait à la base de notre misère. Voilà ce que nous nous disions. Il fallait une fois pour toute lui montrer qu'elle n'était plus la bienvenue au Cameroun Nous étions au nombre de 12, nous nous étions retrouvés là instinctivement. Rapides comme l'éclair, nous avons brisés les vitres de la boutique et les quatre blocs de pompes qui servaient au ravitaillement des véhicules. Mais, nous avons été appréhendés par les forces de l'ordre qui nous brandirent leurs armes. Ils nous ont transportés au commissariat.⁷⁷⁶

Pendant que les représentants des syndicats de transporteurs acceptaient l'arrêt de la grève après que le gouvernement a consenti une baisse de six francs CFA du prix de l'essence lors des négociations, les manifestants restaient dans la même mouvance et la grève continuait. Certains pensaient que les syndicalistes qui devaient négocier avec l'administration avaient été corrompus et que c'est pour cette raison qu'ils ont accepté les pourparlers qui a abouti à une infime réduction du prix du carburant.⁷⁷⁷ Il était inacceptable selon certains grévistes, d'accepter une telle concession qu'ils considéraient comme injurieux de la part des pouvoirs publics. Deux camps entraient désormais en contradiction et les faits étaient palpables sur la suite des évènements.

Les transporteurs appelaient à la reprise du travail le lendemain de leur entrevue avec le gouvernement, mais les manifestations avaient pris une autre ampleur et ils ne la contrôlaient plus. Les maires d'Arrondissements de Douala et les hommes d'églises invitaient les camerounais au calme et au dialogue, mais sans succès. Ce discours d'apaisement entrait dans les oreilles de sourd. Les activités économiques étaient en arrêts, les commerçants étaient animés par la crainte d'ouvrir leurs boutiques de peur d'ameuter les pilliers. Les marchés étaient vides et les denrées étaient plus rares qu'au début des émeutes. La faim commençait à ternailler les familles et se faisait ressentir dans les ménages qui ne savaient plus où acheter quoi que ce soit. La situation était grave et pouvait créer un autre problème. Pour faire face à cette situation, les autorités sommaient les commerçants d'ouvrir leurs boutiques sous peine de représailles. Ils se faisaient toute fois accompagnés par des forces de l'ordre qui restaient

⁷⁷⁶ B. Fuh, 50 ans et Ant. Messi Nké, 56 ans, Mototaximen, 16 août 2018, à Bamenda

⁷⁷⁷ Amin, "Cameroonian Youths...", p. 690

postés devant ces boutiques afin de décourager les casseurs et les pillers. Les commerçants bénéficiaient désormais de la protection de l'armée.⁷⁷⁸

Malgré les appels au calme et la levée du mot d'ordre de grève mercredi le 27 février 2008, les grévistes continuent à manifester, considérant les concessions faites par le gouvernement comme étant très insuffisantes. Les manifestants continuaient à casser, à piller et à brûler, preuve que le mot d'ordre de cesser la grève n'avait pas marché. A Bonabéri, l'usine CIMENCAM fut attaquée. Des milliers de jeunes prennent d'assaut le pont du Wouri, mais cette fois, dans une marche pacifique. La répression des forces armées sur ces jeunes fit de nombreux morts par balles et aussi par noyade. Le couvre-feu était décrété dans la ville de Douala de dix-huit-heurs à six heures du matin.

A Yaoundé, la circulation avait repris jusqu'à neuf heures du matin, puis, elle fut interrompue par des manifestants qui occupaient les rues, dressaient des barricades, brûlaient des pneus, arrêtaient la circulation et fermaient les boutiques et ce, même au marché central. Les forces de l'ordre ont intervenue et dispersé les foules en lançant des gaz lacrymogènes. Une marche pacifique vers la Présidence de la République fut violemment réprimandée et la capitale politique fut à son tour, quadrillée par les militaires. Dans plusieurs quartiers de la ville, l'on observait des affrontements entre les populations et les forces armées. Le discours du chef de l'Etat venait envenimer la situation au point où les étudiants entrèrent dans le mouvement. Ils envahirent le campus universitaire de Yaoundé I et demandèrent le départ de Paul Biya. La riposte des forces de l'ordre fut violente et les étudiants sortirent de ces affrontements avec des coups, blessures et même des fractures.⁷⁷⁹ Une victime de cette incursion des hommes en tenues dans la cité universitaire nous relate le film des évènements:

Aux environs de 20 heures, des hommes armés ont fait irruption dans la cité universitaire. Ils ont enfoncé les portes et passaient tous les étudiants qui s'y trouvaient à tabas. Ce scénario n'était même pas envisageable, puisque nous étions tranquilles dans nos chambres. Mais hélas, des hommes en tenues avaient pénétrés dans nos chambres et nous avaient molestés comme des vulgaires brigands. Mon colocataire et moi ne savions plus où donner de la voix ; ils nous matraquaient si fort et nous brutalisaient avec vigueur. Je sorti de là avec une blessure au crâne, deux côtes brisées et du sang qui coulait de mes narines. Quelques temps après, nous nous sommes retrouvés au C.H.U. de Yaoundé.⁷⁸⁰Certains étudiants qui ne se trouvaient pas dans les dortoirs, ont eus de la veine ce jour là, comme le précise ces propos : " moi par contre, j'ai eu beaucoup de chance, puisque je n'étais pas dans la cité au moment même de l'agression des militaires. J'étais sorti chercher un bout à grignoter, aux alentours du lieu dit Bonas. Ce sont les cris des étudiants qui ont attiré mon attention. Mais il était hors de question pour moi de m'y aventurer. Comme bon nombre d'étudiants, je m'étais camouflé dans les hautes herbes qui jonchent le campus. Lorsque les hommes en tenues ont foutu le

⁷⁷⁸ACAT-Littoral et ACAT-France, " Cameroun : 25-29 février 2008... ", p. 13

⁷⁷⁹ACAT- Littoral et QCAT-France, " Cameroun : 25-29...", p.14

⁷⁸⁰ M. Seyi à Mbep, 40 ans, professeur de langue, 12 décembre 2017, à Bafia

camp, nous nous sommes précipités, la peur dans le ventre, bien entendu, pour porter secours à nos camarades qui hurlaient comme des porcs qu'à écorchait vif. Le spectacle était désolant, il y avait un important nombre de blessés ; certains qui cherchaient à fuir la violence, préféraient sauter du haut de l'escalier et se brisaient soit le bras ou alors la jambe. Rien qu'à y penser encore aujourd'hui, j'ai la chaire de poule.⁷⁸¹

b. Le discours du Président et son impact sur les émeutes

Le discours du Président de la république en date du 27 février 2008 concernant les troubles au Cameroun, a eu deux effets majeurs. Il a ravivé la grève, l'a permis de monter d'un cran puisqu'il n'y avait aucun mot adoucissant dans la sortie du Président ; de même aussi, ce discours a davantage militariser la grève contre les manifestants et a mis un terme à celle-ci. Voilà les deux impacts de la sortie du Président qui seront analysés par la suite.

Le discours du Président de la République le 27 février 2008 avait mis le feu aux poudres. En effet, il avait utilisé des mots très durs contre les manifestants, les taxant d'« apprentis sorciers ». Le dévolu est ainsi jeté sur l'opposition et le slogan du complot remis à nouveau sur les ondes. Selon le Président en effet, ce sont les membres de l'opposition qui instrumentalisaient les populations, afin de le renverser. Il avait fait ce discours sans se soucier un temps soit peu de la misère manifeste de ses compatriotes, qui voulaient simplement exprimer leurs frustrations et leur misère. Il s'est complu à outrager davantage ces derniers et à la fin, à proférer des menaces. Il promettait de faire tout ce qui est à son pouvoir pour que la force reste à la loi. L'arsenal de l'armée fut mis à disposition, afin de mater les manifestants. Ces derniers virent en ces mots une déclaration de guerre puisqu'il, n'avait usé d'aucun mot pour rassurer la population, en leur disant par exemple qu'il entreprenait de régler le problème de hausse de prix ; rien n'avait aussi été dit concernant la constitution. Dans la soirée même où le discours a été prononcé, des remous ménages ont été enregistrés. Aux alentours de vingt heures trente minutes, il fallait être sourd pour ne pas entendre le bruit des manifestants dans les rues.

La dureté du ton de Paul Biya avait été mal encaissée par les populations. Ils attendaient de ce dernier des mots plus modérés, mais ce ne fut pas le cas. Ils se posaient sûrement un certain nombre de questions qui tenaient en ces termes : Comment se fait-il que notre message ne soit pas passé ? Comment le chef de l'Etat ne veut-il pas prendre conscience de notre misère, ne s'en soucie-t-il pas ? Pourquoi n'a-t-il pas engagé des réformes allant dans le sens de remédier à la situation ? Puisqu'il en est ainsi, nous allons manifester de plus belle. C'est ce qui justifie les manifestations du 27 février au soir. Nous nous sommes ainsi mis dans

⁷⁸¹ S. Ngomo, 42 ans, sans emploi fixe, 15 octobre 2017, à Douala (Ndokoti)

la peau des manifestants afin de comprendre les raisons de la reprise des émeutes juste après la sortie du Président de la République. Si ce discours a permis de raviver les manifestations de février 2008, n'ont-elles pas aussi marquées la fin des émeutes ?

c. La militarisation et la fin de la grève

Le discours du Président Biya a donc eu une incidence notoire sur les événements de février 2008. Nous avons encore en mémoire les termes utilisés dans son discours pour qualifier les opposants, les personnes qui, selon lui, instrumentalisaient la jeunesse et les poussaient à la violence ; il les qualifia "d'apprentis sorciers" et avait décidé de les traquer et de les punir. Il va sans dire que les forces de police devaient sévir. A la violence des manifestations, la police répondait par la violence administrative, légale. Julius Amin ne nous démentira pas sur ce point, lorsqu'il affirme que :

*On Wednesday, February 27, President Paul BIYA addressed the nation about the crisis. Our country is witnessing a situation which brings back unpleasant memory" his address began. Pointing a finger at his political opponents, he ridiculed them for hiding behind young people to obtain through violence what they were unable to obtain through the normal functioning of democracy. He promises to crush them. He ordered his security forces to work. Using BIYA's warning as pretest, people were tortured, shot and killed.*⁷⁸²

L'armée ne se fit pas attendre longtemps : "alors que le chef de l'Etat est le garant de la paix sociale, de la sécurité des biens et des personnes, son discours créa au sein des forces de l'ordre un sentiment d'impunité. Les policiers, les gendarmes et les militaires se sentaient dès lors investis d'une mission et libres de réprimer tout groupement extérieur comme bon leur semblait."⁷⁸³

Le discours du chef de l'Etat a militarisé les villes camerounaises. Partout, les forces de l'ordre étaient stationnées et armées jusqu'aux dents. La liberté d'aller et de venir était restreinte et les populations préféraient rester dans leurs maisons au lieu de parcourir les rues. Ceux qui avaient la malchance de se trouver au mauvais endroit et au mauvais moment, pouvaient prendre des balles perdues. Ainsi,

après le discours du Chef de l'Etat le 27 au soir, les populations avaient repris les hostilités de plus belle. Au quartier général, on nous mobilisa et quelques heures plus tard, nous étions dehors, traquant, pourchassant les manifestants. Au départ, ils croyaient que nous allions simplement les intimider, pourtant nous étions là pour les mater. Après quelques minutes d'affrontement avec la « meute », les émeutiers ont compris qu'ils ne faisaient pas le poids. Ils préféraient abandonner leurs positions et fuir à toutes jambes. Mais dans une telle mission, nous ne pouvions pas rentrer brédouilles. Il fallait procéder à des arrestations. Des choses se sont passées cette nuit là et sont considérées comme secrètes. Retenez simplement que nous avons procédé à

⁷⁸² Amin, "Cameroon Youths ...", p. 692

⁷⁸³ ACAT-Littoral et ACAT-France, " Cameroun : 25-29... ", p. 15

plusieurs arrestations. Ces derniers étaient empilés dans nos véhicules et mis sous bonne garde, en attendant leur transfert vers un lieu qui m'est inconnu jusqu'à ce jour.⁷⁸⁴

Tous les soldats qui prenaient part à cette opération n'avaient aucune idée du sort qui était réservé aux captifs. Nous avons rencontré un autre soldat qui nous a fait la révélation suivante :

des véhicules militaires apportaient des captifs, ces derniers étaient regroupés sur un terrain vague et n'avaient aucune possibilité de s'évader. Nous les tenions en joule avec nos armes. Pour mieux les contrôler, nous leur avons demandés de s'asseoir à même le sol. Parmi ces captifs, il y avait des blessés légers, sûrement lorsqu'ils se débattaient pour ne pas entrer dans le véhicule, ou alors lors de leurs arrestations musclées. Je ne peux pas me prononcer sur ce sujet, puisque je n'étais pas avec les patrouilles qui les ramenaient. D'ailleurs nos chefs nous disaient qu'ils seront relâchés dès que les émeutes cèderont. Je m'en tiens à ces renseignements.⁷⁸⁵

A partir du 28 février, les manifestations connaissent une baisse en intensité, sans que les tensions ne s'apaisent pour autant. Le seul élément qui fit baisser la violence fut la sortie des forces armées qui n'hésitaient pas à tirer sur les manifestants désarmés. C'était à n'en point douter la peur de succomber sous les balles des militaires, qui découragea les grévistes. Le journal *Cameroun tribune* faisait mention du fait que le discours du Président de la République du Cameroun a mis fin aux manifestations. En voici d'ailleurs quelques morceaux choisis : " Paul Biya remet les pendules à l'heure" ; " La réponse de Biya fut décisive et démontre son leadership".⁷⁸⁶ L'entrée officielle des forces armées dans la résolution de cette émeute mena à une accalmie et par ricochet, à la fin de la manifestation le 29 février 2008. L'heure était désormais aux bilans en termes de perte humaines et matérielles.

Le bilan des émeutes de février 2008 fait état de plus d'une centaine de morts, des centaines de blessés et fait aussi état d'énormes dégâts matériels, avec des routes détruites par le feu, des immeubles et bâtiments incendiés, des voitures brûlées. Toutefois, notre préoccupation ici n'est pas de mener une étude complète de ces manifestations, mais plutôt de ressortir les enseignements issus de celle-ci.

3. Enseignements à retenir des émeutes de février 2008

Jamais dans le passé, le Cameroun n'a connu une manifestation de cette envergure depuis son accession à l'indépendance. Les années 1990 ont eu des effets dévastateurs sur la vie des populations camerounaises et a duré plusieurs mois avec le

⁷⁸⁴ Anonymat, 43 ans, Douala, 20 janvier 2017

⁷⁸⁵ Anonymat, 47 ans, Douala, 02 février 2017

⁷⁸⁶ Amin, "Cameroonian Youths...", p. 693

phénomène de ville morte. Il s'agissait là d'une menace à la stabilité qui tirait ses sources du domaine politique. Elle n'avait pas reçue une mobilisation comme celle des émeutes dites de la faim de février 2008. Cette autre manifestation a touché la quasi-totalité des populations contrairement à l'autre, puisqu'il s'agissait d'une saute d'humeur sociale. C'était l'expression de la misère des populations qui ne parvenaient plus à satisfaire leurs besoins primordiaux. Il ne s'agissait pas d'un militantisme politique, mais plutôt de la prise de conscience individuelle, sur la pauvreté et le pont qu'il y a à satisfaire les besoins. Tous ceux qui se reconnaissaient dans cette posture manifestaient.

Au Cameroun, il y a une stratification de la société dans laquelle il est facile de trouver des très riches (d'ailleurs peu nombreux) et des pauvres qui forment la majorité. Pendant que certains roulent sur de l'or, d'autres par contre se noient dans la merde (le terme n'est pas excessif). Comme si tout ceci ne suffisait pas, la flambée des prix de denrées alimentaires de première nécessité sont enregistrées dans les marchés et en plus de cette flambée, ces denrées sont de plus en plus rares. Le capitalisme à outrance qui est pratiqué au Cameroun, fait en sorte qu'il n'y ait pas une conformité dans les prix des denrées. Chaque commerçant homologue ses prix et les différentes personnes qui contrôlent les prix sont absentes ou vivent dans une léthargie. Dans cette affaire, c'est la population camerounaise la plus démunie qui paye le prix fort. L'Etat qui a abandonné ses fonctions, ne parvient plus à maîtriser le flux des importations et des exportations en rapport avec les besoins de la population. La conséquence est la pénurie dans les secteurs de redistribution, au grand désarroi des populations. Dans de telles conditions, comment éviter des sautes d'humeurs d'une population qui vit dans une indigence ostentatoire ? Les ministères en charge du bien-être des populations doivent prendre leurs responsabilités et les faire sortir de cette impasse.

D'un autre côté, la mauvaise gouvernance a atteint son point le plus culminant. Des atteintes à la fortune de l'Etat sont lésion et ce sont les hauts fonctionnaires qui sont mêlés dans ces scandales. On aurait dit que les revenus de l'Etat appartenaient à une catégorie de personne et que les démunis n'avaient droit à rien. Les misérables ont l'impression de travailler pour enrichir les plus riches. Toutes leurs frustrations s'accumulent et se durcissent comme du magma prêt à exploser. Dans ce contexte, le magma déjà surchauffé cherche une faille pour sortir du sol avec fracas. C'est en effet ce qui arriva en février 2008. Dans cette escalade de violence, l'alibi parfait était le mot d'ordre de grève lancé par les transporteurs. Cette grève fut alors récupérée par les populations misérables qui trouvaient ainsi une tribune d'expression. De telles situations seront toujours observées au Cameroun, tant qu'une solution

viaible ne sera pas trouvée en ce qui concerne le malaise primordial des populations. L'on aura beau les museler, ils trouveront toujours une faille afin d'exploser leur colère.

Dans de telles manifestations, personne n'arbore le manteau d'un parti politique. Mais il y a la dilution de ce clivage et l'exacerbation de la lutte pour la vie et la survie. Lorsque les populations misérables manifestaient dans la rue, c'était pour l'amélioration des conditions de vie. De telles manifestations sont plus à craindre, puisqu'elles peuvent déstabiliser un Etat et le plonger dans le chaos. Le Cameroun a d'ailleurs frôlé cette situation et les émeutes qui ont duré cinq jours ont eu un bilan très lourd sur tous les plans. Si de telles manifestations durent ne serait-ce qu'un mois, tout le pays peut se consumer.

De même aussi, de telles manifestations sont imprévisibles et mobilisent de masses importantes qui se reconnaissent dans une cause, et peut se transformer en une révolution. Vous savez cependant que la révolution ne se prépare pas, elle est innée et de manière inattendue, opère des changements profonds à l'intérieur d'une société. La France est passée par là, l'ex-URSS aussi en 1917, ce qui relève le fait que nul n'est à l'abri d'un tel phénomène. Le Cameroun pour sa part, vie dans une sorte de paix armée, permettez-nous l'expression pour dire que la paix qui est constamment clamée n'est qu'une paix de façade. Le problème d'instabilité quant à lui, reste entier et brûle de l'intérieur. Pour mieux comprendre cette réalité, le mieux serait de se rapprocher des jeunes dans des lieux spécifiques.

Allez dans des lieux comme des marchés, dans les rues et dans les sous quartiers. Observez le quotidien de ces jeunes-là et vous comprendrez leur douleur, leur découragement pour la vie. Vous aurez pitié de leur condition de vie et de la bataille qui est la leur au jour le jour, pour avoir ne serait-ce qu'un bout de pain. L'afro-pessimisme a fait son entrée dans cette frange de la population et l'on ne peut attendre rien de bon venant de ces derniers. Pour certains, c'est même un luxe que d'être moto taximan. La délinquance est encrée profondément dans leurs mœurs, ils se laissent aller dans l'alcoolisme, dans le tabagisme, dans la consommation de drogue et tout ce qui va avec. Toute la société camerounaise en subie les conséquences puisque la relève n'est plus assurée. Des comportements on ne peut plus déviants sont recensés dans la société, tout simplement parce que ces laissés pour compte cherchent des palliatifs à leur douleur. Ils trouvent un refuge dans la consommation des stupéfiants qui les mènent dans une sorte d'ataraxie. Cette évasion dans un monde qu'ils connaissent seuls, a des conséquences néfastes sur la société ; la délinquance

prend de l'ampleur, çà et là c'est le vol, les agressions, ou le viol...Ce sont ces personnes-là même qui se font manipuler et se trouvent au-devant des manifestations de tout genre.

Ce n'est pas un tableau sombre que nous venons de peindre du Cameroun et qui ne frise pas la réalité. Il s'agit plutôt du Cameroun vue sous un autre angle. Lorsque nous faisons allusion à cette réalité, c'est une façon d'alerter les autorités administratives afin qu'elles se secouent et améliorent la gouvernance. Il y a un problème camerounais qui se résume en la redistribution des richesses tout d'abord, et ensuite, en celui de trouver des moyens nécessaires pour sortir la frange de la population démunie de la misère dans laquelle elle vit.

Au regard de tout ce qui précède, il se pose avec évidence que le domaine socio-économique est plus à craindre que le domaine politique au Cameroun, dans la menace à la stabilité politique. Nous avons mené une étude sur les menaces à la stabilité politique au Cameroun. Le constat est en effet que les émeutes de février 2008 furent sans précédents. Face à la misère sociale, des masses laissées pour compte se sont levées comme un seul homme pour revendiquer l'amélioration de leurs conditions de vie. Il y a eu une prise de conscience, celle de « la condition de vie », qui a transcender tous les clivages ethniques, politiques et a abouti à un regroupement sans précédent qui menaça la paix et la stabilité au Cameroun. La mauvaise gouvernance dans un pays peut créer un mouvement radical sous fond de lutte de classe. De tels mouvements recrutent un nombre très important de la population à travers ce qu'il convient de nommer une conscience collective, une conscience de groupe et une lutte d'intérêt au final. Il faut à tout prix éviter que ces menaces mènent à terme à une guerre.

Combien coûtent la guerre et les conflits politiques larvés ? Combien rapporterait la paix dans les pays en proie à la violence politique ? Et combien coûte une situation d'entre-deux, dans des pays qui ne sont ni en paix ni en guerre ? Où les conflits socio-économiques latents suscitent une telle situation de malaise et d'incertitude que l'économie tourne au ralenti, sinon à l'envers. A travers le monde, les macro-économistes se posent des questions. Ils tentent de chiffrer la note. Mais les débats méthodologiques entre experts rendent tout consensus impossible sur les techniques d'évaluation. L'on sait néanmoins qu'environ 1.5 milliards de personnes dans le monde vivent dans des pays en proie à des cycles répétés de violence politique et criminelle, et qu'aucun pays fragile à faible revenu, ou touché par un conflit, n'a encore atteint un seul objectif du développement pour le

millénaire.⁷⁸⁷ Les autorités camerounaises doivent intérioriser cette réalité. Ils doivent comprendre que la guerre coûte plus chère que la culture de la paix. Ils doivent révéler au grand jour leurs intentions, puisque, tels que nous voyons la situation se dégrader, nous sommes convaincus qu'ils préfèrent une révolution qui viendra par elle-même mettre un terme au cas socio-économique camerounais.

La guerre a un prix inestimable et tout pays qui fait face à cette catastrophe, se trouve tiré par le bas, puisque tout est à refaire et à reconstruire. Ainsi, au regard de toutes ces interrogations et considérations des macro-économistes, la guerre doit interpellée tout le monde à cause de ses effets destructeurs. La paix doit être une recherche permanente de l'humanité en général et pour tout pays en particulier, qui veut promouvoir le développement. Seulement, le monde est aujourd'hui sujet à plusieurs formes de menaces. Il ne s'agit plus des menaces traditionnelles qui s'enlisaient dans des mobiles politiques, mais elles sont de plus en plus sociales et économiques. Nous pouvons citer à cet effet la montée en puissance des mouvements terroristes, la faillite des politiques économiques, la mauvaise gestion des fonds publics qui favorisent les détournements et la corruption, la mauvaise distribution des biens entre les populations dans les Etats par l'implémentation des mauvaises politiques sociales, les nouvelles pauvretés. Tous ces maux qui minent les pays en voies de développement sont des menaces réelles à la paix et à la stabilité politique pour les pays africains en général et pour le Cameroun en particulier. Les conflits ont des conséquences néfastes sur le vécu quotidien, le mieux serait de recenser toutes les menaces à la paix dans un Etat et anticiper sur leur résolution avant qu'elles ne rependent leur venin dans la société et la déstabilise.

Plusieurs résolutions doivent ainsi être prises pour néantiser ces menaces. Au Cameroun par exemple, la mise sur pied d'une politique électorale basée sur la transparence, acceptée par tous les partis politiques est un impératif. Dans ce sens, il faut éviter le tripatouillage des voix qui mènent généralement à la contestation des élections. Il faut comprendre que tout mécontentement peut mener à une guerre civile. Il faut appliquer la démocratie qui inclut dans ses principes le changement d'homme politique à la tête de l'Etat.

Il faut rétablir le contrat social et c'est là le nœud gordien de la culture de la paix. Ainsi, il faut installer des institutions fortes et performantes qui améliorent la bonne gouvernance et les conditions de vie des citoyens. Mettre un terme au favoritisme,

⁷⁸⁷ B. Duclos, " Le cout économique de la violence politique", *Jeune Afrique Economique*, n°393, nov.-déc., 2013, pp. 198-201

promouvoir la transparence dans la gestion de la fortune publique, rétablir la norme sociale qui réduit les écarts entre les groupes sociaux et les individus. Le gouvernement doit encadrer la jeunesse afin d'annuler de leurs esprits le pessimisme qui les anime et le remplacer par celui de l'espoir. Les redonner du courage afin qu'ils voient l'avenir en rose.

Il faut libérer le secteur privé de toutes les lourdeurs administratives qui les accablent afin qu'elle connait un plein essor. La conséquence sera le foisonnement des entreprises et la création d'un vaste réseau d'emplois qui jugulera le problème du chômage. Il s'agit là d'un partenariat gagnant-gagnant entre le gouvernement camerounais et le secteur privé. Ce dernier versera des impôts au gouvernement qui renforcera son budget d'investissement ; il permet aussi au gouvernement de résorber le problème du chômage qui est un véritable casse-tête au Cameroun. Le secteur privé gagnera en créant des succursales, gage de développement. En fait, le contrat social est à revoir au Cameroun, puisqu'il y a d'énormes écarts qui font du Cameroun une terre de conflit latent.

L'Etat doit utiliser le présent travail afin d'identifier les nouvelles menaces à la paix et à la stabilité politique au Cameroun, anticiper sur elles afin de tuer le mal dans l'œuf.

Du 25 au 29 février 2008, le Cameroun a connu un moment sombre de son histoire. La misère des populations, la hausse du prix du carburant et des denrées alimentaires de première nécessité ont conduit à une crise sociale de très grande ampleur. Cette crise aux causes éparées, a mobilisé une énorme quantité de populations qui se sont retrouvés dans la rue. Suite à la grève lancée par les transporteurs qui n'acceptaient pas la hausse du prix du carburant, la population en a profité pour manifester son ras-le-bol des conditions précaires dans lesquelles elle vivait. Le désir de modification de la constitution amoindrissait leur chance de sortir de cette misère, puisqu'ils faisaient du gouvernement en place l'unique responsable de tous leurs problèmes socio-économiques. Des manifestations eurent lieu dans plusieurs villes camerounaises. Des populations en colère marchaient, cassaient brûlaient sur leur passage et le Cameroun fut au bord d'un embrasement total. La sortie du Président Paul BIYA remit les pendules à l'heure avec le déploiement des forces de sécurité et de l'armée sur le terrain. Le 28 février 2008, les manifestations se sont arrêtées mais la tension restait intacte. Il faudra attendre le 29 pour que les émeutes soient totalement terminées. L'heure était désormais au bilan. Le Cameroun venait de faire face à une menace réelle à la déstabilisation politique issue du domaine socio-économique. Il est important aujourd'hui de tirer des leçons de cette expérience malheureuse.

CONCLUSION GENERALE

Le Cameroun a connu depuis plus d'un siècle, de multiples menaces à la paix et à la stabilité politique. Durant les deux périodes étudiées, le problème de la gouvernance refait surface et se trouve à l'avant-garde des menaces au Cameroun. Un peuple qui se sent dominé ou assujéti, cherche tout moyen de s'en affranchir. C'est une loi naturelle, voilà pour quoi le choix révolutionnaire est l'option adoptée par les Camerounais pour se faire entendre. Que ce soit durant la période coloniale ou durant la période post coloniale, la gouvernance pose toujours problème au Cameroun. Avant l'arrivée des occidentaux et la signature du traité de protectorat de juillet 1884, les relations sociales entre les différentes tribus était toute conçue : les Duala jouaient le rôle d'intermédiaires entre les populations de l'hinterland et les marchands installés le long de la côte. La signature du traité germano-duala changeait la donne et mettait hors jeu les duala qui perdirent leurs privilèges. Cette situation mena à un conflit d'intérêt et ne passa pas inaperçu.

La colonisation est un système de domination total, maintenu en place par la force et la terreur ; nous faisons ainsi allusion à la torture, au travail forcé, au système d'indigénat et toute autre forme d'injustice. L'administration écrasait le peuple qui n'avait aucun canal d'expression. Cette situation mena à l'éveil de certains Camerounais qui s'y opposèrent vigoureusement, menaçant ainsi la quiétude sociale. Durant la période transitoire, celle allant de 1958 à 1960, l'administration française s'arrangeait pour quitter le Cameroun sans toutefois partir, pour paraphraser Charly Gabriel Mbock. La France mettait en place un nouveau système de domination, celui de la françafrique. Elle perpétuait par cet acte la colonisation en mettant à la tête de ses anciennes colonies, des hommes acquis à sa cause. Ce fut une réalité au Cameroun et les nouveaux gouvernants, héritiers du système colonial, mirent sur pied la dictature et la terreur afin de se maintenir au pouvoir. La France continuait ainsi à tirer les ficelles et à gouverner par personne interposée. Il fallait perpétuer le pacte colonial.

Durant les deux périodes étudiées, la gouvernance est le facteur commun qui fait naître des menaces à l'ordre politique au Cameroun. Les mêmes faits produisent les mêmes effets. La force et la violence font perdurer le gouvernement en place, des lois liberticides maintiennent le peuple dans une sorte de léthargie, la presse est baillonnée, les populations sont muselées et les rassemblements sont interdits : l'opposition est inefficace, n'ayant pas de marge de manœuvre pour impacter sur la gouvernance. Le pillage des caisses de l'Etat se fait de manière ostentatoire, bloquant toute initiative de développement. La gouvernance au Cameroun ne peut qu'engendrer la violence et les soulèvements, c'est

d'ailleurs ce qui ressort de plus de deux siècles de son histoire. S'il est vrai que les deux périodes étudiées ont la gouvernance en commun, force est de constater aussi des similitudes dans les moyens utilisés pour s'en affranchir. Ils utilisaient lors de ce combat la propagande anti-française, les marches de protestation, les émeutes, les grèves, les soulèvements et enfin, les armes. Les différentes administrations ont aussi utilisées des actions similaires afin de briser tout mouvement révolutionnaire. Ils procédaient ainsi par des intimidations, par des arrestations, par des disparitions, par des assassinats ou encore par des lois liberticides. Somme toute, avant de quitter le Cameroun, les Français avaient pris le soin d'enseigner aux nouveaux gouvernants comment brimer le peuple, comment le museler et comment le frustrer. Ce fut une école de la gouvernance, dite du "prolongement colonial". L'instauration de la démocratie de 1990 peut être considérée comme un paradoxe.

Le Cameroun est considéré comme une terre de conflit. Dès la signature même du traité de protectorat de 1884, l'Allemagne fit face à des oppositions, il était hors de question pour le peuple camerounais d'accepter la domination allemande de manière pacifique. Ils voyaient l'Allemagne comme une puissance qui venait déstabiliser l'organisation d'une région conçue depuis des dizaines d'années. C'est dans ce sens que des oppositions farouches virent le jour. Nous pouvons mentionner dans ce sens celle de Lock Priso à Douala. Certains chefs qui refusaient la domination allemande prirent des armes, le chef Maka Nguemendouka s'inscrit dans ce sillage. Plus tard, pendant la colonisation allemande, plusieurs révoltes ont été enregistrées. Nous pouvons ainsi nommer celle d'Ongba Bissogo dans le centre, ou celle de Maniben Tombi dans le pays Banen. L'opposition qui retint davantage notre attention fut sans doute le problème foncier qui opposa les Duala à l'Administration allemande. Ces derniers voulaient s'accaparer des terres du plateau Joss et Bali, outre passant ainsi les réserves émises par les Duala pendant la signature des traités de 1884. Ils rencontrèrent une résistance menée de main de maître par Rudolf Duala Manga Bell.

La fin de cette résistance se solda par la pendaison de Rudolf Manga et de son interprète Ngosso Din le 08 août 1914. Toutefois, cette opposition resta gravée dans la mémoire collective et permit en même temps de mettre à découvert les faiblesses de l'administration allemande. Ce fut à partir de cette période une descente aux enfers pour la colonisation allemande au Cameroun. Un malheur ne venant pas seul, la Première Guerre Mondiale débuta en l'espace de quelques mois seulement. Le Cameroun fut le théâtre des affrontements et après une vague de résistance de la part des combattants allemands, ils finirent par céder à la force interalliée. La conséquence immédiate fut l'expulsion de la

puissance allemande du Cameroun en 1916. Le Cameroun devenait par cet acte une propriété de la SDN qui y mandata la France et la Grande Bretagne. L'Allemagne qui se retira du Cameroun sous la pression des armes, ne comptait pas encaissée définitivement cette perte. Elle ruminait une vengeance, ce qui cristallisa une vague d'évènements qui eurent une incidence sur la colonisation du Cameroun. Des actes menés hors des frontières du Cameroun par l'Allemagne étaient interprétés par les Français, qui y voyaient un piège ou alors une manœuvre quitte à reconquérir leur ancienne colonie. Cette crainte modifia la politique administrative au Cameroun français.

Le comportement de l'Allemagne à partir de 1932, avait fait naître une crainte notoire dans ses anciennes colonies. Les actes posés en Europe par les Allemands ne passaient pas inaperçus au Cameroun. Ils ont plutôt alimenté une opposition à la colonisation française, au regard de la naissance et du foisonnement des mouvements germanophiles. Le Cameroun apparaissait ainsi comme un réceptacle des conséquences des actions menées par Adolf Hitler sur la scène politique européenne. Que ce soit l'échec de la conférence de Genève de 1932, que ce soit la remilitarisation de la Rhénanie en 1936, ou alors l'Anschluss en 1938, tous ces évènements ont menacé l'ordre politique au Cameroun. Le clou de ces évènements fut en effet la revendication coloniale d'Adolf Hitler, élaboré en 1936. Il y a eu un bouleversement total des relations entre les nationaux français et les camerounais acquis à la cause allemande. Cette idée de l'annexion du Cameroun par l'Allemagne fut confortée par la guerre civile espagnole de 1936, ceci au regard de l'alliance passée entre Hitler et Franco ; situation qui changea radicalement les préceptes de la colonisation au Cameroun. Les relations entre les puissances européennes étaient très tendues durant les années 1932-1938. Ce qui laissait planer le spectre d'un nouveau conflit mondial. La suite des évènements la rendit inévitable, puisqu'en 1939 se déclencha la Seconde Guerre mondiale.

La Seconde Guerre mondiale a radicalement changé la vie politique dans les colonies françaises et au Cameroun en particulier. La participation des africains aux côtés de la France pour la libération de la mère patrie avait permis une évolution des colonies. Bien avant la fin des combats, le Général de Gaulle promettait des changements dans l'empire français, en remerciement de la participation des colonisés à la guerre. En 1944, fut convoqué à Brazzaville une conférence franco-africaine qui donna naissance à une nouvelle forme de colonisation. Un nouvel ordre politique était ainsi établi au Cameroun. Plusieurs résolutions furent adoptées à cette conférence, la plus importante fut celle relative à la formation des syndicats. Cette résolution transforma la vie des Camerounais qui sortaient ainsi de plusieurs

décennies de léthargie et de silence passé sous le joug colonial. Les syndicats offraient un cadre légal de revendication des droits spoliés, piétinés par la colonisation. Le syndicalisme ouvrait la voie à la quête pour l'indépendance. En 1948, le parti nationaliste camerounais fut créé et dirigé de main de maître par son secrétaire général Ruben Um Nyobè. La naissance de l'UPC inaugura le début de la violence au Cameroun français, au regard de ses revendications et de son intransigeance. Une fois mit hors-jeu de la scène politique camerounaise, l'UPC continua son combat dans la clandestinité. C'est sous cette atmosphère de violence, de deuil et de désolation que l'indépendance et la réunification du Cameroun se firent successivement en janvier 1960 et octobre 1961. Cette indépendance survint tandis que certains foyers du maquis continuaient à combattre. Cette fois non pas pour l'indépendance, mais plutôt contre les adeptes des colons français qui dirigeaient le Cameroun. Le Cameroun indépendant était dirigé par des antinationalistes, des valets du colon malléable à souhait. Durant la période coloniale, plusieurs facteurs ont été à l'avant-garde de la menace de déstabilisation de l'ordre politique et se résumait principalement à la lutte pour la liberté, la justice et le respect des droits. Même après l'indépendance, le Cameroun n'a pas connu une période de tranquillité.

Le Cameroun sous administration française a eu son indépendance dans des tensions sociales, les révolutionnaires menant une guerre acharnée contre les colons. Il était possible de voir la fin des combats et la paix revenir avec la proclamation de l'indépendance en janvier 1960, mais ce ne fut malheureusement pas le cas. Les patriotes continuaient le combat au regard de l'instauration du néocolonialisme par la France. L'indépendance octroyée au Cameroun n'était qu'une indépendance de façade, martelée par la signature des traités de coopération de tout genre, qui fragilisait l'autonomie du Cameroun : la France était partie pour mieux se réinstaller. Cette situation n'était pas du tout du goût des patriotes qui continuaient le combat jusqu'à l'atteinte d'une indépendance réelle, indépendance qui passait impérativement par une redéfinition des relations entre la France et le Cameroun. Les combats reprirent de plus belle et étaient orientés cette fois-là contre les adeptes du régime à qui ils reprochaient d'avoir vendu le Cameroun. La France ne pouvait pas laisser le régime sans le soutenir. Les soldats et officiers français venaient à la rescousse pour sauver le gouvernement Ahidjo. Il faudra attendre l'année 1971 pour voir le maquis réduit au Cameroun avec l'arrestation et l'exécution de son dernier leader Ernest Ouandié. Une autre page de l'histoire du Cameroun venait d'être tournée, mais laissant derrière elle les stigmates d'une menace réelle à la paix et à la stabilité politique. La reddition du maquis ne marquait cependant pas la fin des menaces à l'ordre politique au Cameroun, d'autres éléments venaient se greffer par la

suite et ébranlaient la paix et la stabilité. Il s'agit nommément des turbulences politiques d'après indépendance.

Le président Ahidjo se retirait des affaires en 1982 et faisait de Paul Biya son successeur à la tête de l'Etat du Cameroun. Cette transition au départ pacifique, se mua en un conflit entre les deux hommes. Ahidjo conservait la présidence du parti unique l'UNC et continuait à orienter la politique de la nation tout en renvoyant son successeur au second plan. Paul Biya décida de s'affranchir de ce dirigisme autour des années 1983. Une rivalité se développa alors entre les deux hommes et atteignit son paroxysme avec le putsch manqué d'avril 1984. Un Etat de guerre s'installa au Cameroun et mettait aux prises des rebelles contre des loyalistes. Après des échanges de coups de feu bien nourris, le calme revint tout en laissant des suspicions dans les arcanes du pouvoir politique et militaire camerounais. Après cet épisode violent, le Cameroun resta dans une sorte de léthargie jusqu'en 1990 avant de renouer avec le conflit. La juxtaposition des évènements externes et internes mettait la pression sur le gouvernement Biya afin qu'il instaure le multipartisme. Sa résistance mit le feu aux poudres et menaça la stabilité au Cameroun. En 1991, les partis de l'opposition se réunirent pour réclamer une Conférence Nationale Souveraine. Pour Paul Biya, elle était sans objet et ne pouvait pas se tenir au Cameroun. En réaction à ce refus, l'opposition lança une vaste opération de désobéissance civile et instaura les villes mortes. La violence s'installa une fois de plus au Cameroun sous fond de démocratisation, de multipartisme et de liberté d'expression. Le Cameroun frôla de près le chaos. C'est la rencontre tripartite qui baissa les tensions et envoya tous les partis politiques aux urnes en octobre 1992 ; ce scrutin fut contesté par le SDF et son leader Ni John Fru Ndi. Des tensions sourdes mais feutrées agitaient une fois de plus le champ politique camerounais. En fait, l'histoire politique camerounaise a été jalonnée de menace sérieuses de 1982 à 1993, faisant de ce pays un Etat perpétuellement sous pression, au regard des instants de paix très réduits et aux autres menaces qui se peaufinaient à l'horizon.

Les menaces à l'intégrité territoriales au Cameroun sont donc matérialisées par le désir sécessionniste des populations anglophones, qui se sont levés contre le gouvernement central camerounais. Cette menace a été très sérieuse pour le Cameroun et pouvait conduire à une déstabilisation de l'ordre politique. La crise anglophone qui se situe au lendemain de l'indépendance, a atteint son paroxysme autour des années 1990, avec la libéralisation de la vie politique au Cameroun. Les "anglophones" ont eu la possibilité d'exprimer les frustrations qu'ils avaient accumulées depuis la conférence de Foumban, en passant par ce qu'ils ont

nommé le processus de francisation de la partie anglophone par les Francophones, qu'incarnait le pouvoir central d'Ahmadou Ahidjo. Dans leurs revendications, ils donnaient deux options au gouvernement camerounais qui tenaient soit au retour du fédéralisme soit à la sécession. L'ordre politique se trouvait ainsi remis en cause par une partie de la population qui clamait d'être mis de côté par l'administration centrale du Cameroun. Ils s'agitaient et revendiquaient, leur reconnaissance et le respect du protocole de Foumban de 1961. Cette situation pouvait générer le chaos au Cameroun. La crise anglophone tarde à trouver des solutions et continue de manière épisodique. Cette menace à l'intégrité territoriale a mis à rude épreuve la stabilité politique.

La gouvernance au Cameroun est défailante. Elle se trouve entre les mains d'une poignée de personnes qui gèrent les affaires de l'Etat comme leur " chose ". L'ethnicité, le népotisme sont de plus en plus des éléments mis en avant pour accéder à une fonction administrative ou à un emploi. Il se forme alors un vaste réseau de corruption et de détournement de fonds publics qui mettent toute l'économie du Cameroun à genoux. La misère, la pauvreté, la stratification de la société, le chômage deviennent les caractéristiques de la société camerounaise. Cette situation est d'autant plus dangereuse qu'elle peut mener au chaos. Toutes ces misères créent un ressentiment des populations concernées qui peuvent se muer en groupuscule terroriste et menacer la stabilité du Cameroun. Ces derniers estiment que le système ne profite qu'à ceux qui ont le pouvoir et non à ceux qui en ont besoin. Tandis que certains vivent dans une aisance indescriptible, d'autres par contre, la majorité, croupissent dans une misère ostentatoire. Cette situation peut déstabiliser la société et inaugurer une lutte de classe, pas en terme stricte comme le pensait Karl Marx, mais plutôt comme une sorte de déstratification sociale, pouvant conduire à un combat entre riches et pauvres au grès de la justice sociale. L'accumulation de ce ressentiment peut mener à une révolution et menacer la stabilité au Cameroun. Nous pouvons assister à une crise du lien social tel que le rapporte les événements de février 2008.

Ce fut un moment sombre de l'histoire du Cameroun. La misère des populations, la hausse du prix du carburant et celui des denrées alimentaires de première nécessité, ont conduit à une crise sociale de très grande ampleur. Cette crise, aux causes éparses, a mobilisé une quantité énorme des populations qui se sont retrouvés dans la rue en masse tout en faisant abstraction aux clivages politiques, religieux ou ethniques. Ils étaient tout simplement muets par une même cause, celle de la misère. La grève lancée par les transporteurs qui n'acceptaient pas la hausse du prix du carburant, a été récupérée par la population qui

exprimait son ras-le-bol des conditions précaires dans lesquelles elle vivait. Le désir de modification de la constitution amoindrissait leur chance de sortir de cette misère, puisqu'ils faisaient du gouvernement en place, l'unique responsable de tous leurs problèmes. Des manifestations eurent lieu dans plusieurs villes camerounaises. Des populations en colère marchaient, cassaient, brûlaient sur leur passage et le Cameroun était au bord d'un embrasement total. La sortie du Président Paul Biya remit les pendules à l'heure avec le déploiement des forces de sécurité et de l'armée sur le terrain. Le 28 février 2008, les manifestations se sont arrêtées mais la tension restait intacte. Il faudra attendre le 29 février pour que les émeutes soient totalement terminées. L'heure était au bilan.

SOURCES ET REFFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCE ORALE

N°	Nom et prénoms	Age à la date de l'entretien	Statut social	Date d'entretien	Lieu d'entretien
1	ACHU	58	AVOCAT AU BUREAU	13 août 2023	BUEA
2	AMADIANG ARMAND	42 ANS	GREFFIER	15 janvier 2018	DOUALA
3	ANGWAFOR	59	COMMERCANT	08 août 2023	LIMBE
4	ANONYMAT	53 ANS		17 novembre 2020	DSCHANG
5	ANONYMAT	39 ANS		29 juillet 2023	YAOUNDE
6	ANONYMAT	47 ANS		02 février 2017	DOUALA
7	ANONYMAT	43 ANS		20 janvier 2017	DOUALA
8	ATEBA MARTIAL	47 ANS	POLITOLOGUE, C.C. UNIVERSITE YAOUNDE II	12 mars 2019	SOA
9	AWOUMFO PATRICK ROSTAND	45 ANS	ADJUDANT, GENDARMERIE NATIONALE	23 février 2016	BAFOUSSAM
10	BADANG BOLLIOC SERAPHIN	50 ANS	HOMME POLITIQUE (UDC)	21 juillet 2023	BAFIA
11	BESSONG A BOUNDI ROGER	65 ANS	BRANCARDIER A LA RETRAITE	19 juillet 2023	DOUALA
12	BILA FERGUSON	39 ANS	AVOCAT	04 août 2023	LIMBE
13	BIYONG PAULINE	62 ANS	MEMBRE DE LA SOCIETE CIVILE	16 janvier 2017	DOUALA
14	BOUABA DANKYL	57 ANS	INFIRMIER	04 août 2023	LIMBE
15	BOUZOUKOUO	52 ANS	HOMME	20 juillet	YAOUNDE

	ZACHARIE		POLITIQUE (RDPC)	2023	
16	BONDA ASTRIDE	48 ANS	COMMERCANT	08 août 2023	LIMBE
17	DJOU DAMIEN	40 ANS	VENDEUR A LA SAUVETTE	07 juillet 2023	BAFFOUSSAM
18	EKANI ANICET	58 ANS	HOMME POLITIQUE CAMEROUNAIS, S.G.DU MANIDEM	22 mars 2018	MARCHE CENTRAL, YAOUNDE
19	ELIMBI LOBE	63 ANS	HOMME POLITIQUE CAMEROUNAIS	12 août 2017	DOUALA
20	FOMEKONG BONAVENTURE	35 ANS	MOTOTAXIMAN	10 juillet 2023	DSCHANG
21	FOUNTCHOU GABIN	53 ANS	ACTIVISTE	07 juillet 2023	BAFFOUSSAM
22	FUH BENJAMIN	50 ANS	MOTOTAXIMAN	16 août 2018	BAMENDA
23	HAMATOUKOUR HAMASELBE	52 ANS	INFIRMIER	17 janvier 2019	DOUALA
24	HONLA ALEXIS ECLESIASTE	49 ANS	VENDEUR A LA SAUVETTE	30 septembre 2017	MARCHE CENTRAL YAOUNDE
25	ITUKA MALACHIE	63 ANS	COMMERCANT	13 août 2023	BUEA
26	KAMENI PROSPER	66 ANS	HOMME POLITIQUE (SDF)	07 juillet 2023	BAFFOUSSAM
27	MASUCHI SUFOR ETIEN	46 ANS	TAXIMAN	16 août 2023	BAMENDA
28	MBANGUE NKOMBA YVES-PATRICK	50 ANS	POLITOLOGUE, C.C. UNIVERSITE DE YAOUNDE II	17 avil 2017	SOA
29	MFONKA ABDOULAYE	55 ANS	POLITOLOGUE, C. C. UNIVERSITE DE DE YAOUNDE II	15 octobre 2020	SOA
30	MINDANA FOUDA ELODIE	67 ANS	MAGISTRATE RETRAITEE	02 juillet 2023	YAOUNDE
31	MOUDI A NGAM	53 ANS	ENSEIGNANT	29 juillet	BAFIA

	IBRAHIM			2020	
32	MOUKONG EBANDA JOSIANE	55 ANS	DELEGUE DEPARTEMENTAL DES AFFAIRES SOCIELES	15 octobre 2018	BAFIA
33	MEBI SERGES	58 ANS	COMMERCANT DE POULET	12 septembre 2017	DOUALA, DAKAR
34	MESSI NKE ANTOINE	56 ANS	TAXIMAN	16 août 2018	YAOUNDE
35	MINLO' O ADOLF	54 ANS	DEFENSSEUR DES DROITS DE L'HOMME (ACAT LITTORAL)	15 decembre 2018	DOUALA
36	NGOMO SOULEY	42 ANS	SANS EMPLOI FIXE	15 octobre 2016	DOUALA NDOKOTI
37	NDOTO NAMME TERRY	45 ANS	SAUVETEUR	18 octobre 2018	BUEA
38	NDZENGUE APOLINAIRE	39 ANS	COMMERCANT	03 juillet 2023	YAOUNDE
39	NOUFUWO ANDRE	50 ANS	VENDEUR A LA SAUVETTE	09 juillet 2023	BAFFOUSSAM
40	NZEKUI TAGUEFEN MIREILLE	53 ANS	FEMME AU FOYER	07 juillet 2023	BAFFOUSSAM
41	OBAGA MBALLA BERTHOLD	53 ANS	TAXIMAN	10 octobre 2018	DOUALA
42	OLINGA ATHANASE	62 ANS	HOMME POLITIGUE (RDPC)	05 juillet 2023	YAOUNDE
43	SEYI A MBEP MICHEL	40 ANS	PROFESSEUR DE LANGUE	12 decembre 2017	BAFIA
44	TAKAMTE PIERRE-MARIE	49 ANS	POLITOLOGUE, C.C. UNIVERSITE YAOUNDE II	15 juillet 2019	SOA
45	TANEKOUA DAVID	40 ANS	ACTIVISTE	07 juillet 2023	BAFFOUSSAM
46	TCHINGANKONG YANOU MOISE	56 ANS	POLITOLOGUE, M..C.	25 mai 2019	SOA

			UNIVERSITE DE YAOUNDE II		
47	Dr. TCHOUANKAP JEAN CLAUDE	63 ANS	ECRIVAIN, CHERCHEUR, HISTORIEN	11 Mai 2017	DSCHANG
48	YAMEN FONKOUA ROBERT	49 ANS	TAXIMAN	12 decembre 2018	DOUALA
49	ZEKEN LUDOVIC	65 ANS	MILITAIRE A LA RETRAITE	12 juillet 2023	BAFFOUSSAM
50	ZOUA NDO JOSUE	60 ANS	PHARMACIEN	20 decembre 2018	HOPITAL GENERAL DOUALA

II-SOURCES ARCHIVISTIQUES

a. Archives Nationales de Yaoundé

-Archives Coloniales (A.C.)

2AC 19 : Progermanisme allemand au Cameroun.

2AC 4373 : Contrôle postal confidence 1940.

1AC 3838 : Cameroun sécurité 1934 : livret d'inventaire des pièces confidentielles relatives aux Européens sous surveillance et aux menés anti-françaises.

-Affaires Politiques et Administratives (A.P.A.)

11225/B : Surveillance du territoire.

11218/A : SEYA : Individus et organisations, étrangers et suspects 1938-1940.

11368/C : Censure postale : saisie de commande de talisman et de correspondances.

10909/A : Contrôle postal Yaoundé 1940.

10661/B : Contrôle de communication et individus à être surveiller.

10400 : Surveillance de la côte.

10232/B : Thèse allemande sur les revendications coloniales 1936.

11225/A : Menées anti-françaises 1933-1937.

10123/A : Menées anti-françaises.

10123/D : Contrôle maritime

11331/A : Menées anti-françaises.

11194/G : Résidences surveillé des Européens non ralliés à la France.

10909/A : Lettre circulaire n°1025 du 1^{er} octobre 1945

10126 : Correspondance confidentielle, départ 1929-1931

MVENG Engelbert, Compilation de documents liés à l'expropriation des Duala.

-Dossiers traduits en français (TA)

TA-29 : Rapport du capitaine Dominik relatif à l'expédition Yebekolo-Maka de 1906.

Bivouac Mbeama, 1/05/1906

Rapport allemand relatif à la soumission des Maka en 1906

Rapport du capitaine Dominik relatif à l'expédition Yebekolo-Maka de 1906, Gele Menduka

Rapport du capitaine Dominik, Yaoundé, 20/01/1907

III-TRAVAUX ACADEMIQUES

1-Thèses

Ambomo, C., " Analyse d'un discours politique présidentiel : étude lexicométrique (Paul Biya, Cameroun, 1982-2002), Thèse de Doctorat, Sciences du Langage, vol. 1, Université de Franche-Comté, juin 2013, 672 p.

Atché Bessou, R., "Les conflits armés internes en Afrique et le droit international", Thèse, Droit, Cergy-Pontoise, 2008

Bah, F, "Analyse du chômage et bilan des politiques de l'emploi au Mali", Thèse de Doctorat, Economie et Finances, Grenoble, 2012, 427 p.

Dia, D, " Les dynamiques de démocratisation en Afrique noire francophone", Thèse de Doctorat, Science Politique, Jean-Moulin Lyon 3, 2010, 334 p.

Derrick, J., "*Duala under French mandate 1916-1936*", PhD Thesis, University of London, 1986

Eloundou, E., D., " Contribution des populations du Sud-Cameroun à l'hégémonie allemande, 1884-1916", Thèse de Doctorat 3e cycle, Histoire, Université de Bordeaux III, 1994

Eyelom, F., " Origines et circonstances immédiates du partage du Cameroun entre la France et l'Angleterre pendant la Première Guerre mondiale", Ph. D., Histoire, Montréal, 1997, 464 p.

Gomsu, J., "Colonisation et organisation sociale. Les chefs traditionnels du sud-Cameroun pendant la période coloniale allemande (1884-1914), Thèse de Doctorat 3eme cycle, Histoire, Metz, 1982, 336 p.

Huilery, E., "Histoire colonial, développement et inégalité dans l'ancienne Afrique Occidentales françaises ", thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, France, 2008.

Lekene Donfack, C., E. " L'expérience du Fédéralisme au Cameroun : les causes et les enseignements d'un échec", Thèse de Doctorat d'Etat, Droit Public, Université de Clermont I, 1979, 416 p.

Mokam, D., " Les associations régionales et le nationalisme camerounais 1945-1961", Thèse de Doctorat Ph. D., Histoire, Université de Yaoundé I, 2004-2005, 694 p.

Müller, T., " Entre liberté et nécessité : autour de deux débats auXIXe siècles", Thèse, Science Economique, Mention « Histoire de la pensée et philosophie économique », Lausanne, 2015, 220 p.

Nna Nsengué d'Eolowa, "Le bilan politico-social et économique de l'administration française au Cameroun, du mandat à la fin de la tutelle (1920-1959)", Thèse de doctorat, Science Politique, Paris VIII

Ondoua, A., " Sociologie du corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun", Thèse de doctorat en Science Politique, Université de Rennes, 2013, 458 p.

Riveron, S., "La notion d'indirect rule", Thèse de Doctorat, Droit, Poitiers, 2014

Touo, H., "Les dynamiques d'encrages du pluralisme partisan au Cameroun (1990-2006), l'économie des rapports entre pouvoir et opposition", Ph. D, Science Politique, Université Yaoundé II Soa, 2006

2- Mémoires

Anguessebeh, A., B., " Les frontières franco-allemandes du Cameroun, 1884-1916", Maîtrise, Histoire, UY, 1991

Alix, J., "les approches théoriques classiques de la révolution et une approche religieuse de la révolution sandiniste au Nicaragua", Maîtrise, Anthropologie, Montréal, 2013, 166 p.

Awantu Neba, G., "*The role of the UN secretary General in the resolution of border conflicts: the case of Bakassi, 1997-2008*", Master II, Histoire, University de Dschang, 2010, 241 p.

Barette, S., " Essai philosophique sur l'indéterminisme et sa thèse sur la falcification", Maîtrise, Philosophie, Quebec A Trois-Rivières, 2003, 160 p.

Bebey Ananga, G., E., " La censure postale au Cameroun français, 1934-1945", Master II, Histoire, UYI, 2012

Dongmo Azebaze, J., "Classification des catégories socio-économiques au Cameroun", Maîtrise, Sciences Physique, ENSP, Yaoundé, 2007, 64 p.

- Demers-Labrousse, N., "La démocratie en Afrique subsaharienne : le cas du Cameroun", Maîtrise, Science Politique, Sherbrooke, 2012, 154 p.
- Fotso, G., "Le nationalisme camerounais de la période de l'entre-deux guerres (1918-1939)", Maîtrise, Histoire, UYI, 1981
- Goyette, J., " Corruption et croissance économique au Cameroun et en Ouganda ", Maîtrise, Science de Gestion, HEC, Montréal, 2005, 122 p.
- Mbeng Dang, H., G., " Nkal Mentsouga ou Gele Manduka (Nguelemendouka) et la colonisation allemande, 1850-1916.", Maîtrise en Histoire, Université Yaoundé I, 2004-2005, 147 p.
- Onguené Minso, A., " L'application du code de l'indigénat dans l'ancien département du Nyong et Sanaga pendant la période coloniale (1884-1960)", Maîtrise, Histoire, UYI, 2007, 143 p.
- Pichette, M., " La guerre civile espagnole. L'influence du Québec sur les politiques du gouvernement fédéral", Maîtrise Histoire, Université Montréal, Canada, déc. 2009, 127 p.
- Samé, T., " Les Duala de la contestation anti-coloniale au compromis (1884-1938), DIPES II, Ecole Normale Supérieure, UYI, 2002
- Yogo, E., E., "Fragilité de l'Etat et sécurité des individus au sud du Sahara", Master II, Science Politique, Université Yaoundé II Soa, 2010, 146 p.
- Zekeyo, I., R., "Une socioanalyse de la lutte contre la corruption et du détournement des fonds publics au Cameroun : entre politics et policy", Master II, Science Politique, Université Yaoundé II Soa, 2014

IV- ARTICLES, RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS

1-Articles scientifiques

- Abanda Kpama, "Avril 1984-avril 2006 : l'histoire va-t-elle se répéter ?", *Le Messager*, 06 avril 2006
- Amin, A., J., "Cameroonian Youths and the protest of February 2008", in *Cahiers d'Etudes Africaines*, N° 211, septembre 2013, pp.677-697
- Azam, J., P., " L'Etat autogérée en Afrique", *Revue d'économie du développement*, n° 4, 1999, pp. 3-19,
- Brusch, J. R., "Les traités camerounais", in *Etudes camerounaises*, n°47-48, mars-juin 1955, pp. 9-42

- Menthong, H.-L., " Crise de légitimité et évidence de la continuité politique au Cameroun", *GRAP*, Université de Yaoundé II, 2013, pp.2-22
- Boeck, P. et Honwana, A., " Enfants, jeunes et politique africaine", in *Politique Africaine*, n° 80, 2001, pp. 5-110
- Chaigneau, P., "Le KGB et l'Afrique", in *Politique Internationale*, n°22, Hiver 1983-1984, pp. 229-239
- Champeaud, J., "Cameroun : au bord de l'affrontement", in *Politique Africaine*, n° 44, déc. 1991, pp. 115-120
- Courade, G et Sindjoun, L., " Le Cameroun dans l'entre-deux, introduction", in *Politiques Africaines*, n° 62, juin 1996, pp. 3-23
- Crowder, M., "*Indirect rule: French and British style*", *Journal of International African Institute*, vol. 34, july 1964, pp. 197-205
- Dautresme, O., " Pour mémoire : 1960, année de l'Afrique ", *Scéren (CNDP-CRDP)*, 2010, 63p.
- Delcourt, L., " Mobilisation dans le sud face à la crise alimentaire", in *Etat des résistances dans le sud face à la crise alimentaire*, 2008
- Deschamps, H., " Les assemblées locales dans les territoires d'outre-mer", In *Politique étrangère*, n° 4, 1993, 19^e année, pp. 429-438
- Dufumier, M. et Hugon, P., " Les émeutes de la faim : du sous-investissement agricole à la crise sociopolitique", in *Revue du Tiers Monde*, n° 196, 2008, pp. 927-934
- Du Reau, E., " Munich 1938 ", *Histoire*, n°218, février 1998. Pp. 52-55.
- Duclos, B., " Le coût économique de la violence politique", in *Jeune Afrique Economique*, n°393, pp. 198-201
- Discours du Président Français François Mitterant, 16^e conférence des chefs d'Etats africains francophones à la Baule, 20 juin 1990, in *Politique Etrangère de la France*, p. 32
- Ebodé, G. R., " La corruption au Cameroun : perception publiques et moyens de lutte", *Afro Baromètre*, n° 94, mai 2016 pp. 1-11
- Etondé Ekoto, G., " La femme et la liberation de l'Afrique : quelques figures culturelles", in *Présence Africaines*, N° 140, 1986, pp. 140-156
- Esiomokhai, E. O., " Reflections on some international legal aspects of the Nigeria-Cameroon boundary and territorial disputes", *ABU, Law Journal*, 1982, pp.27-50
- Fenet, A, "Les dispositions du préambule de 1946 relatif aux peuples d'outre-mer", *CRUSE*, pp. 147-155

- Folefack, D.P., " Pauvreté et répartition des revenus en zone cacaoyère du Cameroun ", *Tropicultura*, Hollande, 2010, pp.5-9
- Fonkem Achankeng, " *The Foumban constitutional talks and prior intentions of negotiating: a historico-theoretical analysis of a false negotiation and the ramifications for political developments in Cameroon*", *Journal of Global Initiatives: Policy, Pedagogy, Perspectives*, Vol. 9, n° 2, Article 11, may 2015, pp. 129-154
- FRONAC : Français et rapatriés originaires du Nord de l'Afrique et anciens combattants
- Gauthier, B. et Zeufack, A., " *Governance and oil revenues in Cameroon*", *Revue Watchproject/Oxcare/Oxford University*, 2009, pp. 97-134
- Ghoms, V., "Résistances africaines à l'impérialisme. Le cas des Douala du Cameroun", in *Afrika Zamani*, n° 4, juillet 1975pp. 158-162
- Gerring, J., Ziblat, D., Van Gorpe et Arevalo, J., "An institutional theory of direct and indirect rule", *World Politics*, vol. 63, n° 3, July 2011 pp. 377-433
- Guilbot, J., "Les conditions de vie des camerounais de Douala", in *études Camerounaises*, n° 27-28, sept.-déc. 1949, pp. 35-41
- Guyer, J., "Head tax, social structure and rural incomes in Cameroon, 1922-1937", in *Cahier d'Etudes Africaines*, 10, XX-3, 1939, PP. 305-329
- Hugon, P., "Les effets de politiques d'ajustement sur les structures politiques africaines", in Gérard Conac (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, pp. 89-107
- Jacques-Benjamin, "Les camerounais occidentaux : la minorité dans un Etat bicommunautaire", *Presses Universitaires de Montréal*, Canada, 1972, pp. 106-115
- Janin, P., " Crise alimentaire mondiale. Désordre et débats.", in *Janin P. et Giblin B.*, 2008, pp. 9-13
- Janin, P. et De Suremain, C.-E., " La question alimentaire en Afrique : risque et politisation", Paris, PUF, *Revue Tiers-Monde*, n° 184, pp. 727-859
- Johnson, W., "The union des populations du Cameroun in rebellion: the integrative backlash of insurgency", In Roberg, R.I., Mazrui, AA(eds.) *Protest and power in Black Afrika*, New York, Oxford University Press, 1970, pp. 671-692
- Joumard, R., "Le concept de gouvernance", *Politique étrangère*, n° 67, 2009, pp. 52-61
- Kamto, M., "Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme au Cameroun", in Conac Gérard (sous la dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp. 209-236
- Kam Kah, H., "The Bakassi crisis: the role of Nigerian and Cameroonian military, 1981-2013", *Conflict Studies Quarterly*, Issue 6, January 2014, pp. 3-22

- Kaufmann, D., "*Corruption: the facts*", *Foreign Policy*, n° 107, 1997, pp. 114-134
- Konings, P., "Le problème anglophone au Cameroun dans les années 1990" ? *Afrika-Studienzentrum* (Leiden), pp.25-34(Traduit par Thomas Weisst, adapté par Georges Courade)
- Kooiman, J., "*Findings speculations and recommandations*", In J. Kooiman (dir.) *Modern governance*, London, Sage, 2003, pp. 7-15
- Kum'a Ndumbé III, "Stratégie de survie des populations Camerounaises dans une économie mondialisée", *Etudes africaines*, 2001, pp. 1-18.
- Krieger, M. "Cameroon's Democratic crossroad, 1990-1994", *The Journal of Modern African Studies*, 1994, pp. 605-628
- Madiba Essiben, " La France et la redistribution des territoires du Cameroun", in *Afrika Zamani*, n° 12 et 13, 1981, pp. 38-52
- Melhera, S., "Cameroun, une transition qui n'a pas eu lieu", in Jean-Dalloz, Patrick Quintain (dir.), *Transitions Démocratiques Africaines*, 1992, pp. 107-126
- Meinon, J., " L'invention de l'aide française au développement : discours, instruments et pratiques d'une dynamique hégémonique ", *Question de Recherche*, n°21, sept. 2007, 44 p.
- Ministère de la Defense, " Les ralliements de l'empire à la France Libre : l'Afrique en jeu ", collection *Mémoire et Citoyenneté*, n° 9, 1976, 14 p.
- Mokam, D., " L'impôt de capitation au Cameroun sous administration française", in *Cahier d'Histoire et d'Archéologie*, N° 2, juin 2000-juin 2001, pp. 135-144
- Molem Sama, C. et Johnson Ross, D., "*Reclaiming the Bakassi Kingdom: the Anglophone Cameroon-Nigeria border*", *Afrika Zamani*, n° 13-14, 2005-2006, pp. 103-122
- Moukoko Mbondjo, P., "Le retour au multipartisme au Cameroun", in Conac-Gérard (sous la dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1999, pp. 92-117
- Nasseemulah, A. et Staniland, P., "*Indirect rule and varieties of governance*", *International Journal of Policy, Administration and Institutions*, vol. 29, n° 1, January 2016, pp. 13-30
- M'bare N'gom, "La reconstruction de l'autre dans, *Cette Afrique là !* De Jean Ikéllé-Matiba, *Francophonica*, 9, 2000, pp. 153-170
- Njeuma, Z. M., " Contributions diplomatiques et administratives à la paix sur la frontière entre le Cameroun et le Nigeria (1885-1992)", in *Des frontières en Afrique du XIIIe au XXe siècle*, Paris, UNESCO, 2005, pp. 159-191
- Nkoum-Me-Ntseny, "Dynamique de positionnement anglophone et libéralisation politique au Cameroun : de l'identité à l'identification", IRIC/GRAP, 34 p.
- Nouazi Kemkeng, C. V., " L'idéologie de l'unité nationale et le révisionnisme constitutionnel au Cameroun ", *Jurisdiction*, n°12, 2015, pp.155-181

- Onana, C., " La France et ses libérateurs africains " *Le Tiers-Monde et la Seconde Guerre Mondiale*, Berlin exposition", 2003, pp. 44-73
- Owona Nguini, M. E., "Le Social Democratic Front : un parti d'opposition, entre charisme et bureaucratie", in Sindjoun Luc, Comment peut-on être opposant au Cameroun ? *Politique parlementaire et politique autoritaire*, Dakar, CODESRIA, 2004
- Pierrick, H. , " Pour mémoire : l'appel du 18 juin 1940 ", *SCEREN-CNDP*, 2010, pp. 14-32
- Pokam Wandja, K. et Sandalin, W. D., " L'impact de la crise économique sur les populations et le couvert forestier du Sud-Cameroun", CIFOR, in *Occasional Paper*, n° 25, décembre. 1999, 29 p.
- Sahr Kpundeh, J., " Gouvernance et économie en Afrique. La corruption en Afrique ", *CAFRAD Iris*, Maryland, 2001
- Socpa, A., "Clientélisme et ethnicité dans le jeu politique : réflexions sur quelques mouvements thuriféraire au Cameroun", *Afrika at Crosswords : complex Political emergencies in the 21st century*, UNESCO/ENA, 2001
- Surret-Canale, " La fin de la chefferie en Guinée", in *Journal of African history*, VII, 3, 1966, pp. 52-59
- Takougang, J., "*The demise of Biya's New Deal in Cameroon, 1982-1992*", *Afrika insight*, February 1993, pp. 91-101
- Steinmetz, G., "Le champs de l'Etat colonial, le cas des colonies allemandes (Afrique du sud-ouest, Qingdao, Samoa)", *Le Seuil, Actes de recherché en sciences sociales*, pp. 122-143
- Tarlebba, N. K., Baroni, S., "*The Cameroon and Nigeria negotiation process over the contested oil rich Bakassi peninsula*", *Journal of Alternatives in the Social Sciences*, vol. 2, n° 1, 2010, pp. 198-210
- Titi Nwell, P. (s. /dir.), " De la corruption au Cameroun", *Friedrich Erbert Stiftung*, 1999, 260 p.
- Tourte, R., "De l'empire colonial à l'Afrique indépendante 1945-1960", *La Recherche prépare le Développement*, 1980, pp. 39-76
- Torren, M. " Des partages coloniaux aux frontières culturelles : (ré) unification et marginalisation au Cameroun méridional (1954-1961) " *Mémoire(s) identité(s) dans le monde occidental contemporain*, 1996, 37 p.
- Vallee, O., "La construction de l'objet corruption en Afrique", *Afrique Contemporaine*, De Boeck Université, 2006, pp. 137-162
- Wirth, L., " l'appel du 18 juin entre histoire et mémoire ", in *cahier pédagogique*, 1977, p.p. 7-68.

2-Rapports

Abessolo, Y., "Instabilité politique et performance économique : une évaluation du cas du Tchad", pp.1-21

ACAT-Littoral et ACAT-France, " Cameroun : 25-29 février 2008, une répression sanglante à huis clos ", 2012, 34 p.

(ACAT) Littoral, " Cameroun : émeutes de février 2008, suivit des recommandations ; vers une indifférence des pouvoirs publics ? ", Rapport 2012, 19 p.

Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Cameroun, Institut National de la Statistique, 2003, 60 p.

International Crisis Group, "Cameroun : la crise Anglophone à la croisée des chemins", rapport Afrique, n° 250, 02 août 2017, 43 p.

Karamoko, A. (s/dir.), " Corruption en milieu scolaire et éducation des filles ", Réseau Ouest Africain et Centre Africain de recherche en *Education*(ROCARE), 2009,47 p.

Kouembou Tagne, J., " Droits de l'homme et pauvreté au Cameroun ", 2015, 14p.

Keutcheu, J., "Etude diagnostique sur les pratiques de la corruption dans les communes de Bangangté, Mbouda, et Nkongsamba 1^{er}", Rapport sur le projet de la promotion de la gouvernance locale et le renforcement des capacités pratiques des acteurs non étatiques dans la région de l'Ouest et du Littoral (PGL/OL), septembre 2011

Nembot Ndeffo, L., Emini, A. C. et Ningaye, P., " Analyse spatiale de la croissance pro-pauvre au Cameroun : une double approche monétaire et non monétaire", Etude proposée par la Banque Mondiale et la coopération allemande GTZ au Cameroun. Projet "*Share Growth and spatial considerations in Cameroon*", 2009, 47 p.

Organisation Internationale de Droit du Développement, " Les marchés publics dans les pays en développement. Leçons des activités récentes de l'IDLO " Italie, Rome, 2017, 13 p.

Quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM4) " Tendances, profils et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2004 ", Institut National de la Statistique, Yaoundé, 2015, 72 p.

Quatrième Session de la Conférence des Nations Unies contre la corruption, Marrakech, 24-28 octobre 2011, 5p.

Salam Fall, A. et Gueye, B., " Gouvernance et corruption dans le système de santé au Sénégal", Rapport provisoire, décembre 2004, 143 p.

3- Documents officiels

Assemblée Nationale française, "compte rendu intégral des deux séances du lundi 12 décembre 1960", Paris, *Imprimerie des Journaux Officielles*, p.4532

Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, " Analyse critique de la dette publique extérieure des pays africains : cas du Cameroun", 2012, 20 p.

Cour Internationale de Justice, recueil des Arrêts, Avis consultatifs et Ordonnances : Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria (Cameroun c. Nigeria, Guinée Equatoriale intervenant), Arrêt du 10 octobre 2002, 159 p.

Mémoire de la République du Cameroun, livre 1, 16 mars 1995, 630 p.

Requête introductive d'instance, Cameroun contre Nigeria, à propos de Bakassi, HAYES, 29 mars 1994, 34 p.

République du Cameroun : déclaration de stratégie de relance économique, 1989, 87 p.

4- Articles de journaux

Journal Officiel du Cameroun (J.O.C.), 1930

Journal Officiel du Cameroun (JOC), 1934

Journal Officiel du Cameroun (JOC), 1939

Journal Officiel du Cameroun (JOC), 1944,

Journal Officiel du Cameroun (JOC), 1924

Journal Officiel du Cameroun (JOC), 1940

Journal Officiel du Cameroun (JOC), 1955

Journal Officiel du Cameroun (JOC), 1973

Jeune Afrique économique, n°393 pp. 198-201

Jeune Afrique Economique, n° 374, nov.-déc. 2008

La voix du Cameroun, n° 9, août-septembre, 1952

ACAP, 30 mai 1961

ACAP, n° 182, 11 août 1961

ACAP, n° 162, juillet 1961

Cameroon Tribune, n° 9105, 27 mai 2008

Cameroon Tribune, n° 4669, 29 juin 1990

Cameroon Tribune, n° 4883, 09 mai 1991

Cameroon Tribune, n° 4885, du 14 mai 1991

Cameroon Tribune, n 450, du 2 février 1983
Cameroon Tribune, n 4916, 28 janvier 1991
Dailly Champion, 17 octobre, 2002
La Nouvelle Expression, n° 150, 04 mai 1994
La Nouvelle Expression, n° 644, 24 mars 2000
Cameroon Tribune, n° 5888, 13 juillet 1995
Le Messenger, n° 445, 03 juillet 1995
Le Messenger n° 188, juin 1990
Le Messenger n° 189, 26 juin 1990
Le Messenger, n° 1048, 31 mars 2000

V. OUVRAGES

1-Ouvrages généraux

Abwa, D., *Cameroun : Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Clé, 2010, 412 P.
-commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun. Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun, Presses de L'Université de Yaoundé et Presses de l'UCAC, 2000

Albin, P., *Le coup d'Agadir, origine et développement de la crise de 1911*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1912

Alima, J. B., *Les chemins de l'unité. Comment se forge une nation : l'exemple camerounais*, Paris, ABC, 1977

Ateba Yene, C., *Le général Pierre Semengué : toute une vie dans les armées*, Yaoundé, Clé, 2002

Ateba Yene, T., *Cameroun, mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan, 1985

Aymerich, J., *La conquête du Cameroun, 1^{er} août 1914-20 février 1916*, Paris, Payot, 1934

Azana, M., *Causes de la guerre d'Espagne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999

Aznar, M., *Les méandres de la politique étrangère de Léon Blum face à la guerre civile d'Espagne de 1936 à 1937*, Paris, PUF, 1977

- Bayart, J., *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de FNSP, 1979
- Beaudoin, J. *Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz, 2000
- Bouopda Kamé, P., *Cameroun : Les crises majeures de la présidence Paul Biya*, Paris, L'Harmattan, 2007
- *De la rébellion dans le Bamiléké*, Paris, L'Harmattan, 2008
- Beevor, A., *La guerre d'Espagne*, traduit de l'Anglais par Jean-François Séné, Paris, Calmann-Lévy, 2006
- Benassar, B., *La guerre d'Espagne et ses lendemains*, Paris, Perrin, 2004
- Berstein, S. et MILZA, P., *Histoire de la France au XXe siècle*, Paris, Complexe, 2003, tome 2
- Bezbakh, P., *Histoire de la France contemporaine de 1914 à nos jours*, Paris, Bordas, Chronique de l'histoire, 1995
- Bolloten, B., *La révolution espagnole*, Paris, Ruedo Ibérico, 1977
- Burdeau, G., *Traité de sciences politique, Présentation de l'univers politique*, vol. I, Société, Pouvoir et Droit, Paris, LGDJ, 1996, 2eme édition, vol. I
- Buckle, T. H., *Histoire de la civilisation d'Angleterre*, Paris, Librairie Internationale A Lacroix, tome I, 1865 (traduit par A. Baillet)
- Camus, A., *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951, 133^e édition.
- Campana, A. et Hervouet, G., *Terrorisme et insurrection : évolution des dynamiques conflictuelles et réaction des Etats*, Canada, Presses de l'Université du Québec, 2013
- Collectif "Changer le Cameroun", *Le 11 octobre 1992. Autopsie d'une élection présidentielle controversée*, Yaoundé, Edition c3, 1993
- Charles, C., *La crise des sociétés impériales : Allemagne, France, Grande-Bretagne 1900-1940, essai d'histoire comparée*, Paris, Seuil, 2001
- Cornevin, R., *Histoire de l'Afrique : colonisation et indépendance*, Paris, Payot 1975, vol. 3
- Cremieux-Brilhac, J. -L., *La France Libre*, Paris, Gallimard, 2001

De Lannessan, J. L. , *Principes de colonisation*, France, Evreux, librairie de Charles Herissey, 1897

Deltombe, T., Domergue, M. et Tatsita, J., *Kameroun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011

Diamant, D., *Combattants juifs dans l'armée républicaine espagnole : 1936-1939*, Paris, Editions Renouveau, 1979

Diarra, M., *Justice et développement au Sénégal*, Dakar, NEA, 1973

Dufour, J-L. *Un siècle de crises internationales : de Pékin 1900 au Caucase 2008*, Paris, éditions Versailles, 2010

Eba'a, G. R., *Affaire Bakassi, genèse, évolution et dénouement de l'affaire de la frontière maritime Cameroun-Nigeria, 1996-2002*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2008

Eboussi Boulaga, F. (dir.), *L'état du Cameroun 2008*, Cameroun, Terroir, 2009

Ela, J. M., *Afrique, l'irruption des pauvres. Société contre pouvoir, ingérence, argent*, Paris, L'Harmattan, 1994

Elango Lovett, *The Anglo-French condominium in Cameroon 1914-1916, History of misunderstanding*, Limbé, Navy Group publications, 1987

Etaba Otoa, D., *Le Cameroun Libre avec les français Libres 1940*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2000

Eyinga, A., *Cameroun 1960-1990 : La fin des élections*, Paris, L'Harmattan 1990.

-*Mandat d'arrêt pour cause d'élections : de la démocratie au Cameroun 1970-1978*, Paris, L'Harmattan, 1978

-*Introduction à la politique camerounaise*, Paris, Anthropos, 1978

Gaillart, P., *le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1989, tome 2

Gazibo, M. et Jenson, J., *La politiaue comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1997

- Gourevitch, J. P., *La France en Afrique : cinq siècles de présence : vérités et mensonges*, France, Acropole, 2008
- Granveaud, R., *Que fait l'armée française en Afrique ?* Paris, Agone, 2009
- Gueurnier, E. et Briat, R., *Cameroun-Togo, Encyclopédie de l'Afrique française*, Paris, Edition de l'union française, 1951
- Guifan, J., *Histoire de l'Europe au XXe siècle*, Paris, Complexe, 1995, t. 2
- Gurr, T. R., *Why men rebel*, England, Princetown, *University Press*, 1970
- Gwelem, J. F., *Fru Ndi and the SDF revolution*, Bamenda, *Unique Printers*, 1996
- Haymann-Doat, A., *Les régimes politiques*, Paris, La Découverte, 1998
- Boahen Adu, A., (dir.), *Histoire Générale de l'Afrique : l'Afrique sous domination coloniale 1880-1935*, Paris, Présence africaine, 1989
- Ikelle-Matiba, J., *Cette Afrique là !* Paris, Seuil, 1963
- Jackman, R., *Power without force: the political capacity of Nation-States*, USA, Ann Arbor, *University of Michigan Press*, 1994
- Janin, P., *Les enjeux de la crise alimentaire mondiale*, Paris, La Découverte, Hérodote, 2008
- Kondo, J., *Le procès du roi Rudolf Duala Manga Bell, martyr de la liberté*, Yaoundé, Saint-Paul, 1994
- Kengne Pokam, E., *La France et les Etats-Unis au Cameroun : le processus démocratique national en question*, Paris, L'Harmattan, 2009
- Kuoh, C. T., *Mon témoignage. Le Cameroun de l'indépendance (1958-1970)*, Paris, Karthala, 1990
- Laplace, P.-S., *Essai philosophique sur les probabilités*, Paris, édition des " Maîtres de la pensée scientifique", Gauthier-Villars, 1921
- Lelorraine, A. M., (dir.), *L'histoire du monde du traité de Versailles à Yalta*, Paris Karthala, 1987, t. 7

Mbembe, A., *La naissance du maquis dans le Sud Cameroun 1920-1960 : usage de la raison en colonie*, Paris Karthala, 1996.

- *Du gouvernement privé indirect*, Dakar, Codesria, 1999

Mbock, C. G., *Décoloniser la France*, Montréal, Kiyikaat, 2010

Mongo Béti, *Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*, Paris, La Découverte, 2010

Moumé-Etia, L., *Cameroun : les années ardentes. Aux origines de la vie syndicale et politique*, Yaoundé, Clé, 1969

Moural, I. et Millet, L., *Traité de philosophie*, Paris, Editions Gamma, 1988, Vol. I

Miquel, P., *La Seconde Guerre Mondiale*, Paris, Fayard, 1986

Mill Stuart, J., *A system of logic, ratiocative*, England, University of Oxford, Robson, 1926, Books IV-VI,

Mveng, E., *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1987, tome II

Ngapeth Biyong, M.-I., *Cameroun : combat pour l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, 2009

Ngoh, V. J., *Cameroun 1884-1985 : cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990

Ngongo, L., *Histoire des forces religieuses au Cameroun : de la Première Guerre Mondiale à l'indépendance*, Paris, Karthala, 1982

Ngongo, L. P., *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun, 1884-1945*, Paris, Berger Levrault, 1987

Ngniman, Z., *Cameroun : la démocratie emballée*, Yaoundé, Clé, 1993

-*Nigeria-Cameroun, la guerre permanente ?* Yaoundé, Clé, 1996

Njami-Nwandi, S. B., *Des conférences nationales souveraines à la souveraineté de la rue*, Cameroun, Clé, 1996

Nkarey Santerre, J., *Afrique. L'histoire entre le Cameroun anglophone et le Cameroun francophone de 1972 à 2003*, Paris, Publibook, 2004

- Nken, S., *L'UPC de la solidarité idéologique à la division stratégique 1948-1962*, Paris, Anibwé, 2010
- Nkot, P. F., *Usage politique du droit en Afrique : le cas du Cameroun*, Bruxelles, Edition Bruylant, 2005
- Onana Mvondo, L., *1990-1992 au Cameroun : chronique des années rebelles*, Paris, SDE, 2004
- Ortega Y Gasset, J., *La révolte des masses*, Paris, Le Labyrinthe, 1986
- Owona, A., *La naissance du Cameroun, 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996
- Pigeaud, F., *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011
- Ramonet, I., *Guerre du XXIe Siècle : Peurs et menaces nouvelles*, Paris, Galilée, 2002
- Rudin, H., *German in Cameroon, 1884-1914*, London, New Haven, 1938
- Richard, J., *Le mouvement nationaliste Camerounais*, Paris Karthala, 1986
- Rousseau, J. J., *Du contrat social*, Paris, Payot, 1762
- Suret-Canale, J., *Afrique Occidentale et Centrale, l'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Payot, 1964
- Levine, V., *Le Cameroun, du mandat à l'indépendance*, Paris, Editions Internationales, 1970
- Tchumtchoua, E., *De la Jeucafra à l'UPC : l'éclosion du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Clé, 2006
- Thimonier, O. (coord.), *La France coloniale d'hier et d'aujourd'hui*, France, Babel, 2006
- Tilly, C., *from mobilization to revolution*, New York, Mc Graw Hill, 1978
- Trezenem, E. et Lambezat, B. *Terres lointaines. La France Equatoriale AEF-Cameroun*, Paris, Payot, 1950
- Villar, P., *Histoire de l'Espagne*, Paris, PUF, Que-Sais-Je, 1986
- Vullierme, J. L., *Le concept de système politique*, Paris, PUF, 1989

Yagnye, T. D., *Afrique ½ siècle d'indépendances piégées, cas du Cameroun et de la R-D Congo*, Paris, L'Harmattan, 1980

Yakono, X., *Histoire de la colonisation française*, Paris, PUF, 1970

2-Ouvrages de méthodologies et Dictionnaires

Beaud, M., *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA, ou une maîtrise, ou tout autre travail universitaire ?* Paris, La Découverte, 2001

Durkheim, E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, Bibliothèque de philosophie contemporaine, 1967, 17^e édition

Duverger, M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, PUF, collection Thémis, 1961

Gravitz, M., *Méthodes en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001

Lexique Politique, Paris, Dalloz, 2001, 7^e Edition

Nay, O., *Lexiques de Sciences Politique, vie et institution politiques*, Paris, Dalloz, 2008

Le Petit Larousse Illustré, 1997

Dictionnaire Encyclopédique Quillet, Paris, Dalloz, 1976

Calvo, C., *Dictionnaire de droit international public et privé*, Paris, Hachette, 2001

Lakehal, M., *Dictionnaire de science politique : les 1500 termes politiques pour rédiger, comprendre et répondre au discours politique*, Paris, L'Harmattan, 2009

Battistella, D. et Petiteville, F., Smouts, M.-C. et Vennesson, P., *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2012

Dictionnaire Larousse de poche, 2006

VI- WEBOGRAPHIE

Encyclopaedia Universalis.htm

WWW [http//Wikipedia.HTML](http://Wikipedia.HTML)

[http//WWW.1933Nazime](http://WWW.1933Nazime) au fil des jours (2^e guerre mondiale) htm

WWWeurope solidaire.org

Google//WWW guerre-décolonisation.com

Http//www icj-cij.org/document/index php

Http// monderusse.org

http://WWW.lefso.net/spip.php?article26606rubrique3

WWW. Wikitionnaire. HTML

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, 2012

Dictionnaire internaute. Html

Orthodidacte. Htmls

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

-Traité Germano-Douala du 12 juillet 1884

-Partie I du traité de Versailles du 28 juin 1919

-Extrait de la loi n° 61-24 du 1^{er} septembre 1961

-Déclaration de Buéa, 1993

-Jeunes en état d'arrestation à côté du tribunal de première instance de Douala en 2008, lors des émeutes de février

Traité Germano-Douala du 12 juillet 1884

Nous soussignés, rois et chefs du territoire nommé Cameroun, situé le long du fleuve Cameroun, entre les fleuves Bimbia au nord et Kwakwa au sud, et jusqu'au 4°10', degré de longitude nord, avons aujourd'hui, au cours d'une assemblée tenue en la factorerie allemande sur le rivage du roi Akwa, volontairement décidé que :

Nous abandonnons totalement aujourd'hui nos droits concernant la souveraineté, la législation et l'administration de notre territoire à MM. Edouard Schmidt, agissant pour le compte de la firme C. Woermann, et Johannes Voss, agissant pour le compte de la firme Jantzen et Thormählen, tous deux à Hambourg, et commerçant depuis des années dans ces fleuves.

Nous avons transféré nos droits de souveraineté, de législation et d'administration de notre territoire aux firmes susmentionnées avec les réserves suivantes :

1. Le territoire ne peut être cédé à une tierce personne.
2. Tous les traités d'amitié et de commerce qui ont été conclus avec d'autres Gouvernement étrangers doivent rester pleinement valables.
3. Les terrains cultivés par nous, et les emplacements sur lesquels se trouvent des villages, doivent rester la propriété des possesseurs actuels et de leurs descendants.
4. Les péages doivent être payés annuellement, comme par le passé, aux rois et aux chefs.
5. Pendant les premiers temps de l'établissement d'une administration ici, nos coutumes locales et nos usages doivent être respectés.

Cameroun, le 12 juillet 1884.

Sig. Ed. Woermann

Sig. Roi Akwa,

Sig. O. Bush,

Sig. David Meatom,

Endene Akwa,

Joh. Voss,

Ed. Schmidt,

King Bell,

Coffee Angwa,

Joé Garner Akwa,

John Angwa,

Big Jim Akwa,

Manga Akwa,

William Akwa

Scott Jost,

Jim Joss,

Lorten Akwa,

Matt Joss,

Ned Akwa,

David Joss,

Jacco Esqre,

London Bell,

Barrow Peter,

Elame Joss,

Lookingglas Bell.

Partie I du Traité de Versailles du 28 juin 1919 :

Extrait du pacte de la Société des Nations

Les Hautes Parties Contractantes.

Considérant que, pour développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sûreté, il importe :

D'accepter certaines obligations de ne pas recourir à la guerre,

D'entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur,

D'observer rigoureusement les prescriptions du Droit international, reconnues désormais comme règle de conduite effective des Gouvernements,

De faire régner la justice et de respecter scrupuleusement toutes les obligations des Traités dans les rapports mutuels des peuples organisés,

Adoptent le présent Pacte qui institue la Société des Nations.

Article premier. – 1. Sont Membres originaires de la Société des Nations, ceux des Signataires dont les noms figurent dans l'Annexe au présent Pacte, ainsi que les Etats, également nommés dans l'Annexe, qui auront accédé au présente Pacte sans aucune réserve une déclaration déposée au Secrétariat dans les deux mois de l'entrée en vigueur du Pacte et dont notification sera faite aux autres Membres de la Société.

2. Tout Etat, Dominion ou Colonie, qui se gouverne librement et qui n'est pas désigné dans l'Annexe, peut devenir Membre de la Société si son admission est prononcée par les deux tiers de l'Assemblée, pourvu qu'il donne des garanties effectives de son intention sincère d'observer ses engagements internationaux et qu'il accepte le règlement établi par la Société en ce qui concerne ses forces et ses armements militaires, navals et aériens.

3. Tout Membre de la Société peut, après un préavis de deux ans, se retirer de la Société, à la condition d'avoir rempli à ce moment toutes ses obligations internationales, y compris celles du présent Pacte.

Art.2. – L'action de la Société, telle qu'elle est définie dans le présent Pacte, s'exerce par une Assemblée et par un Conseil assistés d'un Secrétariat permanent.

.....

Art.11. – 1. Il est expressément déclaré que toute guerre ou menace de guerre, qu'elle affecte directement ou non l'un des Membres de la Société, intéresse la Société tout entière et que celle-ci doit prendre des mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des Nations. En pareil cas, le Secrétaire général convoque immédiatement le Conseil, à la demande de tout membre de la Société.

2. – Il est, en outre, déclaré que tout Membre de la Société a le droit, à titre amical, d'appeler l'attention de l'Assemblée ou du Conseil sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace par suite de troubler la paix ou la bonne entente entre nations, dont la paix dépend.

.....

...

Statut international du cameroun

Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et l'Allemagne, signé à Versailles le 28 juin 1919 (Extraits).

PREMIERE PARTIE

Pacte de la Société des Nations.

Art. 22 – Les principes suivants s'appliquent aux colonies et aux territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des Etats qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne. Le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation, et il convient d'incorporer dans le présent Pacte des garanties pour l'accomplissement de cette mission.

La meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées, qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de

leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter : elles exerceraient cette tutelle en qualité de mandataires et au nom de la Société.

Le caractère du mandat doit différer suivant le degré de développement du peuple, la situation géographique du territoire, ses conditions économiques et toutes autres circonstances analogues.

Certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire Ottoman ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération pour le choix du mandataire.

Le degré de développement où se trouvent d'autres peuples, spécialement ceux de l'Afrique centrale, exige que le mandataire y assume l'administration du territoire à des conditions qui, avec la prohibition d'abus, tels que la traite des esclaves, le trafic des armes et celui de l'alcool, garantiront la liberté de conscience et de religion, sans autres limitations que celles que peut imposer le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs et l'interdiction d'établir des fortifications ou des bases militaires ou navales et de donner aux indigènes une instruction militaire, si ce n'est pour la police ou la défense du territoire, et qui assureront également aux autres membres de la Société des conditions pour les échanges et le commerce.

Enfin, il y a des territoires, tels que le Sud-Ouest africain et certaines îles du Pacifique austral, qui, suite de la faible densité de leur population, de leur superficie restreinte, de leur éloignement de centres de civilisation, de leur contiguïté géographique au territoire du mandataire, ou d'autres circonstances, ne sauraient être mieux administrés que sous les lois du mandataire, comme une partie intégrante de son territoire, sous réserve des garanties prévues plus haut dans l'intérêt de la population indigène.

Dans tous les cas, le mandataire doit envoyer au Conseil un rapport annuel concernant les territoires dont il a la charge.

Si le degré d'autorité, de contrôle ou d'administration à exercer par le mandataire n'a pas fait l'objet d'une convention antérieure entre les membres de la Société, il sera expressément statué sur ces points par le Conseil.

Une commission permanente sera chargée de recevoir et d'examiner les rapports annuels des mandataires et de donner au Conseil son avis sur toutes les questions relatives à l'exécution des mandats.

Art.23-Sous la réserve, et en conformité de dispositions des conventions internationales actuellement existantes ou qui seront ultérieurement conclues, les membres de la société :

- a) S'efforcent d'assurer et de maintenir des conditions de travail équitables et humaines pour l'homme, la femme et l'enfant sur leur propre territoire, ainsi que dans tous pays auxquels s'étendent leurs relations de commerce et d'industrie, et, dans ce but, d'établir et d'entre des organisations internationales nécessaires ;
- b) S'engagent à assurer le traitement équitable des populations indigènes dans les territoires soumis à leur administration ;
- c) Chargent la Société du contrôle général des accords relatifs à la traite des femmes et des enfants, du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles ;
- d) Chargent la société du contrôle général du commerce des armes et des munitions avec les pays où le contrôle de ce commerce est indispensable ;
- e) Prendront les dispositions nécessaires pour assurer la garantie et le maintien de la liberté des communications et du transit, ainsi qu'un équitable traitement du commerce et de tous les membres de la société, étant entendu que les nécessités spéciales des régions dévastées pendant la guerre 1914-1918 devront être prises en considération ;
- f) S'efforceront de prendre des mesures d'ordre international pour prévenir et combattre les maladies.

PARTIE IV

Droits et intérêts allemands hors de l'Allemagne.

Art.118- Hors de ses limites d'Europe, telles qu'elles sont fixées par le présent Traité, l'Allemagne renonce à tous droits, titre ou privilèges quelconques sur ou concernant tous les territoires lui appartenant, à elle ou à ses alliées, ainsi qu'à tous droits, titres ou privilèges

ayant pu, à quelque titre que ce soit, lui appartenir vis-à-vis des Puissances alliées ou associées.

L'Allemagne s'engage, dès à présent, à reconnaître et à agréer les mesures qui sont ou seront prises par les principales Puissances alliées ou associées, d'accord, s'il y a lieu, avec les tierces puissances, en vue de régler les conséquences de la disposition qui précède.

Spécialement, l'Allemagne déclare agréer des stipulations des articles ci-après, relatifs à certaines matières particulières.

Section première

Colonies allemandes

Art.119- L'Allemagne renonce, en faveur des principales puissances alliées ou associées, à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer.

Art.120- Tous droits mobiliers et immobiliers appartenant dans ces territoires à l'Empire allemand ou à un Etat allemand quelconque passeront au Gouvernement exerçant l'autorité sur ces territoires, dans les conditions fixées dans l'article 257 de la partie IX (Clauses financières) du présent Traité. Si des contestations venaient à s'élever sur la nature de ses droits, elles seraient jugées souverainement par les tribunaux locaux.

Art.121- Les dispositions I et IV de la partie X (clauses économiques) du présent traité seront applicables en ce qui concerne ces territoires, quelle que soit la forme de gouvernement adoptée pour ces territoires.

Art.122- Le gouvernement exerçant l'autorité sur ces territoires pourra prendre telles dispositions qu'il jugera nécessaires, en ce qui concerne le rapatriement et les conditions dans lesquelles les sujets allemands d'origine européenne seront, ou non, autorisés à y résider, y posséder, y faire le commerce ou y exercer une profession.

Art.124- L'Allemagne prend à sa charge, suivant l'évaluation qui sera présentée par le Gouvernement français et approuvée par la Commission des réparations, la réparation des dommages subis par les ressortissants français dans la colonie du Cameroun ou dans la zone frontière du fait des actes des autorités civiles et militaires allemandes et des particuliers allemands pendant la période qui s'étend du 1^{er} janvier 1900 au 1^{er} Août 1914.

Art.125- L'Allemagne renonce à tous droits issus des conventions et arrangement passés avec la France le 4 novembre 1911 et le 28 septembre 1912 relativement à l'A.E.F. Elle s'engage à verser au Gouvernement français, suivant l'évaluation qui sera présentée par ce Gouvernement et approuvée par la commission des réparations, tous les cautionnements, ouvertures de compte, avances, etc., réalisés en vertu des actes au profit de l'Allemagne.

Art.257- Dans le cas des anciens territoires allemands, y compris les colonies, protectorats et dépendances, administrés par les mandataires d'après l'article 22 de la partie I (Société des Nations) du présent Traité, ni le territoire, ni la puissance mandataire ne supporteront aucune part du service de la dette de l'Empire ou des Etats allemands.

Tous les biens et propriétés appartenant à l'Empire ou aux Etats allemands et situés sur ces territoires seront transférés, en même temps que les territoires à la puissance mandataire, prise en cette qualité et aucun paiement ne sera effectué, ni aucune somme ne sera portée au crédit de ces gouvernements du fait de ce transfert.

.....

Au sens du présent article, les biens et propriétés de l'Empire ou des Etats allemands seront considérés comme comprenant toutes les propriétés de la Couronne, de l'Empire, des Etats et les biens privés de l'ex-empereur d'Allemagne et des autres personnes royales.

Art.297- La question des biens, droits et intérêts privés en pays ennemi recevra sa solution conformément aux principes posés dans la présente section et aux dispositions de l'annexe ci-jointe.

.....

b) Sous réserve des dispositions contraires qui pourraient résulter du présent Traité, les puissances alliées ou associées se réservent le droit de retenir et de liquider tous les biens, droits et intérêts appartenant, à la date de la mise en vigueur du présent traité, à des ressortissants allemands ou des sociétés contrôlées par eux sur leur territoire, dans leurs colonies, possessions et pays de protectorat, y compris les territoires qui leur ont été cédés en vertu du présent Traité.

.....

L'Allemagne, donnant acte des engagements qui précèdent, déclare agréer tous arrangements passés ou à passer par les Gouvernements alliés et associés intéressés pour l'accomplissement de l'œuvre des dites missions ou sociétés de commerce et se désiste de toutes réclamations à leur égard.

Extrait de loi n° 61-24 du 1^{er} septembre 1961

Portant révision constitutionnelle et tendant à adapter la constitution actuelle aux nécessités du Cameroun réunifié

(J.O.C. 1961, p. 1090).

Titre premier

De la République fédérale du Cameroun.

Article premier : - La République **Erreur ! Signet non défini.** fédérale du Cameroun est formée, à compter du 1^{er} octobre 1961, du territoire de la République du Cameroun, désormais appelé Cameroun oriental, et du territoire du Cameroun méridional anciennement sous tutelle britannique, désormais appelé Cameroun occidental.

La République fédérale du Cameroun est démocratique, laïque, et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens. Elle affirme son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à la Charte des Nations Unies.

Les langues officielles de la république fédérale du Cameroun sont le français et l'anglais.

La devise est : « Paix-Travail-Patrie ».

Le drapeau : vert, rouge, jaune, à trois bandes verticales d'égales dimensions frappé de deux étoiles d'or dans la bande verte.

Le siège des installations est Yaoundé.

L'hymne national de la fédération est : *O Cameroun berceau de nos ancêtres.*

Le sceau de la République fédérale du Cameroun est une médaille circulaire en bas-relief de 46 millimètres de diamètre, représentant à l'envers et en son centre le profil d'une tête de jeune fille tournée à dextre vers une branche de caféier à deux feuilles et joutée à senestre par cinq cabosses de cacao avec, en exergue, sous l'arc supérieur : « République fédérale du Cameroun », et sur l'arc inférieur, la devise nationale : « Paix, Travail, Partie ».

Les ressortissants des Etats fédérés sont citoyens de la République fédérale et possèdent la nationalité camerounaise.

Art. 2. – La souveraineté nationale appartient au peuple camerounais qui l'exerce, soit par ses députés à l'Assemblée fédérale, soit par voie de référendum. Aucune fraction du peuple, ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.⁷⁸⁸

Le vote est égal et secret ; y participent tous les citoyens âgés d'au moins vingt et un ans.

Les autorités chargées de diriger l'Etat tiennent leurs pouvoirs du peuple par la voie d'élections au suffrage universel direct ou indirect.

Art. 3. – Les partis et formations politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités librement dans le cadre fixé par la loi et les règlements.

Ils doivent respecter les principes de la démocratie et de la souveraineté nationale.

Art. 4. – L'autorité fédérale est exercée par :

- Le Président de la République fédérale ;
- L'Assemblée nationale fédérale.

Titre II

De la compétence des autorités fédérales

Art. 5. – Relèvent de la compétence des autorités fédérales :

⁷⁸⁸ Souligné par nous, pour montrer une des griefs émis par les anglophones pour démontrer l'illégalité des actions de révision constitutionnelle de 1972 par le Président Ahidjo qui fit abstraction de la présente directive et arbore la couronne de tout puissant, qui peut alors agir librement et sans contre-pouvoir et au mépris de la constitution de 1961.

- La nationalité
- La condition des étrangers ;
- Les règles concernant les conflits de loi ;
- La défense nationale ;
- Les affaires étrangères ;
- La sûreté intérieure et extérieure de l'Etat fédéral, l'émigration et l'immigration ;
- Le plan de développement, l'orientation de l'économie, la statistique, le contrôle et l'organisation du crédit, les relations économiques extérieures (notamment les accords commerciaux) ;
- Le régime monétaire, l'établissement du budget fédéral et la détermination des impôts et recettes de toute nature destinés à faire face aux dépenses fédérales ;
- L'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
- L'information et la radio ;
- L'assistance technique et financière extérieure ;
- Les postes et télécommunications ;
- L'aéronautique et la météorologie, les mines et la recherche géologique, la couverture géographique du territoire ;
- Le statut de la fonction publique fédérale et des magistrats ;
- L'organisation et le fonctionnement de la Cour fédérale de justice ;
- Les limites territoriales des Etats fédérés ;
- L'organisation des services correspondant à ces matières.

Art. 6. – Relèvent également des autorités fédérales :

- Le régime des libertés publiques ;
- Le statut des personnes et des biens ;

- Le régime des obligations et contrats en matière civile et commerciale ;
- L'organisation judiciaire comprenant les règles de procédure et de compétence devant toutes les juridictions (exception faite des tribunaux coutumiers du Cameroun occidental, sauf en ce qui concerne l'appel des décisions de ces tribunaux) ;
- Le droit pénal ;
- Les transports d'intérêt fédéral (voies terrestres, ferroviaires, fluviales, maritimes et aériennes) et les ports ;
- L'administration pénitentiaire ;
- La législation domaniale ;
- La législation du travail ;
- La santé publique ;
- L'enseignement secondaire et technique ;
- L'organisation administrative ;
- Les poids et mesures.

En ce qui concerne les compétences énumérées au présent article, les autorités des Etats fédérés pourront continuer à légiférer et à diriger les services administratifs correspondants jusqu'à ce que l'Assemblée nationale fédérale ou le Président de la République fédérale, chacun en ce qui le concerne, ait décidé d'exercer les compétences qui lui sont reconnues.

Selon le cas, les autorités exécutives ou législatives des Etats fédérés cesseront d'être compétentes en toutes ces matières lorsque les autorités fédérales s'en seront saisies.

Art. 7. – Dans le cas où, en application de l'article précédent, les autorités des Etats fédérés sont temporairement admises à intervenir en des matières relevant de la compétence fédérale, elles ne pourront légiférer en ces matières qu'après consultation de la commission fédérale de coordination.

Cette commission présidée par un ministre fédéral est composée de personnalités désignées en raison de leur compétence par le Président de la République fédérale.

Titre III

Du Président de la République fédérale

Art. 8. – Le Président de la République fédérale du Cameroun, chef de l'Etat fédéral et chef du Gouvernement fédéral, veille au respect de la Constitution fédérale, assure l'unité de la Fédération et la conduite des affaires de la République fédérale.

Il est assisté dans sa mission par un Vice-président de la République fédérale.

Art. 9. - Le Président de la République fédérale et le Vice-président, qui ne peuvent être originaire d'un même Etat fédéré, sont élus sur une même liste au suffrage universel direct et secret.

Les candidats aux fonctions de Président de la République fédérale et de Vice-président, doivent jouir de leurs droits civiques et politiques, avoir trente-cinq ans révolus à la date de l'élection ; les conditions de la présentation des candidatures, du contrôle des élections et de la proclamation des résultats seront fixées par une loi fédérale.

Les fonctions de Président et Vice-président de la République sont incompatibles avec toute autre fonction.

Art. 10. – Le président de la République fédérale est élu pour cinq ans. Il est rééligible.

L'élection a lieu à la majorité des suffrages exprimés. Elle a lieu vingt jours au moins et cinquante jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du Président en exercice.

En cas de vacance de la Présidence pour quelque cause que ce soit, les pouvoirs du Président de la République fédérale sont exercés de droit par le Vice-président jusqu'à l'élection d'un nouveau Président.

Le scrutin pour l'élection du nouveau Président a lieu vingt jours au moins et cinquante jours au plus après l'ouverture de la vacance.

Le Président prête serment dans les formes fixées par la loi fédérale.

Art. 11. – Le Président de la République fédérale nomme les ministres et ministres adjoints qu'il choisit parmi les ressortissants de chacun des Etats fédérés. Ils sont responsables devant lui. Il met fin à leurs fonctions.

Les fonctions de ministres et de ministres adjoints sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire dans un Etat fédéré, toute fonction de représentation professionnelle à caractère national et tout emploi public ou activité professionnelle.

Art. 12. – Le Président de la République fédérale représente l'Etat fédéral dans tous les actes de la vie publique. Il est le chef des forces armées.

Il accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères.

Les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires des puissances étrangères sans accrédités auprès de lui.

Le Président de la République négocie les accords et les traités. Les traités qui concernent le domaine relevant de la loi fédérale défini par l'article 24 sont soumis avant ratification à l'approbation en forme législative de l'Assemblée fédérale.

- Il exerce le droit de grâce après avis du Conseil fédéral de la magistrature.
- Il confère les décorations de la République fédérale.
- Il promulgue les lois fédérales dans les conditions prévues à l'article 31.
- Il est chargé de l'exécution des lois fédérales et éventuellement de celle des lois prises dans les Etats fédérés par application de l'article 6, dernier alinéa.
- Il exerce le pouvoir réglementaire.
- Il nomme aux emplois fédéraux civils et militaires.
- Il veille à la sécurité intérieure et extérieure de la République fédérale
- Il crée, organise et dirige tous les services administratifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission ou, s'il le juge préférable, place sous son autorité, après consultation des chefs de Gouvernement des Etats fédérés, les services de ces

Etats qui exercent les compétences relevant des autorités fédérales aux termes des articles 5 et 6.

- Il peut déléguer par décret certaines de ses attributions au Vice-président de la République fédérale.

Art. 13. – Le Président de la République fédérale est obligatoirement consulté par les Gouvernements des Etats fédérés lorsque ces Gouvernements prennent des mesures susceptibles d’avoir des incidences sur la vie de la fédération. Il saisit alors pour avis la commission prévue à l’article 7.

Art. 14. – Le Président de la République fédérale saisit la Cour fédérale de justice dans les conditions prévues à l’article 34 lorsqu’il estime qu’une loi fédérale est contraire à la présente Constitution ou qu’une loi de l’un des Etats fédérés est prise en violation des dispositions de la Constitution ou d’une loi fédérale.

Art. 15. – Le Président de la République fédérale peut, lorsque les circonstances l’exigent, proclamer par décret l’état d’urgence qui lui confère des pouvoirs spéciaux dans les conditions fixées par la loi fédérale.

En cas de péril grave menaçant l’intégrité du territoire, la vie, l’indépendance ou les institutions de la Nation, le Président de la République fédérale peut, après consultation des Premiers ministres des Etats fédérés, proclamer par décret l’état d’exception et prendre toutes mesures qu’il juge nécessaires.

Il en informe la Nation par voie de message.

L’Assemblée nationale se réunit alors de plein droit pendant la durée de l’état d’exception.

Titre IV

Du législatif fédéral

Art. 16. – L’Assemblée nationale fédérale, dont le mandat est de cinq années, est composée de députés élus au suffrage universel direct et secret dans chaque Etat fédéré à raison d’un député par 80 000 habitants.

Art. 17. – Les lois fédérales sont adoptées à la majorité simple des députés.

Art. 18. – Avant leur promulgation, les textes peuvent faire l'objet d'une demande de seconde lecture par le Président de la République fédérale de sa propre initiative ou sur la demande de l'un des Premiers ministres des Etats fédérés. En seconde lecture, la loi n'est adoptée que si la majorité définie à l'article précédent comporte la majorité des voix des députés de chacun des Etats fédérés.

Art. 19. – L'Assemblée nationale fédérale tient deux sessions par an, d'une durée maximum de trente jours chacune.

La date d'ouverture de chaque session est fixée par le bureau de l'Assemblée, après consultation du Président de la République fédérale. Au cours de l'une des sessions, le budget fédéral est voté par l'Assemblée. Au cas où le budget n'aurait pas été adopté avant la fin de l'année budgétaire en cours, le Président de la République fédérale est habilité à reconduire par douzièmes le budget précédent jusqu'à l'adoption du nouveau budget.

Elle se réunit en session extraordinaire, sur un ordre du jour déterminé, pour une durée maximum de quinze jours, sur demande du Président de la République fédérale ou des deux tiers de ses membres.

Art. 20. – L'Assemblée nationale fédérale fixe elle-même les modalités de son règlement intérieur. Chaque année, à l'ouverture de sa première session, elle élit son président et son bureau. Les séances de l'Assemblée nationale fédérale sont publiques ; exceptionnellement, elle peut se réunir à huis clos sur la demande du Gouvernement fédéral ou de la majorité de ses membres.

Art. 21. – Une loi fédérale fixe le régime électoral de la Fédération.

Art. 22. – Le régime des immunités, des inéligibilités, des incompatibilités et des indemnités ainsi que les privilèges des députés est fixé par la loi fédérale.

Titre V

Des rapports entre l'exécutif et le législatif fédéral

Art. 23. – L'initiative des lois appartient concurremment au Président de la République fédérale et aux députés à l'Assemblée fédérale.

Art. 24. – Sont du domaine de la loi fédérale dans le cadre des compétences fixées par les articles 5 et 6.

- 1- Les garanties et obligations fondamentales du citoyen :
 - Sauvegarde de la liberté individuelle ;
 - Régime des libertés publiques ;
 - Législation du travail et syndicale ;
 - Devoirs et obligations du citoyen en fonction des impératifs de la défense nationale.
- 2- Le statut des personnes et des biens :
 - Nationalité et statut personnel ;
 - Régime de la propriété mobilière et immobilière ;
 - Régime des obligations civiles et commerciales.
- 3- L'organisation politique, administrative et judiciaire concernant :
 - La détermination des crimes et délits et l'institution des peines de toute nature, la procédure pénale, la procédure civile, les voies d'exécution, l'amnistie et la création de nouveaux ordres de juridiction.
- 4- Les questions financières et patrimoniales suivantes :
 - Régime d'émission de la monnaie ;
 - Budget fédéral ;
 - Création, assiette, taux de taxes et impôts fédéraux de toute nature ;
 - Législation domaniale.
- 5- Les objectifs de l'action économique et sociale dans le cadre des lois de programme.
- 6- Le régime de l'enseignement.

Art. 25. – Les textes législatifs déposés sur le bureau de l'Assemblée sont examinés par les commissions compétentes avant leur discussion en séance plénière.

Art. 26. – Le texte examiné en séance plénière est le texte déposé par le Président de la République fédérale lorsqu’il s’agit d’un projet de loi, le texte établi par la commission lorsqu’il s’agit d’une proposition de loi. Lors de leur discussion, les textes peuvent faire l’objet d’amendements.

Art. 27. – Le Président de la République fédérale peut sur sa demande être entendu par l’Assemblée ou lui adresser des messages. Ces communications ne peuvent donner lieu à aucun débat en sa présence.

Art. 28. – Les ministres et les ministres adjoints de la Fédération ont accès à l’Assemblée et peuvent participer aux débats.

Art. 29. – L’ordre du jour de l’Assemblée est fixé par la Conférence des présidents qui regroupe les présidents des groupes, les présidents de commission et les membres du bureau de l’Assemblée nationale fédérale. Un ministre ou un ministre adjoint de la Fédération participe aux travaux de cette conférence.

Ne peuvent être inscrits à l’ordre du jour de l’Assemblée que les textes relevant de sa compétence en vertu des articles 5, 6 et 24. Les propositions de loi ou amendements qui auraient pour effet, s’ils étaient adoptés, soit une diminution des ressources publiques, soit l’aggravation des charges publiques sans réduction à due concurrence d’autres dépenses ou création de recettes nouvelles d’égale importance, sont irrecevables.

En cas de doute ou de litige sur la recevabilité d’un texte, le Président de l’Assemblée ou le Président de la République fédérale, saisit la Cour fédérale de justice qui décide de la recevabilité.

Cet ordre du jour comporte par priorité et dans l’ordre que le Gouvernement a fixé, la discussion des projets de loi ou des propositions de loi qu’il a acceptés.

L’urgence est de droit lorsqu’elle est demandée par le Gouvernement.

Art. 30. – Le Gouvernement est tenu de fournir toutes explications et tous renseignements sur son action à l’Assemblée nationale fédérale, qui peut lui poser des questions orales ou écrites et qui peut enquêter sur l’activité gouvernementale en constituant des commissions d’enquête.

Une loi fédérale fixe les procédures selon lesquelles ces moyens d’information et de contrôle sont exercés.

Art. 31. – Le Président de la République fédérale promulgue les lois adoptées par l'Assemblée nationale fédérale dans un délai de quinze jours à compter de leur transmission si aucune demande de seconde lecture ne lui est adressée. A l'issue de ce délai, le Président de l'Assemblée nationale fédérale peut se substituer à lui après avoir constaté sa carence.

La publication est effectuée dans les deux langues officielles de la République fédérale.

Titre IX

Des Etats fédérés

Art. 38. – Les matières autres que celles énumérées aux articles 5 et 6 ou mentionnées dans la présente Constitution comme devant faire l'objet d'une loi fédérale, relèvent exclusivement de la compétence des Etats fédérés. Ceux-ci peuvent se donner dans les mêmes limites les institutions de leur choix.

L'Assemblée des chefs traditionnels du Cameroun méridional est maintenue.⁷⁸⁹

.....

...

Art. 40. – Le pouvoir législatif est exercé dans les Etats fédérés par une Assemblée législative élue pour cinq ans au suffrage universel, direct et secret, selon les modalités assurant la représentation de chacun unité administrative proportionnellement au chiffre de la population.

Toutefois, au Cameroun occidental, certains pouvoirs pourront être exercés en matière législative par l'Assemblée des chefs traditionnels.⁷⁹⁰

Le nombre des représentants est fixé à cent à l'Assemblée législative du Cameroun oriental et à trente-sept à l'Assemblée législatif du Cameroun occidental.

Le régime électoral, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et immunités ainsi que le montant des indemnités parlementaires sont fixés par une loi fédérale.

⁷⁸⁹ Dans son processus de centralisation de la République Fédérale du Cameroun, Ahmadou Ahidjo dépouilla cette Assemblée des chefs traditionnelles pourtant chère à la partie anglophone qui a de tout temps composé avec ces derniers.

⁷⁹⁰ Souligné par nous

.....

Art. 43. – L’initiative des lois appartient au Gouvernement de chacun des Etats fédérés et aux représentations de l’Assemblée législative. Les lois sont adoptées à la majorité simple.

Titre X

De la révision de la Constitution

Art. 47. – Toute proposition de révision de la présente Constitution portant atteinte à l’unité et à l’intégrité de la Fédération est irrecevable.

L’initiative de la révision appartient concurremment au Président de la République fédérale après consultation des premiers ministres des Etats fédérés et aux députés à l’Assemblée fédérale.

Toute proposition de révision présentée par les députés doit être signée par un tiers au moins des membres composant l’Assemblée fédérale.

La révision doit être votée à la majorité simple des membres composant l’Assemblée fédérale à condition toutefois que cette majorité comporte la majorité des représentants à l’Assemblée fédérale de chacun des Etats fédérés.

La déclaration de Buea, 1993

Déclaration prononcée par le Congrès anglophone réuni 1 Buea les 2 et 3 avril 1993

Au nom de Dieu tout-puissant de qui proviennent toute vie, sagesse, puissance gloire et protection :

N OUS, peuple du Cameroun anglophone, dont une représentation de plus de cinq mille délégués issus de la totalité des treize régions qui composent notre territoire (Boyo, Bui, Donga-Mantung, **Fako,**

Kupe-Manenguba, Liebialem, Manyu, Meme, Menchum, Mezam,

Momo, Ndian, Ngokitunjia), ainsi que de tout le Cameroun, ayant en son sein hommes politiques d’expérience et anciens dirigeants coutumiers, chefs spirituels et religieux, leaders de partis politiques, députés et membres du Conseil économique et social, paysans, ouvriers,

étudiants et élites de toutes les professions, s'est réunie en congrès anglophone, au centre de maternité Mount Mary dans la cité .historique de Buea, les deuxième et troisième jours du mois d'avril **1993**, dans le but d'adopter une position commune à tous les anglophones à l'égard du débat national sur la réforme constitutionnelle qui va s'ouvrir prochainement, ainsi que d'examiner d'autres sujets qui concernent notre bien-être et celui de notre descendance, de notre territoire et de la nation camerounaise tout entière.

Prononçons solennellement la déclaration ci-incluse, et la justifions par les arguments suivants :

De nos jours, aucun groupe de personnes ayant librement choisi de rejoindre une union politique ne saurait être traité en captif. Lorsqu'en 1961 le peuple des Southern Cameroons (1) décida, par un référendum sous contrôle de l'ONU, de former une union politique avec les citoyens de la République du Cameroun (2) qu'il considérait comme des frères et des compatriotes, il le fit, grâce à Dieu, librement, sans le concours ou la participation du peuple de la République du Cameroun. Il aspirait à fonder une fédération unique sur le continent africain et à développer une société dans laquelle la dualité culturelle héritée des deux parties pour-

(1) Partie occidentale du Cameroun, dépendant administrativement du Nigeria, **sous** tutelle britannique jusqu'en 1961 (N.D.T.).

(2) N.D.T (en français dans le texte).

Devrait s'épanouir. Nous avons cru qu'il était possible d'atteindre un objectif aussi ambitieux. Cependant, notre expérience de l'Union au cours de ces trente-deux années ne nous laisse aucun doute : notre peuple se trouve maintenant confronté à un problème.

Notre problème, que, par son comportement intolérant et hypocrite, nos frères aimeraient bien supprimer, vient du fait que les dirigeants francophones ont trahi notre confiance et qu'il n'y a pas de transparence dans les affaires publiques. Au cours de ces trente-deux années notre Accord d'union a été violé. On nous a privés de droits électoraux, marginalisés ; traités avec suspicion ; on n'a tenu aucun compte de nos intérêts ; on a cantonné à des fonctions non essentielles notre participation à la vie de la nation ; on a pillé sans vergogne nos ressources naturelles, sans aucun bénéfice pour notre territoire ou pour ses citoyens. Le développement de ce dernier a été négligeable et limité aux seules régions dont, directement ou indirectement,

les francophones tirent profit. A la suite de manœuvres et de manipulations, nous sommes passés du statut de partenaires égaux à celui de peuple sous le joug.

La vision du monde, les valeurs et les aspirations communes à notre peuple et celles de nos partenaires francophones sont différentes et ne peuvent visiblement pas se fondre dans le cadre d'un Etat unitaire tel qu'on nous l'a imposé en 1972. Par nature, nous sommes pacifiques, patients et tolérants ; nous avons d'ailleurs fait montre de ces qualités depuis notre entrée dans l'Union. Nos frères francophones croient pouvoir se débarrasser des opposants par la brutalité, la torture et l'assassinat.

Ils ont violé nos filles et nos femmes et répondu par des tirs de grenades à des manifestations pacifiques. Cette barbarie nous est étrangère et nous semble manquer aux principes élémentaires de toute société démocratique civilisée.

Nous souscrivons pleinement aux propos de Voltaire : ((*Je désapprouve totalement ce que tu dis, mais je défendrai jusqu'à la mort ton droit de le dire*)) Notre conception de la liberté d'expression et de la liberté de la presse nous amène à croire aux vertus de la discussion ouverte des problèmes qui intéressent la vie de la nation. Nos frères francophones suppriment la liberté d'expression et censurent la presse. Gouvernement de la majorité et droits de la minorité, ce principe démocratique fonde notre conviction que la minorité a des droits et des libertés. Les régimes francophones qui se sont succédé dans ce pays ont poursuivi une politique d'assimilation qui visait à effacer notre identité, de sorte que notre idéal de dualité culturelle est devenu un objectif illusoire et inaccessible. Il ne restera à moins que et tant que nous n'aurons pas conçu un cadre mieux adapté à l'expression de cette aspiration.

A Buea aujourd'hui, nous prenons une décision d'importance et, pour le bénéfice de ceux qui, plus tard, pourraient mettre en doute la rectitude de nos intentions, nous consignons, pour mémoire, les faits suivants :

L'accord d'avant référendum

Tant dans le document des Nations unies intitulé *Les deux options, qui* a connu une large diffusion ¹ la veille du référendum afin d'expliquer aux citoyens les implications de leur choix, que dans la déclaration commune faite par le Premier ministre J.N. Foncha et le président Ahmadou

Ahidjo, ci-jointe, il était clairement expliqué au peuple du Cameroun anglophone que, dans le cas où il choisirait la deuxième option, il y aurait, à l'indépendance, formation d'une fédération de deux Etats d'égal statut.

Il était clair que la majorité de l'un, des États ne pourrait pas imposer sa volonté ou ses intérêts à l'autre Etat. Il n'en fût aucunement tenu compte en 1972. Non seulement la majorité francophone a bel et bien imposé ses volontés à la minorité anglophone et ce, par des manœuvres frauduleuses, mais encore, elle a **mis** un terme à l'égalité de statut entre les deux membres fondateurs du Cameroun.

La constitution du Cameroun

L'union entre les Southern Cameroons et la République du Cameroun s'est développée au cours des trente-deux dernières années sans aucun fondement constitutionnel ; sans que soit achevé le processus de négociation des termes de la prédication, sans qu'aucune assemblée fédérale constituante se soit réunie, sans qu'aucun projet de constitution fédérale n'ait été rédigé. En l'absence de toute représentation des Southern Cameroons, l'Assemblée nationale de la République du Cameroun adopta, le **4** mai

1960, des propositions d'amendements à sa propre constitution. Celle-ci, ainsi amendée, fût promulguée constitution de la République Fédérale du

Cameroun par **M.** Ahmadou Ahidjo, président de la République du Cameroun le 1er septembre 1961, un mois avant que la réunification dût prendre effet. Dans la mesure où la législation d'une des composantes d'une future fédération ne saurait valablement passer pour la législation d'une des composantes d'une future fédération, la prétendue constitution fédérale du 1er septembre 1961 est, de fait, nulle et non avenue *ab initio*.

Il n'a donc jamais existé de base constitutionnelle ou légale valable à la réunification des deux Cameroun, ni à un gouvernement commun à ces deux territoires.

Sans préjuger du fait que la soi-disant constitution fédérale du 1er septembre 1961 est clairement sans valeur, il est bon d'observer que son article 47 stipulait qu'elle ne pouvait être amendée que par une loi adoptée par le Parlement fédéral ; il accordait, en outre, à la majorité des députés représentant chacun des deux Etats, un droit de veto à l'encontre de tout projet de loi visant à un tel amendement. Il indiquait aussi, sans ambiguïté, qu'on ne pourrait présenter aucune proposition de loi de nature à nuire à l'unité et à l'intégrité de la Fédération.

Elle établissait, par ailleurs, une procédure spécifique aux amendements.

Passant outre, le président Ahidjo choisit, pour mettre un terme à la Fédération, d'organiser un référendum auquel participèrent les francophones.

La prétendue (**Révolution** tranquille)) de 1972 était en réalité un stratagème employé par les francophones afin que leur écrasante majorité au Parlement leur serve à modifier les bases d'une réunification pour laquelle les anglophones et eux SEULS avaient voté. Le référendum de 1972 était donc illégal dans la mesure où il ne respectait pas les dispositions relatives aux amendements, telles que la constitution les avaient établies, et dans la mesure où son objectif n'était pas seulement d'attenter à l'intégrité et à l'unité de la Fédération, mais tout simplement de l'abolir.

Le caractère anticonstitutionnel du référendum du 20 mai 1972 rejaillit sur et entache tous les actes législatifs qui s'en suivent et en particulier la constitution du 2 juin 1972 et les amendements subséquents.

Il faut maintenant établir les fondements constitutionnels et le cadre légal à l'union entre la République du Cameroun et les Southern Cameroons.

Pillage et mise à sac de notre économie

En imposant cette forme de gouvernement unitaire, anticonstitutionnelle et illégale, on ne cherchait pas seulement à démanteler les institutions de l'Etat anglophone (le législatif, l'exécutif, le judiciaire, la police, etc.) mais aussi à piller et à mettre à sac notre économie :

- les gouvernements francophones successifs n'ont eu de cesse de tirer profit de nos ressources naturelles, en particulier du pétrole et du bois ;
- ils ont détruit le système efficace que le Cameroun 'anglophone avait mis sur pied avant l'indépendance, afin de financer les petites et moyennes entreprises par le truchement d'organismes tels que la West Cameroon Development Agency ou la Cameroon Bank. Ils ont tué le système bancaire ;
- ils ont pillé le West Cameroon Marketing Board que le Cameroun anglophone avait créé avant l'indépendance et se sont appropriés en toute impunité des réserves énormes, estimées à plus de 78 milliards de francs ;
- ils ont fermé la Compagnie électrique du Cameroun occidental

(POWERCAM) et avec elle notre source d'approvisionnement en énergie hydro-électrique bon marché à Yoke et nous ont contraints à nous approvisionner auprès de leurs sources. En position de monopole et à la recherche du profit maximum, ils nous ont fait payer le prix fort. Ils ont totalement détruit nos installations hydro-électriques au lieu de les garder comme sources d'énergie de secours et ont mis la main sur les actifs de POWERCAM ;

- ils sont parvenus à presser les entreprises anglophones et à garder la maîtrise exclusive des finances des affaires ; ils fêtent les termes et les conditions du crédit et contrôlent l'accès aux organismes financiers, tant publics que privés. En conséquence, des entreprises anglophones renommées, comme Fomenky's Direct Suppliers, Niba Automobile, Nangah

Compagny, Kilo Bros et Che Company ; faute d'obtenir des crédits,

ont disparu ;

- ils ont fermé nos établissements agro-industriels comme le Santa

Coffee Estate et plus tard la Wum Area Development Authority et l'obang

Farm Settlement ;

- ils ont fermé nos ports et nos aéroports. L'actuel aéroport de

Bamenda, non entretenu, avec ses bâtiments non terminés et ses équipements insuffisants, ne saurait compenser la perte de nos aéroports, celui, international, de Tiko, ceux de Besongabang et de Bali, de la piste d'atterrissage de Weh, du port maritime de Victoria, du port intérieur de M de ou de celui, magnifique de Ndian. Ils ont fermé la Cameroon Air Transport

(CAT), une compagnie aérienne qui nous appartenait en propre. Respectueuses des lois, les victimes de ces forfaits sont restées impuissantes faute de l'existence d'un cadre juridique où demander et obtenir réparation ;

- ils nous ont dépossédés de tout droit de regard sur l'urbanisme et sur le maintien des hauts critères d'hygiène publique qui prévalaient dans nos villes. Ils ont détruit le système de gouvernement local et d'aménagement des communes que nous avons institué au Cameroun anglophone.

Aujourd'hui, nos grandes villes, (Mamfe, Kumba, Tiko, Nkambe, Wum, Victoria, etc.), dont l'activité commerciale était prospère, sont réduites à l'état de villes fantômes. Cependant, aucune ville francophone n'a connu pareille avanie : elles sont en plein essor.

Infrastructures routières

Le gouvernement du Cameroun anglophone avait comme politique de maintenir des routes praticables en toutes saisons. A cette effet, il fit goudronner des portions particulièrement difficiles comme celles de Supe et des Sabga Hills, ainsi que les rues des villes principales de chaque circonscription administrative. Les gouvernements francophones n'ont pas entretenu ces voies, et pire encore, ils ont démolie ce que nous avons fait. Sous le prétexte de les refaire (le goudronnage était antérieur à la réunification), ils les ont détruites, arrachant l'asphalte et les laissant en l'état, comme par exemple les routes Kumba-Mbonge ou Kumba-Tombell.

C'est ainsi que maintenant, à la saison des pluies, les rues de Kumba, la capitale économique de la province du Sud-Ouest, ne sont qu'une étendue de boue, tandis que, à la saison sèche, celles de Nkambe et Kumba, au Nord-Ouest, sont recouvertes par une couche de poussière de **30** cm d'épaisseur. En trente-deux ans d'indépendance, le gouvernement n'a pas augmenté le réseau qui existait au Cameroun anglophone avant la réunification.

Les quelques kilomètres qui relie le Mungo Bridge à Tiko,

Victoria à Idenau et Santa à Bamenda ont été construits, au premier chef, afin de servir les intérêts économiques et commerciaux des francophones et de faciliter l'accès aux installations que des francophones exploitent et dirigent pour le plus grand bénéfice des francophones. N'dian, dont les installations offshore produisent le pétrole de la nation, est dépourvue de routes. Par deux fois, nous avons assisté à de grandioses cérémonies marquant, en grandes pompes, l'ouverture d'un chantier sur la voie

Kumba-Mamfe ; au jour d'aujourd'hui, cette route n'est toujours pas construite, le président Ahidjo n'avait jamais inauguré un chantier sur un tronçon non goudronné. Il l'a fait pour la première et la dernière fois à Mamfe. Plus récemment, c'est M. Paul Biya qui a annoncé qu'il suivrait *personnellement* la construction de la route circulaire de la province du Nord-Ouest : on ne voit, à ce jour, aucun signe que les travaux doivent commencer.

L'état d'abandon où l'on a laissé les voies routières du Cameroun anglophone a eu des conséquences sociales et économiques désastreuses pour notre peuple et pour le Wum et Nkambe en passant par Kumba, Mamfe et Bamenda. Appliquant leur politique d'asservissement délibéré de notre peuple, nos frères francophones n'en ont pas assuré l'entretien ; ils ont, en lieu et place, développé la liaison Douala-Bafoussam de manière à nous contraindre à passer par leur territoire, pour aller de Bamenda à Buea ou Victoria.

Barrages routiers

Les francophones semblent trouver normal et acceptable les centaines de barrages de police, de gendarmerie ou de douanes disposés sur nos routes. Ils rendent ce pays étranger aux yeux des anglophones. Entre Bamenda et Victoria, il y a environ **35** postes de contrôle. Cette entrave superflue à la libre circulation des biens et des personnes n'est d'aucune utilité car il est rare que les infractions routières passent au tribunal. Ce qui, au départ, répondait sans doute à un objectif louable se réduit à un système de péage dirigé par les forces de l'ordre avec l'accord tacite du gouvernement.

Diviser pour régner

Nous avons obtenu l'indépendance et avons formé une union avec la

République du Cameroun en tant qu'entité unique. Le gouvernement francophone a divisé notre territoire en Province du Nord-Ouest et Province du Sud-Ouest, sans nous avoir, au préalable, consultés. Il a maintenant l'intention de franchir une étape supplémentaire : la fusion de ces deux provinces, avec, respectivement, sa Province Occidentale et sa Province du Littoral, sous le prétexte d'en faire des régions bilingues. Ces manœuvres visent en fait à l'assimilation culturelle et à la disparition du Cameroun anglophone, car on espère que cette uniformisation forcée finirait par faire disparaître l'identité anglophone et assurerait à long terme le contrôle de nos ressources naturelles, au profit de la France. Ce plan machiavélique et sournois est inacceptable, d'autant que sa mise en œuvre ne peut se faire que si l'on attire les querelles Nord-Ouest Sud-Ouest avec la complicité de quelques anglophones cherchant à protéger leurs intérêts égoïstes.

Marginalisation des anglophones

Dès les origines de la Fédération, on a cantonné les anglophones dans le rôle de faire-valoir de leurs compatriotes francophones ; à commencer. Par le premier ministre du Cameroun

Occidental qui, en acceptant la charge de vice-président de la République fédérale, a inauguré le modèle général du rôle dévolu depuis lors aux anglophones. On les a **surtout** maintenus dans des postes subalternes, où ils assistent les francophones, même lorsque ces derniers sont moins compétents ou qualifiés.

Au cours des **32** années qui se sont écoulées depuis la réunification, il n'y a pas eu d'anglophones à la tête de ministères comme ceux d'Intérieur, des Armées, de l'Education, des Finances, du Commerce et de l'Industrie, des Affaires étrangères, etc. Lorsque le Premier ministre est francophone, il n'y a pas de Secrétaire Général à la Présidence ni de Premier ministre adjoint. Il dispose d'un pouvoir et d'une autorité réels. Par contre, lorsque la charge revient à un anglophone, il se retrouve pris entre un Secrétaire Général à la Présidence et un autre au Cabinet du Premier ministre. Dans le même temps, on lui impose, non pas un, mais deux

Premiers ministres adjoints, qui détiennent un grand pouvoir.

Aux Affaires étrangères, on nomme rarement un anglophone ambassadeur à Londres, Washington, New York, Lagos ou Paris, ces postes clés sont le domaine exclusif des francophones.

Au ministère de l'Intérieur, la tendance va s'accroissant rapidement de ne nommer au Cameroun anglophone que des francophones, dans les fonctions d'autorité telles que gouverneur, directeur administratif régional ou commandant de la région.

Violation des droits de l'homme

Détentions arbitraires, emprisonnements, perquisitions sans mandat, saisies, torture par les agents brutaux de la CENER qui pratiquent *lupalunpire* (3), tracasseries de la part de gendarmes grossiers : voilà quelques aspects intolérables de la réalité camerounaise. Parmi les centaines de cas de violation des droits de l'homme perpétrés sous un gouvernement francophone, nous pouvons citer, entre autres atrocités commises ces dernières semaines, les faits suivants : en novembre 1992, Che Ngwa Ghandi, un jeune cadre d'entreprise, est torturé et battu jusqu'à ce que mort s'en suive par des agents du CENER et des officiers de gendarmerie.

Le jeudi 25 mars 1993, des gendarmes tirent à l'arme automatique sur un groupe de personnes qui manifestent pacifiquement à Bamenda, faisant trois morts et vingt blessés parmi les

manifestants. Au cours d'une marche pacifique, les 18 et 25 mars 1993, 46 Camerounais anglophones sont arrêtés, battus, torturés et incarcérés à Victoria. Deux des victimes, des femmes, seront admises à l'hôpital, souffrant de blessures graves.

Libertés civiles et procédure judiciaire

Avant la réunification, nous étions certains de pouvoir jouir de nos libertés civiles et individuelles et qu'elles étaient garanties. Nul ne pouvait être arrêté et jeté en prison sans chef d'accusation. Il n'existait pas de cas connu de perquisition sans mandat dans des locaux privés. La police ne sortait pas armée en tous lieux. Nous ne connaissions pas les opérations de nuit appelées Kale-Kale. Les opposants à la réunification nous avaient pourtant avertis : ces formes de répression étaient déjà en pratique dans la République du Cameroun. 32 ans plus tard, les anglophones regrettent de n'avoir pas prêté attention à ces mises en garde.

En démocratie véritable, tous les hommes sont présumés égaux devant la loi, et il est sûr que justice sera rendue lorsque la loi a été bafouée.

Dans le Cameroun dirigé par les francophones, l'ingérence du pouvoir exécutif dans la procédure et l'application des décisions de justice est monnaie courante. On a réduit les juges à n'être que des agents du ministère de la Justice, tandis que les tribunaux en sont devenus les services et départements. Parmi les milliers d'exemples du mépris dans lequel l'exécutif tient le judiciaire, voici l'un des cas les plus dramatiques et les plus éclairants : le lundi 23 décembre 1992, dans son arrêt n°HCB (CRM) 92, la Cour du tribunal de Bamenda ordonne que soient relâchées 173 personnes, détenues et torturées au quartier de haute sécurité (BMM).

Passant outre la décision du tribunal, le gouvernement décide arbitrairement que cet arrêt ne sera pas appliqué. Le 27 décembre, on transfère les détenus à Yaoundé, dans des conditions de transport inhumaines et dégradantes, afin qu'ils y soient jugés par une cour francophone. De telles pratiques d'ingérence et de manipulation de la justice nous sont étrangères, à nous autres anglophones.

Discrimination dans l'enseignement et l'apprentissage

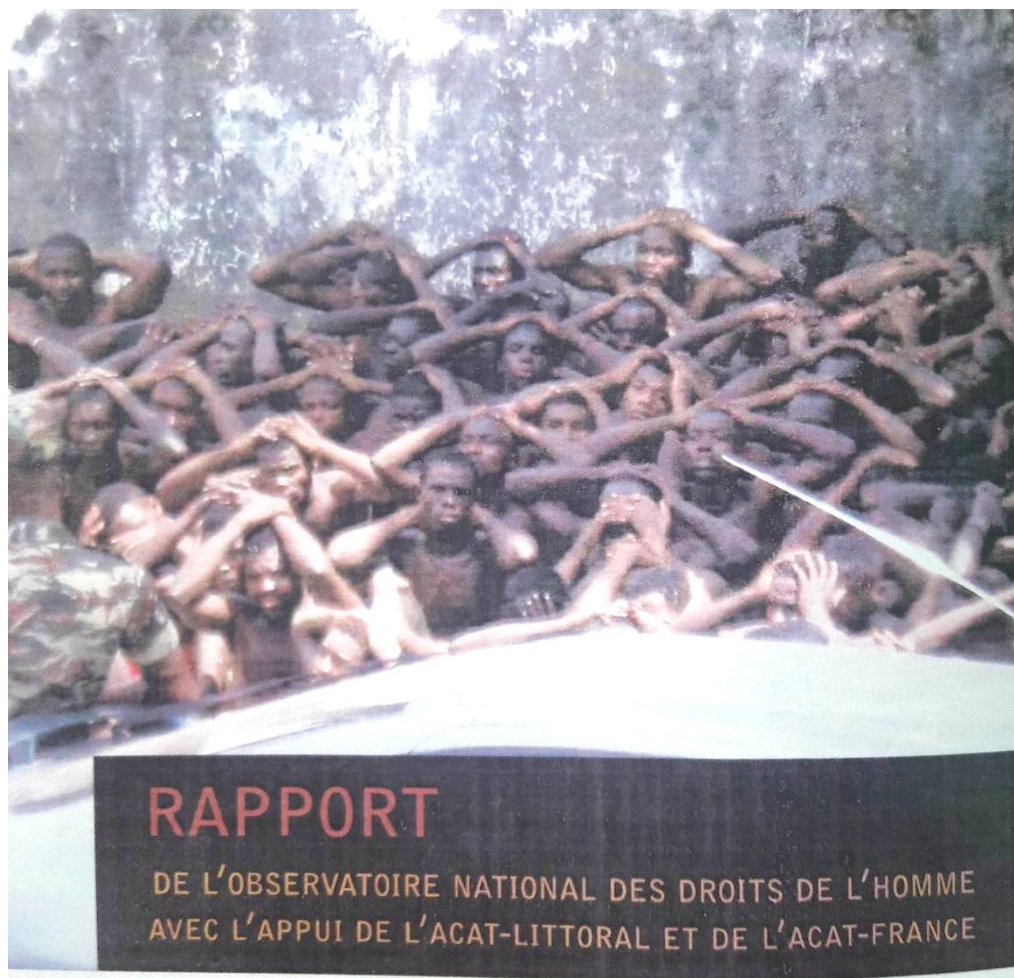
On pratique une discrimination systématique à l'encontre des étudiants anglophones qui se présentent aux grandes écoles de commerce et autres instituts d'enseignement supérieur ; ainsi

à l'ENAM (Ecole nationale d'administration et de-magistrature), où on a supprimé les sections anglophones et à l'ENS (Ecole normale supérieure).

Les anglophones ont été virtuellement exclus, dès le commencement, d'institutions comme l'Ecole nationale polytechnique (4), l'Institut international des assurances, l'Ecole des géomètres, l'Ecole de commerce et d'administration de Douala, etc.

Il y a peu ou pas de continuité entre l'enseignement que reçoivent les élèves anglophones dans le primaire et le secondaire et celui qui est dispensé dans nos écoles nationales d'enseignement supérieur, tout entier dominé par les francophones et à orientation française. Nombre de jeunes anglophones sont donc contraints de partir à l'étranger, au prix d'efforts financiers considérables pour eux-mêmes et leurs familles, afin de poursuivre des études supérieures de qualité, en rapport avec leurs connaissances de base. Lorsqu'ils reviennent au Cameroun, leurs diplômes et qualifications professionnelles acquis à l'étranger sont soumis à évaluation et à un système d'équivalences, avant que toute demande d'emploi soit prise en considération. Il leur faut parfois attendre cinq ans pour que cette (équivalence) soit établie. Il y a, à l'heure actuelle, quelques 700 dossiers de fonctionnaires anglophones en souffrance au ministère de la Fonction publique ; certains, vieux de sept ans, attendent un éventuel (reclassement) des personnes concernées.

Photo 1 : Jeunes en état d'arrestation à côté du tribunal de première instance de Douala en 2008



Source : ACAT Cameroun

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	iii
ABREVIATIONS	iv
RESUME.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GENERALE	2
1. Contexte de l'étude.....	3
2. Intérêt du sujet.....	5
a. Intérêt scientifique	5
b. Intérêt politico-pratique pour le Cameroun	6
d. Intérêt personnel	6
3. Clarification conceptuelle.....	7
4. Délimitation du sujet	13
a. Délimitation temporelle.....	14
b. Délimitation géographique	15
5. Revue critique de la littérature	18
6. Problématique.....	35
7. Questions	35
8. Considérations théoriques et méthodologiques	35
a. Le cadre théorique de l'analyse	36
b. Les techniques de recherche et de collecte des données	40
c. Démarche intellectuelle / mode de raisonnement.....	41
1. Contenu de la méthode comparative	42
9. Difficultés rencontrées	44
10. Plan du travail.....	44
PREMIERE PARTIE : LES MENACES DE DESTABILISATION DE L'ORDRE POLITIQUE COLONIAL 1884-1960	46
CHAPITRE I : LES REVOLTES INDIGENES CONTRE LE COLON 1884-1919.....	49
I. L'ORDRE POLITIQUE COLONIAL ALLEMAND ET LA RESISTANCE DE NGUELEMENDOUKA.....	51
1. L'ordre politique allemand.....	51
a. La supériorité raciale	51
b. L'impératif de travail	52

c. L'impératif de discipline : respect de l'autorité.....	55
2. La résistance de Nguelemendouka à l'Est.....	56
a. Qui était Nguelemendouka ?	56
b. L'insurrection Maka contre l'administration coloniale allemande de 1910.....	57
II. LA REVOLTE DUALA CONTRE L'EXPROPRIATION DE LEUR TERRE.....	60
1. Du traité germano- duala à l'expropriation des terres du plateau Joss, 1884-1914	61
a. La naissance du problème	62
b. La résistance des duala à l'expropriation des terres	63
c. La réaction du <i>Reich</i> dans le problème foncier duala.....	66
d. Le dénouement de la crise foncière germano-duala 1914.....	67
III. LES VELLEITES D'AUTONOMIE DES DOUALA DE 1919	71
1. Le rejet de la présence française au Cameroun, 1917-1919.....	71
a. Les chefs douala hostiles à la présence française	72
b. Le rejet de la France proprement dit	73
2. La consolidation où le durcissement de la francophobie des Douala	74
a. Les griefs des chefs duala contre la France	74
b. Les actions menées par les chefs douala	77
CHAPITRE II : RIVALITES ENTRE PUISSANCES COLONIALES ET LEURS	
INCIDENCES SUR L'ADMINISTRATION AU CAMEROUN, 1914-1943	85
I. LES RIVALITES OCCIDENTALES AU KAMERUN.....	86
1. La Première Guerre mondiale au Kamerun.....	86
a. Le chemin vers la rupture	86
b. La dégradation des rapports franco-allemands à l'aube de la Première Guerre mondiale.....	87
2. Le déroulement des hostilités, 1914-1916.....	89
a. La conquête franco-anglaise du Kamerun 1914-1916.....	89
b. La période de l'offensive générale sur tous les fronts.....	91
c. La période de la coopération franco-anglaise	92
3. Le sort du Kamerun après la guerre, 1916-1919	93
a. Le condominium franco-britannique	95
b. Le partage du Kamerun allemand 1916	97
c. La délimitation des zones d'influence	98
II. LE REVISIONNISME ALLEMAND ET LA PSYCHOSE DE L'INVASION, 1931-1939	101
1. Les revendications coloniales du Reich 1936	102

2. Incidence de la remise en cause de l'ordre politique mondial par l'Allemagne au Cameroun : le rejet de l'administration française	106
a. Les menées anti-françaises	107
b. Le péril germanophile	110
3. Action de la France face à l'insécurité naissante : Le contrôle postal au Cameroun et son mécanisme	115
III. LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE ET SES SEQUELLES AU CAMEROUN 1936-1939.....	120
1. La guerre civile espagnole.....	120
2. L'internationalisation de la guerre	121
3. Le renforcement du dispositif sécuritaire au Cameroun	123
a. La surveillance des frontières	123
b. L'espionnage au Cameroun sous administration française, 1936-1940.....	125
CHAPITRE III : LA QUETE DE LIBERTE DES INDIGENES CAMEROUNAIS 1944-1960.....	129
I. L'ORDRE POLITIQUE COLONIAL FRANÇAIS APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE.....	130
1. La conférence de Brazzaville de 1944 : élément déclencheur	131
a. La conférence	131
b. Les retombées de la conférence.....	132
c. Evolution politique uniforme vers l'autonomie à l'intérieur de l'empire colonial français	134
2. La naissance des mouvements " révolutionnaires" au Cameroun : le RACAM et L'UPC.....	138
a. Du RACAM à l'UPC.....	138
b. objectifs et revendications de l'UPC	141
II. SUBVERSIONS CONTRE LES AUTORITES ADMINISTRATIVES	143
1. Les marches de contestation, 1945 et 1955	144
b. Les émeutes de mai 1955 et la dissolution de l'UPC	150
2. Réactions de l'UPC suite à sa dissolution.	159
b. Maquis et lutte armée contre le colon	163
DEUXIEME PARTIE : LES MENACES DE DESTABILISATION DE L'ORDRE POLITIQUE POST INDEPENDANCE, 1961-2008	173
CHAPITRE IV : ORDRE POLITIQUE ET TURBULENCES POLITIQUE AU CAMEROUN, 1961-1993.....	175
I. L'ordre politique au Cameroun indépendant 1960-1989	176
1. L'ordre politique interne	176

a. Institutionnalisation de la terreur	177
b. Monolitisme et dictature.....	179
2. Les griefs des révolutionnaires contre l'administration camerounaise	180
a. La mise à la tête de l'Etat des hommes soumis à sa volonté	182
b. Les traités de coopération, 1950-1961 : militaires et civiles	184
II. LA POURSUITE DE LA VIOLENCE AU CAMEROUN.....	191
1. La réorganisation du maquis, un impératif pour les révolutionnaires.....	192
a. Insurrection armée upéciste au Cameroun post indépendant 1960-1970.....	193
b. L'arrestation d'Ernest Ouandié et la fin du maquis au Cameroun 1970-1971.....	195
III. LA QUERELLE ENTRE AHIDJO ET BIYA	198
1. Le changement au sommet de l'Etat	198
2. L'opposition politique entre Ahmadou Ahidjo et Paul Biya.....	201
3. Le complot contre Biya et son impact sur l'ordre politique au Cameroun	203
IV. LE PUTSCH MANQUE DU 06 AVRIL 1984	205
1. Les causes du putsch manqué.....	206
2. Le déroulement du putsch manqué de 1984	208
IV. LES QUERELLES LIEES A LA DEMOCRATIE	212
2. La quête de libéralisation de la vie politique au Cameroun : la prégnance des pressions internes.....	220
a. L'affaire Yondo Black Mandengue.....	221
b. L'action du clergé camerounais	224
c. la naissance du <i>Social Democratic Front</i> (SDF).....	225
d. L'action des journaux et de la presse écrite camerounaise	227
3. Agitations politiques liées à l'exigence de la démocratie	230
a. Les villes mortes, capitale morte	231
b. La contestation électorale d'octobre 1992 au Cameroun	234
CHAPITRE V : L'INTEGRITE TERRITORIAL EN QUESTION : "LA CRISE ANGLOPHONE"	239
I. LE SEPARATISME ANGLOPHONE	240
1. La naissance du problème "anglophone"	241
a. legs colonial.....	241
b. Le type d'administration colonial : " direct et <i>indirect rule</i> "	242
2. La conférence de Foumban et la réunification de 1961	244
a. Prélude à la conférence.....	244
b. La conférence de Foumban proprement dite : 17-22 juillet 1961	248

c. Les résolutions finales de la conférence de Foumban	250
II. LA "CRISE ANGLOPHONE" PROPREMENT DITE	253
1. La centralisation de l'Etat fédéral par Ahidjo	253
2. L'unification du Cameroun du 20 mai 1972	256
a. Le procès de la constitution de 1972	257
b. Actions menées par les anglophones sous formes de critiques et de revendications identitaires	260
CHAPITRE VI : MENACES SOCIO-ECONOMIQUES ET LEUR IMPACT SUR L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN	267
I. LES PROBLEMES SOCIAUX	269
1. L'Etat ethnique et le tribalisme	269
2. La pauvreté	272
a. La pauvreté au Cameroun	273
b. Le train de vie des Camerounais	274
3. Ecart grandissant entre riches et pauvres : les inégalités sociales au Cameroun	275
a. Inégalités sociales au Cameroun	276
b. Les classes sociales au Cameroun et leur Impact sur la paix et la stabilité	277
II. LES PROBLEMES ECONOMIQUES ET L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN	280
1. La crise économique des années 1980	280
2. Une gestion très floue des finances publiques	282
3. La corruption et les détournements de fond public au Cameroun	285
4. La surenchère et le durcissement de la vie : la crise alimentaire	292
a. Etat de la situation	293
b. Les causes de la crise alimentaire	294
III. L'EXPERIMENTATION DE LA RUPTURE DU LIEN SOCIO-ECONOMIQUE : LES EMEUTES DE FEVRIER 2008	297
1. Les causes des émeutes	298
a. Au plan politique	298
b. Au plan socio-économique	300
2. Les manifestations des émeutes	302
a. La lecture des évènements jour après jour	302
b. Le discours du Président et son impact sur les émeutes	308
c. La militarisation et la fin de la grève	309
3. Enseignements à retenir des émeutes de février 2008	310
CONCLUSION GENERALE	316
SOURCES ET REFFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	324

ANNEXES.....	346
TABLE DES MATIERES	379
INDEX	384

INDEX

A
ABANDA KPAMA, 347
Abel Eyinga, 157
ABESSOLO Y, 353
AC, v
ACAP, 257, 259, 260, 261, 262, 263, 355
ACAT, v, 307, 308, 309, 313, 314, 315, 316, 318, 353, 393

Achille Mbembe, 20, 42
 administration coloniale, vii, 20, 21, 28, 30, 48, 66, 67, 68, 69, 70, 77, 82, 85, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 116, 119, 122, 123, 133, 134, 136, 137, 144, 149, 150, 153, 160, 161, 166, 175, 177, 200, 254, 394
 AGITATIONS POLITIQUES, 242, 397
 ALBIN P., 335
 ALCAM, v, 197
 ALIMA J. B., 335
 ALIX J., 344
 Amin, 44, 318, 319
 ANGLOPHONE, 251, 252, 397
 ANGUESSEBEH A. B, 344
 Anonymat, 319
 Antoine Ondoua, 34, 102
 ANY, v, 65, 67, 68, 69, 83, 85, 87, 88, 89, 91, 106, 113, 116, 120, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 133, 135, 136, 137
 APA, v, 83, 85, 87, 88, 89, 91, 106, 113, 116, 120, 123, 125, 128, 129, 133, 135, 136, 137
 Assemblée Nationale française, 147, 197
 ATCHE BESSOU R, 343
 ATEBA MARTIAL, 358
 ATEBA YENE C, 335
 ATEBA YENE TH., 335
 autonomie, 10, 56, 81, 88, 90, 93, 104, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 193, 208, 251, 255, 260, 265, 266, 273, 274, 275, 330
 AWANTU NEBAG, 344
 AWOUMFO PATRICK ROSTAND, 358
 AYMERICH J, 335
 Azam, 301
 AZANA M, 335
 AZNAR M., 335

B

BAH FOUSEYNOU, 343
 BARETTE S., 344
 BAYART J, 335
 BEAUDOIN J., 336
 BEBEY ANANGA G. E., 345
 BEEVOR A, 336
 BENASSAR B, 336
 Bernard Gauthier et Albert Zeufack, 294
 BERSTEIN S. et MILZA P, 336
 bété, 62, 103, 280, 281
 BEZBAKH P, 336
 BIGOMBE LOGO P, 347
 BIGOMBE LOGO P., MENTHONG H.-L, 347
Biya, 37, 40, 191, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 231, 233, 235, 237, 239, 240, 242, 243, 244, 245, 246, 248, 251, 271, 276, 280, 293, 301, 308, 310, 317, 318, 319, 331, 336, 340, 343, 388, 397
 BIYONG PAULINE, 358
 BOECK PH., HONWANA ALC, 347
 BOLLOTEN B, 336
 BOUOPDA KAME P., 336
 Brazzaville, 10, 33, 140, 141, 142, 143, 144, 146, 148, 151, 157, 158, 161, 180, 329, 396
 BRUTSCH J. R, 347
 BUCKLE T. H, 336
 BURDEAU G, 336

C

Calvo, 21, 131
 Cameroun sous mandat, 30, 90, 115, 136, 350
 Cameroun sous tutelle, 148, 267
 Cameroun tribune, 319
 CAMPANA A. et HERVOUET G, 336
 CAMUS A, 336

carnage, 166, 174
 Célestin MONGA, 240, 241
 Chaigneau, 227
 Champeaud, 232
 chaos, 23, 130, 245, 247, 248, 279, 289, 290, 321, 331, 332
 CHARLES C, 336
 Charles Tilly, 45
 Charly Gabriel Mbock, 41, 200, 327
 classe sociale, 288
 Claudine Ambomo, 40, 211
 CNPC, 256
 CNRTL, 15, 356
 Collectif Changer le Cameroun, 37
colonie, vii, 18, 20, 31, 32, 36, 37, 42, 61, 64, 73, 74, 75, 77, 79, 99, 100, 103, 104, 105, 106, 109, 110, 113, 114, 116, 123, 126, 128, 130, 133, 155, 159, 161, 162, 175, 177, 201, 254, 329, 339, 369
 colonisation, vii, 10, 12, 20, 23, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 46, 50, 57, 61, 64, 65, 66, 70, 71, 79, 82, 84, 89, 96, 97, 103, 105, 109, 110, 112, 113, 114, 116, 119, 120, 121, 122, 125, 128, 129, 130, 132, 134, 137, 140, 141, 148, 149, 151, 153, 154, 155, 156, 158, 161, 163, 169, 175, 180, 181, 182, 187, 191, 194, 196, 198, 200, 247, 252, 253, 255, 290, 327, 328, 329, 337, 341, 345
 combats, 13, 29, 36, 93, 102, 128, 160, 174, 180, 182, 192, 203, 208, 224, 329, 330
 combattre, 70, 78, 178, 181, 191, 330, 368
 complot, 69, 124, 133, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 317, 397
 conférence, 10, 33, 35, 39, 125, 129, 140, 141, 142, 143, 144, 148, 151, 157, 158, 163, 166, 180, 189, 228, 229, 230, 231, 242, 246, 255, 258, 259, 260, 261, 262, 273, 274, 277, 300, 309, 329, 332, 348, 380, 396, 398
conquête, 56, 66, 67, 99, 100, 107, 109, 121, 216, 335, 395
 contestation, 38, 39, 86, 92, 93, 154, 211, 235, 237, 245, 276, 323, 345, 396, 397
 control, 253
 coopération, 41, 42, 102, 127, 180, 187, 191, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 208, 256, 284, 330, 353, 365, 395, 396
 CORNEVIN R, 337
 corruption, 40, 43, 218, 279, 281, 282, 286, 289, 290, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 310, 323, 332, 345, 348, 352, 353, 354
 Courade, 233
 Crémieux-Brilhac, 36
 crise, 36, 44, 47, 54, 56, 60, 62, 71, 72, 77, 80, 90, 111, 112, 116, 131, 161, 181, 221, 222, 225, 226, 229, 230, 235, 248, 252, 257, 258, 264, 265, 267, 268, 276, 277, 279, 281, 283, 290, 291, 292, 302, 303, 304, 305, 306, 324, 331, 332, 335, 336, 338, 348, 352, 353, 395, 398
 CRISE ANGLOPHONE, i, 250, 264, 397, 398
 Crowder, 254

D

Dailly Champion, 355
 Daniel ABWA, iii
 Daouda Dia, 39, 225, 227
 DAUTRESME O, 347
 DE LANNESSAN J. L., 337
 DELCOURT L., 348
 DEMERS-LABROUSSE N, 345
 démocratisation, 39, 162, 191, 225, 227, 228, 239, 248, 331, 343
 DERRICK J, 343
 DESCHAMPS H, 348
DESTABILISATION, i, 55, 183, 394, 396
 détournement de fonds, 91, 294
 DIAMANT D, 337
 DIARRA M., 337
 Dictionnaire internaute. Html, 356
 DISCOURS DU PRESIDENT FRANÇAIS FRANCOIS MITTERANT, 348
 Document de stratégie de réduction de la pauvreté, 283
 domination, 10, 16, 19, 22, 41, 42, 56, 61, 66, 67, 69, 70, 82, 103, 116, 118, 130, 141, 187, 191, 197, 201, 202, 213, 258, 261, 269, 272, 327, 328, 338
 DONGMO AZEBAZE J, 345

Dorval Brunelle, 19
 DU REAU E, 348
 Duclos, 322
 DUCLOS B., 348
 DUFUMIER M. et HUGON PH., 348
 DURKHEIM E, 342
 DUVERGER M., 342

E

EBA'A G. R., 337
 EBODE G. R, 348
 EBOUSSI BOULAGA F, 337
 EKANI ANICET, 358
 Elango Lovett,, 105
 ELIMBI LOBE, 358
 Elise Huillery, 114
 ELOUNDOU E. D, 343
 EMEUTES, 306, 398
 Emmanuel Tchumtchoua, 31
 Encyclopaedia Universalis, 355
 ESIOMOKHAI E. O, 348
 espagnol, 129, 131, 132
 espionnage, 94, 124, 125, 128, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 396
 ETABA OTOA D, 337
 ethnologie, 151, 279, 280, 281, 289, 398
 ETONDE EKOTO G., 348
 expropriation, 23, 28, 29, 56, 60, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 83, 85, 86, 118, 154, 181, 357, 395
 EYELOM FR., 343
 Fanny Pigeaud, 40, 240

F

FENET A, 348
 FOLEFACK D.P, 348
 Foncha, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 267, 272, 275, 384, 398
 FONKEM ACHANKENG, 348
 FOTSO G, 345
 franco, iv, 10, 25, 27, 28, 32, 33, 34, 41, 44, 50, 85, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 117, 157, 172, 180, 195, 202, 329, 344, 395
 François Mitterrand, 39, 228
 francophobie, 84, 118, 395
 frustrations, 11, 44, 46, 154, 156, 170, 184, 237, 254, 265, 271, 277, 298, 299, 302, 306, 317, 320, 332
 FUH BENJAMIN, 358
 fusillade, 92, 188
 FWCM, v, 272

G

GAILLARD PH, 337
 Genève, 293
 germanophile, 119, 120, 121, 123, 395
 GHOMSI V., 349
 GOMSU J, 343
 GOUREVITCH J. P., 338
 gouvernantes, 37, 126
 GOYETTE J, 345
 GRANVEAUD R, 338
 GRAVITZ M., 342
 guérilla, 176, 245
 guerre civile, 33, 57, 111, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 162, 164, 165, 167, 168, 174, 179, 180, 181, 182, 191, 246, 292, 323, 329, 335, 345, 396

GUEURNIER E. ET BRIAT R, 338
 GUIFAN J, 338
 Guinée Equatoriale, 132, 133, 134, 135, 354
 GURR T. R., 338
 GUYER J., 349
 GWELEM J. F., 338

H

Hans Dominik, 56, 67
 HAYMANN-DOAT A, 338
 hégémonie, 66, 201, 343
 Hitler, 35, 36, 112, 113, 114, 121, 125, 126, 129, 131, 132, 134, 137, 181, 329
 HONLA ALEXIS ECLESIASTE, 359
 hostilité, 82, 83, 84, 86, 159, 166, 170
 Hugon, 226, 305
 HUGON PH., 349

I

Ikéllé-Matiba, 351
 impôt, 63, 89, 90, 91, 92, 93, 118, 155, 157, 350
 incident, 97, 98, 165
 indépendance, vii, 11, 12, 22, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 41, 42, 46, 54, 89, 103, 105, 122, 142, 144, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 169, 171, 173, 179, 180, 181, 182, 184, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 204, 208, 209, 213, 223, 224, 228, 229, 247, 254, 255, 256, 259, 271, 273, 274, 275, 276, 277, 290, 320, 330, 331, 337, 338, 339, 340, 377, 384, 386, 388, 389
 inégalité sociale, 288
 injustice, vii, viii, 13, 28, 44, 151, 155, 157, 164, 195, 200, 279, 289, 298, 327
 insurrection, vii, viii, 11, 14, 21, 22, 65, 67, 68, 69, 191, 336, 394
 intégrité, 21, 47, 54, 184, 211, 251, 252, 263, 274, 277, 331, 377, 382, 385, 386
 INTERNATIONAL CRISIS GROUP, 353

J

JACKMAN R., 338
 Jacques Foccart, 201
 Janin et Ch.-Ed. de Suremain, 304
 Jean Marc Ela., 301
 JEUCAFRA, 149
 Jeune Afrique économique, 355
 JOC, 90, 109, 125, 126, 127, 270, 354, 355
 JOHNSON W, 349
 JOURMARD R, 349

K

KAM KAH H, 350
 KAMTO M, 349
 Karl Marx, 45
 KAUFMANN D, 350
 KENGNE POKAM E, 338
 KEUTCHEU J, 353
 KNC, 255, 256
 KNDP, 255, 256, 258
 KONINGS P., 350
 KOOIMAN J., 350
 KOUEMBOU TAGNE J, 353
 Kouh Tobie, 260
 KPP, 255
 KRIEGER M., 350
 KUM'A NDUMBE III, 350

L

la surveillance, 91, 134, 137, 205

M

M'BARE N'GOM, 351

MADIBA ESSIBEN, 350

Maka, 23, 65, 67, 68, 69, 70, 110, 328, 357, 394

Manga Bell, 28, 29, 63, 73, 75, 77, 78, 79, 81, 82, 110, 171, 181, 328, 338

manifestations, 23, 135, 159, 164, 228, 231, 243, 248, 289, 297, 300, 302, 307, 308, 309, 312, 313, 314, 315, 318, 319, 321, 322, 324, 333, 384, 398

maquis, 37, 167, 168, 169, 173, 175, 176, 177, 178, 179, 181, 182, 184, 202, 203, 204, 206, 208, 209, 330, 339, 397

massacre, 159, 160, 174

MBANGUE NKOMBA YVES-PATRICK, 359

MBENG DANG H. G., 345

Mboua Massock, 243

MBUE NGAPEH B., 350

MEBI SERGES, 359

MEINON J., 350

Meka, 220

MELHERA, 350

Mémoire, 30, 41, 92, 118, 149, 222, 350, 352

menace, 12, 13, 14, 15, 16, 22, 23, 28, 31, 32, 34, 35, 37, 41, 47, 50, 56, 60, 64, 66, 69, 70, 71, 73, 79, 80, 96, 97, 99, 100, 110, 111, 115, 116, 117, 119, 120, 121, 122, 124, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 157, 158, 179, 181, 184, 191, 204, 208, 209, 216, 223, 226, 244, 245, 247, 248, 249, 251, 252, 277, 289, 290, 295, 300, 302, 320, 322, 324, 330, 331, 366

MESSI NKE ANTOINE, 359

MFONKA ABDOULAYE, 359

MILL STUART J, 339

MINISTERE DE LA DEFENSE, 350

MIQUEL P, 339

MOKAM D., 344, 350

MOLEM SAMA C., JOHNSON ROSS D, 351

MONGO BETI, 339

MOUME-ETIA L, 339

MOURAL I. et MILLET L, 339

mouvements, 13, 28, 30, 31, 33, 34, 45, 111, 116, 124, 128, 129, 130, 144, 148, 149, 150, 153, 165, 167, 171, 172, 175, 176, 182, 184, 199, 225, 226, 227, 232, 276, 281, 300, 301, 307, 322, 323, 329, 352, 396

multipartisme, 11, 38, 39, 47, 49, 184, 223, 229, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 248, 272, 292, 331, 351

MVENG E, 339

N

nationalisme, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 46, 50, 56, 60, 70, 71, 75, 89, 115, 123, 143, 149, 151, 152, 153, 155, 159, 160, 162, 163, 164, 165, 257, 335, 340, 344, 345, 350

NAY O, 342

nazi, 115, 131

Ndongmo, 198, 201, 205, 207

NEMBOT NDEFFO L., EMINI A. C., NINGAYE P, 353

néocolonialisme, 31, 41, 42, 189, 198, 247, 330

NGAPETH BIYONG M.-I, 339

NGOMO SOULEY, 359

Ngongo, 27, 28, 29, 30, 107, 121, 122, 141, 146, 155, 156

Nguelemendouga, 66

Ni John Fru Ndi, 237, 238, 241, 244, 246, 248, 331

NJAWÉ, 241

NJEUMA Z. M, 351

Nkal Mentsouka, 66, 67, 68, 69, 70

NKAREY SANTERRE J, 340

NKEN S, 340

NKOT P. F., 340

NKOUM-ME-NTSENY, 351

NOUAZI KEMKENG C. V, 351

O

OBAGA MBALLA BERTHOLD, 359

ONANA C, 351

ONANA MVONDO L., 340

ONGUENE MINSO A, 345

opposant, 13, 56, 145, 237, 246, 257, 351

opposition, 17, 20, 21, 28, 38, 39, 47, 63, 64, 71, 72, 73, 78, 80, 82, 110, 115, 120, 129, 130, 132, 140, 145, 150, 153, 165, 171, 175, 189, 197, 212, 215, 217, 224, 226, 228, 230, 233, 236, 237, 242, 243, 244, 245, 246, 248, 252, 255, 260, 264, 266, 267, 270, 272, 308, 309, 317, 327, 328, 329, 331, 344, 351, 397

ORGANISATION INTERNATIONALE DE DROIT DU DEVELOPPEMENT, 353

Orthodidacte. Htmls, 356

OWONA A, 340

OWONA NGUINI M. E, 351

P

pacte, 85, 199, 327, 365

paix, 11, 12, 13, 15, 18, 20, 23, 29, 34, 35, 37, 38, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 52, 54, 56, 69, 70, 84, 99, 107, 113, 117, 131, 143, 155, 182, 208, 244, 245, 247, 248, 249, 273, 274, 287, 289, 304, 311, 318, 321, 322, 323, 324, 327, 330, 331, 351, 365, 366, 398

parti politique, 151, 160, 233, 234, 236, 237, 246

pas, vii, 10, 11, 12, 13, 16, 18, 20, 21, 22, 28, 29, 30, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 50, 51, 52, 53, 56, 63, 65, 66, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 137, 140, 141, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 163, 166, 170, 171, 172, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 184, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 199, 200, 201, 202, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 223, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 251, 253, 254, 255, 257, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 280, 281, 282, 283, 284, 286, 287, 288, 289, 290, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 299, 301, 303, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 313, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 324, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 350, 365, 367, 378, 383, 384, 386, 388, 389, 390, 391

pauvreté, 44, 279, 283, 284, 285, 286, 287, 290, 292, 293, 297, 300, 303, 310, 311, 320, 332, 353, 354, 398

PETITEVILLE, 342

petition, 74

PICHETTE M, 345

Pierre Janin, 44

Pierre Miquel, 35

PIERRICK H, 351

PIERRICK HERVE, 351

POKAM WANDJA K. et SANDALIN W. D, 352

politique, vii, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 50, 53, 54, 56, 60, 61, 63, 64, 65, 67, 71, 76, 79, 80, 89, 91, 96, 103, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 118, 121, 122, 123, 124, 129, 131, 132, 135, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 149, 150, 152, 156, 160, 161, 162, 163, 164, 167, 168, 169, 171, 173, 175, 180, 181, 182, 184, 187, 189, 190, 191, 193, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 216, 217, 218, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 244, 245, 247, 248, 249, 251, 252, 254, 256, 257, 259, 262, 263, 264, 266, 267, 270, 271, 273, 274, 276, 277, 279, 280, 281, 283, 289, 290, 291, 292, 293, 295, 296, 298, 300, 301, 302, 304, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 316, 320, 321, 322, 323, 324, 327, 329, 330, 331, 335, 336, 339, 340, 341, 342, 343, 347, 348, 349, 351, 352, 353, 379, 383, 387, 388, 396, 397, 398

pouvoir, vii, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 34, 37, 38, 39, 40, 54, 64, 88, 96, 104, 114, 119, 125, 134, 143, 147, 149, 153, 154, 155, 171, 187, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 201, 202, 203, 206, 208, 210, 212, 214, 215, 216, 218, 220, 221, 222, 224, 228, 229, 233, 234, 235, 236, 239, 240, 244, 245, 246, 247, 248, 253, 254, 262, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 271, 273, 275, 277, 280, 281, 288, 297, 301, 308, 309, 310, 314, 315, 317, 327, 331, 332, 337, 344, 372, 376, 381, 384, 389, 390, 391

Première Guerre mondiale, 31, 34, 36, 56, 63, 93, 96, 97, 98, 100, 110, 111, 137, 343

PROBLEME, 76, 252, 395, 397

problème anglophone, 38, 251, 252, 267, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 350

protestations, 87, 271, 276, 300

puissances, 10, 27, 31, 35, 41, 54, 56, 60, 70, 75, 77, 81, 82, 83, 84, 87, 94, 96, 97, 98, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 111, 112, 115, 125, 138, 141, 147, 169, 173, 181, 196, 202, 252, 329, 369, 370, 376
putsch, 37, 40, 131, 133, 137, 216, 217, 218, 219, 222, 248, 331, 397

Q

Quatrième enquête camerounaise auprès des ménages, 287
Quatrième sessions de la conférence des Nations Unies contre la corruption, 300
querelles, 191, 389

R

RAMONET IGNACIO, 340
référendum, 38, 171, 173, 251, 256, 257, 264, 265, 267, 270, 276, 372, 383, 384, 385, 386, 398
République, 26, 82, 90, 108, 125, 133, 135, 143, 145, 147, 148, 187, 189, 195, 196, 204, 209, 213, 214, 215, 216, 222, 227, 235, 236, 242, 245, 256, 257, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 291, 308, 310, 316, 317, 318, 319, 371, 372, 374, 375, 376, 377, 378, 380, 381, 382, 383, 385, 386, 389, 390
REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, 354
RESISTANCE, 65, 394
réunification, 27, 29, 31, 38, 54, 152, 171, 172, 173, 180, 181, 191, 227, 251, 252, 255, 257, 258, 259, 260, 264, 265, 267, 268, 271, 275, 276, 330, 385, 386, 388, 389, 390, 398
revendication coloniale, 114, 329
REVOLTE, 70, 394
révolte, vii, 14, 17, 20, 21, 64, 65, 70, 77, 89, 91, 93, 110, 118, 119, 181, 192, 227, 232, 234, 239, 290, 308, 340
révolutionnaire, 11, 22, 45, 46, 153, 164, 189, 190, 193, 200, 202, 239, 327, 328
Richard Joseph, 33, 163
rivalité, 36, 37, 44, 54, 79, 110, 122, 128, 203, 248, 331
RIVERON S, 344
Rudin Harry, 74, 77

S

SAHR KPUNDEH J., 352
SALAM FALL A., GUEYE B, 354
SAME TH., 345
Sanaga Maritime, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179
sanglant, 241
SDNK, vi, 175, 176, 179
sécessionniste, 38, 150, 277, 331
Seconde Guerre mondiale, 32, 35, 36, 54, 57, 89, 93, 96, 111, 118, 121, 138, 140, 149, 157, 329
sécurité, 42, 89, 107, 120, 127, 128, 132, 180, 199, 213, 214, 220, 232, 301, 318, 324, 333, 345, 356, 376, 391
SEYI A MBEP MICHEL, 360
SINDJOUN, 145, 347
SMOUTS M.-C, 342
SOCPA A., 352
stabilité, 10, 15, 22, 23, 28, 29, 31, 32, 34, 36, 38, 40, 41, 43, 44, 56, 66, 69, 70, 79, 80, 94, 96, 110, 115, 121, 129, 135, 136, 155, 158, 162, 181, 184, 191, 206, 208, 209, 216, 217, 223, 244, 245, 248, 251, 277, 279, 283, 287, 288, 289, 290, 295, 300, 302, 304, 320, 322, 323, 324, 327, 330, 331, 332, 398
STEINMETZ G., 352
subversion, 22, 57, 187, 189, 205, 210, 240
SURRET-CANALE, 352

T

TAKAMTE PIERRE-MARIE, 359
TAKOUGANG J, 352
TANDENG MUNA, 275
TARLEBBEA N. K., SAM BARONI, 352
TCHINGANKONG YANOU MOISE, 359
TCHOUANKAP JEAN CLAUDE, 360
terrorisme, 18, 31, 179
Thimonier, 198
Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, 31
TITI NWELL P, 352

- TORREN M., 352
 TOURTE R., 352
traité de Versailles, 31, 85, 104, 110, 111, 112, 130, 132, 267, 339, 362
 Traité Germano, 362, 363
 TREZENEM E, 341
 troubles, vii, 11, 14, 20, 45, 214, 226, 303, 317
 U
 Um Nyobe, 149, 150
UPC, vi, 10, 31, 33, 42, 148, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 182, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 200, 201, 202, 203, 206, 207, 208, 209, 211, 251, 257, 280, 330, 340, 396
- V
 vallée, 75
 VAN GORP J., AREVALO J., 349
 VILLAR P., 341
 ville morte, 39, 242, 243, 320
 VULLIERME J. L, 341
 vulnérables, 150
- W
 Wikipedia, 355
 Wikitionnaire, 356
 WIRTH L, 352
 WWW http, 355
- Y
 Yagnye Tom, 41
 YAKONO X, 341
 Yaoundé, iii, v, 16, 28, 29, 30, 31, 37, 39, 42, 43, 49, 50, 53, 67, 78, 82, 97, 102, 103, 104, 119, 127, 156, 157, 158, 161, 165, 188, 192, 197, 200, 203, 204, 207, 211, 213, 215, 219, 220, 221, 222, 223, 233, 235, 236, 237, 239, 244, 245, 249, 257, 259, 265, 274, 283, 285, 288, 293, 295, 313, 316, 317, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 344, 345, 347, 354, 356, 357, 371, 391, 397
 YAYA ADOUM, 220
Yogo, 42
 YONDO Black, 232, 233, 234, 235
- Z
 Zacharie Ngniman, 39
 Zekeyo Ivo, 43, 296
 ZOPAC, vi, 173, 177, 178, 179